Agrippa d'Aubigné

et le Parti Protestant

Contribution à l'Histoire de la Réforme en France

TOME PREMIER

Thèse pour le doctorat ès lettres
présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PAR

ARMAND GARNIER

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ, PROFESSEUR AU LYCÉE HENRY IV
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
(Société Anonyme)
33, RUE DE SEINE, 33

1928

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41553023_0036

Agrippa d'Aubigné

et le Parti Protestant

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

—

Copyright by Librairie Fischbacher, Paris, 1928.

Agrippa d'Aubigné

et le Parti Protestant

Contribution à l'Histoire de la Réforme en France

TOME PREMIER

Thèse pour le doctorat ès lettres
présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PAR

ARMAND GARNIER

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ, PROFESSEUR AU LYCÉE HENRY IV
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
(Société Anonyme)
33, RUE DE SEINE, 33

1928

*1780r

BIBLIOTHEEK
RIJKS
UNIV
LEIDEN

A mes Maîtres

Messieurs Joseph BÉDIER et Gustave LANSON

JE DÉDIE CET OUVRAGE

EN TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE POUR LEUR ENSEIGNEMENT

ET EN SOUVENIR DES BONNES ANNÉES QUE J'AI PASSÉES DANS LA VIEILLE ÉCOLE

DE LA RUE D'ULM.

Je ne veux pas manquer non plus de remercier tous ceux qui, à un titre quelconque, m'ont facilité ma tâche : M. Cavalier, Directeur de l'Enseignement supérieur, M. le Recteur Charléty, M. le Doyen Brunot, M. le Professeur Chamard, mon bienveillant et diligent rapporteur de thèse, qui m'a fait profiter de son expérience, M. D. Roustan, Inspecteur de l'Académie de Paris ; M. N. Weiss, conservateur de la Bibliothèque du Protestantisme, dont le savoir et la complaisance étaient toujours à la disposition des travailleurs, M. le pasteur Pannier, son éminent successeur ; M. le professeur Bernard Bouvier, de l'Université de Genève, qui m'a procuré au début de ce travail l'accès des manuscrits de d'Aubigné, gardés dans la famille Tronchin, à Bessinges, et qui m'a donné récemment de nouvelles marques de l'intérêt qu'il y prenait. Je dois une pensée à la mémoire

de M. Henri Tronchin, qui faisait en grand seigneur les honneurs de sa belle bibliothèque.

J'ai encore des dettes à acquitter envers : M. Paul Girardin, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse) ; M. Mâcon, conservateur du château de Chantilly, M. le Dr Lesueur, conservateur du château et de la Bibliothèque de Blois ; M. Louis Bouchet, sous-chef du service d'expansion artistique à l'Etranger, Direction des Beaux-Arts ; M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*.

Qu'ils trouvent tous ici, et ceux que je pourrais oublier, l'expression de ma gratitude.

Enfin je ne saurais clore ce memento sans y mettre le nom de mon éditeur, M. Fischbacher, qui a apporté tous ses soins à cette publication, et qui a été pour moi un collaborateur.

PRÉFACE

Au seuil de cet ouvrage, déjà assez long pour ne pas attarder le lecteur avant d'y pénétrer, je lui dois tout de même quelques explications, sur ce qu'il y trouvera et sur ce que j'ai voulu faire.

Il n'y trouvera pas une étude littéraire sur Agrippa d'Aubigné. Elle a été faite par beaucoup de bons esprits qui m'ont précédé. Il m'a paru plus utile de fournir à la critique de nouveaux moyens d'information et de documentation, indispensables à la connaissance, à l'intelligence même de cet auteur, qui, avant d'être un homme de lettres, fut un homme d'action, et dont toute l'œuvre est un reflet, un écho des événements qu'il a vécus, et des impressions qu'il en a ressenties.

Le point de départ de ce travail — *ex minimis majora* — ce fut une petite édition du premier livre des *Tragiques* (*Misères*) faite à l'École Normale, en collaboration avec quelques camarades, sous la direction de M. Joseph Bédier [1]. Si modeste qu'ait été ma part contributive dans l'élaboration de cette édition, j'y ai pris le goût d'Agrippa d'Aubigné et la curiosité du XVIe siècle. Je n'ai pas cessé depuis de m'y initier davantage. J'entendais souvent déplorer, dans les milieux protestants, qu'on manquât d'une étude d'ensemble sur la vie de d'Aubigné, d'un récit complet qui le suivît dans toutes les phases de sa longue existence mouvementée, non seulement à cause du rôle important qu'il a joué dans la

1. A. D'AUBIGNÉ, livre Ier, *Misères*, texte établi et publié avec une introduction, des variantes et des notes par H. Bourgin, L. Foulet, A. Garnier, Cl.-E. Maître et A. Vacher. Ad. Colin, 1896.

Réforme française, mais parce que ses œuvres devaient être singulièrement éclairées par cette biographie. J'ai donc eu d'abord l'idée de l'écrire. Je dirai tout à l'heure comment ce premier projet s'est ensuite agrandi.

Pour faire cette biographie, on dispose de son propre récit de *Sa vie à ses enfants*, mais elle est fragmentaire; elle renvoie constamment à l'*Histoire universelle* pour les actions qui avaient mérité d'y prendre place. Avertissements utiles d'ailleurs, sans lesquels sa présence risquerait de passer inaperçue, car il y a souvent gardé l'anonymat par une modestie rare — rare surtout chez lui — dont il faut lui savoir gré. Il se rattrape dans ses *Mémoires*. Sa vie à ses enfants ou il a rapporté toutes sortes d'anecdotes à son avantage, un peu pêle-mêle, car il rédige ses souvenirs à Genève, longtemps après les événements, et les interversions, les confusions chronologiques, sont fréquentes. Il fallait débrouiller ce désordre. Les raccords avec son *Histoire* sont parfois malaisés, précisément à cause de ces confusions de temps. Puis on ne peut, bien entendu, accepter comme paroles d'Évangile tout ce qu'il raconte de lui. Il y avait tout un travail de critique à faire sur ces deux sources de renseignements. Même en les rapprochant, il y a encore bien des lacunes dans la trame de sa vie.

Ses autres œuvres, sa correspondance, en particulier, fournissent des compléments. Mais elle est d'un secours limité pour la période française, c'est-à-dire pour la plus grande partie de son existence, car il en reste peu de chose. En revanche elle est abondante et précieuse pour les dix années d'exil à Genève. Sur bien des points d'autre part, nous avons le contrôle et le témoignage de documents du temps.

De nos jours, certains historiens de la littérature, ou des admirateurs, se sont attachés à quelques épisodes, les ont fouillés, présentés à nouveau sous un jour plus vif. M. H. Monod, notamment, dans sa *Jeunesse d'Agrippa d'Aubigné* [1], a tenté de nous rendre le détail de son aventure d'amour avec Diane Salviati, d'après les confidences des *Mémoires* et les poésies du *Printemps*. Il l'a fait avec une psychologie subtile et peut-être un peu trop imaginative. Il restait en tout cas à dire après lui — ou à redire autrement — sur ce roman d'amour

1. Caen, Imprimerie Le Blanc-Hardel, 1884, brochure in-8.

auquel j'ai consacré mon troisième chapitre, en lui donnant comme fond de tableau la Saint-Barthélemy, car il s'est passé à ce moment. Ainsi ce bouquet de fleurs du *Printemps* a poussé près d'un ruisseau de sang. Il ne comprend pas d'ailleurs que des poésies dédiées à Diane, mais d'autres, écrites après la tourmente, pendant le séjour de d'Aubigné à la Cour des Valois, comme écuyer du Roi de Navarre, et dont il faisait respirer le parfum aux belles dames de la Cour, ou à leurs amants. Il y a ajouté plus tard quelques fleurs des champs, lorsque, brouillé avec le Roi de Navarre, il résida deux ans à la campagne dans sa petite propriété du Blaisois, « les Landes-Guinemer », qu'il tenait de sa mère. Ainsi ce recueil du *Printemps* est plein, non seulement de jolies choses, mais, si on l'examine avec soin, de révélations intéressantes sur la jeunesse d'Agrippa d'Aubigné.

M. Rocheblave, dans sa *Vie d'un Héros*[1], est revenu sur le roman d'amour ; puis, dans les chapitres suivants, il a esquissé à grands traits la biographie de d'Aubigné. Mais comme le titre l'indique, il idéalise un peu... beaucoup son personnage ; sa carrière publique surtout n'y est pas appuyée sur un fonds historique suffisant. Mais la peinture de son foyer a beaucoup de charme.

Le *Printemps* représente, dans l'œuvre de d'Aubigné, la partie « privée », si je puis dire, confidentielle. Tout le reste, prose et vers, lui a été dicté par les événements dont il était le témoin ou l'acteur : œuvres d'actualité donc, si l'on veut, mais sans donner au mot un sens péjoratif, car le génie de l'auteur les défend contre le destin des choses éphémères, et aussi l'intérêt durable, permanent, du débat qui déchirait alors la France, et dont les conséquences, les répercussions ont été indéfinies.

Pendant soixante ans la vie de d'Aubigné a été mêlée à celle du Parti réformé. Soldat de la Cause dès 16 ans — presque un enfant de troupe — il a pris part à toutes les guerres et gagné par sa valeur tous ses galons, s'élevant d'échelon en échelon jusqu'au grade de « mareschal de camp », c'est-à-dire de général de brigade. Il connaît à fond le métier militaire, même l'art de la fortification : il était prédestiné à devenir gouverneur de place, son rêve, qu'il a

1. Paris, Hachette, 1912.

fini par réaliser à Maillezais. Il ne s'entend pas moins aux choses de la marine, et il a été vice-amiral de Saintonge et de Poitou. Il est aussi bon dans le conseil que dans le combat ; le Roi de Navarre le consulte souvent, et reçoit d'ailleurs ses avis et remontrances même quand il ne les demande pas. Il a recours à lui pour les missions délicates ou périlleuses, qui exigent de la perspicacité, du sang-froid, de la décision ; et d'Aubigné s'en tire en général avec honneur. Il n'a pas été que le délégué du Roi ; il a été souvent celui des Églises, ou de ses pairs et il a paru dans de nombreuses Assemblées protestantes. Il y a défendu les intérêts de la Religion avec autant d'ardeur que sur les champs de bataille. Il est même théologien à l'occasion, et il s'est escrimé dans des conférences fameuses contre des docteurs catholiques. Quelles aptitudes n'a-t-il pas eues ? Quels modes d'activité n'a-t-il pas déployés au service de sa foi ? Par l'épée, par la parole, par la plume, il a combattu pour elle.

Il est écrivain de race, en effet, comme il est orateur né, comme il est soldat dans l'âme. Ayant vécu cette histoire héroïque — j'allais dire cette épopée de la Réforme souffrante et militante — il l'a racontée dans son *Histoire universelle*, du point de vue huguenot, mais avec gravité, avec modération ; il l'a transposée sur le plan littéraire dans ses *Tragiques* : ce sont ses réactions violentes, ses indignations contre le Catholicisme persécuteur du Protestantisme. Il n'est pas moins âpre contre les infidèles de son Parti. Il a composé, au cours des événements, toute une série de pamphlets et d'opuscules politiques : *la Confession catholique du sieur de Sancy*, *le Caducée ou l'Ange de la Paix*, *les Aventures du baron de Faeneste*, le *Traité sur les Guerres civiles*, le *Traité sur le Debvoir mutuel des Roys et des subjects*. Tous ces écrits sont liés à des circonstances précises qu'il importait de déterminer : je crois l'avoir fait [1].

On constate que d'Aubigné a toujours été dans l'opposition, non seulement en tant que protestant à l'égard du pouvoir royal — ce qui était normal — mais au sein même de son Parti. Il n'a pas cessé de combattre les modérés partis à la conciliation, les *Prudents* comme il les appelait dédaigneusement. Lui s'est fait un point d'honneur et de conscience — et puis c'est une question de caractère —

1. Voir mon chapitre XI, § 4, mon chapitre XIII, §§ 1 et 2 et le XIVe, § 1.

d'être toujours du côté des *Fermes*, c'est-à-dire des intransigeants. Ses querelles avec le Roi de Navarre ne sont pas moins fréquentes. Après l'abjuration, c'est la séparation — avec des retours, car l'amitié ne sera jamais rompue.

Ainsi, pour comprendre les idées, les sentiments, les passions, qui l'agitent aux diverses époques, et qui s'expriment dans ses œuvres, contre les Catholiques surtout, mais aussi pour juger de ses griefs à l'égard de ses coreligionnaires et du Roi de Navarre, puis ensuite contre Henri IV, j'ai été amené à élargir mon premier dessein et à considérer qu'une biographie d'Agrippa d'Aubigné n'avait de sens et de valeur que si je la replaçais dans son « milieu », comme eût dit Taine, dans l'histoire même du Parti réformé français au XVIe siècle, dont elle est partie intégrante. Et voilà donc, en fin de compte, ce que j'ai tenté : une étude critique de sa vie, une étude historique de ses œuvres, en fixant le moment exact de leur composition quand il s'agit d'écrits de circonstance, ou les étapes de la composition pour les ouvrages de longue haleine, comme les *Tragiques*[1] ou l'*Histoire universelle*[2]. Le tout encadré dans l'histoire du Parti protestant. Mais cette histoire elle-même est liée à l'histoire générale ; cela peut mener loin. C'est une question de mesure. J'ai tâché de ne dire que ce qui était utile à l'intelligence des événements auxquels d'Aubigné a pris part, et à la compréhension de ses œuvres.

Pour restituer l'histoire du Parti protestant pendant tout le temps où d'Aubigné y a joué un rôle, je suis allé aux sources. J'ai dépouillé, la plume à la main, la plupart des grandes collections de documents imprimés ou manuscrits, spécialement la *Correspondance de Catherine de Médicis*, *les Lettres-Missives d'Henri IV*, *les Papiers de Duplessis-Mornay*, *les Procès-Verbaux des Assemblées politiques des Reformés*. J'ai lu les principaux Mémoires du temps, du côté catholique comme du côté protestant. La magistrale *Histoire* de de Thou m'a beaucoup servi. Elle permet de contrôler souvent l'*Histoire universelle* de d'Aubigné. De Thou est catholique, mais impartial. D'Aubigné avait grande estime et respect pour lui ; il ne saurait récuser son témoignage.

Je me suis efforcé moi-même d'être impartial, dans les appréciations que

1. Voir mon chapitre v, § 2, et mon chapitre xi, § 3.
2. Voir mon chapitre xi, § 2.

j'ai dû porter çà et là sur la conduite d'Agrippa d'Aubigné ou du Parti Réformé. Je n'ai obéi à aucune préoccupation ni prévention confessionnelle dans un sens ni dans l'autre, ai-je besoin de le dire? Je ne me suis placé qu'à un point de vue français. Ce livre, commencé avant la guerre, a été interrompu pendant la mobilisation. J'y suis revenu, avec des idées peut-être un peu modifiées. Il a avancé lentement. J'y ai consacré tous les loisirs que me laissaient des occupations professionnelles absorbantes. Il a été mon violon d'Ingres. Ce n'est pas sans quelque mélancolie que je m'en sépare.

Exegi monumentum, disait Horace, après avoir terminé le premier recueil de ses *Odes*. Toutes proportions gardées, j'ai essayé aussi d'élever un monument solide à la mémoire d'Agrippa d'Aubigné, et je l'ai entouré, comme de trophées, des fastes du Parti protestant, dont il a été une des gloires. Je convie à visiter ces souvenirs tous ceux que les difficultés du présent n'ont pas rendus indifférents aux grandes choses du passé. Le XVIe siècle, si séduisant par certains aspects, si terrible par d'autres, est au moins une école d'énergie, de conviction, de force d'âme. D'Aubigné en a montré autant ou plus que personne. Il y joignait des dons d'esprit exceptionnellement variés. La postérité ne voit plus guère en lui que le poète des *Tragiques*. En réalité, c'est un homme universel, ou peu s'en faut. On ne s'ennuie jamais en sa compagnie. Je ne regrette pas le temps que j'ai passé avec lui. Au reste, je ne le quitte pas définitivement. J'ai promis à la *Société des textes français modernes* une édition critique de ses œuvres littéraires. Je compte bien tenir ma promesse.

Paris, décembre 1926.

SCHÉMA GÉNÉALOGIQUE

permettant de suivre la discussion sur l'ascendance contestée des d'Aubigné-Maintenon.

Gontier, seigneur de Doué (XIe siècle).

Briand, seigneur de Doué.

Geoffroy, seigneur de Doué.

Pierre d'Aubigné.

Geofroi, sire d'Aubigné. — *Point de départ de la 1re Généalogie en vers.*

Jean I, sire d'Aubigné.

Olivier I, sire d'Aubigné.

Point de départ de la 2e Généalogie en vers. — Emeri, sire d'Aubigné, ép. Jeanne de Beaupréau.

Guillaume, sire d'Aubigné, ép. Aliénor de Coesmes (1273).

Savari, sire d'Aubigné, ép. Honneur de La Haye (1329).

Branche aînée d'A.-Briant.

Olivier II ép. Huguette du Puy.

Jehan II ép. Jehanne de Pocé (ou Poçay).

François I ép. Marie de La Porte.

Olivier III ép. Perrenelle de Faye.

François II ép. Marie (ou Marguerite) de La Haye.

Fin de la 2e Généalogie en vers.

Pierre, mort jeune et célibataire, vivait encore en 1486.

Branche cadette des La Touche-Jousselinière, barons de Sainte-Gemme.

Pierre, seigneur de La Touche d'Aubigné, ép. Marie du Rivau.

Guion, seigneur de La Touche d'Aubigné, ép. Jeanne de l'Epine, dame de La Jousselinière.

Jean, dit Morelet d'Aubigné, seigneur de La Jousselinière, ép. Marguerite Gasselin (3 juillet 1404).

Thibaut d'Aubigné, seigneur de La Jousselinière, épouse Jeanne de La Parnière.

François d'A., s^gr de La Jousselinière, ép. Marie Paumart (26 janv. 1458).

Hervé d'A., s^gr de La Jousselinière, ép. Catherine de Sainte-Flaive.

René I, s^gr de La Jousselinière, ép. Renée d'Escoubleau.

Claude d'A., chevalier, s^gr de La Jousselinière, ép. Jeanne du Bouchet.

Claude II ép. Lucrèce de Bouillé.

René II ép. Aimée de Châteaubriant.

Gabriel, mort jeune et célibataire

Jacques de Tigny ép. Louise de Clérembault, devient chef du nom et des armes de la maison d'A.-Briant à la mort de Gabriel ci-contre.

Urbain, baron de Tigny, ép. Marie Gabrian de Riparfond

Louis, marquis de Tigny, ép. Elisabeth Petit.

Marie-Elisabeth, née en 1681, reçue à St-Cyr en mars 1689.

Claude-Maur l'*Abbé d'A.* de Tigny.

Jacques d'A., écuyer, s^gr de La Jousselinière, de La Rochebaraton et de La *Rocheferrière*, ép. Perrine de Billé.

Pierre d'Aubigné, s^gr du Vigui r, ép. Catherine de Chourses.

Jean d'A., sire de Brie, ép. Catherine de l'Etang, dame des Landes-Guinemer (2 juin 1550).

Théodore-Agrippa d'A., s^gr des Landes-Guinemer ép. Suzanne de Lezay, dame de Surimeau (6 juin 1583).

Constant d'A., baron de Surimeau, ép. Jeanne de Cardillac (27 déc. 1627).

Charles d'A., comte d'Aubigné, chevalier du St-Esprit, ép. Geneviève Piètre (1678)

Françoise ép. en 1698 Adrien-Maurice Duc de Noailles.

Françoise marquise de Maintenon.

Système de filiation de l'Abbé de Tigny.

Anthoine d'A., fixé en Saintonge par son mariage avec Charlotte de Brie.

Jean I, seigneur de La Parnière, ép. Yolande du Cloître.

François ép. Jeanne Frétart.

Pierre ép. Françoise de Sourches.

Jean II ép. Catherine de l'Estang.

Théodore-Agrippa d'Aubigné.

Jacques fait souche des *Montaupin.*

Système de filiation du contrat *de mariage de Jean II, des Mémoires d'Agrippa et de la 1re Généalogie en vers, qui s'arrête à Agrippa.*

AGRIPPA D'AUBIGNÉ
ET LE PARTI PROTESTANT

CHAPITRE PREMIER

LA JEUNESSE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ ET L'APPRENTISSAGE DE LA GUERRE CIVILE

§ 1er. — L'origine d'Agrippa d'Aubigné.

« Théodore Agrippa d'Aubigné, fils de Jean d'Aubigné, Seigneur de Brie en Xaintonge, et de Damoiselle Catherine de l'Estang, nasquit en l'hostel Saint-Maury près de Pons, l'an 1551, le 8e de febvrier, sa mère morte en accouchant, et avec telle extrémité, que les médecins proposèrent le choix de mort pour la mère ou pour l'enfant. Il fut nommé Agrippa (comme *aegre partus*) ».

Ainsi commencent les *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné ou récit de *Sa vie à ses enfants* [1].

La date de naissance qu'il indique est sans doute relevée sur une pièce d'état civil, et est exacte selon le calendrier de l'époque, mais le chiffre de l'année doit être corrigé, car à ce moment-là on la prolongeait jusqu'à Pâques, exactement jusqu'au vendredi saint. C'est seulement le 9 août 1564, que Charles IX rendit, à Roussillon [2], l'édit qui fixait le commencement de l'année au 1er janvier. Il faut donc lire 8 février 1552.

1. On sait qu'ils demeurèrent longtemps inédits, mettant en cause trop de personnages en vue. Tant que Mme de Maintenon « régna » elle s'opposa à la publication des *Mémoires* de son grand-père, qui ne se fit qu'au XVIIIe siècle d'une façon d'ailleurs fort inexacte (3 éditions successives : 1729, 1731, 1731. Cf. *Notice Bibliog.* de Legouez dans l'éd. Réaume et de Caussade chez A. Lemerre, t. V, p. 206-207). Il n'y a pas de bonne édition avant celle de Ludovic Lalanne (1854) faite d'après un *manuscrit de la Bibliothèque du Louvre* (coté f. 325 in-fol°) qui a été détruit dans l'incendie de 1871. Il provenait de Mme de Maintenon par les Noailles, ses héritiers.

2. Arr. de Vienne (Isère) pendant le voyage de la Cour.

On a une confirmation certaine dans les actes d'hommage que le père de d'Aubigné fit pour le domaine de sa femme, les Landes-Guinemer[1], fief relevant de la Seigneurie de la Motte Cormerai. Le 20 juillet 1551, hommage est fait « par noble homme et sage, Me Jean d'Aubigné, licencié en droit et juge ordinaire des ville, terres et seigneurie de Pons, à cause du lieu et du manoir de la Lande, assis dans la paroisse Saint-Lubin de Suèvre, et mouvant de la seigneurie de Cormerai, lesquels apartenoient à Dlle Catherine de l'Etang, sa femme[2] ».

Catherine est alors vivante, c'est ce que signifie la formule ; et comme elle mourra en donnant le jour à son fils, Agrippa n'est pas encore né. C'est donc seulement au mois de février suivant qu'il viendra au monde. Et, en effet, voici son âge précisé par l'acte d'hommage du 31 juillet 1553 :

« Hommage de la moitié de la Terre, fief et Seigneurie des Landes, fait le 31 juillet 1553, à Marie Viart, veuve de René le Fuzelier, Sr de la Motte de Cormerai, par noble homme Me Jean d'Aubigné, juge ordinaire de la ville, pays et Seigneurie de Pons, en Saintonge, tant en son nom que comme père, gardien et légitime administrateur de la personne et biens d'Agrippa d'Aubigné, son fils et de deffunte Dlle Catherine de l'Etang son épouse, *âgé de 18 mois ou environ*[3] ».

Quant aux passages de ses écrits où d'Aubigné fait allusion à son âge[4], ce n'est jamais que d'une façon approximative. Même dans son testament il arrondit la durée de sa vie à « octantes années » bien que, dans aucune hypothèse, il ne pût les avoir accomplies au mois de mai 1630. Tout au plus serait-il dans sa 80e année, s'il était né réellement en 1551. Une fois du moins il tombe juste dans un passage de ses *Mémoires*, et c'est pourquoi je le mentionne. Au milieu de janvier 1584, au retour d'une expédition manquée pour sauver la Charnasée assiégée, le Roi de Navarre, voulant lui jouer un tour, lui dit qu'il était venu un an avant que sa

1. En Loir-et-Cher. Ce manoir est nommé suivant les actes : Les Landes-Guinemer ou les Landes-Résmer, ou les Landes-la-Brûlée.

2. Acte passé à Pons et reçu par [illegible] Le Vergat et Nicolas [illegible], notaires du roi en [illegible]. Cf. *Carrés d'Hozier*, vol. 40, f° 81 (Bibliothèque Nationale, département des mss. fonds français 30, 269).

3. Acte reçu par Aubert, notaire à Blois. Cf. *Carrés d'Hozier, ibid.*, vol. 40, f° 82. La seigneurie de Cormerai [illegible] appartenait depuis plus de cent ans à la famille Le Fuzelier, ayant été acquise en 1441 par Jean Le Fuzelier, conseiller et trésorier de Charles d'Orléans.

4. Ils sont relevés dans la *Notice biographique* de l'édition Réaume et Caussade, au tome V, p. 4, note n° 1.

propre place de Maillezais était menacée. C'était une invention, mais le curieux est qu'elle sembla confirmée peu après par un message direct de Maillezais. Il était d'ailleurs également faux. C'est d'Aubigné qui, se rencontrant avec son maître dans l'idée du même stratagème, l'avait fait expédier par ses gens pour avoir des motifs de rentrer chez lui. A dupeur, dupeur et demi. Finalement ce fut le Roi de Navarre qui y fut pris: « Nous pensions vous donner l'alarme à faux, mais il est venu un advertissement vray qu'il faut que vous retourniez à vostre place promptement. » Et d'Aubigné ajoute — et c'est là où je voulais en venir : « Ceste retraite faite en riant fut le premier repos, ou plustost le premier intervalle de labeurs que cest homme eust essayé *despuis l'aage de quinze ans jusques à trente sept ou environ qu'il avoit lors*, pouvant dire avec vérité que hormis les temps de ses maladies et des blessures, il ne s'estoit point veu quatre jours de suite sans courvée [1]. »

Nous sommes au début de 1589 ; remontons 37 ans plus tôt, cela nous mène bien, en effet, à 1552. D'Aubigné allait avoir 37 ans le 8 février suivant.

Le commencement des *Mémoires*, que nous avons reproduit, soulève un problème plus délicat que celui de la date de naissance de d'Aubigné, c'est celui de l'origine de sa famille. Cette origine était-elle noble et son père avait-il droit au titre qu'il lui donne de : « Seigneur de Brie en Xaintonge [2] », c'est-à-dire se rattachait-il réellement à la maison noble des d'Aubigné d'Anjou, par la branche de Brie ? La question n'a plus aujourd'hui grande importance, le mérite nous paraissant supérieur à la naissance, et d'Aubigné en ayant à revendre dans tous les domaines. Mais elle a fait couler beaucoup d'encre, et la passion s'en est mêlée à cause de la destinée exceptionnelle de sa petite-fille Mme de Maintenon, qui a été l'objet d'autant de flatteries pendant sa vie que de dénigrement après sa mort.

Si l'ascendance de d'Aubigné était clairement établie, la question ne se serait pas posée ; mais le fait est qu'il y a des doutes ; et déjà lui-même s'y était heurté et avait été obligé de les combattre au moment de son mariage avec Suzanne de Lezay, car la famille de cette riche héritière en prenait prétexte pour ne pas donner son consentement. Mais, par une ruse dont nous verrons plus tard le

1. Cf. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 65-66.
2. Brie-sous-Archiac, au N.-E. de Jonzac (Charente-Inférieure).

détail, il fit tourner à son profit les mauvais bruits qui couraient sur sa noblesse, en se faisant mettre au défi de la prouver. Il était sûr d'avance de triompher parce qu'il venait de retrouver tous ses titres au « chasteau d'Archiac, où ils avoyent esté mis en garde » par son curateur Aubin d'Abeville, juge d'Archiac[1].

Les parents de Suzanne s'assemblèrent donc au château de Bougouin[2], où habitait le tuteur de la jeune fille, son oncle maternel, René de Vyvonne, pour recevoir communication des papiers et parchemins de d'Aubigné :

« Ils trouverent une curieuse recerche faite sur un procès et querelle, qu'avoit eu le Sieur d'Aubigné père avec un Gentilhomme nommé Ardene, pour s'estre battus aux honneurs d'une procession, que il estoit de la maison d'Aubigné en Anjou, et pour ce que le dit Ardene mit sur les bras à sa partie les francs fiefs et les gens du Roy, le procès ayant cousté plus de mille escus et dure trois ans[3], il fallut produire les contracts de mariage et les parteges de six lignées, le tout descendant d'un Savari d'Aubigné, commandant pour le Roy d'Angleterre au Chasteau de Chinon, jusques à faire visiter une chapelle bastie par luy, bordée des armes de la maison qui porte : *de gueules à un Lion d'argent rampant, armé et lampassé d'or*. Ceux de la Jaussaudinière, descendus de mesme tige, ont depuis herminé leur Lion. Ces choses estant ainsi trouvées, et Aubigné ayant exigé promesse que ces vieillards escriroyent et signeroient leur jugement, afin qu'il eust à qui se prendre, Aubigné à son retour de la Cour de Navarre selon son compromis espouza sa maistresse[4]. »

Il semble que la cause soit entendue et que nous puissions nous en rapporter à cet aréopage de juges d'armes improvisés, qui avaient intérêt à voir clair dans l'affaire. A moins d'admettre qu'ils fussent naïfs et se laissèrent abuser par des titres faux ? C'est bien ce qu'on a prétendu. Mais alors la bonne foi de d'Aubigné

1. Archiac, S.-E. de Pons (Charente-Inférieure).

2. Paroisse de Chavagné, entre Niort et Saint-Maixent.

3. Est-ce à cette affaire que se réfère une pièce mentionnée dans les *Carrés d'Hozier*, vol. 40, f. 979 : « Arrêt [illegible] en faveur de [illegible] contre [illegible] d'Aubigné, [illegible] des Roy et [illegible] [illegible] signé Belot et scellé. »

4. *Mémoires*, édition Réaume, t. I, p. 48-49.

deviendrait très douteuse. Certes, il ne serait pas absolument impossible qu'il ait cru lui-même à l'authenticité des pièces présentées, mais il serait plus vraisemblable qu'il savait à quoi s'en tenir ; et dès lors ce n'est pas seulement la noblesse de son nom que nous aurions le droit de contester, mais celle de son caractère et tout simplement son honnêteté. Même l'amour n'excuserait pas pareil procédé pour extorquer le consentement de la famille, car la tromperie s'adresserait aussi bien à la jeune fille qu'à ses parents.

Malgré la gravité de l'accusation, elle a été formulée catégoriquement dans le *Dictionnaire des Familles du Poitou* de Beauchet-Filleau[1], et dans un article de la *Revue des Questions historiques* publié en 1894 par A. de Boislisle[2]. D'Aubigné y est représenté comme un falsificateur, c'est-à-dire comme un faussaire, et M. de Boislisle va jusqu'à mettre en doute son mariage avec Suzanne de Lezay, qui était de trop bonne maison pour lui. Évidemment cette brillante union gêne les négateurs de sa noblesse. M. de Boislisle est logique : il supprime l'objection en supprimant le mariage, malgré la nombreuse postérité qu'il a donnée. On peu toujours s'offrir le luxe en Histoire de discuter ou de nier les faits les plus certains[3]. Mais alors il faudrait conclure que la damnable supercherie de d'Aubigné n'avait pas réussi. Ce serait au moins une satisfaction pour la morale.

Ailleurs, c'est plutôt la petite-fille d'A. d'Aubigné, Mme de Maintenon, qui est mise en cause, et à qui on attribue la plus grande part de responsabilité dans la supercherie par laquelle sa famille fut rattachée à la maison noble des d'Aubigné d'Anjou. Responsabilité directe ou indirecte, car elle aurait surtout laissé le champ libre aux manœuvres des intrigants qui voulaient la flatter en établissant l'authenticité de son antique noblesse. C'est la thèse soutenue par M. Sandret dans un article de la *Revue Nobiliaire* de 1875 et par M. H. Bordier dans un article du *Cabinet historique* de 1877 et dans *la France protestante*[4].

1. Seconde édition, t. I, 1891, article d'Aubigné. Dans la première édition, au contraire, publiée de 1840 à 1854, la noblesse des d'Aubigné-Maintenon était affirmée.

2. T. 56, *le Veuvage de Françoise d'Aubigné*.

3. Nous reproduirons, le moment venu, le contrat de mariage d'Agrippa d'Aubigné et de Suzanne de Lezay, que d'Hozier nous a conservé avec cette note marginale : *J'ai vu l'original de ce contract en bonne forme.*

4. Cf. L. Sandret, *Un chapitre inédit de l'Histoire de Mme de Maintenon. Revue historique nobiliaire et biographique*, 1875, t. XII, Paris, librairie historique de J.-B. Dumoulin (Librairie de la Société des anti-

Pourquoi tous ces soupçons, et sur quoi se fonde ce scepticisme à l'égard de la noblesse des d'Aubigné-Maintenon ? Y entre-t-il du parti pris contre deux personnalités qui ont soulevé de violentes et contraires passions, l'un par son ardent fanatisme huguenot, l'autre par son retour au catholicisme et son zèle de nouvelle convertie ? Il est possible qu'à leur insu certains des démolisseurs de la noblesse des d'Aubigné obéissent à de tels sentiments, mais il faut avouer que dans leur œuvre d'iconoclastes, ils s'appuient sur une autorité sérieuse, celle du généalogiste de la maison du Roi sous Louis XIV, le célèbre d'Hozier (Charles-René). Il eut à s'occuper de la question à propos de la promotion du frère de Mme de Maintenon, Charles comte d'Aubigné, dans l'ordre du Saint-Esprit, en 1688. Il fallait, pour entrer dans cet ordre éminemment aristocratique, qu'Henri III avait fondé en 1578, faire ses preuves de bonne noblesse et fournir tous les titres justificatifs. Mme de Maintenon ne laissa pas d'être embarrassée pour constituer le dossier de son frère, et elle fit appel à la science de d'Hozier, qui prêta seulement son concours officieux, car il y avait un généalogiste spécial des ordres à qui cette tâche incombait. C'était alors M. Cotignon de Chauvry, mais il n'avait pas la compétence héraldique de d'Hozier, et celui-ci ne put se refuser à l'aider. Il le fit, de bonne ou de mauvaise grâce [1], mais il ne cacha pas ses doutes à Mme de Maintenon elle-même sur certaines des pièces fournies, et il les a confiés plus explicitement à des notes manuscrites, que l'on trouve reproduites dans diverses collections généalogiques du département des manuscrits à la Bibliothèque Nationale, notamment dans le *Cabinet* de Clairambault, le successeur de Cotignon de Chauvry, qui fut généalogiste des ordres depuis 1698 jusqu'à sa mort à 90 ans, en 1750. Son *Cabinet*, malgré les destructions que lui a fait subir le vandalisme révolutionnaire, est encore fort riche. Il a pu à sa disposition tous les papiers de d'Hozier, acquis par la Bibliothèque du Roi en 1717. C'est dans la série de l'ordre du Saint-Esprit [2] que se trouve le dossier relatif à Charles d'Aubigné, qui a été particulièrement utilisé par MM. Sandret et Bordier. Ce dossier est surtout critique. Les preuves officielles qu'on avait à mettre sur pied, et qui furent présentées aux

quaires de France, 15, quai des Grands-Augustins). — H. Bouman, *le Cabinet historique*, 23e année 1877, article sur *le comte Charles d'Aubigné* et *France protestante*, 2e édition, 1er volume, 1877, article d'*Aubigné*.

1. Il refusa un petit présent que Charles d'Aubigné voulait lui faire après sa promotion.

2. Au t. 55, *Fonds Clairambault*, n° 1165, département des manuscrits, Bibliothèque Nationale.

juges d'armes (duc de Saint-Simon et comte de Beringhen) le 12 décembre 1688, n'y figurent pas. Elles sont conservées dans un autre Recueil dit des *Dossiers bleus* dont la provenance est variée, et l'autorité moindre que celle des collections d'Hozier et Clairambault. Mais on peut y glaner encore bien des choses intéressantes[1].

Voici, en résumé, ce qui ressort de tous ces documents :

Le point délicat pour reconstituer toute la généalogie des d'Aubigné, c'est qu'on ne sait pas avec certitude de qui *le père d'Agrippa, Jean* d'Aubigné, était fils :

« Il me semble, écrivait Mme de Maintenon à d'Hozier, que les [lumières] les plus nécessaires sont celles qui touchent Jean d'Aubigné et son père et qu'après cela on remonte bien loin[2]...»

Evidemment, mais là était la difficulté, de fixer l'ascendance exacte de Jean. Cependant en 1667, lors de la vérification des titres de noblesse en Saintonge et Poitou, elle avait produit le *Contrat de mariage de Jean*, où les parents étaient nommés, devant M. Barentin, intendant à Poitiers, et il avait reconnu ses preuves comme bonnes par un jugement du 10 décembre de cette année[3]. Mais quand elle s'occupa de former le dossier de son frère pour la promotion du Saint-Esprit, ce contrat était égaré. Fâcheux contretemps ! Elle fit part de sa peine à d'Hozier (Lettre du 10 juin 1688) :

« On ne peut trouver ce contract de Jean d'Aubigné avec Catherine de l'Estang, que je croy avoir lu moy-mesme à Mursay, quand je fis cette petite production devant M. Barentin. Je l'ay fait chercher à Orléans, où l'on dit qu'il a esté passé. On le cherche encore à Surimeau et à Mursay[4], et jusqu'à cette heure inutilement. Cependant j'ay esté instruite depuis mon enfance de cette parenté avec

1. Le Dossier d'Aubigné est le 879e des *Dossiers bleus* (vol. 37, Bibl. Nat., dép. des manuscrits, Fonds français, n° 29.382).

2. Lettre du 16 novembre 1688. *Clairambault*, t. 55, f° 180.

3. Cf. *Dossiers bleus* (vol. 37), *loc. cit.*, et *Carrés d'Hozier*, vol. 40, f° 110 (Bibl. Nat., fonds français, n° 30269). — Il est vrai que l'année suivante, le 21 juillet 1668, elle se désista de ses prétentions au greffe de la Commission parisienne de recherche des usurpations de noblesse (vol. IX de la Généralité de Paris, f° 392. Extrait rapporté par *Clairambault*, f° 163). Mais la veuve de Scarron était à ce moment dans une situation médiocre, et elle avait peut-être voulu se soustraire à des taxes fiscales.

4. Les deux domaines qu'Agrippa d'Aubigné tenait de sa femme, Suzanne de Lezay.

MM. de l'Estang de Rulles qui ne peut venir que par là. Mille gens s'offrent à me donner des tiltres, mais M. l'abbé d'Aubigné m'assoure qu'il n'y a que ce contract qui me soit necessaire. Je ne sçay donc plus là-dessus où j'en suis, et vous m'obligerez fort de m'y aider [1]. »

L'abbé d'Aubigné avait raison. C'était, en effet, la pièce capitale. Il n'avait pas attendu qu'elle se retrouvât pour essayer d'y suppléer. C'était un cousin putatif de Mme de Maintenon, car il appartenait vraiment, lui, à la maison noble des d'Aubigné d'Anjou, branche de Tigny [2]. Elle l'avait connu par son confesseur Godet-Desmarais, évêque de Chartres, qui l'avait découvert à Saint Sulpice, vers 1681 ou 1682 [3]. Saint Simon a fait de lui un portrait amusant et sans doute caricatural. Il le représente comme un rustre « pauvre, crasseux, huileux à merveille », d'ailleurs « bête, ignorant, esprit de travers, mais homme de bien, saint prêtre pour desservir non une cure mais une chapelle ». Il n'était tout de même pas assez sot, remarque-t-il spirituellement, « pour ne pas sentir les avantages d'une telle parenté dont on lui faisait toutes les avances ». Et puis il fut habilement soufflé par son frère aîné Téligny, marquis de Tigny, « qui languissait de misère dans sa chaumine » et qui « accourut par le messager » pour être présenté lui aussi à leur puissante cousine. « Celui-ci se trouva un compère délié, entendu et fin, qui gouverna son frère et supplée tant qu'il put à ses bêtises [4]. »

Ils s'employèrent donc à justifier, c'est-à-dire à prouver la parenté dont la Marquise voulait bien les honorer, et ils y mirent une complaisance évidemment intéressée. Malgré le certificat d'homme de bien et de saint prêtre que Saint-Simon décerne à l'abbé, il ne paraît pas avoir été arrêté par beaucoup de scrupules, et je

1. Cf. *Clairambault*, t° 180.

2. Voir mon *Schéma généalogique* et le *Dictionnaire des Familles du Poitou* de Beauchet-Filleau, 2e édition, t. I, p. 1891, généalogie des d'Aubigné, § 3.

3. Cf. Lettre de Mme de Maintenon à son frère, du 28 mai 1681 ou 1682, au moment où elle voulait [illegible] peu connaissance avec M. le marquis et M. l'abbé d'Aubigny de Tigny, ils m'ont instruite de notre maison. C'est apprendre un peu bien tard qui l'on est... » *Mémoires et Lettres de Mme de Maintenon publiés par la Beaumelle*, Amsterdam, 1756, in-12 (t. I, de la Correspondance, p. 218). La lettre ne porte pas l'année. A Versailles, ce 28 mai, mais est encadrée de lettres de 1682.

4. Cf. Saint-Simon, *Mémoires*, nouvelle édition par A. de Boislisle. Paris, Hachette, tome VIII (1891) pp. 77-79.

crois bien qu'il est en grande partie responsable par ses truquages du discrédit qui frappe les prétentions nobiliaires des d'Aubigné-Maintenon.

On ne savait où mettre *le père supposé de Jean* d'Aubigné, *Pierre*, sur le grand arbre généalogique des vrais d'Aubigné. L'abbé se dit que s'il lui offrait l'hospitalité dans son voisinage, il ferait une œuvre pie et agréable à la favorite. Précisément il y avait dans ses parchemins un titre ancien (février 1516) qui se prêtait assez aisément à cette introduction. C'était un acte de partage entre son aïeul (au 5e degré) [1], Hervé d'Aubigné, et ses frères et sœurs. Ils étaient treize enfants vivants, dont onze seulement sont nommés dans cette pièce [2]. Puisqu'on

1. Cf. mon *Schéma généalogique*.

2. Voici l'analyse qu'en donne un *Extrait des titres principaux qui sont les preuves de la Maison d'Aubigny-Brient*, lequel se trouve dans *le Cabinet d'Hozier*, à la suite d'un sommaire généalogique — incomplet — des diverses branches de la famille (vol. 17, dossier 383, fos 50 à 96. Bibliothèque Nationale, département des manuscrits, fonds français, 30898). Au fo 84, on lit : « *Transaction passée à la Cour du Palais d'Angers*, le 25e février 1516, signée Augier, entre Joachim d'Aubigny Escuyer, fils puisnez de noble et puissant François d'Aubigny, seigneur de la Jousselinière, et de Damoiselle Marie Paumart, son épouse, et noble et puissant Hervé d'Aubigny, seigneur de la Jousselinière, où il paroist que le dit François avoit laissé treize enfans en vie, c'est à sçavoir : le dit Hervé, fils aisné et héritier principal fondé pour les deux tiers es-dites successions, et René, le dit Joachim, Thibault, Guy, François, Anne, Françoise, Ethore, Margueritte et Geneviefve, enfans puisnez et fondez pour une tierce partie, sçavoir le dit tierce par usufruit et bienfait des biens situez en Anjou, la tierce en propre des biens situez en Touraine, et droit de jouir à son tour et ordre sa vie durante des successions assises en Poitou, et pour la part du dit Joachim le dit Hervé luy donne certaines maisons et terres situez en Anjou. »

On voit que *Pierre* n'est pas nommé ici. Mais il est déjà ajouté, dès le 2 janvier 1683, aux frères d'Hervé *dans le libellé du même acte* que l'on rencontre parmi les preuves de noblesse d'un collatéral des Tigny, Louis d'Aubigné de la Rocheferrière (cf. mon *Schéma généalogique*) « présenté pour être reçu page du Roi dans sa petite écurie ». Là on a douze enfants énumérés sur treize (les filles étant mentionnées). René a été omis, comme dans les preuves du Comte d'Aubigné, mais *Pierre* tient sa place et on a une fille de plus indiquée, Catherine. C'est au fo 4 recto du même dossier 383 : « Acte du 27e de février de l'an 1516, par lequel noble et puissant seigneur Hervé d'Aubigné, sr de la Jousselinière, donne à Joachim d'Aubigné son frère, la même part que Thibault, Gui, *Pierre*, François, Anne, Françoise, Caterine, Etore, Marguerite et Geneviefve d'Aubigné, leurs autres frères et sœurs, avoient eue chacun dans la 12e partie de la 3e partie de la succession de noble et puissant François d'Aubigné, et de Damoiselle Marie Paumart sa femme. Cet acte reçu par Oger, notaire à Angers. »

On pourrait être tenté de croire que *Pierre* est bien authentique, puisqu'un titre fourni par les la Rocheferrière le porte aussi. Mais il faut se souvenir qu'en 1683 les Tigny connaissaient déjà Mme de Maintenon et la provenance du document se révèle assez clairement quand on constate qu'il est la copie mot pour mot d'une rédaction du même acte qui est dans les preuves de noblesse de Marie-Élisabeth d'Aubigné, nièce de l'abbé (fille du marquis de Tigny) « présentée pour être reçue dans la communauté des demoiselles de St-Louis à St-Cir en mars 1689 » (fo 3 *bis*, recto du dossier 383). Ce sont donc les Tigny qui avaient procuré cette pièce justificative aux la Rocheferrière en 1683, et le truquage complaisant était déjà opéré. Les Tigny étaient, en effet, détenteurs du Chartier Nobiliaire de la famille d'Aubigné-Briant, étant devenus les chefs de la maison depuis la mort de Gabriel, le dernier descendant direct d'Hervé (la branche aînée étant depuis longtemps éteinte). Cf. mon *Schéma généalogique*.

ignorait le nom des deux autres, pourquoi l'un d'eux ne serait-il pas ce parent égaré, Pierre d'Aubigné, qui était à la recherche de sa famille ? La charité chrétienne ne commandait-elle pas d'accueillir cet enfant prodigue au foyer ancestral ? Il pouvait au moins bénéficier du doute. Et c'est ainsi que l'abbé refit la pièce, en négligeant les filles et en insérant Pierre parmi les garçons. C'est sous cette forme qu'elle figure parmi les pièces de noblesse de Charles comte d'Aubigné : « Acte par lequel noble et puissant Hervé Daubigné, seigneur de la Jousselinière [1], donne à Joachim Daubigne son frere, la mesme part que Thibaut, Guy, *Pierre* et François d'Aubigne ses autres freres avouent eu dans la succession de noble et puissant François d'Aubigne et dans celle de Damoiselle Marie Paumart, sa femme, leurs pere et mere, du 17 février 1516, receu par Oger notaire à Angers. »

Chiarambault qui reproduit ce document le fait suivre de ce commentaire :

« Cet acte de 1516 est refait sur un acte veritable de la mesme année qui se trouve dans les preuves de la généalogie d'Aubigné, avant que l'abbé d'Aubigné eut eu l'idée de joindre la famille de Mme de Maintenon à la sienne, et dans le titre veritable il n'y est point parle de *Pierre* d'Aubigné, qui estoit necessaire pour leur entreprise et pour le faire entrer avec celuy qui est dans le faux contrat de mariage de Jean Daubigne avec Catherine de l'Estang, que l'on a fait son fils. M. l'abbé d'Aubigné l'a fait fagoter par Cupar Siasy pour estre parent de Mme de Maintenon [2]. »

Grâce à ce tour de passe-passe, ce n'était plus qu'un jeu de rétablir la filiation des d'Aubigné-Maintenon [3], et de la faire remonter jusqu'aux ancêtres les plus lointains, au tronc primitif des d'Aubigné Briant, que le Chartier de l'église de Doué-la-Fontaine nous montre déjà bienfaiteurs de cette paroisse dès le XIe siècle [4]. On trouve dans les Dossiers bleus, copie d'un Tableau généalogique des d'Aubigné-Maintenon, dressé par d'Hozier sur les indications de l'abbé, et qui fait voir avec

1. La seigneurie de la Jousselinière, [illegible] de Maillé de Laval, commune de Pouzay (Vienne), [illegible] de Bouspreau. Le berceau primitif de la famille était la terre d'Aubigné, près de Martigné-Briant et de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

2. *Chiarambault*, P. 180.

3. Cf. mon *Schéma généalogique*.

4. *Cabinet d'Hozier*, vol. 17, dossier 383, et *Nouveau d'Hozier*, vol. 15, dossier 310 (Bibl. Nat., dép. des manuscrits, fonds français, 31 240).

filiation à partir de François d'Aubigné, le père d'Hervé, avec la mention, en regard des différents degrés, des pièces justificatives à l'appui. Nous aurons occasion de revenir à ce Tableau qui contient une note sévère de d'Hozier concernant le contrat de mariage de Jean. Le texte de cette note est d'ailleurs altéré, et toute la copie, datée du 9 octobre 1700, est assez fautive [1].

L'abbé devait être amplement récompensé de ses bons offices. Clairambault remarque à la suite de d'Hozier que « cet ouvrage ne luy a pas été inutile, car comme il a eu l'art et l'habileté de joindre les pères de Mme de Maintenon, et d'en faire une branche de sa maison qui est très noble et très ancienne en Anjou, une extraction aussy agréable et que le grand-père de Mme de Maintenon avoit desjà commencé de soutenir avec hauteur et hardiesse, la récompense a esté pour l'abbé d'Aubigné l'abbaye de la Victoire en Anjou, et enfin l'évêché de Noyon [2] », et même plus tard l'archevêché de Rouen.

Le *Contrat de mariage de Jean*, égaré, se retrouva enfin au dernier moment, et Mme de Maintenon le fit voir à d'Hozier dans son cabinet, à Versailles, au mois de novembre 1688. Mais aussitôt il se récria : la pièce était fausse ! il n'y avait pas de doutes, et il donna les raisons de son opinion formelle. Et comme quelques jours après (9 décembre 1688) elle lui écrivait : « Le Roy ne peut comprendre non plus que moy la fausseté de ce contrat ; il me semble que l'on n'en fait guières sans y être convié, mais vous êtes bon juge et point disposé contre mes intérests, ainsy il n'y a qu'à vous laisser faire », d'Hozier, en conservant cette lettre dans ses papiers, la fit suivre de cette explication :

« ... C'est que Mme de Maintenon m'ayant fait voir dans son cabinet à Versailles un contract de mariage de Jean d'Aubigné, son bisayeul, avec Catherine de l'Estang, je le trouvay si vilainement fabriqué que je lui dis, au moment que je regarday cette pièce, qu'elle étoit d'une fausseté si visible que j'étois étonné de la hardiesse que l'on avoit eue de la faire et de la mettre entre ses mains. Cependant cette pièce telle que je la marque avoit esté veue par M. Barentin, Intendant à Poitiers, pendant la recherche des Nobles de Poitou, et il l'avoit passée pour véritable,

1. Cf. *Dossiers bleus*, vol. 37, dossier 879 (Aubigné), f° 125.
2. *Clairambault*, f° 163

car elle avoit seryy à remplir le nombre des années qu'il falloit pour avoir le terme de la possession de noblesse que l'on demandoit pour estre déclaré noble. La raison qui avoit apparemment donné lieu à cette fausseté c'est que, comme dans le véritable contract de mariage de ce Jean d'Aubigné avec Catherine de l'Estang on n'avoit pas trouvé qu'elle fût de la maison de l'Estang des seigneurs de Bulles en Angoumois, dont on vouloit qu'elle fut pour estre demoiselle d'ancienne noblesse, et que Jean d'Aubigné n'estoit nommé fils de personne dans ce contract, on vouloit aussy que son père et sa mère fussent nommez dans celuy que l'on supposoit, et que ce père fût de la maison d'Aubigné de la Jaussellinière et de Tigny, afin qu'estant par là enté dans cette race on pût dire qu'il étoit assurément d'une noblesse des plus anciennes et des meilleurs de la province d'Anjou. Pour remedier à tout cela et pour faire tout concourir au dessein que l'on avoit de se servir de cette supposition, ou Mme de Maintenon ou quelqu'un de la famille fut conseille de faire fabriquer cette mauvaise piece, et pour luy donner un air de certitude on la presenta à M. Barentin, et comme il estoit des amis de Mme Scarron alors, il la passa pour luy faire plaisir et pour luy donner occasion d'en faire usage dans la suitte [1]. »

Mme de Maintenon aurait donc parfaitement su à quoi s'en tenir sur la valeur du document qu'elle produisait. Mais cette insinuation de d'Hozier n'est peut-être qu'un jugement téméraire ; il me semble que sa note en renferme d'autres, et même quelques contradictions. Comment peut-il savoir si bien ce que contenait le véritable contrat de mariage de Jean, et ce qui y manquait, puisqu'il ne l'a jamais vu, et que celui qu'on lui montra était faux ? D'autre part quelle vraisemblance y a-t-il que Mme de Maintenon ait eu préoccupée en 1662, lors de la vérification de M. Barentin, de se rattacher aux Tigny, alors qu'elle ne les connaissait pas, et qu'elle entra en relations avec eux seulement quinze ans plus tard ? Mais ne cherchons pas chicane sur ce point ; la mention des Tigny peut n'être ici qu'une inadvertance. Seulement elle éclaire et prévient une confusion que commet d'Hozier en prétendant que le contrat a été fait pour apparenter directement les d'Aubigné Maintenon aux La Jaussellinière-Tigny, c'est-à-dire à la branche aînée des La Jaussellinière, dont les Tigny

1 *Clairambault*, P. 182

sont issus, alors qu'en fait, c'est là le système de filiation imaginé par l'abbé de Tigny, mais ce n'est pas le système du contrat, qui fait descendre Agrippa et Jean de la branche *cadette* des La Jousselinière, celle de Brie, puisque, comme nous allons le voir, Jean d'Aubigné y est dit seigneur de Brie en Saintonge, fils de Pierre, également seigneur de Brie [1].

Nous aurions pu relever la même erreur plus haut, sous la plume de Clairambault, à propos de la falsification de l'acte de partage d'Hervé avec ses frères (en février 1516) où le nom de *Pierre* d'Aubigné aurait été inséré, disait-il, « pour le faire cadrer avec celuy qui est dans le faux contract de mariage de Jean d'Aubigné avec Catherine de l'Estang ». Cela ne cadre pas si bien, et même, cela ne cadre pas du tout ; car faire de *Pierre* d'Aubigné un frère d'Hervé, c'est le mettre dans la lignée des aînés de La Jousselinière, et non des cadets de Brie, comme le fait le contrat.

Ce n'est pas seulement à cause de son contenu que d'Hozier rejetait le contrat comme apocryphe, mais à cause de l'état et de l'aspect matériel de la pièce. Cela résulte d'une autre note de lui, dont j'ai déjà signalé l'existence en marge *d'un Tableau généalogique* des d'Aubigné-Maintenon (système Tigny) qui figure dans les *Dossiers bleus* [2]. MM. Sandret, Bordier et Beauchet-Filleau ont fait grand état de cette note qu'ils ont reproduite avec des variantes [3]. Elles s'expliquent par la nécessité de corriger un texte altéré, mais c'est une raison de ne pas trop s'y fier, et de ne l'utiliser qu'avec prudence. Le document, en effet, n'est pas de la main d'Hozier. Il porte en tête la mention : « *Fait par M. d'Hozier* », mais dans l'angle gauche « *Copie du 9 octobre 1700* » ; et, comme je l'ai déjà dit, copie défectueuse, manifestement faite par un ignorant qui n'a pas toujours bien déchiffré ou compris ce qu'il lisait. Il change même le nom du frère de Mme de Maintenon, qu'il appelle Claude au lieu de Charles, et au bas de ses titres il ajoute : « Je ne sayt si c'est luy qui est chevalier du Saint Esprit. » Évidemment ce n'est pas d'Hozier qui a mis cela ; il savait mieux que personne que le comte d'Aubigné était chevalier de

1. Pour bien saisir la différence des deux systèmes, voir mon *Schéma généalogique*.

2. Vol. 37, dossier d'Aubigné, n° 879, f° 125.

3. Cf. Sandret, article cité : Bordier, *France protestante*, 2e édition, 1er vol., 1877, article sur les d'Aubigné, Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, 2e édition, t. I, 1891, p. 150.

l'ordre, puisqu'il s'était occupé de sa promotion. Nous saisissons là sur le fait une interpolation volontaire du copiste. Qui nous dit qu'il n'y en a pas ailleurs ? Dans la note sur le contrat, il y a au moins une phrase dénaturée et qui devient inintelligible. Voici cette note :

« Je suis étonné de l'ignorance et de la mauvaise foi de M. Barentin, d'avoir admis comme il fit en 1667, pendant qu'il faisoit la recherche de la noblesse en Poitou, le contract de mariage de Jean d'Aubigné, dont la fausseté est si visible qu'il n'est point permis à un magistrat et un juge de ne la pas connoître, car j'ai veu *lorsqu'il* (?) de ce contract de mariage entre les mains de Mme de Maintenon qui me le montra il y a deux *autres* (?). Mais dès que je l'eus aperçu je lui dis qu'il estoit vilainement faux, premièrement par le caractère de l'écriture, par la salissure du parchemin, par son volume, et plus que tout cela parce que Jean de l'Etang, père de Catherine, y estoit qualifié seigneur de Rules en Angoumois, quoique tous les actes véritables que l'on avoit de Jean d'Aubigné et de Catherine de L'Etang sa femme apprissent que Jean de l'Etang son père estoit seigneur des Landes-Gaumenor en Blaisois, et estoit d'une famille bourgeoise de Blois, bien différente de celle de l'Etang, seigneur de Rules, qui est une ancienne noblesse d'Angoumois, et dont les armes sont aussi fort différentes de celles de la famille de l'Etang de Blois[1]. »

M. Sandret a supprimé tout bonnement les deux mots altérés. MM. Bordier et Beauchet-Filleau traduisent « *lorsqu'il* » par l'original (du contrat) et « *autres* » par *autres* (il y a deux autres). Deux corrections qui semblent indiquées. La seconde est de peu de conséquence, mais il n'en va pas de même de la première, et l'on aimerait à avoir une certitude. Est-ce bien l'original du contrat que Mme de Maintenon prétendait mettre sous les yeux de d'Hozier ? Sinon, si c'était seulement une expédition postérieure, les objections tirées de l'état du parchemin et du caractère de l'écriture perdraient de leur valeur. On peut penser s'il est vrai que, dans ce cas, d'Hozier qui s'y connaissait se serait dispensé de les for-

1. Les armes des d'Etang de Blois sont d'azur à deux poissons d'argent, posés en fasce l'un sur l'autre, surmontés d'une étoile de même. Les armes de Rules portaient d'argent à l'ancre de gueules, posée 4 et 3.

muler. Le fait que l'acte était rédigé sur parchemin donne à penser que c'était bien une minute, ou prétendue telle. Néanmoins un doute subsiste.

Il n'est pas possible de « juger sur pièce » aujourd'hui, car le contrat a de nouveau disparu, et cette fois définitivement. Il a été brûlé dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre, en 1871, avec l'exemplaire des *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné auquel il était joint. C'est d'après cet exemplaire que Ludovic Lalanne a donné son édition des *Mémoires* en 1854 ; il a donc vu le contrat sur parchemin, qui était relié avec lui, et il en a reproduit un extrait dans une note de son édition[1]. Le voici :

« Sachent tous que, au traité et prolocution da mariage, qui au plaisir de Dieu s'accomplira des personnes cy-dessoubs nommées, ont été présans personnellement ...Jehan d'Aubigne, escuyer, sieur de Brie en Xaintonge, chancellier du roy de Navarre, filz de deffunct Pierre d'Aubigné, escuier, seigneur dudit Brie et de Viguier[2] en Anjou, et de damoiselle Catherine de Sourche, demeurant à la suite dudit sieur roy de Navarre, d'une part, et damoiselle Catherine de l'Estang, dame de la Lande Guinemer, fille de deffunct et noble homme Jean de l'Estang, escuier, sieur de Pulle [pour Rulle] en Angoumois, et de damoiselle Suzanne de la Borde, demourant à la maison noble de la Lande Guinemer, paroisse de Mer, d'autre [part]... lesquels... se sont promis et se promettent prendre à femme et mary espoux en face de sainte église, si et quand l'ung par l'autre en sera requis, les solenités de notre mère sainte Église catholique, apostolique et romaine sur ce gardées et observées... Faict et passé à Orléans, le deuxiesme jour du mois de juin, l'an de grasse mil cinq cent cinquante[3]. »

Rien ne peut évidemment remplacer le document lui-même, ni l'examen direct qu'on en eût pu faire ; mais, avec ce texte, on a au moins sous les yeux quelques-uns des éléments du procès intenté à la mémoire des d'Aubigné-Maintenon par les négateurs de leur noblesse.

1. Note 3 de la *Notice biographique*, p. I, édition 1854, chez Charpentier.

2. Viguier est sans doute Vihiers (autrefois Vigerium, cf. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*), non loin de Doué-la-Fontaine et de Martigné-Briant, le berceau de la famille d'Aubigné, comme nous l'avons vu.

3. Par devant les notaires royaux Nicolas et Fayette, d'après une note de *Clairambault*, f° 182

M. Bordier adopte complètement le point de vue de d'Hozier sur la fausseté du contrat dans sa *Notice de la France protestante concernant les d'Aubigné*[1], et il ajoute à ses argaments des objections nouvelles. La principale est tirée du titre de « *chancellier du roy de Navarre* », indûment donné selon lui à Jehan d'Aubigné car le « chancelier de Navarre en 1550 était, comme il convient, un des plus grands seigneurs du Midi, savoir Jacques de Foix, évêque de Lescar, qui possédait cette charge depuis l'année 1538 jusqu'à sa mort arrivée en 1553 ». En outre Jehan d'Aubigné ne lui paraît pas avoir été un homme d'épée, comme il serait naturel pour un gentilhomme, mais un homme de robe et sa qualification d'écuyer confirmerait à tout le moins la petitesse de sa naissance, ce titre étant le dernier échelon des degrés nobiliaires.

L'argumentation de Bordier a convaincu Ludovic Lalanne, qui dans sa seconde édition[2] des *Mémoires*, en 1889, a brûlé ce qu'il avait adoré et renié l'antique noblesse des d'Aubigné, après l'avoir affirmée dans la première[3].

Mais elle a trouvé un défenseur convaincu chez un érudit angevin M. Camille Ballu, qui prétend réfuter toutes les objections, et prouver cette antiquité par des documents d'archives irrécusables. Son étude publiée dans le *Bisme de l'Anjou*, en janvier-février 1908[4], a été jugée décisive par de bons esprits[5]. Il faut croire qu'ils n'y ont pas regardé de trop près, car, en fait, la démonstration de M. Camille Ballu ne prouve absolument rien, étant toujours à côté de la question.

La question, c'est de savoir de qui Jehan d'Aubigné était fils, si s'il était bien fils d'un *Pierre* d'Aubigné, seigneur de *Brie* et de Vignier, de la maison noble des d'Aubigné d'Anjou qui essaima en Saintonge par le mariage d'Antoine d'Aubigné ; ce serait le grand-père de Pierre avec Charlotte de Brie. Le contrat de mariage, que M. Lalanne a encore eu sous les yeux, répondrait à la question s'il

1. *France protestante*, nouv. éd., t. I, 1877, col. 460 et sq. (notamment 462 à 467).
2. Chez Jouaust, cf. Préface, p. i à iii.
3. Celle de 1854, chez Charpentier, cf. notice, p. i.
4. Tirage à part chez Germain et Grassin, Angers, 1908.
5. Cf. l'appréciation de M. S. Weiss dans le *Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français*, nov.-déc. 1908, correspondance, p. 570, et celle de S. Rocheblave dans sa *Vie d'un héros*, Hachette, 1912, p. 129-130 : « La démonstration de M. Ballu nous paraît irréfutable, [illegible] les actes de d'Aubigné y sont vérifiés un à un. »

était authentique. Mais s'il ne l'est pas, il faut chercher autre chose. Or, sur ce point particulier M. C. Ballu n'apporte aucune lumière nouvelle. Il projette quelques lueurs émanées de vieilles archives sur d'autres points de la généalogie des vrais d'Aubigné, mais quelle clarté peut-il en rejaillir sur la naissance du père d'Agrippa ? Voici comment, selon M. Ballu, et par quelle répercussion elle s'en trouverait éclairée.

M. Lalanne a fait connaître et a publié, dans sa première édition des *Mémoires*, deux curieuses *Généalogies en vers* jusque-là inédites [1], de la maison d'Aubigné, dont la première, la plus longue, était adressée à « Messire Jehan d'Aubigné, chevalier seigneur de Brie », le père d'Agrippa. C'était la seule qui l'intéressât directement — l'autre se rapportant à une branche aînée éteinte — mais celle-là lui offrait, en une succession de quatrains décasyllabiques, le tableau de toute son ascendance supposée, avec les alliances matrimoniales, non seulement depuis le Savary [2], dont parle d'Aubigné dans ses *Mémoires*, mais en remontant même cinq degrés plus haut, jusqu'à Geoffroy d'Aubigné, qui vivait dans la première moitié du XIIe siècle. Voilà de beaux titres de noblesse ! et « le petit Théodore », le dernier nommé, serait le 14e rejeton de cette longue lignée, dont descendrait aussi l'auteur de la pièce [3] :

Né du beau sang qui m'a donné la vie

dit-il à Jean, et cette parenté serait donc une raison de penser qu'il est bien renseigné sur les origines de la famille. Mais d'autre part, puisqu'il n'est pas désintéressé dans la glorification de leur commune race, c'est aussi une raison de ne pas accepter son témoignage comme parole d'Évangile. Or, le tort de M. Ballu c'est de lui accorder toute confiance parce qu'il ne le trouve pas en faute aux endroits de la généalogie qu'il a pu contrôler par des documents, et notamment au moyen de chartes et aveux relatifs aux biens de la famille [4] pendant la période de 1297 à

1. Cf. éd. 1854, p. 439 à 444 et 446 à 448. Extraites d'un manuscrit de la *collection Duchesne* à la Bibliothèque Nationale, coté 9612 F-G, folios 85 et sq.

2. C'est à partir de ce Savary qu'avait eu lieu la bifurcation en deux branches : l'aînée, qui s'éteignit à la fin du XVe siècle, et la cadette des la Touche-Jousselinière, d'où seraient issus les d'Aubigné-Maintenon. Cf. mon *Schéma généalogique*.

3. Datée d'Orléans, 26 mai 1556.

4. 187 pièces contenues dans un manuscrit in-4° de 437 pages.

1486, c'est-à-dire bien avant l'apparition de Jehan d'Aubigné. On croirait vraiment, à lire son étude, que ce qui importe c'est de faire les preuves de la noblesse et de l'antiquité des d'Aubigné d'Anjou. Mais personne ne la conteste. Le tout est de savoir si le père d'Aggripa appartenait à cette maison, et il ne suffit pas d'un acte de foi pour l'établir. Tout pourrait être exact dans la généalogie versifiée, sauf l'insertion finale qui greffe Jehan d'Aubigné sur ce vieux tronc plusieurs fois séculaire.

Il est vrai que M. Balla invoque le témoignage de d'Hozier contre d'Hozier. Le généalogiste du Roi avait vérifié et certifié, le 30 mars 1689, les preuves de noblesse fournies par Marie-Élisabeth d'Aubigné, nièce de l'abbé de Tigny — la fille du marquis — à son entrée à Saint-Cyr. Or, parmi ces preuves figure une pièce concernant le grand-père supposé de Jehan d'Aubigné, et portant le même prénom, — appelons-le *Jean I*. Il était alors mineur, et sa mère Charlotte de Brie (veuve d'Anthoine) fait cession de ses droits dans la succession de ses grands-parents (Thibault d'Aubigné seigneur de la Jousselinière et Jeanne de la Pouroière) à l'oncle François[1] moyennant la somme de 500 livres tournois[2]. Fort bien, mais qui nous dit que ce Jean I est le vrai grand-père de *Jean II*, père d'Agrippa ? La généalogie en vers, répond M. Balle. Mais c'est justement la généalogie en vers — faite à l'honneur et pour les d'Aubigné contestés — dont il faut établir l'exactitude. Nous tournons dans un cercle vicieux[3].

1. Cf. mon *Schéma généalogique*.

2. Cf. Le texte de cette cession dans le *Cabinet d'Hozier*, vol. 17, dossier 383, aux preuves de noblesse de Marie-Élisabeth d'Aubigné, f° 3 bis verso [illegible] dossier 310, f° 16 verso.

3. Il y a d'ailleurs [illegible] giques ?

Naturellement M. Ballu, disant *amen* après avoir égrené tout le chapelet des quatrains généalogiques, et ne voulant pas douter de la véracité du poète inconnu, de même qu'il tient pour démontrée l'ascendance de Jean, tient aussi pour authentique le contrat de mariage, où elle apparaissait identique. Et il s'efforce de réduire à néant les objections faites à la rédaction de ce contrat.

On se rappelle que d'Hozier y relevait une confusion intéressée [1] entre les l'Estang de Blois et les l'Estang d'Angoumois, seigneurs de Rules, qui étaient de meilleure maison. Jehan de l'Estang, le père de Catherine, n'aurait été que seigneur des Landes-Guinemer en Blaisois, c'est le seul titre qu'il a sur les actes conservés. — A quoi M. Ballu répond qu'il n'y a pas contradiction, le contrat spécifiant précisément que c'est la mère de Catherine qui, au moment de son mariage à elle, habitait à la maison noble de la Lande-Guinemer : c'est donc elle qui avait apporté cette terre et ce titre à son mari, et lui pouvait très bien être originaire d'Angoumois. — Ce raisonnement pourrait avoir une valeur s'il ne péchait par la base, mais il repose sur un contre-sens dans l'interprétation du texte. Il n'est rien dit de pareil dans le contrat. Le domicile indiqué avant les mots « *d'une part... d'autre part* » est celui des deux époux, et non des parents : Jean d'Aubigné demeure « à la suite du Roy de Navarre » (Henri II d'Albret) et sa future femme « à la maison noble de la Lande-Guinemer ». Avec sa mère, dira-t-on ? En tout cas cela ne prouverait rien pour l'origine de la terre. Le père étant « deffunct », la mère aurait continué à vivre dans la maison familiale. Mais en fait elle n'y était plus en 1550, et il y a une raison majeure pour cela, c'est qu'elle était morte, quoique le contrat n'en fasse pas mention, et avant même son mari, qui s'était remarié, comme en témoigne une pièce de procédure retrouvée par M. Ballu lui-même aux *Archives départementales* de la Charente-Inférieure, et reproduite dans son appendice [2], mais dont il

1. Dans sa seconde note, celle des *Dossiers bleus*, f° 125.

2. Il s'agit d'une réclamation faite au nom du jeune Agrippa, comme héritier de Catherine décédée, à la seconde femme de Jehan de l'Estang, Catherine Guybert devenue Mme Thomas, parce qu'elle aurait indûment touché dans la succession de Jehan, donc au préjudice de Catherine, une somme de mille livres tournois à titre de restitution dotale, alors qu'en fait elle n'aurait apporté aucune dot en mariage. On voit figurer au procès, comme assistant de *noble personne Agrippa d'Aubigny, mineur d'ans*, demandeur, son père *honorable homme et sage maistre Jehan d'Aubigné, lieutenant pour le Roy au siège de Cognac, et seigneur de Brie en Archiac*, et son curateur (pour remplacer la mère, le père s'étant remarié) Maistre Nicolas Jolly. — Acte du 20 novembre 1561. Extrait des minutes de M. Bouyer, notaire royal à Saintes. Le texte est d'ailleurs très fautif, et les clercs de M. Bouyer étaient bien étourdis.

n'a rien tiré. Catherine de Lestang était orpheline de père et de mère quand elle épousa Jean d'Aubigné; c'est pour cela, je pense, qu'elle est qualifiée dans le contrat « *Dame* de la Lande-Guinemer ». Si sa mère avait existé alors, et était restée veuve, c'est elle, il me semble, qui aurait eu droit à ce titre. Sans vouloir exagérer l'importance de ce détail, sa concordance avec un document judiciaire qui l'éclaire peut être retenue, sinon comme un commencement de preuve de l'authenticité du contrat, au moins comme une petite présomption en sa faveur.

M. Bordier, lui, critiquant particulièrement le titre de « chancellier du Roy de Navarre » donné à tort à Jean d'Aubigné, puisque le chancelier de 1550 est connu. — Mais, remarque M. Baillu, ce titre peut équivaloir à celui de « chancellier en la Cause » que reçut effectivement Jean d'Aubigné, comme nous l'apprend son fils dans ses *Mémoires*. — Il est vrai, mais à quel moment? Après le siège d'Orléans, où fut assassiné François de Guise (février 1563), avènement qui précipita la paix de la première guerre religieuse, Jean d'Aubigné avait contribué à la défense de la ville, et fut à l'honneur en participant aux négociations.

« Il fut choisi pour la négotiation de la paix qu'il traitta passant en battaux à la Poule Blanche du Porteau, où estoit logée la Royne; aussi fut il le quatrieme qui de son party entra dans le pavillon violet de l'isle aux Bœufs, où se fit la paix [1]. En faveur de ce traitté et de ses autres services, luy fut donné l'estat de Maistre des requestes, pour servir de Chancelier en la Cause. Et apres le sieur de Chavagnes succeda après sa mort [2]. »

M. Baillu nous la baille belle avec ses explications. Si Jean d'Aubigné ne fut nommé à cet emploi qu'en 1563, comment en obtint-il porter le titre dès 1550? Le rédacteur du contrat aurait-il eu le don de prévoir l'avenir?

Par contre, M. Bordier me semble tirer un avantage décisif pour sa thèse de cette charge de « Maistre des requestes », dont fut alors gratifié le père de d'Aubigné. Si l'on récompensa de cette façon les services, pense-t-il, c'est qu'ils étaient plus civils que militaires, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, quand on se rappelle qu'en temps de paix il était bailli de Pons [3], donc homme de loi. La

1. Traité de Hampton-Court, 12 juin 1563, confirmé par l'Édit d'Amboise, du 19 mars 1563.
2. Cf. *Mémoires*, éd. Beaume, t. I, p. 10.
3. Du Bouchet (Généal. des princes d'Aquitaine), cité par Tisserand, p. 10 [illegible]

charge de maître des requêtes cadrait avec ses fonctions habituelles, qui n'étaient guère celles d'un gentilhomme de bonne maison, tout au plus d'un « petit gentillâtre ».

Pourtant on le voit jouer un rôle de premier plan dans la Conjuration d'Amboise. Il assiste au conciliabule de Nantes (1er février 1560) où s'élabora le complot[1], et où s'était rendu « de chaque province un chef signalé ». Jean d'Aubigné y vint pour le Poitou, non comme principal représentant il est vrai, mais comme « lieutenant de Saint-Cire[2] ». Tous deux furent chargés de « rallier les forces dans leur province » ; et Jean s'obstina dans l'entreprise, malgré les dénonciations qui la vouaient d'avance à un échec. C'est lui qui devait pénétrer le premier dans le château d'Amboise, le 16 mars, avec quelques gentilshommes, pour occuper les portes, et « se saisir des Lorrains et autres membres du Conseil ». Sans sa présence d'esprit à changer de rôle apparent au dernier moment, quand il s'aperçut qu'il était tombé dans un traquenard — il emmena, en effet, ses gens « faire les eschauffez parmi ceux qui alloient attaquer l'embuscade du parc » comme s'ils appartenaient aux troupes de la défense — il aurait été rejoindre ses compagnons pendus aux créneaux du château[3].

Et pendant la première guerre de Religion n'est-ce pas en capitaine qu'il se comporta ? Il était à la bataille de Dreux (19 décembre 1562) d'où il ramena prisonnier le connétable de Montmorency et le sieur d'Achon[4], mission de confiance s'il en fut. — C'est sans doute parce qu'il était prévôt de la maréchaussée dans l'armée protestante, suppose M. Bordier, qui ne veut voir en lui qu'un juge habillé en soldat. — Mais est-ce l'office d'un prévôt d'être « commandant à Orléans soubs M. de Saint-Cire[5] », d'aller « en Guyenne pour

dans l'analyse que nous avons donnée de la pièce de procédure de novembre 1561 (cf. ci-dessus p. 19, note 2) qu'il y est qualifié « lieutenant pour le Roy au siège de *Cognac* ».

1. Cf. *Histoire universelle*, éd. Ruble (pour la Société d'Histoire de France), t. I, p. 259 et sq.

2. Tanneguy du Bouchet, seigneur du Puy-Greffier, dit Saint-Cyr, gentilhomme poitevin.

3. Cf. *Histoire universelle*, t. I, p. 265 et 271. Jean d'Aubigné avait conservé entre les mains « l'original de l'entreprise » avec les noms de tous les conjurés. Cf. *Histoire universelle*, t. I, p. 272-273 avec les notes, et *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 19-20.

4. Cf. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 10.

5. Le fait est contesté par d'Hozier (*Cabinet d'Hozier*, vol. 17, dossier 383) à propos d'une notice sur Agrippa d'Aubigné, communiquée en mars 1689 par M. de Villette, et où il est dit que Jean d'Aubigné « avoit esté lieutenant de Roi au gouvernement d'Orléans ». D'Hozier a mis en marge : « ce qui est très

hâter les forces [1], et, quand le siège fut venu (début de février 1568), de se signaler par des exploits militaires ?

« En ces jours là, raconte d'Aubigné, quatorze Capitaines touchont en la main pour essayer la reprise des Tourelles, mais il n'y eut que ses gens qui tindrent promesse et sauterent dans le retranchement. Là le Sieur d'Aubigny eut un coup de picque au-dessoubs de la cuirasse [2]... » Voilà du moins une blessure de guerre authentique, en admettant que sa gentilhommerie ne l'ait pas été, et, comme il devait mourir des suites, cela m'a tout l'air d'une mort de soldat.

Dans un panégyrique en vers, qui lui est adressé, et que M. Lalanne a découvert dans le même manuscrit que les généalogies versifiées, c'est l'homme de guerre qui est mis d'abord en vedette, et ses services civils ne viennent qu'après :

Toy, d'Aubigné, de qui dès ton enfance
On a jugé que la noble naissance
Exalteroit de tes pères les faitz
Et que toy seul renfermois leurs portraitz,
On a dit vrai : tu fus jeune, guerrier,
Ayant toujours le pied en l'estrier,
La bride en main, le cul dessus la selle,
En faction, à faire sentinelle,
A obéir, puis après commander,
Et toujours prest à ta vie hazarder,
Soit aux combats, soit aux prises des villes,
Chasteaux et forts en nombre de plus de milles,
Aux ralliemens, batailles et retraittes ;
Toujours premier, comme un foudre ou tempeste,
Avec tes gens à battre l'ennemi
Les enfonçant et te meslant parmi,
Prendre sur eux prisonniers d'importance
Et des seigneurs les plus gros de la France,
Enfin partout ton renom estendu
Et tes hauts faitz de chacun entendu

aux, il n'avoit esté que juge de Pons et Archiac. » Mais cela me semble une simple chicane sur le titre de *Lieutenant de Roi*. Evidemment il ne l'avait pas officiellement, puisqu'il ne tenait ses fonctions, comme Saint-Cyr, que de Condé, qui occupait illégalement Orléans.

1. *Mémoires*, éd. Beaume, t. I, p. 9.

2. *Ibidem*, p. 10.

Te donneront une gloire immortelle;
Car un chacun te la souhaite telle.[1]

Vient alors l'éloge de ses qualités d'homme d'État, et sa sagesse à « mesnager la paix » (de 1563),

Avec Condé, Saint Cire et d'Andelot,
Chefs du parti appelé Huguenot.

Est-il vraisemblable qu'il aurait été désigné pour assister ces grands personnages aux négociations du traité, s'il eût été de si médiocre condition ?

— Oubliez-vous donc qu'il n'était qu'écuyer, dira M. Bordier, rang infime dans la noblesse ? Je veux bien, encore que la Généalogie en vers qui lui est dédiée le qualifie de chevalier : mais admettons qu'elle le flatte, j'observe seulement que la plupart des d'Aubigné authentiques, dont MM. Beauchet-Filleau ont reconstitué la généalogie dans leur Dictionnaire, n'avaient pas d'autre titre : c'est donc qu'il n'était pas si mal porté.

Je crois que M. Bordier s'est laissé trop influencer par une *Note conservée dans le Dossier Clairambault*[2] et qui révélerait l'humble origine de Jean d'Aubigné. Elle avait été dictée à d'Hozier le 10 juillet 1700 (ce qui prouve par parenthèse qu'on avait continué l'enquête nobiliaire après la promotion du comte d'Aubigné) par Louis le Roy, seigneur de Montaupin, d'une branche cadette des d'Aubigné de Brie, issue d'un frère de Pierre d'Aubigné[3] que le contrat donne pour père à Jean. C'était donc un parent assez proche des d'Aubigné-Maintenon, au

1. « Vers adressés à Messire Jean d'Aubigné, chancelier de Navarre » (Lalanne, éd. 1854, p. 444 et sq.). Notons ce titre, confirmé à la fin de la pièce. Là (c'est-à-dire au service de la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret).

Là ton pouvoir et ton autorité,
Ta renommée et grande probité
T'ont attiré de ta chère princesse
Toute faveur, liberté et liesse ;
Le *chancelier* tu es de son Estat,
Et de son cœur le premier magistrat.

2. Au f° 184.

3. Cf. *Dictionnaire Beauchet-Filleau*, t. I, p. 147 au § V de la généalogie des d'Aubigné, degré 12, et mon *Schéma généalogique*.

cas où la filiation du contrat serait vérifiée : on n'est jamais trahi que par les siens [1]. Voici les renseignements que M. de Montaupin donna à d'Hozier :

« Jean d'Aubigné, de la ville de Loudun, fut élevé domestique de Jaquette de Montbron, dame d'Archiac, parce qu'il étoit oncle ou cousin germain de Michelle Joly, femme de chambre de cette dame et depuis femme d'Aubin d'Abeville, juge d'Archiac et de Mathas, curateur de Théodore Ag. d'Aubigné, fils de Jean. Il étoit aussi cousin d'Andrée Joly, femme de Martial Bernard, receveur d'Archiac, et sœur d'Anne Joly, aussy femme de chambre de Jaquette de Montbron ; et elles étoient filles de François Joly, marchand tanneur et corroyeur à Loudun, et de Jeanne d'Aubigné, sœur de Jean d'Aubigné, père de Théodore Agrippa. Cela fut cause que ce Jean d'Aubigné s'habitua en Xaintonge, devint homme d'affaires de Jeanne de Montpezat, douairière d'Archiac, soutint ses intérêts contre ses enfans, et depuis il soutint pour les enfans contre la mère. De là il passa au service d'Antoinette de Pons, dame d'Albret, et ayant fait ses affaires auprès d'elle il épousa à Blois Catérine de l'Essang, dame des Landes-Guinemer, et tint s'habitant avec elle à Pons, dans un petit lieu appelé Saint-Moris, où naquit Théodore Agrippa. 2° Il épousa Anne Limur, veuve de Gabriel Gaignard, de laquelle il eut Emanuel, Ester et Noeuil d'Aubigné, morts sans postérité. Après la mort de Jean d'Aubigné, sa veuve Anne de Limur se remaria en troisièmes noces avec Collinot (Collineau) bourgeois de Coignac. Pendant le mariage de Jean d'Aubigné avec Anne Limur, ils achetèrent la troisième partie de la seigneurie de Brie dans la paroisse d'Archiac, laquelle avoit esté décrétée et prise en payement par la dite de Limur, et depuis, par puissance de fief, André de Bourdaille, mary de Jaquette de Montbron, retira de leurs mains cette terre de Brie. — Daniel Bécasse, sergent à Archiac, épousa aussy... d'Aubigné, sœur de Jean d'Aubigné, père de Théodore Agrippa. »

Voilà certes des parentés qui ne sont pas très reluisantes — encore que le titre de femme de chambre dans une grande maison équivaille à cette époque,

1. Le mémoire de M. de Montaupin a été mis au jour pour la première fois par M. Bordier dans son article du *Cabinet historique* de 1877 et reproduit ensuite à plusieurs reprises, notamment par Beauchet-Filleau (*Dict. des Familles du Poitou*, t. I, p. 151) et par M. Ballu dans son *Étude sur la noblesse d'Agrippa d'Aubigné et de Mme de Maintenon*.

comme le fait justement observer M. Ballu, à celui de dame d'honneur [1]; et puis, en somme, tout ce qui résulte de cette note, en la tenant pour exacte, c'est que les sœurs de Jean d'Aubigné avaient fait des mariages modestes. Pour quelles raisons ? Nous ne sommes pas dans le secret des familles. Il est possible que ce soit faute d'argent tout simplement, ce qui ne serait pas un déshonneur, et ce qui ne prouverait pas que Jean et ses sœurs n'étaient pas les enfants de Pierre d'Aubigné, seigneur de Brie [2] et de Viguier, et de Françoise de Sourches. Les accidents de fortune n'étaient pas rares dans la noblesse, et de tous temps on a vu des gentilshommes pauvres. — En tous cas M. de Montaupin ne disant rien de leur naissance, on n'a pas le droit, semble-t-il, d'interpréter contre eux ce silence, et de supposer qu'il les renie comme ses parents. Au contraire il serait assez naturel de supposer que, s'il est si bien renseigné sur leur compte, c'est par des papiers de famille, et que c'est une confirmation de la parenté [3].

M. Roger Drouault a retrouvé à Loudun, et communiqué au *Comité des Travaux historiques et scientifiques* [4] des actes d'état civil qui peuvent venir à l'appui de la note de M. de Montaupin, en particulier les actes de baptême (catholique) de deux enfants de Jeanne d'Aubigné et de François Joly [5], et l'acte de mariage (protestant) du second fils, Matharin Joly — ce serait donc le cousin germain d'Agrippa — avec Charlotte Vincent [6]. Il signale d'autre part deux baptistaires où l'on voit figurer comme parrain un Agrippa d'Aubigné, le 7 septembre 1555, pour le baptême de Jehanne Prioude, et le 20 septembre 1556 pour le

1. De même que « valet » primitivement n'est pas un terme péjoratif, et signifie seulement « vassal ».

2. La tentative que fait Jean d'Aubigné pour rentrer en possession d'une partie de la terre de Brie montre qu'elle était sortie de la famille, vendue sans doute, et le titre de Seigneur de Brie qu'il prend dans son contrat de mariage n'aurait donc été qu'honorifique. Mais en essayant plus tard de recouvrer ce patrimoine, il peut sembler confirmer sa naissance. — Il est vrai que ceux qui en doutent verront seulement dans cette acquisition un moyen d'appuyer ses prétentions à se rattacher à la branche des d'Aubigné de Brie, et peut-être l'origine même de ces prétentions, de celles de la famille au moins, si le contrat a été refait après coup.

3. Il avait, en effet, communiqué à d'Hozier et à Mme de Maintenon en 1688 plusieurs titres concernant Agrippa (allant de 1584 à 1592) et qu'il disait avoir retrouvés dans sa famille. Cf. *Nouveau d'Hozier*, vol. 15, dossier 310, f°s 25-26.

4. Insertion dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, année 1903, p. 107, sous le titre : *l'Origine loudunoise des d'Aubigné-Maintenon.*

5. L'un du 9 février 1542, l'autre du 10 septembre 1549

6. Le 11 juillet 1577.

baptême de Pierre Dignay ; et, ne doutant pas qu'il s'agisse de Théodore Agrippa d'Aubigné, il en conclut que c'est à Loudun, chez sa tante, que le petit Agrippa, orphelin de mère, a dû passer ses premières années, ayant été, comme il nous l'apprend dans ses *Mémoires*, « nourri en enfance hors de la maison du père, pour ce que Anne de Limur, sa belle mère, portait impatiemment et la dépense, et la trop exquise nourriture que le père y employoit[1] ».

C'est bien possible, ou plutôt ce serait assez vraisemblable si nous étions réduits aux hypothèses, mais le fait est que M. de Montaupin a précisé lui-même l'endroit où l'enfant fut élevé, non pas dans la note que j'ai reproduite, mais dans une autre, qui n'en diffère d'ailleurs que par quelques variantes[2] ; et, à la fin, elle contient cette addition :

« Durant ce second mariage [avec Anne de Limur], Théodore Agrippa, fils aisné du premier lit, fut élevé par Aubin d'Abeville, mari de Michelle Joly, fille de Jeanne d'Aubigné, sœur de Jean d'Aubigné et tante de Théodore Agrippa, lequel alla ensuite demeurer au château de Pons, appartenant à la dite Dame Antoinette de Pons, femme de seigneur d'Albret, gouverneur du Roy Henri IV, lors Prince de Béarn, lequel alloit souvent dans les maisons dudit seigneur d'Albret, où Théodore Agrippa fut connu de ce Prince, lequel luy donna dans la suite de l'employ. »

C'est donc chez sa cousine germaine, et par conséquent à Archiac, où Aubin d'Abeville était juge, que le petit Agrippa aurait été d'abord mis en pension, après le remariage de son père, et non pas chez sa tante, à Loudun. Mais rien n'empêche évidemment d'admettre qu'il alla faire chez elle quelques séjours, et il ne peut fort bien qu'il ait été parrain dans les deux occasions mentionnées par M. Tronault. Quoique, après tout, la similitude de nom ne soit pas une assurance formelle d'identité, je ne tirerai pas argument contre son hypothèse de ce que les parrainages sont des parrainages catholiques. Jean d'Aubigné pouvait n'avoir pas encore fait profession de la Religion réformée[3], et l'Église protestante de Loudun ne fut organisée

1. *Mémoires*, éd. Résumé, t. I, p. 5.

2. Elle se trouve également dans le *Dossier Clairambault*, f° 184, avant celle que j'ai citée en premier, et qui est plus complète.

3. Le contrat de mariage tant discuté le présente aussi comme catholique, mais 5 ans plus tôt en 1550.

qu'à la fin de 1555 par le pasteur Puinisson, qui arriva de Genève au mois de septembre [1]. Mais ce dont je m'étonne un peu, c'est qu'un enfant si jeune (d'Aubigné aurait eu un peu plus de trois ans et demi la première fois, de quatre ans et demi la seconde), ait pu être considéré comme assumant valablement la responsabilité d'un parrainage. Pour le second baptême encore, on le voit assisté d'un autre parrain « venerable personne Me Pierre Clément », mais pour le premier, où il avait un an de moins, et se serait encore moins rendu compte de ce qu'il faisait, il paraît seul. C'est un peu étrange.

M. Drouault a relevé dans les registres d'état civil de Loudun et dans les Archives départementales la trace de beaucoup d'autres d'Aubigné, orthographiés de façons très variées (Daubigny, Aubigny, Daubigné, Daulbigné, d'Aubigné), la plupart, de petites gens. Mais toutes ces homonymies ne signifient pas grand'chose. Rien ne dit qu'ils appartenaient tous à la même famille, ni qu'ils fussent apparentés à Jean d'Aubigné. Il y a plus d'un ours à la foire qui s'appelle Martin [2].

En résumé que conclure de tout cela pour la noblesse des d'Aubigné-Maintenon ? C'est que, à notre avis, ni les partisans, ni les adversaires de cette noblesse ne peuvent à cette heure apporter des arguments décisifs et irréfutables. La faiblesse du plaidoyer de M. Bailu est plutôt de nature à nuire à la thèse qu'il soutient. Mais d'autre part nous dirons, contre la thèse adverse, qu'il faut être très circonspect, pour ce qui est du domaine privé, dans les procès qu'on fait aux morts qui ne sont plus là pour se défendre. Celui qu'on dresse en cette affaire contre la mémoire de d'Aubigné et de Mme de Maintenon n'est peut-être pas un procès de tendance, mais c'est un procès contre absents, et, ce qui est plus grave, il repose principalement sur une pièce à conviction également absente, le contrat de mariage de Jean d'Aubigné, détruit dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre. Sans doute l'opinion de d'Hozier sur sa fausseté est d'un grand poids ; mais, quelque révérence que nous ayons pour la compétence du célèbre généalogiste, il ne nous est pas permis de nous incliner aveuglément devant elle. Nous ne pouvons plus

1. Cf. Introduction (p. 5) à la publication *The Registers of the Protestant Church at Loudun*, 1566 à 1582, edited by C. E. Lart.

2. L'éditeur anglais des *Registres de l'Église protestante de Loudun*, dont nous mentionnons la publication à la note précédente, signale par exemple qu'on rencontrait beaucoup de d'Aubigné à La Rochelle à cette époque (à la p. 42, en note). C'était donc un nom assez répandu.

contrôler ses observations sur l'aspect matériel de cette pièce. Et quant aux inexactitudes du texte, concernant la famille de l'Estang ou le titre de chancelier du Roi de Navarre donné à Jean d'Aubigné, il n'est pas certain qu'on ne les expliquera pas quelque jour, ou qu'elles ne se transformeront pas en vérités. Dans les menus faits de l'Histoire, comme dans les autres, on peut faire des découvertes. Mme de Maintenon affirme que, dès son enfance, elle a été instruite de cette parenté avec les Lestang de Rules[1]. Pourquoi mentirait-elle, ou pourquoi Courcelles ou Trémoles ? D'Hozier ne connaissait peut-être pas toutes les ramifications de la famille des Lestang de Rules. Quant au titre de « chancelier du *Roy* de Navarre », il est entendu que c'est une usurpation si on l'interprète dans le sens de chancelier de l'*État* de Navarre. Mais ce titre n'aurait-il pas pu s'appliquer à un officier de la *Maison* du Roi, chargé par exemple de son sceau privé ? C'est une simple hypothèse que j'émets[2].

Ce qui me frappe surtout, d'un côté comme de l'autre, c'est la confusion des questions. M. Ritlin, nous l'avons vu, se mêle deux têtes différentes, celle de l'origine paternelle de Jean, et celle de l'exactitude de la généalogie en vers retrouvée par Lalanne. Il étaye par des documents nouveaux deux échelons de cette généalogie, mais pas du tout le dernier degré (celui où se place-rait Jean). Et réciproquement, dans l'autre camp, on confond deux procès distincts, celui fait à la généalogie construite par l'abbé d'Aubigné de Tigny, et celui fait à l'autre généalogie qui a pour base le contrat. Ce sont deux systèmes opposés. L'un qui fait descendre Jean et son père Pierre d'un *aïeul* de la Jousselinière (François fils de Thibault), l'autre d'un *oncle*, le fondateur de la branche de Brie, Antoine, transplanté et fixé en Saintonge par son mariage avec Charlotte de Brie[3]. La dérivation imaginée par l'abbé a toutes chances d'être fausse. Mais faut-il rendre Mme de Maintenon et surtout son grand-père, Agrippa, responsables de la supercherie d'un flatteur mal-

1. Dans la lettre du 10 juin 1688 à d'Hozier, cf. Geloucus, p. 7 et 8.

2. Du Fay, le petit-fils de l'Hospital, qui était chancelier de Navarre, au moment de l'avènement d'Henri IV (avec un traitement de 666 écus-sol, 2 livres : cf. de la Ganza, *Henri IV, Vie privée*, Didot, 1885, p. 19), était en même temps administrateur de son domaine *particulier*. De même Calignon, qui lui succéda (cf. *Vie de Soffrey de Calignon*, par le comte Douglas, Grenoble, 1874, in-4°, p. 81). Mais les fonctions qu'ils cumulaient n'auraient elles pu être, à un moment antérieur, séparées ?

3. Cf. mon *Schéma généalogique*.

adroit et peu scrupuleux ? Or il me semble que c'est ce que l'on a fait quand on met dans le même sac à malices les deux généalogies, parce que l'une paraît truquée. Tout ce qu'on peut dire ou prouver contre les artifices de l'abbé d'Aubigné ne porte pas contre le système différent du Contrat, qui est aussi, remarquons-le, celui de la Généalogie en vers, et celui qu'indique le début des *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné [1]. Cette triple concordance n'est pas négligeable, et c'est elle qui devrait guider les recherches sur le terrain qu'elle précise, sans suivre l'abbé de Tigny dans ses excursions fantaisistes. C'est bien ce qu'a voulu faire M. Ballu, mais ses fouilles ne l'ont point mené au point essentiel.

Quoi qu'il en soit des origines de Jehan d'Aubigné, et qu'il ait été bon gentilhomme ou non, il est certain qu'il fut « légiste ». Dans les actes d'hommage qu'il fit pour la terre de sa femme, le domaine des Landes-Guinemer, nous avons vu qu'il était qualifié « noble homme messire Jean d'Aubigné, juge ordinaire de la ville, pays et seigneurie de *Pons* en Saintonge ». Si l'on rapproche ce détail des renseignements que nous fournit M. de Montaupin, on peut induire avec assez de vraisemblance que c'est par sa protectrice Antoinette de Pons qu'il avait obtenu cet emploi. Mais, d'autre part, nous avons remarqué qu'il a changé de poste dans la pièce judiciaire exhumée par M. Ballu et relative à la succession de Catherine de Lestang. Il signe alors « honorable homme et sage maistre Jehan d'Aubigné, lieutenant pour le Roy au siège de *Cognac*, et seigneur de Brie en Archiac... » (20 novembre 1561) [2].

1. Rappelons-le : « Théodore Agrippa d'Aubigné, fils de Jean d'Aubigné, seigneur de Brie en Xaintonge et de Damoiselle Catherine de l'Estang... » Ce sont les formules mêmes du contrat. Le curieux c'est que, tout en adoptant le système généalogique de l'abbé de Tigny, on utilisa cependant les *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné — encore inédits — pour établir les titres du comte d'Aubigné, lors de sa promotion dans l'ordre du Saint-Esprit, comme le montre le *Dossier Clairambault*, où le récit de la vie de d'Aubigné à ses enfants a été transcrit (du f° 123 au f° 158) avec cet en-tête : *La vie de Théodore Agrippa d'Aubigné écrite par luy-mesme, et sur laquelle ont été dressées les preuves de son petit-fils, lorsqu'il fut fait cordon-bleu* (insigne de l'ordre). Mais sans doute on n'en retint que le passage relatif au mariage d'Agrippa, et aux justifications fournies à la famille de Suzanne de Lezay (éd. Réaume, t. I, p. 47 à 49), c'est-à-dire la revendication générale de parenté avec les d'Aubigné d'Anjou, sans s'arrêter au détail et à l'indication précise que contenaient les premières lignes des *Mémoires*. Les deux commissaires juges d'armes (Saint-Simon et Beringhen) n'y regardèrent pas de si près. Pourvu qu'on leur fît voir, par un moyen ou par un autre, que la noblesse de Charles d'Aubigné était « des plus considérables de la province d'Anjou pour l'ancienneté de son origine », comme le dira le libellé de leur sentence (cf. *Dossiers bleus*, vol. 37, n° 879, f° 109), ils se déclaraient satisfaits.

2. C'est encore, nous le verrons, la même qualification de « lieutenant de Cognac » que lui donne

Depuis quand avait il passé au siège de Cognac ? Je ne saurais le dire exactement, mais on connaît du moins l'époque où il dut se démettre de ses fonctions de bailli de Pons, non pas bénévolement, mais par suite d'un arrêt du Parlement de Guyenne, qui le dépossédait de son office en faveur d'un certain Odet de Pont [1]. Y avait il donc eu usurpation de sa part ? ou bien peut-être cette revendication avait elle été suscitée par la famille de Pons, avec qui il fut un moment brouillé comme nous l'apprend la *seconde* note de M. de Montaupin ?

« Durant le séjour de Jean d'Aubigné à Pons, y lisons-nous, il fit les affaires de Claude de Pons, archidiacre de Xaintes et pénitentiaire du Saint Siège. Il étant oncle d'Antoinette de Pons, héritière de cette maison, dans laquelle Jehan d'Aubigné ayant eu quelque différent avec Claude de Pons pour compte d'argent qu'il avoit reçu sur sa procuration, Jean d'Aubigné retourna à Archiac, où il épousa Anne de Limur [2]. »

Voilà du français bien entortillé et qui ne fera guère au clair ce « différent ». En tout cas il ne dut pas être très grave, et l'honorabilité de Jean d'Aubigné n'y étant certainement pas engagée, puisque nous le retrouvons dans la suite réconcilié avec la famille de Pons — et que le petit Agrippa devait passer une partie de son enfance chez Antoinette, au château de Pons.

Le cœur de cette noble dame s'intéressa sans doute à cet enfant sans mère et repoussé par sa marâtre. Nous savons peu de chose de la mère d'Agrippa, morte en lui donnant le jour. Mais Catherine de Lestang devait être une femme distinguée et cultivée, car d'Aubigné, dans sa *Lettre à ses filles sur les femmes doctes de ce siècle*, la cite — à la fin de son énumération, par modestie filiale — parmi les femmes remarquables qui ont fait honneur à leur sexe et à leur siècle :

« J'oublieray ou Catherine de l'Estang, vostre grand'mère, laquelle son fils qui en escrit n'a jamais veu (et c'est ce qui m'a donné le nom d'Agrippa), mais ouy

Fragment autographe inédit d'un Livre de Mémoires, ou journal des recettes du petit fief de Jonnacq, par le jeune Agrippa.

1. Le fait lui est arrivé en mai 1574. Extraits des Archives départementales de la Gironde par M. H. Patu, « Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français », numéro de novembre-décembre 1904 (T. 53, pp. 493-494).

2. Cf. *Clairambault*, f° 184 recto.

bien ses livres dans lesquels j'ay estudié, ayant gardé prétieusement un Sainct-Bazile grec, commenté de sa main[1]. »

Une femme capable d'annoter un texte grec, voilà qui aurait fait pâmer d'admiration cent ans plus tard les Philamintes et les Armandes; et même à l'aurore de la Renaissance, dans la première ferveur des bonnes lettres, le cas devait être assez rare pour mériter la fierté du fils. Gageons que le cœur et l'esprit de Catherine, formés par les maîtres de l'Antiquité, étaient d'une autre qualité que ceux de la seconde femme de Jehan, Anne de Limur, et qu'elle n'aurait pas eu comme elle la petitesse et la cruauté d'exclure, par jalousie, un enfant de la maison paternelle. Ce traitement put lui faire comprendre de bonne heure la grandeur de la perte qu'il avait faite, et lui inspira pour la mémoire de cette mère, qu'il n'avait pas connue, des regrets d'une intensité précoce, et plus tard un véritable culte.

§ 2. — Les années d'enfance et l'apprentissage de la guerre civile (1552-1563).

C'est donc « hors la demeure du père » qu'Agrippa d'Aubigné passa ses années d'enfance, et, comme nous l'apprend M. de Montaupin, d'abord à Archiac chez les Aubin d'Abeville, ensuite à Pons, dans le château d'Antoinette, dame d'Albret, où il connut le futur Henri IV et commença par le jeu et la camaraderie une amitié qui se soudera plus tard dans les hasards de la guerre. Il n'y a aucune raison de penser qu'il ait été malheureux dans ces deux maisons, et nous devons croire que sa cousine Michelle Jolly s'efforça de lui rendre la tendresse et la sollicitude de la mère absente. Mieux valait pour lui cette affection naturelle, même hors le foyer paternel, que les soins revêches et chiches d'une marâtre qui n'avait pas le cœur assez large pour lui faire place à côté de ses propres enfants[2]. Jean d'Aubigné fit donc mieux de ne pas lui imposer la présence de l'enfant du premier

1. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 449.

2. On a vu dans la note de M. de Montaupin que Jean d'Aubigné avait eu de sa 2e femme trois enfants : Emmanuel, Esther et Noeuil.

lit ; et l'attention qu'il eut à son éducation prouve assez que, s'il se sépara de lui, ce ne fut pas par indifférence.

A vrai dire, cette éducation paraît avoir été un peu rude ; mais nous ne sommes pas à une époque d'indulgence ni de sensiblerie. La rigueur du temps roidissait les âmes ; et Jean d'Aubigné devenu protestant, sachant à quelles épreuves son fils pourrait être exposé, voulait tremper de bonne heure son caractère par une forte discipline.

« Dès quatre ans accomplis » — c'était tôt — il lui amena de Paris un précepteur *Jean Cottin* « homme astorge et impitoux ». Je ne sais s'il avait eu la main heureuse, car c'était plus qu'un huguenot convaincu, mais une sorte d'illuminé, qui se considérait comme un nouveau Messie, appelé à détruire la puissance du Pape et des mauvais rois, pour faire régner la justice de Dieu sur la terre. Hélas ! le pauvre homme devait s'apercevoir à ses dépens que le royaume de Dieu n'est pas de ce monde et, qu'en attendant son avènement, la justice du Roi restait redoutable : il sera brûlé vif en 1589 [1].

Cet exalté a bien pu faire une vive impression sur une âme d'enfant, et déposer en elle les premiers germes du fanatisme religieux. Jean d'Aubigné qui était un croyant, mais plus pondéré, comprit sans doute le danger car il ne le laissa pas longtemps entre ses mains. Ce premier précepteur lui avait au moins appris à lire, par un procédé original mais compliqué, et qui semblait rechercher la difficulté, lui enseignant « les Lettres Latine, Grecque et Hébraïque à la fois, cette méthode suivie par *Peregim*, son second précepteur, si bien qu'il lisait aux quatre langues à six ans [2] ».

Cela ne veut pas dire évidemment qu'il les comprenait.

« Après on luy amena *Jean Morel*, l'arisien, assez renommé, qui le traita plus doucement [3]. »

Alors commença la véritable instruction par l'explication des textes, l'esprit après la lettre. Les progrès furent singulièrement rapides, et d'Aubigné fut un enfant précoce, sinon un prodige, puisque, s'il ne se vante pas un peu, « à sept ans

1. Cf. *France protestante*, 2e éd., 1877, t. I, *Notice sur les d'Aubigné*.
2. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 6.
3. *Ibidem*.

et demi il traduisit avec quelque aide de ses leçons [de J. Morel] le *Crito* de Platon, sur la promesse du père qu'il le ferait imprimer avec l'effigie enfantine au devant du livre[1] ».

On voit que ce père savait au besoin tempérer l'autorité par des moyens plus doux, et qu'il ne négligeait pas de faire appel à l'amour-propre et aux récompenses pour stimuler le zèle du petit travailleur. Celui-ci offrait prise d'ailleurs par toutes les facultés d'une nature particulièrement riche : la sensibilité, l'imagination étaient dès cet âge aussi vives que l'intelligence, et auraient eu besoin même de certains ménagements. Un fait étrange qu'il nous rapporte est significatif, et montre à quel point sa pensée — ou ses rêves — étaient hantés par l'image de sa mère disparue :

« En cest aage Aubigné veillant dedans son liet pour attendre son precepteur, ouit entrer dans la chambre, et puis en la ruelle de son liet, quelque personne de quy les vestements frottoyent contre les rideaux, lesquels il veit tirer aussi tost, et une femme fort blanche, qui lui ayant donné un baiser froid comme glace, se disparut. Morel arrivé le trouva ayant perdu la parole : et ce qui fit depuis croire le rapport de telle vision fut une fiebvre continuë qui lui dura quatorze jours[2]. »

L'argument est faible et peut se retourner. S'il eut la fièvre après, c'est sans doute qu'il l'avait déjà avant ; et c'est elle donc qui aurait provoqué cette hallucination, non l'apparition qui l'aurait rendu malade. D'Aubigné renverse l'ordre des termes, et le rapport de cause à effet. Mais il est certain que le cerveau, dans ces moments de surexcitation, ne crée pas de toutes pièces les formes ni les scènes qu'il déroule ; il ne fait que combiner des éléments préexistants ; et si le souvenir de sa mère ne lui avait pas tenu souvent compagnie dans la solitude de son orphelinat, il ne se serait pas extériorisé, en ce matin de réveil agité, dans la vision mystérieuse qui le troubla si profondément.

Quand il eut atteint huit ans et demi, son père le jugea assez grand pour l'initier aux discordes de la France ; et les circonstances, ou une rencontre cherchée, lui fournirent l'occasion de graver dans son cœur une leçon inoubliable :

1. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I.
2. *Ibid.*

« A huit ans et demi, raconte-t-il, le père mena son fils à Paris, et en le passant par Amboise, un jour de foire, il veit les testes de ses compagnons d'Amboise encores recognoissables sur un bout de potence, et fut tellement esmeu, qu'entre sept ou huit mille personnes il s'escria : *Ils ont décapité la France les bourreaux*. Puis le fils ayant picqué près du père pour avoir vu sur son visage une émotion non accoustumée, il luy mit la main sur la teste en disant : *Mon enfant, il ne faut pas que ta teste soit espargnée après la mienne pour venger ces chefs pleins d'honneur ; si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction*. Encore que cette troupe fust de vingt chevaux, elle eut peine à se desmesler du peuple, qui s'esmeut à tels propos[1]. »

Cet incident doit donc se placer peu de temps après le coup manqué d'Amboise, à la fin de mars ou au début d'avril 1560. Certes, cette conjuration avait été un mouvement politique plutôt que religieux, suscité par la tyrannie des Guises, les oncles de la jeune reine Marie Stuart, qui gouvernaient sous le nom de François II. Mais dans ce ramas trouble où vinrent se mêler les mécontents de toutes espèces, les Protestants, persécutés par Henri II, avaient leur place marquée. Condé, leur chef, était « le capitaine muet » sous la bannière duquel on s'enrôlait sans le connaître. Il se tenait dans l'ombre, prêt à paraître si l'entreprise réussissait. L'échec, le désastre frappèrent donc tout particulièrement le Parti huguenot ; et, parmi les suppliciés d'Amboise, Jean d'Aubigné put reconnaître et montrer à son fils de nombreux coreligionnaires. Le serment qu'il lui fit prêter sur leurs têtes le voulait pour toujours à la Cause.

Deux ans plus tard ils reprenaient ensemble le chemin de Paris ; mais cette fois l'enfant devait avoir le cœur gros en quittant la Saintonge : il ne partait pas pour un simple voyage. A dix ans il allait déjà étudier dans la capitale, chez un des maîtres les plus réputés du Quartier Latin, le savant Mathieu Béroald, le fils adoptif et intellectuel de l'illustre Vatable, professeur au Collège de France, dont il avait épousé la nièce, Marie Blétz (en 1550). Béroald avait fait plusieurs classes au Collège du Cardinal Lemoine, montant successivement de 4e en 3e, en seconde, puis en Philosophie. Après la mort de son protecteur Vatable, en 1547, il était allé enseigner la philosophie au collège de Bordeaux. Là sans doute il fut mis en rela-

1. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I.

tions avec une famille noble des environs d'Agen, les Frégose, qui le prirent comme précepteur, d'abord du fils cadet Hector (janvier 1549), puis, après la mort de celui-ci (février 1551), de l'aîné Jean, le futur évêque d'Agen. En 1554, pendant les vacances scolaires, il ramena sa femme à Paris pour accompagner les Frégose en Italie. Il visita ainsi toute l'Italie du Nord jusqu'à Rome et ne rentra à Paris que le 23 mai 1555. Dès lors il prit des élèves en pension. Son *Livre de Raison*, à la fois livre de comptes et Journal, conservé en manuscrit à la Bibliothèque Nationale[1], nous fournit les noms de ses pensionnaires, année par année. Je ne prétends pas d'ailleurs que ces listes soient complètes, car je n'y vois pas figurer Richard de Gastines, le jeune et héroïque martyr de 1569, que d'Aubigné aurait eu comme condisciple chez Béroald[2]. Mais j'y relève les noms de Pierre de l'Estoile (Petrus Stella, mai 1556) le futur auteur du fameux *Journal*, de deux frères Gobelins (Franciscus Gobelinus et Nicolaus Gobelinus), dont la famille était déjà célèbre pour la teinture des laines qui entraient dans les tapisseries de haute lice. Ils arrivèrent chez Béroald en même temps qu'Agrippa, en avril 1562.

Jean d'Aubigné régla un trimestre d'avance :

« M. d'Obigny, lieutenant de Cognac m'a advancé pour son fiz Agrippa d'Obigny 31 livres tournois, 5 sols pour le terme avril-may-juin 1562, qui font 12 △ (écus) et demy au prix de 50 escus par an[3]. »

1. Ms. Dupuy, vol. 630 (f°s 158 à 163, d'après la pagination du volume inscrite au haut des feuillets à gauche, mais ils sont aussi numérotés à droite d'une autre série de chiffres, allant ici de 170 à 182. Le livre de Raison, avant d'être inséré dans le volume, formait un petit cahier de 12 feuillets, marqués de 1 à 12, dont 11 oblongs et le 12 plus court). Ce livret est *en latin*. Des fragments en ont été cités par N. Weiss dans son article du *Bulletin du Protestantisme* sur les *Lieux d'Assemblées huguenotes à Paris avant l'édit de Nantes*, 1524-1598 (au tome 49, année 1899, p. 138 à 164). Mais, au milieu des feuillets latins, entre le 8e et le 9e, se trouve intercalé un *feuillet en français* (f° 159 marqué à gauche du vol. ou 170 marqué à droite) portant le chiffre ancien 70 et qui, pour les événements des années 1562-1563, c'est-à-dire pendant le séjour de d'Aubigné chez Béroald, complète le texte latin. M. Bordier en a donné des extraits dans la *France protestante* à l'article Béroald (2e éd., t. II, 1879, col. 396 à 399).

2. Cf. *Tragiques*, éd. Réaume, t. IV, p. 178 :

> Nostre grand Béroald a veu, docte Gastine,
> Avant mourir ces traicts, fruicts de sa discipline;
> Ton privé compagnon d'escholles et de jeux
> L'escrit : le fasse Dieu ton compagnon de feux !

Le martyre de Richard de Gastine est chanté de la page 170 à la page 178. Voir mon chap. XI, § 3, (*Tragiques, Feux*), p. 207 du 2e volume.

3. Cette mention se trouve sur le feuillet intercalaire français au recto. On constate sur les comptes de Béroald que l'écu valait alors 2 livres 1/2 (tournois) et la livre 20 sols.

Ça ne paraît pas cher évidemment, mais l'argent avait une autre valeur qu'aujourd'hui ; et c'était sans doute un prix de pension assez élevé pour l'époque, car il semble y avoir eu chez Béroald un train de maison confortable. Sa demeure, qu'il venait de transporter près la porte Saint-Victor[1], était assez vaste pour héberger toute une petite population scolaire. Les frères Gobelins, par exemple, étaient venus avec trois camarades ou parents, et tous les cinq étaient sous la surveillance d'un précepteur particulier, Henri Pannetier, qui logeait aussi dans la maison ainsi que deux serviteurs amenés par eux[2]. Le mobilier était riche, et d'Aubigné se rappelait encore dans sa vieillesse son émerveillement d'enfant devant un « cabinet de livres couverts somptueusement et autres meubles, par la beauté desquels on luy avait osté le regret du païs[3] ».

Malheureusement il ne put jouir longtemps de ce luxe, ni du calme studieux de cet asile des Muses, car l'orage grondait au dehors, d'où allait sortir la première guerre de Religion. Aussi est-on un peu surpris que son père l'ait laissé à Paris juste au moment où la situation y était inquiétante — comme partout d'ailleurs — pour les Huguenots ; à moins que ce ne soit précisément la perspective de la guerre qui l'ait décidé, pour se rendre libre lui-même, à confier son fils à Béroald.

« Au mesme temps », en effet, où il le remettait entre ses mains, le Prince de Condé se saisissait d'Orléans (2 avril 1562), et s'était le signal de la rébellion protestante. Or Jean d'Aubigné devait être au courant de ces projets, car, lieutenant de Saint-Cyr[4] à qui le gouvernement d'Orléans était destiné, il était tout désigné pour l'assister en cette qualité dans le commandement de la ville.

Ce recours aux armes était le triste aboutissement d'une tentative de tolé-

1. Dans une maison qui correspond au n° 2 *bis* de la rue des Écoles, d'après M. Rocheblave (cf. *Vie d'un héros*, Hachette, 1912, p. 22), Béroald note ce déménagement, dans son *Journal*, à Pâques 1562 : « Anno Domini 1562 conduxi aedes Victorianas proximas gymnasio Cardinalis a Johane de Lespine in quadriennium summa VI^ss lz [120 livres tournois] in quas commigravi cum iis quos habebam discipulis post Paschalia. Adjunxerunt se plures quos habet pagina 2 » (Agrippa, les 2 Gobelins, les 2 frères du Pré, le 2 Robineau, etc.).

2. Les 5 étaient les 2 Gobelins, les 2 Robineau et Pierre Craquet (Petrus Craquetus) qui pourrait [illegible] (cf. *Hist. univ.*, t. III, p. 277, et *Tragiques*, Réaume, t. IV, p. 170).

3. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 7.

4. Dès la Conjuration d'Amboise, ainsi que nous l'avons vu.

rance que la Régente, sous l'inspiration du chancelier de l'Hôpital, avait faite de bonne foi, depuis que la mort de François II avait mis fin au gouvernement des Lorrains. Forte de l'encouragement qu'elle avait rencontré dans les *États généraux d'Orléans*[1], héritage du précédent règne, mais où s'était cependant marquée dans les ordres laïques une certaine hostilité contre le clergé, elle avait commencé par arrêter les poursuites contre les Protestants et même fait libérer ceux qui étaient emprisonnés pour cause de Religion (Déclaration de janvier 1561) ; puis, sans se laisser intimider par la formation du *Triumvirat* (6 avril) formé par trois grands chefs militaires, le connétable de Montmorency, François de Guise et le maréchal de Saint-André, pour la défense du catholicisme menacé — l'épée au service de l'autel — elle avait autorisé le Chancelier à rendre l'*Édit du 19 avril*, qui accordait aux Huguenots le droit de prier chez eux à huis clos. C'était la liberté de conscience en attendant la liberté du culte, sur laquelle fut consulté, dès le mois de juin, un Conseil extraordinaire composé des plus hauts personnages de l'État[2] ; il ne s'en fallut que de trois voix (d'autres disent sept) qu'elle fût votée. L'*Édit de juillet* avait donc dû enregistrer ce refus, et interdire les assemblées publiques de Protestants. Mais Catherine ne se découragea pas ; sceptique elle-même en religion, et portée par son caractère et ses origines à rechercher toujours des combinaisons et des accommodements, elle s'était retournée d'un autre côté : le *Colloque de Poissy* avait été sa grande pensée et son œuvre. L'idée de mettre en présence des ministres protestants et des prélats catholiques, pour les faire discuter sur les points controversés, était hardie, mais pouvait intéresser précisément par sa nouveauté. Si elle choquait les Catholiques, elle devait flatter les Protestants, et Catherine se berçait de l'espoir que cette satisfaction d'amour-propre pourrait les rendre plus conciliants. L'arrivée des ministres à Saint-Germain, le 23 août 1561, ayant à leur tête Théodore de Bèze, le second de Calvin, avait provoqué une curiosité plutôt sympathique ; mais malgré les attentions dont ils furent l'objet, on n'obtint d'eux, dans les conférences publiques et privées, qui se

1. Tenus du 13 décembre 1560 au 31 janvier 1561.

2. Princes, grands officiers de la Couronne, membres du Conseil privé et du Parlement. L'Assemblée s'ouvrit le 23 juin et dura jusqu'au 11 juillet (cf. Lucien Romier, *Catholiques et Huguenots à la Cour de Charles IX*. Paris, Perrin, 1924, 1 vol. 8° écu., p. 153-157).

tinrent au couvent des Dominicains de Poissy (du 9 au 26 septembre 1561), aucune concession sur les questions capitales, notamment celle de la présence réelle dans l'Eucharistie. Catherine eut beau les faire revenir à Saint-Germain pour des entretiens plus discrets avec les théologiens catholiques, on n'arriva pas à trouver un terrain d'entente. Des deux côtés on était intransigeant sur les articles de foi ; les prélats ne consentaient qu'à une réforme disciplinaire du clergé. Il fallut se séparer sans aucun résultat (18 octobre)[1].

Alors, devant cette impossibilité de parvenir à un accord et à la réunion des deux confessions, le gouvernement de la Régence, malgré la pression de Rome et de l'Espagne, malgré même les menaces de Philippe II, tira la conclusion de cette dissidence irréductible d'une façon conforme à sa politique, qui écartait la solution d'étouffer l'hérésie ; et il ne vit plus qu'un parti à prendre, c'est de donner au Protestantisme sa place au soleil, non pas égale à celle du Catholicisme, mais de lui conférer au moins le droit à l'existence. Ainsi fut promulgué, après entente préalable avec Coligny et Théodore de Bèze, et sur l'avis conforme d'un grand conseil de la Couronne, où siégèrent des délégués de tous les Parlements, l'*Édit de 17 janvier 1562*, qui autorisait le culte public dans tout le royaume en dehors des villes closes[2].

Ce n'était pas la liberté complète, puisqu'il y avait cette restriction, mais c'était un progrès considérable vers la liberté religieuse, si grand même et si brusque qu'il allait trop sur l'évolution naturelle des esprits et des idées, et que, loin de faire la paix entre les adversaires, il allait avoir pour effet de les dresser davantage les uns contre les autres, en inspirant aux Protestants une confiance prématurée dans le succès, et en provoquant d'autre part une réaction inévitable de l'opinion catholique.

D'Aubigné, dans son *Histoire*, reconnaît que ses coreligionnaires exultaient

1. Cf. l'intéressante lettre de Catherine à l'évêque de Rennes, où elle lui rend compte du « Colloque », des offres qu'elle a faites pour le faire aboutir, et de son insuccès (*Lettres de Catherine publiées par H. de La Ferrière et Baguenault de Puchesse* dans la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*, t. I, p. 248-249). Voir aussi L. Romier, *Catholiques et Huguenots à la Cour de Charles IX*. Livre IV, *le Colloque de Poissy* ; et Jules Viénot, *Histoire de la Réforme française*, p. 332-333, Paris, Fischbacher, 1926, in-8.

2. Cf. L. Romier, *op. cit.* Livre V, *Le Concordat avec les protestants*, l'*Édit de janvier 1562*, notamment les pages 285 à 301.

et, sans intention critique bien entendu, — mais l'aveu n'en a que plus de prix — il nous les montre abusant de leurs avantages momentanés :

« Toute la France, dit-il, se sentoit du Colloque de Poissi : les réformez, eslevez de leur droict, estimoyent toutes doubtes effacées, ne chantoyent que la victoire de leurs ministres, et, tenans dans le poing l'Edict de janvier, s'estendoyent par delà ses bornes, partagoyent les temples par heures avec les prestres, desquels les uns consentoyent à cela par crainte, les autres par ignorance de leurs afaires, les autres prests à changer de robbe[1]. »

N'était-ce pas un sacrilège et une dérision pour les croyants que cette alternance des deux cultes dans les sanctuaires consacrés depuis des siècles à la foi romaine ? Mais l'Edit de janvier devait précisément faire cesser ce scandale, et obligeait les Protestants à quitter les Eglises et à avoir des temples séparés. Il y fallut sans doute un certain temps.

D'Aubigné ajoute qu'on se moquait dans le Parti des Docteurs (catholiques) de Poissy ; et que l'on exaltait le nouveau règne, en tirant plaisamment du nom de Charles de Valois l'anagramme prophétique « Va chasser l'idole » ou « Chassa leur idole[2] ». Mais les Catholiques convertissaient « en fiel ces gayetez de cœur[3] ».

On le comprend ; et, comme ils avaient à leur tête des hommes d'action, résolus, soit par conviction soit par ambition, à profiter des circonstances, et à se faire un mérite devant Dieu ou devant les hommes de la défense de la religion traditionnelle, la lutte ne pouvait manquer d'éclater entre ces antagonismes également ardents.

Déjà avant l'Edit de janvier, le peuple de Paris s'agitait dans les quartiers où les Protestants tenaient leurs assemblées, avec l'assentiment tacite du Gouvernement, mais contrairement à l'Edit de juillet 1561. Il y avait eu des bagarres au faubourg Saint Antoine, au retour du prêche de Popincourt hors les murs (octobre 1561) ; et, quant au temple du Patriarche, situé à l'intérieur de l'enceinte, près de Saint-Médard, il était regardé par le clergé de cette paroisse comme la demeure de

1. Cf. *Histoire universelle*, éd. Ruble, t. II, p. 3.
2. *Ibid.*, p. 3.
3. *Ibid.*, p. 4.

Satan, si bien qu'un jour de décembre 1561 (le 27) les prêtres ameutèrent contre lui le quartier, en sonnant le tocsin, et il fallut l'intervention des Chevaliers du guet pour rétablir l'ordre. Mais le lendemain le peuple mit le feu au temple; on éteignit l'incendie, et les Religionnaires continuèrent à y venir jusqu'à l'Édit de janvier, qui reléguait le culte hors de la ville, mais en risquant chaque fois des injures ou des coups. C'est ainsi que Béroald et sa famille furent hués, le 8 janvier 1562, par les habitants du faubourg Saint-Jacques, au revenant du baptême d'une de ses filles [1].

Ce n'étaient encore là que menus incidents. Bientôt le Triumvirat fit mieux pour la « défense » du Catholicisme, et Paris ménagea au Duc de Guise une réception triomphale (16 mars) après sa victoire sur les pauvres huguenots qui prêchaient dans la grange de Vassy (1er mars) [2].

Quelques jours après (22 mars), nouvelle fête parisienne, nouvel alléluia, cette fois en l'honneur du Roi de Navarre, Antoine de Bourbon. On tuait le veau gras, je veux dire qu'on célébrait par une procession générale son retour dans le giron de l'Église Catholique et sa réconciliation avec les Triumvirs. Ce prince inconstant et inconsistant qui, au dire de d'Aubigné, manquait plus de cervelle que de cœur [3], et qui passa sa vie à osciller d'une religion à l'autre, n'avait qu'un point fixe, le regret et le désir de la Navarre espagnole. L'ambassadeur de Philippe II en jouait, et c'est en lui montrant cet appât qu'il l'avait détaché du Protestantisme (dès août 1561).

Condé était donc devenu, par cette désertion de son aîné, le Chef du parti Protestant, comme il l'était déjà en fait. Courageusement il essaya de tenir tête à Paris

1. Incident relaté dans son *Livre de Raison*. Pour toute cette agitation parisienne, voir N. Weiss, *Lieux d'assemblées huguenotes à Paris avant l'Édit de Nantes* (1524-1598), *Bulletin du Protestantisme français*, 1899, t. 48, p. 138 et sq.

2. Sur Vassy, cf. *Histoire*, t. II, p. 6-7, et *Tragiques* (Réaume, t. IV, p. 298). La cruauté de Guise n'est contestée par personne, mais on discute la question de la préméditation. Certains ne voient dans le massacre de Vassy qu'un accident fortuit. Cf. la Notice de E. Lavisse accompagnant une estampe de Tortorel et Perrissin (*Les Grandes scènes historiques du XVIe siècle*, Paris, Fischbacher, 1886, in-f°). M. J. Vignot y réplique dans l'*Hist. de la Réforme franç.*, p. 365, note 1. — Voir encore N. Valois, *Vassy* (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Hist. de France*, 1913, p. 189 et sq.) et la réponse de N. Weiss dans le *Bulletin de la Soc. d'Hist. du Protest. franç.*, 1914, t. 63. Contre réponse de Victor Carrière dans la *Revue d'Hist. de l'Église de France*, t. VI (1920), p. 344-350. — M. Romier, *Catholiques et Huguenots à la Cour de Charles IX*, ne croit pas non plus à la préméditation. Cf. p. 318-321.

3. *Histoire*, t. II, p. 85.

à ses adversaires, mais ne pouvant s'appuyer que sur un petit nombre de partisans, il fut vite débordé : « Le prince de Condé, voyant Paris saisi par ses ennemis et n'ayant de forces que trois cents gentilshommes et autant de soldats, quelques escholiers et bourgeois sans experience, qui n'estoit pas pour résister aux moines seulement ; d'ailleurs voyant declarer contre lui le Parlement, la Maison de Ville, l'Université, il se falut résouldre à quitter Paris [1]. »

C'est le 23 mars qu'il se retira à Meaux. Il y fut rejoint par Coligny qui avait quitté la Cour avant lui (dès le 22 février) et qui, depuis Vassy, débattait avec sa conscience et avec les siens dans sa propriété de Chatillon-sur-Loing, avant de se décider à franchir « ce Rubicon » et à lever l'étendard de la révolte. C'est une scène singulièrement émouvante que ce dialogue nocturne entre l'amiral et sa femme, tel que le rapporte d'Aubigné, lui perplexe et résistant, elle le conjurant avec des larmes et des reproches d'aller au secours des opprimés. Toutes les objections de Coligny, fondées sur la faiblesse du Parti, l'inégalité de la lutte et les épreuves qui les attendent, se heurtèrent à ces raisons du cœur que la raison ne connaît pas, et durent céder aux pathétiques objurgations d'une Cornélie chrétienne, qui ne voulait entendre que l'appel des frères malheureux et l'ordre impérieux du Ciel [2].

« D'un organe bien aimé et d'une probité esprouvée les suasions furent si violentes qu'elles mirent l'admiral à cheval, pour aller trouver le prince de Condé et autres principaux chefs du parti à Meaux [3]. »

On tint conseil, un conseil de guerre. Condé leur révéla que la Reine-mère avait fait appel à lui contre la faction Guisarde. Elle sentait le pouvoir lui échapper, et ne voulait pas retomber sous le joug, comme du temps de François II. Les accla-

1. *Histoire*, t. II, p. 10. Le Parlement, la Maison de Ville et l'Université faisaient, en effet, une forte opposition à l'Édit, qui ne fut enregistré que le 6 mars.

2. Cf. *Histoire universelle*, t. II, p. 10-13. Il est regrettable que Coligny ait désavoué plus tard ces honorables hésitations. Dans son testament rédigé en 1569, après avoir affirmé une fois de plus — et nous devons le croire sur parole — que « le seul zèle de la religion » lui avait fait prendre les armes « non contre le roy, mais contre ceux qui tyranniquement ont contraint ceux de la religion réformée à les prendre pour garantir leur vie... » il ajoutait cette phrase que je trouve malheureuse : « Et il faut ici que je confesse véritablement mon infirmité : la plus grande faute que j'aie faite en cela est que je n'avais pas assez ressenti les injustices et les meurtres que l'on faisoit de nos frères. » C'est-à-dire, en somme, que son seul regret était de ne pas avoir pris les armes plus tôt.

3. *Histoire universelle*, t. II, p. 13.

mations qui avaient salué le duc de Guise à son retour de Vassy. L'adhésion du roi de Navarre au Triumvirat étaient des symptômes inquiétants. Du 16 au 26 mars elle écrivit quatre lettres à Condé pour mettre la royauté sous sa protection. Elle eut beau épiloguer dans la suite sur les termes de ces lettres, le sens n'en était pas douteux [1]. Il avait donc un peu le droit de considérer, en tous cas de dire, qu'en prenant les armes il les prenait pour le service du Roi. Et lorsqu'il apprit le coup de force des Triumvirs venant enlever la Cour à Fontainebleau (27 mars) et la ramenant sous bonne escorte au château de Vincennes (5 avril), n'avait-il pas quelques raisons de prétendre qu'elle était prisonnière de ses ennemis, et que c'était pour sa délivrance en même temps que pour le maintien de l'Édit de janvier, qu'il allait combattre ?

Cet Édit, le gouvernement royal l'avait octroyé sans contrainte, dans le libre exercice de sa souveraineté. Les rebelles étaient ceux qui s'y opposaient par la force. Le bon droit, à l'origine du conflit, était incontestablement du côté protestant. D'Aubigné, dans une apologie rétrospective du Parti [2], en tirera la justification de toutes leurs prises d'armes ultérieures, par un enchaînement de causes et d'effets où il simplifie un peu les choses :

« Soit encore, bien posé que nous avons eu plus d'édits de pacification que de guerres, à cause que le premier, s'appeler l'édict de janvier, ne fut point acquis par armes, mais fut le fruict du colloque de Poissy ; si bien que la première prise des armes fut pour défendre la puissance d'édict. Les secondes troubles furent pour amurer le second édict vuide ; les troisièmes, le troisième, réamas insoutenuement jusques au dernier, si bien que toutes les guerres, n'estans de nostre mesme que doffenses contre la rupture de la paix, tous les édicts de paix n'ont esté que séparations à la rupture et confirmations du premier ; le tout, pour défendre l'authorité royale comme vrais François... Voilà comment les armes reçeues par force, et non cerchées, ont

1. Cf. le texte de ces lettres au t. I (p. 231 sq.) de sa *Correspondance*, publiée par le comte de Ferrière, dans la *Collection des Documents inédits de l'Histoire de France*. Déjà, peu avant l'Édit de janvier, elle avait fait demander aux Églises, par Coligny, quel concours militaire elles pourraient lui offrir en cas de résistance des Catholiques (cf. L. Romier, *Catholiques et Huguenots à la Cour de Charles IX*, p. 282-284, et J. Vinson, *Hist. de la Réforme franç.*, p. 355-356).

2. Écrit au moment de la reprise d'Amiens aux Espagnols (1597), où l'on reprocha aux Réformés de n'avoir pas suffisamment aidé Henri IV.

été mises aux mains des réformez. Et ainsi on a fait les patiens défendeurs, la persécution guerre et les agneaux des lions. Jugent les plus estranges[1] nations, lesquels, des uns et des autres, ont le crime de la guerre sur le front[2]. »

C'est dans le conseil de guerre de Meaux que fut résolue « la prise des villes pour là faire amas et former le parti[3] ». Toute son organisation militaire était, en effet, à créer. On alla au plus pressé en s'emparant d'Orléans (2 avril 1562) et de plusieurs autres passages sur la Loire, afin d'assurer les communications avec le Sud-Ouest et le Midi protestants, d'où devaient venir surtout les soldats de la Cause. Le sort en était donc jeté ! On allait se battre et s'entre-tuer entre Français pour la gloire de Dieu. Mais peut-on faire un crime aux Huguenots de n'avoir pas consenti à se laisser dépouiller de la liberté qui venait de leur être concédée, et de ne pas s'être livrés sans résistance à la vindicte de leurs ennemis ? Savaient-ils d'ailleurs eux-mêmes, en s'engageant dans cette lutte, jusqu'où ils seraient entraînés ? Ils ne voyaient qu'une chose, on voulait les supprimer ; ils se défendraient. Il est vrai qu'au début ils ne s'étaient pas défendus. Mais le temps était passé de cette résignation, qui tendait le cou au bourreau et levait les mains à Dieu. Après la période du martyrologe venait celle de la « guerre sainte », revirement fatal de l'instinct de conservation et de justice ; après l'Église « souffrante », l'Église « militante » ; après les « Feux », les « Fers », pour employer les termes symboliques qui servent de titres à deux livres des *Tragiques*.

Mais hélas ! les feux n'étaient pas encore éteints ; et en attendant que les Réformés eussent achevé leurs préparatifs, les Catholiques, profitant de leurs avantages, allaient renouveler un peu partout les « Matines » de Vassy.

Voilà au milieu de quelle effervescence publique le jeune Agrippa fut amené à Paris, en avril 1562. Pendant les deux mois qu'il y passa avant l'expulsion des Réformés, il y fut en somme plus en sécurité qu'ailleurs, car au siège du Gouvernement l'ordre y était mieux maintenu. Mais l'écho des événements tragiques du dehors dut troubler plus d'une fois son paisible labeur d'écolier. J'imagine qu'on les commentait, à la table de Béroald, avec effroi et indignation. Les véritables opéra-

1. C'est-à-dire étrangères.
2. *Histoire universelle*, t. IX, p. 286-287.
3. *Ibid.*, t. II, p. 14-15.

tions de guerre ne commencèrent qu'en juillet, mais dans l'intervalle les Catholiques se firent la main sur les Huguenots désarmés. De tous côtés c'était un déchaînement de violences, une frénésie monstrueuse. L'exemple était contagieux. « Cette licence donna le branle aux autres, dit d'Aubigné[1], avec une vertu relative ; car il y avait eu des massacres avant Vassy[2], mais il est bien vrai qu'après ils se multiplièrent et se répandirent comme une traînée de sang à travers le pays. Michelet a appelé cette période : une première Saint-Barthélemy. D'Aubigné y compte 3 000 victimes « poignardées, lapidées, précipitées, étranglées, assommées, brûlées, éteintes de faim, enterrées vives, noyées et étouffées[3] ». Les Protestants parisiens se sentaient comme dans un cercle de feu.

A Sens, le 12 avril, on avait jeté 100 personnes dans l'Yonne et dévasté leurs biens[4] ; au mois de mai, Senlis, Amiens, Abbeville furent le théâtre d'épouvantables crimes[5]. Dans l'Ouest, Angers se signala : les Réformés s'en étaient rendus maîtres le 5 avril, mais un mois après la noblesse de la ville introduisit nuitamment un détachement de troupes royales. Alors les vengeances commencèrent ; après les condamnations publiques, les exécutions sommaires ; plus de 300 personnes périrent « de tous sexes et âges, tant à la ville qu'aux champs[6] ».

Quel effet de pareilles horreurs pouvaient-elles produire sur une âme et une imagination d'enfant, quand il les entendait raconter ? Il troublait peut-être, mais pas seulement de peur, de colère aussi contre ces bourreaux ; et le serment d'Annibal lui revenait constamment aux lèvres. Ainsi par le malheur des temps, dans un âge où l'esprit se forme et prend son pli, il apprenait à haïr.

Il se rappelait dans son *Histoire* une autre conversation qu'il eut plus tard

1. *Histoire universelle*, t. II, p. 7.

2. Dès la fin de 1561, le 9 octobre à Auxerre, en novembre à Grenade-sur-Garonne et à Cahors (le 16) où « le sang courut par les rues d'un pied de haut, ce qui arriva peut-être pour ce qu'ils furent [illegible] » (Théod. de Bèze, t. II, p. [illegible]). Il y [illegible] plus de [illegible] à Meaux [illegible] t. II, p. 73. Était-ce donc peu et la remarque n'est-elle pas de nature à faire frémir ?

3. Cf. *Histoire universelle*, t. II, p. 9. Sur cette première Saint-Barthélemy, voir *Tessaguet* (Résumé, t. IV, p. 200-211).

4. Cf. de Thou, t. IV, p. 186-187 (éd. in-4° en 16 volumes, Londres, 1734) et J. Vinot, *Hist. de la Réforme [illegible]*, p. [illegible] (Tout le [illegible] de Tessaguet et Pierrson, *Des [illegible] historiques du XVIe siècle*, Paris, Fischbacher, 1886).

5. De Thou, *Ibid.*, p. 230-231.

6. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, p. 20-22, et de Thou, t. IV, p. 223-224.

7. Cf. *Histoire universelle*, t. II, p. 72-73.

à Lyon, en 1574, avec le baron des Adrets, un bourreau protestant celui-là, qui, pendant cette première guerre, fit régner la terreur en Dauphiné et en Provence. D'Aubigné lui demanda « pourquoi il avoit usé de cruautez mal convenables à sa grande valeur ». Et le Baron essaya de justifier cette cruauté systématique par la nécessité morale des représailles. Or si les grands chefs du Parti — et c'est à leur honneur — l'avaient désavoué, d'Aubigné, lui, ne le condamne pas. Sans lui donner raison, il donne la parole à ses raisons et évite de les réfuter. Il parle même de lui, sinon avec sympathie, du moins avec estime. C'est donc qu'à ses yeux, toutes les « revanches » étaient excusables — ou presque — contre des ennemis qui avaient pratiqué un peu partout le massacre des Innocents[1].

En tous cas s'il ne croit pas peut-être, comme le baron des Adrets, qu'il soit légitime de riposter à la barbarie par la barbarie, il considère que c'est un droit d'opposer la force à la force, malgré l'horreur d'une guerre civile, et qu'en prenant les armes pour leur défense dans un temps où on les traquait un peu partout comme des bêtes nuisibles, les Huguenots étaient innocents du sang qu'ils allaient verser à leur tour. Écoutons l'accent profond de cette éloquente protestation :

« Est à noter pour jamais que, tant qu'on a fait mourir les réformez par les formes de la justice, quelque inique et cruelle qu'elle fust, ils ont tendu, les gorges et n'ont point eu de mains. Mais, quand l'authorité publique, et le magistrat, lassé des feux, a jetté le couteau es mains des peuples, et, par les tumultes et grands mas-

1. Disons-le d'ailleurs en passant, à la décharge du baron des Adrets : s'il fut impitoyable à l'égard des soldats catholiques qui tombaient entre ses mains, même par capitulation, il ne s'attaquait pas aux populations civiles. Ajoutons que, s'attribuant le droit et le devoir de venger ses « frères », il en avait dans le Midi un motif particulier, car c'était là que s'était passé le forfait le plus abominable de cette première période, *le sac d'Orange*, par des troupes franco-italiennes, et l'extermination des Protestants du Comtat, qui s'y étaient rassemblés, avec des raffinements de tortures ignobles (5 juin 1562) : « On en fit mourir quantité de petites picqueures de poignard, afin, disoyent-ils, qu'ils se sentissent mourir; les autres empallez de diverses façons, plusieurs bruslez à petit feu, quelques-uns sciez. Il y eut des vieillards descrépits, qui de longtemps ne quittoyent plus le lict; ceux-là furent traisnez à la place pour croistre le spectacle. Plusieurs villageois augmentèrent le nombre; les femmes pendues aux fenestres et aux portes; les enfants arrachez de leur sein par les pieds et froissez contre les murailles; les filles forcées et les enfans traictez de même par les Italiens; quelques-uns mis en sang et brisez jusques à la mort... Ceux du chasteau, ayant composé à la vie sauve, avec le serment requis, furent tous tuez ou précipitez de la roche. » Un incendie de 300 maisons compléta et éclaira cette scène infernale. (Récit de D'AUBIGNÉ, *Histoire*, t. II, p. 52-53, confirmé point par point par DE THOU, cf. t. IV, p. 294-297.)

sacres de France, a osté le visage vénérable de la justice et fait mourir au son des trompettes et des tambours le voisin par son voisin, qui a pu défendre aux misérables d'opposer les bras aux bras et le fer au fer, et prendre d'une fureur sans justice la contagion d'une juste fureur[1] ? »

Et encore cette « juste fureur » les chefs du Parti s'efforcèrent de la modérer ; ils auraient voulu imposer à leurs troupes une discipline et une moralité qui en auraient fait vraiment les légions de Dieu. Si ce ne fut qu'un beau rêve vite évanoui[2], il n'en est pas moins vrai qu'au début surtout les Protestants se conduisirent en général avec plus d'humanité que leurs adversaires, et qu'ils s'en prirent moins aux gens qu'aux choses, dans les villes dont ils s'étaient rendus maîtres. Mais ces choses étaient des objets sacrés, et ce fut une provocation singulièrement maladroite de saccager et piller les églises, soit pour montrer leur mépris du culte « idolâtre » des images[3], soit pour fournir du métal précieux à la frappe des monnaies instituée à Orléans. On conçoit l'indignation des croyants devant ces profanations et ce vandalisme.

D'Aubigné reconnaît que ce fut une des causes de l'expulsion des Protestants parisiens :

« Le Parlement de Paris cependant, irrité par les prises de villes, brisements des images, employ des reliques en monnoye qu'on batoit à Orléans, et plus encore par les braves responses du Prince de Condé, fit une ordonnance politique le second de May, par laquelle il fut commandé à tous catholiques de prendre les armes, et une autre le 17, qui chassoit les reformez de la ville[4]. »

Il y a un erreur de date : l'édit ou plutôt les deux édits qui préservaient et réglaient le départ des Réformés sont des 20 et 27 mai, ils n'émanaient d'ailleurs pas du Parlement qui ne fit que les enregistrer, mais du Conseil du Roi et étaient

1. *Histoire universelle*, t. IX, p. 285, toujours dans l'apologie du Parti écrite au moment du siège d'Amiens.

2. Dès le sac de Beaugency par les soldats de Condé, 3 juillet. Cf. de Thou, t. IV, p. 219.

3. La question avait été remise à l'ordre du jour par les controverses de Poissy et reprise peu après dans une conférence mixte à Saint-Germain (ouverte le 27 janvier 1562 en présence de la Reine mère). On se gaussa parmi les Réformés de la faiblesse des arguments catholiques, et ils publièrent à la suite de ces discussions un « Advis touchant les Images ». Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. II, p. 14 et note 4 (Ruble).

4. *Histoire universelle*, t. II, p. 22-23.

contresignés par le Roi de Navarre comme Lieutenant général du royaume[1].

Béroald était de « la Religion », il lui fallait déguerpir. Il emmena avec lui toute sa maisonnée ; grave responsabilité ! Les routes n'étaient pas sûres ; un peu partout, nous le savons, on donnait la chasse aux Huguenots. La petite caravane voulait gagner Orléans, quartier général du Parti, et donc port de refuge. Mais le difficile était de l'atteindre. Le fait est qu'il leur arriva en chemin toutes sortes d'aventures. On ne se douterait pas, en lisant le Journal de Béroald, qu'ils coururent un si grand danger que le rapporte d'Aubigné ; et peut-être son imagination d'enfant a-t-elle un peu dramatisé les choses, et lui a-t-elle laissé des souvenirs où le roman s'est mêlé à la réalité, si bien que plus tard il n'a plus su en faire le départ. Quoi qu'il en soit, son récit des *Mémoires*[2] est si agréable qu'on aurait mauvaise grâce à le chicaner sur des détails d'ailleurs incontrôlables, et sur le rôle avantageux qu'il prête à son ex-petit personnage. D'autant qu'en somme Béroald ne le contredit pas ; il ne diffère de lui que par préterition, mais dans tout ce qu'il relate, il est d'accord ; il précise même certains points mieux que d'Aubigné : la composition exacte de la troupe, les dates, la durée des étapes et des séjours, tous renseignements précieux. Voici les notes extraites de son Livre de Raison :

« Nous partîmes de Paris le second de juin en l'octave de la feste des Draps aux, *fus volé à Corance, par un capitaine d'Achon*, puis vins à Gyan le 8e de juin avec Louys Branche et *Agrippa*, mes escoliers, ma femme et mon filz, et serviteur Jean Achadé et chamberière Jeanne Gille.

« Je laissai Gyan le 22e juin 1562 et vins à Orléans au logis de feu Monsieur le Président de Lestoille avec ma femme et filz, serviteur et chamberière ; et Louys Branche, *Agrippa d'Aubigné*, Jean Chaseray, Jean de Villiers, Pierre Le Noyr[3]. » Tous, ses disciples.

1. Cf. de Thou, t. IV, p. 207, et les notes de Ruble au passage de l'*Histoire universelle* que je viens de citer. M. Weiss, dans son étude sur les *Lieux d'Assemblées huguenotes à Paris avant l'Édit de Nantes* (cf. *Bulletin du Protestantisme*, t. 48, p. 151) prétend que c'est le 19 juin que tous les protestants furent expulsés de la capitale. Y avait-il eu des délais d'exécution ?

2. Cf. éd. Réaume, t. I, p. 7-9.

3. Extraits du feuillet intercalaire français. Le latin est plus explicite sur l'incident de Corance : « Profugi Lutetia secundo junii, incidi post in itinere in latronum ductorem praefectum quemquam d'Achon ad Coranciam pagum ; is extorta pecunia et direptis meis rebus postea exegit me et uxorem cum filiolo et aliquoi meis discipulis quos mecum habebam. Inde Genuabum [Gien] veni cum familia, sed relicto Genuabo Aurelias [Orléans] concessi ubi tutiora erant omnia. »

Ce n'est là, on le voit, qu'un simple memento ; ce n'est pas une relation de voyage proprement dite, il ne faut donc pas s'étonner que Berault ne s'étende pas sur les incidents de la route. Pourtant il y a au moins une allusion à la mésaventure de « Coranee » qui fait le corps du récit de d'Aubigné. Mais dans quelles circonstances Béroald y fut-il volé par le capitaine d'Arlean ? C'est ce qu'il ne nous dit pas, et que d'Aubigné va nous apprendre ; or, puisque son récit explique la mention du journal de Béroald, nous devons supposer que le fond en est vrai, même s'il a brodé quelques détails supplémentaires pour l'agrémenter.

Donc nos fugitifs qui voyageaient dans un coche prêté par la famille de l'Estoile — lire de longue date avec Béroald, et l'on a vu figurer parmi ses élèves antérieurs Pierre de l'Estoile — avaient largement dépassé Corbeil, et approchaient de Milly, à l'extrémité du département de Seine-et-Oise, lorsqu'en traversant le bourg de *Courances*[1], ils furent arrêtés par le « chevalier d'Arlean » qui avait le vieil « Chevau-Légers », et livrés à l'inquisiteur Demmarres, un terrible homme[2]. Ils étaient perdus, pensait-il, sans d'Aubigné, qui séduisit tout le monde — à part l'inquisiteur s'entend — par sa bonne mine, avec son « habillement de satin blanc bordé de broderie d'argent », et surtout par sa fière gentillesse lors de l'examen du « supplice » ; il expliqua que « l'honneur de la Messe luy estoit celle du feu ». Cette intrépidité plut à d'Arlean et à ses compagnons, et ils s'amusèrent à lui faire danser une gaillarde au son des violons. La tragédie tournait en comédie, sans l'apparition du bourreau de Milly, qui en leur montra le sérieux faisant ses préparatifs pour le bûcher. Déjà leur chaîne on pouvoit pendant cette veillée funèbre, lorsque survint un sauveur providentiel — sans pas gratuit : « Il faut que je meure ou que je vous sauve tous, pour l'amour de mes enfants » leur dit leur geôlier, « un gentilhomme de la troupe d'Arlean, qui avoit tué monsieur », et il leur demanda soixante écus pour corrompre deux hommes, sans lesquels disoit-il, il ne pouvait rien. A minuit il revint avec ses complices : « Vous m'avez dit que le père de ce petit homme avoit commandement à Orléans ; promettez-moy de me faire bien pensé dans les com-

1. C'est la localité que Béroald appelle Coranee.

2. [illegible] (1490-1574), [illegible] de l'Université, [illegible] de la Faculté de Théologie. Il avait fait partie de la [illegible] sous le pseudonyme de Delmarg.

pagnies. » Béroald promit. Alors « toute la bande se prit par la main, et luy, ayant pris celle du plus jeune, mena tout passer secrettement auprès d'un corps de garde, de là dans une grange par dessous leur coche, et puis dans des bleds, jusques au chemin de Montargis, où tout arriva avec grands labeurs et grands dangers [1] ».

En passant sous le coche on avait pu dire adieu aux bagages. Ils étaient de bonne prise pour le sieur d'Achon; et peut-être après tout — à tout Seigneur tout honneur — eut-il sa part des soixante écus. Béroald en tous cas, plus expérimenté et moins dupe des apparences que d'Aubigné enfant, ne paraît pas en douter. Il fut volé. « Is [d'Achon] extorta pecunia, et direptis meis rebus, postea exegit me... » *Exegit me*, il me mit dehors. — Mais alors le prétendu dévouement du gentilhomme-geôlier, et l'évasion préparée en grand mystère... nocturne? Ce n'était donc qu'une mise en scène, et un procédé ingénieux pour les dépouiller et les renvoyer sans rien? Ce n'est pas impossible. Qui sait même si le bourreau de Milly, qui se trouva là à point nommé pour être aperçu des prisonniers, à l'heure où on leur apportait à manger, n'était pas « truqué » également? En les épouvantant, on était assuré qu'ils seraient trop heureux de filer sans demander leur reste.

Ils n'auraient donc pas été en péril de mort autant que d'Aubigné le crut. Remarquons que les édits des 26 et 27 mai, qui ordonnaient aux Protestants de sortir de Paris, contenaient une clause « pour pourvoir à leur sûreté, qui défendoit de faire aucune injure ni aucun tort à ceux qui sortiroient, ou de s'emparer de leurs biens, sous peine de la vie [2] ». D'Achon, pourvu d'un commandement régulier dans le ressort du Parlement de Paris, y aurait peut-être regardé à deux fois avant d'attenter à leur vie. Quant à la confiscation des bagages, c'était une peccadille. Encore la couvrit-il d'une ruse de guerre. Bien entendu nous sommes dans le domaine des hypothèses, je n'affirme rien, mais il se peut que les choses se soient passées de cette façon.

A *Montargis* ils étaient sous la protection de la bonne duchesse de Ferrare, la fille de Louis XII, Renée de France, qui avait adhéré à la Réforme. Elle « les receut avec son humanité accoutumée, mais sur tous Aubigné qu'elle fit trois jours durant

1. Cf. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 8.
2. De Thou, t. IV, p. 207.

asseoir sur un carreau auprès d'elle pour ouïr ses jeunes discours sur le mespris de la mort. Puis elle les fit conduire commodément à *Gien*, où ils demeurèrent un mois chez le Procureur du Roy, Chazeray. Mais La Fayette y amena le siège. Il falut gagner les bateaux et se sauver à Orléans au péril des arquebusades que la commune leur tira vers Boteilles [1] ».

Le procureur du Roi qui les hébergea à Gien était le père du condisciple de d'Aubigné, Jean Chazeray ; ils ne restèrent pas chez lui aussi longtemps que le dit d'Aubigné, mais seulement du 8 au 22 juin, ainsi que Béroald l'a noté dans son Journal.

A *Orléans* Agrippa retrouva son père « commandant à la ville soubs M. de Saint-Cire » et c'est grâce à lui que Béroald fut « logé favorablement » avec ses élèves chez le président de l'Estoile [2], « feu M. le Président », comme précise Béroald, car il était mort en 1558, en lui adressant cette recommandation suprême : « Maistre Matthieu, mon ami, je vous recommande mon fils que voilà ; je le dépose en vos mains comme un des plus précieux gages que Dieu m'a donnés. Je vous prie surtout de l'instruire en la piété et crainte de Dieu ; et pour le regard de la Religion, je ne veux pas que vous me l'ostiez de ceste Eglise ; je vous le défends. Mais aussi ne veux-je pas que vous me le nourrissiez aux abus et superstitions d'icelle [3] ».

Béroald avait observé scrupuleusement ses dernières volontés, et Pierre de l'Estoile s'y conforma toute sa vie : il souhaitait de tout cœur la réformation de l'Eglise catholique, mais jamais il ne consentit à la quitter.

Dans cette maison amie, à l'abri des remparts d'Orléans et des armements protestants, il semblait que le calme et la sécurité attendaient la petite troupe de Béroald, après ses pérégrinations mouvementées ; or ils allaient y être exposés à un mal plus redoutable que l'inquisiteur Démochares,

Un mal qui répand la terreur
Et que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre

1. Cf. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 8-9.
2. *Ibid.*, p. 9.
3. [illegible] Librairie des bibliophiles, 11 volumes de 1875 à 1883 — la Table, t. XII, p. chez Lemerre en 1896.

La peste sévissait dans la ville et « s'enforça » à ce moment, nous dit Béroald, et « Dieu visita son peuple, et mourut force soldats et estrangers. Pour cela, avec ce qu'on craignoit le siège devant la ville d'Orleans, Jean Chaseray et Jean de Villiers furent rappelez.

« En après Nostre Seigneur aussi nous visita et le grand du Pré (l'aîné des deux freres, qu'instruisait tous deux Béroald) eut la peste de laquelle mourut, ayant esté transporté chez un gardeur de pestiferez nommé Le Coq. *Agrippa d'Aubigné fut visité aussi de la main de Dieu, et en eschappa.* Loys Blanche aussy, et en est eschappé. Item ma chamberière que j'envoyai à l'Hostel-Dieu et n'en eut que le mal.

« Ma femme Marie Blet, niepce de mon bienfaiteur Monsieur Vatable, par sa sœur Jane Vatable, en mourut. En quelz dangers Nostre Seigneur m'a préservé et mon filz, allans ce nonobstant et venans parmy tous. Item le serviteur [1]. »

Celui de d'Aubigné aussi, Eschalart, « qui despuis est mort Ministre en Bretagne » avait une recette contre la contagion, pendant qu'il soignait son jeune maître, et « ne l'abandonna jamais, et sans prendre mal le servit jusques à la fin, ayant un pseaume en la bouche pour préservatif [2] ».

Ce fléau, au dire de d'Aubigné, fit 30.000 victimes.

Et pendant ce temps, la guerre couchait d'autres hommes par terre. Il faut rendre cette justice à Catherine de Médicis qu'elle avait fait tous ses efforts pour arrêter les hostilités avant que les armées n'entrassent en campagne. Elle n'avait pas cessé de négocier avec les chefs d'Orléans, depuis leur prise d'armes ; mais placée entre les exigences des Protestants, qui s'étaient butés à réclamer l'Édit de janvier, et l'intransigeance des Triumvirs s'opposant à toute concession, elle ne pouvait réussir. A deux reprises cependant, pendant le mois de juin, elle avait cru tenir la paix, et elle était venue elle-même trouver Condé et l'Amiral, une première fois à Château-Gaillard, entre Artenay et Toury au nord d'Orléans (9 juin) [3], la seconde fois dans les environs de Blois, à l'abbaye de Saint-Simon, près du château de Talcy où elle était logée avec le Roi de Navarre (28 et 29 juin 1562). Ce château situé à

1. *Livre de Raison*, de Béroald (feuillet intercalaire français).
2. D'Aubigné, *Mémoires*, t. I, p. 9.
3. Cf. le récit de cette entrevue dans l'*Histoire* de d'Aubigné, t. II, p. 34 et notes, d'après La Noue.

proximité du domaine maternel de d'Aubigné, les Landes-Guinemer, tiendra, nous le verrons, une grande place dans sa vie sentimentale. Aussi il y apprendra plus tard une anecdote relative au séjour qu'y fit à ce moment la Reine-mère, en compagnie du Roi de Navarre.

« J'ai appris du sieur de Talsi que le roi de Navarre et la reine-mère estans à la fenestre dans une chambre assez basse, remontroyent deux gorjats qui, en faisant rostir une oye dans une broche de bois, chantoyent des vilenies contre la reine. L'un disoit que le cardinal [de Lorraine] l'avoit engrossée d'un petit gorret, l'autre disoit d'un petit mulet ; et puis ils maugreoyent de la chienne, tant elle leur faisoit de maux. Le roi de Navarre prenoit congé de la reine pour les aller faire pendre, mais elle, après avoir dict par la fenestre : « Hé que vous a-t-elle faict ? Elle est cause que vous rôtissez l'oye », se tourne vers le roi de Navarre en riant et lui dit : Mon cousin, il ne faut pas que nos colères descendent là, ce n'est pas nostre gibier. — Soit dit sur ce qu'elle n'avoit rien de bas [1]. »

Ces divers « parlements », comme dit d'Aubigné, ayant enfin la guerre civile inévitable, mais les Triumvirs allaient l'engager avec une avance sur les Protestants, obligés d'attendre leurs renforts du Midi et les auxiliaires qu'on levait en Allemagne. Jean d'Aubigné fut envoyé en mission en Guyenne pour « haster les forces [2] ». A son retour, il trouva son fils gonflé de la peste « mais un peu desbauché, comme il est difficile *Puers ut tes infeos inter Martis furoribus* [3] », c'est-à-dire que dans cette place d'armes, toute tiraillée de préparatifs militaires, Agrippa menait déjà battre son cœur d'enfant de troupe, et avait la tête ailleurs qu'au travail. Il « se débauchait » de ses études. L'expression ne signifie pas autre chose. On a fait des contresens malveillants sur ce passage des *Mémoires* — et sur un autre que nous rencontrerons peu après, et qui se rapporte au siège d'Orléans à la fin de la guerre — où l'on a voulu voir que d'Aubigné avait été un peu « garnement ». A moins de cinq ans, en effet, c'est du tôt ! C'est absurde, et M. Henri-Charles Monod a vu

1. *Histoire*, t. II, p. 40.

2. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 9. C'est Duras qui devait les amener, mais en remontant vers le nord il sera battu par Montluc à Vergt, près de Perigueux (9 octobre) et recueilli en Saintonge par François de la Rochefoucauld, qui avait fait un gros de troupes et conduisit le tout à Orléans. Cf. *Histoire*, t. II, p. 96-97.

3. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 9.

raison de protester dans sa brochure sur *la Jeunesse d'Agrippa d'Aubigné*[1].

Mais le père était sévère, et même ce genre de débauche, il ne l'admettait pas. Connaissant l'amour-propre de son fils, il voulut lui donner une leçon qui portât :

« Un jour il envoya au compagnon par son despensier, un habillement de bureau, avec charge de le mener par les bouticques pour choisir quelque mestier, puisqu'il quittoit les lettres et l'honneur. Nostre escolier print à tel cœur ceste rude censure, qu'il en tomba en fièvre frénétique et faillit en mourir ; et puis estant relevé alla prononcer à genoux devant son père une harangue, de laquelle les lieux pathétiques arrachèrent des larmes des escoutants, et la paix fut marquée par quelque despence qui excédoit sa condition[2]. »

Nous l'avons vu auprès de la duchesse de Ferrare faire le grave docteur ; le voici maintenant orateur pathétique : décidément cet enfant avait des dons exceptionnels.

Les nouvelles de la guerre n'étaient pas bonnes pour les Réformés. Leurs armées n'étant pas encore prêtes, ils essuyaient un peu partout des échecs ou des revers. Les places dont ils s'étaient rendus maîtres retombaient une à une aux mains des Triumvirs : le Mans, Blois, Tours en juillet[3], Bourges en août, où parut la Reine avec le jeune Roi. Orléans même aurait été sans doute menacé dès ce moment si la nécessité d' « ôter Rouen aux Réformez » (qui l'occupaient depuis le 15 avril), avant qu'ils n'y introduisissent les Anglais, n'avait fait tourner l'armée catholique de ce côté. Or ce danger était imminent, les envoyés de Condé venaient de conclure avec Elisabeth (20 sept. 1562) le triste *traité de Hampton-Court*, qu'on a beaucoup reproché aux Protestants français[4] — non pas tant à cause de l'appel à l'étranger, car ils pouvaient arguer que les Catholiques recevaient de leur côté des renforts espagnols[5] — mais à cause du prix dont ils payaient ce concours anglais, en remettant le Havre à l'Angleterre, non seulement pendant la

1. Caen, Imp. F. Le Blanc-Hardel, 1884.

2. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 9).

3. Il s'y passa des scènes d'horreur qui forment le sujet d'une des estampes de Tortorel et Perrissin.

4. Cf. dans le *Bulletin du Protestantisme français*, t. 49, p. 37-47, et t. 53, p. 67-70 et 186-192, plusieurs articles ou observations de M. N. Weiss en réponse aux accusateurs. — Cf. aussi Whitehead, *Gaspard de Coligny* (1904), appendice I, p. 353-371. — M. J. Vienot dans l'*Hist. de la Réforme française* s'efforce de disculper Coligny, p. 381 et sq.

5. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. II, p. 94, et note 4.

durée de la guerre, et comme base d'opérations, mais pour servir de gage à la restitution de Calais promise par le traité de Cateau-Cambrésis. Or la promesse était à terme, et le terme n'était pas échu ; de plus, elle était rachetable par le versement d'une indemnité. Si vraiment les Protestants ont accepté de garantir la restitution d'une façon absolue et sans délai, de quel droit aggravaient-ils le traité de Cateau-Cambrésis en renonçant à la faculté de rachat et au temps qui restait à courir ? Et quelle qualité avaient-ils pour s'engager ainsi au nom de la France ?

Il est vrai que Condé et Coligny ont toujours affirmé qu'ils n'avaient pas autorisé la clause relative à Calais. Le traité de Hampton-Court porte pourtant leurs signatures et celles de leurs associés. On invoque qu'elle était donnée d'avance, et que leurs représentants, le Vidame de Chartres (Jean de Ferrières, seigneur de Maligny) et Robert de la Haye (maître des requêtes de l'Hôtel du roi) étaient porteurs d'un blanc-seing. Ce n'est guère atténuer leur responsabilité ; car ils avaient commis, en ce faisant, tout au moins une grave imprudence, et ils s'exposaient à ce que leurs instructions fussent outrepassées. J'entends bien que par ce moyen ils gagnaient du temps, et évitaient les allées et venues de leurs négociateurs pour leur en référer. Mais c'est précisément parce qu'ils étaient si pressés d'aboutir, ayant un besoin urgent d'assistance, qu'ils étaient obligés en fait d'en passer par les conditions de l'Angleterre ; et ces conditions ne pouvaient être qu'onéreuses pour la France. La reine Elisabeth était trop bonne Anglaise pour faire de sentiment, même à l'égard de coreligionnaires. Elle ne donnait rien pour rien. Or d'eux-mêmes qu'avaient-ils à offrir ? Tout au plus le remboursement des subsides qu'elle leur versait, mais des avantages réels en dehors de cela, en auraient-ils trouvé à concéder ?

Sans doute ils n'ont pas « livré le Havre » à l'ennemi, et ce mot contre lequel on proteste est peut-être trop fort ; mais en le remettant aux Anglais, même provisoirement, ne leur offraient-ils pas la tentation de garder une place qui était peut-être à cette époque « une bicoque », comme on le dit, mais qui n'en commandait pas moins l'embouchure de la Seine ? — On objecte que le gouverneur français, Beauvoir-le-Nocle, y restait en fonctions et y maintenait ainsi l'autorité royale. — A vrai dire cette autorité ne pouvait plus guère être que nominale. Qui a la force est le

maître, et c'étaient les Anglais qui allaient être en nombre puisque la garnison française devait partir au secours de Rouen.

C'était bien pis, et le sort ultérieur du Havre devenait bien plus incertain, s'il fallait payer son retour à la France par la rançon de Calais. On comprend que l'énormité de cet engagement ait gêné dans la suite Condé et Coligny, et qu'ils aient rejeté la responsabilité sur le Vidame de Chartres. Mais n'ont-ils pas renoncé eux-mêmes à cette justification ou à cette excuse le jour où, renvoyant le Vidame à Élisabeth pour redemander son appui, ils le munirent d'un certificat « avouant et ratifiant » tout ce qu'il avait fait en 1562[1] ?

De quelque façon donc qu'on retourne la question, il est bien difficile de les absoudre.

Après la reprise de Rouen, qui coûta la vie au Roi de Navarre, la ville, emportée d'assaut (26 octobre), fut « donnée au sac... et l'on en estime le meurtre à quatre mille personnes[2] ». Le Parlement, quand il revint de Louviers, trouva sans doute ce traitement insuffisant pour l'extirpation de l'hérésie ; on lui avait réservé quelques prisonniers de choix, magistrats et capitaines, à qui il fit le procès et qui furent décapités ou pendus. « En représailles de quoi le Prince de Condé fit mourir le président Sapin et l'abbé de Gastines, pris comme ils allaient en Espagne », — évidemment pour y tramer la perte des Huguenots, — et cela explique dans une certaine mesure la rigueur de Condé ; elle n'en fut pas moins « improuvée » de plusieurs réformés, et notamment de Jean d'Aubigné : « Et me souvient que mon père, raconte Agrippa, revenant du conseil où ces deux avoyent esté condamnez, refusa de manger et dit au secrétaire Parenteau, qui l'avoit accompagné : On dit que l'ire est une demie folie, et je dis qu'aux princes elle est folie entière[3]. »

Cette indignation est tout à l'honneur de Jean d'Aubigné et nous le rend sympathique. Il paraît avoir été parmi les familiers du prince de Condé, car nous le retrouvons à ses côtés lors de la *bataille de Dreux ;* et ceci encore va à l'encontre de l'opinion qui le considère comme un très petit personnage.

1. Document publié par M. l'abbé Métais dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1902, p. 440-448. Cf. Discussion de ce document dans le *Bulletin du Protestantisme*, 1904, p. 67-70 et 186-192.

2. Cf. D'AUBIGNÉ, *Histoire*, t. II, p. 84 et 88.

3. *Histoire*, t. II, p. 88-89.

Condé, dont l'armée avait été complétée en octobre par les troupes du Midi et de l'Ouest, que lui avait amenées Duras et La Rochefoucauld, et par les auxiliaires allemands (3.000 reîtres et 4.000 lansquenets, qui avaient pillé toute la Champagne en la traversant) s'était enfin mis en campagne au début de novembre (le 8). Mais après avoir pris Pithiviers et Étampes, et marché sur Paris, il se laissa amuser par des négociations trompeuses qui donnèrent à ses adversaires le temps de recevoir des renforts de province, et surtout les Gascons et les Espagnols. Dès lors il ne pouvait plus être question de tenter l'attaque de Paris; de là le changement de direction et d'intention qui porta les Protestants vers la Normandie pour « aller joindre les forces et l'argent qui leur venoit d'Angleterre[1] ».

Mais la tentation de s'emparer de Dreux « et de mettre ceste ville entre les ennemis et eux pour commodément s'advancer aux Anglais[2] » les fit tomber dans l'armée catholique, et les obligea à une bataille qu'ils n'avaient pas cherchée. Coligny n'y croyait pas; Condé, au contraire, assez superstitieux, en voyait l'annonce dans des faits singuliers. Un rêve par exemple : « Estant couché à Annet, rapporte d'Aubigné, il eut un songe qu'il raconta le lendemain à plusieurs et entre ceux-là à Beze et à mon père : c'estoit qu'il pensoit faire en mesme jour trois combats et que lui demeuroit au troisiesme sur un monceau de corps morts[3] ». C'est peut-être un de ces avertissements prémonitoires, dont le vague ne se précise dans le fond et dans la forme qu'après l'événement. Quoi qu'il en soit, on a là une image assez exacte de cette rude et longue bataille, où la victoire changea plusieurs fois de camp, et où les deux généralissimes adverses, Condé et Montmorency, demeurèrent chacun, par un étrange chassé-croisé, prisonniers du parti opposé (19 décembre 1562)[4].

Dans l'état où étaient les affaires des Protestants, il eût fallu une victoire décisive pour modifier la situation à leur avantage; Dreux, sans être une défaite complète, n'était au plus qu'un coup fourré.

C'est Jean d'Aubigné, on se le rappelle, qui eut l'honneur de ramener prisonnier à Orléans le connétable de Montmorency, aussi qu'un autre personnage dit

1. *Histoire*, t. II, p. 104.
2. *Ibid.*, t. II, p. 106.
3. *Ibid.*, t. II, p. 105-106.
4. Sur la bataille de Dreux, voir *Histoire*, t. II, p. 108-121, et *Tragiques* (Beaume, t. IV, p. 203). Six estampes de Turlotel et Perrissin sont consacrées à la bataille de Dreux.

notre connaissance, et d'ailleurs de minime importance, le sieur d'Achon. Mais il dut avoir plaisir à le montrer à son fils en souvenir de l'aventure de Courances. Les rôles étaient renversés ; c'était Agrippa maintenant qui était le geôlier, ou presque.

« Achon logé dans la tour neuve qui avoit deux colevrines sur le plancher de sa chambre, bien estonné de voir son petit prisonnier luy reprocher son inhumanité, et toutes fois sans injures : car il respondit à ceux qui luy en vouloyent faire dire, qu'il ne pouvoit *insultare afflicto*[1]. »

C'est là un sentiment généreux : tel père, tel fils ; ni l'un ni l'autre n'abusèrent de la vengeance, et le sieur d'Achon méritait bien cette petite leçon.

Pendant que Coligny, avec une indomptable énergie, ralliait et reconstituait son armée, parait à tout et s'efforçait d'aller relever en Normandie la fortune des armes protestantes, le dernier acte de la guerre allait se jouer en fait, avec une péripétie tragique, inattendue d'ailleurs, à Orléans. C'est de là qu'était partie la rébellion protestante ; c'est là qu'elle devait être abattue. Le duc de Guise, jugeant le moment venu, vint mettre le siège devant la ville[2], au début de février 1563. Il l'attaquait par une voie détournée, le faubourg du Portereau, qui la prolonge au sud de la Loire, ayant donc mis « la rivière entre deux », comme dit d'Aubigné, et il semblait que ce fût jouer la difficulté ; mais en réalité le calcul se trouva bon, les moyens de défense de ce côté ne valant pas les remparts de l'enceinte. Le 5 février, le faubourg fut emporté, malgré la résistance opiniâtre des Gascons, que le lâchage des Allemands rendit inutile. Les uns et les autres se bousculèrent et s'écrasèrent sur le pont des Tourelles, en essayant de rentrer dans la ville. D'autres se jetèrent dans des bateaux. « Je vis, dit d'Aubigné, qui était aux premières loges, au nouveau logis de Béroald, au cloître Saint-Aignan — car celui-ci n'avait pas voulu demeurer où sa première femme était morte[3] — je vis des Lans-

1. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 10.

2. « Sur la fin de l'année », dit d'Aubigné dans ses *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 9), mais il s'exprime en ancien style, l'année finissant au Vendredi Saint.

3. « Je laissay lors le logis feu M. de Lestoille et allay demourer près du puys des Linières, en peu après au cloistre Saint-Anian, au logis d'un gros ventre curé d'Herbily, puis le 10e janvier prins pour femme Jeanne Pasquière, fille du feu notaire Pasquier. M. (nom illisible) nous bénist, qui estoit l'un des ministres de l'Église réformée. J'avois auparavant prins la charge de lire publiquement ez lettres

kenettes ne pouvans avoir place au batteau jetter leurs enfants dedans, et elles se faire trainer dans l'eau, où plusieurs furent noyées[1]. »

Le pont étant défendu par deux grosses tours, qu'on appelait les Tourelles, et dont il tirait son nom. On fit peu de progrès à les battre par l'artillerie; mais on les eut par surprise et par une audacieuse escalade de nuit (6 février 1562). La consternation fut telle parmi les assiégés que peu s'en fallut que le pont tout entier et les îles de la Loire, où l'on avait édifié des fortifications improvisées, ne fussent abandonnées.

« Sans l'arrivée du chef et la résolution de quelques gentilshommes, toutes les *mottines* des isles estoyent quittées et la ville bien tost perdue.

« Le péril et l'industrie disputèrent à couper l'arche devant les Tourelles et s'y eslever de terre; mais plus encore à dresser les parapets des *mottines* battus à plomb par les Tourelles. Fequières en eut la peine et l'honneur. Là il arriva qu'une femme, en descharg ant sa hotte, eut le col coupé d'une couleuvrine, et pour ce que sa charge tomba sur sa teste séparée, on disoit qu'elle avoit enterré sa teste[2]. »

Dans les jours qui suivirent, on échangea des canonnades entre les Tourelles, désormais occupées par les catholiques, et l'artillerie de la ville, dont une batterie avait été placée sur la tour Saint-Aignan[3].

Toute cette agitation autour du petit d'Aubigné, et le bruit de la bataille l'excitaient si bien qu'il ne pouvait plus tenir en place; il avait recommencé à faire l'école buissonnière... dans les tranchées, et le père, fier sans doute de son courage, fermait les yeux :

« Les soldats du père desloumbeyent le fils, et le nourrayent mesmes dans les *mottines* comme il y estoit lors que M. de Duras fut tué[4]. » De nouveau voilà de la débauche! Les éditeurs des *Mémoires* au XVIIIe siècle qui n'ont pas compris le mot mottines l'ont interprété dans un sens défavorable, et lui en ont substitué un

[illegible] (Extrait de la 2e [illegible] 1862). — Lettre de Pontus de Thiard [illegible] en français).

1. *Histoire*, t. II, p. 124.

2. *Histoire*, t. II, p. 126-127.

3. [illegible] de Thou, t. IV, p. 513.

4. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 10). M. de Duras fut tué par un éclat de pierre, ricochet d'un projectile, le 18 mars, précisément le jour de la construction de ce mur. C'était le [illegible] de Thou, t. IV, p. 528).

autre équivalent à mauvais lieux. Cette altération de texte, comme l'a montré M. H. C. Monod[1], a été le point de départ de la légende qui a éclaboussé d'une dépravation hâtive la jeunesse d'Agrippa d'Aubigné.

Or le mot mottines est un terme de fortifications, dont la signification ressort clairement des passages de l'*Histoire universelle* que nous avons cités tout à l'heure. Mottine vient de motte, dans le sens de butte, qui est connu. Les mottines des îles tenaient lieu de parapets. Ce sont des levées de terre rapportée, qui remplacent les vraies tranchées dans des terrains bas, où l'on ne pourrait creuser sans rencontrer l'eau à fleur du sol.

Ainsi, d'un acte de vaillance du jeune Agrippa, on a fait sottement une action honteuse. Et voilà comment se forment les légendes qui ont ensuite la vie dure.

Malgré cette seconde ligne de défense des îles, et la rupture de l'arche pour couper le pont, la situation des assiégés était précaire depuis la perte des Tourelles. Aussi quelques capitaines résolus tentèrent de les reprendre et nous nous souvenons que Jean d'Aubigné en était, et même « eut un coup de pique au-dessoubs de la cuirasse[2] » qui parut d'abord guérir, et puis finalement, par une complication inattendue, devait causer sa mort.

Cet exploit de bons compagnons qui, de quatorze au début, furent réduits à six, par la défaillance des autres au moment de sauter dans le retranchement, se place en février, soit avant le meurtre de Guise donc entre le 9, jour de la perte des Tourelles, et le 18 soit aussitôt après, pour profiter du désarroi du camp catholique. Toujours est-il qu'ils échouèrent.

On sait que Poltrot de Méré, l'assassin du duc de Guise, a varié dans ses dépositions, après son arrestation, et qu'il a successivement accusé de complicité, puis innocenté plusieurs des notabilités du parti, surtout Coligny et Bèze. C'est contre l'Amiral qu'il a maintenu le plus longtemps ses dires. Je n'ai pas l'intention d'instruire ici de nouveau ce procès, mais je veux seulement faire remarquer que d'Aubigné apporte dans son *Histoire* un témoignage personnel, qui est un demi-aveu de complicité au moins morale de la part des chefs protestants.

« Il avoit pour vice, nous dit-il de Poltrot de Méré, la vanterie fort familière,

1. Opuscule cité : *la Jeunesse d'Agrippa d'Aubigné.*
2. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 10).

si bien qu'il disoit à qui le voulait ouïr, son dessein de tuer le Guisard, monstroit des balles fondues exprès et par là se rendoit ridicule ; si bien que les chefs, à qui il communiquoit son désir et dessein, lui faisoyent des remonstrances qu'il ne se faloit pas tromper ès vocations extraordinaires. Mais, pour en parler avec franchise, veu l'espérance qu'on prenoit de lui avant le coup, comme je l'apprenois en bon lieu, quelque enfant que je fusse, j'estime que les langages qu'on lui tenoit sentoyent le refus et donnoyent le courage[1] ».

Cette impression de d'Aubigné reçoit une certaine confirmation du fait que Coligny, comme il le reconnut, avait soudoyé Poltrot de Mère « pour lui servir d'espion[2] » dans le camp catholique. Dès lors, comme celui-ci ne se cachait pas de ses projets, l'amiral peut-il bien soutenir « qu'il n'avait jamais espéré un tel coup de sa main[3] » ? Sa lettre de justification à la Reine mère[4] est du reste assez peu convaincante, et ne dément pas non plus le jugement que porte d'Aubigné : Il n'a pas conseillé le meurtre, il ne l'a pas approuvé, mais en somme il s'en félicite, comme d'un bienfait du Ciel pour le Royaume, pour l'Église de Dieu, c'est-à-dire protestante, et pour sa maison. Voilà la substance de sa lettre. J'aime mieux, je l'avoue, le digne hommage que d'Aubigné rend à la mémoire de François de Guise : « Ainsi mourut ce grand capitaine, en toutes ses parties excellent, surtout ès recognoissances des places, duquel le naturel se fust porté non à la ruine, mais à l'estendue de la France, en une autre saison et sous un autre frère[5]. »

La disparition de Guise, l'adversaire le plus redoutable des Réformés, au moment où Coligny conquérait la Normandie, et où leur situation s'était plutôt consolidée dans les régions du sud (Lyonnais, Dauphiné, Languedoc, Guyenne), aurait pu donner un regain à la guerre, si la lassitude, surtout dans la noblesse du Parti, ne l'avait rendu mûr pour la paix. Catherine, débarrassée de la tutelle du Triumvirat, était en mesure de leur offrir une cote mal taillée. Elle y avait déjà préparé

1. *Histoire*, t. II, p. 131.
2. Cf. *Histoire*, t. II, p. 145, et de Thou, t. IV, p. 516.
3. *Histoire*, t. II, p. 145.
4. Publiée au t. IV (p. 303) des *Mémoires de Condé*. Éd. de Londres (Secousse), 1743. C'est le 28 février que Coligny avait été informé en Normandie par son frère d'Andelot de la mort de Guise et des accusations portées contre lui par Poltrot (cf. de La Ferrière, Introduction au tome I des *Lettres de Catherine de Médicis*, p. CLV).
5. *Histoire*, t. II, p. 143-144.

Condé prisonnier. Il fut amené à Saint-Mesmin pour en débattre les conditions et « on dressa le parlement en l'Isle aux bœufs, près la porte Bourgoigne d'Orléans, soubs un pavillon violet semé de fleurs de lis où entrèrent, du costé des catholiques, la roine, le connestable prisonnier, le duc d'Amville et Laubespine ; de la part des réformez, le prince de Condé prisonnier, Dandelot, Saint-Cire, gouverneur de la ville, et Aubigné, son lieutenant[1] ».

Nous connaissons déjà cette participation de Jean d'Aubigné aux négociations de paix ; d'après les *Mémoires*, il aurait même eu des entretiens préliminaires avec la Reine, « à la Poule blanche, du Portereau » où elle était logée. Tout cela n'est pas le fait d'un petit personnage.

La conférence plénière de l'Isle-aux-Bœufs eut lieu le 7 mars ; la veille, Condé avait eu une entrevue particulière au même endroit avec Montmorency, qui avait refusé l'Édit de janvier.

Le Prince était prêt à des concessions — qui se feront, il est vrai, aux dépens du peuple protestant et non de la noblesse. Aussi rencontra-t-il une forte résistance à Orléans, où on le laissa se rendre prisonnier sur parole, pour disposer les esprits à un accommodement. Les 72 ministres qui s'y trouvaient rédigèrent une consultation intransigeante : ils ne voulaient rien céder sur l'Édit de janvier, bien qu'il eût été la cause de la guerre ; ils réclamaient le châtiment des massacreurs de Vassy et autres lieux, ce qui était juste, mais peut-être impolitique à cette heure. En formulant ces exigences ils étaient en somme dans leur rôle ; mais ce qui est un peu plaisant, c'est de les voir demander les rigueurs du bras séculier contre les dissidents du Protestantisme, qui allaient plus loin qu'eux dans la libre pensée ; n'était-ce pas justifier l'intolérance catholique à l'égard des Réformés qui étaient les dissidents du Catholicisme ? Si un *credo* protestant peut être imposé de force, pourquoi pas un *credo* catholique ?

Condé les jugea bornés, et, irrité de leur opposition, passa outre. Il s'en retourna donc conclure la paix de son propre chef à l'Isle-aux-Bœufs (le 12 mars).

Elle fut consacrée par l'Édit d'Amboise (19 mars) qui restreignait beaucoup celui de janvier 1562, en réduisant le culte public à une ville par bailliage ou séné-

1. *Histoire*, t. II, p. 146.

chausse. Il est vrai qu'on y ajoutait celles où il était célébré antérieurement au 7 mars. Mais la grande innovation de cet édit, c'était de distinguer des classes sociales devant Dieu, contrairement à l'esprit du christianisme. Dans toute maison noble, en effet, il était permis de pratiquer la religion nouvelle plus ou moins publiquement suivant la qualité du gentilhomme. Seule la famille prenait part au culte dans la petite noblesse, mais pour les gens titrés, ou ayant pleins fiefs de haubert, ils avaient le droit d'y recevoir leurs sujets.

Ainsi la Religion réformée apparut comme le privilège des Grands ; n'était-ce pas fait pour en détourner les petits ? Si Catherine a fait se calfeutrer, elle fut habile ; mais que dire de Condé qui s'y est prêté ? Nombreux furent ceux dans son Parti qui ne le lui pardonnèrent pas.

Qu'en pensait Jean d'Aubigné ? je l'ignore. Sans doute il était porté à la conciliation, puisque Condé se l'adjoignit pour les pourparlers. Cependant nous avons vu qu'il était capable de garder son indépendance d'opinion et son franc parler, comme il le prouva lors de la condamnation des deux prisonniers catholiques en représailles des vengeances du Parlement de Rouen.

Nous avons déja eu occasion de mentionner « qu'en faveur de ce traitté et de ses autres services, luy fut donné l'estat de Maistre des requestes, pour servir de Chancelier en la Cause [1] ».

Il ne jouit pas longtemps de cette récompense :

« La paix faicte, il se retira, dit à Dieu à son fils, luy recommande ses parentes d'Ambroise, le zèle de sa Religion, l'en cire des sciences et l'estre un veritable ami, le baise hors sa couterme, puis demeura malade à Ambroise d'un sur qui se fit du plaie. Là il mourut, ne regrettant rien des affaires du monde sinon que l'aage de son fils ne luy permettoit pas de s'accoster à son Estat ; et dit ces choses lisant les lettres au poing, lesquelles il renvoya au Prince de Condé avec prière de ne donner cette charge à homme qui ne fust resolu de mourir pour Dieu. Il arriva que six ou sept jours après sa mort deux de ses gens s'en retournant à Orléans pour faire inventorier les armes et autres hardes qu'il y avoit laissées, Cerv et trouvèrent soubs le portail du logis Aubigné qui ne les vit pas sitost arriver que la mort de son père luy

1 *Mémoires* (Beaumont, t. , p. 10).

frappa au cœur. Il se cacha pour voir leur contenance en establant leurs chevaux : et de là se confirma tellement en son opinion, qu'il fut trois mois se cachant pour pleurer, et nonobstant les asseurances qu'on luy donnoit, ne voulut porter habillement que de deuil [1]. »

Je ne veux rien ajouter à la simplicité émouvante de ce récit.

§ 3. — D'Aubigné orphelin. De l'enfance à l'adolescence (1563-1568).

Agrippa était orphelin ; il n'avait que onze ans. Si son père ne lui avait jamais remplacé la tendresse maternelle, malgré son affection solide mais rude, du moins il n'avait pas cessé de veiller sur lui de près ou de loin — avec une ferme sollicitude. Les derniers conseils qu'il lui adressa en le quittant montrent assez la valeur morale, en même temps que l'intelligence de l'éducation qu'il lui donnait. Le fils ne les oubliera pas, et les leçons, comme le souvenir du père, laisseront en lui une empreinte indélébile. C'est un mérite rare, et qui prouve la forte personnalité de Jean d'Aubigné, d'avoir eu assez d'influence sur un enfant de cet âge pour qu'elle soit demeurée vivante malgré la séparation de la mort.

Agrippa « eut pour Curateur Aubin d'Abeville, lequel, pour les dettes immenses du père, le fit renoncer à la succession de quatre mille livres de rente, et l'entretint aux estudes du bien de sa mère, le laissant encore un an entre les mains de Béroalde ; et puis l'envoya à treze ans à Genève [2]... »

Le choix d'Aubin d'Abeville comme curateur était tout indiqué. C'est chez lui, à Archiac, on se le rappelle, que d'Aubigné avait passé ses premières années après le remariage de son père. C'était un homme de loi — il était juge — donc fort propre à défendre les intérêts de l'orphelin ; et en même temps c'était son parent, son oncle à la mode de Bretagne, Aubin ayant épousé la cousine germaine d'Agrippa. S'il estima bon de le faire renoncer à la succession de son père, nous devons croire que

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 10-11).
2. *Mémoires* (Réaume t. I, p. 11).

sa décision fut sage. D'Aubigné n'aura donc pas de patrimoine ; et, jusqu'à son mariage, il ne possédera que les biens lui venant de sa mère, et qui se réduisent à la propriété des Landes-Guinemer dans le Blaisois. Ce sont les revenus de cette terre qui paieront ses frais d'études.

Il fut laissé encore un an entre les mains de Béroald, donc à Orléans, où celui-ci avait été nommé professeur d'hébreu à l'Université (22 novembre 1562), et devait occuper cette chaire jusqu'à la 3e guerre civile (1568). Il faisait travailler Agrippa en particulier, mais il l'envoyait « aux publiques », c'est-à-dire en classe, soit à l'Université même, soit au collège, car les cours d'enseignement secondaire pouvaient se faire aux deux endroits. Si nous en croyons ses *Mémoires*[1], d'Aubigné était un écolier très avancé, qui à 13 ans, lorsqu'il partit pour Genève, composait des vers latins couramment, lisait l'hébreu comme du français, et avait déjà fait « son cours de Philosophye et des Mathématiques » — à moins qu'il ne les ait faits qu'à Genève, car le texte n'est pas très clair. En tous cas Béroald pouvait être fier des résultats ; son élève lui faisait honneur. Il n'y a qu'en grec qu'il pechait un peu par « l'ignorance de quelques dialectes de Pindare ». Avouons que c'était peu s'il n'y manquait que cela. Mais ses maîtres n'en jugèrent pas ainsi ; et pour cette insuffisance on le remit au collège, ce qui l'humilia fort et le rebuta.

« Cela luy fit haïr les lettres, prendre les estudes à charge et les chastiments à despit ; il s'adonna à des postiqueries[2] qui mesmes le faisoyent admirer. M. de Bèze les vouloit pardonner comme tout estant du lerron et rien du renard, mais les précepteurs estoyent des Orbilies[3]. »

C'est-à-dire que, comme le premier maître d'Horace, le sévère Orbilius, ils avaient des arguments frappants, et attribuaient à la férule une vertu démonstrative[4].

D'Aubigné ne garda donc pas bon souvenir du collège de Genève, malgré la bienveillante indulgence de Théodore de Bèze, qui avait passé tout le temps de

1. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 11).
2. Polissonneries.
3. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 11).
4. Cf. Horace, *Épître I* du livre II, vers 70-71 :

Memini quae plagosum mihi parvo
Orbilium dictare.

la première guerre à Orléans, et y avait été en relations avec son père. Peu s'en fallut que ce régime vexatoire ne le dégoutât à jamais du grec. Heureusement l'Hellade antique ne se présenta pas à lui que sous la figure courroucée des régents; une gracieuse fée savait chasser de son cœur l'ombre des mauvais génies, et y faire rayonner la claire lumière de la Grèce, même au travers des ennuyeux exercices scolaires. C'était la fille de son hôte, *Loyse Sarrasin*, « Genevoise, honorée de plusieurs doctes, et qui ayant passé par tous les degrez de science, s'est veue capable, si le sexe luy eust permis, de faire des leçons publiques principalement aux langues, ayant la Grecque et l'Hébrayque en main comme la Françoise. J'estois entierement destourné de la Grecque sans elle ; mais elle ayant recogneu en moi quelque aiguillon d'amour en son endroit, se servit de ceste puissance pour me forcer par reproches, par doctes injures ausquelles je prenois plaisir, par la prison qu'elle me donnoit dans son cabinet comme à un enfant de douze à treize ans, à faire les thèmes et les vers grecs qu'elle me donnoit. J'estois nourry et logé en cette maison qui foisonnoit d'un père et de quatre enfans et d'une sœur, qui tous ont esté excellens en diverses professions, et ont produict une race pleine d'honneur ; mais la fille à cause de son sexe estoit la merveille de sa maison [1] ».

C'est dans la *Lettre à ses filles « touchant les Femmes doctes de nostre siècle »* que d'Aubigné s'est laissé aller à ces aimables confidences. Il les termine en rapportant une galante poésie latine dédiée à la jeune fille (*Ad Lodoycan Sarracenam*) par le docte Melissus [2] qui l'invite à venir visiter son cabinet de travail, tout entouré de verdure, et lui promet autant de vers latins qu'elle lui apportera de fleurs de lis ou de roses, épanouies sur son joli visage.

Elle n'était guère qu'une enfant comme d'Aubigné lorsqu'il la connut, elle n'avait que quelques mois de plus. Son père, Philibert Sarrasin, était un médecin de Lyon, originaire du Charollais, qui avait dû émigrer pour cause de religion, en 1551 (août). La petite Louise, qui venait de naître, était si frêle qu'on dut la transporter dans une couveuse. Elle avait progressé depuis [3].

1. Éd. Réaume, t. I. p. 448.

2. Paul Mélisse (Schaedius), Franconien (1539-1602), dit le Pindare latin.

3. Cf. Heyer, *Notice sur d'Aubigné à Genève* (1870), p. 6, note 1, où il donne de nombreux détails sur la famille Sarrasin. (Notice biographique avec pièces et lettres inédites. Extrait des Mémoires de la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XVII).

Deux ans son charme opéra sur Agrippa, qui prochia le grec pour lui plaire. Mais à la fin son humeur indisciplinée prit le dessus, et lui fit faire un coup de tête. Il s'échappa de Genève — comme plus tard Rousseau : il faut croire que l'air de la ville de Calvin était un peu lourd pour la jeunesse — et « il s'en vint à Lion sans le sceu de ses parans[1] ». Il y fut une étrange rencontre qui fait songer également à un épisode de la vie de Rousseau. Tombant à Neufchâtel (en 1730) entre les mains d'un personnage équivoque, affublé en prêtat grec, soi-disant qu'évêque pour les Lieux saints, mais dont la profession était au fond aussi peu claire que le langage macaronique. L'aventurier auquel eut affaire Agrippa à Lyon n'était pas tout à fait de même farine : c'était une mixture de savant et de charlatan, un mathématicien doublé d'un magicien. Il s'appelait *Leyt d'Arza* et se disait bâtard d'un duc de Milan. Notre fugitif passa neuf mois avec lui, apprenant l'astronomie, « et mesmes après avoir passé les theories nous donnasmes dans le Judiciaire », c'est-à-dire dans l'astrologie. Le jeune homme prit goût à ces mystères et voulut être initié à la magie. L'autre, pour faire valoir sa marchandise, s'en défendait, et lui disait qu'il connaissait à sa physionomie qu'il n'avait pas de dispositions. Enfin il consentit à lui faire lire toutes sortes de grimoires sur cet art cabalistique[1]. De là vint malheureusement l'attrait que d'Aubigné a toujours ressenti depuis pour les sciences occultes.

Mais on ne peut pas toujours vivre dans la lune, même à quinze ans. Agrippa fut rappelé à la réalité par une question très terre à terre, celle de la note à payer à son hôtel. Il était sans doute parti de Genève avec une escarcelle assez garnie, et elle semblait creuse maintenant. Tous les prestiges et les incantations de Leyt d'Arza n'eussent pas été capables d'y faire rentrer de beaux écus. « Situation critique ! Il faillit en mourir de honte, ou pas seulement par image. Il n'osait plus rentrer à l'hôtel depuis que son hôtesse lui avait réclamé de l'argent, et il pleurait sur le pont de la Saône, et regardait ses larmes tomber dans l'eau. « Il forgeait un grand désir de se jetter après elles ; et l'amas de ses desplaisirs l'emportant à rela-

1. Cf. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 11-12).

2. Cf. notre « M. de la Rivière, l'ami de Ray, dans le roman des Lettres de pédant de Cyrano de Bergerac » (t. I, p. 438). C'est justement dans une lettre de M. de la Rivière qu'il nous apprend que pendant son séjour à Genève, il connut « la Mathématique de Cornelius » (une variante plutôt que nous Tempête d'un Henri Corneille, traduit polygraphe et dépositaire de toutes langues) (t. I, p. 429-434).

quand sa bonne nourriture luy faisant souvenir qu'il falloit prier Dieu devant toute action, le dernier mot de ses prières estant la vie éternelle, ce mot l'effraya et le fit crier à Dieu qu'il l'assistast en son agonie[1] ».

Et le secours apparut sous la forme d'un cousin que Coligny envoyait en Allemagne, et qui passait par Lyon pour lui porter de l'argent à Genève. Ce n'était peut-être qu'une coïncidence heureuse ; mais notre jeune huguenot, habitué à se sentir sous l'œil et la protection de Dieu, ne pouvait manquer d'y voir une réponse à sa prière. De telles circonstances ne sont pas rares dans sa vie, où sa foi trouvera une confirmation renouvelée.

Muni d'un bon viatique — l'argent pour le voyage, et l'assistance céleste dont il venait d'avoir témoignage — il put reprendre le chemin de la Saintonge et rentrer chez son curateur à Archiac, au moment où commençaient les secondes guerres. On était à l'automne de 1567 ; il avait quinze ans passés, il se sentait ou se croyait déjà un homme, et il frémissait d'impatience de ne pouvoir encore aller se battre. Il fallut pour l'en empêcher qu'Aubin d'Abeville le « tint prisonnier[2] », pas si verrouillé qu'il le dit cependant, car nous verrons qu'il assista — en spectateur — à un combat local qui se déroula assez loin d'Archiac.

Cette *seconde guerre de Religion* éclata sans raisons valables. Les chefs du Parti protestant se jetèrent dans la guerre par peur de la guerre, et sans attendre d'être assurés qu'on voulait la leur faire. Ce fut une guerre préventive. Parce que l'entrevue de Bayonne entre Catherine et le duc d'Albe (14 juin-2 juillet 1565) les avait inquiétés, et qu'ils s'étaient persuadé qu'on y avait résolu leur perte ; parce qu'ensuite ils avaient vu une confirmation de leurs craintes dans la levée exceptionnelle de 6.000 Suisses, faite par le gouvernement royal, et destinée pourtant d'abord indubitablement à tenir en respect l'armée du duc d'Albe, qui passait le long de notre frontière pour se rendre du Milanais en Flandre et y réprimer la révolte protestante ; — par toutes ces alarmes ils en vinrent à perdre leur sang-froid, et à se lancer dans une aventure qu'on leur a toujours reprochée. Car ils apparurent dès lors comme des rebelles incorrigibles, dont on ne viendrait jamais à bout que par la force. Là malheureusement, dans cet état d'esprit qu'ils créèrent par des

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 12).
2. *Ibidem.*

soulèvements trop répétés et pas assez justifiés, est bien plutôt l'origine du crime collectif de la Saint-Barthélemy que dans l'entrevue de Bayonne, où Catherine ne prit contre eux aucun engagement précis, pas même peut-être celui de revenir sur l'Édit d'Amboise. Ce qu'elle cherchait dans cette rencontre, c'étaient des combinaisons matrimoniales pour ses enfants ; et si elle était prête à les payer de certaines concessions à la politique ultramontaine de Philippe II, rien ne prouve qu'elle fût envisagé la destruction des Huguenots. D'ailleurs, ses projets de mariage n'ayant pas abouti par la mauvaise volonté de la Cour de Madrid, elle était délivrée de toute promesse si elle en fit.

Dans le conseil protestant où la guerre fut résolue, chez le Prince de Condé, au château de Valençay[1] (10 ou 12 septembre 1567), d'Andelot, au dire de d'Aubigné, pour vaincre les hésitations honorables de Coligny, tenait ce langage :

« Je pense bien que vostre opinion de délai vous est dictée par un grand excès de probité ; mais la condition où nous sommes ne peut plus avoir de remèdes que tardifs. La grandeur de nostre péril se veut diminuer par péril. C'est à ceste fois que nous avons besoing de beaucoup de courage et constance, si vous ne voulez attendre d'estre bannis du royaume, ou les fers aux pieds dans les prisons, ou que par les bois et déserts nous devoniens le gibier de la populace, le passe-temps des grands et le mespris des gens de guerre ?... »

Je ne doute pas de la sincérité de ces appréhensions, qui s'expriment ici sous une forme si vive ; mais il s'agit de savoir si elles n'étaient pas très exagérées, et si les Réformés n'allaient pas au-devant d'un péril certain pour fuir des dangers en grande partie imaginaires.

Je sais qu'ils se plaignaient de retranchements à l'Édit d'Amboise, et qu'ils y voyaient un dessein de reprendre peu à peu en détail ce qu'on leur avait concédé, jusqu'au moment où on leur dénierait tout droit. Leur grand grief était ce que d'Aubigné appelle « l'Édit d'explication » de Roussillon, rendu pendant la tournée de la Cour dans les provinces (le 4 août 1564), et qui était une déclaration inter-

1. Il tenait ce château situé dans l'Yonne, de la veuve du Maréchal de Saint-André, qui le lui avait donné au moment où elle le disputait à Isabelle de Limeuil, une des filles d'honneur (?) de la Reine, et où elle espérait l'épouser.

2. *Histoire*, t. II, p. 230.

prétative de l'Édit de pacification du 19 mars 1563, spécifiant les points suivants :

« Que les ministres ne pourroyent demeurer qu'ès lieux establis pour les presches, toutes escholes deffendues, tout exercice auprès de la cour interdit, comme le privilège des nobles pour le presche, et puis force rigueurs sur les synodes, sur ce que nous avons dit des prestres, et en tout des clauses si rigoureuses qu'elles firent frémir par toute la France les réformez et pour eux escrire le prince de Condé à la Cour[1]. »

Dans ces protestations il y en avait de fondées, d'autres qui l'étaient moins.

Je relève quelques inexactitudes. Il est faux qu'on ait supprimé « le privilège des nobles pour le presche » ; on rappela seulement aux seigneurs qu'ils ne devaient recevoir au culte dans leurs maisons, en dehors de la famille, que leurs vassaux ; sans doute y laissaient-ils venir des étrangers ? On ne défendait pas « toutes écoles », mais d'en ouvrir de nouvelles. Cette ordonnance, comme l'interdiction faite aux ministres de résider ailleurs que dans les lieux de prêche, étaient évidemment inspirées par la pensée de gêner le prosélytisme huguenot. Mais au moins devait-on permettre aux parents protestants de faire élever leurs enfants comme ils l'entendaient ; sans écoles à eux, c'est la vie même des Églises qui était compromise, et qu'on semblait vouloir tarir. On ne pouvait à la fois leur reconnaître le droit à l'existence, et les empêcher de se perpétuer. Sans doute il n'était pas parlé des écoles dans l'Édit d'Amboise ; mais c'était une conséquence implicite des concessions faites.

De même pas de fonctionnement possible des Églises protestantes sans synodes, bien qu'il n'en soit pas non plus question dans l'Édit. Le danger était qu'ils tournassent en assemblées politiques. Il fallait donc que le gouvernement pût compter sur leur sagesse. Là était le difficile.

En tous cas, sur ces deux points d'importance primordiale, écoles, synodes, il est certain que les Réformés ne pouvaient pas transiger.

Je n'en dirai pas autant des autres. La suspension du culte par exemple, pendant le séjour de la Cour quelque part[2], n'étant que momentanée, n'était pas une

1. *Histoire*, t. II, p. 212-213. La lettre de Condé à Catherine est du 31 août 1564.

2. Notons que ce n'est pas à Roussillon, comme le dit d'Aubigné, mais à Lyon, un peu auparavant (24 juin 1564), que fut pris cet arrêté pour répondre à une hardiesse de Jeanne d'Albret qui était venue trouver le Roi à Mâcon avec douze Ministres. D'Aubigné, peut-être pour la commodité de l'exposé, a groupé toutes les restrictions sous le titre de l'Édit de Roussillon.

violation de l'Edit, et blessait plus l'amour-propre des Protestants que leur conscience. L'Edit d'Amboise interdisait bien l'exercice de la Religion dans tout le ressort de la prévôté et vicomté de Paris ; ne pouvait-on admettre qu'en vertu d'une sorte de privilège d'exterritorialité la Cour transportât avec elle l'exception prévue pour la capitale ? Les mesures prises contre les prêtres défroqués et mariés ne regardaient pas au fond les Huguenots. C'était une affaire de discipline ecclésiastique. Les prendre sous leur protection, c'était maladroitement vouloir se donner l'air de débaucher les prêtres de l'Eglise d'en face.

Beaucoup plus grave, semble-t-il, était une « interprétation » d'une des clauses essentielles de l'Edit que d'Aubigné a signalée ailleurs[1], et qui celle-là, était une véritable restriction du culte. Il s'agit de l'article qui, parmi les lieux d'exercice autorisés, ajoutait dans chaque bailliage ou sénéchaussée, à l'unique ville prévue d'une façon générale, celles où le culte était pratiqué antérieurement au 7 mars. Les Réformés réclamaient toutes celles où il se célébrait à cette date, fût-ce récemment et passagèrement ; le gouvernement voulait les limiter à celles qui avaient été occupées par une garnison permanente, et où il avait pu être continu. Il n'est pas douteux que le texte de l'Edit donnait matière à chicane, en parlant des villes « esquelles la dicte religion estoit *jusques* au septième de ce présent mois de mars [illegible] ». Cela peut s'entendre d'une façon durable, et c'est même probablement le sens ; mais enfin ce n'est pas clairement formulé.

Ajoutons encore quelques menues vexations dont se plaignaient les Huguenots, comme d'être obligés de « chômer à les fêtes catholiques. Mais après tout, cela ne leur faisait pas grand mal, et c'était pour éviter de scandaliser le prochain par leur travail. En revanche, si on leur imposait de tapisser leurs maisons lors du passage des processions, ou de contribuer au pain bénit de la paroisse, ou de jurer en justice « sur le bras saint Antheine » — ce qui était à leurs yeux idolâtrie papiste — ce n'était plus une simple abstention qu'on leur demandait, dans l'intérêt de l'ordre public, mais des actes contraires à leur conscience, et c'est eux qu'on scandalisait. Catherine le comprit et répondit favorablement sur ces points, quoi qu'en dise d'Aubigné, à la requête des Protestants de Bordeaux[2].

1. *Histoire*, t. II, p. 196.
2. *Histoire*, t. II, p. 218. La réponse avait été donnée de Valence le 5 septembre 1564.

Cela prouve qu'elle s'efforçait d'être impartiale, et de faire vivre côte à côte, par un essai loyal de tolérance mitigée, les deux religions. C'est l'impression très nette que donne sa correspondance [1] quand on la suit pendant ces deux années de voyage (printemps de 1564 au printemps de 1566) où elle promena le Roi et la Cour à travers la France, et institua un original mode de gouvernement ambulatoire. Dans bien des endroits elle régla équitablement des conflits locaux ; partout elle essaya de rétablir, avec l'autorité royale, l'ordre et la paix parmi les sujets. Les chefs protestants auraient donc dû lui faire un plus long crédit, et sur les trois points qui devaient leur tenir le plus à cœur, parmi les récents décrets, à savoir les écoles, les synodes et les lieux d'exercice, ils pouvaient chercher, s'obstiner à réclamer et à négocier, avant d'en venir à cet *attentat sur la Cour à Meaux* (26-28 septembre 1567) qui leur aliéna l'esprit de la Reine-mère et du Roi, et qui mit toute l'opinion catholique contre eux. Et ils aggravèrent leur faute en faisant de nouveau appel aux contingents allemands, qui avaient laissé de si mauvais souvenirs pendant la première guerre, pillant à l'aller, pillant au retour, comme ils allaient le faire encore.

L'exemple est contagieux. D'Aubigné a l'air de trouver tout naturel que l'armée de Condé et Coligny, en allant au-devant des Allemands du duc Casimir en Lorraine, ait « bransquété » les villes pour se nourrir[2]. Mais les populations le trouvaient peut-être moins naturel. Les forces qui étaient venues de l'Ouest, du pays de d'Aubigné « de toutes les parts de Guyenne, Poictou, Xainctonge et Angoumois », pour joindre la grande armée, et qui étaient conduites comme dans la précédente guerre par le comte de La Rochefoucauld, n'avaient pas fait mieux sur leur chemin [3].

C'est tout ce remue-ménage d'armes en Saintonge, où d'ailleurs on se battait, qui avait agité si fort le jeune d'Aubigné, et qu'avait obligé son curateur à le boucler chez lui. J'ai dit qu'avec son consentement il devait lui arriver de prendre du large, car il put voir un combat livré près des îles de Marennes, au pas Saint-

1. Voir le tome II (1563-1566) des *Lettres de Catherine de Médicis* publiées par H. DE LA FERRIÈRE dans la *collection des Documents inédits sur l'Histoire de France.*

2. *Histoire*, t. II, p. 257.

3. Cf. le sac de Pont-sur-Yonne « où tout fut mis au fil de l'épée », *Histoire*, t. II, p. 253-254.

Sorlin, à 75 kilomètres d'Archiac, entre l'avant-garde de Montluc, venu de Guyenne, et le commandant des îles nommé par les Rochellois, le brave Gouleinne. Celui-ci, attiré dans une embuscade, s'en aperçut assez tôt pour ramener les siens, mais accusé d'avoir peur, il alla volontairement se jeter dans le piège et dans la mort.

« J'ai relevé cet exemple notable de témérité, dit d'Aubigné, témoigné par mes yeux et escrit par les autres négligemment[1]. »

Tous ces exercices, toutes ces surprises de la petite guerre que la nature du pays comportait, d'Aubigné y deviendra maître, et l'on voit qu'il s'y instruisait de bonne heure.

La deuxième guerre de Religion ne devait aboutir qu'au rétablissement intégral de l'Édit d'Amboise[2], c'était en somme un maigre résultat qui ne compensait pas le dommage moral fait à la cause protestante par cette prise d'armes injustifiée.

1. *Histoire*, t. II, p. 268.
2. Par la paix de Longjumeau (23 mars 1568).

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES ARMES D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

La troisième guerre de Religion (23 août 1568-8 août 1570).

La paix de Lonjumeau ne pouvait être qu'une trêve. On ne pardonnait pas aux Protestants leur rebellion ; ils le sentaient et demeuraient en défiance ; aussi ils ne désarmaient pas. C'était un grief de plus contre eux, qui, de leur côté, n'en manquaient pas. Ainsi, en échangeant des torts et des récriminations, les deux partis s'acheminaient à une nouvelle rupture, dont la responsabilité est partagée. D'Aubigné donne une idée juste de cette situation dans une page substantielle et impartiale :

« Tous les esprits des François estoyent en inquiétude pour le sentiment d'une guerre. Chacun cerchoit au comportement d'une part et d'autre de quoi se justifier et accuser ses adversaires. Les katholiques ne pouvoyent enduire l'entreprise de Meaux, se plaignoyent de ce que Montauban, Sancerre, Albi, Millaud, Castres et plusieurs autres villes faisoyent compter les cloux de leurs portes aux garnisons qu'on leur envoyoit, de ce que les Rochelois fortifioyent leur ville, équippoyent leurs vaisseaux et achetoyent de l'artillerie ; ils accusoyent le prince de Condé d'avoir favorisé et fomenté l'amas fait par Coqueville [1] en Picardie et en Caux, l'admiral de renouer tousjours quelque intelligence avec les estrangers.

1. C'était un ancien conjuré d'Amboise qui formait des bandes pour aller rejoindre le Prince d'Orange et son frère Ludovic de Nassau en lutte contre le duc d'Albe.

« Les Réformés au contraire se plaignoyent des inexécutions de l'édict, des bandes italiennes et suisses qu'on retenoit, des agens envoyez en Allemagne pour en retenir d'autres et desbaucher l'amitié des protestans, des confréries [1] ausquelles on prestoit des serments pernicieux, des menaces des peuples, des invectives des prescheurs, et surtout des Jésuites. Mais ils eurent bien des arguments de plainctes autrement qu'en prévoyances quand la populace, eschauffée par les prescheurs, se jetta aux massacres presque par tout le royaume, si bien qu'en trois mois les peuples, soustenus de gens notables, mirent sur le carreau plus de dix mille personnes [2]. »

Que le chiffre soit exagéré ou non, ces explosions de fureur populaire — spontanées ou organisées — incitaient le gouvernement à chercher la fin des désordres dans la suppression de la cause, l'hérésie. Pour résister à ce courant, il eût fallu que Catherine eût encore confiance dans la politique de modération et de conciliation. Par l'attentat de Meaux et ses suites, les chefs réformés l'avaient guérie de sa bonne volonté et de ses illusions : là est leur grande faute, pas seulement envers la France, mais aussi envers leur parti.

Que Catherine ait eu alors l'idée de le frapper à la tête, et de mettre la main sur Condé et Coligny, en imitant les procédés du duc d'Albe en Flandre, cela n'est pas douteux. Le gouverneur de Bourgogne, Tavannes, reçut des ordres formels pour s'emparer d'eux, et fit surveiller les résidences fortifiées de Noyers et de Tanlay, où ils se trouvaient à proximité l'un de l'autre. Mais les mouvements de troupes préparatoires à l'opération, des avis confidentiels venus de la Cour, l'arrestation d'espions sous leurs murs leur donnèrent l'alarme, et les firent fuir, le 23 août 1568, avec femmes, enfants, serviteurs, dans un cortège pittoresque mais encombrant. Quand ils eurent passé la Loire, et furent à l'abri des poursuivants à tout ce peuple, les genoux sur la grève, rendit action de grâces comme d'un miracle. Le chant du psaume CXIIII avec le cri des enfants anima ces chefs en divers façons [3] ».

1. Confréries d'hommes pour la défense du catholicisme, dont l'exemple et le type avaient été fournis par la Bourgogne, sur l'initiative de son gouverneur Tavannes.

2. *Histoire*, t. III, p. 1-3.

3. *Histoire*, t. III, p. 7.

A grandes journées, à travers le Berry et la Marche, recueillant sur leur chemin une foule de défenseurs, ils gagnèrent la Rochelle où ils arrivèrent le 19 septembre. Ils allaient en faire la ville sainte, la citadelle du Protestantisme ; et, de la Saintonge autour d'elle, un vaste camp fortifié, adossé à la mer, protégé au sud par la ligne de la Charente, et en avant, comme autant de bastions avancés, par les places qu'ils allaient conquérir, pour se couvrir contre l'attaque royale qui viendrait de la Loire. De tous côtés les renforts vont affluer, en même temps que la lutte va s'organiser dans les provinces avec une rapidité qui prouve que depuis longtemps leurs hommes étaient alertés.

Les contingents rassemblés sur place furent naturellement les premiers prêts.

« En Xaintonge, dit d'Aubigné, à mesme point, les Réformés prindrent les armes de toutes parts ; ceux de Xainctes saisissent les portes de leur ville, où ils admettent Mirambeau avec huict cents arquebusiers conduits là par Asnière et Soubran[1]. »

Saintes allait être le lieu de rendez-vous.

A Archiac, d'Aubigné voyait passer des troupes. Le Prince de Condé vint y recevoir (fin septembre) la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, qui amenait son fils à la Rochelle, avec 4.000 Gascons[2]. Cette fois rien ne put retenir Agrippa de se joindre à tous les soldats de la Cause. Son curateur lui faisait enlever ses vêtements le soir : précaution vaine. Une nuit, au signal convenu d'une arquebusade, il « se devala par la fenestre par le moyen de ses linceulx, en chemise, à pieds nuds, sauta deux murailles, à l'une desquelles il failliit à tomber dans un puis ; puis alla trouver auprès de la maison de Riverou les compagnons qui marchoient bien estonnés de voir un homme tout blanc courir et crier après eux, et pleurant de quoy les pieds luy saignoyent. Le Capitaine Sainct-Lô, après l'avoir menacé pour le faire retourner, le mit en croupe avec un meschant manteau soubs luy, pource que la boucle de la cropière l'escorchoit[3]. »

A une lieue de là, au passage de Réau[4], il gagna un fourniment sur une com-

1. *Histoire*, t. III, p. 9.
2. *Histoire*, t. III, p. 10.
3. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 12-13).
4. Entre Archiac et Jonzac, sur la Trèfle, affluent de la Seugne, laquelle passe à Jonzac.

pagnie de papistes qu'on chargea. Enfin à Jonzac les capitaines le firent habiller et armer.

« Il mit au bout de sa sedulle, *A la charge que ne je reprocheroys point à la guerre qu'elle m'a despouillé, n'en pouvant sortir plus mal equippé que j'y entre*[1]. »

Mais à Saintes, Mirambeau averti et « incité par les parens » fit des difficultés pour accepter son enrôlement. Agrippa eut peur d'être ramené chez son curateur comme un écolier en rupture de ban. Honte et damnation! Notre jeune écolier n'y alla pas par quatre chemins pour se soustraire à cette humiliation. Il se sonna la charge « perça maugré toute la compagnie, s'enfuit et portant l'espée à la gorge d'un sien cousin qui le suivoit de plus pres, gagna le logis du Capitaine Anières, qu'il scavoit être en querelle avec le sieur de Mirambeau... »[2]

Désormais il avait un protecteur et un garant. C'est dans la compagnie d'Asnières (Duch d'Asnières) qu'il va faire ses premières armes, et passer le temps de la 3e guerre. On ne peut pas dire qu'il n'y entrait pas avec la tension militaire, au moins de la bataille, sinon de la discipline!

Il allait pouvoir satisfaire son instinct. C'était vraiment un duel à mort qui s'engageait entre les deux partis. Catherine, après son coup manqué contre Condé et Coligny, n'avait plus rien à ménager ni à sauver les apparences. Elle publia le 25 septembre, l'Edit de Saint-Maur[3], qui interdisait absolument le culte réformé et mettait les ministres en demeure de sortir du royaume dans les quinze jours. La faction ultra-catholique, dirigée en sous-main par le cardinal de Lorraine, et qui avait comme chef apparent et représentatif le duc d'Anjou, l'emportait donc dans les conseils du gouvernement. L'influence de l'Hôpital était morte; les sceaux lui avaient été retirés. C'était la réaction triomphante; le Protestantisme semblait vraiment pour son existence.

1. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 13).
2. *Ibid.*
3. Cf. la note de Rubie (*Histoire*, t. III, p. 8, note 6, et l'article de J. Bonnet dans le *Bulletin du Protestantisme* (t. 38, p. 169 et sq.) sur les Réfugiés de Montargis et l'exode de 1569. Tous deux donnent la date du 25 septembre. La Ferrière, dans son Introduction au tome III des *Lettres de Catherine de Médicis*, dit [illegible] parle également d'un édit du 27 septembre. Il paraît donc y avoir eu deux édits. Les deux dates du 25 et du 27 seraient donc exactes.

Aussi ce fut une lutte sans merci. La guerre va être conduite des deux côtés d'une façon féroce. La violence des passions religieuses, le ressentiment du mal qu'on s'est déjà fait de part et d'autre, la haine, en un mot, ont vraiment déchiré la France en deux. Et chaque parti ne cherche plus qu'à exterminer l'autre. A une cruauté on répond par une cruauté. On a toujours pour se justifier quelque barbarie, ou quelque perfidie de l'adversaire à venger. Et l'on fait de même ou pis. On ne fait pas de quartier, on massacre des soldats qui se rendent, parfois même après avoir accordé une capitulation. Ce sont là pratiques courantes pendant cette horrible guerre, où sévit la loi du talion, des représailles indéfinies[1]. Le baron des Adrets, qui a quitté les Réformés, a fait école dans les deux camps. Autrefois Coligny le désavouait. On est tout étonné, quand on rencontre au milieu de ces scènes de carnage, un trait de générosité[2].

Voilà le baptême de sang qu'a reçu Agrippa d'Aubigné pour son initiation à la guerre. C'est ce dont il faudra se souvenir pour lui pardonner certains excès.

Il prit part à la conquête de quelques-unes des places qui devaient servir de rempart à la Réforme dans l'Ouest. En septembre et octobre, les Protestants s'emparent de Thouars, Parthenay, Niort, Maillé où la capitulation fut « à discrétion », euphémisme dont on fit une corde au cou pour les défenseurs, Fontenay, Saint-Maixent, Angoulême, Pons. A ces deux derniers sièges d'Aubigné assiste et se signale.

1. Cf. dans l'*Histoire* de D'AUBIGNÉ, des exemples de cruautés réciproques :

A la charge des Protestants : la pendaison des défenseurs de Maillé (octobre 1568), t. III, p. 22-23, — 400 soldats passés au fil de l'épée à la prise de Pons (octobre 1568), p. 33 — le massacre de la garnison de Saint-Florent, en représailles de ce qu'ont fait les Catholiques à Mirebeau (décembre 1568), p. 38-39 — les tueries de Nontron (juin 1569), p. 69, — des paysans du Périgord (juillet et octobre 1569), p. 80-81, et p. 131, note 3. Voir aussi *Tragiques* (Réaume, t. IV, p. 40-42) — l'exécution en Béarn des capitaines catholiques qui ont rendu à Montgommery le château d'Orthez (août 1569), p. 96-97 — les excès de l'armée de Coligny pendant sa retraite dans le Midi après Moncontour (janvier et février 1570), p. 159-160.

A la charge des Catholiques : la vengeance des pendus de Maillé sur les défenseurs de Mirebeau (décembre 1568), p. 38-39, — l'assassinat de Condé et d'autres prisonniers à Jarnac, p. 52-53, — la honte d'Orléans où 280 Huguenots emprisonnés, de tout âge et sexe, sont tués ou brûlés (21 août 1569), p. 85-86, Voir aussi *Tragiques* (Réaume, t. IV, p. 211) — l'extermination des lansquenets à Moncontour p. 126-127 — le meurtre de la garnison de Magné malgré la capitulation (juin 1569), p. 75-76 — de celle de l'abbaye de Bonnefoi dans le Vivarais (octobre 1569), p. 100 — de Beauvoir-sur-Mer (décembre 1569), p. 178, — de Rabastens par Monluc, furieux de sa blessure (juillet 1570), p. 203, etc., etc.

2. L'humanité de La Noue après sa victoire de Luçon (14 juin 1570), p. 194-195.

A *Angoulême* quelques jeunes gens téméraires et impatients — dont il était naturellement — voulurent risquer un assaut prématuré avant que la brèche ne fût « raisonnable », c'est-à-dire suffisante. Ils passèrent à 14 ou 15, mais pour apercevoir dans le parc « huict hayes de lanciers flanquez d'infanterie[1] ». C'était beaucoup d'ennemis pour leur petit groupe, et force leur fut de battre en retraite. On recommença le bombardement, et avant l'assaut final, la garnison se rendit (15 octobre 1568).

De là l'armée vint attaquer *Pons*. Agrippa n'était pas encore habitué aux fatigues de la marche et aux veilles : « par les chemins en venant à Pons, la lassitude le faisoit traîner la nuit de feu en feu ; puis, ayant au matin trouvé sa compagnie, il oyoit battre aux champs de tous costez ; tous ces maux ne l'empeschoyent point qu'il ne tournast le visage, quand il voyoit passer ses cousins bien monter, craignant leurs reproches[2] ».

Pons était une assez mauvaise place « qui ne valoit rien en ce temps-là, quoiqu'on en ait escrit autrement[3] », mais elle fut défendue vaillamment par douze cents hommes de pied et quatre-vingts gentilshommes. Quand le canon eut fait brèche, ils la « remparèrent de bois » pour y mettre le feu au moment de l'assaut.

« Le feu n'arresta point les assaillans, mais y meslèrent si brusquement les fuyards dans les rues qu'il en fut mis sur le pavé plus de quatre cents ; le reste, qui s'estoit jetté en foule dans le chasteau mal fortifié, fut aussi tost rendu par une capitulation mal faite, mal entendue et mal tenue, si bien qu'il fut encor passé au fil de l'espée plus de quatre cents autres soldats, entre ceux-là Bancheau, jetté dans un puis[4]. »

Celui-là avait peut-être mérité son sort : d'Aubigné prétend dans ses *Mémoires* que ce capitaine Bancheau avait voulu « forcer » une de ses tantes[5]. Mais les autres ? Quel crime avaient-ils commis ? D'arrêter le plus longtemps possible les assaillants ? C'était leur devoir, et cela devait leur valoir l'estime, non la mort. Voilà un exemple des mœurs sauvages de cette guerre.

1. Cf. *Histoire*, t. III, p. 24.
2. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 14).
3. *Histoire*, t. III, p. 26.
4. *Histoire*, t. III, p. 33-34. Pons fut pris à la fin d'octobre 1568.
5. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 14).

Pendant le siège de Pons, l'armée protestante s'était grossie de renforts considérables[1] venus du Midi (Dauphiné, Provence, Languedoc). Elle était de taille désormais à affronter l'armée catholique. Mais les adversaires se contentèrent — ou presque — de « se voir ». La saison était déjà avancée, on ne fit pas grand'chose avant de prendre les quartiers d'hiver. D'Aubigné se trouva aux seuls petits combats qui furent livrés en novembre, et qu'il appelle « les escarmouches de *Jazeneuil*[2] ».

Monsieur — le duc d'Anjou — venant de Poitiers avait « pris son rendé-vous à Pamprou[3], où ses mareschaux de camp rencontrèrent ceux des réformés un peu mieux accompagnez. La bourgade fut disputée, tant pour la commodité que pour l'honneur des armées[4] ». Ces engagements d'avant-garde eurent lieu le 16 novembre; mais le lendemain 17, l'affaire fut plus sérieuse, le Prince de Condé ayant poussé l'attaque jusqu'au logis de Monsieur, à Jazeneuil[5]. Il n'avait avec lui que la moitié de son monde. Coligny s'étant laissé égarer par les guides avec l'avant-garde vers Sanxay[6]. Il ne fut ramené que par le bruit du canon, mais tardivement et quand tout était fini. Le régiment d'Asnières, où était d'Aubigné, devait donc faire partie du corps de bataille de M. le Prince, puisqu'il assista à « cette grande et furieuse escarmouche » où des deux côtés on mit un point d'honneur à se battre d'une façon digne des deux Princes qui commandaient. Mais toute cette vaillance fut dépensée sans grand résultat[7]. « Rien que la nuict ne sépara l'escarmouche, à la fin de laquelle sera dit pour rire que, le bagage des réformés ayant perdu la routte, les valets, après avoir mangé le souppper de leurs maistres, les voulurent aussi contrefaire en choses meilleures, car ils firent une forme de campement à la veüe de l'armée royale », qui les prit pour des combattants, « et se souvenans qu'ils [ceux de l'armée royale] avoyent veu des mauvais garçons ce jour-là, ne les osèrent recognoistre ni charger[8] ».

1. Malgré l'accident du 26 octobre où l'un des chefs de ces troupes méridionales, Mouvans, se laissa surprendre par le duc de Montpensier, et périt avec 1.200 hommes.
2. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 14).
3. Pamproux, Deux-Sèvres, à 9 km. N.-E. de la Mothe-Saint-Héraye.
4. *Histoire*, t. III, p. 35.
5. Jazeneuil, Vienne à l'ouest de Lusignan.
6. Sanxay à l'ouest de Jazeneuil.
7. Cf. *Histoire*, t. III, p. 34 et sq.
8. *Ibid.*, p. 37.

Dans la nuit, Monsieur abandonna la partie et se retira à Poitiers. Les Protestants en profitèrent pour avancer, enlever Mirebeau, marcher sur Saumur « selon le perpétuel désir d'un passage sur Loire »[1]. Mais ils en furent rappelés par une menace derrière eux, Monsieur ayant envoyé Brissac reprendre Mirebeau (en décembre).

« Le comte [de Brissac] reçut à capitulation de la vie les assiégés, puis en fit tuer la plupart, et sur tous La Borde et son frère « en représailles du massacre des défenseurs de Maillé. D'Aubigné proteste parce qu'à Maillé la capitulation était « à discrétion », donc mettait les vaincus à la merci du vainqueur, tandis que à Mirebeau on leur avait promis la vie sauve. C'est une circonstance aggravante évidemment. Mais pour les victimes le résultat est le même, et le traitement qui leur fut infligé est aussi barbare. Coligny ne voulut pas être en reste d'inhumanité, et comme il assiégeait à ce moment l'abbaye de Saint-Florent, près de Saumur, il refusa « toute condition de vie aux Catholiques, leur fit répondre qu'ils se doffondissent bien, les prit par assaut et les fit mettre en pièces »[2]. Au moins il ne les avait pas trompés. Dont acte. Mais il les massacra. Avec cette méthode de représailles, il n'y a jamais de raison de s'arrêter, parce que ni d'un côté ni de l'autre on ne se trouve jamais quitte.

Les deux armées, dont l'effectif global se montait à « septante-cinq mil hommes », essayèrent encore de se tâter; mais le verglas portait plus d'hommes et de chevaux par terre que les escarmouches[3]. Alors il fallut renoncer, et rentrer dans ses quartiers, Monsieur à Chinon, les Protestants dans leurs garnisons de l'Ouest.

Cet hiver fut fort rude, et pénible pour tous, en particulier pour un jeune soldat comme d'Aubigné, qui n'était pas encore aguerri[4]. Mais les Provençaux surtout, habitués à un autre climat, souffrirent de « l'insolence du froid », et tombèrent malades en masse. Il en mourut beaucoup. L'armée protestante s'en trouva affaiblie, découragée; et c'est, d'après d'Aubigné, ce qui avait donné au duc d'Anjou la tentation de lui livrer bataille sans même attendre le retour du printemps[5].

1. *Histoire*, t. III, p. 38.
2. *Ibid.*, p. 38-39.
3. *Ibid.*, p. 39.
4. *Mémoires* (Beaume), t. I, p. 13-14.
5. *Histoire*, t. III, p. 44-45.

Il savait, en effet, que, pour combler les vides, Condé avait fait appel aux fameux Vicomtes (de Quercy, Rouergue et Albigeois), et leur avait dépêché à cet effet le capitaine Piles. Il voulut prévenir l'arrivée de ces renforts. D'Aubigné accompagnait Piles dans sa mission, car il nous dit dans ses *Mémoires* que, durant cet hiver rigoureux, « les plus grands labeurs qu'il sentit furent en Périgort, à la suite du régiment de Piles[1] ». Mais il dut le précéder au retour, puisque Piles ne rejoignit qu'après *Jarnac*[2], où d'Aubigné fut présent[3].

Monsieur était descendu par le Poitou et le Limousin dans l'Angoumois, et bordait la rive gauche de la Charente pour barrer le passage à Piles, et l'empêcher de rallier l'armée protestante au nord du fleuve[4]. C'est dans ces conditions que celle-ci se laissa surprendre un matin (13 mars 1569) par les Royaux, qui avaient traversé secrètement pendant la nuit, en rétablissant le pont de Châteauneuf. Seul le corps de Coligny, qui faisait l'avant-garde, fut engagé dans l'action et refoulé malgré une résistance opiniâtre. Le régiment de d'Aubigné devait donc être avec l'Amiral[5] tandis que le gros, sous le commandement de Condé, était assez loin[6] dans ses cantonnements. Le Prince, averti du danger, ne put accourir qu'avec quelques centaines de cavaliers. D'Aubigné fut témoin de sa charge héroïque et de sa mort tragique, dont il a laissé un très beau récit :

« Il arriva que ce prince, mettant son casque, un coursier du comte de La Rochefoucaut lui met l'os de la jambe en pièces, qui perçoit la botte. Il monstre ce spectacle aux plus proches, et leur ayant dit : Voici, noblesse vrayement françoise, ce que nous avons tant désiré. Allons achever ce que les premières charges ont commencé, et vous souvenez en quel estat Louis de Bourbon entre au combat pour Christ et sa patrie... Achevant ces paroles, il baisse la teste et donne à huict cents lances, dans lesquelles sa troupe parut peu ; d'ailleurs, aussi tost enveloppée des reistres que nous avons marquez, son cheval tué sous lui, ses plus proches tuez ou

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 14). Cf. Ruble, t. III, p. 306, note 2. Sans doute Armand de Clermont, seigneur de Piles.
2. *Histoire*, t. III, p. 45 et 57.
3. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 14).
4. Cf. de Thou, t. II, p. 567-568.
5. A Bassac et Triac.
6. A Jarnac et au delà.

emportez, il donne le gantelet gauche à Argence, assisté de Saint-Jean des Roches.

« Ce fut à la chente de ce Prince que se fit un combat le plus aspre et plus opiniastre qu'on croid avoir esté aux guerres civiles; entre les autres *nous avons remarqué* un vieillard nommé la Vergne, qui combattit ce jour-là au milieu de vingt cinq nepveux, et se perdit avec quinze, tous en un monceau, les autres dix presque tous prisonniers. Mais en fin ce que peurent deux cents cinquante gentilshommes, arrestez de deux mille en teste, enveloppez de deux mil cinq cents reistres à la droicte, et de huict cents lances à la gauche, ce fut de mourir les deux tiers sur la place.....

« Dedans ceste multitude arriva Montesquieu, capitaine des gardes de Monsieur, et partant d'aupres sa personne, qui vint au derriere du prince de Condé, et le tua d'un coup de pistolet entre ses deux garents[1]. »

Le duc d'Anjou ajouta une goujaterie à la lâcheté de cet assassinat : « Le corps du Prince fut porté sur une asnesse et exposé à la veue de tous sur une pierre contre un pilier de la galerie de Jarnac, où Monsieur prit son logis[2]. »

Le duc François de Guise, après la bataille de Dreux, s'était comporté d'autre façon envers Condé prisonnier : il avait partagé avec lui sa table et son lit. Maintenant toute courtoisie était éteinte, et l'on en venait, dans la fureur de la lutte, à des procédés déshonorants. Le meurtre de Condé ne fut pas le seul : il y eut ce jour-là d'autres exécutions sommaires de prisonniers.

L'armée protestante n'était pas détruite ; une faible partie seulement de la cavalerie (15 cornettes sur 120) et quelques régiments de gens de pied (5 enseignes sur 290) avaient vu le combat ; le reste n'en avait pas approché d'une lieue[3]. Ce n'était donc pas un désastre, ce n'eût été qu'un grave échec sans la mort de Condé[4]. Coligny eut bât fait de rallier tout son monde — y compris Piles qui « sur le desordre vint

1. *Histoire*, t. III, p. 51-52. Sur Jarnac et la mort de Condé, voir *Trepiques* (Résumé, t. IV, p. 204 et 278).

2. *Histoire*, p. 54.

3. *Ibid.*, p. 54.

4. Sur la bataille de Jarnac et les responsabilités de la défaite protestante, cf. Sous-intendant militaire [illegible], la bataille de Jarnac et la campagne de 1569, [illegible] 1899, [illegible] 264 pages, [illegible] *Bulletin* de la Société historique et généalogique de la Charente, [illegible] dans le *Bulletin du Protestantisme*, t. 52, p. 143-160 (1903) par H. Patry.

trouver les chefs réformés à Xainctes, bien receu, encor qu'il n'amenast pas grand secours [1] ». La Reine de Navarre presenta son fils à l'armée [2], qui fut « proclamé chef avec cris et exultation [3] ». Il avait 16 ans, le jeune fils de Condé l'accompagnait. Cette jeunesse en fleurs pour remplacer les morts — d'Andelot à son tour disparaissait le 7 mai — c'etait le symbole de la résurrection permanente du Parti.

De fait, Monsieur avait retiré peu de fruit de sa victoire ; les places protestantes de la région avaient tenu bon ; il s'était éloigné.

Maintenant, l'objectif de Coligny était de faire sa jonction avec les auxiliaires allemands, 7.500 reitres et 6.000 lansquenets, qu'amenait le duc de Deux-Ponts (Wolfgang de Bavière) accompagné du Prince d'Orange et de ses deux frères de Nassau. Ils avaient traversé la Bourgogne en pillant, pour ne pas démentir la mauvaise reputation de leurs devanciers, et atteint la Loire à la Charité (pris et pillé le 20 mai). L'armee royale essaya en vain de s'opposer à leur passage, et à cette réunion, qui se fit au nord de Saint-Yrieix, le jour même ou le lendemain de la mort du duc de Deux-Ponts — par gloutonnerie (11 juin). Le duc de Mansfeld le remplaça dans le commandement.

Monsieur se rapprocha des Confédérés. Quelques jours après (25 juin), eut lieu l'affaire de *la Roche-Abeille*, où l'infanterie catholique perdit près de deux régiments, taillés en pièces à l'arme blanche, les mèches des arquebuses étant détrempées par la pluie et ne prenant pas. D'Aubigné était de ce « grand combat [4] », qui fut, d'après sa relation, disputé avec acharnement. C'était la revanche de Jarnac [5].

Mais les Protestants, après avoir pris Châtellerault (17 juillet) et Lusignan (le 20), allèrent s'user au siège de Poitiers, qui se prolongea sans résultats pendent 6 semaines (du 24 juillet au 7 septembre). Beaucoup de gentilshommes s'en fatiguèrent ; la noblesse de Poitou et de Saintonge en prit occasion d'aller faire un tour dans ses terres, et elle tardait à revenir « les uns s'estoyent amusez aux

1. *Histoire*, t. III, p. 57.
2. A Tonnay-Charente. *Histoire*, t. III, p. 57.
3. *Histoire*, t. III, p. 58.
4. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 14).
5. Cf. *Histoire*, t. III, p. 71-75. Voir aussi *Tragiques* (Réaume, t. IV, p. 204).

nopces de Sainct-Gelais, les autres à gaigner ou deffendre quelques bivesques[1] ». D'Aubigné était parti aussi, peut-être pour assister au mariage de Saint-Gelais, avec qui nous le verrons très lié par la suite. Il ne devait par reparaître à la grande armée ; il va rester en Saintonge et y faire la petite guerre.

« Il perdit, nous dit-il, l'occasion de la bataille de Moncontour, s'estant retiré avec ceux de son païs, où il ne courut point moins de risques qu'à la bataille, pour ce que en mesme temps le Sieur de Savignac fit l'entreprise que vous voyez escrite au premier Tome de son *Histoire*, livre 5 chapitre 16[2]. »

C'est ce qu'il appelle dans ce passage de son *Histoire*[3] « un des amusements de Xaintonge ». Le baron de Savignac l'avait convié avec deux autres « capitaines » — le titre est peut-être un peu prétentieux pour lui à cette époque — à rassembler quelques hommes, quatre-vingts chevaux en tout, pour faire « une course vers Libourne, où il défit *en Fronsadois*[4] deux compagnies qui se levoyent pour le régiment de Masbrun, puis fut chargé la nuict, dans un village nommé le Soldat, tant par ce régiment et garnison du pays que par les compagnies du gens d'armes de Lauzun et Vaillac. De ces quatre-vingts ne se sauvèrent que cinq, sçavoir : trois des capitaines que nous avons nommez, un soldat et leur chef ; les trois pour s'estre mis en faction, n'ayant peu tirer ce devoir de la lassitude de leurs gens. Savignac estoit tellement paralitique depuis les cuisses en bas, qu'il n'avoit touché du pied à terre il y avoit dix ans. La frayeur le fit sauver de vitesse, et son cœur le porteit de cercher à cheval en tel estat toutes les occasions de combattre. Et c'est ce que nous avons senti plus digne de l'histoire que la grandeur du combat[5] ».

Voilà, en effet, une cure merveilleuse, et le cas s'est vu : une commotion nerveuse peut rendre le mouvement ou la parole aussi bien que les faire perdre. Mais on se demande comment Savignac, s'il était à ce point paralytique, pouvait se tenir même à cheval, et comment il avait la témérité d'aller dans cet état chercher aventure. Cette histoire a un parfum de Gascogne, et le Fronsadais est, en effet, sur les confins. D'Aubigné ajoute dans ses *Mémoires* au épilogue, les péripéties de ce

1. *Histoire*, t. III, p. 114.
2. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 14).
3. *Histoire*, t. III, p. 114-115.
4. Pays de Fronsac sur la Dordogne, à l'ouest de Libourne.
5. *Histoire*, t. III, p. 115.

fuite dramatique, où il y a un traître qui lui sert de guide, « un païsan qui estoit venu pour le tuer » et grâce auquel il peut repasser la Dordogne, tirant à grande peine son cheval des vases, puis l'Isle à Laubardement. Son guide n'ose pas aller plus loin que Coutras. Le fait est que le gué sur la Dronne n'y est pas sûr ; on y est canardé comme un gibier d'eau, par devant et par derrière. D'Aubigné traverse à la nage au milieu des arquebusades, un bras tenant en l'air son pistolet pour ne pas le mouiller. Il dut pousser un soupir de soulagement en rentrant au pays. « Mais tout cela ne le corrigea point », conclut-il, philosophiquement, ou plutôt avec un certain contentement de soi-même [1].

Et pendant ce temps on s'était battu à *Moncontour* (3 oct. 1569) où les Protestants essuyèrent une défaite beaucoup plus sérieuse qu'à Jarnac. Coligny s'était encore laissé surprendre dans des conditions désavantageuses ; il paya d'une blessure personnelle au visage, ayant conduit impétueusement la première charge. Toutes les autres se brisèrent contre la solidité de l'infanterie catholique. Finalement les reîtres furent rompus et s'enfuirent, abandonnant leurs lansquenets à la haine traditionnelle des Suisses, qui les massacrèrent sans pitié. Le duc d'Anjou se montra plus humain qu'à Jarnac et cria : « Sauvez les François ! »

C'est dans cette journée que périt l'ancien chef de Jean d'Aubigné, Saint-Cyr Puy Greffier :

« Ce vieillard, ayant rallié trois cornettes au bois de Mairé, et reconnu que par une charge il povoit sauver la vie à mil hommes, son ministre, qui lui avoit aidé à prendre ceste résolution, l'advertit de faire un mot de harangue. « A gens de bien courte harangue, dit le bonhomme : Frères et compagnons, voici comment il faut faire ». Là-dessus, couvert à la vieille françoise d'armes argentées jusques aux grèves et sollerets, le visage descouvert et la barbe blanche comme neige, aagé de quatre vingts et cinq ans, il donne vingt pas devant sa troupe, mena battant tous les mareschaux de camp et sauva plusieurs vies par sa mort [2]. »

Moncontour aurait pu terminer la guerre, si le commandement catholique avait su profiter de la victoire. Mais il usa ses forces dans des sièges de places (surtout

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 15).
2. *Histoire*, t. III, p. 127-128.

le siège de Saint-Jean-d'Angely [1], 16 oct.-2 déc.) au lieu de poursuivre et d'achever l'ennemi défait. C'est qu'on le croyait incapable de se relever. De là l'offre de paix qu'on lui fit, d'abord par l'intermédiaire de Jeanne d'Albret (qui était à la Rochelle). Le vainqueur pouvait faire ce beau geste de tendre le rameau d'olivier! Mais le geste était beaucoup moins généreux qu'il n'en avait l'air. Tout ce qu'on offrait, en effet, c'était l'amnistie pour la rébellion, et la liberté de conscience sans la liberté du culte; c'est-à-dire le droit théorique, et qui ne serait garanti par rien, d'avoir une philosophie intérieure, mais non de pratiquer la religion nouvelle, puisqu'il n'y aurait plus d'églises, plus de lieu entre les fidèles, plus d'organisation collective pour la sauvegarde de tous et de chacun. Autant dire qu'on voulait la mort du Protestantisme. Pour faire de pareilles propositions, il fallait que le gouvernement royal se crût maître de dicter ses conditions. Mais il sous-estimait ses adversaires, et il comptait sans son hôte, c'est-à-dire sans Coligny et sa impérieuse volonté.

Cependant les pourparlers amorcés avec la Reine de Navarre ne furent pas arrêtés du coup. Ils reprirent pendant le siège de Saint-Jean-d'Angely — on était venu le Roi — avec le valeureux défenseur de la place, M. de Piles; puis ils se poursuivirent directement avec Coligny, mais à longs intervalles et par communications espacées, puisque l'Amiral, après Moncontour, était allé se refaire dans le Midi, et accomplissait, en ralliant des forces sur son chemin, cette gigantesque chevauchée qui, par la vallée du Rhône et la Bourgogne, allait le ramener menaçant sur la route de Paris, « pour faire désirer la paix aux Courtisans », remarque spirituellement d'Aubigné [2]. Prodige ou miracle d'énergie que ce redressement militaire par la seule vertu d'un homme! Il est malheureux qu'il en ait terni le mérite par les ruines que sa troupe laissa derrière elle, pillant, brûlant, détruisant, avec une fureur de dévastation que n'excusent pas les difficultés ou les nécessités du ravitaillement.

C'était d'autant moins pardonnable pendant que les négociations de paix étaient engagées. Il est vrai qu'au lieu de le calmer, elles étaient de nature à l'exaspérer davantage, en lui montrant au clair l'arrière-pensée qu'y apportait la Royauté, non plus maintenant de détruire par la force le Protestantisme — ce qui coûtait trop

1. Où l'armée royale perdit plus de 6 000 hommes « que de coups, que de maladies », t. III, p. 143.
2. *Histoire*, t. III, p. 171.

cher — mais de l'étouffer en douceur par la paix même et dans la paix. Coligny ne céda pas. Deux fois il reçut sur son parcours les envoyés de Charles IX, Biron et Malassise, et deux fois il repoussa leurs propositions, qui ne marquaient guère de progrès sur les premières, — à Montréal, près Carcassonne (le 11 mars 1570) et à Saint-Etienne, où il était arrêté par la maladie (en juin).

« S'il mourait, disait Biron aux Protestants, nous ne vous offririons pas même un verre d'eau : son nom à lui seul vaut plus pour vous qu'une nouvelle armée ajoutée à la vôtre [1]. »

C'était vrai. C'est Coligny qui sauva le Protestantisme, et il fut avantageux pour le Parti de n'avoir plus à sa tête le Prince de Condé, plein de fougue, mais manquant de persévérance, et qu'on amenait trop aisément à des compromis, quand la lassitude venait. Coligny au contraire, par son obstination et le prestige que lui donna cette étonnante retraite, tournant en circuit de France, et en rassemblement offensif, eut finalement raison de la résistance de la Cour. On peut dire que, malgré ses défaites antérieures, c'est lui en somme qui l'emporta, puisqu'il amena le gouvernement royal, qui avait voulu supprimer le Protestantisme, à le reconnaître une fois de plus et à lui faire des conditions meilleures que dans les précédents édits de pacification.

Il est juste aussi de reconnaître que les Protestants de l'Ouest avaient, pendant son absence, fait de bonne besogne, et relevé dans leur région les affaires du Parti fort compromises par Moncontour. Beaucoup de places avaient été alors perdues. Mais le premier moment de désarroi passé, on se ressaisit, et on s'était remis, en 1570, à reconquérir les villes une à une, et à tenir de nouveau la campagne. La Noue prit ou reprit Marans, Luçon, les Sables-d'Olonne, et infligea une leçon sévère à Puy-Gaillard, qui avait essayé de lui tendre une embuscade, et qui en fut la victime : il y perdit deux régiments, dont La Noue sauva ce qu'il put, exemple de générosité rare à cette époque [2].

1. Hotman, *Vie de Coligny* (1575). Traduction de la version latine 1643, Leyde B et A. Elzévir, petit in-12, p. 97. Cf. aussi *Histoire*, t. III, p. 172. — Est-ce parce qu'on estimait ainsi sa valeur que sa tête avait été mise à prix par deux arrêts du Parlement de Paris en date des 13 et 28 septembre 1569 ? Cf. *Histoire universelle*, t. III, p. 113-114, et note Ruble, p. 114, note 1.

2. Combat de Luçon ou de Saint-Gemme, le 14 juin 1570. Cf. *Histoire*, t. III, p. 188-195 et *Tragiques* (Réaume, t. IV, p. 207).

Ce succès rendit confiance aux Réformés de Saintonge, et ils devinrent plus entreprenants : Fontenay, l'île d'Oléron, Brouage, Cognac, Saintes, tombèrent entre leurs mains, sans compter de petites « bicoques ».

« Il seroit long, dit d'Aubigné, et de peu de profit, de vous conter tous les petits sièges de maisons particulières et combats aventureux de ceste province, partagée de toutes places contraires, à veue l'une de l'autre[1]. »

Il prit part à plusieurs de ces opérations, sièges ou « combats aventureux ».

Nous apprenons, en effet, par ses *Mémoires*[2] qu'il a se trouvé à la desfaite de deux compagnies italiennes, et de deux de l'Herbotte à *Jonzac*[3]. Il donne des détails de cette affaire dans l'*Histoire*[4]. Le héros du jour fut un « Turcq », — un cheval, pas un homme — qui enleva le capitaine Boisrond d'un bond par-dessus un barrar à pie, et lui permit ainsi de tourner la barricade et d'aller jeter l'effroi parmi ses défenseurs.

La défense d'*Archiac* est peut-être antérieure ; c'est une des rares places qui résistèrent après Moncontour.

« Clermond d'Amboise, Ranti et autres estants venus se retrancher dans Archiac, la Rivière Puitaillé, qui estoit à Pons avec cinq cornettes italiennes et quatre françoises, vint plusieurs fois attaquer l'escarmouche à ceste noblesse, où il s'en passa de fort belles et où les gardes d'Acier servoyent de precepteurs aux Xaintongeois. La Aubigné eut l'honneur d'attendre un cavalier qui le desfioit, et tira de si près qu'il le porta par terre ; dès lors il refusoit plusieurs enseignes, mais il voulut (comme il l'eut après) avoir celle de la première compagnie[5]. »

Quand Archiac — la cité où il avait trouvé asile et foyer — fut assiégé, d'Aubigné accourut, « il trouva moyen d'entrer dedans, et d'y mener des soldats chargés de poudre, desquels l'ung ayant voulu porter mèche, mit le feu en son pourquet, et en fut quitte pour la perte des yeux[5] ».

Il était devenu enseigne de la première compagnie d'Arnières, suivant son souhait. C'était un stimulant pour faire mieux encore que par le passé. En juil-

1. *Histoire*, t. III, p. 186.
2. Résumé, t. I, p. 15.
3. *Ibid.*, p. 185.
4. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 16).
5. *Ibidem*.

let 1570, le dernier mois de la guerre, il se dépense avec une activité prodigieuse.

Exploit au siège de *Cognac*. Il est le premier, avec le capitaine Blanchard, à pénetrer dans la halle où ils sont « reçeus résolument » et obligés de se barricader avec des meubles, au fur et à mesure qu'ils avancent dans le bourg ; « à cest affaire un Gentilhomme fut enlevé par le pont-levis en la place et ne fut rendu qu'avec elle [1] ».

Exploit sans doute au siège de *Saintes*, qui donna du fil à retordre, car un premier assaut conduit par Soubise fut repoussé avec pertes, et il fallut déjouer une tentative de secours de Puy-Gaillard. Mais enfin on en vint à bout. Cette ville importante alluma la cupidité des soldats, et il fut difficile de les empêcher de piller :

« Me pardonnera l'histoire, dit d'Aubigné, si j'offense sa gravité d'un petit conte que je donne aux galans ; c'est que les soldats provençaux s'estans jettez parmi huict ou neuf vingts garces qu'ils pilloyent et diffamoyent de coups, dans ce désordre arriva celle du capitaine Louys, habillée à son avantage, conduite par deux hommes de bonne façon. Ceste beauté, à qui la peur avait mis les yeux en eau, arresta toute la folie du lieu où elle passa, fit de ces enragez des amoureux ou au moins admirateurs et mit tout en tranquillité [2]. »

Exploit enfin au siège de *Pons*, mais surtout habileté à profiter de la connaissance qu'il avait des lieux et des habitants. C'était sa ville natale, la résidence de son père. Elle lui tenait à cœur. C'est peut-être lui qui avait décidé le capitaine Asnières à y venir, en dépit de la résistance ou de l'indifférence du commandement. La compagnie étant arrivée le soir à Colombiers [3], il obtint de son chef « congé pour aller, comme il disoit, faire gaigner des chausses aux compagnons. Il va muguetter le fauxbourg, et jugea à un grand bruit, qui estoit vers les aires, qu'il y avoit effroi ou mutinerie. Il en vint là que s'estant avancé à cafourchons sur les gardes du pont, après avoir jetté des pierres à la guérite, il void par une fente un homme qui portoit des hardes d'une maison en l'autre. Il l'appelle, se fait cognoistre par son nom, lui dit que tous ceux du pays estoyent au fauxbourg, et qu'il leur

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 16).
2. *Histoires*, t. III, p. 202.
3. Entre Saintes et Pons.

falloit ouvrir pour empescher la ville d'estre pillee ? Par le moyen de cest homme trois habitans de ceux qu'ils appelloyent huguenots souffrans lui apportent les clefs [1]. »

C'est ainsi qu'il pénétra dans la ville presque seul — avec vingt-cinq hommes — et s'en rendit maître en payant d'audace, et au prix de quelques arquebusades pour effrayer la garnison surprise par cette soudaine irruption.

Tous ces efforts réunis, partant de Coligny comme du moteur principal, mais ayant leur replique dans les provinces, en Saintonge et dans tout le Midi, eurent leur récompense et aboutirent à la paix de Saint-Germain (8 août 1570) « desirée de tous, dit d'Aubigné, pour la mutuelle lassitude [2] », mais surtout bien accueillie des Réformés parce qu'elle était inespérée après les premiers revers subis et qu'elle accordait des avantages nouveaux. Elle ne se bornait pas, en effet, à remettre toutes choses, les personnes, les biens, les villes, les Églises, dans l'état et les droits où elles se trouvaient avant la guerre, mais elle ajoutait de nouvelles villes pour l'exercice du culte, l'autorisant dans toutes celles où il était célébré de fait à la date du 1er août, sans compter les lieux d'exercice officiels de chaque bailliage ou sénéchaussée, qui étaient portés à deux, au lieu de l'unique prévu par l'Édit d'Amboise. En outre, étaient réglées les questions irritantes relatives à l'accès des cimetières, des universités, des hôpitaux. Enfin, et c'était peut-être le point le plus important, on inaugurait le système de garantie des places de sûreté, qui procurait au Protestantisme des abris solides [3]. Les premières accordées par ce traité furent La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charite.

Si cet édit avait été respecté, il aurait dû assurer une pacification réelle, car il faisait à la Religion nouvelle sa part, dans une mesure raisonnable et limitée que le Catholicisme aurait pu accepter.

1. *Histoire*, t. III, p. 204.
2. Elle avait été précédée d'un armistice, conclu le 14 juillet.
3. *Histoire*, t. III, p. 268.

CHAPITRE III

LE ROMAN D'AMOUR D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ ET LA SAINT-BARTHÉLEMY (JUIN 1571 à JUILLET 1573)

§ 1er. — La première phase du roman d'amour, avant la Saint-Barthélemy.

Dans la compagnie des soldats, au milieu des violences de la guerre [1], d'Aubigné, adolescent encore et facilement influençable, s'était perverti, peut-être encore plus de langage que de mœurs, par forfanterie et affectation d'impiété. Mais après un dernier exploit, au retour du siège de Pons, où son régiment faillit être détruit et où il le sauva en le couvrant par une charge, il fut pris d'une fièvre violente et pensa mourir. Cette maladie soudaine lui fit faire un retour sur lui-même et détermina une conversion morale qui le régénéra [2].

Il avait au moins fait pendant cette guerre ses preuves d'homme — d'homme d'armes. Son curateur ne chercha plus à le tenir en tutelle. Après la paix de Saint-Germain (8 août 1570), il lui rend ses comptes, lui remet un peu d'argent, et « un bail de sa terre des Landes pour tous titres [3] ». Cette terre des Landes-Guinemer, située dans le Blaisois, lui venait de sa mère. Muni de son léger viatique, c'est donc là qu'il se rend, comptant s'y reposer ; mais il trouve sa maison occupée par un intrus, qui veut le faire passer pour mort [4]. Ses parents maternels, au lieu de

1. Cf. *Histoire*, t. III, p. 390. Les Réformés, dit-il, ont fait « la première guerre en anges, la seconde en hommes, et la troisième en diables encharnez ».

2. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 17) et au t. III l'*Elégie V autobiographique*, p. 221.

3. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 17).

4. A la charge de Savignac, cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 14-15) et *Histoire*, t. III, p. 115.

le reconnaître et de le soutenir, lui tournent le dos à cause de sa religion, et se font ainsi complices de cette éviction. Il en est si affecté qu'il retombe malade. Obligé de plaider, il se fait transporter par bateau à Orléans, et prononce devant le juge un discours si pathétique que les parents renégats sont confondus. Et il recouvre son bien [1].

Il va passer « deux ans entiers » chez lui à la campagne,

Roy d'un petit hameau, Prince de mon mesnage,

comme il le dit joliment dans son *Élégie V autobiographique* [2], en vantant le bonheur et le calme des champs, opposés aux agitations de l'ambition et à la corruption des Cours. Mais ce n'est qu'un lieu commun imité de Virgile, car lui ne goûta pas longtemps ces douceurs, et il avoue qu'il y mena une « fiebvreuse vie » à cause de ses « ors péchez » et de sa « mélancholie ». Et c'est une allusion claire aux tourments de son premier amour, qui débuta agréablement pour devenir bientôt malheureux :

« Ayant son peu de biens entre les mains, il devint amoureux de Diane Salviaty, fille aisnée de Talcy. Cet amour luy mit en teste la poésie françoise, et lors il composa ce que nous appelons son *Printems*, où il y a plusieurs choses moins polies, mais quelque fureur qui sera au gré de plusieurs [3]. »

Les Salviati étaient des voisins de d'Aubigné. De son petit domaine de la Lande Guinemer — ou les Landes-lès Mer [4], — au château de Talcy, qui se trouve à mi-chemin de Mer à Marchenoir, il n'y avait que quelques kilomètres. Le château domine la plaine, mi-féodal par son armature puissante, mi-italien par sa décoration intérieure :

Si superbe, si fort, commande fièrement,
D'un marbre cannelé, et de mainte tour ronde [5].

1. *Mémoires*, t. I, p. 17-18.
2. *Poésies diverses* (Réaume, t. III, p. 219 et sq.).
3. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 18).
4. Au hameau des Landes, entre Mer et Suèvres, il existe encore une petite propriété appelée dans le pays « les Guillemars ». Mais ce n'est qu'un détroit de l'ancien domaine. Il ne subsiste pas du manoir. La maison actuelle ne figure pas sur le plan cadastral (1812) de la commune de Suèvres et est donc de construction récente. Sur ce cadastre le lieu est dit « les Guillemars » (Guillemers ou Guillemars, altération de Guinemer) et, à côté, un autre lieu dit « les Daubigny » qui a été divisé en parcelles, rappelle le souvenir de d'Aubigné, dont le nom s'écrivait aussi bien d'Aubigny. L'ensemble paraît avoir constitué une propriété assez importante.
5. Réaume, t. III, p. 23, sonnet XVI de l'*Hécatombe*.

Jean Salviati, le père de Diane, y avait fait des travaux d'agrandissement et d'embellissement[1]. C'est là, nous nous le rappelons, qu'avaient logé Catherine et le Roi de Navarre, lorsqu'ils vinrent conférer, à l'abbaye de Saint-Simon près Talcy[2], avec les chefs protestants, au début de la première guerre de religion (les 28 et 29 juin 1562). Catherine était chez les Salviati un peu comme chez elle. Leur famille illustre,

Tige de tant de Ducs, de Princes et Seigneurs[3],

était apparentée aux Médicis et avait déjà donné deux cardinaux à l'Église. Bernard Salviati, le père de Jean, était venu en France à la suite de Catherine, et c'est lui qui avait fait l'acquisition du château de Talcy.

D'Aubigné était un bien petit gentilhomme à côté de ces grands seigneurs. Mais il avait déjà une réputation de valeur personnelle, et ses qualités brillantes séduisaient vite dès qu'on le connaissait. La proximité, le hasard d'une rencontre, ou simplement une visite de déférence, durent le mettre en relations avec les châtelains de Talcy. La mère de Diane venait de mourir[4], la jeune fille était promue à la dignité de maîtresse de maison. Cette situation lui conférait sans doute une certaine indépendance, qui pouvait servir ou contrarier, suivant les circonstances, les desseins de d'Aubigné. Il s'éprit d'elle, en effet, avec la fougue de ses vingt ans : elle fut, comme il le dit, sa première muse, il la chanta en vers à la manière des poètes de la Pléiade. L'idylle devenait sérieuse ; il se vit, ou se crut sur le point de l'épouser. Puis des obstacles les séparèrent ; il souffrit cruellement de la rupture, et en tomba malade. La guérison fut lente. Voilà, en deux mots, l'histoire de cet amour malheureux.

Quant à le reconstituer dans le détail, c'est une entreprise assez malaisée, d'Aubigné ayant été discret dans ses *Mémoires*, et ne nous renseignant un peu que sur la seconde période, qui suivit la Saint-Barthélemy. Est-ce pour cela que

1. Cf. *Notice historique et chronologique sur le château de Talcy*, par A. Storelli, Paris, Baschet, 1883 et *le Château de Talcy*, par Edm. Stapfer, Paris, Fischbacher, 1887, in-18. M. Rocheblave en fait une description pittoresque dans sa biographie de d'Aubigné : *la Vie d'un Héros*, p. 45-46.

2. Et non pas au château même, comme le dit M. Rocheblave, *op. cit.*, p. 46.

3. Réaume, t. III, p. 31, *sonnet* XXXII.

4. En 1571. Elle était née Jaquette Le Malon de Bercy.

M. Rocheblave ne fait pas commencer l'aventure avant[1]. Mais en réalité elle durait déjà depuis un an. M. Moxon, dans sa *Jeunesse d'Agrippa d'Aubigné*[2], n'avait pas commis cette erreur, et, reprenant les choses dès le début, il avait essayé d'imaginer tout le roman, guidé seulement pour la première période, et à défaut des *Mémoires*, par les lumières du *Printemps*. Mais ces poésies ne sont pas datées, et il sera nécessairement un peu arbitraire d'y mettre un ordre chronologique pour fixer la succession des épisodes et des sentiments. M. Monod reconnaît qu'il entre une bonne part d'hypothèse dans son agréable récit. J'ajoute qu'il est trop disposé à prendre à la lettre les exagérations qui sont de mode dans ce genre poétique, et il me paraît avoir dramatisé de menus incidents, notamment ceux dont nous percevons l'écho dans l'*Hécatombe*, offrande de cent sonnets à Diane, qui constituent le premier livre du *Printemps*. M. Bost, dans ses *Notes sur Agrippa d'Aubigné*[3], nous invite précisément à nous défier du témoignage de l'*Hécatombe* qui ne serait qu'une transposition littéraire faite longtemps après l'événement, et donc de la passion rétrospective. Cela ne vaut jamais comme expression de la vérité, ni même comme inspiration poétique, l'épanchement spontané de la première émotion. Ces cris du cœur, c'est dans les *Stances* et dans les *Odes*, qui forment le 2e et le 3e livre du *Printemps*, qu'on les entendrait. C'est donc là qu'il faudrait se documenter plus que dans l'*Hécatombe*, sur les phases du roman d'amour vécu par d'Aubigné. La question vaut d'être examinée, sans entrer dans une étude littéraire du *Printemps*, hors de notre programme, mais je ne puis me dispenser de suivre M. Bost sur le terrain où il a placé la discussion, et, parmi ses raisons de reculer à une époque tardive la composition de l'*Hécatombe*, il en est une d'ordre littéraire.

Relevant des analogies de sujets entre certains sonnets et des pièces des deux autres livres, il estime qu'il suffit de comparer la façon dont le thème est traité dans les deux cas, pour n'avoir plus de doute sur l'antériorité de la stance ou de l'ode par rapport au sonnet correspondant. On saisirait sur le vif la filiation et la transformation, qui en général n'est pas heureuse. J'avoue que les exemples donnés par M. Bost ne me semblent pas du tout probants. Ou bien le rapport est à

1. Cf. *Vie d'un Héros*, p. 44.
2. Caen, Imprimerie F. Le Blanc-Hardel, 1884.
3. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, septembre-octobre 1910.

peu près inexistant, ainsi entre la stance III écrite après la rupture, avec un accent pathétique et véhément [1], et le sonnet C dans lequel d'Aubigné fait seulement de l'esprit sur son prétendu martyre [2]; de même entre la stance XV, où il maudit la Nature pour les pièges qu'elle tend aux hommes par la beauté, avant d'en finir soi-disant avec la vie [3], et les sonnets LX et LXI qu'il en aurait tirés d'après M. Bost, en décomposant les deux parties de la stance, le thème de la malédiction à la Nature et le thème du suicide. Mais le sonnet LX n'est pas une imprécation générale contre la Nature; c'est un reniement de l'astrologie [4]. Et quant au sonnet LXI, il ne fait pas appel au suicide dont il ne parle que par figure, en y comparant la consomption d'un amour sans espoir [5]. — Ou bien, quand le rapport existe, il est vague et lointain, par exemple entre la stance X et le sonnet X qui traitent tous deux un lieu commun de rhétorique galante, à savoir la cruauté de la Dame refusant aussi bien de donner la mort que la vie; mais ni le ton n'est le même, ni les procédés de développement [6]. Pareillement l'ode VI, qui aurait fourni la matière du sonnet VII sur le combat de la Fortune et de l'Amour, a en réalité une signification assez différente, et montre ces deux divinités conjurées pour la perte des mortels [7], alors que dans le sonnet il y a vraiment conflit entre elles, et que d'Aubigné y fait allusion à des circonstances fortuites, qui menaceraient son amour [8]. — Enfin, quand il y a vraiment réplique d'une pièce à l'autre, rien ne permet de dire quel fut l'original. Voilà, dans le sonnet XIX et l'ode VII, deux jolies descriptions de la même scène, un tête-à-tête troublant « sous une tremblante courtine » de feuillage [9]. M. Bost n'hésite pas à voir dans l'ode la source du sonnet, sans doute parce qu'il lui fait l'effet d'en être une réduction. Est-ce si sûr? Le cadre étroit d'un sonnet oblige évidemment à élaguer. Qu'il y ait donc plus de détails gracieux dans l'ode, je n'en disconviens pas, ni que ce soit un charme de plus ; mais ce n'est pas une preuve

1. Réaume, t. III, p. 76.
2. T. III, p. 65.
3. T. III, p. 96.
4. T. III, p. 45.
5. *Ibidem.*
6. T. III, p. 20 et 89.
7. T. III, p. 130.
8. T. III, p. 18.
9. T. III, p. 24 et 131.

qu'elle soit antérieure. Même observation pour l'ode IV, où d'Aubigné s'excuse sur la violence de sa passion de ne pouvoir être raisonnable comme Diane le lui demandait. Cette ode aurait donné naissance, d'après M. Bost, aux sonnets XCII et XCIII ; ce sont les mêmes excuses, en effet, mais si le thème est semblable, il est développé dans les trois pièces avec des variations très sensibles, et aucune des trois vraiment ne porte une marque de première origine[1].

Venons donc à d'autres arguments auxquels M. Bost attache sans doute plus d'importance. Ce sont en premier lieu des considérations *bibliographiques*. On pourrait, selon lui, reconnaître *trois étapes* dans la composition du recueil du *Printemps*, et dans les projets que d'Aubigné fit pour sa publication, sans en réaliser du reste aucun. La première étape serait représentée par le *manuscrit Monmerqué*, que M. Read édita en 1874, et qui proviendrait de la famille d'Agrippa (il aurait passé par son fils Constant à Mme de Maintenon[2]). Or, l'*Hécatombe à Diane* ne s'y trouve pas, mais seulement les *Stances* et les *Odes*, à savoir une partie de celles qui figurent sur une table des matières préparée en vue de l'impression par d'Aubigné lui-même, et conservée en feuille volante dans les manuscrits de Bessinges, plus quelques autres[3].

Cette *Table manuscrite* nous révèle le second projet de publication. Le titre final du recueil n'est pas encore adopté. Ce n'est pas le « *Printemps* » mais « la *Jeunesse de* ... ». La liste des pièces comprend la préface, 81 sonnets de l'*Hécatombe* (le chiffre de cent n'est pas encore atteint), puis 37 stances et 70 odes.

Enfin, troisième et dernière étape, les sonnets passent à cent, en revanche les odes et stances se réduisent ; c'est le contenu du 8e *volume des manuscrits de Bessinges*, constituant le *Printemps* sous sa forme définitive, tel que l'a publié l'édition Réaume et de Caussade[4].

Voilà pour M. Bost l'histoire du recueil du *Printemps* — vraisemblablement bien entendu — car il ne prétend pas apporter de certitudes. Mais si c'était bien cela il en résulterait que l'*Hécatombe* n'en faisait pas primitivement partie, et qu'elle

1. Cf. Réaume, t. III, p. 61 et 127.
2. Cf. *Notice* de l'édition Read, p. 13.
3. Qui ne paraissent pas sur la *Table manuscrite*, quelques-unes même ne se retrouvent pas dans les *manuscrits de Bessinges*.
4. Cf. t. III, et *Notice bibliographique* au t. V, p. 196-197.

serait venue s'y insérer progressivement, au fur et à mesure de sa composition tardive. Par un revirement assez singulier d'ailleurs, mais qui confirmerait qu'elle est une œuvre à part, d'Aubigné aurait eu l'idée, quand elle fut achevée, de la publier séparément. Puis il y renonça et la laissa groupée dans ses manuscrits (vol. VIII) avec les *Stances* et les *Odes;* mais on trouve la trace de cette velléité passagère dans la présence isolée de l'*Hécatombe* au tome VI des manuscrits, au milieu d'autres œuvres qui n'ont aucun rapport avec elle [1].

C'est vrai, mais outre qu'il n'est pas très étonnant de rencontrer dans une collection de manuscrits plusieurs copies de la même œuvre, l'*Hécatombe* figure au tome VI avec cette mention : le *Printemps livre Ier. Hécatombe à Diane*. C'est assez dire qu'elle ne forme qu'une partie d'un tout, et cela ne fait que confirmer le classement du volume VIII, où les *Stances* et *Odes* sont notés livres II et III du *Printemps*. C'est toujours le même ensemble que dans la Table manuscrite.

Rien donc dans l'inventaire des Manuscrits de Bessinges, tel que le fournit l'édition Réaume, n'autorise à supposer que d'Aubigné ait eu jamais l'intention de séparer l'*Hécatombe à Diane* du reste du *Printemps*.

Si la séparation est faite dans le manuscrit Monmerqué, et si aucun sonnet de l'*Hécatombe* n'y est reproduit, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en étonner, ce manuscrit n'étant qu'un recueil de morceaux choisis de divers poètes du XVIe siècle, et ne pouvant, ni ne devant même donner d'œuvres complètes. Constant, qui était doué comme son père pour la poésie, y paraît à côté de lui. Le choix a donc dû être fait assez tardivement, et ce ne peut être parce que l'*Hécatombe* n'était pas encore composée qu'elle ne prend pas sa place ici. Somme toute il n'y a rien à induire de son absence, alors que nous ignorons dans quelles conditions, et à quelle époque a été formé ce recueil familial.

Les déductions « bibliographiques » de M. Bost, si ingénieuses qu'elles soient, demeurent donc assez conjecturales, et ne peuvent prouver que l'*Hécatombe* soit postérieure aux *Stances* et aux *Odes*, sinon peut-être pour quelques sonnets supplémentaires, destinés à compléter le chiffre fatidique de cent, puisque la Table

1. Cf. *Notice bibliographique* de l'édition Réaume, t. V, p. 196.

manuscrite n'en fournissait encore que 81. Mais il n'est pas impossible non plus que certaines stances et odes aient été ajoutées dans la suite.

Remarquons que si l'on réduisait aux *Stances* et aux *Odes* les poésies du *Printemps* consacrées primitivement à Diane, la matière serait assez maigre, car dans ces deux livres il y a des pièces étrangères au roman d'amour. Si la plupart des *Stances* données par Réaume s'y rapportent[1], il n'en va pas de même pour les *Odes*, dont dix-sept seulement sont inspirées à peu près certainement par Diane[2]. Quatre autres *peuvent* s'appliquer à elle[3]. Tout cela ferait un bien mince opuscule.

Il nous reste à examiner un dernier argument de M. Bost qu'on pourrait appeler *philologique*. A vrai dire il ne le formule pas expressément en faveur de sa thèse, mais elle en recevrait au moins une confirmation indirecte. Il prétend trouver, en effet, dans un passage obscur de la Préface du *Printemps*, pour lequel il propose une interprétation, la preuve que d'Aubigné travailla à ce poème pendant des années. Dès lors — et c'est moi qui tire cette conclusion — ne serait-il pas naturel de penser que les parties les plus anciennes sont celles où l'on sent l'émotion la plus vive, la plus fraîche — et c'est-à-dire, selon M. Bost, les *Stances* et les *Odes* — tandis que l'*Hécatombe*, dans laquelle il ne voit guère qu'art ou artifice, serait d'une époque où la tête était plus calme et la main plus assurée pour ciseler précieusement ce chapelet de sonnets? Et c'est ainsi qu'il recule la composition de l'*Hécatombe* jusqu'à l'année 1577, où nous verrons que d'Aubigné, brouillé avec le Roi de Navarre, vint faire une longue retraite dans ses terres. Comme c'est le moment aussi où il « fulmina » une bonne partie de ses *Tragiques*, deux muses bien différentes auraient donc alterné à son chevet et à sa table de travail. Cette dualité ou ce dédoublement ne sont sans doute pas absolument impossibles; cependant la chose est assez peu vraisemblable chez un homme aussi sincère que d'Aubigné.

1. Sauf la 17e et la 18e qui sont des poésies de Cour postérieures. Pour la 16e il y a doute. D'autre part, [illegible] *Mlle de Saint-Germain* et *Quatrains à Mme de B.*).

2. [illegible] I, II, III, IV, V, VII, VIII, X, XIV, XV, XXV, XXIX, XXX, XXXII, XXXVI, XXXVII et LX.

3. La VIe et la XIXe sont trop générales pour qu'on puisse l'affirmer. Les XXXVIIIe et XXXIXe sont [illegible] Suzanne de Lezay, la femme de d'Aubigné.

Mais voyons le passage de la Préface sur lequel s'appuie M. Bost pour étendre si loin la durée de la composition du *Printemps*. Il s'agit de la strophe :

Tu es du fons des orages,
Des guerres et des voiages
Avorté, avant les jours,
D'une âme pleine d'angoisse
Né desoubz *neuf ans* de presse
Ny de la patte de l'ours [1].

Ce dernier vers n'est pas clair. Que vient faire cette négation finale après un tour affirmatif ? Mais que vient faire aussi la patte de l'ours ? L'ours sera donc toujours un animal gênant et maladroit. Il y a là, dit M. Bost, « une allusion demeurée incompréhensible ». Mais pour la difficulté de la négation on peut, pense-t-il, la résoudre, et il adopte l'explication de l'édition Réaume :

« Ce vers, dit le commentateur M. Legouez, serait inintelligible si l'on ne se rappelait que, dans l'ancien français, la conjonction *ni* équivalait à *et* avec un sens dubitatif. C'est comme s'il y avait : Et peut-être aussi de la patte de l'ours [2]. »

C'est très simple, en effet ; par la substitution des contraires on remet les choses en place. Mais je ne crois pas qu'on puisse admettre, formulée de cette façon, cette prétendue règle de vieux français. *Ni* n'a jamais signifié *et*, pas plus autrefois qu'aujourd'hui ; mais il pouvait signifier *ou* dans une phrase *d'ailleurs négative* ou au moins *dubitative* [3]. Ce n'est pas le cas ici, la phrase où vient se greffer cette négation étant jusque-là affirmative.

Alors faut-il renoncer à comprendre ? Non pas, mais il faut corriger le texte de Réaume qui est erroné. Ou l'éditeur a mal lu le manuscrit de Bessinges, ou il y a eu faute de copie sur ce manuscrit. M. Read, qui reproduit un autre manuscrit, ne commet pas la même erreur, il imprime :

Ne desoubz neuf ans de presse
Ny de la patte de l'ours.

Ne et non pas *né* ; il y a deux particules négatives qui se suivent, ce qui est tout

1. Réaume, t. III, p. 4.
2. Réaume, t. V, p. 336, note 4.
3. Cf. Anglade, *Grammaire de l'ancien Français*, p. 248 (lib. Armand Colin).

à fait naturel et ce qui donnera à l'ensemble de la strophe un sens très cohérent. D'Aubigné dit à son livre : Tu es un enfant du hasard, tu as été conçu au milieu des orages de la guerre, et *tu n'as pas été poli avec soin pendant « neuf ans de presse*[1] » (neuf années équivalant aux neuf mois d'une gestation). Et il exprime encore la même idée par l'image du vers suivant, qui est une variante de la légende de l'ourse lechant ses petits pour les façonner. Rien n'empêche de supposer qu'elle parfait son ouvrage avec sa patte aussi bien qu'avec sa langue.

Loin donc de dire qu'il ait passé neuf ans sur le *Printemps*, d'Aubigné dit tout juste le contraire. Comment M. Bost ne s'est-il pas aperçu que son interprétation était en contradiction avec la première partie de la strophe : « Tu es... *sorti* avant les jours ». ? Comparer une œuvre littéraire avec un enfant qui vient avant terme, ce n'est pas laisser entendre qu'on a eu, ou pris le loisir de l'élaborer lentement.

En résumé, et après avoir considéré attentivement les raisons de M. Bost je crois qu'on peut ne pas s'arrêter à son hypothèse, mais accepter à la lettre la déclaration de d'Aubigné qu'il chanta son amour pour Diane dans le temps même où il était amoureux : « et lors il composa ce que nous appelons son *Printemps*[2] », c'est-à-dire tout le recueil tel qu'on le voit constitué au tome VIII des manuscrits de Bessinges, et sans en excepter l'*Hécatombe*. Si les sonnets semblent à M. Bost plus froids, ou au moins plus artificiels, ce n'est peut-être pas parce que la passion de d'Aubigné avait eu le temps de se refroidir. Mais on pourrait au contraire, et sans paradoxe, proposer une explication inverse, c'est qu'il aurait commencé par jouer avec un sentiment un peu superficiel, et par en faire un thème à variations multiples, où alternent tous les tons, du doux au grave, du plaisant au tragique, les éloges hyperboliques avec les plaintes outrées, les excuses après les larmes, des dépits et des querelles insignifiantes, bref de grands mots pour de petites choses, et tous les incidents, toutes les étapes du voyage que trouera la carte du Tendre. Mais comme c'était un tendre précisément sous sa cuirasse de soldat, il s'est laissé prendre à ce jeu beaucoup plus qu'il ne s'en doutait lui-même, et il s'est réveillé

1. Allusion au vers fameux d'Horace (*Art Poet.*, v. 388) : *Nonumque prematur in annum*. Ronsard le cite dans la préface des *Odes* de 1550.

2. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 18).

amoureux fou, juste au moment où il fallait se dire adieu au terme du voyage. Alors il connut la vraie souffrance, dont il n'avait eu que l'avant-goût par les petites peines de cœur que Diane avait pu lui infliger jusque-là ; et il exhala son désespoir dans quelques poésies touchantes ou admirables, qui sont déjà du lyrisme romantique.

Or les plus belles se trouvent au début du livre des *Stances*[1] et du livre des *Odes*[2]. De là peut-être l'impression qu'a ressentie M. Bost en passant de la première partie du recueil aux suivantes. Mais le plus grand nombre des stances ou des odes sont antérieures à la rupture, et celles-là ne sont ni plus ni moins passionnées ou pathétiques que les sonnets de la même période. Et d'autre part il y a des sonnets trop douloureux pour n'avoir pas été écrits après la séparation[3].

Prenons donc le *Printemps* dans son ensemble, en accordant à ses trois parties la même valeur documentaire et psychologique ; et nous essayerons, avec l'aide des *Mémoires*, de dégager ce qu'il renferme de réalités et de renseignements précis sur le roman d'amour d'Agrippa d'Aubigné. Il y faudra joindre quelques pièces du recueil des *Poésies diverses* qui concernent également Diane, et qui auraient leur place marquée dans le *Printemps*[4].

Le moment où d'Aubigné rencontra Diane est indiqué d'une façon approximative seulement dans les *Mémoires*. On se rappelle la formule : « Ayant son peu de bien entre les mains, il devint amoureux de Diane Salviaty[5] ». C'était après « la paix des troisiesmes guerres civiles » (paix de Saint-Germain, 8 août 1570). Mais il lui avait fallu le temps de plaider pour rentrer en possession de sa propriété usurpée, puis le temps de rétablir sa santé, ébranlée par les fatigues de la guerre et par ses ennemis. Bref, il avait bien dû s'écouler quelques mois avant qu'il eût

1. *Stances* I, II, III et XII (Réaume, t. III, p. 67, 73, 76 et 92).

2. Cf. l'*Ode* I, t. III, p. 119.

3. *Sonnets* LVIII, LIX et LXXV (t. III, p. 44 et 52).

4. Cf. les *Elégies* II et III et le *sonnet* XI (Réaume, t. III, p. 208, 212 et 251). Sans doute aussi le *Poème de l'Inconstance*, p. 225; *la Complainte à sa Dame*, p. 258; les *Stances*, p. 259. Peut-être l'*Ode pleine de présomption*, p. 260. Ces deux dernières pièces se trouvent dans le *Ms. Monmerqué* et, pour la première au moins, M. Read donne la référence à la *Table ms. de Bessinges* où elle occupait le n° 12 (cf. Read, p. 86) ; donc elle faisait certainement partie du *Printemps*. Quant à l'*Ode pleine de Présomption*, M. Read la mentionne sans la reproduire (p. 47, n° 1).

5. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 18).

pu reprendre une vie normale, et songer à faire des relations de voisinage. Et, en effet, nous apprenons, par un de ses sonnets[1] de l'*Hécatombe*, que c'est au solstice d'été, donc en juin (1571), qu'il vit Diane pour la première fois :

> ..... en la propre saison
> Que le soleil plus chault reprend sur l'orison
> Sa course, d'autre part qu'il ne l'a poursuivie,
> Et au point proprement du solstice, ma vie
> S'engageant par les yeux, enchaina sa raison ?

La périphrase est un peu pénible, je le reconnais, mais le sens n'en est pas moins clair.

Juin, c'est la saison des fraises ; or, voici Diane faisant la moisson : ne serait-ce pas dans cette occupation qu'il l'aurait d'abord aperçue ?

> Vous qui pillez l'émail de ces couleurs,
> Friandes mains qui amassés les fraizes,
> Que de tormans se quachent soubz vos aizes,
> Que de serpans se coullent sur les fleurs ![2].

Ces serpents, c'est le piège tendu à son cœur par les séductions de la jeune fille. Il ne tarit pas d'éloges, en effet, sur sa beauté, et il a consacré l'hommage de ses vers à chacune de ses perfections. Il se peut qu'il l'idéalise : c'est la loi du genre, et c'est presque le devoir d'un amoureux. Mais il y a des traits qui reviennent trop souvent sous sa plume pour n'être que fictions. Le tresse de côté les lis et les œillets de son teint[3], le rubis de ses lèvres[4], ce sont quarties inévitables. Mais voici qui est moins banal et plus caractéristique : une merveilleuse chevelure dorée[5], une peau d'une blancheur laiteuse[6], et, contrastant avec ces indices de blonde, les yeux bruns,

> Des yeux ardentz et doux et leur prunelle noire[7].

1. *Sonnet* LXXXVI (Résumé, t. III, p. 58).
2. *Stance* XX (t. III, p. 111).
3. *Sonnets* XXIV et XXXVIII (t. III, p. 27 et 34).
4. *Sonnet* XXV (t. III, p. 27).
5. *Sonnets* XXV et XXVII (t. III, p. 27 et 28) et *Stance* X, p. 89.
6. *Sonnets* XI, XXV, XLI et XLII (t. III, p. 20, 27, 35 et 36). Cf. aussi *Ode* VIII, p. 133.
7. *Sonnet* XI (t. III, p. 20).

Le visage paraît avoir eu la régularité du type italien : un front très pur [1], une bouche dessinant un arc exemplaire [2], une oreille bien faite... surtout si elle daignait écouter les soupirs d'Agrippa [3]. Quant au corps, il était sculpté comme celui d'une deesse : la gorge, la taille, le port, tout avait de la grâce et de la majesté [4]. Mais, ici, je ne garantis rien ; la préoccupation de l'assimiler à la Diane antique est trop manifeste pour qu'on ne soupçonne pas un peu de transfiguration.

En somme, et tout compte fait, d'Aubigné nous donne l'idée d'une fort jolie femme, plus et mieux qu'une jolie femme, car c'était une beauté qui avait du caractère. On comprend qu'il ait éprouvé tout de suite pour elle un sentiment très vif. D'autant que des goûts communs les rapprochaient : elle aimait la musique, et chantait d'une voix « céleste » en s'accompagnant elle-même, promenant sur le clavier :

Des doigts qui prennent lustre à ces marches d'hyvoire [5].

Elle aimait aussi les vers, et sans doute tout particulièrement ceux qui étaient faits en son honneur [6]. Comment n'aurait-elle pas respiré avec délices et fierté cet encens poétique qui montait vers elle? Mais s'il était trop brûlant, elle se détournait, et sa pudeur s'offensait. Un jour que d'Aubigné lui avait adressé une déclaration hardie, elle jeta le sonnet au feu pour lui donner une leçon [7]. Il s'excusait et elle pardonnait [8]. Mais aussi, vouloir qu'il fût à la fois « amant et sage » n'était-ce pas exiger l'impossible [9] ?

Un peintre vint faire son portrait, et d'Aubigné s'irritait d'abord contre cet intrus, qui avait le privilège de détailler tous ses charmes, et la sotte prétention

1. *Sonnets* XXII et XXV (t. III, p. 26 et 27).
2. *Sonnet* XXVIII (t. III, p. 29).
3. *Sonnet* XXXIII, p. 31.
4. *Sonnet* XXI, p. 25, et *Ode* VIII, p. 133
5. *Sonnet* XLIV (t. III, p. 37).
6. *Sonnet* XXXIX et XL, p. 34 et 35.
7. *Sonnet* LXXXIX, p. 59.
8. *Sonnets* XCII et XCIII, p. 61.
9. Ode IV, t. III, p. 127.

de les rendre sur la toile [1]. Il faut croire pourtant qu'il n'y réussit pas trop mal, car notre jaloux s'amadoua, et il demanda le portrait, celui-là ou une reproduction réduite, afin de la porter sur son cœur [2]; puis il fit faire aussi le sien pour le donner à Diane [3]. Non qu'il s'imaginât être un Adonis [4], mais il désirait qu'elle pût penser à lui en son absence, comme il penserait à elle en contemplant ses traits.

Car ils n'étaient pas toujours réunis. M. Monod suppose que pendant cette période d'Aubigné était installé au château. C'est invraisemblable, alors qu'il avait sa maison toute proche. A cheval surtout, la distance n'était rien. Il venait donc la voir, sinon quotidiennement, au moins aussi souvent que les convenances le permettaient; et il nous peint son émoi avant d'entrer :

> Je vironne à l'entour, et en faisant la ronde
> J'oppose à mon plaisir, le dangier, le torment
> Et contre tout cela l'Amour fait vaillamment
> Vaincre par le désir toutes les peurs du monde [5].

Puis, le soir, il s'en retournait chez lui, où tous les souvenirs de la journée lui tenaient compagnie; et il s'endormait en rêvant à Diane; ainsi l'amour croissait dans son cœur pendant la nuit, comme poussent les plantes d'un jardin bien cultivé [6].

Quand il ne pouvait aller à Talcy, la chasse distrayait son ennui. Il prit un écureuil et le rapporta à Diane

> Qui luy tressa de soie un cordon pour prison

Mais le pauvret ne put se faire à sa captivité, et il mourut bientôt du regret de sa

> Liberté douce et gratieuse
> Des petis animaux le plus riche tresor. [7]

1. *Sonnet* XXIV, t. III, p. 27.
2. *Sonnet* XXIII, p. 24.
3. *Sonnet* XXVI (t. III, p. 28)
4. *Sonnet* XXIX, p. 29.
5. *Sonnet* XVI, p. 23.
6. *Sonnet* LXXVI, p. 53.
7. *Stance* VII, p. 83.

Ils sortaient parfois ensemble, et même il leur arriva un accident : leur coche versa. Comme ils n'eurent pas de mal, ils en plaisantèrent, et d'Aubigné remercia la Fortune de l'avoir associé à Diane en ce danger[1].

Sortait-elle masquée comme Marguerite de Valois ? Nous voyons d'Aubigné s'irriter contre le « traistre satin » qui lui cache les traits de sa maîtresse[2]. Une autre fois c'est à une mouche qu'il s'en prend, qui a eu l'impudence de se poser sur le front de Diane[3]. Mais que dire d'un sot astrologue

Estropié des yeux et de l'entendement

qui lui déclare qu'il perdra Diane « dedans six mois » ? D'Aubigné foudroie cet oiseau de mauvais augure d'un « sonnet épigrammatique » plein de verve[4].

Ainsi les moindres événements de leur vie, et naturellement aussi les joies et les peines de leur cœur, celles qui leur venaient ou celles qu'ils se faisaient mutuellement, fournissaient matière ou prétexte à ses poésies. Il les composait chez lui entre deux visites au château et les apportait à Diane, toutes fraîches écloses comme un bouquet. Le bouquet parfois avait des épines quand, quelque chose l'avait contrarié ou affligé.

Je n'ai pas la prétention de classer chronologiquement ces pièces non datées, ni de mettre un ordre exact parmi les incidents qu'elles relatent ou les sentiments qu'elles expriment. Pour retrouver, au milieu de cette floraison poétique, le chemin parcouru par les deux amants, et la place ou le moment de chaque épisode, il faudrait être guidé par un fil d'Ariane, le fil d'or des cheveux de Diane. Mais on peut fixer quelques points de repère et faire quelques remarques générales, qui permettraient ensuite, avec une certaine probabilité, d'attribuer telle ou telle pièce — je ne dis pas toutes — à une période plutôt qu'à une autre. Observons d'abord que Diane fut troublée au début, et que l'amour paraît avoir été partagé. Peut-être fut-elle surtout flattée d'être la Muse inspiratrice d'un poète ! Elle n'était

1. *Sonnet* XXX (t. III, p. 30).
2. *Sonnet* XXXIV, p. 32, et aussi *Poésies Diverses*, t. III, p. 212, où il parle des épingles « qui remparoient d'un satin noir sa face ».
3. *Ode* XXV (t. III, p. 173).
4. *Sonnet* LII (t. III, p. 41).

pas pour rien la nièce de la Cassandre de Ronsard, Mlle de Pray[1]. Et d'Aubigné non plus ne l'oubliait pas, et il était fier de marcher sur les traces du grand poète, et d'avoir élu la Dame de ses pensées dans la même famille[2]. Quelle qu'ait été la cause, Diane l'aima ; il le dit formellement, et quand leur union sera menacée, il invoquera leur intérêt commun pour lui demander de l'aider à vaincre la Fortune :

> D'un outrageux combat la Fortune et l'Amour
> Me veulent ruiner et me veulent bien faire :
> L'Amour me veut aider, et Fortune contraire
> Le brouille en le trompant de quelque nouveau tour.
> L'un fit dedans les yeux de Diane séjour,
> Luy embrasa le cœur et l'ame débonnaire,
> L'autre lui opposa une troupe adversaire
> De malheurs, pour sa mort et pour mon dernier jour.
> Diane assiste-moy, notre perte est commune,
> Faisons rompre le col à l'injuste Fortune
> Inconstante, fascheuse, et qui nous a trahis.
> Combattans pour l'Amour, c'est pour nous, ma Maistresse
> Loge le dans mon cœur et au tien, ma Déesse,
> Qu'il ait passages forts, la langue et le pais[3].

Ce sonnet doit être de l'époque où le projet de mariage rencontrait certaines résistances dans la famille de Diane — après la Saint-Barthélemy. Car à ce moment commencera, comme nous le verrons, une seconde phase dans les relations de d'Aubigné et de Diane. Au lieu d'habiter chez lui et de venir la voir, il sera logé au château où il s'est réfugié pour éviter le massacre. Or, et c'est la seconde observation que je voulais faire, s'il est venu demander l'hospitalité au sieur de Talcy, c'est évidemment qu'il n'y a encore eu aucun différend sérieux entre Diane et lui. Donc la période qui s'étend de juin 1571 à juillet 1572, où il sera appelé à Paris pour les préparatifs — surtout protestants — de l'expédition projetée en

1. Cassandre Salviati, qui épousa Jean de Peigné, seigneur de Pray, était la sœur du père de Diane. Cf. l'article de M. Henri Longnon, dans la Revue des Questions historiques, juillet 1902.

2. Sonnet V (t. III, p. 17). — [illegible] « [illegible] du règne de Henry second, [illegible] M. de Ronsard, que j'ai cognu privément, [illegible] à l'âge de vingt ans [illegible] *estoit sa Cassandre.* »

3. *Sonnet* VII (t. III, p. 18).

Flandre, a été la période heureuse de son amour. C'est pourquoi je rejetterais volontiers dans la période suivante la plupart des poésies plaintives qu'il a si abondamment prodiguées dans son *Printemps*, surtout dans la seconde partie de l'*Hécatombe*. Certes je ne veux pas dire que Diane ne lui ait jamais donné de motifs de plaintes auparavant — et réciproquement, — les amants sont susceptibles et exigeants, et Diane était coquette; il a donc pu chanter sa peine dans ces occasions, et jouer sur sa lyre un air d'amoureux transi :

Qui sans baiser se morfond à la lune [1].

Mais il y avait là plus de littérature que de douleur profonde, et il est, en général, assez facile de distinguer les poésies qui exhalent une tristesse réelle des autres. Au reste, c'est affaire d'appréciation personnelle.

On ne sera pas très inquiet sur son sort par exemple, quand il se présente en condamné à mort, marchant au supplice du feu.

Où va cest enchesné avec ce brave port ?
On le treisne à la mort.
Comment est-ce qu'aussi joyeux il s'y convie ?
Il n'aymoit pas sa vie.
Quel juge si cruel haste son dernier jour ?
L'impitoyable Amour [2].

De même le désaccord ne devait pas être bien grave lorsqu'il dépêcha à Diane, pour l'apaiser après une offense, ces gentils messagers :

Amours, venez crier de vos piteuses voix
O Amours esperdus, cause de ma folie,
O enfans insensés, prodigues de ma vie,
Tordez vos petits bras, mordez vos petits doigts [3].

Il me semble que lui-même nous a invités à ne pas attacher trop d'importance à certaines de ses « lamentations » en comparant ses soupirs à de petits oiseaux, qui s'envolent vers le sein de Diane, mais qu'elle laisse périr de froid en route [4].

C'est qu'elle était absente à ce moment et ne pouvait les recueillir.

1. *Sonnet* XXXVII (t. III, p. 38).
2. *Ode* XXXVII (t. III, p. 199).
3. *Complainte à sa Dame* dans les *Poésies diverses*, t. III, p. 258.
4. *Stances, Poésies diverses*, t. III, p. 259.

..... allez trouver Madame,
Et luy dites le tort
Qu'elle eut de tuër par *l'absence*
Vostre amoureuse outrecuidance
Et vanger mon amour au prix de vostre mort.

Il fait allusion dans d'autres poésies[1] à cette absence de Diane pendant laquelle il trouva le temps long. Peut-être un voyage à Paris au cours de l'hiver[2].

Il y a dans l'*Hécatombe* plusieurs impressions hivernales de tonalités assez différentes. L'une est presque ensoleillée[3], deux autres qui se répondent, et qui sont des paysages de neige[4], sont naturellement d'une teinte plus mélancolique. S'agit-il du même hiver ? Certes, ce n'est pas impossible. Dans une saison le temps est variable. Pourtant la première pièce, qui est écrite à la fin de l'hiver, constate qu'il a été doux. D'autre part, si le sentiment qu'elle exprime est une vague appréhension, ce n'est que l'effroi d'un bonheur qui semble venir trop facilement. Je suis donc porté à croire que ce sonnet se rapporte au premier hiver passé près de Diane (celui de 1571-1572) tandis que les deux variations sur un ciel de neige sont de l'année suivante, où il gela, en effet. Voici le premier sonnet :

Ce doux hyver qui esgale ses jours
A un printemps, tant il est amiable,
Bien qu'il soit beau ne m'est pas agreable,
J'en crain la queue, et le succez tousjours ;
J'ai bien appris que les chaudes amours
Qui au premier vous servent une table
Pleine de succre et de metz delectable
Gardent au fruict leur amer et leurs tours ;
Je voy' desja les arbres qui boutonnent
En mille neuz, et ces beautés m'estonnent.
En une nuit ce printemps est glacé ;
Ainsi l'amour qui trop serein s'advance
Nous rit, nous ouvre une belle apparence
Est né bien tost et bien tost effacé[5].

1. *Sonnet* XLVIII, XLIX et LI (t. III, p. 39 et 40).

2. Serait-ce à ce moment qu'elle donna des écharpes à d'autres soupirants pour combattre dans un tournoi sous ses couleurs ? Au grand dépit de d'Aubigné, cela va sans dire. Cf. *Ode* V, t. III, p. 128.

3. *Sonnet* LXXXIII, p. 56.

4. *Sonnets* LXXXIV et LXXXV, p. 57.

5. *Sonnet* LXXXIII, p. 56.

Cette inquiétude un peu frileuse de l'avenir dut se dissiper avec les beaux jours. Notons cependant que dans un de ses sonnets, où il peint la renaissance printanière, d'Aubigné souligne amèrement le contraste entre la gaîté des choses et sa propre tristesse[1]. Mais, pour les raisons que j'ai exposées précédemment, je ne crois pas que ce sonnet s'applique au printemps de l'année 1572. Au contraire ce dut être dans les mois qui suivirent que les cœurs de Diane et de d'Aubigné chantèrent le mieux à l'unisson. C'est l'époque où il planta dans le parc de Talcy deux arbustes, avec leurs chiffres gravés sur l'écorce, pour que leur union symbolique crût et prit force avec l'arbre[2]. C'est l'époque des promenades sentimentales où leurs mains s'enlacent[3], où ils se reposent sous la « courtine » de feuillage, où Diane y eut cet abandon délicieux[4], et se laissa prendre un baiser[5] qui semblait sceller une promesse.

Qu'importe après cela quelques querelles d'amoureux, des caprices de Diane, des bouderies de d'Aubigné[6], dont elle le raillait[7] ? Alors il allait passer sa mauvaise humeur en faisant quelque exercice violent, en ramant par exemple. Mais la pensée de Diane l'accompagnait et avait l'air de se moquer de lui sous la forme de Nymphes sortant des saules de la rive, et lui disant dans un éclat de rire que l'eau n'est pas propre à éteindre les feux de l'Amour :

> Penses-tu bien que l'eau noye amour et les flammes ?
> Venus fust nee en mer, et vit parmy les flotz[8].

M. Monod a pris ce sonnet au tragique ; il n'y a vraiment pas de quoi. Aussi suppose-t-il que c'est pour fuir Diane et échapper à son tourment, que d'Aubigné s'évada au mois de juillet 1572, et essaya d'aller chercher l'oubli dans une nouvelle aventure militaire. C'est du roman ; et nous allons voir que l'expédition qui était en préparation, et même déjà en cours, avait un intérêt capital pour les Protestants.

1. *Sonnet* LXXXII (t. III, p. 56).
2. *Sonnet* XXXI, p. 30.
3. *Sonnet* XXXV, p. 32.
4. *Sonnet* XIX, p. 24, et *Ode* VII, p. 131.
5. *Ode* XI, p. 91.
6. *Ode* XXX, p. 182.
7. *Sonnet* LXV, p. 47.
8. *Sonnet* XLVII, p, 38.

§ 2. — D'Aubigné et la Saint-Barthélemy.

Voici ce que d'Aubigné dit à ce sujet dans ses *Mémoires* :

« Les guerres de Mons en Hainaut commencèrent, pour lesquelles il dressoit une compagnie, et comme il estoit à Paris en la saison des nepces pour avoir sa commission, servant de second à un sien ami en un combat près la place Maubert, il blessa un Sergent qui le vouloit prendre ; ce qui luy fit quitter Paris, et la Sainct-Barthelemy fut trois jours après [1]. »

Ici quelques explications historiques sont utiles pour comprendre cette détermination de d'Aubigné de repartir en guerre malgré son amour pour Diane. Nous allons voir quelle était l'importance de cette expédition de Flandre — surtout du point de vue protestant — et le rapport qu'elle eut avec la Saint-Barthélemy.

C'est une étrange chose, et un peu paradoxale, que la faveur soudaine et exceptionnelle de Coligny, après qu'il avait fait la guerre contre les armées du Roi. On comprend les avances qui lui furent faites par la Cour. Gagner l'Amiral, le zèle du Parti, c'était une conquête qui en valait la peine, et on était disposé à y mettre le prix. Catherine n'était pas arrêtée par des scrupules de dignité ; elle ne voyait que l'utilité. En attirant Coligny, elle ne pensait qu'à le désarmer. Elle ne prévoyait pas l'influence qu'il allait prendre sur l'esprit de Charles IX, et le rôle prépondérant qu'il allait jouer dans les affaires de l'État. Trop prépondérant, car il voulut imposer sa politique extérieure malgré elle, et l'imposer sur elle. C'est ce qui causa sa perte.

La paix de Saint-Germain (8 août 1570) n'avait pas amené l'apaisement. Les deux Partis demeuraient hostiles et se tenaient sur leurs gardes. Coligny était resté à la Rochelle, au lieu de rentrer dans sa maison. Pourtant c'est lui qui finalement fit le beau geste de confiance, et accepta de se rendre à la Cour, malgré les craintes de son entourage. On lui tendait des appâts à la propos du mariage d'entre le prince de Béarn et Marguerite, sœur du roi ; et de plus, on lui faisait « venir

1. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 18).

l'eau à la bouche » en disant qu'il fallait secourir le prince d'Orange dans sa lutte contre le duc d'Albe[1].

Déjà Ludovic de Nassau, frère du prince d'Orange, avait eu deux entrevues avec Charles IX et la Reine-mère (juillet 1571). Coligny arriva à Paris le 12 septembre 1571, et, après le premier moment de gêne réciproque, il y trouva le meilleur accueil. Le Roi l'appelait son « père » et lui prodiguait les faveurs : « il eut don d'une bonne part des bénefices qu'avoit laissez le cardinal son frère[2], la jouissance d'une année [des revenus], et exprès pour remeubler Chastillon[3], cent mille livres qu'il toucha comptant[4]. »

C'étaient là des avantages positifs, d'autres étaient destinés à flatter son amour-propre. Il entra au Conseil du Roi. « Il ne passoit jour que les grâces, que les dons et les offices refusez à tous autres ne lui fussent accordez gayement à la moindre parole qu'il vouloit prononcer[5] ».

Si bien que les Guises, jaloux de cette prédilection affichée, au lieu des « punitions deues a l'amiral pour la mort de leur père[6] » se retirèrent pendant quelques mois.

Il est certain que chez Charles IX tout n'était pas tactique dans cette conduite. Très vite il avait subi le prestige de l'Amiral, et il lui témoignait une extrême déférence. Mais Catherine employait simplement les moyens par lesquels elle pensait qu'on pouvait prendre les hommes : l'intérêt et l'orgueil. Dépourvue elle-même de convictions et de principes, elle n'y croyait pas chez les autres. Aussi s'étonna-t-elle et bientôt s'irrita quand elle constata que Coligny ne se contentait pas de ces satisfactions personnelles, mais qu'il avait des vues politiques, et s'entêtait à les faire prévaloir. A moins qu'elle ne s'y ralliât, c'était ouvrir un conflit d'autorité avec elle.

Tous deux étaient autoritaires, elle par goût et par pratique du pouvoir, lui par conscience de sa valeur et de sa supériorité. Il avait des idées, des projets,

1. *Histoire universelle*, t. III, p. 274.
2. Odet de Chatillon.
3. Pillé pendant la dernière guerre. Cf. *Histoire universelle*, t. III, p. 83.
4. *Histoire*, t. III, p. 283.
5. *Ibid.*, p. 284.
6. *Ibid.*, p. 286.

l'étoffe d'un homme d'État ; et persuadé qu'il voyait juste, il n'était pas disposé à céder devant la résistance rencontrée ; mais au contraire il s'obstinait davantage.

Son dessein de réconcilier les Français par la guerre extérieure et de les entraîner au secours des révoltés des Pays-Bas, pour inaugurer là, dans des conditions qu'il estimait favorables, une lutte inévitable contre l'hégémonie espagnole, c'était de la haute politique et une anticipation de celle de Richelieu. Il l'exposa fortement dans un mémoire préparé pour le Conseil du Roi par son secrétaire Duplessis-Mornay[1]. On y trouve une psychologie du Français, peut-être un peu sommaire, du moins qui le paraît aujourd'hui, mais elle était sans doute plus juste à cette époque, et en tout cas elle s'appliquait bien à la noblesse turbulente. Pour éviter le retour des guerres civiles, disait-il, le remède est « d'employer la nation belliqueuse sur les terres d'autrui », car « les autres peuples, le lendemain d'une paix faite, reprennent leur mestier délaissé ; mais peu de Français quittent l'espée quand ils l'ont une fois ceincte... Donnez-leur une guerre juste, profitable et facile... Si vous mettez ensemble les armées de Catholiques et de Protestants, qui s'affrontoyent naguères, au lieu d'en craindre la division souvenez-vous de l'union et de l'ardeur qui parut au Havre-de-Grace le lendemain d'une paix[2] ».

On avait vu alors, après la 1re guerre, Protestants et Catholiques réconciliés dans la foi patriotique, se réunir pour aller reprendre Le Havre aux Anglais.

Noble pensée et généreuse illusion de croire que ces « élans » pouvaient être durables, et que les passions religieuses allaient s'éteindre parce qu'on leur donnerait un dérivatif. L'erreur de Coligny est de n'avoir pas senti que dans la situation présente des partis en France et l'état des esprits, sa politique ne pouvait avoir un caractère national, et devait apparaître à l'opinion catholique, peu préoccupée encore du péril espagnol, ou peu clairvoyante, comme une entreprise purement protestante, à laquelle on prétendait pousser le pays malgré lui — et cela sans alliances assurées. Car là encore Coligny se trompait : il s'imaginait que l'Angleterre et l'Allemagne seraient toutes prêtes à s'associer à nous pour défendre leurs

1. Pour le conseil extraordinaire qui se tint au début d'août 1572, et où au fond il ne s'agissait plus pour Charles IX que de se dégager honorablement (?), en proposant une opposition du Conseil, des promesses faites à Coligny et aux Nassau.

2. Cf. Analyse dans D'AUBIGNÉ, *Histoire*, t. III, p. 292-294, et le texte exact dans les *Mémoires* de DUPLESSIS-MORNAY (édition 1824, t. II, p. 20 à 37).

coreligionnaires flamands ; mais il avait compté sans l'apathie allemande et la jalousie anglaise, qui ne tenait pas du tout à nous voir nous agrandir aux Pays-Bas, encore moins à nous y aider. Dans de telles conditions lancer la France divisée contre la puissance espagnole, c'était bien téméraire et bien risqué.

Certes les révoltés de Flandre auraient dû être sympathiques à tous dans la lutte qu'ils soutenaient contre une tyrannie étrangère odieuse et des procédés de répression abominables. Mais la passion religieuse étouffait chez les Catholiques français la générosité naturelle, et ils ne voulaient voir dans ces opprimés héroïques que des rebelles analogues aux Réformés de France.

Des succès rapides auraient pu peut-être emporter l'adhésion, et Coligny eut un instant cet espoir après l'occupation facile de Mons et de Valenciennes par Ludovic de Nassau et La Noue (23-24 mai 1572), avec l'assentiment secret de Charles IX, comme en témoignent une lettre à Ludovic, du 27 avril, et un envoi de fonds important. Mais l'illusion fut de courte durée ; quatre jours après, La Noue devait évacuer Valenciennes et aller s'enfermer avec Ludovic dans Mons bientôt bloqué. Coligny se considérant comme lié, ainsi que le Roi, par la parole donnée, voulait marcher à leur secours. Il appuya donc énergiquement Genlis dépêché par Ludovic à Paris pour réclamer assistance. Charles IX consentit à une levée de 4.000 hommes.

Voilà « *les guerres de Mons en Hainaut* » dont parle d'Aubigné dans ses *Mémoires* [1], et « pour lesquelles il dressoit une compagnie » ayant demandé une des « commissions » (de capitaine) que l'Amiral avait « impétrées » du Roi [2]. Heureusement pour lui il n'était pas encore prêt au départ de l'avant-garde, et il échappa ainsi au désastre de Genlis, exterminé avec sa petite troupe à Quiévrain (17 juillet), avant d'avoir atteint Mons. Cet accident — qui serait dû à une trahison [3] — n'arrêta pas les préparatifs, malgré l'opposition grandissante de l'opinion publique

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 18).

2. *Histoire*, t. III, p. 296.

3. A une fuite du Conseil du Roi, ayant renseigné le duc d'Albe sur la marche de la petite expédition. C'est ce qui ressort d'un propos tenu par Coligny à Charles IX quand celui-ci vint le visiter après l'attentat dont il avait été victime (22 août) : « Purgez vostre conseil, où il ne se délibère rien de si serré, que le duc d'Albe ne le sache aussi tost ; d'où est venue la deffaicte de Genlis et trois cents gentilshommes estranglez et poignardez de sang-froid ». (*Histoire*, t. III, p. 309-310).

et l'hostilité désormais déclarée de la Reine-Mère contre une aventure dangereuse. Alors ce fut une lutte d'influence entre Coligny et elle sur l'esprit vacillant de Charles IX, d'abord séduit par les glorieuses perspectives que lui avait ouvertes l'Amiral, puis de plus en plus effrayé des conséquences et de sa responsabilité devant les craintes et les remontrances de sa mère.

Quand elle était là il se rendait à ses raisons, mais dès qu'elle avait quitté la place il subissait de nouveau l'emprise de Coligny. C'est ce qui se produisit lorsqu'elle alla au-devant de sa fille de Lorraine qui venait pour le mariage de Marguerite. Prévenue, Catherine accourut et provoqua, au début d'août, la réunion de deux conseils extraordinaires de la Couronne qui se prononcèrent à l'unanimité contre l'entreprise des Flandres. Rassurée, elle partit retrouver sa fille à Monceaux, et, en son absence, Charles IX fut encore retourné. Alors, fatiguée de le disputer ainsi à un rival, elle ne vit plus qu'un moyen de soustraire son fils à une influence qu'elle jugeait néfaste, et de sauver son propre pouvoir, c'était de supprimer l'adversaire. Elle savait où trouver l'instrument du crime. La famille de Guise n'attendait qu'une occasion de venger le meurtre du duc François de Guise; Catherine eut des conférences secrètes avec sa veuve, devenue duchesse de Nemours. Mais elle ne voulait pas compromettre le mariage de Marguerite de Valois avec le Roi de Navarre. Elle dissimula donc et attendit.

D'Aubigné nous dit qu'il était *à Paris* « *en la saison des noces*[1] ». C'est en témoin qu'il nous décrit le spectacle de ces fêtes.

« Vint d'abord une plaisanterie — un peu risquée — de Charles IX. « Sur les difficultez que le cardinal de Bourbon trouvoit à la dispense du pape pour les cérémonies, le roi disoit à l'admiral, demi en colère, demi riant : Ce vieux bigot avec ses cafarderies fait perdre un bon temps à ma grosse sœur Margot. » — Enfin, le bref du pape venu[2], les fiançailles se font à la ruelle au Louvre, où tout le soir le roi tint propos à l'admiral, au comte de la Rochefoucauld et encore à deux autres, qu'il estoit engagé à la guerre d'Espagne[3]... »

1. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 18).

2. Le bref [illegible] que à temps et il en a été passé. Les dispenses en furent accordées par Grégoire XIII que le 27 octobre, suite Rabbe, p. 301, et à Chéruel, t. III).

3. *Histoire*, t. III, p. 301-302.

Le mariage fut célébré deux jours après, le 18 août :

« On avoit dressé devant le temple de Nostre-Dame un grand eschaffaut, duquel on entroit en un plus bas pour passer toute la nef jusques au cœur, et de là à un autre, qui par un poterne menoit dedans l'évesché, tout cela bien garanti de la foule par balustre... le roi et la roine sa mère, accompagnez des princes du sang, ceux de Lorraine et officiers de la couronne, vindrent prendre la mariée à l'evesché ; de l'autre costé marcha le roi de Navarre avec ses deux cousins, l'admiral, le comte de la Rochefoucaut et autres. Ces deux bandes s'estans rendues de mesme temps sur l'eschaffaut, le cardinal de Bourbon observa les paroles et cérémonies à lui prescriptes. Et puis les réformés, durant que la mariée oyait la messe, se pourmenèrent au cloistre et à la nef. Là le mareschal d'Anville ayant monstré au haut de la vouste les drapeaux gagnez à Moncontour, l'admiral respondit : Il faudra bien tost arracher ceux-là pour y en loger de mieux séans (voulant parler de ceux qu'il espéroit gaigner sur les Espagnols). Cela pourtant fut interprété à menaces par plusieurs. L'après-disnée se passa en la grand'sale du palais en pompes et musiques [1]. »

Les fêtes continuent pendant deux jours : le 19, festin chez Monsieur (le duc d'Anjou) et ballet au Louvre ; le mercredi 20, ballet allégorique au Petit-Bourbon, où les Protestants voient — après coup — une signification menaçante. Le thème était le suivant : « un ciel que défendoit le roi et ses frères fut essayé en vain par le roi de Navarre et les siens, qui, repoussez et releguez dans un enfer, n'en sortirent que par des suffrages d'amour [2] ».

Ce n'était pas bien méchant de laisser entendre aux hérétiques qu'ils ne pouvaient faire leur salut qu'en épousant des catholiques, et néanmoins « tout cela fut interprété prophétiquement par ceux qu'on appelloit fols, entre autres Langoiran, depuis Mouferrand..... Cestui-ci le lendemain [21 aout] va prendre congé de l'admiral et ne répliqua aux questions pourquoi il s'en alloit que ces paroles : Je m'en vai pour la bonne chère qu'on vous fait, aimant mieux estre au rang des fols que des sots, pource qu'on guérit du premier et de l'autre jamais [3] ».

1. *Histoire*, t. III, p. 302-303.
2. *Ibid.*, p. 303. Voir dans les *Tragiques* (Résume, t. IV, p. 214) un sommaire et une impression de ces fêtes.
3. *Histoire*, t. III, p. 303.

La sentence n'était pas flatteuse pour l'Amiral. Si lui ne fut pas ébranlé, d'Aubigné, heureusement pour lui, imita Montferrand : « Cestui-là mesme me trouva en peine pour un coup d'espée, dont me print bien de le suivre et ne mespriser son conseil[1]. » C'est le coup d'épée donné au sergent qui voulait arrêter l'ami auquel il servait de second dans un duel[2]. Le sergent devait en être plus en peine que lui. Espérons qu'il n'en mourut pas, et que le salut de d'Aubigné dû à cet « accident » fut sans remords.

Il sortit donc de Paris le 21 août ; il ne vit ni l'attentat contre Coligny, ni le trouble qui s'en suivit, ni enfin la tragédie de la Saint-Barthélemy. Le récit qu'il fait de ces horribles événements n'est plus celui d'un témoin. Il est vrai que s'il en avait été spectateur, il en aurait été aussi la victime sans doute, comme la plupart de ses coreligionnaires. Pourtant il aurait eu peut-être une chance d'en réchapper. Les gentilshommes protestants du Poitou s'étaient logés de préférence hors de l'enceinte, au faubourg Saint-Germain, et nous verrons, par des voyages ultérieurs de d'Aubigné à Paris, qu'il aimait à descendre dans ce quartier. Grâce à cette circonstance ils purent se sauver :

« Frontenay, rapporte d'Aubigné, le vidasme de Chartres, le comte de Montgommeri, Ségur-Pardaillan, Beauvois-la-Noche, plusieurs Normans et *Poictevins* entre autres, qui avoyent aimé l'air du faux bourg, les uns par soupçon, les autres pour une autre cause, advertis du tocsain et bruit de la ville (car l'air estoit plein de cris), entrèrent en conseil, où il y eut si peu de gens qui osassent dire leur opinion du danger, qu'ils furent résolus d'aller secourir le roi ; si bien qu'en demandant des bateaux et qu'on ouvrist les portes, ils demeurèrent sur le bord de la rivière et devant la porte de Nesle jusques au grand jour[3]. »

Ainsi ils croyaient à une émeute populaire, et ne songeaient qu'à la défense du Roi, lorsqu'au matin ils furent détrompés par l'attitude hostile de soldats de la garde « Suisses et Françoises » qui s'embarquaient sur l'autre rive « et mesmes le roi par impatience leur fit tirer par quelques-uns quelques arquebusades. Cela

1. *Histoire*, t. III, p. 303-304.
2. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 18).
3. *Histoire*, t. III, p. 326-327.

leur apprit leur chemin... [1] » Ils s'enfuirent donc et galopèrent jusqu'à Montfort-l'Amaury, poursuivis par Guise et ses acolytes.

Ce recit de d'Aubigné est confirmé par un témoin, avocat au Parlement de Rouen, qui se trouvait alors à Paris. Il explique de la même manière la situation, les sentiments et les velleités de passage des protestants du faubourg, mais il ajoute un détail dramatique qui n'est pas dans d'Aubigné, et qui nous montre la genèse de la tradition, ou de la légende, d'après laquelle Charles IX aurait tiré lui même sur son peuple.

« Mais dès qu'ils virent sur la rivière venir à eux plus de deux cents soldats armés de la garde du roi, et leur tirant des arquebusades, à la vue de ce prince même qui etait aux fenêtres de sa chambre (*encore m'a-t-on dit que le roi, avec une harquebuse de chasse, criait en reniant Dieu : Tirons, tirons car ils s'enfuient*), à ce spectacle, ces pauvres seigneurs furent contraints de s'enfuir pour sauver leur vie. »

M. Viénot, qui rapporte ce témoignage [2], fait remarquer qu'il émane d'un catholique, et qu'il n'y a donc aucune raison de le contester. Sans doute pour tout ce qu'il affirme — et où il est d'ailleurs d'accord avec d'Aubigné [3] — mais le trait final et capital, le tir de Charles IX en personne, n'est ici relaté que comme un « on-dit », un bruit. La chose demeure donc discutable [4].

C'est dans le *Réveille-matin des Français et de leurs voisins*, pamphlet huguenot paru à Genève en 1574 [5], que fut imprimée pour la première fois, à ma connaissance, l'accusation portée contre le roi Charles. Mais là non plus elle n'est pas

1. *Histoire*, t. III, p. 328.

2. Dans son *Histoire de la Réforme française*, p. 414, d'après les *Particularités du massacre de la Saint-Barthélemy, tirées des manuscrits d'A. Conon, avocat au Parlement de Rouen.* (Leber, Collection, t. XVIII, p. 54 et 55.)

3. Sauf sur un point peut-être. D'après Conon c'est par un protestant ayant traversé la Seine en barque que Montgomery aurait été averti vers 5 heures du matin de ce qui se passait. Mais encore n'y a-t-il pas contradiction. Les protestants du faubourg pouvaient avoir été réveillés avant par le tocsin et le tumulte, et n'avoir été renseignés qu'à cette heure-là.

4. Cf. pour cette discussion : Loiseleur, *les Nouvelles Controverses sur la Saint-Barthélemy, Revue historique*, t. XV, 1881, p. 83 à 109. Article reproduit dans *Trois énigmes historiques, les nouvelles controverses sur la Saint-Barthélemy*. Paris, 1882, in-12.

5. Attribué d'abord à Nicolas Barnaud, protestant dauphinois, moitié médecin, moitié alchimiste. Mais ce serait réellement l'œuvre de Fr. Hotman, l'auteur du *Franco-Gallia*. Voir l'article de J. Barrère dans la *Revue d'Hist. littéraire de la France*, avril-juin 1914.

présentée comme une certitude. Simon Goulart, le pasteur genevois, l'a reprise, toujours avec les mêmes réserves, dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme*[1]. Puis Brantôme, quoique catholique, l'a rééditée, et donc accréditée, dans sa *Vie de Charles IX*, écrite en 1565, mais qui ne vit le jour avec ses œuvres qu'en 1666. Dès lors, le fait est acquis, et considéré comme une vérité historique. Elle prend place dans l'*Abrégé chronologique de Mézeray* (1668), puis reçoit la consécration de Bossuet dans ses *Leçons d'histoire au Dauphin*.

Pourtant on a fait des objections. D'après la version ainsi transmise, Charles IX tirait de sa chambre, qui était située dans un pavillon séparé du quai par le jardin de l'Infante. Or, on a calculé[2] que, de là, jusqu'à l'autre rive de la Seine, la distance dépassait sensiblement la portée de l'arme dont se serait servi le Roi, et qui était une arquebuse de chasse. Comment un chasseur aussi expérimenté ne se serait-il pas rendu compte qu'il « tirait en vain », comme dit Brantôme ?

L'objection ne vaut pas, notons-le, contre le tir des gardes, qui eux sont sur le bord de l'eau, ou déjà embarqués, et qui ont des armes de guerre, à longue portée.

Il me semble donc qu'on peut écarter cette première version des arquebusades de Charles IX, et qu'en comparant le récit de d'Aubigné pour cet épisode avec les autres, on aperçoit le passage de la vérité à la légende. Le Roi ordonne de tirer sur le groupe qu'il voit en face du Louvre. Bientôt le fait est déformé, dramatisé en passant de bouche en bouche, et on finit par lui mettre l'arquebuse en mains. Certes, d'Aubigné aurait pu ignorer ce détail sensationnel. Pourtant il est assez probable qu'il a été renseigné directement par un de ses compatriotes poitevins, qui avait été exposé à cet endroit, et je croirais volontiers que c'est à lui qu'il faut se fier. Ces jeunes nobles connaissaient le Roi et savaient où était sa chambre ; leurs bons yeux n'auraient sans doute pas manqué de le remarquer avec son arquebuse dirigée contre eux.

Il y a une autre version des arquebusades de Charles IX, qui vient de d'Aubigné lui-même et où les circonstances sont différentes : « Ce prince gibeyait, dit-

1. 1re édition, Meidelbourg (Genève), 1576.
2. Cf. Loiseleur, *op. cit.*

il, de la fenestre du Louvre aux corps passans[1]. » Et l'on voit, dans les *Tragiques*[2] qu'il s'agit de malheureux arrachés aux prisons, où ils s'étaient réfugiés, et qu'on précipitait dans la rivière. Ici il n'y a plus d'impossibilité matérielle. Les pauvres gens que le Roi s'amuse à canarder sont à portée de ses coups, sur la même rive. D'Aubigné ne précisant d'ailleurs pas de quelle fenêtre du Louvre il tire, rien n'empêche de supposer que ce n'était pas de sa chambre, un peu en retrait, mais du bout de la petite galerie (aujourd'hui galerie d'Apollon), où le place, en effet, une tradition orale, qui s'est perpétuée parallèlement à la tradition écrite : on la retrouve dans le décret de la Commune (20 octobre 1793) qui a décidé l'érection d'un poteau infâmant à cet endroit. Seulement le fameux balcon sur lequel on prétend que Charles IX se tenait n'existait pas encore. Mais la grande baie de la fenêtre en avant-corps était ouverte.

Voltaire, dans ses notes au 2e chant de *la Henriade*, rapporte que le maréchal de Tessé avait connu dans son enfance le garde qui rechargeait l'arquebuse du Roi. C'était un vieillard centenaire. Je ne pense pas qu'on puisse faire grand état de ce témoignage venu de si loin.

En résumé le geste monstrueux attribué à Charles IX donne lieu à un problème historique qui n'est pas encore élucidé. Ce que j'ai voulu signaler c'est l'importance des données fournies par d'Aubigné pour sa discussion.

En revanche sur une autre question capitale concernant la Saint-Barthélemy, celle de la *préméditation*, il n'apporte rien de personnel ni de vérifié.

Il recueille comme des certitudes, sans critique et sans contrôle, tous les mauvais bruits qui courent, tous les prétendus indices, tous les soupçons souvent rétrospectifs, tous les racontars. Le mariage de Navarre ? C'est la cheville ouvrière de la machination, un traquenard pour attirer à Paris tant de noblesse valeureuse et la supprimer d'un seul coup. La mort inopinée de Jeanne d'Albret, deux mois avant (9 juin 1572) ? Une précaution pour fermer des yeux trop clairvoyants, et enlever au Parti une tête aussi ferme, d'une princesse « n'ayant de femme que le sexe, l'âme entière ès choses viriles, l'esprit puissant aux grands afaires le cœur invin-

1. *Hist.*, t. III, p. 333.
2. Réaume, t. IV, p. 220.

cible ces adversaires[1] ». D'Aubigné ne doute pas qu'elle n'ait été empoisonnée avec des gants de senteur. Dès ce moment, et même avant[2], tout le complot était ourdi car le cardinal de Lorraine qui se rendait à Rome au mois de mai pour le Conclave (élection de Grégoire XIII, le 13 mai 1572) en aurait emporté le secret[3]. De même Montluc, l'évêque de Valence, partant pour Varsovie comme fourrier de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, disait « à l'oreille du comte de la Rochefoucaut qu'ils prinssent garde à leur vie[4] ». Il est vrai que c'était à la veille des noces, et que la situation était assez trouble à ce moment. Mais si cet avertissement est authentique, il peut exprimer une inquiétude et non la confidence d'un renseigné.

Tout devient suspect, si l'on interprète tout avec un parti pris de défiance systématique, et surtout après l'événement, à la lumière sinistre de la nuit de la Saint-Barthélemy. Quand Coligny arriva à la Cour pour la première fois, le 12 septembre 1571, Charles IX lui donna l'accolade — et après trois embrassades, la dernière une joue collée contre l'autre, il dit de bonne grâce en surveillant la main du vieillard : « Nous vous tenons maintenant, vous ne vous échapperez pas quand vous voudrez[5] ». Et voilà un mot à double entente qui peut, paraît-il, renfermer une menace. De même, le soir des fiançailles de Marguerite (16 août), le Roi se montre particulièrement confident avec l'Amiral et quelques grands seigneurs du Parti sur ses intentions politiques, et affirme encore sa résolution de faire la guerre à l'Espagne, malgré l'opposition de son conseil[6]. N'est-il pas clair que c'est pour leur donner le change et les endormir dans une fausse sécurité ? — Et pourtant nous savons que Charles fluctuait, en effet, et bien que sa sincérité n'est pas du

1. Cf. *Histoire*, t. III, p. 291-292. D'après le *Journal* du chanoine Sarbiéh, publié dans le tome XIII des *Archives historiques de la Gironde*, elle mourut d'une pleurésie, et l'autopsie confirma qu'il n'y avait pas eu d'empoisonnement (Cf. p. 271-272 du tome XIII).

2. Dès le mois de mars, au cardinal Alexandrini, envoyé en France pour essayer d'empêcher le mariage de Marguerite avec un prince hérétique, Charles IX, pris au piège par les ruses du Pape, a été contraint de [lui] laisser aller une partie de son dessein » (*Histoire*, t. III, p. 287).

3. *Histoire*, t. III, p. 296. En fait le Cardinal est parti de Lyon que le 29 mai après l'élection, et n'arrive à Rome que le 12 juin. Il ne s'y rendait donc pas pour le conclave — (mais au plus pour féliciter le nouveau Pape.

4. *Ibid.*, p. 362.

5. *Histoire*, t. III, p. 283.

6. *Ibid.*, p. 301-302.

tout invraisemblable. — Mais que dire de sa fourberie et de cette comédie d'indignation théâtrale jouée au chevet de l'Amiral blessé[1] ? Etc., etc.

Dans la voie de la defiance il n'y a pas de limite où s'arrêter. Nous avons vu la signification menaçante qu'on donna au ballet allégorique représenté chez Monsieur à l'occasion des noces. Quelque temps auparavant, un autre divertissement innocent avait paru cacher un piège dangereux, et l'on racontait à ce propos d'étranges choses :

« La roine mère et Monsieur..., le cardinal de Lorraine, les ducs d'Aumale et de Guise se trouvèrent, au commencement d'aoust, à Saint-Clou en la chambre fatale au roi Henri troisiesme[2], comme il se verra en son lieu. Là, ils délibérèrent de faire un fort en l'isle du Palais, qui seroit deffendu par Monsieur et les siens et attaqué par les réformés. En ceste espérance, la cour estoit retournée à Paris ; mais l'affaire sembla grosse, et nous ne vismes qu'une fois ce fort pour ce qu'il fut aussi tost ruiné[3]. »

On disait qu'à un signal donné les défenseurs du fort devaient charger à balle et tirer sur les Protestants[4].

Tout cela a au moins le mérite de nous montrer dans quelle atmosphère orageuse, chargée de soupçons et d'effroi, éclata comme un tonnerre le tocsin de la Saint-Barthélemy.

Je ne veux pas dire d'ailleurs que la préméditation de ce grand crime ne puisse être soutenue par des arguments plus serieux que ceux de d'Aubigné. Sa crédulité soupçonneuse discrédite même ceux qui mériteraient d'être retenus. Par exemple, il y a quelque chose de vrai dans ce qu'il avance, que le cardinal de Lorraine, en partant pour Rome au mois de mai 1572, emportait le secret de ce qui se préparait. M. Lucien Romier a publié à ce sujet dans la *Revue du XVIe siècle*[5] un article plein d'intérêt. Il y démontre preuves en mains — elles sont surtout tirées des

1. *Histoire*, t. III, p. 308 et sq.

2. Celle où soi-disant il sera assassiné, mais cette coïncidence n'est qu'une légende. D'autre part, le cardinal de Lorraine n'était pas à Paris à ce moment, nous venons de le voir. Cf. la note 3 de la page précédente.

3. *Histoire*, t. III, 286-287.

4. Cf. note Ruble, p. 287, n° 1.

5. *La Saint-Barthélemy, les événements de Rome et la préméditation du massacre. Revue du XVIe siècle*, t. Ier, 1913, p. 529 à 560.

Archives italiennes — que le projet de massacre était connu à Rome, avant son exécution, par les confidences du cardinal de Lorraine, et que, si on y manifesta, dès la nouvelle reçue, une allégresse scandaleuse, on n'en éprouva pas de surprise. Mais sa thèse, appuyée sur une documentation très riche, qui laisse place cependant à quelques présomptions, même à une certaine part d'imagination, est que tout le complot avait été combiné entre les Guises, en dehors de Catherine et du Roi. Seul le duc d'Anjou — le futur Henri III — paraît avoir été mis au courant. Leur mobile était d'arracher Charles IX à l'influence de Coligny et à la politique protestante que celui-ci lui imposait, pour ressaisir le pouvoir et refaire une politique espagnole, catholique, la seule que les Lorrains considérassent comme vraiment française.

Il est vrai que le fameux récit italien publié à Rome — à un très petit nombre d'exemplaires aussitôt après l'événement, en septembre 1572 — *le Stratagème de Charles IX, roi de France, contre les Huguenots rebelles à Dieu et à lui*[1], attribuait au Roi même toute la machination, dont le mariage de Navarre aurait été la première pièce. Et cette relation était l'œuvre d'un camérier secret du Pape, Camillo Capilupi, qui disposait des archives de la Secrétairerie, donc de la correspondance de la Cour de France avec le Saint Siège. Mais ce n'est pas de là que viendrait l'idée ou la révélation du *stratagème*, mais du cardinal de Lorraine lui-même, qui, dans la joie du succès, et on apprécie le rôle, inattendu pour lui, joué par le Roi et sa mère dans la tragédie, aurait cru leur faire sa cour en vantant ainsi leur machiavélisme. L'inscription tristement célèbre qu'il composa pour la procession pontificale d'actions de grâces du 8 septembre 1572, jour de la Nativité de la Vierge, et qui fut arborée en lettres d'or, sur une bande de soie, à l'entrée de l'église Saint-Louis-des-Français, glorifiait déjà l'habileté royale, et éclairait l'aspect de la préméditation. C'est donc lui qui fournit le thème du *stratagème*. Mais il fut désavoué par la Cour de France devant l'émotion jetée dans toute l'Europe par la divulgation de l'inscription.

[1] *Le Stratagème de Charles IX, roi de France, contre les Huguenots rebelles à Dieu et à lui*, traduit du Sr Camillo Capilupi, Rome, 1574, in-8°. *La Cour de France et l'attitude d'Hippolyte d'Este, cardinal de Lorraine*, d'après les sources inédites. Il a différé que les protestants firent bien une 2e édition, à la fois italienne et française, s. l., 1574, in-8°.

Ce désaveu ne suffit pas évidemment à établir l'inexactitude du *stratagème*, mais ce qui rend cette publication suspecte, c'est qu'on y sent trop le dessein de compromettre irrémédiablement Charles IX et Catherine, et de les lier ainsi, sans possibilité de retour, à la coalition catholique.

M. Vienot n'en retient pas moins le *stratagème* comme une preuve convaincante de la préméditation. Ce qui m'impressionne davantage dans son chapitre remarquable sur la Saint-Barthélemy[1], c'est la démonstration qu'il fait, par citations de textes précis, des conseils que Catherine reçut à maintes reprises, de Rome et de Madrid, pour détruire l'hérésie par une extermination générale des Protestants. Ne devient-il pas alors vraisemblable que, dans l'affolement où paraît l'avoir jetée l'attentat à demi manqué contre Coligny, elle ait donné de nouveau audience dans son esprit à ces voix du dehors, qui lui suggéraient le moyen de trancher les difficultés de sa situation ? Car elle prévoyait les conséquences de ce meurtre incomplet : les révélations possibles de l'enquête judiciaire, qui risquait de la découvrir elle-même, la menace de la vengeance huguenote, une nouvelle guerre civile s'engageant dans des conditions morales désastreuses pour la monarchie. Comment échapper à ce cycle infernal ? Et les voix se faisaient entendre plus impérieuses : « Tous ces gentilshommes venus à Paris pour les noces du Roi de Navarre, ce sont les chefs de la rébellion contre Dieu et contre le Roi ton fils. Ce sont les ennemis d'hier et de demain. Préviens leur attaque, profite de l'occasion unique et providentielle qui les a rassemblés, mis à ta merci. Frappe-les, tue-les tous ! Extirpe cette maudite engeance ! Tu peux gagner la guerre sans combat, d'un seul coup !... » Et elle céda à la tentation.

Mais si cette explication psychologique de sa résolution était vraie, elle exclurait — de sa part au moins, à plus forte raison chez le Roi, qui commença par lui résister quand elle fut décidée — la préméditation du massacre avant l'attentat contre l'Amiral. Cependant M. Vienot fait des constatations troublantes, qui semblent déceler une préparation antérieure : les domiciles des protestants étaient repérés d'avance, les quarteniers avaient la liste pour chaque quartier ; les tâches d'exécution furent distribuées d'une façon méthodique. Tout cela ne sent pas l'improvisation.

1. Le cinquième de la 3e partie, p. 397 à 423 (*Histoire de la Réforme française*).

Sans doute, mais il n'y fallait peut-être que fort de temps. M. Vienot note que toutes les mesures furent concertées entre la Cour et les prévôts des marchands, l'ancien et le nouveau, Claude Marcel et Jean le Charron. L'administration municipale, par les rôles des taxes, possédait des renseignements sur les protestants. Puis on les connaissait bien dans chaque paroisse. Enfin, pour l'ensemble des dispositions prises, et qui paraissent avoir été bien réglées, au moins au début, on peut toujours répondre par l'hypothèse de M. Rumier, qu'il y avait dans la coulisse les metteurs en scène du drame, les Guises et leur complice, le duc d'Anjou, qui avaient leur plan arrêté.

Mais le rôle de ce dernier fait l'objet aussi de controverses. Il essaya naturellement de se laver les mains du sang des Huguenots avant de prendre la couronne de Pologne. On a cru pendant longtemps que ses justifications se trouvaient dans le *Discours du Roy Henry troisiesme à un personnage d'honneur et de qualité estant auprès de sa personne*. C'est une confession qu'il aurait faite à son médecin Marc Miron, à Cracovie, dans la nuit du 20 au 21 février 1574, la veille de son couronnement comme Roi de Pologne. Il y avoue assez cyniquement que sa mère et lui trempèrent dans le meurtre de Coligny, mais il nie la préméditation de la Saint-Barthélemy, qui en serait résultée par un enchaînement fatal de circonstances.

L'authenticité de ce plaidoyer faible et maladroit a été contestée par deux savants protestants, MM. H. Bordier et H. Monod[1]. Il a été rédigé longtemps après les événements, et n'a paru qu'en 1623[2]. Il aurait été fabriqué par un serviteur de la famille des Condé pour diminuer la responsabilité du maréchal de Retz, à qui on attribuait une part prépondérante dans la conversion finale de Charles IX, au projet qu'il avait d'abord repoussé avec horreur. La version défaite d'Henri III, d'après M. H. Monod, serait dans un document de propagande pour la Pologne édité à Varsovie en 1573, la *Vera et brevis Descriptio tumultus pusiremi gallici Interiani*. La plaie d'aveux d'aucune sorte, mais au contraire une disculpation continue, où les faits sont présentés dans un arrangement habile pour faire ressortir l'immensité

1. Cf. H. Bordier, *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, Genève, 1879, et H. Monod, *Un document sur la Saint-Barthélemy*, [illegible], Paris, [illegible] 1909, p. 779 à 794, et *Revue historique*, n° de juillet-août 1909.

2. Dans la suite des *Mémoires de Villeroy*, publiée par les soins de Dumesnil-Bastre, Pierre Matthieu l'a reproduit dans son *Histoire* en 1641.

du duc d'Anjou, sans charger la Royauté ; toute la faute étant rejetée sur les auteurs des guerres civiles, Guisards et Protestants : la Saint Barthélemy ne serait que le dénouement de leur longue querelle.

M. Monod, en publiant la traduction de cette apologie, n'a pas manqué d'en relever les points faibles et les faussetés. Elle n'en contient pas moins beaucoup de choses intéressantes.

On voit la complexité des problèmes que soulève la question de la préméditation de la Saint-Barthélemy. Je n'ai pu — et n'ai cherché qu'à en donner une idée, puisque d'Aubigné m'amenait à y toucher. Mais je laisse ce débat aux historiens de profession, et je reviens à lui qui, dans des pages admirables, nous montre l'effet produit à l'étranger, notamment en Allemagne, par la tragédie française.

Là, comme partout, on avait répandu la fable d'un prétendu complot tramé autour du lit de l'Amiral, contre la vie du Roi et de toute la famille royale. C'est avec cette fable que Catherine emporta d'abord l'adhésion de Charles IX, et c'est une circonstance atténuante pour lui. Elle tenait soi-disant ces renseignements d'un de ses espions, Bouchavannes[1], un gentilhomme protestant qui avait assisté à ce conciliabule. En fait, la seule question qui avait été agitée était celle de la sortie de Paris des principaux chefs. Il est vrai que ces « sécessions » des Grands étaient en général le prélude de prises d'armes. Mais la proposition avait été repoussé à la suite de l'énergique intervention de Teligny — le gendre de l'Amiral — qui sera comme lui une des premières victimes de la Saint-Barthélemy[2].

C'est avec la légende du complot protestant qu'on excita dans les provinces le peuple au massacre. C'est le mensonge qui tue.

Mais dans les pays protestants on ne fut pas dupe de cette invention, et elle ne fit qu'ajouter le mépris à l'indignation pour la barbarie et la lâcheté de ces assassinats en masse sur des gens désarmés, et la plupart surpris dans leur lit.

Lorsque le duc d'Anjou traversa l'Allemagne à la fin de 1573 pour se rendre dans son royaume de Pologne, il rencontra partout sur son chemin des signes de cette réprobation. Mais nulle part ne lui fut donnée une plus claire et plus haute

1. Antoine de Bayancourt, seigneur de Bouchavannes.

2. Sur ce conseil tenu chez Coligny, le 22 août après la visite du Roi, cf. D'AUBIGNÉ, *Histoire*, t. III, p. 311, et J. VIENOT, *Histoire de la Réforme française*, p. 404.

leçon que chez le Palatin d'Heidelberg. Le récit qu'en fait d'Aubigné est un des épisodes de son *Histoire* d'où se dégage le plus d'émotion et de grandeur morale.

« Ce vieil prince n'oublia à sa réception rien d'honnêteté et aussi peu de sa gravité. Il mena ce roi pourmener dans une galerie, de laquelle le premier tableau estoit celui de l'amiral de Coligni, le rideau tiré exprès. A ceste veue, le Palatin ayant veu changer de couleur son hoste : Voilà, dit-il, le portrait du meilleur François qui ait jamais esté, et en la mort duquel la France a beaucoup perdu d'honneur et de seureté... » Il le fait ensuite passer devant une série de tableaux représentant les principaux massacres.

Après cette leçon de choses déjà assez parlante, il lui tient un langage sévère où l'indignation pourtant se contient, repoussant dédaigneusement les explications et justifications que la Cour de France avait répandues pour se laver les mains de ce sang innocent :

Représailles des cruautés protestantes ? qu'étaient-ce que ces cruautés au prix de celles que les Protestants avaient déjà subies ? « Mais encore sont-ce actions de guerre sur ceux qui manioyent le fer, et non sur les vieillards, femmes et enfans eslongnez de toute défense, qui dans vos prisons comme dans vostre sein[1] ont esté ravis à la mort. »

Action préventive contre la prétendue conspiration de Coligny ? d'un homme « blessé aux deux bras, desquels on en voulait couper un ; n'estant jamais son lict qu'environné de médecins qui lui défendoyent tous propos d'affaires ; et cela au milieu de quinze cents gentilshommes, deux mille soldats des gardes, et soixante mille Parisiens armez et animez », alors que l'Amiral ne pouvait s'appuyer que sur trois cents gentilshommes protestants ? Qui voudra croire à cette histoire ?

Le duc d'Anjou se demandait où le Palatin voulait en venir et, malgré son escorte imposante, il se sentait à sa merci.

« Ce vieil prince, cognoissant au visage de son auditeur que telles remonstrances se recevoyent en menaces, acheva ainsi : Or, Monsieur, les princes d'Allemagne n'ont point encores, graces à Dieu, souillé ni leurs mains ni leur renom du sang de ceux qui se confient en eux ; ma religion en cela d'accord avec mon

1. Allusion aux meurtres exécutés jusque dans les chambres du Louvre

pays. Je vous ai dit ces choses amiablement pour vous prier d'avoir ci-après en détestation les meschans conseils, par lesquels je crois que vous avez esté poussé plus que par vostre naturel ; vous priant de regarder quel service d'assistance vous voulez de moi, pour vous tesmoigner que les enfans de Dieu ne veulent jamais de mal [1]. »

La scène est trop belle pour n'avoir pas été un peu arrangée par d'Aubigné ; mais on n'a garde de le lui reprocher, car le langage qu'il prête à l'Electeur Palatin est un soulagement pour la conscience universelle.

Désormais les Protestants seront fondés à n'avoir plus aucune confiance dans le gouvernement royal, et excusables de ne plus chercher leur sécurité que dans leur force.

« Et puis, dit d'Aubigné dans le plaidoyer écrit pour son Parti au moment du siège d'Amiens, quand tant de seaux ont esté brisez par les massacres généraux de la Sainct-Barthélemi, ceux qui ont repris vie dans les cendres du Parti, ne voyans plus de foi publique, ont demandé des places de refuge, d'ostage, et de seureté, qui sont des noms fascheux, reprochables à ceux qui ont diffamé la France ; mais sans fraude à ceux qui les doivent à la bénédiction de leurs armes et à leur nécessité [2]. »

§ III. — La seconde phase du roman d'amour, après la Saint-Barthélemy.

D'Aubigné pouvait rendre des actions de grâce à la Providence. Il avait eu la chance d'échapper au désastre de Genlis, en Hainaut, parce que sa compagnie n'était pas encore prête. Il avait la chance d'échapper au massacre de la Saint-Barthélemy pour avoir commis une faute grave, qui l'obligeait à fuir la police parisienne. On ne peut pas dire que c'était la vertu récompensée. Il était parti de Paris bien accompagné, emmenant avec lui les quatre-vingts hommes qu'il avait déjà recrutés « entre lesquels on pouvoit trier une douzaine des plus hazardeux soldats

1. Cf. *Histoire*, t. IV, p. 195-198.

2. *Histoire*, t. IX, p. 287. Voir dans les *Tragiques* (*Fers*. Réaume, t. IV, p. 215 à 227) le tableau, ou plutôt les tableaux de la Saint-Barthélemy.

de France ». Cela ne les empêcha pas, à la nouvelle du massacre, d'être pris de panique à la première alerte imaginaire[1]. Mais ils rachetèrent cette faiblesse le lendemain, en affrontant « six-cents massacreurs qui descendoyent par eau d'Orléans et de Boijansi »[2], et en sauvant ainsi Mer du pillage : c'était le pays maternel de d'Aubigné. Il y avait comme un acte de piété filiale dans cette protection qu'il venait de lui accorder.

Au milieu de la tourmente qui s'était levée sur la France, et dont il ne pouvait prévoir ni les suites ni la fin, il lui fallait trouver un port de refuge au moins momentané. Tout naturellement il songea au château de Talcy, où il avait laissé son cœur, et où le rappelait l'attrait de Diane. Dans cette maison catholique il serait à l'abri. Mais que faire de ses hommes dont il avait la responsabilité, et qu'il comptait bien employer si les circonstances le lui permettaient ?

« Aubigné se retirant à Talcy envoya quarante de sa compagnie dans Sancerre, et luy se réservant pour la Rochelle avec ceux qui aimoyent mieux prendre ce costé, se cacha à Talcy quelques mois[3] ». Il garda donc ceux-là sous la main, soit dans les dépendances du château, soit peut-être en les dispersant dans les villages environnants.

Le Parti mutilé après la Saint-Barthélemy essayait de renaître, et rassemblait les survivants dans des centres de résistance. Le Midi avait été moins éprouvé ; les communautés protestantes y étaient plus fortes, et s'étaient mieux protégées par leur nombre ; la réorganisation y fut plus rapide. Mais pour le reste de la France, deux villes seulement, comme deux îlots battus par la tempête, avaient recueilli ce qui restait de défenseurs résolus de la Cause de Dieu : *La Rochelle* et *Sancerre*.

La Rochelle avait refusé de recevoir Biron comme gouverneur royal, malgré l'humanité qu'il avait montrée pendant la Saint-Barthélemy. Mais elle avait volontiers accepté de remettre le commandement au brave et loyal La Noue, qui revenait de son expédition malheureuse en Flandre avec Ludovic de Nassau[4], et qui entra

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 18-19).
2. *Ibid.*, p. 19.
3. *Ibid.*, p. 19.
4. Il était sorti de Mons le 28 septembre 1572 après une capitulation honorable. Quand ses compa-

dans la ville avec l'assentiment du Roi et la mission d'essayer, tout en combattant avec les Rochellois, de les amener à l'idée de la paix : situation fausse, qui eût été équivoque pour tout autre, mais dont il se tira sans dommage pour sa réputation ni son honneur, grâce à sa parfaite rectitude de conscience :

« Il preint la charge offerte, sans toucher à la primauté du maire, où il se gouverna de façon que, tant qu'il fut dans la Rochelle, il n'estoit blasmable que de cercher trop les périls ; et quand il en fut hors, le roi eut contentement de sa gestion pour la paix, ce que je cotte pour chose très rare et hors du commun [1]. »

D'Aubigné, on le voit, n'a pas un mot de reproche pour le double rôle qu'il fut obligé de jouer ; il ne partage pas l'opinion de quelques extrémistes rochellois qui, par l'injustice et la véhémence de leurs critiques, lassèrent son effort pour concilier des devoirs opposés — et peut-être contradictoires — et l'amenèrent à quitter la ville, où il avait séjourné du 26 novembre 1572 au 11 mars 1573 [2].

L'estime et l'admiration de d'Aubigné pour le Bayard huguenot l'engageaient évidemment à venir se mettre sous ses ordres à la Rochelle plutôt que d'aller à Sancerre. Deux empêchements le retinrent, nous dit-il : « l'amour et la pauvreté ». Le second n'aurait sans doute pas suffi à l'arrêter sans les beaux yeux de Diane, car il pouvait toujours, à défaut d'une troupe, aller offrir personnellement son épée. Il dut regretter plus tard amèrement cette défaillance, qui était une sorte de défection à un moment critique pour le Parti. Mais puisqu'il n'hésita pas à confier au père de Diane ses embarras d'argent, admettons pour sa décharge qu'ils étaient grands. Cette confidence fut d'ailleurs pour le sieur de Taley une occasion d'éprouver sa valeur morale, et, comme il la reconnut de bonne trempe, dès lors il le désira pour gendre.

La scène, telle que la raconte d'Aubigné, a une singulière beauté : un sac de velours fané renfermant des documents précieux, ce sont les originaux de l'entreprise d'Amboise que d'Aubigné tenait de son père. Il y a là la preuve de la par-

gnons français rentrèrent avec lui en Picardie, ils furent traqués sur l'ordre de Charles IX, et mis en pièces. C'était la suite de la Saint-Barthélemy. Lui, fut épargné pour être envoyé à la Rochelle, après une entrevue secrète avec le Roi à Paris, dans l'hôtel de l'abbé de Gondi.

1. *Histoire*, t. III, p. 376-377.

2. Cf. notes de Ruble, *Histoire Universelle*, t. III, p. 376, note 1 et t. IV, p. 14, note 2. M. Mariéjols met la sortie au 12 mars (t. VI, vol. I de l'*Histoire de France* de Lavisse, p. 137).

ticipation du chancelier de l'Hôpital. Or il est maintenant en disgrâce [1], retiré dans sa terre du Vignay près d'Etampes. Avec cette pièce d'Aubigné pourrait le faire « chanter ». Voilà le moyen de se procurer de l'argent. C'est ce que lui suggère le sieur de Taley : « C'est un homme qui ne sert plus de rien, et qui a desadvoué vostre parti. Si vous vouliez que je luy envoye un homme pour l'avertir que vous avez cest acte en main, je me fai fort vous faire donner dix mille escus, ou par luy, ou par ceux qui s'en serviroyent contre luy ». Alors d'Aubigné va quérir le sac, fait voir les papiers au sieur de Taley, puis « aprés y avoir pensé » un moment, les jette au feu. Et comme celui-ci se récrie : « Je les ay [les pièces] brusiées de peur qu'elles ne me braslassent [2] ». Admirable réponse qui éclaire le fond d'une âme. Trait de Plutarque ou de Corneille. On tout simplement trait vraiment huguenot par la volonté de purification morale dont il témoigne.

Je sais bien qu'il y a des sceptiques qui doutent de l'exactitude de ce récit parce qu'ils ne croient pas à la culpabilité de l'Hôpital. Mais d'Aubigné l'affirme dans son *Histoire* où il n'a pas l'habitude de faire du roman. « Ce que je maintiens contre tout ce qui en a esté escrit, pource que l'original de l'entreprise fut consigné entre les mains de mon père, où estoit son seing tout du long [c'est-à-dire la signature de l'Hôpital] entre celui d'Andelot et d'un Spifame, chose que j'ai fait voir à plusieurs personnes de marque [3]. »

Dont le sieur de Taley. Ému par son geste et son progrès, le vieillard n'hésita pas à lui ouvrir les bras comme à son futur fils. Le voilà donc agréé par le consentement du père, et le bonheur semblait lui sourire comme un pâle rayon au milieu de l'horreur des temps [4]. Nous sommes dans l'automne ou l'hiver qui suit la Saint-Barthélemy, car l'Hôpital étant mort le 13 mars 1573 [5], l'épisode que nous venons

1. Il avait été renvoyé après la 2e guerre de religion, qui avait été la faillite de sa politique de tolérance et de conciliation (en mai 1568, d'après Mariejols, p. 103, à la fin de septembre, d'après Ruble, t. III, p. 275, n° 2). Il y aurait eu à ce moment (fin septembre) une violente altercation entre lui et le cardinal de Lorraine parce que l'Hôpital refusait de sceller les Edits de proscription de la religion réformée (cf. H. DE LA FERRIÈRE, *Introduction au t. III des Lettres de Catherine de Médicis*, p. XXXIII).

2. Cf. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 19-20).

3. *Histoire universelle*, t. I, p. 272-273.

4. Même à Taley, d'Aubigné ne se sentait pas en pleine sécurité, car il couchait avec ses pistolets sous l'oreiller. Cf. Résumé, t. III, p. 17, *sonnet* IV.

5. Cf. Ruble, t. IV de l'*Histoire universelle*, p. 180, note 5.

de rapporter était nécessairement antérieur à cette date. Or nous avons déjà dit que l'*Hécatombe* faisait entendre une note triste sur cet hiver 1572-1573. D'Aubigné garde la chambre un jour de neige, et regarde tomber les flocons qui lui font froid au cœur[1]. Il est vrai qu'il y a une réplique à ce sonnet, et comme une protestation de sa jeunesse contre ce deuil de la nature qui lui a envahi l'âme. Il y oppose l'espérance vivace à cet âge, et traduit ce sentiment par une jolie comparaison : la neige qui paraît l'ennemie des blés naissants protège en fait leur croissance, en la retardant. Ainsi en va-t-il de l'amour, il mûrit et prépare ses joies dans la peine :

Comme du temps fascheux s'esclot un plus beau jour
Soubz l'ombre du *refus* la grâce se réserve[2].

Faut-il comprendre que Diane refusait d'adhérer au consentement paternel ? Certes il pourrait s'agir ici de simples caprices d'humeur ou de coquetterie, capables d'affecter péniblement un cœur d'amant sans qu'ils eussent grande importance. Pourtant, à lire le *Printemps*, on a bien l'impression que Diane changea pendant cette mauvaise saison — doublement mauvaise — et qu'elle s'éloigna peu à peu d'Agrippa, à mesure que lui s'éprenait plus sérieusement d'elle et plus profondément. Belle comme elle était, et riche, et de grande famille, elle était « recerchée de plusieurs » qui surpassaient d'Aubigné en biens. C'est ce dont le père l'avait fait convenir pour donner plus de prix à son choix après la scène des papiers d'Amboise[3]. Sans doute un de ces prétendants ne déplaisait pas à la jeune fille, car nous trouvons une marque de jalousie dans un sonnet dépité où il la compare à un faucon qui lâche un gibier de prix — et c'est-à-dire lui-même — pour fondre sur une vulgaire carneille :

Ainsi de ses attraictz une maîtresse fière
S'eslevant jusqu'au ciel m'abbat sous sa beauté,
Mais son vouloir volage est soudain transporté
En l'amour d'un corbeau pour me laisser arrière[4].

Peut-être était-ce le gentilhomme que finalement elle épousera, le seigneur de

1. *Sonnet* LXXXIV, t. III, p. 57 (Réaume).
2. *Sonnet* LXXXV, t. III, p. 57 (Réaume).
3. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 20).
4. *Sonnet* XC (Réaume, t. III, p. 60).

Limeux ou de Limeuil, déjà allié aux Salviati par le mariage de sa sœur [1] avec un frère de Diane.

Quoi qu'il en soit, ce thème de l'inconstance de Diane revient souvent dans le *Printemps*, quelquefois même sous la forme d'un reproche assez brutal :

> Tu fais de l'asseurée et tu vis d'inconstance [2].

Ailleurs il invente toute une légende mythologique, de reste gracieuse et spirituelle, pour expliquer comment le cœur des femmes est si changeant !

Il s'apercevait en somme qu'il s'était fait des illusions et qu'il avait cru trop vite à la réalisation de son rêve ! Diane avait été troublée sans être définitivement conquise, et maintenant elle s'était ressaisie et se reprenait. Dont on pouvait que le séjour de d'Aubigné au château lui était plutôt ennuyé ; et que, dans la commune journalière, il laissait paraître certains côtés de son caractère, ou certaines lacunes de son éducation soldatesque, qui choquaient les délicatesses de la jeune fille ! Il constatait en tout cas avec effroi et entièrement, et sa douleur lui arrachait des plaintes amères et des « sanglots estouffez » :

> ....je me pais de regretz,
> De desseins mal assis, d'une esperance vaine,
> D'un trop tard repentir, d'une peur trop soudaine [3].

De la tant de lamentations, aux tons les deux, qui remplissent surtout, comme je l'ai dit, la seconde partie de l'*Hécatombe*. Mais était-ce bien admis de les repérer ou souvenir ? Il reconnaît lui-même qu'il fatiguait et ennuyait un peu Diane avec sa plainte continuelle, qui devenait un refrain monotone [4] et puis ensuite il recommençait. C'est qu'il était vraiment malheureux, au point que, par moments, il songeait

1. [illegible] *de d'Aubigné*, p. [illegible].
2. Sonnet CXXVIII, t. III, p. 94.
3. C'est le poème de l'*Inconstance*, le VIe des *Poésies diverses*, t. III, p. 223-234.
4. Sonnet LV, t. III, p. 42.
5. Sonnet LVI (*Hécatombe*, t. [illegible], p. [illegible]).
6. Sonnet XCIII, t. III, p. 61.

à partir, à aller chercher n'importe où le repos moral qui le fuyait. Il serait si bon, pensait-il,

Après le sens perdu recouvrer la raison !
O combien à souhait, combien délicieuse
Seroit ma liberté après cette prison [1].

Mais le courage lui manquait pour s'arracher à Diane [2].

Cependant M. Monod suppose qu'il venait de faire cet effort, et qu'il la quittait dans un accès de désespoir, lorsque lui arriva, dans une hôtellerie de la Beauce, l'accident qui faillit lui coûter la vie [3]. Cette hypothèse un peu romanesque n'est pas inadmissible, mais le fait est que d'Aubigné ne donne pas dans ses *Mémoires* — ni ailleurs — les raisons de cet éloignement, qui pouvait n'être que momentané. Peut-être allait-il tout bonnement s'assurer de la présence et de la situation de ses hommes dans les villages où il les avait répartis ? Mais si cette explication était la vraie, elle révèlerait au moins qu'il n'avait pas renoncé à l'idée de les utiliser. « Ayant mis pied à terre en un village de Beoce », il venait de quitter ses armes et de se débotter, lorsqu'il fut assailli à la porte de l'hôtellerie par un homme monté sur un cheval turc. Il n'eut que le temps de saisir l'épée d'un garçon de cuisine pour soutenir la charge en pantoufles. Dans ces conditions si inégales, il glissa sur la glace (donc on était encore au cœur de l'hiver) et tomba. L'autre le blessa « de deux playes, l'une profonde dans la teste », et puis disparut au galop. Quel était cet agresseur ? Vengeance privée, ou attentat catholique et suite de la Saint-Barthélemy ? D'Aubigné ne le dit pas, et il a l'air vraiment de l'ignorer. Ce qui est certain, c'est qu'il n'eut qu'une pensée, de rentrer au plus tôt à Talcy, preuve qu'il se considérait toujours comme l'enfant de la maison :

« Et puis ayant cognu sur soy aux mines du chirurgien que sa playe estoit doubteuse, sans souffrir qu'on luy ostast son premier appareil, il partit avant jour, pour vouloir venir mourir entre les bras de sa maitresse. La courvée de vingt-deux lieues qu'il fit luy causa une fluxion de tout le sang, si bien qu'il demeura sans sentiment, sans veuë et sans pous [4]. »

1. *Sonnet* LXVI, t. III, p. 48.
2. *Sonnet* LXVII, t. III, p. 48.
3. Cf. *La Jeunesse d'Agrippa d'Aubigné* (Monod).
4. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 20).

Il resta ainsi sans connaissance pendant plusieurs heures. Diane le soigna avec un tendre dévouement, et, transformée en infirmière, lui appliqua elle-même un cautère sur ses plaies. Il vit couler ses larmes, et en éprouva une telle douceur qu'il aurait voulu mourir ainsi entre ses mains. En souvenir de cette émotion, il a écrit deux élégies où il suppose son vœu exaucé et lui fait des legs symboliques avant d'expirer[1].

On ne soupçonnerait pas, en lisant ces poésies toutes profanes, le sens religieux qu'il devait donner plus tard à cette épreuve, en la faisant figurer dans les *Tragiques* parmi celles qu'ont subies les Élus du Seigneur, parce qu'elle aurait été pour lui l'occasion d'une faveur divine, et que son âme ravie à la terre, pendant qu'il était inanimé, aurait été contempler tous les tableaux décrits dans les *Fers*, où était retracée sur la voûte céleste l'histoire présente et future du Protestantisme[2]. Ce serait de cette vision, et de la vocation poétique qu'elle aurait imposée à d'Aubigné de consacrer désormais son talent poétique à la cause de Dieu[3], que seraient sortis les *Tragiques*. M. Bost a exposé cette thèse avec force dans le *Bulletin du Protestantisme*, mais peut-être avec quelque exagération[4], car il suffit de lire l'Épître au lecteur, en tête du poème, pour voir que d'Aubigné lui-même reconnaissait une part de fiction dans cette prétendue vision[5].

Les blessures à la tête sont mortelles ou guérissent vite. D'Aubigné ne tarda pas à se rétablir, et une circonstance se présenta peu après qui lui permit de témoigner à ses hôtes sa reconnaissance :

« Ses parens firent que l'Évesque d'Orléans envoya son Promoteur avec six

1. Cf. *Poésies diverses*, t. III, p. 208-214.
2. Cf. Réaume, t. IV, p. 227-234.
3. *Ibid.*, p. 234.
4. Article déjà cité, *Notes sur Agrippa d'Aubigné*, au § 3 : *La vision d'où sont sortis les Tragiques* (*Bulletin du Protestantisme*, [illegible]). C'est M. [illegible] que le [illegible] *Tragiques* [illegible] une signification mystique. Quant à M. Rocheblave, il avait bien aperçu l'origine des *Tragiques* aussi [illegible] Hachette, p. 78 à 81), mais négligeant l'indication pourtant précise de d'Aubigné dans *les Fers* (IV, 234) sur le lieu où il eut cette extase et reçut ces révélations, il les suppose beaucoup plus tardives et les met en 1577, après le combat de Castel-Jaloux, quand d'Aubigné, grièvement blessé et immobilisé, dicta « les premières clauses de ses *Tragiques* » (Cf. *Mémoires*, Réaume, t. I, p. 33).
5. Cf. T. IV, p. 8. Voir mon chapitre XI, § 3, p. 212-213 du 2e volume.

officiers de justice, pour contraindre le Sieur de Talcy de mettre son hoste entre leurs mains[1]. »

M. Monod rattache cet incident à l'affaire de l'hôtellerie de la Beauce, parce qu'il est relaté tout de suite après dans les *Mémoires*, et il entend par « ses parents » ceux de l'agresseur[2]. C'est un contre-sens, et M. Bost observe avec raison qu'il s'agit des propres parents de d'Aubigné. Il serait invraisemblable, en effet, qu'un meurtrier, qui avait tous les torts, ait pu mettre en mouvement en sa faveur la Justice de l'Official. De quoi avait-il à se plaindre ? D'avoir manqué son coup ? — Mais que les parents maternels et catholiques de d'Aubigné, qui s'étaient déjà faits les complices de l'usurpateur de ses biens après la 3e guerre, aient de nouveau conspiré sa perte en haine de sa religion — et sans doute aussi avec l'espoir d'hériter de lui — et aient dénoncé sa retraite à l'évêque d'Orléans, voilà qui n'est pas impossible. Ils n'y gagnèrent que la honte de leur vilaine action. Le sieur de Talcy ne se laissa pas intimider. On imagine volontiers ici une scène analogue à celle des portraits dans *Hernani*, où Don Ruy Gomez invoque la loyauté légendaire de ses aïeux pour refuser de livrer son hôte à Don Carlos. Mais sans doute le refus du sieur de Talcy fut moins théâtral ; par contre l'intervention de d'Aubigné fut dramatique à souhait :

« N'en ayant sçeu tirer du [vieux Seigneur] aucune confession que palliative, le Promoteur s'en retourna, et ayant refusé ceux de la maison d'une attestation, s'en alla menaçant de la destruire. Aubigné monte à cheval, joinct ce train à deux lieuës de là, et avec le pistolet dans les dents, fait renoncer au Promoteur tous les articles de la Papauté. Ce bourreau rachetta sa honte en faisant dans le chemin l'attestation qu'on demandoit[3]. »

Comment Diane ne fut-elle pas séduite par de pareilles intrépidités ? Les femmes sont d'ordinaire sensibles à la bravoure masculine. Les *Mémoires* ne nous disent pas, il est vrai, que l'initiative de la séparation vint d'elle, mais de son oncle, le chevalier Salviati, grand Maître de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Lazare, qui « rompit le mariage sur le différent de la religion[4] ». Il est probable,

1. *Mémoires*, (Réaume, t. I, p. 21).
2. *Op. cit.*
3. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 21).
4. *Ibid.*

en effet, que cette raison fut déterminante, mais elle existait avant; et si l'obstacle était insurmontable, on aurait pu s'en apercevoir plus tôt et ne pas laisser aller les choses si loin. On est amené à penser que si Diane avait tenu à Agrippa autant qu'il tenait à elle, forte de l'adhésion de son père, elle aurait résisté à l'influence et à la pression du grand Maître de Saint-Lazare. Il doit donc y avoir quelque chose de fondé dans les reproches d'inconstance que d'Aubigné lui adresse en maintes pièces de son *Printemps*.

Après la rupture, il se retira chez lui aux Landes, et se confina dans la solitude et dans son chagrin. Son esprit malade lui suggéra d'étranges fantaisies. Il voulut porter le deuil de son amour dans un cadre approprié, et lui fit une sorte de chapelle mortuaire :

> Le lieu de mon repos est une chambre peinte
> De mil os blanchissans et de testes de mortz [1].

Et sur cette tenture funéraire il plaça le portrait de Diané, pour que cet entourage macabre fût comme une dérision sarcastique de la Beauté et du Bonheur. Il fuyait la société, et allait s'égarer dans les endroits les plus sauvages, où la nature pût paraître en harmonie avec sa douleur :

> Je cherche les desertz, les roches egairées,
> Les forestz sans chemin, les chesnes perissans,
> Mais je hay les forestz de leurs feuilles parées,
> Les séjours fréquentez, les chemins blanchissans [2].

Tête nue, laissant croître sa barbe et ses cheveux, habillé de vêtements sombres, il parcourait les bois et les ravins comme le Satiâme de la douleur. Tantôt il s'imaginait être marqué d'un signe de malédiction, et faire peur aux êtres et aux choses sur son chemin [3], tantôt il sentait une pitié de la nature autour de lui, et il lui semblait que la plainte du vent dans « les grands arbres lointains » faisait écho à ses peines,

> Et parmy eux frémit le son de mes regretz [4]

1. *Stances* (Résume, t. III, p. 69).
2. *Ibid.*, t. III, p. 70.
3. *Ibid.*, t. III, p. 71.
4. *Ibid.*, t. III, p. 74. Sans doute s'agit-il des arbres de la forêt de [illegible], [illegible] est [illegible] Talcy [illegible] (Mal [illegible] [illegible] [illegible]). De Mer à Talcy [illegible] plaine [illegible]

Les stances où il s'est représenté ainsi dans son désespoir farouche, et qui ont été écrites évidemment sous le coup même de la souffrance [1], ne laissent pas de doute sur la profondeur de l'ébranlement moral qu'il ressentit alors — même en tenant compte de la part de littérature qu'elles peuvent contenir. — Peut-être lui-même ne connut-il la grandeur de son amour pour Diane qu'à ce moment, lorsqu'il la perdit. Il en est souvent ainsi. Il continuait à l'adorer, tout en la maudissant. Cette contradiction non plus n'est pas rare. Persuadé, comme il est naturel à vingt ans, qu'il ne se remettrait pas de ce malheur, et que c'en était fini de sa vie, il lui lançait en guise d'adieu cette rude apostrophe :

Tu diras aux vivans que ta folle inconstance
Te fit perdre celuy qui de l'or de sa foy
Passa tous les humains, que tu pers l'espérance
En perdant serviteur si fidelle que moy.

Et il la menaçait des peines préparées aux enfers :

A celles-là qui ont aymé légèrement,
Qui ont foullé au pied les promesses jurées.

Il faisait même le souhait impie que les remords vinssent troubler ses nuits et flétrir sa beauté. Mais, dans la même pièce [2], par une palinodie finale, il s'écriait :

O Dieux ! n'arrachez point la pitié de mon âme
. . . . . .
Faictes moy malheureux et la laissez heureuse [3] !

Dans cette crise, il craignait de voir sa foi vaciller et de blasphémer contre Dieu. C'est le sens qu'il faut donner, semble-t-il, à un passage de la première stance, où il suppose qu'un Démon viendra le tenter sous les formes les plus variées, et lui offrira Diane contre sa damnation [4]. Il repoussait ces imaginations dia-

1. Cf. *Stances* I, II et III (Réaume, t. III, p. 67 à 80). Voir aussi dans l'*Hécatambe* les *Sonnets* LVIII, LIX et LXXV qui sont de la même époque.

2. *La Stance* III, t. III, p. 76-80.

3. Lorsqu'elle fut fiancée à Limeuil, il fut pris d'un accès de colère et de jalousie, qui « arracha un moment toute pitié de son âme », et lui fit écrire la *Stance* XII d'une violence vraiment injurieuse (t. III, p. 92).

4. Cf. t. III, p. 72.

boliques, qui revenaient comme une obsession. Débat tragique pour un croyant. Peut-être eut-il réellement des pensées de suicide ? Ni l'âme ni le corps ne résistent longtemps à de pareilles secousses. Il tomba « en une maladie si extrême qu'il fut visité de plusieurs médecins de Paris, et outre de Postel qui ayant convié le malade à se confesser, demeura à le garder pour l'empescher d'être massacré [1].

Notons ce détail en passant. Si les Huguenots couraient encore des dangers, c'est donc que la paix de la Rochelle n'était pas faite (juillet 1573).

M. Monod comprend que ses amis inquiets de son état l'avaient emmené à Paris, où il pouvait recevoir des soins plus éclairés. Je ne crois pas que le texte prête à cette interprétation. C'est aux Landes Guinemer que les médecins parisiens ont dû être appelés en consultation, et que Guillaume Postel, le savant orientaliste, est venu s'installer à son chevet. Dans une de ses poésies [2] il a noté curieusement ses impressions de malade et les remarques qu'il faisait sur les objets et les apparences des choses autour de lui, pour distraire son ennui :

> Mes yeux enflez de pleurs regardent mes rideaux
> Cramoisyr, esclatans du jour d'une fenestre
> Qui m'offusque la veué, et fait cliner les yeux
>
> . . . . . .
>
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

Aussi il s'abandonnait, convaincu que son mal échappait à la compétence des docteurs :

> Les medecins fascheux jugent diversement
> De la fin de ma vie. . . . . .
> [illegible]
> N'a point de medecins qui la peussent guerir [4].

L'action morale [illegible] par Guillaume Postel fut sans doute plus efficace.

1. [illegible] p. [illegible], [illegible] XV, [illegible]
2. [illegible]
3. Stance V, p. 81-82 du t. III.
4. Ibid.

M. Monod pense que la confession qu'il fait faire à d'Aubigné est une confession religieuse, et que, le voyant en danger de mort, il essaya de le convertir. C'est peu vraisemblable d'après le portrait même qu'il trace de lui. Ce bonhomme n'était rien moins qu'orthodoxe, quoiqu'il eût été aumônier ; mais, à défaut d'orthodoxie, il avait la charité chrétienne. Sous son aspect imposant, sa gravité, et sa longue barbe blanche « lui tombant jusqu'à la ceinture[1] », il cachait un cœur d'or qui faisait oublier les bizarreries de son esprit. Comment, par qui fut-il amené à s'intéresser à d'Aubigné ? Je ne sais, mais la sollicitude paternelle dont il fit preuve en cette circonstance, n'étonne pas de sa part. Et avec la science de la bonté, qui vaut mieux que l'autre, il comprit que ce dont le malade avait surtout besoin, c'était d'un cœur ami qui compatît à sa peine. La confession qu'il provoque est une confidence. C'est déjà un soulagement quand on souffre, et la première condition de la guérison.

D'Aubigné guérit, mais il n'oublia jamais Diane. Il portait un bracelet de ses cheveux qu'il ne quittait pas, même dans les combats[2]. Il rêvait encore à elle la nuit après son mariage — bien qu'elle fût morte[3] — et ces réminiscences involontaires donnaient à sa femme une jalousie rétrospective[4].

Mais pour l'instant, une heureuse diversion vint l'arracher au chagrin qui le consumait, et hâter sa convalescence morale. Ce fut son entrée dans la maison du Roi de Navarre, le futur Henri IV, en qualité d'écuyer. On se rappelle qu'il l'avait connu dans son enfance au château d'Antoinette de Pons :

« La paix de La Rochelle estant faicte, et les menées de Monsieur et du Roy de Navarre ayants commencement, le Maistre d'hostel du dernier, nommé Estounau, fit souvenir son Maistre des services de deffunct d'Aubigné, et lui conseilla de se servir du fils comme d'un homme qui ne trouvoit rien de trop chaud ; ce marché se fit en secret, sur le point des guerres de Normandie[5]... »

Ce qui nous mènerait, comme nous le verrons, au printemps de 1574, car il s'agit des opérations des troupes royales contre Mongommery, le célèbre gen-

1. Détail rapporté par Florimond de Raimond, l'élève de Ramus et de Bèze.
2. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 32).
3. Sur les circonstances de sa mort. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 24).
4. Cf. Réaume, t. III, p. 251. *Poésies diverses*, *Sonnet* XI.
5. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 21).

tilhomme protestant, meurtrier involontaire de Henri II, débarqué dans le Cotentin avec l'appui des Anglais. Je crois qu'il ne faut pas prendre trop à la lettre l'indication chronologique donnée par d'Aubigné, et que nous allons trouver la preuve qu'il était déjà à Paris, et attaché à la personne du Roi de Navarre, au moment de la réception des ambassadeurs polonais, qui vinrent offrir la couronne à Henri de Valois au mois d'août 1573.

C'est à cause de son élection au trône de Pologne[1], un gros succès remporté par son missionnaire Montluc, évêque de Valence, malgré l'impopularité de la Saint-Barthélemy, que le duc d'Anjou avait hâté la paix de la Rochelle. La résistance de la ville touchait du reste à sa fin, faute de poudre et de vivres, après un long siège héroïquement soutenu[2]. La capitulation eut lieu le 26 juin 1573 et l'accord conclu fut entériné par l'Édit de Boulogne en juillet[3]. Il laissait subsister le Parti réformé, mais mutilé, non seulement par le massacre de la Saint-Barthélemy, mais par sa réduction à trois villes privilégiées, la Rochelle, Nîmes et Montauban, dans lesquelles seules le culte était toléré et encore à bras clos. Partout ailleurs, l'Édit ne promettait que la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit de n'être pas inquiété pour cause de religion[4]. La promesse ne vaudrait que ce que vaudraient la bonne foi et la bonne volonté des divers pouvoirs publics à la tête. C'est pourquoi les Protestants du Midi n'allaient pas s'en contenter, et leur agitation s'ajoutant « aux menées de Monsieur et du roi de Navarre » dont parle d'Aubigné, devait bientôt rallumer la guerre.

« Monsieur », c'est le duc d'Alençon, François de Valois, qui avait hérité du titre de son frère, devenu roi de Pologne. D'Aubigné le lui donne un peu par anticipation, car les « menées » avaient commencé avant le départ de Henri pour la Pologne, et pendant le siège même de La Rochelle où le jeune Duc estimait n'avoir pas un commandement ni un rôle en rapport avec sa dignité ni avec le mérite qu'il s'attribuait. Aussi, envieux de nature, faisait-il une opposition sourde au duc

1. Sur la Diète électorale de Varsovie, qui s'ouvrit le 5 avril 1573 dans une vaste plaine au delà de la Vistule, et aboutit le 11 mai à la proclamation du duc d'Anjou, voir de curieux et pittoresques détails dans l'*Histoire* de D'Aubigné, t. IV, p. 64-72.

2. Cf. le récit du siège dans D'Aubigné, t. IV, p. 1 à 35. Voir aussi *Tragiques* (Résumé, t. IV, p. 230).

3. Cf. le texte de la paix dans D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 165-174.

4. On pouvait prier à domicile pourvu que l'assistance ne dépassât pas dix personnes.

d'Anjou, le Lieutenant-Général, et son logis à l'armée était devenu le centre de ralliement de tous les mécontents, en particulier des 400 gentilshommes protestants traînés de force avec Navarre et Condé à cette guerre contre leurs coreligionnaires, et qui voulaient bien croire à ses protestations indignées contre la Saint-Barthélemy, tant ils mordaient à « la friandise d'avoir un fils de France pour chef[1] ». Mais il y avait aussi dans le camp, des catholiques qui faisaient sécession, à la suite de Montmorency-Thoré et de son neveu Turenne, et qui, blâmant le massacre, préconisaient une réconciliation avec les Protestants. On les appelait les *Politiques*. « Telles procédures remplirent l'armée de menées », dit d'Aubigné, et ces dissentiments firent pis pour la miner que les « dissenteries ». Ce fut une des causes de la longueur du siège[2]. « Le duc d'Alençon fut alléché pour se faire chef. Le prince de Condé n'en parloit que trop, le roi de Navarre plus retenu. »

Ces intrigues et ces combinaisons n'allaient pas cesser, mais au contraire fermenter davantage dans le milieu propice de la Cour, après le retour des Princes.

1. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 216.

2. Cf. *Histoire*, t. IV, p. 28-30. Voir aussi *Mémoires de Turenne*, édités pour la Société de l'Histoire de France, par le comte Baguenault de Puchesse (1901), p. 38 à 44.

CHAPITRE IV

D'AUBIGNÉ ÉCUYER DU ROI DE NAVARRE
SON SÉJOUR A LA COUR DES VALOIS
Août 1573 au 3 février 1576

---

§ I. — Sous Charles IX. — La Guerre de Normandie.

Dès lors l'idée de s'enfuir de la Cour, et d'aller se mettre à la tête de leurs partisans, devint une obsession pour le Roi de Navarre et le duc d'Alençon. Déjà pendant le siège de la Rochelle, quand Montgommery avait paru devant la ville avec une flotte de secours (19 avril 1573), ils avaient eu l'idée d'aller se jeter dans ses vaisseaux et de faire voile avec lui vers l'Angleterre. C'est La Noue qui les en avait détournés[1]. Le projet d'évasion était plus difficile à exécuter maintenant, car ils étaient surveillés. Aussi devaient-ils échouer plusieurs fois avant de réussir.

Les fêtes données peu après leur retour en *l'honneur des ambassadeurs polonais* qui venaient offrir officiellement la couronne au duc d'Anjou furent un instant diverses à ces pensées. D'Aubigné assista à ces fêtes magnifiques (du 19 août au 12 septembre 1573) sur lesquelles il fournit des détails circonstanciés. Je ne crois pas qu'il n'en ait été spectateur qu'en simple curieux et par un hasard

1 Cf. *Mémoires de Turenne* (S. H. F., 1901), p. 38-44.

de présence à Paris, car il rapporte une conversation qu'il eut avec un des plus grands Seigneurs de la mission polonaise, et cela suppose qu'il était en situation de l'aborder. La chose est naturelle s'il était déjà écuyer du Roi de Navarre. Il est vrai que dans le passage des *Mémoires* que nous avons cité [1], il déclare qu'il ne le devint qu'au moment des guerres de Normandie, c'est-à-dire au début du printemps suivant (1574). Mais outre qu'il n'a pas la superstition de l'exactitude en matière de chronologie, et que ce peut être là une indication approximative, il y a peut-être un moyen de tout concilier, c'est d'admettre qu'il ne fut « avoué » comme écuyer par le Roi de Navarre qu'à l'époque où il le dit — car il y fallut prendre certaines précautions, comme nous le verrons, son nom étant mal vu à la Cour — mais il a dû faire partie de sa suite quelques mois plus tôt, s'il n'est guère possible d'expliquer autrement son entretien particulier avec l'un des Palatins polonais. C'était le jour même de l'arrivée de l'ambassade à Paris (19 août).

« Toute la cour, raconte-t-il, défonça au devant d'eux, menée par princes du sang et de la maison de Guise. La rue et la porte Sainct-Martin, par où ils firent leur entrée, estoyent parées de mesme qu'à celle d'un roi ; et pource qu'aux piedestals, qui estoyent peints comme de jaspe, le peinctre y avoit meslé du rouge qui sembloit feu, Laski [2], docte prince et bon capitaine, *me demanda* si nous avions voulu peindre le chaos de la France. A cela et à une autre demande qu'il me fit pour les vers d'une commette [3], je cognus qu'il sçavoit beaucoup de nos nouvelles. Tant y a qu'ils entrèrent dedans cinquante chariots avec des marques avantageuses, comme l'espée, le monde ou la boule couronnée, et plusieurs drapeaux de toile d'or et d'argent arborez [4]. »

Après cette réception, et les visites protocolaires aux membres de la famille

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 21).

2. Albert Laski, Palatin de Siradie, un des chefs du parti catholique en Pologne. Cf. *Histoire universelle*, t. IV, p. 71, note 4.

3. Cf. L'Estoile, t. XII, p. 383 (dans l'édition Brunet-Champollion) : « Au mois de novembre (1572) une nouvelle estoille se voyoit sur Paris et partout, avec grande admiration de tout le monde... Bèze et autres poètes huguenots comparoient cette estoille à celle qui apparut aux Mages et le roy Charles à Hérode. » Voir la traduction de la pièce (latine) de Bèze dans les *Sonnets épigrammatiques* de d'Aubigné, n° XXI (Réaume, t. IV, p. 340). Ce nouvel astre avait paru dans la constellation de Cassiopée (cf. le XVIIIe *sonnet épigrammatique*, Réaume, t. IV, p. 338). D'Aubigné fait également allusion, dans ses *Tragiques* (Réaume, t. IV, p. 230) à cette comète soi-disant annonciatrice de la mort de Charles IX.

4. *Histoire*, t. IV, p. 177-178. Voir aussi sur ces fêtes *Tragiques*, Princes (Réaume, t. IV, p. 92-93).

royale, on entremêla pendant la durée du séjour de l'ambassade les affaires sérieuses, c'est-à-dire les questions et les formalités politiques, avec les divertissements variés. D'Aubigné ne fait pas le récit complet de ces journées que l'on trouve dans de Thou[1]. Il ne s'étend que sur la dernière, celle du 12 septembre, qui clôtura ces cérémonies par une « entrée » solennelle du Roi de Pologne à Paris, suivie d'une fête brillante chez la Reine-mère :

« La roine voulut monstrer sa magnificence en un festin aux Tuileries, après lequel les ambassadeurs furent menez où la roine avoit fait couper un bois de haute fustaye, plus pour monstrer qu'elle n'espargnoit rien que pour besoin qu'elle eust de la place. Là, sous un pavillon d'excessive grandeur, on fit sortir de derrière un rideau une grande roche argentée qui contenoit seize niches, en chacune desquelles estoit logée une nymphe portant le nom d'une province de France. Après quelques vers, bien chantez et mal composez par Amadis Jamin et non par ceux qu'on a escrit[2], les nymphes descendirent pour danser un ballet deux fois, premièrement masquées et puis sans masque, et la plupart de la nuit fut passée au bal accoustumé[3]. »

D'Aubigné est un peu suspect de partialité en critiquant les vers d'Amadis Jamin, car il avait été en concurrence avec lui, et peu s'en fallut qu'il ne fût l'organisateur et le librettiste du ballet des Tuileries. C'est du moins ce qui ressort de renseignements rétrospectifs qu'il donnera plus tard à propos de l'exécution de son ballet de *Circé* aux noces de Joyeuse, le favori d'Henri III (en septembre 1581).

Cette Circé, raconte-t-il, avait déjà été présentée à la Reine-mère « voulant estonner les estrangers de la magnificence françoise », et il lui en avait exposé le scénario « par un mémoire bien ample accompagné des stances, des odes et cartels » que devaient débiter ou chanter les divers personnages. « Le tout plut merveilleusement à la roine et au roi (Charles IX), hors mis que la roine de Navarre estoit idée d'un tel poème et le but de l'invention. Mais quand la roine apprit qu'il

1. Cf. de Thou, éd. de Londres, 1734, t. VII, p. 1-12.
2. De Thou les attribue à Ronsard et Daurat, *loc. cit.*, p. 12.
3. *Histoire universelle*, t. IV, p. 100. Comparer pour le récit de cette fête dans Brantôme (Dames illustres) au t. VII de l'édition de la *Société d'Histoire de France*, par L. Lalanne, p. 371-372.

faloit trois cens mille escus pour l'exécution, cela lui fit peur et se contenta de ce qui se fit aux Tuilleries[1] ».

Les circonstances indiquées, ces étrangers qu'il s'agit d'éblouir, et l'allusion à une fête mémorable des Tuileries, ne laissent pas de doute sur le moment et l'occasion de ce projet de ballet. Il est vrai que dans les *Mémoires* d'Aubigné ne le mentionne[2] qu'après avoir relaté sa participation à l'expédition du duc de Guise contre les reîtres allemands, qui aboutira à la bataille de Dormans (10 octobre 1575). Mais tous les souvenirs de son séjour à la Cour des Valois semblent y être rapportés un peu pêle-mêle.

Notons en passant que, même écartée à cause de la dépense[3], cette collaboration aux fêtes de la Cour, lors de la venue des ambassadeurs polonais, suffirait à prouver qu'il occupait déjà un certain rang, et confirmerait donc ce que nous avons dit plus haut, qu'il devait faire partie, dès cette époque, de la Maison du Roi de Navarre.

Par une coïncidence qui n'était pas due au hasard, *Sancerre* où s'était concentrée, comme à la Rochelle, la suprême résistance huguenote après la Saint-Barthélemy, capitula le jour même de l'arrivée de l'ambassade polonaise à Paris, le 19 août : et ce n'est pas seulement pour produire un effet de contraste que d'Aubigné a rapproché les deux faits.

« Meslons, dit-il, la misère de Sancerre aux pompes de Paris. Sa composition fut faicte le jour que les Polonnois entrèrent, après cinq cents personnes mortes de

1. *Histoire*, t. VII, p. 118.

2. Réaume, t. I, p. 23.

3. Henri III n'aura pas les mêmes scrupules d'économie que sa mère, et il dépensera 400.000 écus pour « les musiques et ce qui les accompagnoit » lorsqu'il fera monter le ballet de d'Aubigné (*Histoire*, t. VII, p. 118-119). Dans un *appendice*, au 7e volume de l'*Histoire*, spécialement consacré au ballet de *Circé* (p. 402-409), M. Ruble donne la date du 15 octobre 1582 comme étant celle où fut joué le ballet de d'Aubigné. Mais le mariage de Joyeuse avec la sœur de la reine est du 24 septembre 1581 et il donna lieu à toute une série de fêtes qui se prolongèrent jusqu'en octobre. (Cf. L'Estoile, t. II, p. 22-24, et de Thou, t. VIII, p. 550-551). Je suppose donc qu'il faut lire 15 octobre 1581, et les considérations de M. Ruble sur les raisons qui firent que le rôle de *Circé*, qui était fait pour la reine de Navarre, ne fut pas tenu par elle, malgré sa présence à Paris en 1582, tombent à faux; car en 1581 elle était en Gascogne, et elle n'arriva en cour qu'en avril 1582, six mois après le mariage de Joyeuse. Le *Ballet de Circé* n'est pas perdu, comme l'avait cru M. Legouez (cf. *Notice bibliographique* de l'éd. Réaume et de Caussade, t. V, p. 210). Il a été imprimé plusieurs fois dans la forme où il fut représenté aux noces de Joyeuse, mais il n'est pas certain que ce soit le texte exact de d'Aubigné (voir mon *Appendice bibliographique*, 2e section, B, article III, p. 190 du 3e volume.)

faim, un père et une mère avoir déterré et mangé leur enfant [1], aux brusler pour cela... La Chastre [2], merveilleusement offensé, se voulait vanger par la mort de ce peuple. Mais le roi voulut et lui fit sçavoir qu'il desiroit ceste affaire finie avant que les Polonois, à leur arriver, la fissent comprendre entre les promesses faictes par l'évesque de Valence... [3]. »

Les « Evangéliques » de Pologne avaient, en effet, avant d'accorder leurs suffrages au duc d'Anjou, stipulé certaines garanties pour leurs coréligionnaires de France.

Néanmoins Sancerre fut traité plus durement que la Rochelle et ne conserva pas ses privilèges communaux. Mais elle obtint elle aussi la liberté du culte. Cela faisait donc quatre villes qui en jouissaient — quatre épaves du régime antérieur. Le reste finirait bien par renaître aussi.

Le Midi y travaillait puissamment. *Les Assemblées de Nîmes et de Montauban* formulèrent la charte des revendications du Parti, qui relevait la tête. Montauban les avait adoptées le jour anniversaire de la Saint-Barthélemy (24 août 1573). Fait symptomatique. Ce qu'on réclamait du gouvernement royal, ce n'était rien moins que le désaveu et la réparation intégrale de son crime, non seulement par des poursuites contre les massacreurs, la réhabilitation des victimes et le rétablissement des survivants dans tous leurs droits, mais par des avantages nouveaux concédés aux Églises : liberté du culte sans restriction dans tout le royaume, des places de sûreté en chaque province, enfin des tribunaux spéciaux garantissant aux Protestants une justice impartiale [4].

Tout cela était peut-être juste et légitime, mais il faut avouer que les réformés du Midi n'avaient pas le sens de l'opportunité, ni de ce que l'état de l'opinion catholique rendait possible. Quand ces requêtes — dont je n'ai indiqué que l'essentiel — furent apportées à Charles IX (en octobre 1573) ce fut de la stupeur !

1. Ce n'est donc pas seulement au siège de Paris, en 1590, que l'on aurait vu cette horreur [illegible] dans les *Tragiques* (IV, Vers, *Misères*). Cf. Rosseau, t. IV, p. 44. — Il est question du siège de Sancerre, en 1573 (Vers), Rosseau, t. IV, p. 230.

2. La Châtre, gouverneur du Berry, qui avait conduit le siège.

3. *Histoire*, t. IV, p. 180-181.

4. Requêtes du [illegible] août 1573, cf. Aymon, *Histoire des Assemblées politiques des Réformés de France* (Paris, Durand, 1859, in-8°), p. 5 et 6 et p. 82.

« Cela fut receu des uns avec admiration, dit d'Aubigné, des autres avec colère, de la roine mère principalement, qui, voyant le mauvais succès de ses conseils, déclamoit d'estrange façon, disant : Si le Prince de Condé estoit en vie, qu'il eust pris Paris ou la moitié des villes du royaume avec vingt mille chevaux et cinquante mil hommes de pied en la campagne, il ne voudroit pas avoir demandé la moitié de ces articles insolents [1]. »

La Cour se trouvait alors à Villers-Cotterets, s'étant mise en route au début d'octobre pour escorter le Roi de Pologne jusqu'à la frontière. Charles IX était si pressé de le voir partir, peut-être parce qu'il voyait en lui — par un secret pressentiment — un successeur trop prochain, qu'il avait pris les devants. Le duc d'Anjou ne le rejoignit qu'à Vitry-le-François en novembre ; et cette fois ce fut le Roi qui ne put aller plus loin, obligé de s'aliter avec la fièvre [2]. Catherine poursuivit le voyage et eut des entrevues à Blamont [3] avec Ludovic de Nassau, comme si elle voulait renouer les fils cassés de la politique de Coligny. Mais en réalité, ce qui se noua là — en dehors d'elle — ce furent des intelligences entre Ludovic et d'Alençon pour favoriser sa fuite éventuelle, et fournir un premier noyau de troupes au Tiers-Parti. Aussi, au retour de la Cour, qui retrouva le Roi à Reims, peu s'en fallut que les deux complices, Navarre et d'Alençon, ne s'échappassent entre Soissons et Compiègne, et ne gagnassent Sedan, où Ludovic de Nassau les attendait. C'est Marguerite de Valois qui fit échouer cette tentative d'évasion en prévenant la Reine-mère à temps, pour ne pas laisser son mari se lancer dans cette aventure [4].

Mais ce n'était que partie remise. Il n'y renonça pas plus que d'Alençon. Celui-ci avait espéré la Lieutenance générale du royaume, quittée par le duc d'Anjou. Le refus de Charles IX acheva de l'aigrir. Il restait en communications avec La Noue qui préparait la révolte dans l'Ouest, pendant que le Midi protestant complétait son organisation de combat. Après le rejet des requêtes présentées à Villers-Cotte-

1. *Histoire*, t. IV, p. 185.
2. Une atteinte de petite vérole. Cf. Ruble, t. IV, p. 187, note 2.
3. Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Lunéville.
4. Cf. *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. Guessard (pour la Société de l'Histoire de France, 1842), p. 37-38, et *Mémoires de Turenne* (S. H. F.), p. 51-52.

rets, une nouvelle *Assemblée* avait été autorisée *à Millau* par le gouverneur du Languedoc, Montmorency-Damville, dans l'espoir d'une réduction des demandes. « Mais l'assemblée les lui renvoya sur la fin de l'année grandement amplifiées et beaucoup plus rudes que les premières [1]. »

Le fameux *Règlement de Millau*, qu'elle vota le 16 décembre 1573 [2], révèle l'esprit qui présida à ces délibérations. C'est déjà la mise en œuvre des requêtes de Nîmes, et on peut dire que ce Règlement tend vraiment à faire du Parti protestant un État dans l'État, avec sa constitution républicaine, reposant sur des élections à plusieurs degrés, son armée, ses finances, sa justice spéciale. La considération de l'unité nationale était perdue de vue dans ces institutions illégales, et l'on mesure par là le mal irréparable qu'avait fait dans le cœur de bons Français la trahison de la Saint-Barthélemy.

Ainsi au début de 1574 « il ne demeura faute aucune de matière pour une guerre [3] ». Le Parti sentant ses forces revenir entendait bien « réviser » la paix de la Rochelle, imposée trop tôt à sa faiblesse et jugée très insuffisante. Là est le fond de l'affaire, et cela ressort clairement du manifeste qu'il publie à ce moment [4]; le reste n'est que prétextes. Notons d'ailleurs, à la décharge des Protestants du Midi, qu'eux n'étaient pas liés par une paix à laquelle ils n'avaient point adhéré. Mais La Noue qui s'était efforcé en 1573, dans les conditions que l'on sait, d'y amener les Rochelais, est coupable d'être venu les inciter à la rompre quelques mois après qu'ils l'avaient signée. Ce n'était pas à lui de jouer ce rôle, alors qu'aucun fait nouveau n'était survenu depuis lors, aucune initiative du pouvoir royal qui pût justifier ou excuser cette volte-face.

« Donc, après avoir pris intelligence avec ceux du Dauphiné, Languedoc, Guienne et autres, La Noue ordonne la prise des armes à la nuict du Mardi Gras, qu'on estimoit, comme l'effect le prouva, propre à cause des desbauches qui se font le soir [5]. »

1. *Histoire*, t. IV, p. 186-187.
2. Cf. Anouez, *Histoire des Assemblées politiques des Réformés*, p. 8-11.
3. *Histoire*, t. IV, p. 214.
4. D'Aubigné en donne une analyse, t. IV, p. 213-214. Il est imprimé dans les *Mémoires de l'État de France, sous Charles IX*, édition de 1578, Meidelbourg, 3 volumes in-8°, au t. III, p. 38 à 43.
5. *Histoire*, t. IV, p. 217.

La Noue avait été agréé comme commandant en chef par toute la noblesse de l'Ouest. Le mot d'ordre parti de la Rochelle fut donc suivi dans toute la région et eut un plein succès. De nombreuses villes furent surprises au milieu des divertissements du Carnaval par l'entrée de « masques » auxquels elles ne s'attendaient pas : c'étaient les soldats huguenots. Dans plusieurs places d'ailleurs ils avaient des complices qui leur facilitèrent la besogne[1]. Ainsi, du coup, la Rochelle recouvrait ses défenses avancées.

Mais le plan concerté comprenait bien autre chose que cette opération locale ; elle était, comme on vient de le voir, conjuguée avec le soulèvement des provinces méridionales. D'autre part, le comte de Mongommery devait débarquer dans le Cotentin avec l'appui plus ou moins déclaré de l'Angleterre ; enfin le duc d'Alençon et le Roi de Navarre devaient tenter une fois de plus de s'échapper de la Cour et de rejoindre leurs partisans en armes.

Or, dans ces deux derniers actes de la pièce, nous allons rencontrer la présence et un peu la main de d'Aubigné.

La Cour était à Saint-Germain depuis la Noël (1573). Le Roi de Navarre, quoique surveillé, jouissait tout de même encore d'une certaine latitude dans ses mouvements, puisqu'on le laissait chasser. Charles IX, grand chasseur devant l'Éternel[2], et, qui abusa de ce plaisir au delà de ses forces, aurait sans doute trouvé cruel de le lui refuser. Cette tolérance pouvait faciliter l'évasion. Il était convenu qu'un gentilhomme protestant, Jean de Chaumont, Sr de Guitry, s'approcherait soudainement du château avec une grosse troupe, afin de tendre la main aux deux princes et de les recueillir. Or, d'Aubigné était si bien dans la confidence que c'est lui qui, quelques jours avant, avait amené Guitry à son maître, pour se concerter avec lui et prendre les dernières dispositions.

« Dès que Guitri eut le vent que le comte de Montgommeri passoit en Normandie, il trouva moyen de venir parler au roi de Navarre qui, pour cest effect, estoit à la chasse à Sainct-Prix, où *par ma conduite*, il fut deux heures en la ruelle

1. Cf. *Histoire*, t. IV, p. 217-219. D'Aubigné raconte la prise de Fontenay-le-Comte, Lusignan, Melle, Pons, Royan, Tonnay-Charente, Talmont, Saint-Jean d'Angély, Rochefort. On peut y ajouter Saint-Maixent et l'Ile d'Oléron.

2. Sur Charles IX chasseur, voir *Histoire*, t. III, p. 298, et *Tragiques* (Réaume), t. IV, p. 93-94.

du lict sans estre cognu. Le lendemain, il vit en secret Thore, le vicomte de Turenne et La Noche, tous desespérez des variations du duc d'Alençon [1]. »

En effet, au moment de mettre le projet à exécution, celui-ci prenait peur, hésitait. Une fausse manœuvre de Guitry, qui avança, on ne sait pourquoi, le jour de son apparition devant Saint-Germain [2], fournit au Prince une excuse pour se dérober, et il laissa son favori Le Môle aller tout conter à la Reine-mère. Alors quel émoi ! Ce fut *l'effroi de Saint-Germain*, comme dit ironiquement d'Aubigné, qui en fait un récit amusé et amusant. Il n'était pas au château, mais il arriva à point pour voir la débandade de la Cour.

Aussitôt avertie de l'approche de Guitry, Catherine « donne l'alarme la plus chaude qu'elle pût, fait fouiller tous les coins du chasteau, presse le roi de vuider, le faisant souvenir que ses devins, desquels elle faisoit toujours grand cas, avoyent dit que le Roi devoit se donner garde de Sainct-Germain. Toute la Cour prend l'effroi, qui par la chaussee, qui par les batteaux, qui par Sainct Clou, c'estoit à qui gaigneroit Paris. Ceux du roi de Navarre, pour faire les leurs valets, coururent au-devant, et *nous trouvasmes* à moitié chemin de Sainct-Germain les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise, Birague, déjà chancellier et Bellievre, tous montez sur coursiers d'Italie ou grand chevaux d'Espagne, empoignans des deux mains l'arçon et en aussi grande peur de leurs chevaux que des ennemis. Ils n'avoyent avec eux, de tout leur train, que deux hommes. Il est échappé à quelcun de dire que serait-ce pas ce mauvais plaisant de d'Aubigné ? *Voilà pour cinq cents mille escus de marchandises*. Et, si le maistre de ceux qui estoyent là eust esté désengagé, la besongne estoit faicte [3] ».

Évidemment le spectacle était comique et il y avait de quoi rire. Mais peut-être d'Aubigné riait-il jaune plus qu'il ne voulait le faire croire, car enfin le coup était manqué, et le Roi de Navarre n'était pas du tout « désengagé », c'est-à-

1. *Histoire*, t. IV, p. 222-223.

2. Cf. *Mémoires de Turenne* (S. H. F.), p. 56 et sq. On ne paraît pas très fixé sur la date de ce pas de clerc. Guitry serait venu le 1er mars au lieu du 10 (cf. Mariéjous, vol. I du t. VI de l'*Histoire* de Lavisse, p. 148, et note Reuss, *Histoire universelle*, t. IV, p. 223, n° 3, qui, d'ailleurs, émet un doute à [illegible] Il [illegible] que ce serait plus tôt encore (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, Introduction, p. CLXXXVIII et sq.).

3. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 223-224.

dire libéré, au contraire. Plus que jamais il allait être le prisonnier de sa belle-mère. Elle le ramena, ainsi que d'Alençon, à Paris « dans son chariot[1] », et de là on gagna le château de Vincennes, forteresse inexpugnable où les surprises n'étaient pas à craindre, et où Charles IX serait en meilleur air qu'à Paris : il arrivait à la dernière période de la maladie de poitrine dont il était atteint.

C'est alors que d'Aubigné fut envoyé par son maître à la *guerre de Normandie*. Sans doute le Roi de Navarre jugeait préférable, après cette alerte, d'éloigner pendant quelque temps un serviteur un peu compromettant par ses antécédents — voire par son nom seul — et un peu compromis dans l'affaire de Saint-Germain, ce qui pouvait se découvrir. Il l'offrit donc comme *guidon* à Fervaques (Guillaume de Hautemer), qui allait assister en qualité de principal lieutenant[2] le maréchal de Matignon, commandant en chef de l'armée rassemblée en Normandie pour faire tête au comte de Mongommery. Dans les *Mémoires*[3], l'intention du Roi de Navarre est présentée d'une façon assez innocente. Il ne s'agit que de blanchir la réputation de son écuyer en le faisant servir sous les ordres de Fervaques, « lors grand ennemi des Huguenotz », et c'est de sa propre initiative que d'Aubigné, profitant de sa présence dans le camp catholique, noue « des intelligences avec l'ennemi », c'est-à-dire avec Mongommery, et essaye de le faire fuir au moment où il va tomber aux mains de Matignon. Quand le Roi de Navarre est informé de ces agissements coupables, il le rappelle. Remarquons qu'à ce jeu d'Aubigné risquait sa tête pour sauver un coreligionnaire, et on serait assez porté à lui pardonner cet acte répréhensible en faveur d'un brave gentilhomme que la Reine-mère poursuivait d'une haine implacable et injuste pour le meurtre involontaire de Henri II, si cet état de proscription perpétuelle n'avait en quelque sorte « dénationalisé » Mongommery. C'est avec les moyens que l'Angleterre lui avait fournis qu'il avait débarqué dans le Cotentin (11 mars 1574) et son expédition fait l'effet d'une attaque anglaise contre une province française. Voilà ce qu'on ne saurait oublier, et ce qui refroidit notre pitié pour sa destinée malheureuse et la fin tragique qui l'attendait.

C'est aussi ce qui devrait nous rendre plus sévères pour la conduite de d'Au

1. Cf. *Mémoires de Marguerite de Valois* (éd. Guessard, S. H. F.), p. 39.
2. Cf. *Histoire*, t. IV, p. 225-226.
3. Réaume, t. I, p. 21-22.

bigné en cette circonstance, si la version qu'il en donne dans son *Histoire* n'était assez différente de celle qu'il donne dans les *Mémoires*, et ne nous laissait des doutes sur sa part exacte de responsabilité. Ici, en effet, il n'agit plus de son propre mouvement, mais au contraire il apparaît couvert par les instructions du Roi de Navarre, et par la complicité même de son chef direct Fervaques. Il semble qu'il y ait eu toute une machination tramée entre eux pour le salut de Montgommery, et que d'Aubigné n'ait pas été envoyé à l'armée pour autre chose. Le plus coupable des trois serait alors Fervaques, qui trahissait son général sans avoir l'excuse du motif religieux.

« Fervaques, partant de Paris, avoit juré au roi de Navarre que s'il pouvoit faire plaisir au comte de Montgomeri aux despens de Matignon, il le feroit. Ce prince, ayant un escuyer fort engagé aux affaires que nous avons dictes, print ceste occasion pour le prier de l'emmener, de quoi l'escuyer fit refus, comme estant opiniastre huguenot. Mais on lui apprit que, ne prestant point de serment, il pouvoit sans reproche laisser penser à ses ennemis ce qu'ils vouldroient et estre dedans leur armée comme ennemi, mesmement (surtout) s'il se pouvoit garder de prononcer paroles desrogeantes à ce qu'il estoit. Castrinet se résolut d'essayer à sauver le comte[1]. »

Voilà de la casuistique militaire, et un nouveau code d'honneur du soldat pour le moins étrange. Mais il n'est fait que pour le soldat de guerre civile. Mettons-le donc sur le compte de ces temps déplorables qui, en divisant les Français contre eux-mêmes, les plaçaient dans une situation où les meilleurs ne discernaient plus toujours leur devoir. C'est déjà quelque chose que d'Aubigné ait commencé par avoir des scrupules sur sa présence dans une armée catholique. Mais il est regrettable qu'on (?) les ait endormis si facilement, par un artifice de « direction d'intention » qui l'abusent peut-être envers ses coreligionnaires, mais pas envers les catholiques, avec qui il se donnait l'air de combattre pour les tromper plus à l'aise, « pour prendre creance dans l'armée » comme il dit[2].

Je suis persuadé du reste qu'il se calomnie un peu, et qu'il aimait trop la bataille pour ne pas s'y être donné de bon cœur et sans faire semblant, tant qu'on

1. *Histoire*, t. IV, p. 244.
2. *Ibid.*

n'eut pas à faire à Mongommery même. C'est ainsi qu'il rapporte quelques épisodes où manifestement il goûte le plaisir de la petite guerre, sans s'inquiéter de savoir quels adversaires il a devant lui.

Par exemple à la prise du *Fort du Petit Vay*, construit au milieu des vases de la lagune et où l'on pouvait accéder à gué à marée basse, si bien que Fervaques y lança « quinze cents bonshommes » du régiment d'Emeri « favorisez de cinquante salades, desquels *son guidon* en menoit quinze comme coureurs, et le baron d'Oilli les autres ». Les occupants du fort délogèrent, mais en voulant leur couper la retraite, les cavaliers d'Ouilly se jetèrent dans les vases et s'embourbèrent ; plusieurs ne purent dégager leurs chevaux. D'Aubigné eut la chance d'éviter pareil accident, peut-être à cause de la pratique qu'il avait des marais de son pays. Entre temps la mer avait monté et il fallut, pour repasser, attendre le matin dans le fort et quelques maisonnettes [1]. De là, le détachement rejoignit l'armée devant *Saint-Lô* où Matignon s'efforçait d'enfermer Mongommery. Les approches de la ville furent défendues avec opiniâtreté « par les arquebusiers réformez qui attendirent les coureurs au cimetière de Sainct-Georges. Mais Fervaques qui les menoit fit donner *son guidon*, qui sauta la muraille, et se voyant mal suivi cria : Coupez leur chemin ! Cela fit retirer à la haste ceux de la garnison [2] ».

Ce sont là ruses de Gascogne. Quand on n'est pas le plus fort on paye d'audace. C'est l'histoire de l'assailli qui appelle à la rescousse des compagnons imaginaires pour intimider ses agresseurs. Les Réformés du reste se ressaisirent vite, et disputèrent si bien les faubourgs qu'ils donnèrent à Mongommery le temps de s'échapper sur le soir, avant que l'investissement ne fût complet [3]. C'était une rude déception pour Matignon, qui avait l'ordre de s'emparer de lui à tout prix, mort ou vif. Où aller maintenant relancer le fugitif qui avait pris le large ? Mongommery était sauvé sans doute, s'il n'avait commis une imprudence. Il remonta vers le Nord, à Carantan, où il avait laissé garnison, et en confia la défense à son fils, le sieur de Lorges, qui venait d'être blessé et ne pouvait le suivre. Puis il redes-

1. Cf. *Histoire*, t. IV, p. 239-240.
2. *Ibid.*, p. 240.
3. Le 22 avril. D'après une note de Ruble, t. IV, p. 240, n° 2. Dans la nuit du 1er au 2 mai, d'après La Ferrière (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, Introduction, p. ccIV et ccV).

cendit vers le Sud : « Son dessein estoit, apres avoir mis ordre à quelques differents et entreprises, d'aller joindre en Beausse deux ou trois cents gentilshommes, desquels il se tenoit pour asseuré[1] ». Mais il eut le tort de s'arrêter et de « se relaisser » trop longtemps à Domfront, une mauvaise place qui lui appartenait et qui était incapable de soutenir un siège. Deux jours après son arrivée, il vit surgir un matin (9 mai 1574) toute la cavalerie ennemie. Matignon, averti de sa retraite par des transfuges, accourait de Saint-Lô : « Et là, ne voulant pas que le comte fist le mesme traict de Saint-Lô, il employa ses arquebusiers à coucher les arbres dans les chemins et mesmes en couper au devant de son corps de garde[2] ». Ce que le Comte apprit par quelques cavaliers qu'il fit sortir en reconnaissance, et dès lors « il devoit juger que sa personne estoit condamnée et qu'on en vouloit surtout à lui[3] ».

Du moins était-il résolu à vendre chèrement sa vie. Et nous savons que quelqu'un veillait sur elle dans le camp catholique. Le moment est venu pour d'Aubigné de tout hasarder pour l'accomplissement de sa mission — ou par dévouement spontané, suivant qu'on adopte la version de l'*Histoire* ou celle des *Mémoires*. Il ne donne des détails sur sa tentative que dans l'*Histoire*, c'est donc ce récit que nous rapportons. Là, ainsi que nous l'avons dit, Fervaques est au courant de son dessein, et, lié par sa promesse au Roi de Navarre, il ferme les yeux. Il a remis à d'Aubigné le commandement de quatre compagnons qui sont de garde près de la poterne de la place, puis il s'en va, n'exigeant de lui d'autre parole que celle « de ne rien faire, par son quartier ». Il ne veut pas être compromis. C'est une attitude de Ponce-Pilate. « Cestui ci donc [Aubigné] part la nuict avec armes. Il est estimé pour reconnoistre le fossé, si bien que, par le moyen de la sentinelle, il fit venir un gentilhomme bien confident, nommé Le Portal. Par ceste entremise, le comte se rendit le lendemain au fossé, auquel l'envoyer offrit de le tirer du peril, et quant et quant tout ce qui estoit dans Domfront, pource que l'arrest avoit commandement de quitter tous sieges, ou la personne du comte ne seroit point. Pour ce faict, il l'advertissoit de la prise d'Alençon par les réformez le jour d'auparavant, et qu'il y pouvoit séjourner cinq ou six heures pour passer en la Basse, où il

1. *Histoire*, t. IV, p. 241.
2. *Ibid.*, p. 242.
3. *Ibid.*, p. 243.

avoit deux cents bons chevaux pour lui. Le Breuil, qui assistoit à ce pourparler avec Le Portal, solicitoit le comte de prendre créance du gentilhomme, duquel la fidélité ne pouvoit estre suspecte; mais autrement estoit escrit au ciel. Le comte convia celui qui le vouloit délivrer à s'enfermer avec lui sur l'espérance des reistres qui s'avançoyent et autres choses vaines[1]. »

Ainsi fut perdu Mongommery pour ne s'être pas fié à d'Aubigné. Que pouvait-il faire avec « quarante cinq gentilshommes et quatre vingts arquebusiers sans picques, poudres, farines, destituez de tout équipage de siège[2] » contre une armée qui se renforçait sans cesse des compagnies d'infanterie appelées de Saint-Lô? « Qu'il mourût! » comme dira le viel Horace. Il essaya de mourir héroïquement. Quand la ville fut perdue, la dernière résistance se fit dans le château, un vieux donjon du XIe siècle. L'assaut final fut donné le 26 mai contre une poignée d'hommes, « et le comte... ce jour-là fit en pourpoint ce que peut faire un homme qui cerche la mort[3] ». La mort ne voulut pas de lui. Le combat finit faute de combattants, ou presque. La capitulation fut signée dans la nuit « avec asseurance de la vie à tous, horsmis au comte, qui n'eut que des promesses capticuses, comme de n'estre mis en autres mains que celles du roi. J'asseure cela, déclare d'Aubigné, quoi qu'on ait escrit autrement. Il n'y a eu que trop de perfidies en France sans en inventer[4] ».

La chose est d'importance puisque Mongommery devait être exécuté[5], et c'est un problème historique de savoir si c'est en violation des clauses de la capitulation. Le témoignage de d'Aubigné, on le voit, est formel, et à la décharge du pouvoir royal malgré ses sympathies pour Mongommery. Je ne crois pas pourtant que ce soit le témoignage... d'un témoin. Il me paraît difficile ou impossible qu'il ait assisté à l'assaut du 26 mai, qui fut commandé par Fervaques, et donc à la reddition de la place, puisqu'il était rentré à Paris avant la mort de Charles IX (30 mai)[6]. Mais il fut évidemment en situation d'être renseigné d'une façon très précise par Fervaques,

1. *Histoire*, t. IV, p. 244-245.
2. *Ibid.*, p. 245.
3. *Ibid.*, p. 246.
4. *Ibid.*, p. 247.
5. Le 26 juin suivant à Paris, en place de Grève.
6. Date donnée par Mariéjols et par Ruble, *Hist. univ.*, t. IV, p. 259, n° 3. D'après La Ferrière (Introduction au t. IV des *Lettres de Catherine de Médicis*, p. CCVIII), c'est le 31 mai, à 4 heures de l'après-midi, que Charles IX expira.

et c'est pourquoi on doit tenir compte de ce qu'il dit — ou plutôt de ce qu'il affirme.

On se rappelle que, d'après la version des *Mémoires*, le Roi de Navarre le fit revenir dès qu'il eut connaissance de ses « imprudences » pour sauver Montgommery. Donc la chose avait transpiré à l'armée, il est bien difficile qu'un pareil secret soit gardé, surtout dans les conditions où agit d'Aubigné ; ses allées et venues ne purent manquer d'être remarquées par quelque soldat ou sentinelle de ses compagnons de garde. Peut-être Matignon, informé, a-t-il lui-même demandé son rappel. Ce ne serait pas étonnant puisque d'Aubigné nous dit qu'il le barrait « pour lui avoir presenté un pistolet à la teste[1] ». On aimerait à savoir dans quelles circonstances. Un officier menaçant de cette façon son général, ce n'est pas chose ordinaire. Mais il est possible que ce soit un fait ancien, un souvenir de guerres antérieures où ils se seraient trouvés face à face. Ce serait plus vraisemblable.

Si, comme l'expose l'*Histoire*, le Roi de Navarre était parfaitement au courant de ce que d'Aubigné devait tenter pour Montgommery — puisque c'est lui-même qui lui aurait donné cette mission — alors le rappel n'aurait pas été une mesure disciplinaire, mais une simple apparence de désavou pour donner le change, et ne pas être compromis lui-même dans cette affaire.

Il avait bien assez des charges que venait de lui mettre sur le dos l'instructeur d'une nouvelle conspiration ourdie au château de Vincennes, toujours pour sa fuite et celle de d'Alençon comme à Saint-Germain. Cette fois tout avait été révélé par leur commune maîtresse, Charlotte de Sauves, dont les sourires et les gentillesses n'étaient qu'amorces au service de la Reine-mère. Elle avait su les faire parler, elle en avait appris assez pour donner l'éveil à Catherine. Un bourgeois de Paris, Yves Brimon, introduit dans le complot, et tout prêt à trahir pour de l'argent, apporta les révélations complémentaires. Enfin Montmorency, qui était renseigné, ou se doutait au moins de quelque chose à cause de la participation à cette aventure de son frère Thoré, et de son neveu Turenne, se décida, pour dégager sa responsabilité, à venir aussi tard qu'on accusinier, tout maréchal qu'il était, mettre la Reine-mère en garde.

1. *Mémoires*, Beaume, t. I, p. 23.

Dès lors ce fut la revanche de l'effroi de Saint-Germain. La Cour en sûreté pouvait user de la manière forte, et Charles IX du reste était indigné de l'ingratitude de ceux à qui il avait pardonné à ce moment et des alertes continuelles qu'on donnait à sa maladie. Cette fois il était bien décidé à sévir énergiquement.

Les deux principaux entremetteurs de ces menées, deux serviteurs du duc d'Alençon, La Môle et Coconas, sont arrêtés (10 avril) et le second n'hésite pas à « manger le morceau » et à tout découvrir. Cela simplifia et abrégea l'enquête. D'Alençon et Navarre ne furent pas emprisonnés, mais ce fut tout comme. Désormais ils seront gardés à vue, et si leur rang les préserva d'être impliqués dans le procès, ils durent subir un interrogatoire devant des Commissaires du Parlement. D'Alençon se conduisit comme un pleutre, et, larmoyant, confessa tout, livrant ainsi tous ses complices[1]. Le Roi de Navarre au contraire eut une attitude fière et digne d'un prince ; d'accusé il se fit accusateur, rappela le massacre des siens à la Saint-Barthélemy, qui étaient venus à Paris « sur sa parole » et toutes les raisons qu'on lui avait données depuis de se considérer à la Cour non seulement comme en disgrâce mais comme en danger[2].

Son mémoire justificatif avait été composé par sa femme, Marguerite de Valois, et on y reconnaît son sens et son adresse politiques[3].

La justice fut expéditive ; dès le 30 avril La Môle et Coconas étaient mis à la question et exécutés le jour même, l'un mourant avec faiblesse, l'autre avec fermeté. Quelques jours après le maréchal de Montmorency, qui était suspect, et le maréchal de Cosse étaient mis à la Bastille. C'est au lendemain de ce drame que d'Aubigné rentra à Paris, trouvant son maître dans une condition précaire et à peine libre. Il aurait donc dû se surveiller pour ne pas lui causer d'ennuis supplémentaires et ne pas aggraver sa situation. Or, s'il dit vrai, c'est justement le moment qu'il choisit pour braver la Reine-mère. Il voulut, nous dit-il, « voir la mort du Roy, fut trouvé par la Roine-mere sortant de sa chambre... elle l'attaqua, reprochant qu'elle avoit de ses nouvelles de Normandie et qu'il sembleroit son

1. *Histoire*, t. IV, p. 230-231.
2. *Ibid.*, p. 231-232.
3. Cf. *Mémoires de Marguerite de Valois* (S. H. F.), p. 40, et dans un appendice le texte du mémoire justificatif, p. 185-194.

père. Le galand ayant respondu : *Dieu m'en face la grâce*, et ayant recognu aux mines de la Dame, accompagnée de Lansac seulement, qu'il ne luy manquoit qu'un Capitaine des gardes pour luy mettre la main sur le collet, fit sa retraicte et la voulut faire de tout point sans les conjurations qu'il reçeut de son Maistre et Fervaques de retour, lequel avec force reniements respondit pour son guillon[1] ».

Mais le retour de Fervaques est postérieur à *la mort de Charles IX*[2]. D'Aubigné vit donc cette mort, sinon les derniers moments, du moins peu s'en fallut ; et il donne des détails impressionnants sur la maladie du roi, physique et morale. Car le remords de son crime ne l'avait plus quitté[3], et, en le tourmentant, avait aggravé son état et hâté sa fin : « Depuis la Saint-Barthélemi ce prince n'avoit repos qu'entrerompu de tressaux et de gémissements, qui se terminoyent en reniements (jurements) et en propos tendants au désespoir ; si bien que les valets de chambre estoyent diligents d'appeler à telles occasions la musique, de laquelle, il estoit fort amoureux aussi bien que des vers ; car il en faisoit qui estoyent recevables. Et mesmes ce fut par là que j'entrai en sa familiarité, et quant et quant au soupçon de la reine, principalement d'un sonnet françois contre ceux qui conseilloyent le sang[4]. »

Il y avait, en effet, dans cette communauté de goûts artistiques un point de contact entre d'Aubigné et Charles IX, et c'est pourquoi peut-être il n'est pas trop sévère pour lui[5], laissant à Dieu le soin de le condamner. Mais voici précisément le signe de la malédiction divine :

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 22).

2. Fervaques dut rentrer à Paris avec le maréchal de Matignon le 16 juin. Cf. D'AUBIGNÉ, *Histoire*, t. IV, p. 250, note 2.

3. On connaît la confession de Charles IX à sa nourrice qui était protestante. Cf. *Appendice au Journal de L'Estoile*, t. XII de l'édition Brunet-Champollion, p. 389-390.

4. *Histoire*, t. IV, p. 256-257. Ce *sonnet* a été publié par d'Aubigné à la suite de l'*Épître de l'Imprimeur au Lecteur*, en tête de l'*Histoire universelle*, t. I, p. 21, édition Ruble. Il se trouve dans les *manuscrits de Bessinges* aux *Sonnets épigrammatiques* (cf. Réaume, t. IV, p. 336, *sonnet* XIV). Au même endroit se trouvent deux autres sonnets écrits après la Saint-Barthélemy : le *sonnet* XVIII, p. 338, sur les corbeaux qui viennent croasser au-dessus du grand pavillon du Louvre, annonçant la vengeance [illegible] (cf. *Histoire*, t. III, p. 356) et le *sonnet* XXI, p. 340 : *Sur le Comette qui parut entre le massacre et la mort du roi Charles, traduit de M. de Bèze*. Il y a aussi un quatrain sur l'aubépine qui fleurit après le massacre au cimetière Saint-Innocent, p. 348 (voir *Histoire*, t. III, p. 334-335).

5. Sauf dans les *Tragiques*. Cf. Réaume, t. IV, p. 75 (à propos de sa mort et de son panégyrique funèbre).

« Je reviens à ce roi pour en dire *ce que j'ai veu*, quoique laissé par les autres : c'est qu'aux extrêmes douleurs il sortoit du sang par les pores de la peau de ce prince presque en tous endroits[1]. »

Quand sa mère vint lui annoncer, au matin de sa dernière journée, la prise de Montgommery, il répondit avec indifférence : « Toutes choses humaines ne me sont plus de rien[2] », et peu après il entrait en agonie.

Mongommery fut ramené triomphalement à Paris par le maréchal de Matignon le 16 juin, et enfermé dans la Tour carrée de la Conciergerie du Palais, qui a gardé son nom[3]. La mort de Charles IX lui parut un présage funeste, et il « la pleura comme asseurance de la sienne[4] », car il se sentait désormais à la merci de Catherine, qui attendait depuis si longtemps l'heure de venger son veuvage, et d'offrir aux mânes d'Henri II cette victime expiatoire.

D'Aubigné assista à son exécution en place de Grève le 26 juin 1574 étant « en croupe derrière Fervaques[5] » (peut-être avec le service d'ordre). Le rude gentilhomme bien que « rompu par les gehennes » auxquelles on l'avait soumis, ne démentit pas son courage devant l'appareil du supplice, et d'Aubigné rapporte de lui un discours au peuple, avant de mourir, qui a une fière grandeur[6]. Je ne dis pas qu'il ne l'ait pas un peu arrangé, suivant son habitude et celle du temps. Mais le fond est bien conforme au caractère du Comte. Sans daigner se justifier ou se repentir de ses prises d'armes, il rappela seulement qu'elles étaient des conséquences de son exil, et que la vraie cause de sa mort était « le malheur sans péché » qui lui était arrivé « en la personne d'Henri II », — malheur dont la haine de sa religion fit un crime irrémissible :

« Quand on vous demandera pourquoi on a tranché la teste à Montgommeri, n'alléguez ni ses guerres, ni ses armées, ni tant d'enseignes arborées mentionnées en mon arrest, qui seroyent louanges frivoles aux hommes de vanité ; mais faites-

1. Cf. *Histoire*, t. IV, p. 257-258. Il paraît que médicalement ces ecchymoses cutanées chez un tuberculeux avancé s'expliquent fort bien.

2. Cf. Laferrière, Introduction au t. IV des *Lettres de Catherine de Médicis*, p. ccviii.

3. Cf. *Histoire*, t. IV, p. 250, et notes nos 2 et 3.

4. *Histoire*, t. IV, p. 263.

5. *Ibid.*, p. 265.

6. *Ibid.*, p. 264-265.

mon compagnon en cause et en mort de tant de simples personnes selon le monde, vieux, jeunes et pauvrez femmelettes, qui en ceste mesme place ont endure les feux et les couteaux. »

Et cela dit, il fit sa prière, et s'offrit lui-même au bourreau.

Triste temps où de si vaillants hommes étaient entraînés par les événements à employer pour leur perte et pour la ruine du pays tant de mérites et de générosité naturelle!

§ 2. — Sous Henri III. — Le voyage dans le Midi et l'expédition de Dormans.

La disparition de Charles IX laissait à son successeur une situation difficile : les Protestants en armes, les Catholiques « mécontents » prêts à se joindre à eux par opposition au gouvernement de la Reine-mère et à sa politique. Si les mesures énergiques prises à Paris contre les conspirateurs y avaient répandu l'effroi, et arrêté provisoirement le mouvement, l'effet de cette crainte salutaire ne pouvait se faire sentir jusque dans le Midi, où c'était le représentant même de Roi qui le trahissait, le puissant gouverneur du Languedoc, Montmorency-Damville. Deux jours avant la mort de Charles IX, le 29 mai 1574, il avait signé une trêve avec les Protestants de la région, préludé d'un rapprochement que déjà il méditait[1].

L'arrestation de son frère, le Maréchal, à Paris avait dû précipiter sa résolution, bien que prudemment il ait caché son ressentiment au début, et affecté de se dégager de toute solidarité avec lui, priant « qu'on ne le fist point criminel des misères de son frère, de l'innocence duquel il se fust sendu plaige autres fois ; que, s'il se trouvait coulpable, qu'on se souvinst que tous crimes sont personnels[2] ».

Mais il ne voulait que sauver les apparences, en attendant l'heure favorable pour se déclarer. Or le changement de règne amenait, par décence ou hésitation, un arrêt dans les hostilités contre la Cour. La Noue même, le chef des Protestants de l'Ouest, consentait à signer, le 27 juin, une suspension d'armes de deux mois[3].

1. Cf. de Thou, t. VII, p. 84.
2. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 260.
3. Pour juillet et août, avec faculté de prorogation d'un mois supplémentaire en septembre. (Cf. de Thou, t. VIII, p. 84.)

Cela laissait au moins à Henri III le temps de revenir de Pologne. D'Aubigné prétend qu'il arrivait avec des dispositions pacifiques, inspirées par les conseils qu'il avait reçus en route, surtout à Venise où la « Seigneurie le retint longtemps, l'exhortant toujours à la paix de son royaume, entr' autres en un festin que lui fit le duc, où il y eut pour problème et propos de table sçavoir : Si les princes doivent garder la foi à leurs subjects [1] ». Le Doge conclut que le bon gouvernement devrait les dispenser de traiter avec eux, mais si les circonstances les ont obligés à le faire et à engager leur parole, ils sont tenus de la garder plus scrupuleusement encore que les petits.

Ainsi chapitré, le Roi de France serait peut-être resté soumis quelque temps à ces heureuses influences sans l'ascendant que reprit bien vite la Reine-mère, et avant même de l'avoir revu ; car elle lui avait dépêché jusqu'à Turin (août) [2], Cheverny, avec un long mémoire, et « le Conseil de France n'eut pas plustost halené ce prince qu'il lui osta tous ses désirs pacifiques [3] ». Aussi la démarche que vint faire Montmorency-Damville, à Turin également, pour protester auprès de lui de sa fidélité, mais solliciter des concessions propres à désarmer les Réformés, n'eut-elle pas et ne pouvait-elle avoir de résultats. Henri III refusa d'accorder autre chose que la liberté de conscience [4].

Selon d'Aubigné, c'est cette intransigeance qui aurait déterminé Damville à faire cause commune avec le Parti protestant [5]. L'explication ne vaut rien ; car, avant même de se rendre à Turin, il s'était lié, et l'Assemblée protestante de Milhau (réunie depuis le 16 juillet) avait voté les clauses du Pacte, qui ne fut pas tenu secret. Les confédérés l'annoncèrent et prétendirent le justifier dans un manifeste daté du 9 août 1574 [6]. La veille de ce jour, Catherine de Médicis avait quitté Paris pour aller au-devant de son fils à Lyon. Elle emmenait le Roi de Navarre et le duc

1. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 268.

2. Henri III était arrivé à Turin le 12 août ayant passé, en quittant Venise, par Padoue, Rovigo, Ferrare et Mantoue. De là il avait descendu le Pô sans vouloir s'arrêter dans le Milanais espagnol. (Cf. La Ferrière, Introduction au tome V des *Lettres de Catherine*, p. xxii-xxv et p. xxxi-xxxii.)

3. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 269.

4. Cf. La Ferrière, Introduction au tome V des *Lettres de Catherine*, p. xxxii-xxxiii.

5. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 270.

6. Cf. de Thou, t. VII, p. 88-90; Anquez, *Assemblées politiques des Réformés*, p. 12 à 15, et d'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 270, note 3 et p. 302, notes 7 et 8.

d'Alençon dans son propre chariot, et, aux étapes, les faisait coucher à son logis afin de les mieux surveiller[1].

La maison du Roi de Navarre — une partie au moins — devait l'accompagner; et c'est ainsi que d'Aubigné fut du voyage, bien qu'il n'en dise rien dans ses *Mémoires*; mais nous allons trouver des indices et des preuves dans l'*Histoire*. On s'achemina par Dijon et Chalon-sur-Saône et on atteignit Lyon le 27 août. Catherine s'installa à l'abbaye d'Ainay. Mais quand Henri III approcha, elle s'avança encore un peu à sa rencontre, se faisant précéder cette fois par les deux princes prisonniers qui saluèrent les premiers le Roi au Pont de Beauvoisin[2]. Il leur fit aimable accueil et leur dit qu'ils étaient libres. Sa mère l'attendait à Bourgoin[3]. Le lendemain, 5 septembre, il fit son entrée à Lyon[4].

D'Aubigné parle, dans son *Histoire*, de ce premier séjour de la Cour à Lyon, mais pas à la bonne place, car il l'a confondu avec le court arrêt qu'elle y fit de nouveau, au mois de janvier suivant, en remontant d'Avignon. Il note à ce moment qu'on pouvait remarquer dans le cortège « les deux plus proches princes du sang prisonniers dans une coche bien gardée[5] ». Voilà déjà qui est étrange puisqu'Henri III les avait libérés dès leur première rencontre. Avaient-ils donc commis depuis quelque nouvelle imprudence? Puis il ajoute : « *La Cour arrivée à Lyon pensait y séjourner* et ordonner des affaires des provinces voisines[6] ».

Mais au retour d'Avignon, il n'y a pas à vraiment dire de séjour à Lyon. On ne fait qu'y passer, et on n'a pas le temps d'y régler des questions importantes. Au contraire, la Cour y demeura longtemps avant de descendre la vallée du Rhône; et c'est pendant ce séjour de plus de deux mois (du 5 septembre au 16 novembre 1574) que le gouvernement royal y fonctionna régulièrement et y traita toutes les affaires de l'État, non pas seulement « celles des provinces voisines[7] ».

1. Cf. La Ferrière, Introd. au tome V des *Lettres de Catherine*, p. xxviii.

2. Sur la Guiers, à la limite des départements de la Savoie et de l'Isère.

3. Sur la Bourbre, Isère.

4. Cf. sur ces premières étapes du voyage de la Cour La Ferrière, *loc. cit.*, p. xxvii à xxxi et p. xxxiii. D'après Mariéjols, l'entrée à Lyon n'aurait eu lieu que le 6, car il met au 5 septembre l'entrevue de Bourgoin (Vol. II du t. VI de l'*Histoire de France* de Lavisse, p. 159).

5. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 302.

6. *Ibidem*.

7. Cf. de Thou, t. VII, p. 156-159 et La Ferrière, Introduction au tome V des *Lettres de Catherine*, p. xxxiii à xlvi.

Au reste, le peu qu'en dit d'Aubigné, si on le rapproche du récit beaucoup plus complet de de Thou sur les délibérations lyonnaises, ne permet pas de douter de la confusion d'époques qu'il a faite. Il ne donne de détails que sur *une ambassade des Protestants de l'Ouest*, qui vint trouver le Roi à Lyon. Il néglige même des choses qui intéressaient tout spécialement le Parti réformé, comme le conseil extraordinaire de la Couronne, tenu dès l'arrivée d'Henri III, pour décider de la guerre ou de la paix (intérieure)[1], ou la venue de missions étrangères envoyées par les Princes protestants pour intercéder en faveur de leurs coreligionnaires français[2]. Ces omissions s'expliquent peut-être par une rédaction tardive et faite sans le secours de notes suffisantes.

Quoi qu'il en soit, voici ce que d'Aubigné rapporte au sujet de la députation rochelloise : « Là [à Lyon et au retour d'Avignon, d'après lui, mais c'est faux comme on va voir] les Rochelois, et ceux de Xainctonge et Poictou unis à eux, envoyèrent leurs députez particuliers pour respondre à une négociation de paix traictée par Brantôme. Ils avoyent aussi Poupelinière et un autre à la grande assemblée de Milhau, à laquelle on donnoit le nom d'estats, et où le mareschal d'Amville envoya de sa part pour achever de former son union, si bien que de là en avant, tant que ceste guerre dura, il ne traicta avec le roi, au moins ouvertement, que par la voix générale des confédérez[3]. »

Ouvrons ici une parenthèse avant de citer la suite. D'Aubigné brouille encore les dates et les faits. Il y avait beau temps que l'Assemblée de Milhau était terminée (depuis le 9 août)[4] et qu'elle avait fait son pacte avec Montmorency-Damville, quand les députés protestants de l'Ouest arrivèrent à Lyon. Ce ne fut pas avant novembre, d'après la relation de de Thou[5].

Pour le reste, il est bien vrai, comme le dit d'Aubigné, qu'une négociation

1. Paul de Foix parla pour la paix, Villequier pour la guerre. Leurs discours éloquents sont rapportés tout au long dans de Thou, qui les a sans doute « recomposés ». Cf. t. VII, p. 138 à 152. Voir aussi La Ferrière, *loc. cit.*, p. xxxiv.

2. Ambassades du Comte Palatin, du Landgrave de Hesse, de la Reine d'Angleterre. Cf. La Ferrière, *loc. cit.*, p. xxvii, xxxiv-xxxv, xxxix-xl.

3. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 302.

4. Les Rochellois y avaient effectivement envoyé deux représentants, l'historien La Popelinière et Le Fèvre, dit Tillerolles. Cf. de Thou, t. VII, p. 89.

5. Cf. de Thou, t. VII, p. 158-159.

était alors amorcée entre la Cour et la Rochelle par l'intermédiaire de Brantôme (Pierre de Bourdeilles, abbé de Brantôme). Les conférences se tenaient à Angoulin, à deux lieues de la Rochelle. C'est là que la députation protestante, revenue de Lyon, rapporta les réponses du Roi, qui n'accordaient rien de plus que ce qu'offraient déjà ses lettres antérieures, c'est-à-dire la simple liberté de conscience moyennant la soumission et la remise des places occupées. On était loin de compte. Du moins les ponts n'étaient pas coupés, et il donnait une satisfaction morale au Parti, en lui permettant de se concerter avec le prince de Condé, qui était réfugié en Allemagne. Une délégation serait autorisée à se rendre auprès de lui.

« On leur avoit expédié pour cela, raconte de Thou, un sauf-conduit, et *on leur avoit donné Rogier, valet de chambre du roi, pour les accompagner*. Il étoit chargé de rendre un compte fidèle à la Cour des discours et des desseins des députés, d'examiner à qui ils parleroient en traversant le royaume, surtout d'observer exactement lorsqu'ils passeroient à Paris, si on leur donneroit des lettres pour l'Allemagne, de qui elles seroient, et s'ils ne recevroient point aussi des lettres de change pour ce pays-là[1]. » Et c'est seulement après avoir donné ces détails sur les affaires protestantes que de Thou mentionne le départ d'Henri III pour Avignon[2].

Aucun doute donc sur l'époque de la réception de l'ambassade rochelloise à Lyon. Or, les mêmes détails sur cette ambassade et sur ses suites se retrouvent à peu de chose près sous la plume de d'Aubigné, notamment pour ce qui concerne les précautions prises à l'égard des députés protestants autorisés à aller en Allemagne : « Et pource qu'en ceste assemblée [de Milhau] ils avoyent déclaré le prince de Condé leur chef, à la charge de persister en la religion réformée, les députés qu'ils envoyèrent à Lyon protestèrent ne pouvoir traicter d'aucune chose au dessein du prince. A quoi le roi s'accommodant donna sauf-conduit à eux et à ceux de la Rochelle, *et mesmes accompagna de ses valets de chambre*[3] *les passeports donnés* pour le maniement de la paix. Il envoya aussi en Allemagne les articles de ses offres et concessions en latin et en françois, afin que tous en pussent juger. La

1. De Thou, p. 159.
2. « Cependant avant que la Cour partît pour Avignon, le Roi... etc. », *ibid.*
3. Allusion à la mission de Roger.

liberté de ces envoyez restrainete en un seul point, c'est qu'on les regardast de près, et à Paris et en passant à Lyon, pour empescher qu'ils ne portassent autre argent que celui de leur voyage. Or tout cela s'en va à Basle, d'où ils feront sçavoir de leurs nouvelles[1]. »

On voit la concordance des deux textes, et la conclusion s'impose. Ce que d'Aubigné dit du second séjour à Lyon — lequel ne fut qu'un passage — doit être rapporté au premier. Accompagnons-le maintenant dans la suite du voyage. Si ses souvenirs sont parfois un peu confus, ils sont toujours intéressants.

Avant de descendre de Lyon à Avignon, où il voulait convoquer les États de Languedoc, Henri III aurait désiré que le chemin fût libre, et la vallée du Rhône un peu nettoyée des postes et troupes protestantes qui l'obstruaient. Le prince Dauphin (François de Bourbon) opérait depuis l'été dans cette région contre Montbrun, le valeureux chef des Protestants du Dauphiné. Il avait échoué en juin pour reprendre Livron (en face de Privas), qu'il avait cependant foudroyé d'artillerie ; mais l'assaut donné ensuite fut rudement repoussé[2].

En octobre, il fut plus heureux au Pousin (sur l'autre rive, près de Privas). La muraille battue du canon, et trop chargée de l'intérieur par un rempart supplémentaire de terre fraîche, s'effondra. La ville fut d'ailleurs évacuée de nuit silencieusement, et l'armée royaliste ne put que la piller et l'incendier[3]. Livron étant toujours occupé par les Protestants, la Cour craignait une alerte pendant le voyage. Henri III somma Montbrun de se soumettre ; il répondit insolemment[4]. On s'embarqua le 16 novembre sur un bateau armé de pièces de canons. Les arbalétriers suivaient dans d'autres bateaux. Il n'y eut pas d'incident, si ce n'est au Pont-Saint-Esprit (Gard), où les bagages de Marguerite furent noyés[5].

Aussitôt arrivée à Avignon, Catherine fit engager des négociations avec Damville, mais il se méfiait ; ses associés, les Protestants, encore davantage. Elles n'aboutirent pas[6]. Les hostilités allaient donc reprendre ou continuer à proximité

1. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 302-303.
2. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 273-274.
3. *Ibid.*, p. 272, et de Thou, t. VII, p. 160.
4. *Ibid.*, p. 274, et Mariéjols (1er vol. du t. VI de l'*Histoire de France* de Lavisse, p. 166).
5. Cf. La Ferrière, Introduction au tome V des *Lettres de Catherine*, p. xliii.
6. Cf. *Ibid.* et de Thou, t. VII, p. 161-162, Mariéjols, *op. cit.*, p. 166.

même de la Cour, qui put entendre bientôt le canon de Saint-Gilles (sur la rive opposée du Rhône), attaqué par Damville [1].

En attendant la réunion des États de Languedoc, Henri III s'amusait à des fantaisies religieuses qui ne faisaient que le discréditer. Il avait trouvé à Avignon des *Confréries de Pénitents* d'importation italienne qui séduisirent son imagination par leur dévotion théâtrale. Il s'affilia à l'une de ces confréries [2], sa mère à une autre [3], et il entraîna les seigneurs de la Cour à leurs processions bizarres, chacun sous un sac et se flagellant [4]. C'est à une de ces processions « de Battus » que le cardinal de Lorraine déjà souffrant depuis Lyon [5], prit froid, s'y étant trouvé, dit L'Estoile, « en grande dévotion, avec le crucifix à la main, les pieds à moitié nuds et la teste peu couverte, qui est le poison qu'on a depuis voulu faire accroire qu'on lui avoit donné [6] ». Il mourut le 20 décembre 1574 à 5 heures du matin, la tête troublée et blasphémant [7].

D'Aubigné relate d'autres circonstances plus ou moins dramatiques qui accompagnèrent cette mort, et où il y a un fond de vérité, mais qu'il interprète ou arrange en signes célestes : « Sa mort fut signalée par deux prodiges : le premier, la plus signalée tempeste qui ait esté de mémoire d'homme; car les vents furent remplis d'une fulguration si puissante qu'en plusieurs endroits, et mesmement au logis où il mourut, quelque chose de plus violent que le vent arracha et emporta en l'air grilles et fenestres [8] ». L'Estoile nous apprend que cette tempête sévit sur toute la France le jour de sa mort et la nuit suivante; mais lui, qui était le contraire d'un esprit superstitieux, se gausse un peu de la signification opposée que Catholiques et Protestants attribuaient à ce trouble atmosphérique :

« Les Catholiques lorrains disoient que la véhémence de cest orage portoit

1. Cf. de Thou, t. VII, p. 162 et Mariéjol, *op. cit.*, p. 163.

2. Pénitents blancs d'après L'Estoile, t. I, p. 37, bleus d'après La Fontenay, Introduction au t. V, p. xliii.

3. Pénitents noirs (cf. L'Estoile, *ibid.*).

4. Cf. de Thou, t. VII, p. 164-165, et L'Estoile, *ibid.*

5. Cf. de Thou, t. VII, p. 166, et passage de Brantôme à la p. [illegible] de l'édition de d'Aumale, t. IV, de l'Histoire de d'Aubigné.

6. Cf. *Journal de L'Estoile*, t. I, p. 40, de Thou (*loc. cit.*), et d'Aubigné (*Histoire*, t. IV, p. 209-210) rapportent ces bruits d'empoisonnement.

7. L'Estoile, *Ibid.*

8. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 499. Il a même donné cette description dans son [illegible] des *Tragiques*, éd. Réaume, t. IV, p. 59 (*Misères*) et p. 269-270 (*Vengeances*).

indice du courroux de Dieu sur la France, qui la privoit d'un si bon, si grand, et si sage prélat. Les Huguenots, au contraire, disoient que c'estoit le sabbath des diables, qui s'assembloient pour le venir quérir, et qu'il faisoit bon mourir ce jour, pour ce qu'ils estoient bien empeschés [1]. »

Du second prodige, d'Aubigné affirme qu'il a pour garant le roi de Navarre, qui était si ému en le racontant à ses gentilshommes que les cheveux lui dressaient encore sur la tête : « C'est que la roine s'estoit mise au lict de meilleure heure que de coustume, ayant à son coucher, entr'autres personnes de marque, le roi de Navarre, l'archevêque de Lyon, les dames de Rets, de Lignerolles et de Sauves, deux desquelles ont confirmé ce discours. Comme elle estoit pressée de donner le bon soir, elle se jetta d'un tressaut sur son chevet, met les mains devant son visage, et, avec un cri violent, appella à son secours ceux qui l'assistoyent, leur voulant monstrer au pied du lict le cardinal qui lui tendoit la main, elle s'escriant plusieurs fois : Monsieur le cardinal, je n'ai que faire de vous. Le roi de Navarre envoye au mesme temps un de ses gentilshommes au logis du cardinal, qui rapporta comment il avoit expiré au mesme point [2]. »

Ce serait donc une sorte de phénomène de télépathie, un avertissement prémonitoire. Le malheur est qu'il n'y a pas concordance entre l'heure indiquée ici et celle où mourut le cardinal. Il expira le 26 à 5 heures du matin. Catherine se serait donc couchée bien tard ? Or, tout au contraire, d'Aubigné nous dit qu'elle s'était mise au lit plus tôt que d'habitude. Le Roi de Navarre n'a donc pas pu faire contrôler immédiatement la vérité de l'avertissement.

En fait, le récit de d'Aubigné paraît une déformation d'incidents réels, mais qui n'eurent aucun caractère mystérieux ni annonciateur, car ils se produisirent *après* la mort du cardinal, qui agita effectivement beaucoup la Reine-mère. Voici ce qu'en rapporte L'Estoile :

« Ce jour [le jour de la mort, 26 décembre], la Roine-mère se mettant à table dit ces mots : Nous aurons à ceste heure la paix, puisque M. le cardinal de Lorraine est mort, qui estoit celui (ce dist-on) qui l'empeschoit. Ce que je ne puis croire, car

1. L'Estoile, t. I, p. 40 (*Journal de Henri III*).
2. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 300-301. Voir aussi sur cet incident *Tragiques* (Réaume, t. IV, p. 59.)

c'estoit un grand et sage prelat, et homme de bien, et auquel la France et nous tous perdons beaucoup. — Et, en derriere, disoit que ce jour-là estoit mort le plus meschant homme des hommes. Puis s'estant mise à disner, aiant demandé à boire, comme on lui eust baillé son verre, elle commença tellement à trembler qu'il lui cuida tomber des mains, et s'escria : Jesus ! voilà M. le cardinal de Lorraine que je voy ! Enfin, s'estant un peu rassise et rasseurée, elle dit tout haut : C'est grand'as de l'apprehension ! Je suis bien trompée si je n'ay veu ce bonhomme passer devant moi pour s'en aller en Paradis, et me sembloit que je l'y venois monter. — Les nuits aussi, elle en avoit des apprehensions (au dire de ses femmes de chambre) et se plaignoit de ce que souvent elle le voioit, et ne le pouvoit oster et chasser de sa fantaisie[1]. »

Cela prouve l'empire qu'il avait sur elle pour la troubler et l'obsiéder aussi, même après sa disparition. Mais les circonstances ainsi relatées ne sont plus extraordinaires comme chez d'Aubigné.

Je ne crois pas d'ailleurs que d'Aubigné ait été présent à Avignon le jour de la mort du Cardinal, ni qu'il ait donc pu être témoin de la première émotion du Roi de Navarre encore sous le coup de la scène qui venait de se passer, lorsqu'il le montre « les cheveux hérissés » en la racontant. Il me semble en effet trouver dans un passage de son *Histoire* une indication assez claire de sa participation au siège de Livron, qui se poursuivait à ce moment.

Le prince Dauphin y avait scellé en juin. Henri III voulut profiter de sa station à Avignon pour réduire cette place qui commandait la route terrienne le long du Rhône, et assurer ainsi la tranquillité de son retour. Il y envoya donc le maréchal de Bellegarde avec des forces importantes[2]. Ce second siège de Livron commença le 17 décembre[3]. Après un horrible bombardement préparatoire, qui finit par ouvrir une large brèche, l'assaut général fut donné le 26 décembre. « L'attaque fut longue et opiniâtre, dit de Thou. Les femmes mêmes et les enfans étoient sur la brèche avec les soldats de la garnison et se défendoient courageusement. Enfin, les Royalistes furent repoussés[4]... »

1. L'Estoile, t. I, p. 41-42.
2. Cf. de Thou, t. VII, p. 163.
3. Cf. Mariéjol, *op. cit.*, p. 163.
4. de Thou, t. VII, p. 164.

Or, d'Aubigné paraît bien s'être trouvé à cet assaut du 26 décembre « où Balagni, raconte-t-il, commandant aux gentilshommes volontaires, la pluspart au duc d'Alençon et au roi de Navarre, pour se sauver de soupçon, fut blessé. Les assiégez descendirent trente pas de la bresche, et fut remarquée entre les plus avancez une femme avec des manchons rouges, une halebarde en la main, qui mesla et se signala en ce combat[1]. » Peut-être même est-ce lui « le jeune capitaine » que Bellegarde chargea d'une mission dangereuse, et qui avec « trente soldats de marque » se jeta dans l'ouverture d'une mine aussitôt après l'éclatement. On sait qu'il aime à se voiler dans l'*Histoire*, un peu par affectation de modestie, sous une appellation anonyme[2].

Tous les efforts furent inutiles, et quand Henri III remonta vers le Nord après avoir présidé l'ouverture des Etats du Languedoc (22 décembre)[3] — il quitta Avignon le 10 janvier — Livron tenait toujours. Il voulut s'arrêter au camp pour donner un témoignage d'estime et de réconfort à l'armée, mais il eut à subir les insultes et les brocards des assiéges. Finalement l'armée, épuisée par la maladie, leva le siège (20 janvier)[4].

Cet aveu d'impuissance ne fit que sceller davantage l'alliance des Réformés du Midi et des Catholiques qui suivaient Damville. Celui-ci fut confirmé dans ses fonctions de chef de l'Union par l'Assemblée protestante de Nîmes, ouverte fin décembre 1574, et qui compléta et renforça l'organisation indépendante du Parti, qu'avait instituée le règlement de Milhau (du 16 décembre 1573). *Le nouveau Règlement de Nîmes* a une importance exceptionnelle, car il devait rester en vigueur jusqu'à l'Assemblée de la Rochelle de 1588. Il fut voté le 10 février 1575[5]. Il fixait les divisions territoriales ou généralités, leur administration par des assemblées et conseils qui contrôlaient et assistaient le gouverneur ; il réglait minutieusement la constitution de l'armée et de la discipline ; donnait à la Cause des revenus fixes et permanents par la confiscation des impôts royaux, auxquels venaient s'ajouter

1. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 275.
2. *Ibid.*, p. 275-276.
3. Cf. La Ferrière, Introduction au tome V des *Lettres de Catherine*, p. xlv.
4. Cf. de Thou, t. VII, p. 246.
5. Cf. Date donnée par Anquez (référence dans la note suivante). Mariéjols dit le 10 janvier (*op. cit.*, p. 163).

des contributions exceptionnelles pour la guerre ; enfin, dans le domaine judiciaire, il continuait l'œuvre commencée à Milhau, et établissait de nouveaux tribunaux spéciaux pour les Confédérés[1].

De Thou commente excellemment ce règlement en disant que « ce traité établissait une nouvelle espèce de République composée de toutes ses parties, et séparée du reste de l'État, qui avait ses lois pour la Religion, le gouvernement civil, la justice, la discipline militaire, la liberté du commerce, la levée des impôts et l'administration des finances[2] ».

Toutes les provinces du Midi, et de l'Ouest protestant au sud de la Loire, rentraient dans le cadre de cette organisation séparatiste — presque la moitié de la France. Mais que devenait la France au milieu de tout cela ? L'Assemblée de Nîmes fut close le 15 février 1575[3].

Henri III pressé de hâter le sacre et son mariage avec Louise de Vaudemont, princesse de Lorraine, qu'il avait remarquée au moment où il se rendait en Pologne, avait brûlé les étapes du retour. Il fut sacré, le dimanche 13 février, dans la cathédrale de Reims, et L'Estoile note que « quand on vinst à lui mettre la couronne sur la teste, il dit assez haut qu'elle le blessoit ; et lui coula par deux fois, comme si elle eust voulu tomber : ce qui fut remarqué et interprété à mauvais présage[4] ».

Les fiançailles eurent lieu le lendemain, et les noces le mardi 15[5].

Chose curieuse, *il ne semble pas que d'Aubigné soit rentré avec la Cour et la maison du roi de Navarre*. S'il ne fait pas de confusion entre les événements, il se serait encore trouvé dans le Dauphiné plusieurs mois après, lors de la fameuse victoire du chef protestant Montbrun sur les Suisses royaux, entre Châtillon et Die (Drôme) le 13 juin 1575.

Gordes, lieutenant général du Roi dans la province, venait de ravitailler la petite place de Châtillon, assiégée par Montbrun, et il rentrait à Die lorsqu'il fut attaqué inopinément au passage de la Drôme, étant coupé d'une partie de son

1. Cf. Aymeric, *Assemblées politiques des Réformés*, p. 16 à 22.
2. De Thou, t. VII, p. 948.
3. Aymeric, p. 21.
4. L'Estoile, t. I, p. 50.
5. *Ibid.*

armée qui avait déjà traversé la rivière. Les Suisses — à pied — firent bonne contenance, suivant leur coutume, mais à la fin ils furent rompus après avoir perdu la plupart de leurs officiers et 8 à 900 hommes. Ils rendirent leurs enseignes. On leur laissa la vie et l'épée « pour recoignoissance de leur valeur[1] ».

« Deux jours après cest effect, raconte d'Aubigné, je trouvai un jeune capitaine suisse au mont du Chat[2], avec une petite troupe, qui ne portoyent que l'espée. Lui ayant demandé d'où venoyent les compagnons, il me respondit ainsi en mauvais françois : Nous venons de la bataille de M. de Montbrun. Jules César, le roi François et lui ont deffaict nostre nation. — Cela me fit le suivre quelque temps pour aprendre de lui une partie de ce qu'en escri[3] ».

Ce qui me laisse des doutes sur la sûreté des souvenirs de d'Aubigné, c'est qu'une anecdote, rapportée dans les *Mémoires*, le montre *présent à la Cour au moment de Pâques*. Et il ne peut s'agir que de l'année 1575, puisque l'année suivante, comme nous le verrons, il se sera évadé avant Pâques avec le Roi de Navarre. Voici cette anecdote, d'ailleurs amusante : « La Royne-mère ayant reproché à son gendre que Falesche, son premier Maistre d'hostel, et ses Equiers n'alloyent point à la Messe, pour remédier à cela, un mardi d'après Pacques, comme les Princes jouoyent à la paume, le Roy de Navarre demanda à Aubigné, arrivé à la gallerie, s'il avoit faict ses Pasques ; luy surpris respondit : *Eh quoy donc, Sire?* — Mais quand on redoubla, *et a quel jour?* La response fut, *Vendredi* [Saint], pour avoir ignoré qu'il n'y avoit que ce pauvre jour en toute l'année sans messe. Monsieur de Guise disant tout haut que pour ce coup il n'estoit pas bien catéchisé, les Princes se mirent à rire, mais non pas la Royne, qui le fit espier de plus près[4]. »

Ni la Reine ni le Roi, en effet, n'étaient disposés à plaisanter sur ces matières, alors que les Protestants étaient en armes un peu partout, et même, dans le Midi,

1. Cf. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. IV, p. 277 à 280, et de Thou, t. VII, p. 268-269.

2. Entre le lac du Bourget et le Rhône.

3. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 280. Ce mot « historique » est rapporté aussi dans les *Tragiques* (Réaume, t. IV, p. 207). Le vaillant Montbrun — suivant le titre que lui décernait La Noue, qui s'y connaissait, ne survécut pas longtemps à cette brillante victoire. Fait prisonnier peu après (au début de juillet) dans une action mal engagée sur un mauvais terrain, il fut livré au Parlement de Grenoble, qui le jugea comme criminel de lèse-majesté. Condamné à mort il fut exécuté impitoyablement sur l'ordre de Henri III (le 12 août 1575). Cf. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 280-282, et de Thou, t. VII, p. 269 à 272.

4. D'Aubigné, *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 24-25).

avec l'appui des Catholiques dissidents de Montmorency-Damville. La lutte se poursuivant avec des vicissitudes diverses entre les Confédérés et les troupes royales. Dans l'Ouest, celles-ci avaient l'avantage, mais sans résultats décisifs. Une lueur d'espoir se leva, quand on vit arriver à Paris (5 avril)[1] les députés de l'Union qui venaient négocier la paix. C'était la délégation des Rochellois et du Midi dont Henri III avait autorisé le passage en Allemagne, pendant son séjour à Lyon, pour consulter Condé[2]. Des envoyés de la dernière Assemblée de Nîmes s'étaient joints à eux[3]. Ils furent reçus en audience d'apparat le 11 avril 1575. Mais, sous des formes de respect et d'hommage, ils apportaient des requêtes si exorbitantes — pour la saison — que le Roi et sa mère les rebutèrent assez rudement[4]. D'Aubigné, qui en donne un résumé[5], est bien obligé de reconnaître qu'elles tendaient à la guerre plutôt qu'à la paix[6].

Le fond de ces demandes, en somme, était la prétention de mettre le Protestantisme sur un pied d'égalité absolu avec le Catholicisme, et — ce principe étant posé comme un droit — de lui accorder toutes les réparations pour les persécutions passées, et toutes les garanties pour l'avenir, en laissant le Parti se constituer suivant le programme des dernières Assemblées. Ni le gouvernement royal, ni la majorité de l'opinion catholique n'étaient préparés, trois ans à peine après la Saint-Barthélemy, à faire à la Religion nouvelle une telle place dans l'État. Aussi, après un mois de discussions inutiles entre les députés et les membres du Conseil, on ne put que constater les divergences irréductibles, et les négociations, sans être formellement rompues, furent suspendues[7].

La guerre continuait donc, et avec le renfort de l'armée étrangère que Condé levait en Allemagne et en Suisse[8].

1. Cf. L'Estoile, t. I, p. 55.
2. Cf. de Thou, t. VII, p. 250.
3. Cf. Aymes, *Assemblées politiques des Réformés*, p. 21.
4. Cf. L'Estoile, t. I, p. 55-56.
5. Cf. *Histoire universelle*, t. IV, p. 361-364. Elles sont imprimées tout au long dans La Popelinière, *Histoire de France depuis l'an 1550*. Ed. 1582, o. l. (3 tomes en 4 vol.), au t. III (1er vol.), p. 302 verso à 317 verso.
6. Cf. *Histoire universelle*, t. IV, p. 366.
7. Cf. de Thou, t. VII, p. 250-253.
8. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 367-371.

Ces inquiétudes n'empêchaient pas la Cour de s'amuser ni de se quereller. Les intrigues y battaient leur plein et la divisaient en plusieurs partis. Le Roi, au lieu d'être le roi de tous, n'était que le chef d'une coterie, où tenaient la première place les favoris qui l'avaient accompagné en Pologne. Ils se croyaient tout permis et narguaient insolemment le duc d'Alençon et la reine Marguerite, que Henri III détestait presque autant l'un que l'autre. Il aurait voulu les désunir, non pas seulement pour la satisfaction de son inimitié fraternelle, mais dans l'espoir d'arriver par ce moyen à séparer d'Alençon et le Roi de Navarre, dont sa mère et lui redoutaient toujours l'entente. Madame de Sauves, une des filles d'honneur (?) de Catherine, en se partageant entre les deux, réussit à attiser leur jalousie réciproque, au point que, leur suite s'en mêlant, on ne parlait plus que de mettre l'épée à la main :

« La Cour est la plus estrange que vous l'ayez jamais veue, écrivait le Roi de Navarre à son cousin Jean d'Albret (baron de Miossans). Nous sommes presque tousjours prestz à nous couper la gorge les uns aux aultres. Nous portons dagues, jaques de mailles et bien souvent la cuirassine soubz la cape... Toute la ligue que sçavez [les amis du duc d'Alençon] me veult mal à mort, pour l'amour de Monsieur ; et ont faict défendre, pour la troisiesme fois, à ma maistresse de parler à moy, et la tiennent si court qu'elle n'oseroit m'avoir reguardé[1]. »

Un autre artisan de discorde entre les deux princes était Bussy d'Amboise, le plus brillant, le plus galant, le plus brave des favoris de Henri III et l'un des rares, parmi les gentilshommes de cette Cour, qui fût instruit et n'en eût pas honte. Il faisait même des vers grecs, et d'Aubigné le surprit un jour dans sa chambre, en train d'en corriger[2]. On comprend que Henri III, également cultivé[3], l'appréciât. Mais sa sœur Marguerite le débaucha et l'attira dans le parti de Mon-

1. *Lettres missives d'Henri IV* publiées par Berger de Xivray (pour la Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France), t. I, p. 81-82. Lettre mal datée (par l'éditeur) de janvier 1576, comme le remarque avec raison M. Mariéjols (*op. cit.*, p. 168).

2. Cf. Une anecdote intéressante dans les *Lettres d'affaires personnelles* (Réaume, t. I, p. 328).

3. On sait qu'il institua au Louvre une Académie de Beaux-Esprits, hommes et femmes, et qu'il présidait lui-même les discussions sur des sujets littéraires et moraux. D'Aubigné en fit partie. Cf. sa *Lettre à ses filles sur les femmes doctes de ce siècle.* (Dans les *Lettres de Poincts de Science.* Réaume, t. I, p. 448).

sieur. Pour se venger, il fit avertir le Roi de Navarre de cette liaison[1]. Celui-ci ne le crut-il pas, ou fut-il peu sensible à cette disgrâce matrimoniale qu'il payait largement de retour — et même d'avance? Toujours est-il qu'il n'en fit pas esclat. Mais ses gentilshommes se montrèrent plus royalistes que le roi, c'est-à-dire plus chatouilleux que lui sur son honneur conjugal, et Fervaques se battit en duel avec Bussy, assisté de d'Aubigné comme second. Cela n'interrompit d'ailleurs pas sa familiarité avec ce hardi cavalier, qu'il accompagnait dans des expéditions assez risquées. Il apprit de lui à charger le guet à cheval, pour lui arracher des prisonniers, ou simplement pour le plaisir; et bientôt il n'eut plus besoin de leçons. C'est lui qui entraînait les autres :

« Et encor la folie le poussa à mener quelques jeunes Seigneurs de la Cour comme le comte de Guerson, Sagonne, Pequigni et autres, à mettre dans les Corps de garde de la ville l'espée à la main, et sortir en les passant, et puis rentrer de mesme par une autre porte : à ce jeu ce compagnon [d'Aubigné] fut enfin pris à la barriere de Sainct Jacques de la Boucherie et quelques gens qu'ils avoyent appelé à leur secours; il fut blessé, et comme on l'emmenoit prisonnier, il trouva moyen de deslivrer son espée, se fit encore faire place, et se sauva[2]. »

De belles aventures racontées parmi les Dames lui conféraient du prestige. Ses fonctions d'écuyer le mettaient du reste en vue. C'étaient celles d'un officier d'ordonnance. Elles conservaient, même en temps de paix, quelque chose de militaire par les divertissements équestres qui rentraient dans ses attributions. On sait combien la noblesse en était friande. Or il était, nous dit-il, « un des meilleurs hommes de barrière, de tournoi et de bague[3] ». Il s'y montrait si bien à son avantage que Diane, spectatrice un jour de ses succès, en aurait conçu un regret incurable de la rupture consommée :

« En un tournoi au le Roy de Navarre, les deux Guisays et l'Escuier de ce Roy parurent, Diane de Tulei assista, lors promise à Limeux, les premiers Accords estants rompus à cause de la Religion. Cette Damoiselle apprenant et voyant à l'estime de la Cour les différences de ce qu'elle avoit perdu et de ce qu'elle possé-

1. Elle le nie dans ses *Mémoires*, mais le fait n'est pas douteux. (Cf. éd. Guessard, S. H. F., p. 54-56).
2. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 24).
3. *Histoire*, t. V, p. 3.

doit, amassa une mélancholie, dont elle tomba malade, et n'eut santé jusqu'à la mort[1]. »

Il ne brillait pas seulement dans ces passes d'armes, mais dans tous les plaisirs mondains où son esprit faisait merveille. Il inventait les thèmes des ballets et mascarades. Nous en avons vu un exemple avec Circé, qui ne fut pas son seul essai en ce genre[2]. Même il avait des talents mystérieux, et affectait de connaître la magie, utilisant le peu qu'il en avait appris naguère à Lyon sous la direction de Loys d'Arza, ou se fiant tout bonnement à sa perspicacité et à son habileté. « J'estois bien aise de faire le devineur des choses que je savois par moyens, et quand les filles de la Royne prenoyent leur masque en parlant à moy de peur que je leur dise leurs pensées[3]. »

« Son fait consistait en adresse », comme dit La Fontaine[4], depuis les clairvoyances de la psychologie jusqu'aux simples trucs, tel ce dispositif ingénieux de miroirs par lequel il évoqua l'image d'une personne absente[5]. Il n'empêche qu'on le prenait au sérieux et que Henri III même avait recours à ses lumières[6]. Et pourtant ce n'étaient pas les magiciens qui manquaient à la Cour à ce moment, car la Reine en était férue ; l'un d'eux faisait l'admiration de d'Aubigné, c'était l'enchanteur l'Escot, avec qui il se lia d'amitié, et dont il raconte les réussites qui paraissent n'être, à vrai dire, que des tours de prestidigitation. Cependant il aurait annoncé à d'Aubigné, trois jours avant l'évasion du Roi de Navarre, le succès de l'entreprise et toute la fortune future de ce Prince[7].

Ainsi d'Aubigné avait tout ce qu'il fallait pour plaire aux Dames, et pour les effrayer, ce qui est un attrait de plus. Son esprit mordant avait aussi ce double charme. Elles en riaient, mais le redoutaient un peu, n'étant jamais sûres d'être à l'abri de sa verve maligne. Il nous rapporte à ce propos une anecdote piquante :

« Il se rendit cognu parmi les Dames par ses bons mots : comme un jour

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 24).
2. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 23) et *Histoire*, t. V, p. 3.
3. Cf. Réaume, t. I, p. 434 dans une lettre ultérieure à M. de la Rivière, premier médecin du Roi Henri IV. (*Lettres de Poincts de Science*).
4. Livre VII, fable 15, *Les devineresses*.
5. Même lettre à M. de la Rivière (Réaume, t. I, p. 435).
6. *Ibid.*, p. 435-436.
7. Cf. une autre lettre à M. de la Rivière (Réaume, t. I, p. 441-445).

estant seul assis sur un banc, Bondelles, Beaulieu et Tenie, trois filles de la Royne, qui toutes trois faisoyent cent quarante ans, le sonions assez nouveau, controloyent ses habillements, et une des trois luy ayant effrontément demandé : *Que contemplez vous là, Monsieur ?* cela en parlant nazard, luy respond de mesme : *Les antiquitez de Cour, Mesdames.* Ces filles plus honteuses luy allèrent demander son amitié et ligue offensive et deffensive. Ce mauvais mot suivi d'autres le mit en la familiarité des Dames[1]. »

Ici le « mauvais mot », comme il dit, n'était qu'une plaisanterie un peu risquée, mais il lui arrivait de faire pis et de pecher d'une façon plus grave contre la galanterie. On trouve dans ses poésies quelques satires vraiment brutales décochées à des femmes qui avaient provoqué sa colère. Il perdait alors toute mesure et révélait trop qu'une partie de son éducation s'était faite dans les camps, au milieu des soldats[2]. Mais ce n'était là qu'incartades accidentelles, et il préférait dire aux femmes des choses aimables ou affectueuses. Il recevait leurs confidences, et prenait part à leurs joies et à leurs peines, en les mettant en vers. Un jour il prête sa voix aux plaintes d'une amante malheureuse[3], un autre jour il offre des consolations à Mlle de Saint Germain pour la mort de Mme de Saint-Angel[4]. Le sujet était grave, mais il le traite sur le mode épicurien. C'est du reste la note dominante dans ses poésies de Cour de cette période. L'amour y tient naturellement la première place. Il chante les liaisons ou célèbre les joyeux de ses amis dans des épithalames joyeux et parfois un peu indiscrets[5].

Quant à ses aventures personnelles, il nous les laisse entrevoir, et s'il ne se

1. *Mémoires* (Beaume, t. I, p. 23)

2. Cf. Beaume, t. III, p. 154, *Ode* XVIII, contre une fille de Cour qui avait pensé l'insulter en l'appelant « poète », autant dire homme de plume et non d'épée ; p. 162, *Ode* XXI, contre une médisante qui l'avait calomnié auprès de sa maîtresse.

C'est de la même verve assez grossière que procèdent certaines autres pièces de cette époque, d'une fantaisie et d'une obscenité presque rabelaisiennes : cf. t. III, p. 157, *Ode* XX, description en tableaux alternés des grâces charmantes de sa maîtresse et des laideurs hideuses d'une horrible duègne qui lui sert de repoussoir ; dans les *Poésies diverses*, *La Sorcière*, t. III, p. 240 où il se suppose, avec ses amis, ouvrant la bosse d'une drôlesse de Cour, et en faisant sortir tous les monstres de la Création.

3. Cf. t. III, p. 252, *Sonnet* XII des *Poésies diverses*.

4. T. III, p. 112

5. Cf. t. III, p. 109, *stance* XVIII ; p. 146, *Ode* XIII ; p. 175, *Ode* XVI, en l'honneur de son ami Fouilleben ; p. 194, *Ode* XXIV dédiée à Paul de Coligny, comte de Laval.

pique pas alors de fidélité au souvenir de Diane, je ne crois pas non plus que ces caprices passagers et légers aient pu faire beaucoup concurrence à ce souvenir dans son cœur. Tantôt c'est une *Olympe* qui est la Dame de ses pensées. Il s'est insinué dans ses bonnes grâces en la consolant de la perte d'un « Parfait Ami[1] ». Mais maintenant elle a des remords, et il est obligé de lui prêcher une morale facile pour contre-balancer ses scrupules et les influences de la famille ou des « bonnes amies[2] ». Tantôt c'est une *Dame de B.*, qui lui inspire des litanies en quatrains, où s'entremêlent les éloges hyperboliques et les reproches pour ses feintes douceurs, pièges d'une cruauté inexorable[3]. Tantôt enfin il hésite entre deux beautés qu'il aime de façon différente[4]. D'autres figures encore passent comme des ombres anonymes dans le recueil de ses Poésies de jeunesse[5]. Cédait-il simplement à l'entraînement d'une cour libertine ? Certaine profession de foi, de sagesse tout épicurienne, imitée de Marot, pourrait le faire croire[6], ou ce petit « art d'aimer », à l'usage de la parfaite maîtresse, dans lequel il a mis son expérience du plaisir[7].

Son âge en tous cas est une excuse. Puis, qui sait s'il ne cherchait pas à s'étourdir pour oublier Diane, ou même l'humiliation de la condition de son maître, qu'il était obligé de partager ?

Sans doute il y avait un peu de tout cela. Mais son honnêteté foncière n'était pas entamée, et la flamme sacrée veillait toujours au fond de lui-même, prête à embraser son âme pour les grands devoirs et les nobles tâches dès que les circonstances le permettraient. Ces ardeurs contenues ne se révèlent-elles pas dans ce beau sonnet, adressé à deux amis poètes, Amadis Jamyn et Vatel ?

1. Cf. t. III, p. 235, le poème intitulé *Constance-Inconstance*.
2. Cf. t. III, p. 106, *Stance* XVII.
3. T. III, p. 115.
4. T. III, p. 176, *Ode* XXVII.
5. Cf. *Poésies diverses*, t. III, p. 243, *Chanson* d'adieu, donc chanson triste (mais si peu); p. 248, *Sonnet* V (tronqué ; p. 253, *Sonnet* XV. Voir encore au t. IV, dans les *Sonnets épigrammatiques*, p. 333, *Sonnet* VIII sur une rupture (spirituel); p. 334, *Sonnet* XI à une dame trop exigeante, et qui rêvait d'amours impossibles.
6. *Poésies diverses, Sonnet* I, t. III, p. 246.
7. *Ibid., Sonnet* II, p. 247.

Amadis, quand Vatel au chasteau nous rencontre,
Vatel, quand Amadis nous rencontre au chasteau,
Il faut que de noz vers quelque présent nouveau,
Comme pour sa rançon, chacun de nous trois monstre.
Alors je pense voir la gaillarde rencontre
Des Chevaliers errans qui, au prix de leur peau,
Essayoient l'un sur l'autre, à jouer du couteau,
Le bras qui foudroioit le géant et le monstre.
Ainsy nos jeux mignards, essais de noz espritz,
Préparent pour un jour noz courageux escritz
A descocher du fond d'une petite fonde[1]
Le caillou qui saura bien dessirer[2] les lions,
Les hydres, les Pythons, conceus d'infections
Et des fiers Goliathz désengeancer le monde[3].

C'était se promettre d'être à son heure le poète des *Tragiques*. Mais en attendant que cette heure sonnât, peut-on lui reprocher trop sévèrement d'avoir joui du temps présent, et respiré avec agrément, parfois même avec un peu d'ivresse, le parfum capiteux de la Cour des Valois ?

Brusquement, au milieu des divertissements et des intrigues où elle se complaisait, éclata un drame qui allait précipiter des événements décisifs. Henri III n'avait pas pardonné à Bussy sa défection. Voyant que le fils de Navarre s'accommodait de la situation de son ménage et ne se vengeait pas, il eut recours à un autre de ses favoris, Du Guast, qui monta un guet-apens contre Bussy, et l'attendit un soir avec toute une troupe, à la sortie du Louvre. Il était reconnaissable, raconte Marguerite de Valois, à une écharpe colombine qui soutenait son bras droit, blessé dans un duel récent. L'attaque, dans ces conditions, était encore plus lâche. Heureusement pour Bussy, il était bien accompagné et fut vaillamment défendu par les siens. Il en échappa, et reparut le lendemain au Louvre « avec la façon aussi brave et aussi joyeuse que si cet attentat luy eust esté un tournois par plaisir[4] ».

1. Fronde.
2. Déchirer.
3. Chant de Vatel [illegible] (Bibliothèque [illegible] t. IV, p. 1611. Voir [illegible] XII, p. [illegible]) et il est [illegible] pour les [illegible] de Cour [illegible] le [illegible] a [illegible] par les calculs intéressés et l'appât de l'argent.
4. Cf. *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. Guessard (S. H. F.), p. 56-59.

Mais la Reine-mère, craignant des représailles ou une récidive de l'attentat, obtint du duc d'Alençon son éloignement momentané. Dès lors, Monsieur, furieux, fut plus résolu que jamais à fausser compagnie au Roi et à la Cour. Il avertit sa sœur Marguerite, se réconcilia avec le Roi de Navarre qu'il savait bien devoir être l'associé de demain; et, ayant tout disposé adroitement pour sa fuite, il réussit à sortir de Paris, le 15 septembre 1575 au soir, sous couleur d'aller à un rendez-vous galant au faubourg Saint-Marceau [1]. Il galopa jusqu'à Dreux, d'où il lança (le 17 septembre) un manifeste habile où il se posait en défenseur du bien public, en réformateur de l'État et faisait appel aux mécontents de tous les partis [2].

Catherine courut après lui pour essayer de le reconquérir. Il ne se décida à l'attendre, et de mauvaise grâce, qu'une fois parvenu sur la Loire [3].

Mais pendant ce temps, en apprenant son évasion, un des lieutenants de Condé, Montmorency-Thoré, sans attendre que le Prince fût prêt à marcher avec le gros de l'armée étrangère [4], se hâtait de pénétrer en France avec une avant-garde pour venir joindre Monsieur. « Il avait deux mille reistres, deux cents gentilhommes françois et quelque peu plus de deux mille hommes de pied [5]. » Henri III dépêcha le duc de Guise avec des forces importantes pour leur barrer la route. D'Aubigné fut de l'expédition, car, comme « tous les mignons du roi, terme qui se rendoit vulgaire en ce temps-là » étaient venus à l'armée, qui se concentrait à Langres, « au branle de ces gens tout ce qui demeuroit à la cour estoit sifflé. Le roi de Navarre y envoya sa maison et ses gardes et sur tous ceux qui sentoyent le fagot et qui travailloyent à sa liberté [6] ».

D'Aubigné était à l'avant-garde avec Fervaques. On alla s'égarer en Lorraine, du côté de Baccarat, alors que le rendez-vous de l'ennemi était à Attigny sur Aisne. Il faut croire que le service des renseignements était assez défectueux à cette époque. Un petit succès remporté sur deux compagnies logées à « Archecour qui

1. Cf. *Mémoires de Marguerite de Valois* (S. H. F.), p. 63 et sq. L'Estoile, t. I, p. 88; de Thou, t. VII, p. 285.

2. Cf. L'Estoile, t. I, p. 88; de Thou, t. VII, p. 285-286.

3. Cf. La Ferrière, Introduction au t. V des *Lettres de Catherine*, p. LIII et LIV.

4. Retardée par les difficultés que faisait le fils de l'Électeur Palatin, Jean Casimir de Bavière, pour donner son concours. Cf. note Ruble, *Histoire*, t. IV, p. 370, n° 4.

5. D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, p. 379.

6. *Histoire*, t. IV, p. 380.

est d'Allemagne « ne compensa pas cette erreur de direction. D'Aubigné se trouva à la prise d'Archecour — qu'il appelle dans ses *Mémoires* Archicourt — où même « il entra le premier [1] ».

Du moins par les prisonniers apprit-on où était Thoré. A marches forcées, Guise se lança à sa poursuite en remontant vers l'Aisne par la région de Metz et Sainte-Menehould. Il semble, à lire le récit de d'Aubigné dans l'*Histoire*, qu'on commit une nouvelle faute, et qu'au lieu de se tenir au sud de l'Aisne, pour y interdire le passage ou y recevoir l'ennemi, on ait suivi la rive droite, ce qui était une perte de temps. Enfin on atteignit l'arrière-garde au moment où elle achevait de traverser la rivière sur un pont, au-dessous de Rethel [2]. C'est l'*escarmouche du pont de l'Aisne*, à laquelle d'Aubigné prit part [3]. Il était toujours à l'avant avec Fervaques qui n'avait que quelques cavaliers, et douze gardes du Roi de Navarre (arquebusiers à cheval). Ils enfilèrent le pont à la queue de l'ennemi, mais en les voyant peu nombreux les autres se retournèrent et les chargèrent pour leur faire repasser le pont. Les compagnons de Fervaques mirent pied à terre et « tirans derrière leurs chevaux, attendirent d'estre meslez par les François, et, n'ayans que deux hommes blessez, renvoyèrent ceste troupe à leur retraicte [4] ».

Seuls, en effet, les Français valaient quelque chose dans l'armée de Thoré. Les reîtres allemands l'avaient retardée dans sa marche en se mutinant parce qu'on n'avait pas d'argent pour les payer [5]. Aussi allèrent-ils mollement au combat, le lendemain 10 octobre, quand Thoré, constamment harcelé, dut l'accepter et « payer de sa cavalerie » pour sauver son infanterie. C'est la *journée de Dormans*. Il fit front courageusement pendant que ses gens de pied s'éloignaient à travers un pays couvert et allaient passer la Marne au gué du Verger. Quant à sa cavalerie, elle vint donner dans un dispositif de combat qui était, comme l'explique d'Aubigné,

1. *Mémoires* (Resume, t. I, p. 22). Peut-être faut-il lire Avricourt ?

2. D'Aubigné ne précise pas autrement. Cf. *Histoire universelle*, t. IV, p. 382. Ce serait à Pontauer, d'après les *Mémoires de Charlotte Arbaleste sur la vie de Duplessis-Mornay*, son mari, qui était à l'armée de Thoré (cf. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, édition 1824 de la Fontenelle de Vaudore et Augnis, t. I, p. 93. Ce premier tome se compose des *Mémoires de Mme de Mornay* sur la vie de son mari).

3. Cf. *Mémoires*, éd. Resume, t. I, p. 22.

4. Cf. *Histoire universelle*, t. IV, p. 382.

5. Cf. *Ibid.*, p. 381 et *Mémoires de Mme de Mornay*, t. I, p. 91-92 de l'édition citée.

une véritable tenaille, la première ligne de l'armée catholique — qui seule fut engagée — ayant son centre flanqué de corps débordants : à droite d'infanterie, abritée dans un petit bois, à gauche des cavaliers allemands du Rhingrave. Car l'Allemagne fournissait des mercenaires aux deux partis. Il semble que les gardes du Roi de Navarre, et donc d'Aubigné, aient été placés avec l'infanterie montée dans le petit bois. Un large fossé, qui couvrait les catholiques, ajoutait encore à ces avantages. Il brisa ou dispersa l'élan de la charge ennemie :

« Les reistres, venans à pièces rompues à cause du fossé, furent choquez de pied ferme par les lances, couverts de coups et de fumée par l'infanterie de leur gauche [celle du petit bois] et envoppez à droicte par le rhingraf. C'estoit en novembre, et, le temps ayant esté deux mois sans pluyes, la poussière, meslée avec la fumée de six ou sept mille coups, rendit ce qui combattoit à telle confusion que *nous ne pusmes*, un quart d'heure durant, discerner une croix blanche d'avec l'escharpe blanche et jaune, marque, pour lors, des reistres et François, si bien que nul n'avançoit [1]. »

Les reitres se rallièrent sur un coteau. Le maréchal de Biron — qui commandait la 2e ligne — leur envoya un trompette, et deux tiers d'entre eux « acceptèrent l'offre qu'on leur fit, de les faire conduire à la frontière, sans rien perdre et en marchant en corps. Le reste de meilleure volonté suivit les François qui, avec peu de difficulté, allèrent passer Seine près de Noyan, et Loire auprès de Cosne, pour joindre Monsieur en Berri [2] ».

L'infanterie, qui s'était dérobée pendant la bataille, fut ainsi complètement sauvée. Ce n'était donc qu'une demi-victoire. Mais Guise en rapporta une blessure honorable qui lui valut son surnom populaire de *Balafré*. Peut-être jugea-t-il que c'était une compensation suffisante ?

D'Aubigné note dans ses *Mémoires* que « ce voyage lui donna une grande familiarité avec M. de Guise, ce qui ne nuisit pas à le maintenir en la Cour, et en acroistre une plus grande entre son Maistre et le Duc [3] ».

1. *Histoire universelle*, t. IV, p. 385-386. Remarquer l'erreur sur la date (novembre pour octobre).

2. *Ibid.*, p. 386-387.

3. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 23). Ça ne l'empêchait pas de composer une *pièce* satirique *sur les comportements du duc de Guise* pour se rendre populaire auprès des Parisiens. Mais sans doute il ne la lui montrait pas. Cf. Réaume, t. IV, p. 347 (La VIe des *Pièces épigrammatiques*).

Circonstance heureuse. Ils avaient ainsi en la personne du duc de Guise un répondant qui leur était bien nécessaire pour détourner les soupçons du Roi et de sa mère, plus défiants que jamais à l'égard du Béarnais, depuis que le duc d'Alençon avait réussi à s'enfuir. On ne doutait pas qu'il ne cherchât à suivre sa trace ; et on le surveillait de près. Mais il cacha si bien son jeu qu'il trompa la finesse des Médicis. A renard, renard et demi.

L'objectif de Catherine était de désarmer d'Alençon, avant que cette éventualité redoutée du départ du Roi de Navarre ne se produisît, surtout avant l'arrivée de Condé avec ses contingents étrangers. Car si la conjonction de ces trois chefs et de leurs forces pouvait se faire, le gouvernement royal courrait de grands hasards. Le succès de Dormans lui laissa un répit dont elle profita. A force d'instances, et par quelques concessions opportunes, elle parvint à faire signer à son fils la *Trêve de Champigny*[1] (21 novembre 1575) qui devait durer sept mois[2] et suspendre toutes hostilités, donc l'entrée de Condé en France. Mais en s'engageant pour ses associés, le duc d'Alençon s'était beaucoup avancé. Les Allemands, alléchés par l'appât du butin, n'étaient pas du tout disposés à s'arrêter ; et, d'autre part, les Protestants du Midi à la dernière *Assemblée de Montpellier*, convoquée par Montmorency-Damville (juillet 1575), avaient posé comme condition *sine qua non* de tout accord avec la Cour la reconnaissance du culte réformé dans tout le royaume. La trêve ne leur donnait pas satisfaction, ne leur octroyant que deux lieux d'exercice par bailliage ou sénéchaussée, en plus des places qu'ils occupaient militairement. Il était donc bien probable que ce qu'apporterait le printemps ce serait la guerre et non la paix. Le Roi de Navarre pouvait continuer à regarder au dehors, et se tenir prêt à profiter des événements.

D'Aubigné prétend que la Reine-mère l'amusait avec l'espoir de la Lieutenance générale du royaume, et qu'il mordait à l'hameçon[3]. Je pense que le Béarnais était aussi malin que son écuyer, et qu'il voyait bien que c'était un leurre ; mais en ayant l'air de s'y laisser prendre, il tranquillisait les soupçons, et se don-

1. Champigny (Maine-et-Loire), arrondissement de Chinon, en Touraine, résidence du duc de Montpensier. Cf. les articles de la trêve dans D'AUBIGNÉ, *Histoire*, t. IV, p. 376-377, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. V, p. 161 à 165 et DE THOU, t. VII, p. 295.

2. Jusqu'à la Saint-Jean (24 juin) 1576.

3. Cf. *Histoire*, t. V, p. 4.

nait ainsi un peu plus d'aisance pour machiner sa fuite. Catherine lui faisait une captivité dorée et égayée d'amours faciles, mais c'était bien une captivité. Ses gardes, ses serviteurs étaient des espions [1]. Beaucoup d'ailleurs se laissaient gagner peu à peu par sa bonne grâce. Mais il ne pouvait compter absolument que sur un petit groupe de fidèles. Mal lui en prit d'avoir admis au dernier moment dans le complot Fervaques, qui avait emmené d'Aubigné en Normandie. Tout faillit être compromis par là. D'Aubigné fut un peu responsable de cette confiance mal accordée, et qu'il aurait dû être le dernier à recommander. Il venait d'avoir avec Fervaques une querelle grave, marquée d'incidents dramatiques, voire même mélodramatiques, où il est bien possible qu'il ait mêlé un peu d'imagination, tout au moins d'exagération. Il avait eu les premiers torts du reste. Avec sa manie de faire la leçon aux autres « en franc gaulois », — franchise dont il usera et abusera avec son maître — il « avoit faict des remonstrances à la Dame de Carnavalet [2] sur son inceste avec Fervacques, et sur l'empoisonnement de sa mère la Comtesse de Morevert; Fervacques jura de le faire mourir [3] ».

Il use d'abord d'un moyen détourné, et, par un rapport perfide essaye de monter le duc de Guise contre lui, et de provoquer sa vengeance [4]. Le coup ayant raté, grâce à la confiance du Duc en d'Aubigné, c'est alors un vrai guet-apens que dresse Fervaques ; mais il opère seul, sans complices, et avec une mise en scène théâtrale, qui laisse quelques doutes sur ses projets homicides. On se demande s'ils étaient bien sérieux, et s'il n'a pas voulu rire en effrayant d'Aubigné. Au fond, je crois que tous deux étaient des acteurs dignes l'un de l'autre, et que chacun se prit au jeu et le joua au naturel.

Donc un soir Fervaques, qui habitait « à la Cousture-Saincte-Catherine, peu fréquentée en ce temps-là [5] » emmena d'Aubigné se promener derrière sa maison, et contrefaisant « le désespéré » il lui annonça qu'il allait se tuer, et qu'il avait voulu lui faire ses adieux; « *Donne-moi une ambrasssade, et puis je mourrai*

1. *Histoire*, t. V, p. 2.

2. Françoise de la Baume, dame de Carnavalet. Elle était la cousine de Fervaques. C'est elle qui fit bâtir l'hôtel Carnavalet, habité plus tard par Mme de Sévigné, et devenu aujourd'hui le musée Carnavalet.

3. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 25).

4. *Ibid.*, p. 25-26.

5. Cf. *Histoire*, t. V, p. 7.

content. Aubigné, se destournant d'un pas, luy respond : *Monsieur, vous m'avez dit autrefois que le plus grand soulas que vous souriez prendre en mourant, seroit d'emmener avec vous d'un coup de poignard le plus grand de vos amis ; je vous conseille de ne mourir point, et pour un subjet duquel l'escoffe et la façon ne valent rien ; mais trève d'ambrassade pour ce coup.* — A ce point, Fervacques tire l'espée et le poignard, et donne la teste baissée vers Aubigné, en reniant Dieu, et disant : *Puisque tu te deffies de moy, nous mourrons tous deux.* — *Ce sera vous tout seul* (dit l'autre), *si je puis* ; et en reculant trois ou quatre pas, se met en garde, laquelle Fervacques n'enfonça point, mais jettant son espée et son poignard à terre se mit à genoux, et s'escriant qu'il estoit hors du sens, pria sa partie de le tuer ; de quoy refusé ils se séparèrent[1]. »

Après le poignard, le poison. A quelque temps de là Fervaques l'aurait empoisonné « dans un potage qui luy fit faire quatre vingt selles en un jour, tomber les cheveux et peler la peau[2] ».

Malgré ces horribles méfaits d'Aubigné fut « si jeune de se reconcilier avec lui », et même il lui servit de truchement auprès du Roi de Navarre quand Fervaques, dépité du refus du gouvernement de Normandie, eut envie de se donner à ce Prince, dont il pressentait la fuite prochaine. Laverdin, pour un grief du même ordre contre Henri III, avait même désir, et s'en ouvrit à un autre serviteur intime, Roquelaure. Le Béarnais, qui peu auparavant avait été réveillé de son sommeil — au propre et au figuré — par les remontrances de d'Aubigné et de son premier valet de chambre d'Armagnac[3], était bien résolu, en effet, maintenant à partir aussitôt que possible. Mais ne l'était-il pas déjà avant, et d'Aubigné ne se fait-il pas un peu d'illusion en s'attribuant le mérite de l'impulsion première ? Le Roi de Navarre pouvait hésiter sur le choix du moment, non sur l'acte même. Quoi qu'il en soit, le 1er janvier 1576 on n'en était plus aux projets vagues, mais aux préparatifs décisifs. Ce jour-là, pour en causer plus à l'aise, et sans crainte d'oreilles indiscrètes, Henri emmena dans son coche bien fermé, à travers les rues de Paris, d'Aubigné et Roquelaure. On examina le cas de Fervaques et de Laverdin et l'opportunité de les accueillir :

1. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 26).
2. *Ibid.*, p. 27.
3. Cf. la curieuse scène racontée dans l'*Histoire universelle*, t. V, p. 4-5.

« A la fin de leur propos, Aubigne, à qui son maistre avoit demandé ses estraines, lui donna un bouquet d'olive, de laurier et de cyprès, avec un sonnet qui servoit d'âme à cest emblesme, qui n'estoit que renouveller la devise que la reine sa mère avoit prise et donnee aux principaux de son parti. Ce sonnet se pourra voir aux œuvres de l'autheur et s'explique ainsi : *seure paix, victoire, entière, mort honorable*. Là fut arresté de se voir une après soupée au logis de Fervaques à la Cousture-Saincte-Catherine.[1] »

La reconciliation de d'Aubigné avec Fervaques est donc antérieure au 1er janvier 1576. La réunion projetee chez lui n'eut lieu qu'un mois après, le 2 février. Sans doute avait-on attendu des nouvelles sûres de l'armée de Condé avant de sauter le pas. Cette armée « composee de sept à huict mille reistres, et de onze à douze mille lanskenets, les François n'estant qu'environ six vingts chevaux[2] », franchit la Moselle le 2 janvier ; le 9 elle traversait la Meuse à Neufchâteau ; puis, par la Bourgogne, gagnait la Loire en pillant, rançonnant, saccageant les villages et les villes sur son passage. Nuits surtout fut maltraitee, « mise à feu et à sang, beau-

1. Cf. *Histoire universelle*, t. V, p. 7. Ce sonnet se trouve, en effet, dans *les manuscrits de Bessinges* avec cette mention introductive : « Le roi de Navarre travaillant à se résoudre pour se sauver de la Cour et estant le premier de l'an (1576) renfermé dans un coche pour en se pourmenant parler plus seurement avec les siens, *de Rocquelaure*, le dernier auquel le dit Roi demande ses estresnes, lui fit présent d'un bouquet d'olive, de laurier et de cyprès, joignant au corps de cet emblesme l'âme qui s'ensuit. » Est-ce un lapsus, et faut-il lire d'Aubigné au lieu de Roquelaure ? Sinon cette note est en contradiction avec les renseignements que donne l'*Histoire*. Peut-être serait-il permis de supposer que c'est d'Aubigné qui fit le sonnet, et Roquelaure qui le présenta avec le bouquet ? Ce ne serait qu'une demi-conciliation entre les deux textes, puisque dans l'*Histoire*, d'Aubigné s'attribue les deux choses. En tout cas, il ne semble pas douteux que le sonnet est bien de lui, sinon il ne figurerait pas dans ses œuvres. Le voici :

J'estrenerai mon Roi de trois sortes de vers,
Un pasle, un vif, un brun ; nul des trois ne s'estonne,
Mais plus doux, et plus fort, et plus beau rebourgeonne
Au vent, et au soleil, et au froid des hyvers.
Moins que ce verd encor se flestriront mes vers
Pour un Roi, qui de paix ses subjets environne,
Qui vainqueur establit par le fer sa couronne,
Ou qui avec l'Estat met sa vie à l'envers.
Sage, brave, constant, mon Prince, fais ton conte
De regner, vivre, ou bien ne survivre à ta honte.
Si tu donnes la paix je te donne l'olive ;
Si tu vaincs, saches que le laurier vient après ;
Si tu meurs, le cyprès couronne l'ame vive ;
Si non, rend tout : olive, et laurier, et cyprès.

Réaume, t. IV, p. 329, le 1er des *Sonnets épigrammatiques*.

2. *Histoire*, t. V, p. 17.

coup de pauvres femmes et filles violées, et les autres mises toutes nues hors la ville[1] ». D'Aubigné, pour excuser le prince de Condé, rend responsables de ces excès les Allemands de Casimir[2]. Ayant passé la Loire à la Charité, l'armée marcha au-devant de Monsieur dans le Bourbonnais. Sur le chemin elle prit Vichy (5 février) et y séjourna quelque temps pour remettre les soldats de leurs fatigues[3].

C'est le moment où le Roi de Navarre s'évadait de Paris. Au conciliabule tenu chez Fervaques, dans la soirée du 2 février, les sept conjurés s'étaient prêté serment mutuel « asçavoir les six au roi de Navarre, et lui à eux, de ne se desdire point par quelque caresse qui se présentast et d'estre ennemis jusques à la mort de quiconque descelleroit l'entreprise. Cela prononcé, le roi de Navarre les baisa tous six à la joue, et eux à lui la main droicte[4]. »

L'exécution du plan arrêté était fixée « au vingtiesme de février, dix-huict jours après le complot[5] ». A cette date les conjurés devaient se saisir de plusieurs villes où ils avaient des intelligences : Laverdin, du Mans ; Roquelaure, de Chartres ; d'Aubigné, de Cherbourg. En attendant, le Roi de Navarre, après avoir joué une comédie propre à rassurer la Cour, s'en fait chasser dans la forêt de Senlis afin d'étendre un peu ses « longes » et de pouvoir s'échapper plus facilement quand viendrait l'heure.

Donc dès le lendemain (3 février), au point du jour il allait réveiller Guise, se jetait familièrement sur son lit, et avec des propos de vantardise gasconne, il lui faisait part de ses projets pour le jour où il serait nommé Lieutenant-général du royaume. « Le duc courut en apprester à rire au roi[6] ». Mais rirait bien qui rirait le dernier.

Dans l'après-midi, déjà tout botté pour le départ, il venait encore chevaucher Guise et l'emmenait à la foire de Saint-Germain, dont c'était la première journée, lui faisant mille caresses devant le peuple ébaubi « qui ne jugeoit que de la bagatelle

1. L'Estoile, t. I, p. 113. Ces nouvelles parvinrent à Paris le 1er février.
2. *Histoire*, t. V, p. 17. De Thou confirme la version de d'Aubigné (t. VII, p. 607-608).
3. Cf. *Histoire*, t. V, p. 17, note 9.
4. *Ibid.*, t. V, p. 8.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*, t. V, p. 9.

de son nés, tiroit de là un bon présage, comme s'ils eussent esté bons amis et bien réconciliés ensemble[1] ».

Puis il monta à cheval et sortit de Paris... pour n'y plus rentrer. Il était peu accompagné, afin de ne pas donner l'éveil. De tous les conjurés seul Armagnac était de la partie. Les autres devaient rejoindre séparément. Mais il n'avait pu laisser derrière lui de la même façon les inévitables surveillants attachés à sa personne. Ils étaient deux en cette occasion : Saint-Martin d'Angluse, maître de la garde-robe, et Henry d'Espalongues, lieutenant des gardes. Bah! il saurait bien les éloigner quand cela deviendrait nécessaire. Pour l'instant leur présence lui servait de caution.

§ III. — L'évasion et la 5e guerre jusqu'à la paix de Beaulieu (6 mai 1576).

Le 4 février dès l'aurore, le Béarnais courait le cerf dans la *forêt de Senlis*. La chasse s'achevait lorsqu'il vit arriver Roquelaure dépêché en avant par d'Aubigné pour l'avertir que tout était découvert et qu'il fallait fuir. Il trouverait des chevaux repus au faubourg de Senlis :

« A l'abord il demande à son advertisseur [d'Aubigné] : Qu'y a-t-il? La response fut : Sire, le roi sçait tout par Fervaques, qui me l'a confessé. Le chemin de la mort et de la honte c'est Paris ; ceux de la vie et de la gloire sont par tout ailleurs, et pour les lieux, les plus commodes, Sedan ou Alençon. Il est temps de sortir des ongles de vos geôliers pour vous jetter dans le sein de vos vrais amis et bons serviteurs. — Il n'en faut point tant, respond ce prince[2]. »

Que s'était-il donc passé? D'Aubigné, resté à Paris, avait observé ; et, dans la soirée du 3 février, comme il se rendait au cabinet du Roi pour prendre congé, il avait aperçu Fervaques lui parlant à l'oreille. En défiance comme il l'était à l'égard de Fervaques, il n'eut pas de doute que celui-ci ne fût en train de les trahir. Pour en avoir le cœur net, il guetta sa sortie du Louvre jusqu'à deux heures après mi-

1. L'Estoile, t. I, p. 114-115.
2. *Histoire*, t. V, p. 10.

nuit. Dès qu'il parut « il lui empoigne le bras en sursaut, disant : Qu'avez-vous faict, miserable ? — Cest homme ainsi surpris ne peut desguiser, et, après avoir conté les bienfaicts qu'il receptoit du roi, qu'un autre prince ne pouvoit remplacer : Allez, dit-il, sauvez vostre maistre[1] ».

Il ne semble pas du reste que la trahison ait été préméditée. Elle fut la conséquence d'une indiscrétion amoureuse de Fervaques, qui eut l'imprudence de parler de l'affaire à une des filles de la Reine. Comme celle-ci le prévint charitablement qu'elle allait avertir Catherine, il perdit la tête et ne vit plus d'autre moyen de salut que d'aller tout révéler lui-même au Roi[2].

Il n'y avait pas de temps à perdre. En quittant Fervaques, d'Aubigné courut à l'écurie, donne l'alarme à ses complices, et l'on galope dans la nuit avant que le prévôt des marchands, mandé par le Roi, n'ait pu transmettre aux portes de la ville l'ordre de ne laisser sortir personne[3].

Le Roi de Navarre jugea d'un coup d'œil la situation. Pas de doute que Henri III ne cherchât à lui barrer les chemins en alertant les « compagnies ». La première chose était donc d'essayer de le rassurer sur ses desseins. Il employa spirituellement pour cette mission confidentielle les deux espions, les deux « gardes du corps » qu'il avait dû emmener avec lui, et que le moment était venu d'écarter, pour être libre de ses actes. Deux des siens voulaient qu'on s'en défît, en les tuant, sans autre forme de procès. Fi donc ! le Béarnais répugnait à ces moyens brutaux, et préférait la ruse, surtout quand elle avait comme ici double avantage.

Donc « il appella Sainct Martin le premier, lui enjoignant d'aller dire comment Roquelaure l'estoit venu advertir de certains bruicts qui courroyent à la cour de lui, comme voulant aller trouver Monsieur. Il ne demandoit que la moindre parole du Roi ou de retourner à la cour pour estendre ces bruicts, ou de continuer sa chasse. Cestui-là despesche, il fit semblant de se loger et de vouloir ouir des comédiens passans par là, que les premiers venus avoyent fait apprester. Après quelque

1. *Histoire*.

2. Cf. Vossenon, *les Ducs de Guise et leur époque*. Paris, Plon, 1893, in-16, t. II, p. 94, et d'Aubigné, *Histoire*, t. V, p. 14. D'après Vossenon, c'est la comtesse de Kernevenoy qui fut l'héroïne de cette aventure, d'après d'Aubigné, c'est la cousine de Fervaques, la Dame de Carnavalet. Mais c'est la même personne sous le nom breton (Kernevenoy) et sous le nom français. Elle était veuve de François de Kernevenoy, dit Carnavalet, qui avait été gouverneur du duc d'Anjou (Henri III).

3. Cf. *Histoire*, t. V, p. 10.

temps escoulé, il appelle Spalungue, lui dit que le roi debvoit aller à Beauvois-Nangi, de quoi il ne s'estoit pas souvenu en despeschant Sainct-Martin, qu'il allast donc à Charanton, où, s'il ne trouvoit le roi passé, il lui porteroit confirmation à Paris du premier message[1]. » L'arrivée de Saint-Martin tranquillisa effectivement la Cour et fit suspendre l'alarme qui allait être donnée. Mais quand Catherine aperçut le second messager, elle comprit le tour que son gendre avait joué à ces deux naïfs. Mais maintenant il avait de l'avance.

Aussitôt après leur départ, en effet, il avait tout disposé... pour le sien. Les comptes manuscrits de la Petite Ecurie nous le montrent ce soir-là (4 février) soupant et couchant à *Saint-Prix* (S.-et-O.)[2]. Mais s'il se coucha ce ne dut pas être pour longtemps, et ce ne fut sans doute qu'un semblant pour mieux donner le change. Bientôt relevé, il choisit les plus sûrs de ses compagnons, et avec cette petite troupe il se met en route en pleine nuit. « Il y eut de la peine à desmesler les forests en une nuict très obscure et fort glaceuse ; le secours de Frontenac lui fut en cela fidèle et bien à propos[3]. »

Au point du jour (*5 février*) on passe la Seine à une lieue de Poissy, et on se jette dans la Beauce toute semée de chevau-légers qu'il fallait éviter. Court arrêt pour dîner (déjeuner) dans un village près de *Montfort-l'Amaury*[4]. Puis la chevauchée recommence, égayée dans l'après-midi par une rencontre plaisante. Ce fut celle d'un gentilhomme, qui, pour faire épargner son village — les gens de guerre étaient la terreur des populations — accepta de guider la troupe jusqu'à *Châteauneuf-en-Thimerais*. Il voulut prouver qu'il avait du monde et entretint le Roi de Navarre — sans le connaître — « des bonnes fortunes de la Cour, et surtout des Princesses, où il n'espargnoit pas la Royne de Navarre. En arrivant la nuit au port de Chasteauneuf, il arriva à Frontenac de dire au capitaine l'Espine, Mareschal des logis de ce Prince, comme il parloit par-dessus la muraille, *Ouvrez à vostre Maistre ;*

1. *Histoire*, t. V, p. 11.

2. Voir le tableau de ses séjours et déplacements à la fin du second volume des *Lettres-Missives*, p. 546.

3. *Histoire*, t. V, p. 12.

4. Cf. Itinéraire de Henri IV. *Lettres-Missives*, t. II, *loc. cit.* C'est là qu'après le repas se produisit un incident comique, sur lequel d'Aubigné improvisa un quatrain un peu trop gaulois. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 27).

le gentilhomme, qui sçavoit à qui appartenoit Chasteauneuf, entra en une grande peur, et Aubigné lui fit prendre un chemin esgaré pour se sauver et ne retourner de trois jours chés luy[1] ». Ce n'était pas simple gausserie, mais précaution utile. En l'effrayant, et en le faisant se cacher, on était sûr qu'il ne rapporterait pas trop tôt des nouvelles de la direction que suivait le fugitif.

Le repos à Châteauneuf ne fut que de deux heures[2] et la course reprit dans la nuit. L'Espine cette fois guidant la colonne. La journée du lendemain (6 février) se passa encore à cheval, bien que d'Aubigné dise que le Roi de Navarre « entra d'assez bonne heure dans *Alençon*[3] ». Il y arriva au contraire fort tard et plus vraisemblablement le 7 avant le jour[4].

Là enfin, on était en sécurité et on pouvait souffler. On y demeura quatre jours. Dès la première matinée, le Roi de Navarre qui, depuis la Saint-Barthélemy, avait été contraint de vivre dans la religion catholique, fit acte de protestantisme en présentant au baptême l'enfant de son médecin. « Et ceste nouveauté le fit recepvoir sans nulle autre façon ni cérémonie[5]. » Mais l'abjuration officielle tardera plusieurs mois, pour des raisons politiques que nous verrons, et que d'Aubigné naturellement n'admettra pas. Mais ce jour-là il était tout à la joie :

« On chanta... au presche le pseaume [XXI] qui commence : Seigneur le roi s'esjouira d'avoir eu délivrance... etc. Ce prince s'enquit si on avoit pris ce pseaume exprès pour sa bienvenue. Ayant sçeu que non et qu'il estoit à son ordre, il se souvint qu'*un des siens*, qui avoit passé seul avec lui au batteau près Poissy, lui avoit fait chanter ce mesme pseaume comme ils pourmenoyent chacun son cheval par la bride en attendant les compagnons[6]. »

Il ne paraît guère douteux que d'Aubigné se désigne ici lui-même. Il se donne

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 27-28).

2. Cf. [illegible] qu'il soupa le 5 février à Châteauneuf en Thimerais, mais ne parlent pas du coucher. Cf. [illegible] t. II, *loc. cit.*

3. *Histoire*, t. V, p. 12.

4. [illegible] Alençon.

5. Cf. *Histoire*, t. IV, p. 13.

6. *Ibid.*

dans tout le récit de l'évasion, comme la conscience protestante du Roi de Navarre. On ne s'étonne donc pas qu'il lui ait suggéré cette effusion de gratitude au Seigneur, au moment où ils mettaient le pied sur la terre promise, sur le chemin de la liberté, de l'autre côté de la Seine.

Pendant le séjour à Alençon la troupe du roi grossit fort, 250 gentilshommes étant venus se rallier à lui et à sa fortune. Parmi eux... Fervaques, qu'il ne devait pas s'attendre à voir paraître, après ce que lui en avait rapporté d'Aubigné. Pourtant, au grand dépit de celui-ci, il l'accueillit et fit mine de croire à ses explications embarrassées. Ce n'était pas l'heure de repousser les concours qui s'offraient. Selon d'Aubigné ce n'était pas le repentir qui ramenait l'infidèle, mais entre deux perils il avait choisi le moindre; car, apprenant qu'Henri III voulait le punir de sa double trahison, envers lui d'abord, puis envers le Roi de Navarre, il avait préféré, connaissant la mansuétude de ce Prince, venir solliciter son pardon [1].

« D'Alençon, le roi de Navarre bien suivi marche à *Saumur* mise dès lors entre les mains de Clermont d'Amboise par la tresve de Monsieur [2]. »

C'était une des places, en effet, que la trêve de Champigny avait accordées au duc d'Alençon, en attendant la paix que déjà il négociait avec la Cour, à l'insu de ses associés. Aussi Fervaques, qui alla le trouver de la part du roi de Navarre pour se concerter avec lui, en rapporta-t-il le conseil pressant de ne faire « aucune profession de la religion refformée », Monsieur se faisant fort dans ce cas de lui obtenir apanage, gouvernements, toutes sortes d'avantages politiques qu'autrement on lui refuserait. Selon d'Aubigné, ce n'était là qu'un prétexte. En fait « Monsieur craignoit d'estre supplanté de toute créance au parti » huguenot, si le Roi de Navarre y reprenait la première place. Il n'empêche que celui-ci fût sensible à l'argument ! « La cour de Saumur et de Touars fut donc trois mois sans religion; si bien que d'elle il ne se présenta à la cène que deux gentilshommes [3] ». C'étaient d'Aubigné et La Rocque [4].

L'expression qu'emploie d'Aubigné « *la cour de Saumur et de Touars* » est

1. Cf. *Histoire*, t. V, p. 13-14.
2. *Histoire*, t. V, p. 15-16.
3. *Histoire*, t. V, p. 16.
4. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 28).

curieuse. C'était une cour sans dames, et une cour très peu fixe, bien plutôt un quartier général, d'où le Roi de Navarre rayonnait tout à l'entour. Il l'avait établi à Saumur le 25 février, et il l'y maintint pendant tout le mois de mars. C'est en avril qu'il descendit à Thouars, mais pas définitivement, car il revint à Saumur pour la fin du mois[1].

D'Aubigné n'était pas resté près de lui pendant tout ce temps. En attendant les grandes batailles qu'il espérait, il n'avait pas voulu perdre l'occasion de faire la *petite guerre* ; et il avait profité de l'arrivée de Laverdin — on des environs de Paris on se le rappelle — pour l'accompagner dans le Maine à la prise de Château-Gontier et de quelques châteaux. On défit aussi plusieurs compagnies royalistes, notamment celle de Saint-Pal « composée de six vingts salades et de soixante arquebusiers à cheval, couverts de velours vert et de broderie d'argent[2] ». C'est d'Aubigné qui rapporta le cornette de Saint-Pal au Roi de Navarre à Thouars[3]. Cela lui donna du prestige parmi « les galants » de la cour, si bien qu'une centaine d'entre eux, gentilshommes et capitaines, le prièrent de les mener à la guerre[4]. Il les conduisit *dans l'Orléanais*, tout couvert de troupes des deux Partis.

L'armée des Confédérés atteignait maintenant 40 000 hommes que Monsieur avait passés en revue, le 11 mars, dans le Bourbonnais[5]. Mais lui, rebuté par ses tractations avec la Cour, semblait volontiers satisfait pour l'instant de cette démonstration, et il laissait le maréchal à Moulins afin de retarder l'entrée en campagne[6]. Il fallut que Casimir et Condé le menaçassent d'aller seuls de l'avant pour qu'il se décidât à les suivre.

Déjà les reîtres avaient passé la Loire et dépassé Montargis ; Guise était à Étampes avec 2 000 chevaux pour leur barrer la route de Paris, lorsque d'Aubigné avec ses « trente estradiots » vint se jeter imprudemment dans le champ des opérations. Bien montés comme ils étaient, ils auraient sans doute pu s'échapper sans ce

1. Cf. Séjours et Itinéraires au t. II des *Lettres Missives*, p. 586 à 618.
2. *Histoire*, t. V, p. 16.
3. Cf. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 28).
4. Cf. *Histoire*, t. V, p. 21. *Mémoires* (*Ibid.*).
5. Cf. de Thou, t. VII, p. 413.
6. Cf. *Mémoires de Turenne* (éd. S. H. F.), p. 98 et sq.

guêpier ou aller vers les reitres alliés. Au contraire, ils se firent un point d'honneur de rester à la tête de l'armée catholique, et d'épier ses mouvements dans l'espoir de surprendre quelque troupe isolée. Ils crurent avoir cette fête pour le jour de Pâques (22 avril). Mais en fait c'est eux qui furent découverts les premiers par un gros de cavalerie « qu'un village leur avoit caché » et qui les envoya reconnaître. Ils risquaient d'être pris entre deux feux, ayant la garnison de Pluviers (Pithiviers) à dos. Situation critique ! D'Aubigné ne perd pas la tête. Il use d'un stratagème, et fait tirer quelques coups de fusils sur les postes de cette ville, sans avoir l'air de s'inquiéter des cavaliers qui approchaient. Puis, à la faveur de la fumée, on se dérobe dans un vallon voisin. Cette attaque a l'effet attendu. La garnison de Pluviers prend pour un parti ennemi le corps de cavalerie qu'elle voit venir et le reçoit avec des mousquetades. Il fallut parlementer un quart d'heure avant d'éclaircir la méprise. Pendant ce temps nos « galants » couraient encore ! Pas si vite, il est vrai, qu'ils auraient voulu « à cause d'un gentilhomme et de deux chevaux blessez ». Aussi furent-ils rejoints vers le soir, mais déjà la forêt d'Orléans leur offrait un abri [1]. Cette affaire les avait mis en goût et ils ne demandaient qu'à recommencer. Mais on était à la veille de la paix qui arrêta leurs exploits.

Dès le 26 avril, Catherine quittait Paris pour venir conférer avec Monsieur et les chefs protestants. Henri III, qui n'avait pas su faire des levées suffisantes de Suisses en temps utile, n'était pas en mesure de résister à la pression de tant d'ennemis réunis. Il fallait subir leurs conditions, ne fût-ce que pour acheter un répit, et se débarrasser des étrangers. *La paix* fut conclue le 6 mai 1576 à Beaulieu (près de Loches). D'Aubigné la déclare « la plus spécieuse et la moins utile aux réformez [2] ». Pourtant il reconnaît qu'elle « excédait en avantages les concessions précédentes [3] ». Mais précisément elle était trop avantageuse pour ne pas être précaire, et c'est sans doute ce qu'il veut dire. Ils obtenaient à peu près tout ce qu'avaient demandé leurs Assemblées précédentes : le culte libre partout, sauf à Paris, tous les droits égaux avec les Catholiques, et, pour se garantir de leur partialité ou de leur hostilité, des chambres mi-parties dans chaque Parlement, et huit places de sûreté.

1. Cf. *Histoire*, t. V, p. 21-23.
2. *Histoire*, t. V, p. 26.
3. *Histoire*, t. V, p. 77.

C'était beaucoup plus que la grande majorité de la nation — même la partie la plus modérée — n'était disposée à consentir, beaucoup plus que ne leur avait octroyé le fameux Édit de janvier 1562, dont ils s'étaient si longtemps réclamés.

Les victimes de la Saint-Barthélemy et de ses suites, depuis l'Amiral de Coligny jusqu'à Montbrun, le chef dauphinois, étaient réhabilités, et leurs familles dédommagées.

Quant aux chefs actuels de la coalition, ils furent tous bien pourvus d'honneur et d'argent. Monsieur reçut en apanage l'Anjou, la Touraine et le Berry, avec un passage sur la Loire, la Charité, sans doute en vue d'une nouvelle invasion de reîtres. Le Roi de Navarre eut le gouvernement de la Guyenne, Condé celui de Péronne, où d'ailleurs il ne pourra se faire admettre. Montmorency-Damville gardait le Languedoc.

Mais celui qui coûta le plus cher ce fut le duc Casimir. Il n'était venu en France que pour faire du butin. Il se fit acheter sa retraite au plus haut prix. La Royauté dut faire argent de tout, et emprunter de tous côtés pour le payer. Quand il se décida à repasser la frontière après le versement de la première échéance, il emportait en garantie, pour le reste des sommes dues, les diamants et les pierreries de la Couronne, auxquels il avait adjoint de sa propre autorité, comme otages, deux ministres du Roi, enlevés au dernier moment, et qui furent exhibés derrière les tombereaux remplis de trophées, lors de la rentrée triomphale du Palatin à Heidelberg[1].

Henri III avait pleuré en signant cette paix humiliante, qui lui avait été extorquée le couteau sur la gorge et sous la menace d'une armée étrangère. Jamais il ne devait oublier cette honte. Jamais la France catholique ne devait la pardonner aux Protestants. La Ligue est sortie de là. Le Parti réformé venait de commettre une faute irréparable.

1. Cf. La Fréquence introduction au t. V des Œuvres de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à l'exécution de la paix, p. 189 à 213 *passim*.

CHAPITRE V

LA SUITE DES CAMPAGNES D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ ET LES ÉTAPES DE LA RECONSTITUTION DU PARTI LA 6e GUERRE ET LA PAIX DE BERGERAC (1577). LES CONFÉRENCES DE NÉRAC (1579). LA 7e GUERRE ET LE TRAITÉ DE FLEIX (1580). LA PREMIÈRE ÉBAUCHE DES TRAGIQUES

I. — La 6e guerre (1577). Services de guerre et missions de confiance.

La paix de Beaulieu ne pouvait être que provisoire. Tout le monde le sentait. Les Catholiques ne l'acceptaient pas. La Royauté qui l'avait signée par contrainte n'attendait qu'une occasion de la détruire. Les États généraux devaient lui en fournir le moyen en manifestant l'opposition de la nation à ce traité imposé par une intervention étrangère. Dès le début il apparaissait inexécutable par la résistance des populations. Condé ne pouvait prendre possession de Péronne, ni du gouvernement de Picardie qui lui avait été octroyé. Une ligue locale se formait pour l'en empêcher. Ce fut le noyau de *la Ligue* générale, qui se constitua dans toute la France pour la défense du catholicisme, sous l'impulsion des Jésuites et des Cordeliers [1]. Guise, le vainqueur de Dormans, le Balafré, était le chef désigné. On « sommait » les gens de s'affilier à cette « saincte union », et de s'engager à

1. Cf. D'AUBIGNÉ, *Histoire*, t. V, p. 97 et 109.

n'en plus sortir[1]. C'étaient les vœux forcés et perpétuels. En fait, le mouvement était aussi bien dirigé contre la faiblesse d'Henri III que contre le Parti protestant. Mais le Roi se sentant incapable d'y résister, et du reste pensant utiliser cette force pour prendre sa revanche de Beaulieu, favorisa l'extension de la Ligue au lieu de la combattre, et s'en déclara le chef. Les élections aux États généraux faites dans ces conditions, et sous la pression de cette puissante organisation, ne pouvaient être qu'ultra-catholiques. Les Protestants avaient même renoncé à s'y présenter. Seul, le sieur de Mirambeau[2], élu par la noblesse de Saintonge, devait faire entendre leur voix dans un discours qui sera rédigé par d'Aubigné.

Il était clair, d'après les instructions envoyées par la Ligue dans les provinces, « que la matière des États estoit la tolérance ou non-tolérance de deux religions[3] ». Les Réformés s'en rendaient compte : aussi se préparaient-ils à se défendre. Mais leurs divisions étaient un obstacle. Les deux cousins, Navarre et Condé, s'entendaient assez mal. Les radicaux du Parti suivaient le second : ils reprochaient au Roi de Navarre sa tiédeur religieuse. Il s'était enfin décidé à abjurer officiellement le catholicisme dans le temple de Nyort[4] au mois de juin 1576, et quelques jours après il fit à la Rochelle « repentance publique d'avoir esté par menace réduit à la religion romaine[5] ». Dans cette ville il y avait deux factions, celle du maire et de la bourgeoisie riche, pacifique par intérêt, celle du peuple et des ministres huguenots, qui se croyaient toujours trahis. Quand Condé, qui avait troqué Péronne contre Saint-Jean-d'Angély[6] et cherchait à se rendre maître en Saintonge, voulut entrer à la Rochelle, le maire lui fermaa les portes, et il fallut presque une sédition populaire pour qu'il fût reçu deux mois après, en novembre, et sans escorte militaire[7].

1. Voir la formule du manifeste et du serment dans d'Aubigné, t. V, p. 106-108.
2. François de Pons, seigneur de Mirambeau, gouverneur de Brouage. Cf. *Histoire*, t. V, p. 87 note 2.
3. *Histoire*, t. V, p. 122.
4. Cf. [illegible] (*Collection* [illegible], t. VII, p. [illegible] et de Thou, t. VII, p. 629-630).
5. Aubigné, *Histoire*, t. V, p. 87. Séjour à la Rochelle du 23 juin au 4 juillet. (Cf. de Thou, t. VII, p. 630-[illegible]).
6. Il s'en était emparé le 13 août (cf. *Histoire*, t. V, p. 89-90), mais Catherine avait fait ratifier ce marché pour le dédommager [illegible] (La Ferrière, Introduction [illegible] V [illegible] de Catherine [illegible] CXVII et les 2 lettres de Catherine à Condé du 25 juillet et du 19 août, p. 211, col. 1 et 213 col. 2.)
7. Cf. *Histoire*, t. V, p. 91-92 et p. 111-114.

Autre cause d'affaiblissement pour les Protestants : la coalition avec les Catholiques mécontents, qui leur avait valu la victoire, se dissociait. Monsieur, qui tenait sa petite Cour à Bourges [1], s'était laissé regagner par la Reine-mère et avait consenti à venir trouver le Roi à Ollainville [2]. Des lettres patentes du 4 novembre avaient enregistré et rendu publique cette réconciliation [3]. Montmorency-Damville était également l'objet de sollicitations, et s'il paraissait encore y résister, nul ne pouvait dire pour combien de temps [4].

Le Roi de Navarre essayait du moins de maintenir dans son entourage l'union des deux partis. Il gardait près de lui des gentilshommes des deux religions. Mais les querelles étaient fréquentes. Celle de Fervaques avec d'Aubigné s'était rallumée ; et le Béarnais, pour faire enrager son écuyer, qui, paraît-il, refusait de servir ses amours par « l'excellence de son éloquence, en discours, en vers et en prose [5] », prenait fait et cause pour Fervaques, et affectait de croire qu'il avait été faussement accusé par d'Aubigné :

« *Fervacques dit qu'il n'a point commis contre moi la trahison que vous avez déclarée, et qu'il vous combattra là dessus.* La responce fut : *Sire il ne pouvoit faire porter ceste honorable parole par un homme de meilleure maison ; j'ay esté honoré de son guidon, en ceste considération je mettrai la main au chapeau avant que la porter à l'espée* [6]. »

Mais au lieu d'un duel régulier, Fervaques aurait renouvelé en Gascogne ses guets-apens de Paris, si bien qu'après un attentat manqué à Lectoure, un soir où d'Aubigné s'en retournait seul, deux de ses amis dont il avait refait la connaissance en passant par le Poitou, La Boulaye et Saint-Gelais, « convièrent d'autres Seigneurs et gentilshommes, comme Montdion, Bertauville et autres, à attendre sur des coffres et dans la garde-robbe jusques à une heure après la minuict Aubigné, et l'accompagner aux ambuscades que Fervacques luy dressoit [7] ».

1. Cf. *Histoire*, t. V, p. 114.
2. Ollainville, en Seine-et-Oise, près d'Arpajon.
3. Cf. *Histoire*, t. V, p. 114-116.
4. *Ibid.*, p. 116.
5. Notamment auprès de Mlle de Tignonville, dont la mère était gouvernante de sa sœur, Catherine de Bourbon. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 28 et 30) et *Histoire*, t. V, p. 85-86.
6. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 29).
7. *Ibid.*

Celui-ci, rappelé par Monsieur à Bourges [1], aurait même prolongé de trois mois son séjour à la Cour de Navarre uniquement dans l'espoir de satisfaire sa vengeance ; mais tous ses mauvais coups ayant raté, il se décida à repartir non sans jouer une comédie de réconciliation qui était encore un piège, tout comme à Paris [2]. Toutes ces histoires sont bien fantastiques, et l'on s'en étonnerait moins si elles ne s'étaient passées qu'en Gascogne. Mais puisque c'était une réédition de celles de Paris, il faut bien croire que les unes et les autres sont authentiques.

La vie de d'Aubigné est un roman. A peine avait-il échappé aux entreprises de Fervaques qu'une *mission politique* l'exposait à de nouveaux dangers. Le Roi de Navarre le renvoyait *vers le Nord*, en passant par les provinces de l'Ouest, la Loire, la Normandie, et jusqu'en Picardie, pour porter un mot d'ordre de ralliement aux amis, Rohan, Laval et bien d'autres, et pour observer les préparatifs des adversaires. Il retrouva les Picards qui formoyent déjà leurs compagnies, et en Artois quelques uns qui tenoyent desja les champs pour se joindre aux Picards ; sur quoi il regagna Paris, pour achever quelques affaires, advertissant son maistre par un courrier [3]. »

En revenant il s'arrêta à Blois, où toute la Cour était rassemblée pour les États qui s'étaient ouverts le 6 décembre [4]. Les trois ordres avaient mis aussitôt en délibération la question de l'unité religieuse. Le Roi exerçait une pression pour obtenir le vote de résolutions catégoriques en faveur de l'unité, qui lui permissent de déchirer son dernier Édit en invoquant la volonté du pays. Qu'allait-il sortir de ces débats ? la guerre ou la paix ? Blois était en quelque sorte, à ce moment, comme le cœur de la France. Nulle part d'Aubigné ne pouvait mieux tâter le pouls. Mais dans ce milieu surchauffé par les passions catholiques il risquait gros s'il se faisait reconnaître. Cela n'était pas pour l'arrêter. Son devoir l'obligeait du reste ; il avait des communications à faire. Il paya donc d'audace :

« Celui que nous avons dit avoir été envoyé par le roi de Navarre jusques en Artois arriva sur ce point à Blois déguisé, ayant charge de parler à Monsieur où

1. Cf. *Histoire*, t. V, p. 114.
2. Cf. *Mémoires* (Réaume), t. I, p. 30.
3. *Histoire*, t. V, p. 118. Voir aussi *Mémoires* (Réaume), t. I, p. 31).
4. La Cour était arrivée à Blois au milieu de novembre 1576. La séance d'ouverture du 6 décembre se tint dans une des salles du château. (Cf. de Thou, t. VII, p. 447-448.)

au mareschal de Cossé [1]. Comme il eut accosté ce dernier avec beaucoup de périls, le vieillard lui dit à l'oreille : Mon enfant, vous courez un grand péril pour parler à un homme qui signeroit sa sentence pour estre pendu, si on lui présentoit, et n'oseroit faire autrement ; c'est bien loin de vostre offre pour me faire sauver. — Cestui-ci, sortant de la chambre du mareschal, fut recognu par Atrie [2]. Nonobstant voulut par impudence essayer d'accomplir sa charge. Il court à son logis s'habiller pour le bal, où il avoit eu vogue autresfois, et ne faillit point de s'y présenter, quoiqu'accusé d'avoir donné au roi de Navarre, non seulement le moyen, mais aussi la volonté de quitter la cour. Comme il estoit entre les galants, Vitri [3], fille de la roine, part de sa place pour l'advertir de se sauver, en lui monstrant Magnane, lieutenant des gardes, et La Bonde, exempt, qui venoyent de recevoir commandements pour lui mettre la main sur le collet. Le compagnon, en riant avec Vitri, se coule derrière les Majestez, et de là par le cabinet de la roine, gagne un coin de la basse-cour où il change d'habits avec son valet ; et, estant sorti parmi les suivans de Fontenilles [4], gaigne l'escurie au Fois, où il se sert de Quergrois qui, sans penser mal faire, lui fit bailler un bateau [5]. »

Impossible, on le voit, d'avoir plus de présence d'esprit, ou d'esprit tout court, pour relever d'une grâce bien française un courage qui ne l'est pas moins.

D'Aubigné ajoute un détail dans ses *Mémoires*, et qui a son importance c'est « *qu'en passant il fit la harangue que le baron de Mirambeau prononcea* [6]. »

C'est une éloquente protestation contre la rupture de l'Édit et de la paix, qui se préparait. Les représentants de la Noblesse avaient voté, le 19 décembre 1576, le rétablissement de l'unité religieuse par l'interdiction du culte réformé. Le Clergé devait en faire autant le 22. A la Chambre du Tiers la discussion se prolongera quelques jours de plus — jusqu'au 26 — non pas qu'il y eût désaccord sur le

1. Celui qui avait été mis à la Bastille en même temps que le maréchal de Montmorency, au moment de la conspiration de La Môle et Coconas.

2. Anna d'Aquaviva, demoiselle d'Atrie, fille d'honneur de la Reine-mère.

3. Louise de l'Hôpital, demoiselle de Vitry, fille d'honneur de la Reine.

4. Philippe de la Roche-Fontenilles, gendre de Blaise de Montluc.

5. *Histoire*, t. V, p. 127-128.

6. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 31).

principe, mais on cherchait une formule qui n'impliquât pas nécessairement la guerre [1].

Il faut avouer que c'était la quadrature du cercle. La minorité qui insistait là-dessus imaginait-elle que les Protestants allaient se laisser faire « par le plus doux et gracieux moyen que Sa Majesté aviseroit » ?

En tout cas, d'Aubigné profita habilement de ces indices d'hésitation : et, dans le discours qu'il composa pour Mirambeau, et que celui-ci prononça aux États le 21 décembre 1576, il fit voir, en quelques traits saisissants et imagés, le peuple encore saignant des maux de la guerre et n'aspirant qu'à la paix [2]. C'était peut-être vrai au fond, mais ce n'est pas tout à fait synonyme de l'expression qu'il emploie « ne respirant que l'entretien de l'Edit ». L'Edit de 1576 était au contraire un obstacle à la pacification du pays, parce qu'il avait revolté non seulement la conscience religieuse, mais la conscience nationale des Catholiques.

Le Roi de Navarre ne le reconnaîtra-t-il pas lui-même implicitement quand son oncle de Montpensier viendra le trouver à Agen de la part d'Henri III, au mois de février suivant, et qu'il lui fera cette déclaration :

« Je sçay bien que pour la conservation et la tranquillité publique il y a des choses qui ont esté accordées à ceulx de la Religion par l'edict de pacification dernier qui ne peuvent sortir leur effect, et doibvent estre diminuées et retranchées [3], je

1. Les dates du 19 et 22 sont données par La Ferrière (cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, Introduction au tome V, p. LXXIV.), celle du 26 par Mariéjols, t. VI de l'*Histoire de France* de Lavisse, vol. I, p. 181; de Thou dit 15 décembre pour le vote du Tiers ? Cf. t. VII, p. 159.

2. Cf. *Histoire*, t. V, p. 158-159. — La date du 21 décembre donnée par Kerdeleau (tome V de l'*Histoire de l'Aunis*, p. 139, note 2, doit être très douteuse, [illegible] 8. Dans De Thou, t. VII, p. 400, la date précise de l'intervention de Mirambeau n'est pas indiquée, mais [illegible] qu'elle est [illegible]. Par une erreur assez inexplicable, puisqu'il avait pour point de repère [illegible], d'Aubigné [illegible] jusqu'au février (au 19, cf. p. 168), le discours de Mirambeau et la [illegible] du Tiers en faveur de l'unité de foi (cf. p. 179), qui fut décommis [illegible] 26 janvier. La conjoncture n'était plus la même et un nouveau mouvement pacifique s'était produit à Blois [illegible] parlementaire, [illegible] de la Confédération « et qu'il s'était agi de fournir aux frais de la guerre. — Cette [illegible] par le [illegible] d'Aubigné dans son [illegible] des États de Blois, d'[illegible], et par suite confus. Il est d'ailleurs bien supérieur à celui de de Thou, [illegible] et qui ne [illegible] pas les périodes.

3. Cf. *Lettres missives d'Henri IV*, t. I, p. 147. Pièce non datée que Berger de Xivrey classe « avant le 11 septembre 1577 », c'est-à-dire avant la paix de Bergerac. [illegible] Mais il suffit de la rapprocher du récit que fait d'Aubigné [illegible] de la mission de Montpensier pour en [illegible] que ce document [illegible] rapporte. Le duc de Montpensier annonce, en effet, aux États que le roi de Navarre lui a « prié de retrancher plusieurs poincts du dernier Edict de Paix ». Cf. *Histoire*, t. V, p. 180-181.

Voilà un langage d'homme d'État, ce sera la voie ouverte aux accommodements. Mais on ne s'y acheminera que péniblement; il y avait trop d'obstination et d'animosité à vaincre de part et d'autre. En attendant, on allait continuer à se battre, jusqu'à ce qu'on fût persuadé de chaque côté de la nécessité de la conciliation.

D'Aubigné avait donc encore de beaux jours devant lui. A peine échappé de Blois, et pressé d'aller rejoindre son maître pour lui rendre compte de son voyage, il n'en saisit pas moins l'occasion qui se présente en chemin de courir une nouvelle aventure. En traversant le Poitou, il rencontra une troupe de noblesse qui était conviée par son ami Saint-Gelais à une *entreprise sur Niort*. Comment ne pas l'accompagner? Il y avait à Niort une porte qui s'appelait porte de Saint-Gelais, c'est sans doute pourquoi celui-ci considérait qu'il pouvait entrer dans cette ville comme chez lui. Mais il s'y cassa le nez à plusieurs reprises avant de réussir. Cette fois la tentative échoua complètement. On avait pourtant des intelligences dans la place, mais elles furent découvertes avant l'attaque, où d'Aubigné alla en pourpoint sans cuirasse, si bien qu'il eut sa casaque brûlée d'une arquebusade (début de janvier 1577)[1].

Enfin il arriva *en Gascogne* pour *le siège de Marmande* (janvier 1577). Le Roi de Navarre s'efforçait ainsi, de place en place, de conquérir son gouvernement — nominal — de Guyenne. Il n'était pas encore devant la ville. La Noue l'y avait précédé avec l'avant-garde, et était en train de l'investir. Les deux amis durent se revoir avec plaisir. Ils venaient de se croiser dans le Poitou, l'un quittant Blois, l'autre s'y rendant. Mais d'Aubigné l'avait détourné d'aller se jeter dans le guêpier[2]. Cette fois encore, il se trouva juste à point pour l'assister dans un péril, mais beaucoup plus certain que l'autre. Ce fut « une folle charge », la plus « desraisonnable » qu'ait jamais risquée le plus « hasardeux capitaine de son siècle ». Bel hommage dans la bouche de d'Aubigné, qui s'y connaît en bravoure. A quinze cavaliers, pas davantage, ils s'élancèrent contre six à sept cents hommes de la ville qui effectuaient une sortie, et bien qu'arrêtés par deux fossés, ils réussirent, en faisant un détour, à prendre l'ennemi à revers, et à le mettre en fuite[3].

1. Cf. *Histoire*, t. V, p. 128-129 et *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 31).
2. Cf. *Histoire*, t. V, p. 128 et Hauser, *François de la Noue*, Paris, Hachette, 1892, p. 85.
3. Cf. *Histoire*, t. V, p. 171-173.

D'Aubigné a gardé pour ses *Mémoires* deux jolis traits, deux « vanitez qui ne valoyent pas l'*Histoire*, l'une que se voyant seul de la troupe avoir des brassars, il les despouilla avant la charge; l'autre, qu'au milieu du peril, ayant dans le bras gauche un brasselet de cheveux de sa maistresse, il mit l'espée à la main gauche pour sauver ce brasselet qui bralloit d'une harquebusade[1] ». Le souvenir de Diane n'était donc pas étouffé en lui puisqu'il exposait sa vie pour préserver une relique de son amour.

Le Roi de Navarre arriva le lendemain avec l'armée et quelque artillerie, et la bataille commença. Mais survint le maréchal de Biron, dépêché par Henri III, qui annonça qu'une députation des États attendait le Prince à Agen. Cela arrêta le siège par une composition honorable, et il alla renvoyer à Agen les ambassadeurs.

Pendant ce temps, d'Aubigné prit part avec Fervas, le gouverneur de la Réole, à *la surprise manquée de Saint-Macaire* (23 janvier 1577). Fervas voulait enlever en pleta pour cette place qui dominait la Garonne « sur une roche de cinq toises de haut ». Il mit deux cent soixante hommes dans deux bateaux et débarqua au pied de la muraille. On appliqua les échelles, et d'Aubigné monta le premier à l'une d'elles; mais elles se trouvèrent trop courtes pour atteindre le parapet, et il fut renversé au bas du rocher. Les assaillants s'obstinèrent vainement, et durent finalement regagner les bateaux sous les arquebusades. « Il ne sortit de cet affaire que douze hommes qui ne fussent morts, blessez ou prisonniers, tant l'ennemi estoit bien preparé. Aussi Roquetaillade estoit du conseil du roi de Navarre et frère d'Aubiac, gouverneur de la ville[2]. »

Ils auraient donc été trahis et la surprise éventée. C'est bien possible, mais aussi d'Aubigné n'admet pas que la Fortune ne sourie pas toujours aux audacieux.

Le Roi de Navarre avait accueilli gracieusement les envoyés des États, et s'était attendri avec l'archevêque de Vienne, chef de la délégation, sur les misères du royaume. Mais les assurances générales qu'il donna de sa bonne volonté ne l'engageaient pas à grand'chose. Il est vrai qu'on lui demandait l'impossible, de

1. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 32).
2. Cf. *Histoire*, t. V, p. 185-187.

« se joindre au roi pour amener tous ses subjects en la religion Katholique romaine ». Il protesta contre une pareille prétention, qui ne pouvait que bouleverser de nouveau le pays [1].

Le maréchal de Biron, qui était en la circonstance le fourrier du duc de Montpensier, et précédait sa venue, apportait de la part de la Reine-mère des propositions plus raisonnables : l'exercice de la Religion serait réduit aux lieux où il existait actuellement ; les Protestants garderaient les huit villes de sûreté promises par l'Édit de Beaulieu, mais rendraient toutes les autres places qu'ils occupaient indûment. Plus de chambres de justice mi-parties, d'écoles spéciales, d'assemblées politiques. Voilà pour le général. Quant au particulier, elle demandait au Roi de Navarre de se contenter d'être gouverneur en titre de la Guyenne, comme l'avait été son grand-père. Damville devait également renoncer à son gouvernement du Languedoc, et l'échanger contre une compensation [2].

Nous avons déjà vu que le Roi de Navarre donnait son assentiment à une révision de l'Édit, ainsi qu'il allait le dire à son oncle Montpensier. Mais dans quelle mesure ? Et il s'agissait d'y amener les siens. On n'était pas encore près de s'entendre.

Des ambassades des États avaient également été trouver Condé et Montmorency-Damville. Le premier, avec courtoisie mais fermeté, avait refusé de recevoir les communications des États, dont il contestait la légitimité à cause de la pression exercée sur les élections [3]. Le second, tout en rappelant son dévouement à la Religion catholique, avait nettement affirmé la nécessité de la tolérance, la démonstration étant faite depuis longtemps, par tant de sang versé et tant de ruines inutiles, que les consciences ne se violentent pas :

« Ceux de la religion, à présent, sont fondez en tant de divers édicts et concessions approuvans leur religion, qu'ils ont seelée de leur sang, qu'il est bien malaisé de les faire condescendre à se despartir de ce qu'ils ont acheté si précieusement et qu'ils jugent seul remède pour vivre et demeurer en ce monde [4]. »

1. Cf. *Histoire*, t. V, p. 174-176.
2. Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*. Introduction au tome V, p. LXXIV.
3. Cf. *Histoire*, t. V, p. 167-169.
4. *Histoire*, t. V, p. 178-179.

Le retour des diverses missions à Blois (en février) et leurs rapports aux États[1] y produisirent un effet salutaire. Il apparaissait que les Réformés n'étaient pas disposés à jouer le rôle de suicides par persuasion. On aurait pu s'en douter. Mais la guerre coûterait cher; aussi on commençait à s'effrayer. Si les Ordres privilégiés n'en furent pas ébranlés, le Tiers dans son ensemble revint à des vues plus saines. La majorité fut retournée. Ceux qui avaient refusé en décembre de se rallier à la formule *rétablissement de l'unité religieuse sans guerre*, insistaient maintenant pour son adoption; et comme les termes en étaient contradictoires, et qu'on ne pouvait plus se faire d'illusions à ce sujet, cela impliquait, sans l'avouer, le renoncement au programme radical du début, et l'acceptation tacite de l'idée d'un compromis.

Le 28 février[2], le Tiers adressa donc au Roi une requête pour l'inviter à chercher des moyens plus doux que la guerre de ramener ses sujets réformés dans le giron de l'Église[3], et deux jours plus tard, le 2 mars, sous l'influence de Catherine et du duc de Montpensier, le Conseil du Roi constata l'impossibilité d'imposer par la force l'unité de foi.

Certes, ce n'étaient encore là que des déclarations de principes, et il restait à trouver un *modus vivendi* acceptable et accepté des deux côtés. Mais telles quelles, elles n'en étaient pas moins significatives.

Et les négociations commencèrent presque aussitôt. Le 26 mars, Biron signait avec le Roi de Navarre une trêve de quinze jours. Henri III refusa de la renouveler à l'expiration, mais il nomma des plénipotentiaires pour la paix, et invita les Protes-

1. Les députations envoyées par les États au Roi de Navarre, à Condé et à Montpellier étaient partis de Blois entre le 6 et le 9 janvier 1577. Elles y revinrent et y firent leur compte rendu du 11 au 28 février. Quant au duc de Montpensier, il fit son rapport le 28, et c'est peut-être ce qui [illegible] le Tiers-État. Le texte s'en trouve dans le *Journal des États de Blois* de Jean Bodin.

2. C'est la date donnée par la Popelinière, *Histoire de France depuis 1560*, t. III de l'édition de 1581 (déjà mentionnée) (f. p. 470 [illegible] à 472 verso). Il y a un lapsus à la fin où il met 27 février, mais il résulte de tout son récit qu'il veut dire 28. Même date dans de Thou, t. VII, p. 450-451. D'Aubigné date cette requête du 26, tout en la [illegible] comme le rapport du Monteynerd qui est du 28. C'est contradictoire et cela prouve qu'il se trompe.

3. Cf. cette requête dans d'Aramon, *Ephémérides*, t. V, p. 181-182. A noter [illegible] que le rétablissement [illegible] plus tôt. Dès le 13 janvier, en effet, [illegible] d'Aubigné le soulignait et [illegible] cette [illegible] du texte cité de la requête. Les députés du Forez, revenant sur leur voyage du [illegible], avaient présenté des remontrances au Roi contre la guerre, et leurs mandats à l'instant du Tiers. Vivarais, du parlé de ce [illegible] à la 2e séance plénière du 17 janvier. Mais il [illegible] leur mandat [illegible] Blois. Il [illegible] la réserve capitale *sans guerre*.

tants à en faire autant. Le siège de la conférence devait être Bergerac.

Cela n'arrêta pas les opérations de guerre, au contraire. La campagne de printemps qui s'ouvrait les ranima, chaque parti ayant intérêt à se faire fort pour traiter plus avantageusement. En même temps qu'il tendait le rameau d'olivier, Henri III tenait l'épée dans l'autre main. Ce n'est qu'une figure, car il ne prit pas lui-même le commandement, mais il confia deux puissantes armées, à Mayenne dans le Poitou, à Monsieur dans la Haute-Loire; et tous deux allaient remporter des succès importants.

Il essayait aussi de détacher des Réformés leurs alliés catholiques et de regagner Damville après Monsieur. C'était plus difficile, car le Maréchal était un fin matois, et avait plus d'expérience et de suite dans les idées. Il lui envoya le maréchal de Bellegarde avec des offres alléchantes. Catherine agissait de son côté sur l'entourage de Damville. Elle avait flatté sa femme et s'en était fait une alliée ; les secrétaires étaient achetés. Toute une manœuvre d'enveloppement, une intrigue savante et compliquée se déroulait autour de lui.

Les Huguenots n'ignoraient pas les sollicitations dont il était l'objet. Ils s'en inquiétaient et se défiaient de lui. Pourtant les déclarations qu'il avait faites aux envoyés des États étaient catégoriques, elles le montraient constant dans ses vues et fidèle à son programme de tolérance pour la Religion réformée et de réconciliation nationale.

Mais, comme toutes les opinions moyennes en temps de luttes intérieures, la sienne risquait de paraître alternativement une trahison aux partis extrêmes. Après avoir été l'allié des Protestants proscrits, il sentait bien que l'Édit de Beaulieu leur avait accordé trop ; mais il ne voulait pas qu'on leur enlevât tout. Il ne voulait ni de la persécution contre la Religion réformée, ni du triomphe du Protestantisme. Surtout il voulait garder comme un fief son gouvernement du Languedoc, où les forces catholiques et protestantes se contre-balançaient. Et cette situation aurait suffi à lui dicter sa politique d'équilibre et de bascule.

Quand il vit le Roi et les États revenir à des idées plus modérées, il fut naturellement plus disposé à ouvrir l'oreille aux propositions de la Cour[1] et l'accord fit

1. Elles comportaient l'échange de son gouvernement du Languedoc contre le marquisat de Saluces. Cf. DE THOU, t. VII, p. 468-469.

des progrès. La nouvelle en parvint à Agen ; des indices, des indiscrétions avaient alarmé les milieux protestants en Languedoc. Le Roi de Navarre voulut en avoir le cœur net, savoir exactement où en étaient les choses, afin de retenir, s'il en était temps encore, cet allié dont la défection affaiblirait beaucoup le Parti à un moment décisif. C'est alors qu'il fit à d'Aubigné l'honneur de lui confier *une mission délicate*, en l'envoyant s'informer sur place, sous le couvert d'une communication à faire au Maréchal, « mais avec charge à l'oreille d'arracher la vérité par quelque moyen que ce fust [1]. » L'objet apparent du voyage était de faire désigner les délégués protestants du Languedoc à la conférence de la paix, et de leur remettre les passeports expédiés de la Cour à cet effet.

La lettre qui accréditait d'Aubigné auprès de Montmorency-Damville est datée d'Agen le 17 avril. Après avoir mis le Maréchal au courant de la situation et de la prochaine ouverture (au 25 avril) de négociations à Bergerac, le Roi de Navarre annonçait qu'il en voyait « *Aubigny, présent porteur*, pour vous en advertir de tout ce que j'ay receu et entendu par le dict de la Chevalerye [1], tant affin que vous ayez cognoissance de tous noz affaires, et que pussyez voir clair en noz actions, que aussy pour avoir vostre advis et sage conseil au progrès de toute négociation, sans lequel je ne veulx traicter, accorder ne conclure, et sans le consentement general, comme il est trop raisonnable qu'un affaire universel soit traicté generalement [2]. »

Suivait l'indication des personnes qu'il désirait voir choisir comme députés de la province.

Le passage que nous venons de citer en disait assez pour montrer les préoccupations du Roi de Navarre, et ce rappel aux règles du jeu entre catholiques sans une allusion assez claire et une critique aux tractations particulières du Maréchal. Par là, l'importance de la mission de d'Aubigné pouvait être relevée et le sujet abordé. Il affirme même qu'il avait pour instructions formelles « d'exiger du maréchal une protestation nouvelle par escript et authentique », c'est-à-dire une protestation de fidélité. Son rôle pouvait donc soit être diminué et borné à la question de « l'aller

1. Qui revenait d'auprès de Henri III.
2. *Lettres Missives*, t. I, p. 135-136.

minement des députés », ou bien grandi suivant les milieux et les circonstances ; et cela lui conférait des facilites dont il usa adroitement. Mais il y ajouta bien d'autres déguisements et artifices qui témoignent chez lui d'un réel génie d'intrigue, et le récit qu'il a laissé de son voyage est amusant et varié comme un chapitre d'un bon roman d'aventures.

Il passe par *Toulouse* et a la chance de rencontrer dans une hôtellerie un vieux conseiller du Maréchal, qui venait pour traiter avec le gouverneur Cornusson. Excellente occasion de lui tirer quelques secrets. Et voici le moyen dont il s'avise pour le mettre en confiance : « Pource qu'il contrefaisoit fort proprement le Lombard qui veut parler françois, il se fit aisément soupçonner d'être à la roine et venir de Blois[1]. » Il venoit, disait-il, pour « traicter avec Monsieur le mareschal de poincts assez capricieux ». Mais il a appris que celui-ci se réconciliait avec les rebelles. Le vieux conseiller proteste, se déboutonne, donne des précisions. Et voilà d'Aubigné tout de suite renseigné. Ce n'est pas plus difficile que cela ! Encore fallait-il savoir parler le jargon macaronique de la Reine-mère, et avoir affaire à un conseiller bien naïf et bavard pour un vieillard.

« Aubigné despescha à son maistre et lui manda en chiffre que sur la teste de son serviteur, il fist ses affaires, comme tenant le mareschal déserteur, qu'il alloit achever pour en rendre meilleur compte comme il fit[2]. »

Oui, mais le lendemain fut moins heureux. Une péripétie inattendue. Comme il poursuivait sa route vers Pézenas, où se tenait une réunion protestante, convoquée par le Maréchal lui-même pour se justifier, il fut rejoint à *Castelnaudary* par la garde de Cornusson, qui ayant su le passage d'un agent de la Reine-mère à Toulouse, et s'étonnant de ne pas l'avoir vu, avait des doutes sur son identité. On le conduit à *Carcassonne*, devant Joyeuse, lieutenant général du Roi. Là il quitte son masque italien, et remet à Joyeuse une lettre du Roi de Navarre. On l'interroge sur ce qu'il a appris à Toulouse, et faisant l'innocent, il le réduit à si peu de chose qu'on le laisse aller.

Le voici à *Pézenas*, à son poste d'observation. Il y a là Damville, Bellegarde et

1. *Histoire*, t. V, p. 197.
2. *Histoire*, t. V, p. 198.

tous leurs acolytes, il y a les députés protestants que le Maréchal a appelés pour dissiper les malentendus, il y a Segur-Pardaillan, l'envoyé du Roi de Navarre qui y a présidé d'Aubigné, et qui a écrit à son maître dès son arrivée : « Le maréchal en cet affaire est justé comme un ange, et les autres iniques comme diables[1]. » Il ne croit donc pas à la défection de Damville, et d'Aubigné n'aura pas à acquérir des preuves seulement pour lui, mais il faudra qu'elles soient assez claires pour convaincre les incrédules, même dans son propre Parti. Il s'agit de jouer serré.

Il commence par se donner l'air d'un petit personnage sans conséquence, simple courrier du Roi de Navarre, qui, une fois sa commission remplie, ne songe plus qu'à se divertir, comme il est naturel à vingt-cinq ans :

« Il avoit la nuict auparavant contrefaict des memoires nouveaux de si peu d'importance qu'on les eust peu envoyer par un va de pied. Ces memoires presentez au mareschal avec quelques propos mal suivis, il tarda bien au messager qu'il ne fust à folastrer avec le fils de Bellegarde et autre jeunesse qui il avoit cognue à la Cour. Et passa dix jours à le bigue, aux fleurets et au jeu, mais les nuicts d'autre façon en la chambre de Clausonne avec les autres députez[2]... »

Ainsi, il avait eu le temps de reconnaître la place, de faire des remarques sur les gens et sur les choses, et de dresser son plan d'attaque ou de surprise. Il ne restait plus qu'à passer à l'exécution. Et l'opération se déroula telle qu'il l'a conçue, sans accroc, avec une sûreté admirable!

Toute sa combinaison reposait sur la collaboration d'une précieuse alliée, dont il avait fait la conquête par sa gentillesse de galant de Cour, la douairière d'Uzès, « qui pour de cent années n'empeschoyent point un esprit ferme et desbié, qui d'ailleurs portoit affection aux reformez[4] ».

C'est elle qui, comme une bonne fée, fit pénétrer d'Aubigné dans les « secrets du palais », et mit entre ses mains les pièces à convriction. A son âge, la vieille

1. *Histoire*, t. V, p. 196.
2. *Histoire*, t. V, p. 201.
3. D'Aubigné la vieillit. Marguerite de Valois ne lui donne pas plus de soixante ans ; il est vrai que c'est dans une lettre qu'elle lui écrit (cf. *Mémoires*, éd. Guessard, 1842, pour la Société d'Histoire de France, p. 207) et elle peut la rajeunir pour le flatter. Voir plus loin sur la douairière d'Uzès la note 1 de la page 248.
4. *Histoire*, t. V, p. 202.

dame connaissait les hommes et savait comment les prendre. Son expérience, son esprit, son rang et le respect qu'elle inspirait, lui ouvraient les cœurs et les confidences. Elle provoqua celles de Bellegarde en mettant en doute la valeur des propositions qu'il apportait, et en lui donnant ainsi « la gehenne de la colère », si bien qu'il finit, pour la persuader, par lui communiquer les instructions dont il était muni, « où la vieille employa les yeux et la mémoire, tant des termes que de l'ordre, pour en faire son rapport[1] ». Et de cette façon elle put reconstituer avec d'Aubigné presque exactement la teneur du document.

Ainsi armé, il pouvait dire : « Sésame, ouvre-toi ! » et forcer les consciences des deux complices Bellegarde et Damville. Il va d'abord trouver Bellegarde, lui dit qu'il a reçu de la Cour le double de son *Instruction*, la lui récite, discute les offres faites, en montre l'inanité, que ce soit Henri III ou les Guises qui l'emportent finalement, et conclut qu'il sera accusé d'avoir fait faire un marché de dupes à son bienfaiteur, Montmorency-Damville. Bellegarde, « recognoissant en ce langage les propres termes de son instruction, troublé, ne s'amusa plus à débatre qu'il n'avoit point telle charge, mais bien à secouer l'opprobre de tromper son ami, et pourtant rendre valides les promesses dont il estoit chargé[2] ».

Les promesses de la Cour, réplique d'Aubigné, ne peuvent offrir de sûreté que si elles sont faites à des adversaires unis. Trahir le Roi de Navarre ne serait pas seulement pour le Maréchal une faute contre l'honneur, mais contre son propre intérêt. Et il laisse entendre à Bellegarde, « pour rendre sa confession plus ample », qu'il ne serait pas très malaisé d'amener le Roi de Navarre à entrer dans le traité à cause de « la pauvreté continuelle que ce prince souffroit et ses serviteurs par conséquent[3] ».

L'autre répond à l'invite, et propose à d'Aubigné de s'y employer. — A moi seul je ne suis pas assez puissant, dit-il ; il me faudrait le concours de ceux qui possèdent l'esprit du Roi de Navarre. — C'était la seule chose qui lui restait à apprendre, le nom des agents de la Cour auprès de son maître. « Ce vieux capi-

1. *Histoire*, t. V, p. 202.
2. *Histoire*, t. V, p. 205.
3. *Ibid.*

taine serre la main à son homme, lui nomme Lasserdin, Roquelaure, Begolle et autres[1]. »

Désormais il savait tout. Mais pour l'édification de Ségur, il voulut que les mêmes avoux explicites sortissent en sa présence de la bouche même du maréchal Damville. Il le mena donc avec lui à son cabinet, où se joua une réplique de la scène précédente, avec des atouts de plus qui étaient les confidences et les propos de Bellegarde. Damville ne nia donc pas, et exhorta simplement à Ségur et l'autre à faire joindre leur maistre[2] ».

Le soir même d'Aubigné, Ségur et les députés protestants, mis au courant, quittaient furtivement Pézenas; et, de Castres, d'Aubigné envoyait « pour adieu au mareschal d'Amville des remontrances qui ont fort couru, sur lesquelles plusieurs fois il souspira, dit à Janin que, s'il les eust veues huict jours auparavant, elles eussent empesché sa défection[3] ».

L'accord final de la Cour avec Damville ayant été signé le 21 mai[4], c'est dire que l'adieu de d'Aubigné, lancé comme une flèche de Parthe, l'atteignit vers la fin du mois. A cette date donc la mission de d'Aubigné était terminée, et il était sur le chemin du retour. Son séjour à Pézenas avait duré environ un mois.

Il revenait enchanté de son voyage, très fier de son habileté et du succès qu'elle avait eu. Elle est incontestable pour ce qui est de l'objet qu'il s'était proposé, et qui était de percer à jour le mystère des négociations où s'enveloppait Damville. Mais une fois ce secret découvert, on peut se demander s'il en tira le meilleur parti pour son maître et pour la Cause protestante. En rompant aussitôt le contact, sans en référer au Roi de Navarre, et en entraînant à sa suite Ségur et les délégués protestants, il est bien possible qu'il ait fait un pas de clerc, et brouillé les cartes de façon irremédiable, au moment où peut-être il n'y avait qu'à en jouer adroitement pour gagner la partie, je veux dire pour maintenir l'union avec Damville, et se servir de cet atout dans les pourparlers de paix. Pourquoi, après tout le Maréchal n'aurait-il pas été sincère en paraissant mordre à l'appât

1. *Histoire*, t. V, p. 206.
2. *Histoire*, t. V, p. 207.
3. *Histoire*, t. V, p. 207-208.
4. Cf. note Roble à la p. 208.

que lui présentait d'Aubigné par la possibilité d'entraîner le Roi de Navarre dans son traité particulier? Les arguments que d'Aubigné donnait lui-même en faveur de cet accord démontraient bien l'intérêt qu'y avait effectivement Damville. Si c'était le jeu de Henri III, imposé par les circonstances et non par un machiavélisme exceptionnel, de dissocier la coalition, et d'essayer de contraindre à la paix les Huguenots, plus récalcitrants, en agissant d'abord sur leurs associés, plus modérés, rien ne prouve que le Maréchal en se prêtant à ce jeu voulait travailler à la ruine du Parti. Qu'y aurait-il gagné ? Et en dehors de toute question de loyauté à l'égard d'alliés de la veille, et de fidélité à des principes de tolérance constamment affirmés, n'y avait-il pas avantage pour lui-même et sa famille à maintenir debout le Parti protestant comme contre-poids aux Guises et à la Ligue ?

D'Aubigné commit une autre faute en rentrant à Agen, et il l'avoue en s'excusant sur « sa passion partisane », ce fut de bavarder avant de faire son rapport à son maître, et « dès l'entrée de spécifier les infidèles », c'est-à-dire de révéler les noms de gentilshommes *catholiques* de la Cour de Navarre, qui étaient les agents de Henri III. Il était trop content de lui et du résultat de sa mission pour s'en taire. « Passion partisane ? » Peut-être, mais à coup sûr aussi vanité à faire valoir son habileté. C'est La Noue qui reçut le premier sa confidence [1].

Cette indiscrétion ne fut pas du goût du Roi de Navarre, et cela se conçoit. Elle ne pouvait qu'attiser les querelles et les animosités entre catholiques et protestants de son entourage. Il avait déjà assez de mal à maintenir entre eux, je ne dis pas un bon ménage, mais un contact supportable. Il y eut une vive altercation entre La Noue et Laverdin en plein conseil, qu'il eut grand'peine à apaiser [2]. Il faut dire aussi que les nouvelles de la guerre n'étaient pas faites pour calmer les Huguenots : presque tout le Poitou était perdu et repris par Mayenne ; *Monsieur était entré à la Charité* (30 avril) *et à Issoire* (12 juin), *qu'il avait mis à feu et à sang :*

« Toute l'armée y donnant, maistres et valets, la bresche fut forcée, tout passé au fil de l'espée, la plupart des femmes forcées par les uns, esgorgées par les autres; mesme on espargna fort peu d'enfants [3]. »

1. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 32).
2. Cf. *Histoire*, t. V, p. 236-237.
3. *Histoire*, t. V, p. 233.

Le duc de Guise au moins en sauva ce qu'il put.

Quand on connut ces horreurs à Agen, peu de jours après le retour de d'Aubigné, ce fut à la fois de l'indignation et de la consternation. Désormais la terreur de l'armée de Monsieur sera un épouvantail dont le Roi se servira pour affaiblir le moral et la résistance de l'adversaire.

Il y avait maintenant un fleuve de sang entre le duc d'Anjou et ses anciens alliés. La Cour sans doute s'en félicitait. Et Damville allait aussi les lâcher. Et la trahison rôdait autour même du Roi de Navarre. On généralisait naturellement ; et les mains se crispaient frémissantes sur les poignées des épées, à la vue de ces catholiques, dont il imposait la présence à ses serviteurs fidèles.

Quant aux suspects, qu'ils fussent coupables ou non, ils ne pardonnaient pas à d'Aubigné ses accusations, et ils lui en voulaient à mort — à la lettre, s'il dit vrai.

« Les refformez s'eschauffèrent sur le rapport des affaires de Languedoc et des intelligences que nous avons touchées entre le maréschal d'Anville et ceux et [les gentilshommes catholiques du Roi de Navarre]. Les catholiques associez tournèrent leur courroux sur Aubigné et en vindrent là, après plusieurs embusches, de le vouloir tuer la nuict en son lit[1]. »

Laverdin, surtout, fort de la confiance du Roi de Navarre, fier de nature et par sa condition, car il était colonel général de l'infanterie protestante, poursuivait d'Aubigné de sa haine et de sa vengeance. Il lui fit refuser un commandement militaire dont il aurait pu tirer honneur et profit. C'était peu après le sac d'Issoire. Les forces de Monsieur « alloyent faire beau mesnage vers le Vivarets et les Sévènes, où les refformes estoyent en peur et en division tout à la fois ; si bien qu'ils envoyèrent demander au roi de Navarre le plus pauvre gentilhomme des siens[2], pourveu qu'homme de guerre, à la charge que tous les gentilshommes du pays lui obéiroyent comme à un prince, ce qui leur fut accordé ; et Laverdin rompit le voyage de celui qui avoit esté choisi[3] ».

Il fit pis, si l'on en croit d'Aubigné, et il était digne de la succession de l'or-

1 *Histoire*, t. V, p. 237.

2 L'Alapis révélateur de la personnalité de d'Aubigné (cf. Acte de l'imprimeur au lecteur, édit. Ruble, t. I, p. 19-20, précisait ici, dans les 2 premières éditions, que c'est bien de lui qu'il s'agissait.

3 *Histoire*, t. V, p. [illegible].

vaques, qu'il avait recueillie dans la faveur du Roi de Navarre. Lui aussi dressa un guet-apens, sous couleur de duel, avec cette circonstance aggravante que d'Aubigné relevait d'une fièvre de huit jours, et ne pouvait encore tenir une épée, si bien qu'il avait pris « pour armes de duel, à cause de sa faiblesse un poignard en une main et un pistolet en l'autre [1] ».

Or Laverdin avait caché dix-huit catholiques des gardes « en une petite maison à propos pour faire le holà », c'est-à-dire pour tomber sur d'Aubigné au milieu du combat. Heureusement l'embuscade fut découverte à temps par le commandant de la citadelle d'Agen, Sérido [2].

Le Roi de Navarre n'aurait pas seulement fermé les yeux sur ces complots, il y aurait donné les mains, et d'Aubigné vint lui faire une scène à ce propos un soir à souper. C'est là évidemment une accusation absurde. Que le Roi ait gardé du ressentiment contre sa maladresse qui avait augmenté les brouilleries de sa Cour, c'est possible ou certain, mais cela n'allait pas jusqu'à le faire « poignarder et jeter en l'eau ». Le Béarnais n'a jamais usé de cruauté envers ses ennemis. Comment en aurait-il eu à l'égard d'un serviteur peu maniable mais qu'il savait dévoué ? Ce qui est probable, c'est que, pour le punir, il ne le défendait guère contre ses adversaires ; et, d'une façon générale, le parti pris qu'il témoignait en faveur des catholiques de sa Cour, afin de les retenir, aurait, au dire de d'Aubigné, si vivement dépité et irrité ses huguenots que plusieurs le quittèrent et lui tout le premier. Il se retira à *Castel-Jaloux*, où il avait charge de lieutenant du gouverneur La Vachonnières [3].

Quatre jours après eut lieu le fameux combat où il fut grièvement blessé, et à la suite duquel, pour occuper le temps de sa convalescence, il fit « escrire sous soy par le Juge du lieu les premières clauses de ses *Tragiques* [4] ».

Ce combat dit d'Aubigné, est « un des plus opiniastres que j'aye veu, leu ni ouy dire [5] ».

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 33).
2. Cf. *Histoire*, t. V, p. 237.
3. Cf. *Histoire*, t. V, p. 237-238 et *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 32-33). Casteljaloux est dans le Lot-et-Garonne.
4. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 33).
5. *Histoire*, t. V, p. 240.

Ceux de Casteljaloux étaient venus chercher aventure à Marmande, tenu par le parti contraire. Ils trouvèrent mieux qu'ils ne voulaient. Ils étaient quatre-vingts à peine, trente-huit salades (cavaliers) et quarante arquebusiers (infanterie montée). Ils eurent affaire à toute la garnison de Marmande qui précisément sortait en armes et passait la Garonne, au moment de leur arrivée, pour partir en expédition. Le plus sage, puisqu'il ne pouvait plus y avoir surprise et qu'ils n'étaient pas en nombre, eût été de se retirer. C'était bien l'avis de Vachonnières, mais il eut le tort de céder à la forfanterie de quelques-uns de ses compagnons, et de laisser engager ses arquebusiers en leur faisant mettre pied à terre. D'Aubigné, qui couvrait la retraite, dut payer pour les imprudents, et multiplier les charges sur un mauvais terrain, dans des chemins creux bordés de haies, derrière lesquelles l'infanterie ennemie était embusquée et tirait à bout portant. Vachonnières, quittant le gros, revint « se joindre à la droite de son lieutenant ». Il tombe blessé, d'Aubigné aussi, qui à terre continue à jouer de l'épée et à se défendre comme un beau diable. Enfin quelques-uns des siens le remettent sur un cheval et l'emportent. Vachonnières était mort avec vingt-six de ses soldats. Les survivants réussirent à rompre le contact, et emmenèrent leurs blessés. Ce fut la journée du courage malheureux[1].

Il paraît que le Roi de Navarre, au rapport qu'on lui fit de ce combat, ne voulait pas ajouter foi à tout ce qu'on lui disait des prouesses de d'Aubigné. Et il fallut la confirmation de plusieurs témoins pour qu'il se rendît à l'évidence. Mais il en aurait gardé une sorte de dépit jaloux[2]. J'avoue que je n'en crois rien, et que d'Aubigné me semble beaucoup trop enclin à expliquer par ce vilain sentiment des marques d'irritation de son maître, qu'il provoquait de tout autre façon.

Ainsi pour l'affaire de *Castelnau de Mesme*[3], il est difficile de savoir au juste de quel côté sont les torts. C'était une petite place voisine de Casteljaloux. A peine remis de ses blessures qui avaient d'abord paru « doubteuses » aux chirurgiens, mais qui étaient sans doute moins graves qu'on ne le pensait, il l'enleva par surprise pour donner une revanche à ses compagnons. Mais il avait agi sans ordre et sans titre, car il n'était pas commandant à Casteljaloux, ayant empêché lui-même la garnison

1 *Histoire*, t. V, p. 238-244.
2 *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 34-35).
3 Gironde.

de le demander pour gouverneur après la mort de la Vachonnières, afin de ne pas indisposer davantage le Roi de Navarre. Son initiative déplut. Il prétend que la vraie raison, c'est que la « dame du lieu s'estant insinuée au lict et en la bonne grâce de Laverdin fit aisément désavoüer les preneurs ». En tout cas il fut invité à lui rendre la place et refusa. Alors le Roi de Navarre aurait suscité lui-même ou autorisé des entreprises catholiques contre Castelnau, l'une à force ouverte conduite par l'amiral de Villars, lieutenant général des armées royales, l'autre machinée par conspiration. Villars s'approcha avec quatorze canons « sur promesse du Roi de Navarre qu'il n'y aurait pas de secours. » D'Aubigné lui fit croire qu'il en venait un, par une montre de cavalerie où il employa des valets d'armée, et l'Amiral se retira.

Quant à l'autre entreprise, « par intelligences », elle tourna mal pour ses auteurs. La Sale du Ciron, en invoquant le désaveu infligé à d'Aubigné par ses chefs, essaya de suborner des soldats de Castelnau. Mais ceux-ci l'avertirent, et il attira l'ennemi dans un piège. La garnison partit de jour, enseignes déployées, comme si elle allait à la guerre, mais rentra furtivement la nuit avec un renfort que d'Aubigné amena de Casteljaloux. Au petit jour « les entrepreneurs » se présentent déguisés en paysans, font le signal convenu et sont introduits : « De ce qui entra, en fut tué quarante-huict en la place en moins de cinquante pas en quarré[1]. »

La guerre de ce temps fait parfois l'effet d'un jeu par ses ruses et ses coups de mains, mais ce n'était pas moins un jeu barbare.

D'Aubigné garda sa conquête jusqu'à la paix et continua d'agir en maître à Casteljaloux, emmenant ses cavaliers faire des courses souvent à une grande distance. C'est ainsi qu'un matin, ayant percé les Landes pendant la nuit, ils surprirent sur les bords de l'étang de Cazan « guère loin de Senguillet[2] » une escorte qui conduisait trois demoiselles — vraisemblablement huguenotes — « condamnées à Bordeaux d'avoir le teste tranchée ». Courte lutte, charge, et bientôt les autres enfoncés se jettent à terre pour demander la vie. Alors d'Aubigné, apprenant d'où ils étaient, *les uns de Bayonne*, *les autres de Dax*, deux villes qui s'étaient comportées de façon tout opposée à la Saint-Barthélemy, voulut agir en justicier, et « en mémoire

1. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 35) et *Histoires*, t. V, p. 245-247.
2. Sanguinet (Landes).

des prisons de Dax, où les Protestants réfugiés, hommes, femmes, enfants avaient été lâchement massacrés, il fit mettre froidement à mort vingt-deux de ses prisonniers. Quant à ceux de Bayonne au contraire, il les remit en liberté en leur laissant leurs armes et leurs chevaux, et les renvoya au vicomte d'Orthe pour montrer « *le différent traitement qu'on faisoit aux soldats et aux bourreaux*[1] ».

C'est *la réplique du mot qu'il prête au vicomte d'Orthe* dans la lettre qu'il aurait écrite à Charles IX pour refuser d'exécuter à Bayonne la Saint-Barthélemy :

« Sire, j'ai communiqué le commandement de Vostre Majesté à ses fidelles habitans et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi eux et moi supplions très humblement vostre ditte Majesté vouloir employer en choses possibles, quelque hazardeuses qu'elles soyent, nos bras et nos vies...[2]. »

Belle lettre assurément, mais dont l'authenticité a été contestée. D'Aubigné est le seul à la citer, et l'original ne se retrouve pas. Il est certain que la forme ressemble beaucoup à son propre style, mais il aurait pu la refaire à sa manière sans la fabriquer de toutes pièces[3].

Car, sur le fait lui-même, l'humanité dont aurait fait preuve le vicomte d'Orthe, il est clair qu'il n'avait pas de doute, sinon il n'aurait pas agi comme il le fit en cette circonstance.

Les gens de Bayonne lui témoignèrent leur reconnaissance par un gracieux hommage. Huit jours après arriva un « compotte à Costéjaboux » qui apporta des écharpes et mouchoirs ouvrez pour toute la compagnie. C'est, ajoute d'Aubigné, pour n'emplir pas toujours mon livre de choses horribles et dénaturées[4].

Y englobe-t-il sa clémence envers les soldats de Dax ? Je veux le croire et que c'est un aveu de remords, qui serait honorable. J'en vois aussi un indice dans l'in-

1. Cf. *Histoire*, t. V, p. 250-253.

2. *Histoire*, t. III, p. 354.

3. Cf. Sur cette question *Bulletin du Protestantisme français*, t. I (1853), p. 208, 488, t. XI (1862), p. 116, t. XII (1863), p. 539-547, et *Revue de Gascogne*, t. XXIII (1882), p. 465-467 où M. Tamizey de Larroque a publié la vraie lettre du vicomte d'Orthe à Charles IX après la Saint-Barthélemy, datée du 31 août 1572 (extrait d'un ms. de la Bibliothèque Nationale (Fonds Français, ms. 3000, f° 60). Elle a pour d'allure, mais n'est témoignage pas moins en faveur du vicomte d'Orthe, qui assure le Roi qu'il maintiendra l'ordre dans la ville : ce qu'il fit, pas une goutte de sang ne coula.

4. *Histoire*, t. V, p. 253.

sistance qu'il met à montrer combien les Bayonnais apprécièrent son bon procédé. Car il note encore que plus tard, à un festin où ils avaient convié le Roi de Navarre et où il l'accompagnait, « ce peuple sachant que le capitaine de Casteljaloux estoit un des sept, ils lui rendirent des remerciements sans nombre[1] ».

A quelle époque eut lieu cette visite à Bayonne ? Je ne pense pas que ce soit pendant cette guerre. L'indication que donne d'Aubigné est vague « les affaires n'estant point bien pacifiées ». Elles ne l'étaient pas du tout jusqu'à la paix de Bergerac, et après il faudra du temps pour l'appliquer et en faire une réalité. On n'entrera vraiment dans une période de calme et de tranquillité qu'après 1580. Au reste, pendant deux années après Bergerac, d'Aubigné va demeurer fâché avec le Roi de Navarre et éloigné de lui. Ce n'est donc pas à ce moment qu'il aurait pu l'accompagner à Bayonne.

Déjà sa retraite à Casteljaloux, nous l'avons vu, marquait une brouille. Le conflit amené par l'occupation de Castelnau l'accentua. Puis la paix de Bergerac fournit à d'Aubigné un nouveau grief.

« Les diminutions de l'édict précédent, déclare-t-il, furent fort dures à digérer, mais le roi de Navarre avait faict son propre du traicté, et nommé ceste paix sienne, se passionnant à l'observation et contre ceux qui demandoyent quelque chose de plus estendu[2]. »

Il fut de ceux qui ne « digérèrent » pas. Pourtant cette paix s'imposait, car la situation militaire des Protestants dans l'ensemble n'était pas bonne. La vue de d'Aubigné est bornée à un horizon trop étroit. Sans doute en Guyenne on tenait bien, même en Languedoc, malgré la défection de Damville qui leur avait mis un nouvel adversaire sur les bras, peut-être malgré lui, mais c'est eux qui hardiment avaient pris l'offensive :

« Les armes qui estoyent communes avec lui furent, le lendemain, tournées contre lui. Dès lors il receut forces et moyens pour faire la guerre aux Réformés[3]. »

C'est Châtillon, le fils de Coligny, qui fut dans le Languedoc l'animateur de la

1. *Histoire*, t. V, p. 253.
2. *Histoire*, t. V, p. 340.
3. *Histoire*, t. V, p. 208.

guerre. Il défendit Montpellier dont il s'était saisi, jusqu'à la paix avec une activité merveilleuse.

Mais entre Loire et Garonne le Parti était abattu sous les coups de Monsieur et de Mayenne. A l'est, la terreur régnait depuis le sac d'Issoire. A l'ouest, la lutte finale se concentra autour de Brouage que Mayenne, déjà maître de la terre, voulut enlever, avec les îles, aux Rochellois pour les réduire à leur place d'armes.

L'importance de l'enjeu donna donc à la perte de Brouage un grand retentissement. L'effet moral fut accru par la révélation que fit ce siège, aux yeux de tous, des faiblesses du Parti tenant à ses divisions, aux égoïsmes locaux, à l'indiscipline des troupes. Les Rochellois par jalousie, regardant « d'un mauvais œil les fortifications qui les voisinent », ne firent rien de sérieux pour venir au secours de Brouage, malgré l'intérêt qu'ils y avaient. La flotte qu'ils armèrent à contre-cœur, sur les instances de Condé, fut paralysée par la mauvaise tenue, ou même la lâcheté des équipages. Du moins la garnison assiégée, à peu près abandonnée à elle-même, ne s'abandonna pas, et sa magnifique défense sauva l'honneur (22 juin au 21 août 1577)[1].

La Cour n'avait pas voulu traiter avant ce succès. Les négociations engagées à Bergerac depuis le mois d'avril et qui ne devinrent vraiment actives qu'en août aboutirent enfin le 17 septembre, et l'accord fut confirmé par l'*Édit de Poitiers*[2].

Cet Édit, constate d'Aubigné, « diminuoit du précédent ». Certes, mais celui de Beaulieu n'avait pas été consenti par l'autorité royale; il lui avait été arraché. Celui-là, librement débattu, était le résultat de concessions réciproques. Il pouvait donc être durable. On devait ce résultat, quoi qu'en pense d'Aubigné, à la sagesse politique du Roi de Navarre et de Catherine, car c'étaient à peu près les conditions qu'elle avait offertes dès le début par Biron, qui étaient à la base du traité. Les Protestants conservaient leurs places de sûreté, mais sur deux points essentiels ils subissaient des retranchements importants.

D'abord pour l'exercice du culte, qui n'était plus généralisé, mais réduit en

1. Cf. *Histoire*, t. V, p. 255-290, trois chapitres consacrés au siège de Brouage.

2. [illegible] sur le traité de Bergerac dans les papiers des Saint-Sulpice (Ouvrage de Théophile Saint-Sulpice [illegible] de la Pédaille et principalement dans le Chartrier d'après les papiers des [illegible] de Saint-Sulpice.) Jean de Saint-Sulpice fut gouverneur du duc d'Alençon (Monsieur).

principe à une ville par bailliage, avec l'addition, il est vrai, de celles qu'ils occupaient au moment de la paix ; correctif appréciable, car elles étaient nombreuses, sinon c'eût été un régime moins libéral que celui de la paix de Saint-Germain (1570) et on serait revenu à l'Édit d'Amboise (1563). En second lieu, les tribunaux spéciaux ou chambres mi-parties, qui avaient rencontré tant d'opposition dans les Parlements, étaient supprimés dans le ressort de quatre d'entre eux, Paris, Rouen, Dijon et Rennes ; et, dans les autres, ces chambres devenaient tri-parties, c'est-à-dire que le tiers des sièges seulement serait réservé à des conseillers protestants.

On comprend très bien que ces restrictions, et quelques autres moins importantes, aient été « dures à digérer », comme dit d'Aubigné. Il est toujours pénible de se voir enlever des avantages qu'on considérait comme acquis. Mais ce traité était en somme le plus avantageux qu'il pouvait être, étant données les circonstances, et après une guerre malheureuse.

C'est ce que d'Aubigné se refusa à comprendre. Lui ne désarma pas ; et, tenant le Roi de Navarre pour responsable des sacrifices qu'il avait fallu faire, il le quitta — sans esprit de retour, croyait-il — en lui adressant un adieu empanaché, suivi d'une plaisanterie d'un goût douteux. Voici l'adieu :

« *Sire, Vostre mémoire vous reprochera douz'ans de mon service, douze playes sur mon estomac ; elle vous fera souvenir de vostre prison, et que ceste main qui vous escrict en a deffaict les verrouils, et est demeurée pure en vous servant, vuide de vos bienfaits et des corruptions de vostre ennemi et de vous ; par cest escrit elle vous recommande à Dieu, à qui je donne mes services passez et vouë ceux de l'avenir, par lesquels je m'efforceray de vous faire cognoistre qu'en me perdant vous avez perdu vostre très fidèle serviteur*[1]... »

Quant à la plaisanterie, elle consista dans un sonnet épigrammatique, attaché au cou d'un chien qui appartenait au Roi de Navarre, et que d'Aubigné trouva, paraît-il, abandonné à Agen, et mourant de faim. Image du sort qui attend les fidèles serviteurs des Princes ! C'est le thème de la pièce.

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 36).

« Ce chien ne faillit pas d'estre mené le lendemain au Roy qui passoit par Agion, et qui changea de couleur en lisant cest escrit[1]. »

La belle satisfaction que voilà !

§ II. — Deux années de brouille avec le Roi de Navarre (octobre 1577 à octobre 1579). — D'Aubigné retiré chez lui compose les Tragiques. — Une apparition en Gascogne au moment des Conférences de Nérac (février 1579). — L'Affaire de Limoges et la réconciliation.

Après sa rupture avec le Roi de Navarre, « le dessein de Aubigné estoit de dire à Dieu à ses amis de Poitou en passant, vendre son bien et s'attacher au service du Duc Casimir[2]... ». Étrange choix ! Certes, ce prince allemand était un allié des Huguenots français et il leur avait amené des renforts en 1568 et 1570. Mais les pillages et dévastations qu'il avait laissé commettre à ses troupes, le butin qu'il avait lui-même rassemblé méthodiquement et comporté sur ses chariots, l'âpreté avec laquelle il avait réclamé au gouvernement français, substitué aux dettes du Parti protestant, le coût de son expédition d'invasion, — tout donne une assez triste idée du personnage. Il paraît bien que la solidarité calviniste était, sinon son moindre souci en venant au secours de ses coreligionnaires, du moins n'était pas le mobile unique, ni même principal, de son intervention. La cupidité tenait autant de place dans son âme que l'amour de la Réforme. D'Aubigné qui s'est plaint souvent de l'avarice du Roi de Navarre aurait-il gagné au change ?

Heureusement son bon génie veillait sur lui et suscita une gracieuse fée pour le retenir en France par ses enchantements innocents, « car arrivant à Sainct-Gelais, mesmes avant descendre de cheval, il vit par une fenestre Susanne de Lezay, de la maison de Vivonne, de l'amour de laquelle il fut tellement picqué qu'il trouva son Allemagne chés les sieurs de Sainct-Gelais et de La Boulaye[3] ».

Le joli épisode et l'aimable apparition ! Peut-on s'empêcher d'admirer comme une sorte de prédestination, tout à fait naturelle et morale, cette circonstance impré-

1. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 36-37). Le sonnet s'y trouve.
2. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 37).
3. *Ibid.*

vue, qui arrêta sur le chemin de l'exil, par le charme d'une jeune fille de France, celui dont le nom devait devenir si glorieux dans l'histoire de la Réforme et des Lettres françaises !

Mais il ne faut pas prendre à la lettre cette expression « qu'il trouva son Allemagne chez les sieurs de Sainct-Gelais[1] et de La Boulaye[2] », car il n'y resta pas. Cependant, chez son ami Saint-Gelais au moins, il eût été à proximité de la belle orpheline qui habitait au château de Bougouin[3], propriété de son oncle René de Vivonne, et il dut être tenté, après les labeurs de la guerre et les déceptions déjà éprouvées, de s'arrêter dans son voisinage, comme dans un reposoir. Mais sans doute il n'était pas fait pour jouer volontairement le rôle d'Hercule aux pieds d'Omphale ; car au contraire, nous dit-il, « cest amour nouveau fut meslé d'impatience de repos », c'est-à-dire de besoin d'action, par désir de briller aux yeux de sa Dame, et puis aussi, il l'avoue « pour se rendre regrettable à son ingrat[4]. »

Il y avait d'ailleurs une raison majeure dont il ne dit mot ici, et qui l'empêchait d'employer le temps de sa disgrâce à courtiser Suzanne. C'est que la famille n'était pas disposée pour l'instant à y consentir. Nous avons déjà indiqué le motif de son opposition à propos de la noblesse des d'Aubigné : on le jugeait de trop petite naissance et de médiocre condition. Il lui fallait donc conquérir sa femme.

L'appui du Roi de Navarre lui eût été précieux pour cela, et leur brouille tombait mal. La paix aussi, qui lui retirait des moyens de se signaler. Il est vrai

1 Louis de Saint-Gelais de Lusignan avait été élevé à la Cour de Henri II comme page de ses enfants. Mais il passa dans la suite à la Réforme et au service du Roi de Navarre. C'était un des plus braves gentilshommes du Poitou et, à l'avènement de Henri IV, il devint son lieutenant-général dans la province. Sa mort prématurée en 1592 empêcha le Roi de lui faire autant de bien qu'il aurait voulu. (cf. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles nobles du Poitou*; *Revue de l'Ouest*, *Notice sur les chevaliers de Saint-Michel*, année 1896.) Saint-Gelais est à quelques kilomètres au N.-N.-E. de Niort.

2. Charles Eschallart, seigneur de la Boulaye, qui deviendra gouverneur de Fontenay-le-Comte pour le Roi de Navarre en 1587 et son lieutenant-général en bas Poitou. Cf. mêmes sources (dans la *Revue de l'Ouest*, 1894) et Benjamin Fillon, *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay*, Fontenay, Nairière-Fontaine, 1846. Le château de la Boulaye, dépendant de la seigneurie du Puy du Fou (bourg des Epesses, Vendée) était situé sur l'autre rive (droite) de la Sèvre-Nantaise, à un kilomètre du bourg de Treize-Vents. Il a été incendié pendant la Révolution. Il en subsiste de pittoresques ruines du XVe siècle.

3. Paroisse de Chavagné (Deux-Sèvres), entre Niort et Saint-Maixent, donc dans la même région que Saint-Gelais. Le château de la Boulaye eût été trop éloigné pour un soupirant, à une centaine de kilomètres. Mais Charles Eschallart avait aussi des propriétés dans les Deux-Sèvres (cf. Cabinet d'Hozier, vol. 127, dossier 3292, à la Bibliothèque Nationale, Département des manuscrits.)

4. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 37).

qu'elle n'était pas encore assez établie pour qu'il ne se présentât pas des occasions de tenter quelque entreprise aventureuse; et il ne devait pas les laisser échapper. Mais cette activité ne pouvait être qu'accidentelle et intermittente; et en fait, c'est dans sa maison du Blaisois, aux Landes-Guinemer, que s'écoula la plus grande partie de ces deux années de disgrâce (octobre 1577 à octobre 1579).

Il ne s'y rendit peut-être pas directement en quittant le Poitou. Je croirais volontiers que c'est à ce moment qu'il alla « reconnoistre Nantes, et y faillit d'estre pris[1] ». C'est sans doute l'origine de son « Grand Dessein » sur l'embouchure de la Loire, dont nous reparlerons plus tard, et qui n'aboutit jamais[2]. Après ce premier échec, il se retira chez lui.

Il n'y était pas revenu, au moins pour un séjour prolongé, depuis la crise de son amour pour Diane. Une sorte de fatalité l'y ramenait, comme dans un refuge, à l'ombre de la mémoire de sa mère, chaque fois qu'il avait le cœur troublé. Ses sentiments à cette heure étaient mêlés : doux espoirs et amères rancœurs. L'image de Suzanne semblait lui sourire intérieurement ; mais le Béarnais inconnu, ses ennemis lui lançaient de mauvais regards ; visions obsédantes, hôtes de sa pensée, amicaux ou hostiles, qui allaient peupler sa solitude. A son foyer il retrouvait des souvenirs plus anciens, les fantômes de son amour défunt, qui lui rappelaient ses souffrances passées, et l'engageaient à se défier de son nouveau rêve de bonheur. Lui-même a bien l'air de se donner cet avertissement dans *l'Élégie autobiographique*[3], écrite lors de cette retraite de 1577, et que nous avons déjà citée pour les allusions à son premier roman d'amour. Il y repasse, en effet, sa vie antérieure avec toutes ses tribulations ; et le sentiment qui paraît dominer maintenant en lui, c'est le dégoût du monde et surtout des Cours, où il n'a vu qu'immoralité, perfidie, trahison. Aussi c'est un soupir de soulagement qu'il pousse, ou mieux c'est un cri de délivrance, de se sentir enfin loin de toute cette corruption et de cette méchanceté des hommes, dans la paix et dans l'innocence des champs :

> Car je suis de retour en mon village saint
> Là où l'ambition l'ambition ne craint.

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 38).
2. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 335 et sq.
3. *Poésies diverses*, *Élégie* V (Réaume, t. III, p. 219 et sq.).

. . . . . .
Que je vous aime, franc et sauvage païs,
Où je jouis, ainsi qu'avant la congnoissance
De la court, du repos; et mon heureuse absence,
Au lieu de me causer un regret trop cuisant,
Pour[1] congnoistre l'amer me faict le doux plaisant.
Je pèse l'un et l'autre, et je trouve ma vie
Plus belle que devant mon heur et ma folie :
Je fais mon Paradis de contempler les deux,
Les Princes n'ont de moy memoire, ni moy d'eux[2].

Il le dit, et sans doute il le pense. Mais si on le croit sans peine pour ce qui est des Valois dont tout devait lui déplaire, à part peut-être leur goût pour les belles-lettres et les belles choses, je ne suis pas persuadé que son indifférence et son oubli fussent aussi complets à l'égard du Roi de Navarre. Sinon mettrait-il tant d'insistance à se justifier, comme s'il discutait avec lui, tant de véhémence à se déclarer sans reproche, et à rejeter sur les autres — et sur le Roi — la responsabilité de la rupture, si bien que cette défense agressive tourne en âpre satire ?

De torts il n'en a pas, il n'eut que des mérites :

J'ay porté du village à la Court mes honneurs.

Voilà tout son crime. Il n'a pas transigé avec ses principes, et ne s'est pas prêté à certaines complaisances. Il était dévoué, mais franc, s'étant fait une loi de

Ne flatter point mon Maistre et jamais ne louer.

Il était gai compagnon, et entretenait sa table de contes plaisants, mais il se refusait à l'assister dans son libertinage. Il était écuyer, non entremetteur. Il surveillait la moralité des pages, qui relevaient de lui... et même celle des grandes personnes, qui n'en relevaient pas[3].

Et tout cela est très beau, mais il oublie de dire que ses remontrances furent parfois un peu indiscrètes ; surtout il oublie quelques traits, qui mettraient un peu d'ombre sur le tableau : ses coups de tête, son indiscipline, ses querelles conti-

1. Pour = parce que.
2. *Loc. cit.*, p. 224-225.
3. *Ibid.*, p. 223.

nuelles avec les gentilshommes catholiques de la Cour de Navarre — où il n'y avait jamais de sa faute, c'est entendu — mais elles ne lassaient pas moins le Roi. Or précisément c'est ce qu'il ne comprend pas, que celui-ci n'ait pas toujours pris fait et cause pour lui, à qui il devait tant, et qu'il soit même allé jusqu'à autoriser les complots de ses ennemis contre lui ? Et ce sont les histoires de Fervaques et de Laverdin, qui reviennent en vers, au moins des allusions claires pour qui a lu les *Mémoires* :

Mon danger veult parler
. . . .
Les trahistres, les ingratz que j'aime me trahissent.

Ne soyons pas dupes de ce pluriel : c'est le Béarnais qui est visé. Et il songe amèrement à tout ce qu'il avait fait pour lui, sans autre résultat que de récolter sa haine — en quoi il exagère évidemment, mais la douleur ne raisonne pas, — et il évoque, en manière d'anathème lancé à l'ingratitude du Prince :

Ses services perduz, sa jeunesse trompée,
Son sang perdu, sa peau dix et sept fois coupée,
Ses Etatz possedez et jamais pretenduz [1],
Un pré, une maison et trois moulins vendus,

pour tenir son rang et suppléer aux bienfaits d'un maître pauvre ou chiche !

Somme toute, il est aigri contre les Grands et contre la Fortune et il affecte maintenant de les dédaigner :

Je n'ay or ni Estats, et tous deux je desprise
Et aux champs esgairé des vers je thesaurise,

comme il dit ailleurs dans un Sonnet *épigrammatique*[2] de la même époque que

1. Ne faut-il pas lire [illegible] [illegible]).

2. On a dans notre page (t. III, p. 236) [illegible] [illegible] Confession de Sancy [illegible] Henri IV [illegible] Réaume, t. II, p. [illegible].

3. Cf. Réaume, t. IV, p. 332, Sonnet VI. Le sonnet suivant est de la même inspiration et contemporain du VIe.

l'*Élégie V*. Mais ces pièces, et quelques autres, ne suffiraient pas à justifier cette expression un peu ambitieuse. Elle est au contraire tout à fait exacte si l'on admet, comme il est vraisemblable, que ces deux années de loisirs ont été surtout employées à la composition de son grand poème des *Tragiques*. Il l'avait commencé, on s'en souvient, après le combat de Casteljaloux (juin 1577) lorsqu'il était immobilisé par ses blessures ; mais il n'avait pas pu le pousser bien loin à ce moment, car il fut sur pieds plus vite qu'il ne le pensait, et recommença à mener sa petite garnison à la guerre, presque sans répit.

Maintenant il était comme « en congé » par le fait de la paix, et par l'abandon de son service auprès du Roi de Navarre. Il avait du temps pour reprendre son œuvre et lui donner tout le développement nécessaire, et il était dans les dispositions d'esprit qu'il fallait pour cela ; car, malgré la petite fleur bleue de son amour récent, il avait encore plus de chardons dans le cœur que de tendres pensées, mécontent du traité, mécontent de son maître, exaspéré plus que jamais contre les Valois, contre Henri III qui venait de faire la guerre aux Huguenots et de rafraîchir en eux la haine de la Saint-Barthélemy, contre François d'Anjou, ce prince félon qui les avait trahis après avoir été leur allié. Et son exemple avait entraîné Montmorency-Damville et sa séquelle de Catholiques, soi-disant modérés, qui ne valaient pas mieux que les autres. Maudite engeance ! Et voilà les gens avec qui le Roi de Navarre avait composé à Bergerac !

Toutes ses colères arrivaient à se confondre ; tous ses griefs, privés et publics, s'amoncelaient autour de son fanatisme, et lui gonflaient le cœur jusqu'à le faire éclater en torrents de poésie ardente comme une lave brûlante. Et c'étaient des imprécations contre les vices et les forfaits des Valois, qui prendront place dans le livre des *Princes ;* des invectives à *la Chambre Dorée* du Parlement de Paris et à la justice inique de tous les tribunaux catholiques ; des hymnes aux martyrs protestants (*Feux*), des tableaux de batailles (*Fers*), enfin l'évocation des *Vengeances* divines : toute cette série de chants dramatiques, où s'exprime l'âme à la fois guerrière et mystique du poète.

On s'explique mieux le ton et le diapason des sentiments quand on sait dans quelles conditions il a composé *les Tragiques :* dans l'isolement, dans la disgrâce, dans l'exaspération contre tout le monde, ou presque.

Et l'isolement à la campagne; c'est peut-être cette circonstance qui a mis tant d'émotion, un accent si humain dans la pitié du premier livre pour les *Misères* des paysans, victimes à la fois des deux Partis, pauvres gens qu'il voyait de près pendant son séjour aux Landes-Guinemer et qu'il apprenait à aimer[1].

Je ne prétends pas, bien entendu, que tout le poème ait jailli à cette époque. L'examen le plus superficiel y révélerait bien des morceaux ou des exemples fournis par les événements postérieurs. D'autre part, certains passages sont un écho trop direct des récits de l'*Histoire universelle* pour n'avoir pas été faits *ou refaits* en même temps. Mais une bonne partie des *Tragiques* a pu être composée dès cette époque, pendant la retraite aux Landes, comme je l'établirai dans un chapitre ultérieur[2]. D'Aubigné nous dit dans l'*Avis de l'Imprimeur aux Lecteurs* qui précède l'édition anonyme de 1616 : « Il y a trente-six ans et plus que cet œuvre est laissé, assavoir aux guerres de septante et sept à Casteljaloux, où l'autheur commandoit quelques Chevaux legers, et se tenant pour mort pour les plaies reçues en un combat, il traça comme pour testament cet ouvrage, lequel encores quelques années après il a peu polir et emplir[3]. »

Eh bien ! ces *quelques années après* pendant lesquelles il compléta et polit son œuvre, ce sont précisément ces années de retraite aux Landes-Guinemer. C'est pourquoi il ne compte que trente-six ans depuis l'achèvement (relatif) jusqu'à la publication en 1616. S'il comptait à partir de Casteljaloux (1577), cela ferait trente-neuf ans.

Si ce fut surtout ce travail qui l'absorba et le passionna durant son séjour de la Cour de Navarre, il s'en arrachait au besoin, comme je l'ai dit, quand l'intérêt du Parti le commandait et que quelque affaire importante sollicitait son concours. C'est ainsi qu'on le voit paraître aux *Conférences de Nérac* (février 1579),

1. Dès 1576 il exprimait en vers sa pitié pour la France déchirée entre les deux partis. Mais le sentiment avait une portée générale et ne s'appliquait pas spécialement aux paysans. [illegible] comparant la France à une jeune [illegible] qui s'agenouillait et l'exaltait. Voyez cependant dans les *Tragiques* (cf. Reaume, t. IV, p. [illegible]). Le Sonnet se trouve au t. IV des [illegible] Bonnet, p. [illegible], reproduit d'après les manuscrits de Beaulieu. Mais il avait été [illegible] par M. [illegible] dans un mémoire de la Bibliothèque nationale où il paraît [illegible] (Cf. Ch. Lenient, Notes sur quelques d'Aubigné publiées dans le *Bulletin* de la Société d'histoire du Protestantisme français et des [illegible] 1901, § 8, [illegible]).

2. Voir mon chapitre xx, § 3.

3. Édition Reaume, t. IV, p. 4

lors du voyage de la Reine-mère dans le Midi, et de ses négociations avec les Protestants pour l'application — eux voulaient la révision — de l'Édit de 1577. Du moins raconte-t-il dans son *Histoire*[1] une des séances où il signale sa présence. Ce n'est évidemment pas le Roi de Navarre qui l'avait mandé spontanément, puisqu'ils n'étaient pas encore réconciliés. Mais il est permis de supposer que les Eglises avaient insisté pour n'être pas privées en cette occurrence de l'assistance d'un aussi ferme champion. Ne nous apprend-il pas dans ses *Mémoires* qu'« à une Assemblée générale de Saincte Foy, ceux de Languedoc demandèrent où estoit Aubigné qui avoit sauvé leur province ; à leur requeste et sans contredit furent despeschés vers ce Prince les sieurs d'Yolet et de Pagezy, pour demander de la part des Eglises qu'estoit devenu un si utile serviteur de Dieu. Il respondit qu'il le tenoit encor pour sien, et qu'il donneroit ordre à son retour[2] ».

Que ce soit cette démarche ou une autre postérieure qui explique la venue de d'Aubigné à Nérac, il ne semble pas qu'on en puisse douter, encore qu'il commette une erreur de date, et qu'il crée une équivoque sur le lieu où se serait déroulé ce débat auquel il nous fait assister. Il dit au printemps de 1578 — ce qui peut n'être qu'un *lapsus calami* pour 1579 — mais il a l'air de dire que ce fut à Montauban :

« La roine mère voulut estre ouie des dèputez de toutes les provinces qui se devoyent rendre à Montauban, et pourtant[3] elle séjourna les deux premiers mois de l'an mille cinq cents septante huit en Guyenne. Elle donc s'*y* trouva à la fin du printemps. *Là*... etc.[4] »

Y et *là* paraissent bien désigner Montauban, mais c'est peut-être seulement le tour qui est équivoque, et non la mémoire de l'auteur qui est en défaut. Sans doute faut-il entendre que la Reine-mère conféra — *en Guyenne* — avec les députés qui devaient aller *ensuite* à Montauban au printemps, ce qui est vrai. En tout cas il est certain que ce ne put être à Montauban, car elle ne passa pas par cette ville au cours de son voyage, dont on peut suivre toutes les étapes et les péripéties dans sa Correspondance, en particulier dans les comptes rendus presque quotidiens qu'elle

1. Cf. *Histoire*, t. V, p. 362-365.
2. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 37).
3. *Per tantum*, c'est-à-dire pour cela.
4. *Histoire*, t. V, p. 362.

adressait à Henri III[1]. Et, d'autre part, l'objet de la discussion que rapporte d'Aubigné est précisément l'une des questions capitales qui furent débattues à Nérac, même la question essentielle, celle des places de guerre détenues illégalement par les Réformés.

Nous verrons tout à l'heure qu'il la présente sous un jour faux, et que sa relation est par là même inexacte ou fondamentale. Mais elle n'en émane pas moins d'un témoin, comme il nous le révèle à un moment. En effet, après avoir résumé un savant discours d'un des conseillers de la Reine, Pibrac, qui avait invoqué tous les exemples fameux, historiques ou légendaires, de la soumission des sujets à leurs Princes, il nous montre celle-ci intervenant par un mouvement pathétique et interpellant les Réformés :

« Adonc la roine, ayant les yeux comme larmoyans, se lève de sa chère, et, haussant les mains sur sa teste, s'escria plusieurs fois : Hé bien ! mes amis, donnons gloire au Dieu vivant, faisons choir de nos mains la verge de fer. — Et comme elle eut demandé au nez de quelques-uns : Que pouvez-vous repliquer ? *Nous fusmes tous muets*, jusques au gouverneur de Figeac », dit-il[2].

C'était *La Meausse*, qui, lui, ne se laissa pas intimider et répliqua avec force et hardiesse. D'Aubigné avait gardé le silence comme les précédents. La révélation de sa présence n'est pas ici une gloriole, mais une modestie : c'est un meâ culpâ.

Le but du voyage de Catherine était de pacifier réellement le Midi, où Catholiques et Protestants étaient restés en armes malgré le traité de Bergerac, et continuaient à se menacer ou à s'attaquer[3]. En Guyenne la discorde régnait entre le Roi de Navarre gouverneur nommé, et le lieutenant de Henri III le maréchal de Biron, qui avait profité de son départ d'Agen après la paix, pour occuper militairement cette ville[4], passage important sur la Garonne. — Était-ce maladresse ou une pro-

1. Cf. *Lettres de Catherine de Médicis* dans la *collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*, t. VI et VII. Il y eut plusieurs Assemblées protestantes successives à Montauban (octobre 1578, mars et avril 1579, après le traité de Nérac — et juillet 1579). M. Rabié (*Histoire*, t. V, p. 368, note 4) pense que c'est à la 1re, en octobre 1578, que la Reine-mère dut se trouver. Mais il n'y a pas plus trace d'un séjour à Montauban à ce moment qu'après les conférences de Nérac.

2. *Histoire*, t. V, p. 364. Voir aussi *Confession de Sancy*, livre II, ch. VII (Beaume, t. II, p. 349).

3. On trouve des détails sur ces attentats et griefs dans la correspondance que le Roi de Navarre entretenait avec le maréchal Damville. Cf. *Lettres-Missives*, t. I, p. 163 (du 14 mars 1578), 167 (du 22 mars), 168 (du 25 mars), 169 (fin mars), 173 (début de mai), 185 (début de juillet), 194 (21 août), 195 (fin août).

4. Cf. Lettre d'Henri IV à Montmorency-Damville, du 1er septembre 1578 (t. I, p. 196).

vocation. En Languedoc l'anarchie était pire. Là aussi on avait créé une dualité dangereuse en laissant à Châtillon (le fils de Coligny) le gouvernement de Montpellier qu'il avait défendu contre les armées royales. Il y faisait de l'opposition à Damville, le gouverneur de la province, et cela encourageait dans son parti la résistance des récalcitrants à la paix. On voyait même certains aventuriers, chefs de bandes — ou bandits — arborer la bannière protestante, et couvrir leurs brigandages de ce pavillon honorable. C'étaient, en particulier, le capitaine Fournier à Brugairolles [1], le capitaine Bacou à Thézan [2], le capitaine Noguier à Saint-Nazaire [3]. Tout le pays alentour, rançonné et pillé par eux, vivait dans la terreur. D'Aubigné parait avoir, sinon de l'estime, du moins une certaine considération pour ces gens, d'ailleurs braves, qui observaient entre eux une stricte et originale discipline :

« Ils estoyent en chascune de ces places environ quatre cents hommes, qui mangeoyent tous ensemble dans les halles ; le capitaine et le ministre au haut bout, et à la fin des tables, qui faisoyent plusieurs tours, estoyent les lieutenans, les enseignes, sergeans, et autres officiers parsemez. Pour maintenir l'ordre des butins qui se faisoyent, s'achetoyent quantité de draps tout d'une couleur, et c'estoit pourquoi les capitaines n'estans différents des compagnons, ni en vivres, ni en habits, avoyent seulement permission d'estre signaléz par une petite chaine d'or autour du col pour les capitaines en chef, et pour les autres le cordon du bonnet rouge seulement. Il seroit long de dire les traicts hazardeux que firent ces galants à diverses occasions [4]... »

En Provence, où la noblesse refusait de reconnaître le gouverneur royal, en Dauphiné où dominait Lesdiguières, chef des Réformés, les choses n'allaient guère mieux. En fait, l'Edit était violé partout et par chaque parti, là où il se sentait le plus fort. Pour qu'il ne restât pas lettre morte, il fallait qu'une autorité supérieure vint en imposer le respect et l'exécution. De là le voyage de la Reine-mère. Elle avait été précédée par un habile conseiller, Paul de Foix, qui lui avait ouvert les

1. Aude, arrondissement de Limoux. Il s'en était emparé en juillet 1578.
2. Aude, arrondissement de Narbonne, pris en mai 1578.
3. Près de Béziers (Hérault), pris en juillet 1578.
4. *Histoire*, t. V, p. 352.

voies, et avait commencé l'œuvre de conciliation[1]. Elle en emmenait d'autres avec elle, sortes de doublures du Conseil du Roi[2].

Elle avait encore un autre motif de se rendre dans le Midi, qui pouvait au moins servir de prétexte, c'était de conduire au Roi de Navarre sa femme, Marguerite de Valois. Il l'avait laissée à Paris lors de sa fuite, en 1576, et les deux époux, qui à ce moment n'étaient pas en bons termes, s'étaient fort bien accommodés de la séparation[3]. Mais la situation ne pouvait se prolonger indéfiniment sans inconvénient pour la dignité de la Reine Marguerite. Décemment, elle s'était absentée de la Cour dans l'été de 1577, pendant qu'on faisait la guerre à son mari, et elle était allée en Belgique prendre les eaux de Spa, moins peut-être pour raison de santé que pour nouer des relations utiles à son frère chéri, le duc d'Alençon, et préparer son intervention en Flandre[4].

Mais elle avait mis moins de décence dans ses amours avec Bussy, le favori de son frère, et elle avait été ainsi mêlée plus ou moins directement à leurs querelles avec les mignons du Roi[5]. Le duc d'Alençon, offensé, voulait partir. Le Roi le fit arrêter[6]. Grand scandale et grosse émotion à la Cour. Catherine s'efforça bien vite, mais en apparence seulement et pas pour longtemps. Quelques jours après, Monsieur s'évadait avec la complicité de Marguerite (14 février 1578) et se retirait dans son apanage à Angers, où sa mère contre-ordre après lui sans réussir à le ramener[7]. Bussy s'en était allé avec lui. Privée des deux, la Reine de Navarre était

1. Cf. *Lettres-Missives d'Henri IV*, t. I, p. 173, 185, 195.

2. Le cardinal de Bourbon, La Mothe-Fénelon, Saint-Sulpice, ancien ambassadeur en Espagne, Pibrac, président du Parlement de Paris, Paul de Foix, archevêque de Toulouse, Jean de Monluc, évêque de Valence, le baron du Mesnil-Simon, le négociateur de l'Alliance du Portugal, enfin Tourtolière-Lanzac, son secrétaire de confiance.

3. Toutefois, paraît que le Roi de Navarre ne lui fait pas un mal à la vérité, [illegible] et qu'il ne [illegible] pour y consentir. Cf. *Mémoires*, éd. Raguenault de Puchesse (S. H. F.), 1901, p. 129.

4. Marguerite a fait dans ses *Mémoires* un récit fort intéressant de son voyage en Flandre. Cf. éd. Guessard (S. H. F.), p. 89 sq.

5. Attentat contre Bussy à la porte Saint-Honoré le 1er février 1578. A la suite de quoi Monsieur et Marguerite [illegible] au mariage de Saint-Luc, [illegible] Cf. L'Estoile, [illegible] p. 231-234.

6. Nuit du 10 au 11 février. Cf. L'Estoile, t. I, p. 234-235.

7. Cf. L'Estoile, t. I, p. 235-237. D'après lui, Monsieur quitta le Louvre transformé en [illegible] du sac et [illegible] les sentinelles de la ville à l'aurore du [illegible] Saint-Germain, où [illegible] au bas du rempart [illegible] Les versions de Marguerite [illegible] S. H. F.), p. 140 à 150. C'est en [illegible] qu'il [illegible] par le [illegible] de sa chambre [illegible]

comme une âme en peine — et en pénitence — à Paris. Elle demanda à rejoindre son mari. Henri III, sur le conseil de Catherine, finit par y consentir, et s'efforça de la regagner avant son départ. Car elle pouvait être un agent de liaison entre les deux Cours. Les deux Reines le quittèrent à Ollainville le 2 août 1578, et se mirent en route [1].

La première rencontre avec le Roi de Navarre eut lieu sur la Garonne, entre La Réole et Saint-Macaire, le 2 octobre 1578. Elle fut courtoise [2]. Tout de suite on convint de certaines mesures pour l'application de l'Édit et le redressement des infractions dont on se plaignait des deux parts [3]. Et, comme prélude à la détente des esprits, il fut entendu que le Roi de Navarre ferait rendre honneurs et hommages aux Reines dans les villes où les Protestants étaient les maîtres, et qu'en revanche Catherine lui ouvrirait l'accès des villes de son gouvernement occupées par les Catholiques. C'est ce qui se passa le long de la Garonne qu'elle remonta jusqu'à Toulouse. Le maréchal Damville lui prépara là une réception magnifique (dimanche 28 octobre) [4].

Puis elle se rendit à l'Isle Jourdain [5] qui avait été choisi comme lieu de la Conférence. Mais elle y attendit en vain les députés, dont les défiances retardaient la venue. Elle s'arma de patience et continua sa tournée pacificatrice. Elle était à Auch lorsque se produisit un incident regrettable qui n'était pas fait pour rassurer les Huguenots. C'était le jour même (22 novembre) où le Roi de Navarre venait la rejoindre dans cette ville. A son arrivée, la Reine n'était pas là, ayant été voir aux environs une curieuse chasse locale, la chasse aux palombes, qu'on rabattait

frère se serait échappé par ce moyen, quand déjà tout le monde était couché. Même ses femmes mirent le feu à la cheminée en brûlant la corde. Ce ne fut qu'une alerte, mais les archers avaient aperçu la flamme du dehors et vinrent frapper à la porte pour donner l'alarme. On les rassura. Voilà une évasion fertile en incidents dramatiques.

1. Cf. L'Estoile, t. I, p. 263.

2. Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI : compte rendu de cette première entrevue dans une lettre à Henri III du 2 octobre, p. 46-50, à rapprocher de ce qu'en disent Marguerite (*Mémoires*, p. 157-158) et Turenne (S. H. F.), p. 132.

3. Cf. *Lettres de Catherine*, t. VI, deux lettres à Henri III des 4 et 5 octobre, p. 50-56, et, à l'*appendice*, p. 388 et sq., le texte des *Instructions* arrêtées en commun pour les commissaires qui allaient être envoyés dans les provinces afin d'assurer l'exécution de l'Édit.

4. Cf. *Lettres de Catherine*, t. VI. Introduction par le comte Baguenault de Puchesse (successeur du comte de La Ferrière), p. VIII, et la note 1 de la page 87, col. 2.

5. Gers. Elle y séjourna du 6 au 18 novembre.

sur des filets au debouché d'une vallée. En l'attendant, le Roi de Navarre et ses gentilshommes se mirent à danser avec Marguerite et ses filles d'honneur. Mais bientôt quelqu'un troubla la fête et vint lui parler à l'oreille. Il s'éclipsa avec Turenne[1]. La nouvelle qu'on lui avait apportée était grave : *La Réole*, une des villes de sûreté, avait été saisie par les Catholiques en l'absence du gouverneur protestant Favas[2]. Le Roi courut par représailles, et pour avoir un gage, s'empara de Fourques[3].

Ce conflit tombait mal. Les Protestants l'exploitèrent, et se refusèrent à commencer la Conférence tant que la Réole ne leur serait pas rendue. Favas était rentré dans la ville presque aussitôt, mais les Catholiques tenaient bon dans le château, et n'en voulaient pas sortir avant que lui-même se retirât[4]. Bireau leur donnait raison. Catherine cherchait un compromis qui ménageât les amours propres respectifs. Enfin, après plusieurs entrevues avec son gendre[5], elle parvint à faire accepter une procédure d'évacuation à peu près simultanée, qui fut suivie de la remise de la place au Roi de Navarre[6] (23 janvier 1579).

Cette complication écartée, la Conférence pouvait s'ouvrir. Tous les députés étaient enfin rassemblés à Nérac depuis le 15 janvier[7]. Mais ceux de Languedoc

1. Cf. *Mémoires de Turenne* (S. H. F.), p. 136 à 139.

2. C'est la version de Catherine, qui dit que Favas s'était aliéné la population catholique en la tyrannisant. Cf. lettre à Henri III du 25 novembre, t. VI, p. 132 et sq. — Les relations protestantes font entendre un autre son de cloche (Turenne, *loc. cit.* ; Aubigné, *Histoire*, t. V, p. 356-358, Sully, *Économies royales*, dans la collection Michaud et Poujoulat, 1re partie, chap. x). Il y aurait eu trahison du gouverneur de la Réole, non plus Favas, mais d'Ussac, amoureux — malheureux — d'une des filles d'honneur de la Reine-mère. Cette substitution de d'Ussac à Favas qui, dans la Correspondance de la Reine-mère, apparaît comme le gouverneur incontestable de La Réole à ce moment, suffit à prouver qu'il y a dans les récits protestants confusion d'époques. D'Ussac ne devint gouverneur de La Réole qu'après la restitution de la ville au Parti, et avec l'assentiment du Roi de Navarre, ce qui exclut l'hypothèse d'une perfidie antérieure. Nous voyons dans de Thou (t. VIII, p. 393) que c'est pendant la guerre de 1580 que d'Ussac livra sa place aux Royalistes.

3. Fleurance (Gers). Cf. sur sa prise *Mémoires de Turenne* et *Histoire* de d'Aubigné, *loc. cit.*

4. Les lettres de Catherine à Damville, du 27 novembre, du 3[illegible] du 3[illegible], et de commencement de décembre, t. VI, p. 137, p. 140 et sq., p. 162 et sq. (notamment p. 164, col. 2, p. 1[illegible]) [illegible] au début de décembre.

5. A Lagon (Gironde), entre Aiguillon et Nérac, le 29 novembre. Cf. lettre du [illegible] à Henri III, t. VI, p. 144-145, puis à Nérac même, où elle séjourna du 15 au 22 décembre. C'est le 16 qu'on parvint à se mettre d'accord. Cf. le texte de cet accord dans *les Lettres de Catherine*, t. VI, p. 413.

6. C'est-à-dire au nouveau gouverneur, agréé par lui, le sieur d'Ussac, voir la note 2 ci-dessus. Il avait [illegible] plus d'un mois pour imposer son [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] cette intervention [illegible] dans la Correspondance de Catherine de Médicis (t. VI) pendant les mois de décembre 1578 et de janvier 1579 : pas à pas elle s'informe et rend compte à Henri III de ses efforts.

7. Cf. lettre à Henri III du 16 janvier, t. VI, p. 222-223.

faisaient encore quelques difficultés, et demandaient que la réunion se tint à Montauban, ou dans le voisinage, pour être « plus près de leurs commettants ». Simple prétexte. La vraie raison était qu'ils se seraient sentis plus forts dans leur province, où les Protestants étaient en nombre. Catherine comprit le calcul, et jugeant d'ailleurs qu'on l'avait assez promenée et bernée, elle refusa énergiquement de bouger de Port-Sainte-Marie, où elle était installée depuis le 22 décembre, à proximité de Nérac [1].

Finalement, quand le différend de la Réole fut réglé, elle consentit à se transporter à Nérac [2], la résidence du Roi de Navarre, dont il lui fit les honneurs ainsi qu'à sa femme avec beaucoup de bonne grâce [3]. Elle y arriva le 3 février au soir. On se mit au travail dès le lendemain matin, et on continua sans désemparer jusqu'à la fin du mois, pour aboutir enfin, le 28 février 1579, à un accord d'ensemble qui compléta heureusement l'Édit de 1577 [4].

Mais ce ne fut pas sans peine et sans d'âpres contestations. Dès le début, après la remise des Cahiers protestants auxquels le Conseil de la Reine répondit par écrit article par article [5], il était apparu que les deux points sur lesquels l'entente ne serait pas facile, étaient la question de la liberté du culte (article 1er) dont les Reformés réclamaient l'extension à tout le royaume, et celle des villes occupées par le Parti (article 17). Encore sur le premier point réduisirent-ils assez vite leurs prétentions [6], contraires à l'Édit, pour faire porter tout leur effort sur le second, qui

1. Port-Sainte-Marie, sur la Garonne (Lot-et-Garonne). Voir sur ces discussions, pour fixer le lieu de la Conférence, Lettres de Catherine à Henri III des 16, 19 et 21 janvier 1579. Les députés lui dépêchèrent deux des leurs; Turenne vint lui-même la trouver le 20 janvier, elle ne céda pas. Cf. t. VI, p. 222-232.

2. Lettre à Henri III du 26 janvier, t. VI, p. 235.

3. Sur cette réception, cf. sa lettre au roi du 14 février 1579, t. VI, p. 249.

4. La principale source d'informations sur la Conférence de Nérac, c'est la correspondance de Catherine de Médicis avec Henri III, qu'elle renseignait au jour le jour sur la marche des négociations (t. VI des *Lettres de Catherine de Médicis* dans la *Collection des documents historiques*), mais il y a d'autres documents qui permettent de contrôler les comptes rendus de la Reine-mère, et que M. Baguenault de Puchesse a publiés en appendice à la fin du volume (p. 417-452). D'abord les *Cahiers* protestants présentés à la Reine avec ses réponses en marge; puis le *Journal du secrétaire du maréchal Damville*; enfin un *Discours de ce qui s'est passé à Nérac*, tiré de la Collection Béthune.

5. Remise des *Cahiers* le 4 février, à la séance d'ouverture, Remise des *réponses* le 6. *Observations* générales présentées par les députés sur ces réponses à la séance du 8. La discussion détaillée commence; le soir même, Catherine en rend compte au Roi, t. VI, p. 256, col. 2 et 257, col. I.

6. Ne demandant plus le plein exercice que dans le Midi. Cf. lettre de Catherine au Roi du 12 février 1579, t. VI, p. 259, col. 1.

faillit être la pierre d'achoppement de la Conférence. J'ai dit que d'Aubigné présentait mal cette question des villes ; c'est à l'envers de la vérité qu'il faudrait dire.

Il prétend que la Reine-mère voulait arracher aux députés « la reddition des places avant le temps[1] », ce qui ne peut signifier qu'une chose, c'est qu'elle cherchait à leur reprendre les huit places de sûreté, accordées pour six ans par l'Édit[2]. Or cela est inexact, et ce n'est pas de celles-là qu'il s'agissait, mais des autres places de guerre, occupées en fait et sans droit, et qui auraient dû être rendues après la paix. Il y en avait près de deux cent cinquante[3], c'est un chiffre. Comment autant de places de sûreté supplémentaire que les Réformés s'adjugeaient. Tant que cette situation subsisterait le roi ne serait pas le maître dans le Midi, et les Catholiques y vivraient dans une perpétuelle inquiétude. La confusion que commet d'Aubigné, ou qu'il veut produire dans l'esprit de ses lecteurs, est intentionnelle de la part d'un homme qui fut présent aux débats.

Aussi ses plaisanteries tombent-elles à faux au sujet du singulier artifice qu'aurait employé la Reine-mère, pour en imposer aux députés en parodiant « le langage de Canaan », c'est-à-dire les formules bibliques chères aux pasteurs, qu'elle apprenait, dit-il, le soir dans sa chambre avec ses suivantes, « la bonne femme Atrée présidente à cette leçon[4] ». Elle en aurait usé dans la manière qu'il nous raconte[5] comme y ayant assisté, et qui peut être celle du 12 février après-midi, où se trouvèrent effectivement les « hommes d'épée » du Parti venus

1. *Histoire*, t. V, p. 392.

2. Le traité de Bergerac avait maintenu le chiffre de l'Édit de Beaulieu, ajoutant La Rochelle en Guyenne (Cf. Anquez, *Assemblées politiques des Réformés*, p. 142), mais retranchant Issoire en Auvergne (D'Aubigné, *Histoire*, t. V, p. 340).

3. On voit bien dans sa Correspondance qu'un soir (16 février) elle proposa au Roi de Navarre ou marché de rendre toutes les villes, y compris les places de sûreté, contre une somme d'argent. Mais elle n'insista pas sur cette proposition, qui semble avoir été faite surtout pour l'amener à être plus [illegible] en l'inquiétant même sur leurs possessions légitimes. Cf. Lettre au Roi du 17 février, t. VI, p. 226, col. 1 et 2.

4. Cf. lettre de Catherine à Henri III du 21 février, t. VI, p. 277, col. 2.

5. Cf. *Histoire*, t. V, p. 363. Voir aussi une allusion à cette parodie du langage de Canaan dans les *Tragiques Princes*, t. IV, p. 84 de l'éd. Réaume :

> Ku vein vous despoiles harangue sur harangue
> Si vous ne prononcez de Canaan la langue.

6. *Histoire*, t. V, p. 362-363.

à la rescousse des civils pour défendre les villes. La Meausse, à qui il prête le rôle capital du côté protestant, faisait partie de cette délégation « militaire ». Catherine s'emporta ; cela résulte de son propre compte rendu[1]. Bref, la plupart des circonstances et la physionomie générale de la séance concorderaient assez bien avec le récit de d'Aubigné — sauf peut-être le jargon biblique de la Reine, qu'il est fort capable d'inventer ou tout au moins d'exagérer par dérision — s'il n'y avait d'autre part cette différence que ce ne fut pas Pibrac, comme il le dit, qui prit la parole avant elle ce jour-là, mais l'archevêque de Toulouse, Paul de Foix. Fait-il une confusion, ou plutôt n'a-t-il pas simplement condensé, comme dans un roman bien fait ou dans une action théâtrale, des discussions qui occupèrent plusieurs journées ? A vrai dire, à partir du 11 février, l'entente était à peu près faite sur le reste[2], et on ne se battit plus jusqu'à la fin du mois que sur la question des villes. Et Pibrac fut constamment sur la brèche. Car, en dehors des assemblées officielles de la Conférence qui avaient lieu chez la Reine, il alla s'entretenir en particulier, à plusieurs reprises, avec les députés protestants[3]. Il n'est donc pas très étonnant que d'Aubigné, par une erreur volontaire ou non, le substitue à Paul de Foix dans le débat du 13 et lui donne la parole.

La position prise par les Protestants dans la question des villes n'était pas défendable. Conserver des garnisons à eux dans plus de deux cents villes, c'eût été perpétuer l'état de guerre. Quand ils furent bien convaincus qu'ils ne triompheraient pas de la résistance de la Reine et de ses conseillers, retranchés derrière l'Edit, ils jetèrent du lest et ne demandèrent plus à garder que cinquante-neuf villes[4] où leurs coreligionnaires étant en minorité avaient besoin de protection. Mais il leur fallut encore en rabattre. Ils descendirent à vingt-quatre villes[5], puis finalement se

1. Cf. ses lettres du 13 et du 14 février à Henri III, t. VI, p. 261-263. D'après le secrétaire de Damville, ce ne serait pas à la séance même qu'il y eut de l'orage, mais le soir quand les députés vinrent trouver la reine au moment de son souper pour demander leur congé. (Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI, appendice, p. 446).

2. Dès le 9 on avait réglé 7 articles (2 à 8, le premier sur la liberté du culte étant réservé). Cf. lettre au Roi du 9 février, déjà citée, t. VI, p. 257, col. 1. Le lendemain « feust traicté jusqu'au 21e article », c'est-à-dire jusqu'au dernier (*Journal du secrétaire de Damville*, t. VI, *appendice*, p. 444, col. 2).

3. Notamment dans les matinées du 12 et du 14, et le 18 après-midi. Cf. *Lettres de Catherine*, t. VI, p. 260, col. 1; p. 263, col. 1; p. 270, col. 2.

4. Cf. lettre à Henri III du 17 février, t. VI, p. 265, col. 2.

5. Mais à la condition que 24 autres fussent démantelées, t. VI, p. 268, col. 1.

contenterent de quinze, qui leur furent laissées seulement pour six mois, c'est-à-dire jusqu'à la complète application de l'Edit[1]. Cela visait entre autres choses l'installation des chambres speciales de justice. Sur ce point aussi, qui leur tenait beaucoup à coeur, Catherine avait fait une concession, et consenti à ce que la chambre du Languedoc, qui n'était pas encore établie, fût « mi partie » au lieu d'être « tripartie », c'est-à-dire comprît le même nombre de conseillers protestants que de conseillers catholiques[2].

Elle n'avait donc pas fait montre d'intransigeance. Tout en posant en principe que l'Edit demeurait la loi des parties, et qu'il n'y avait qu'à s'y conformer de part et d'autre, elle l'avait interprété avec un certain libéralisme, et avait admis quelques accommodements avec lui. Somme toute elle avait le droit de se féliciter de l'effet de conciliation accompli par elle, et de ses résultats. Non seulement dans les négociations de Nérac, mais partout où elle avait passé, et il en sera de même dans la suite du voyage, elle avait réglé de nombreux litiges, apaisé les discordes, préparé et assuré vraiment un *modus vivendi* acceptable entre Catholiques et Protestants.

Cependant d'Aubigné lui prête des desseins machiavéliques : « La roine estoit là pour pacifier en apparence, mais en effect c'estoit pour, avec toutes inventions exquises, attirer son gendre à la cour, à deffaut de lui quelques-uns de ses principaux serviteurs, ou pour le moins y jetter des semences de divisions notables, essayer de faire desmordre les places de seureté avant le temps, ou en tous cas apprendre des affaires du parti[3]. »

Nous savons déjà ce qu'il faut penser de l'accusation relative aux places de sûreté. Toutes les autres assertions, à part peut-être la dernière, qui n'est pas un trait bien méchant, sont à peu près aussi mal fondées. Nulle part dans la correspondance de Catherine avec Henri III, qu'elle tenait au courant de tout, jour par jour, n'apparaît aucune des intentions que d'Aubigné lui suppose. En particulier, elle ne fit pas la moindre tentative pour attirer son gendre à Paris. Elle savait très bien qu'il n'était pas en disposition d'écouter pareille suggestion, et elle ne l'aurait pas heurté inutilement. Si elle lui ramenait sa femme, ce n'était pas avec cette

1. Lettre de Catherine au Roi du 18 février, t. VI, p. 260-272.
2. Cf. lettres à Henri III du 22 février et du 4 mars, t. VI, p. 285-291.
3. *Histoire*, t. V, p. 358.

arrière-pensée. L'idée put lui en venir plus tard ; mais, pour le moment, il ne s'agissait que de rétablir le lien entre les deux Cours, désir tout naturel du point de vue familial comme du point de vue politique, car il en pouvait résulter d'heureux effets pour la pacification du royaume.

D'Aubigné commet une autre erreur, pour ne pas dire une calomnie, en imputant à Catherine une part dans *le guet-apens dont le vicomte de Turenne fut victime*, quelques jours après les accords de Nérac (17 mars), pendant qu'il se battait en duel sur la grève d'Agen avec le baron de Rosan, cadet de la maison de Duras. C'était le dénouement d'une vieille querelle, Rosan ayant offensé Turenne en 1575, en lui refusant l'entrée de Castel-Jaloux. Son aîné M. de Duras avait pris fait et cause pour lui, si bien que le duel fut une partie carrée à la mode du temps. Turenne avait choisi pour second le baron de Salignac, qui croisa le fer avec Duras. Mais, tandis que les adversaires étaient aux prises, il arriva, nous conte d'Aubigné, que « seize hommes du train de Duras et *quelques officiers de la roine*, dont les uns s'estoyent cachez derrière un pillier de pont, accoururent et laissèrent le vicomte pour mort, lui ayant donné chascun un coup d'espée. Là dessus, force protestations de la part de la roine et grande apparence de recherches que le vicomte ne daigna pas presser pour n'en espérer aucune justice[1] ».

Les officiers de la Reine sont ajoutés là pour justifier les soupçons, mais il n'est pas question d'eux dans les autres relations protestantes. Turenne, dans ses *Mémoires*[2], se plaint seulement d'avoir été assailli pendant le combat par « neuf ou dix hommes de Duras » qui lui portèrent plus de vingt coups d'épée. Un autre récit beaucoup plus long, reproduit en appendice à la suite de ses *Mémoires*[3], ne contient non plus aucun détail qui confirme les affirmations de d'Aubigné. Encore moins le rapport adressé aux Églises, daté de Nérac, 18 mars, et destiné à les mettre en garde contre toute agitation[4].

1. *Histoire*, t. V, p. 361.

2. *Mémoires de Turenne*, éd. S. H. F., p. 140-144.

3. P. 259-270. Il émane certainement d'un témoin. Serait-ce un des documents mentionnés par Ruble, dans sa note 1, t. V, p. 361 ?

4. Il est reproduit également en appendice à la fin des *Mémoires de Turenne*, éd. S. H. F., p. 270-274. Il semble avoir été rédigé sur la demande de la Reine-mère, avec qui le Roi de Navarre était venu conférer à Agen, dès qu'il fut informé de l'attentat. Cf. note suivante.

Au reste, quelle apparence y a-t-il que Catherine, après avoir dépensé tant de patience et d'obstination pour mener à bien la Conférence de Nérac, aurait, dès le lendemain, compromis toute son œuvre par un attentat contre un des principaux personnages du Parti, et un de ceux qui avaient été le plus activement mêlés à toutes les négociations ? Ce n'eût pas été seulement un crime que cette tentative d'assassinat, mais la pire des maladresses. On peut lui faire l'honneur de ne pas la croire aussi stupide. On la voit d'ailleurs, dans ses lettres, très contrariée par cet événement [1]. La vérité est que Turenne eut affaire à deux gentilshommes pleutres et sans honneur, qui, craignant d'être inférieurs, se firent soutenir par leurs gens. Cette conduite ignominieuse les fit renier par la noblesse de Languedoc, que Montmorency-Damville, l'oncle de Turenne et le chef de la famille, avait convoquée à Agde pour avoir son avis. Elle estima que le Vicomte ne devait plus considérer les deux frères Duras comme des gentilshommes ni les faire « appeler » de nouveau, mais qu'il pouvait désormais se venger d'eux par tous les moyens [2]. Turenne ne le voulut pas. Ses nombreuses blessures s'étaient trouvées fort heureusement sans gravité. Transporté à Nérac il fut « tôt guéri ».

Cependant, des commissaires avaient été envoyés dans les provinces pour l'exécution de l'Édit et des conventions de Nérac avec des instructions concertées entre le Roi de Navarre et Catherine. Il l'accompagna encore jusqu'à Castelnaudary, où les députés de Languedoc apportèrent la ratification des Églises aux articles de Nérac, et où s'ouvrirent, à la fin d'avril, les États de la province. Puis ils se séparèrent. Marguerite après avoir quitté sa mère (7 mai) pleura beaucoup. Le Béarnais fit le lendemain une longue traite à cheval pour aller saluer une dernière fois la Reine-mère sur la route, et il se laissa couper « le toupet de grands cheveux qu'il avait autour de l'oreille gauche [3] ». Il n'avait pas voulu encore le lui sacrifier ; aussi s'imaginait-elle naïvement que c'était un signe de ralliement entre Protestants. Elle l'emporta donc comme un souvenir doublement précieux.

1. Cf. lettres de Catherine à Henri III des 19 et 20 mars, t. VI, p. [illegible] et p. [illegible].

2. Cf. lettre de Damville à Turenne du 24 mai 1579 décrite en appendice dans les *Mémoires de Turenne* (S. H. F.), p. 276.

3. Cf. *Lettres de Catherine*, t. VI, p. [illegible], col. 1 dans la lettre à Henri III datée de Carcassonne 8 mai 1579 au soir.

Pendant qu'elle poursuivait son voyage et son œuvre de paix à travers le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, pour rentrer seulement à Paris le 18 novembre (1579), d'Aubigné était retourné quelques mois aux Landes-Guinemer.

L'*affaire de Limoges*[1] mit fin à sa retraite campagnarde. En septembre, il fut informé d'une « entreprise par intelligences » qui se préparait contre cette ville et dont on lui demandait de prendre la direction.

« Il y avoit, dit-il, à huict ou neuf lieues de Limoges, deux gentilshommes courageux, l'un nommé Prinçai, et l'autre Le Bouscher. Ceux-ci estant souvent persuadez par Ballot de Limoges, qui se faisoit appeler la capitaine Mas, de faire une entreprise sur la ville, le premier de ces deux, qui estoit katholique, y entendit à bon escient et pria l'autre de vouloir qu'ils commissent l'affaire entre les mains de quelque refformé, qui eust suffisance et créance pour fournir d'hommes et autres choses nécessaires à un tel exploict. Pour cet effet, ils choisirent La Boullaye, plein de hauts désirs et favorisé du roi de Navarre, pour avoir esté nourri enfant d'honneur avec lui. *La Boullaye envoya quérir d'Aubigné en sa maison près d'Orléans*[2]. »

Celui-ci vint donc s'aboucher avec les entrepreneurs, au domicile de Prinsay. Le Mas disait avoir à se plaindre de ses concitoyens pour des procès perdus, et prétendait qu'il avait des complices jusque dans le corps de la ville. Le premier consul notamment, La Garde du Bois, qui faisait les rondes de nuit aux portes et détenait les clefs, était du complot. Rien ne serait donc plus facile que d'introduire un corps de Protestants dans la place. Le personnage et ses déclarations parurent également suspects à d'Aubigné. Il lui semblait invraisemblable que des consuls « voulussent hazarder avec leur vie, pour la destruction de leur patrie, leurs conditions si eslevées, sans espérer augmentation en leurs richesses, mais toute perte en leur honneur[3] ».

Le Mas offrit de les amener à un nouveau rendez-vous, qui fut pris dans un village, près de Limoges. Mais il y vint seul, excusant leur absence par une affaire importante. La municipalité était en train de délibérer sur une demande d'assis-

1. Cf. *Histoire*, t. V, p. 371 à 381.
2. *Ibid.*, p. 371.
3. *Histoire*, t. V, p. 379.

Pg. 2. 2e exempl 482 E 88

tance des Catholiques de Figeac. Ceux-ci, avec l'appui de la noblesse des environs, s'étaient saisis de leur propre ville (milieu de septembre 1579), une des quinze villes supplémentaires laissées aux Réformés par les accords de Nérac, et ils assiégeaient la garnison protestante dans la citadelle[1]. C'est pour la réduire qu'ils demandaient le concours des soldats de Limoges, et surtout de l'artillerie. Si Limoges consentait, elle se dégarnissait d'autant, et cela faciliterait la surprise projetée, à laquelle d'Aubigné était convié. Le Mas pensait que cette agréable perspective lui plairait, et qu'il n'insisterait pas pour voir les consuls. Mais au contraire, l'idée d'acheter une réussite par l'infortune de ses coreligionnaires de Figeac lui répugna, et il répondit « qu'ils aimeroyent mieux trouver mille hommes d'avantage à combattre, et que le canon ne partist pas[2] ».

Les deux gentilshommes, Prinsay et Boudiot, qui avaient été les indicateurs de l'affaire, commençaient à s'impatienter et à le juger trop défiant. Mais c'étaient des novices qui n'écoutaient que leur ardeur. Lui avait trop l'expérience de ces sortes d'aventures pour ne pas s'entourer de toutes les précautions. A tout hasard il fit prévenir le Roi de Navarre de ce qui se tramait, pour qu'on tînt prêts des hommes et qu'on les achemînât par petits paquets — et cette communication, par parenthèse, prouve que la glace avait été rompue à Nérac, et que, s'il n'était pas encore réconcilié avec son maître, il n'était plus tout à fait fâché — puis, avant d'exposer ses compagnons sous sa conduite, il résolut d'aller se rendre compte sur place de la vérité des dires de Le Mas.

Ici l'histoire tourne au roman et devient amusante et dramatique à souhait. Si d'Aubigné n'a pas brodé, il courut un grand danger, mais sa perspicacité, son sang-froid, sa présence d'esprit le tirèrent d'un mauvais pas — où son courage l'avait mis — car il savait bien qu'en venant, il risquait gros, si Le Mas était un traître. Arrivé donc dans une hôtellerie d'un faubourg de Limoges, il le fait chercher, et, payant d'audace, lui dit de but en blanc qu'il est venu reconnaître les lieux, que ce jour-là il visitera les dehors de la place, mais que le lendemain il le prie de l'y

1. C'est le capitaine La Meausse qui la commandait, celui que nous avons vu tenir tête à Catherine à Nérac. Cf. *Histoire*, t. V, p. 370 et notes 2 et 3.

2. *Histoire*, t. V, p. 375.

n'avait donc aucune chance de réussite à moins de disposer de moyens puissants. Ce n'était pas le cas de La Boulaye ni de d'Aubigné. Puis ils ne voulaient pas donner l'éveil. On comprend alors qu'ils aient eu recours à la ruse. En se servant d'un Gascon, qui « avoit familiarité avec les mortes-payes de Montaigu », ils attirèrent dans une embuscade, par l'appât d'un bon coup à faire, le gouverneur du château et quelques hommes. Puis, sous menace de mort, on l'obligea à donner le mot lui-même, pour rentrer par la poterne dans la nuit. Ainsi ils pénétrèrent dans le château et de là dans la ville. Ils n'étaient que dix-sept pour s'en emparer ! Les ténèbres heureusement dissimulèrent leur petit nombre, sinon « ils estoyent perdus ». Mais ils avaient fait chacun du bruit comme quatre [1].

Audentes Fortuna juvat ! C'est le cas de le dire, et la suite encore le confirma. Il n'était pas facile de recruter des soldats. L'abstention de la Rochelle, où la bourgeoisie renâclait à la guerre, influençait les gens du pays. La petite garnison de Montaigu se tint d'abord tranquille pour ne pas effrayer le voisinage. Mais aussi, n'en imposant pas par sa force, elle n'attirait pas les chercheurs d'aventures. Au bout de six semaines ils n'étaient encore que trente-six hommes dans la place. D'Aubigné pestait : « Ou quittons ceci comme canailles et gens qui ont fait une grande sottise, ou faisons la guerre à toute outrance. Et pour la faire, appelons des gens de guerre, lesquels ne nous viendront jamais trouver pour estre compagnons de la sagesse, qu'ils nommeront peur [2]. » Il fallut se résoudre à essayer de sa méthode. On lui laissa faire quelques expéditions au dehors, et ramener gens ou choses de bonne prise ; il rançonnait les marchands, pillait ou brûlait les Églises. L'effet fut rapide et merveilleux. La nouvelle se répandit à la ronde ; on vit accourir à la picorée quatorze à quinze cents hommes. Cela en dit long sur les mœurs militaires du temps, aussi bien dans un camp que dans l'autre, et cela montre assez que la religion n'était pas — ou plus — le mobile principal du soldat.

Dès lors « voilà cette ville esquipée en guerre », les compagnies constituées, les commandements distribués. Toute la garnison « presta serment de rendre obéissance hors les murailles à Aubigné, qui n'avoit nulle charge au dedans [3] ». Il avait

1. *Histoire*, t. VI, p. 1-3.
2. *Histoire*, t. VI, p. 4.
3. *Histoire*, t. VI, p. 7.

trop bien reussi, en effet, dans ses premieres courses pour ne pas conserver la direction du service en campagne. Cependant dans les *Mémoires* il ne se l'attribue pas uniquement comme dans l'*Histoire* : « La Cavallerie qui estoit dedans, dit-il, courut en trois brigades, l'une à la Boulaye, Gouverneur, l'autre au Sieur de Sainct-Estienne, et un peu plus du tiers à Aubigne ; ceux-là furent nommez au pays *Albanois*, pour ce qu'ils estoyent toujours le cul sur la selle[1] ». Cette organisation tripartite semble d'ailleurs avoir été plutôt théorique, car il ajoute que sur trente sorties, il les conduisit toutes sauf une.

La réputation des hardis chevaucheurs de Montaigu ne cessa de grandir dans la région ; mais si on en parlait avec admiration, le respect qu'ils inspiraient était mêlé de terreur, car leurs exploits faisaient trop de malheureux ; leurs hauts faits d'armes étaient trop souvent des méfaits[2]. Aucun scrupule ne les arrêtait. Ils attaquaient même au besoin des coreligionnaires, s'ils y voyaient un intérêt, comme ils firent en chargeant « deux compagnies de Ré et de la Rochelle, qui marchoyent avec ensignes desployees à la foire de Sainct-Benoist. Telle estoit la division entre les reformes[3] », ajoute d'Aubigné comme excuse. Il est vrai que ceux-là étaient presque des adversaires, à tout le moins des faux frères, puisqu'ils refusaient d'entrer dans la lutte.

Montaigu avait commencé par « estendre ses bordures » et par se saisir de points d'appui environnants : le fort de Saint-Georges[4] et le château de l'Herbergement[5] au sud, Mortagne à l'est[6], la Garnache à l'ouest[7]. C'était une ceinture protectrice qui permit aux coureurs d'étendre de plus en plus leur rayon d'action, et bientôt ils se hasardèrent au loin jusque sur les routes d'Angers, de Rennes et de Paris[8].

1. *Mémoires* (Beaume, t. I, p. 42).

2. Le comte du Lude rendait compte à Henri III qu'ils « ravageaient le pays » notamment dans une lettre du 27 mai. Cf. *Archives historiques du Poitou*, t. XIV, p. 140, note 2.

3. *Histoire*, t. VI, p. 71-72.

4. Saint-Georges de Montaigu, au confluent de la grande Maine et de la petite Maine.

5. L'Herbergement, à 9 km. au S.-O., sur la route de la Roche-sur-Yon.

6. Mortagne à la limite du département, sur la Sèvre Nantaise.

7. La Garnache, au sud de Machecoul, sur la route des Sables-d'Olonne à Nantes.

8. Pour tous ces faits, voir *Histoire*, t. VI, p. 7-8 et p. 69-71. D'Aubigné parle de la prise de Saint-Georges à ces deux endroits, c'est-à-dire avant et après le récit de l'expédition de Blayo qui est de juillet. Tout le reste est placé *après* Blayo. Mais dans la 1re édition de l'Histoire (2e volume 1618) c'était l'inverse :

On ne perdait pas complètement de vue la Religion au milieu de ces opérations fructueuses, puisque d'Aubigné signale comme un événement important qu'on ait ramené de la Garnache emporté « par effroy » un prisonnier de marque, le pasteur, qui fut « quitte pour leur prescher ». C'est à ce propos qu'il nous avoue que les ministres étaient mal disposés pour eux, parce que le Roi laissait alors toute liberté en France pour les prêches. La garnison eut donc désormais son pasteur, et bientôt un second, celui qu'on alla quérir de force à Saint-Fulgent.

C'était le ministre de Monchamps, nommé La Touche. Celui-là fut, paraît-il, pleinement édifié par les bonnes mœurs de la garnison, où « ayant veu des gens de guerre sans blasphèmes, sans garses, sans dez, sans querelles, sans pilleries, hormis ce qu'ils faisoyent au loing et sur leurs ennemis avec le droit de guerre », il fut tellement étonné qu'il les « prit en amitié et voulut demeurer jusques au siège [1] ». Gageons que d'Aubigné gasconne un peu en présentant ainsi ses hommes comme de petits saints. La façon dont il les avait attirés n'est pas une recommandation en leur faveur, et n'engage pas à leur faire trop de crédit sur la bonne mine qu'il leur prête.

En tous cas ils étaient braves, et une de leurs prouesses dont d'Aubigné semble le plus fier, car il y insiste [2], c'est d'avoir osé charger et défaire « Pélissonnière, Cornette blanche du Duc du Mayne, qui ayant perdu huit des siens, se sauva avec un bras cassé d'un coup de pistolet ». C'était pour venger la mort de Grand-Ri [3], commandant le peloton de chevaux-légers de Montaigu, que Pélissonnière avait tué de sang-froid quelques jours auparavant. Ces épisodes sont de la première période de la guerre, car Mayenne fit une courte campagne en Poitou avant de mener une armée royale contre Lesiguières en Dauphiné où Pélissonnière dut le suivre. Or Mayenne était à Lyon pour préparer ses opérations avant le 24 juillet [4].

« L'insolente témérité [5] » des maîtres nouveaux de Montaigu avait mis en valeur

toutes ces opérations figuraient *avant* Blaye. (Cf. le passage rapporté par Ruble, p. 7, note 4). Ce qui prouve que les souvenirs de d'Aubigné n'étaient pas très sûrs pour la chronologie de ces petits faits.

1. *Histoire*, t. VI, p. 70.
2. Dans l'*Histoire*, t. VI, p. 71, comme dans les *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 42) où il la souligne.
3. Guillaume de Grandris, seigneur de Grandchamp. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 7.
4. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 149, note 3, et *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 276, col. 2, note 1.
5. *Histoire*, t. VI, p. 8.

les avantages de cette place. Objet de crainte pour les uns, de convoitise pour les autres, elle devint le point de mire de toutes sortes d'entreprises catholiques. La difficulté de l'attaquer fit essayer d'abord de complots pour la surprendre. Il se peut que la famille de la Trémoille ait trempé dans quelques-uns, car la ville relevait de sa suzeraineté, et elle ne se consolait pas d'en être dépossédée [1]. D'Aubigné se vante d'avoir déjoué dix tentatives de ce genre en quelques mois « par la science qu'il avoit en la physionomie [2] ». Les deux premières datent de mai et elles furent particulièrement graves, car la trahison partait de haut.

Le mobile : l'amour d'une part, l'argent de l'autre. On peut excuser le crime passionnel. Un gentilhomme porte-drapeau, nommé de Buttarié, était « esperdûment amoureux » de la fille de Pélissonnière. Pour mériter sa maîtresse, il promit de se saisir du château en égorgeant la garde, et d'ouvrir aux Catholiques « deux heures après minuict ». Mais *quelqu'un* veillait — d'Aubigné, en le devine — qui, le soir même fixe pour l'exécution, « ayant cognu à la mine de ce jeune homme qu'il avoit un grand debat en son âme » lui tendit un piège pour le prendre avec ses complices, et n'eut pas grand'peine à lui arracher des aveux complets. Il ne restait plus qu'à attirer l'ennemi en faisant les signaux convenus. Malheureusement on voulut trop bien faire et on y ajouta une mise en scène, d'ailleurs amusante, mais qui le mit en défiance. Derrière cette « farce bien jouée » il y avait le drame, les coupables poignardés, et précipités du haut des murailles [3].

La seconde fois c'était le gouverneur même du château, La Vergnaye, qui s'était laissé acheter par le maréchal de Retz. Lui aussi paya de sa vie [4].

Ces rigueurs ne devaient pas empêcher de nouvelles conspirations. Au reste,

1. Le représentant de la maison était à ce moment un mineur, Claude de la Trémoille, duc de Thouars, dont la mère, Jeanne de Montmorency, défendait les droits. Elle fit de vaines tentatives auprès du Roi de Navarre pour se faire restituer la place. (Cf. *Histoire*, t. VI, p. 76, note 8, et pièces publiées par M. P. Marchegay dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* [illegible] Napoléon-Vendée 1858, 8° 319 p.), à la p. 233 : *les Fortifications de Montaigu* 1581.

2. Cf. *Mémoires* (Beaumo, t. I, p. 42) et dans l'*Histoire*, t. VI, p. 77.

3. Cf. *Histoire* t. VI, p. 31-33.

4. Le comte du Lude, dans une lettre à Henri III, du 27 mai, mentionne la mort de La Vergnaye, tué par La Boulaye pour avoir refusé de le laisser entrer librement dans le château, alors qu'il lui avait vendu la place. Cf. *Archives historiques du Poitou*, t. XIV, p. 140, note 2. Il aurait donc trahi successivement les deux parties ? Cependant le gouverneur du château au moment de la surprise de Montaigu était, d'après d'Aubigné (t. VI, p. 34), un nommé Pelou, « disposé par l'argent ».

ces infidélités qu'on châtiait si rudement dans son propre parti, on les trouvait bonnes et on les employait contre ses adversaires. Ce sont, je le sais, les lois de la guerre dans tous les temps ; mais elles choquent davantage dans la guerre civile, entre concitoyens.

Toujours est-il qu'au moment où se découvraient à Montaigu ces deux affaires de trahison, d'Aubigné complotait une *entreprise* lointaine *sur Blaye*[1], avec trois déserteurs de l'endroit, qui s'offraient à introduire des troupes huguenotes dans le château, où commandait un certain Villiers. Ils avaient eu de bons rapports avec lui et se faisaient fort de le gagner... ou de le supprimer. Voilà des gens recommandables ! D'Aubigné n'en prêta pas moins l'oreille à leurs propositions. Être le maître quelque part, avoir une place d'armes à lui — à Montaigu il n'était que le second, le premier étant La Boulaye — c'était son rêve le plus cher. Il avait failli à le réaliser à Castel-Jaloux, par l'opposition du Roi de Navarre. Cette fois il ne voulait pas manquer l'occasion. Aussi, malgré une série de contretemps, il s'obstina dans son dessein.

Il y eut d'abord le retard causé par les deux alertes dont nous venons de parler, données à la garnison de Montaigu. Puis, pendant qu'il amassait des forces à Saint-Jean-d'Angély, grâce au crédit qu'il avait dans le pays, les trois complices, qui avaient pris les devants « pour aller à la besongne », étaient arrêtés en route, l'un par la maladie, les deux autres... par une troupe huguenote, qui n'étant pas au courant du complot ne vit en eux que des soldats catholiques. Elle les emmena prisonniers à Pons. D'Aubigné y accourt et les fait relâcher. Mais cet incident et l'explication de la méprise suffirent à ébruiter le projet. La marche des troupes fut signalée à Blaye, si bien que quand d'Aubigné arriva devant la ville, à 6 heures du soir (un soir de juillet 1580), il trouva toute la population en armes et faisant des barricades dans les faubourgs pour repousser les arrivants. La surprise était manquée, il n'y avait plus qu'à se retirer.

Ce fut l'avis des chefs, qui, à Saint-Jean et à Pons, avaient accepté de prêter leur concours à d'Aubigné. Mais lui ne désespérait pas encore. Et, outre l'« ambition » qui l'avait conduit là, il mettait maintenant un point d'honneur à ne pas

1. Blaye-sur-Gironde.

abandonner les trois conjurés, qui devaient être dans le château. Qu'étaient-ils devenus ? Bref, il entraîna ses soldats de Montaigu et quelques volontaires seulement à l'assaut des barricades, et tout fut emporté jusqu'au pied du château. Là, miracle ! Il est interpellé du haut de la muraille par un des trois. Ils avaient, en effet, réussi — en tuant le gouverneur et quelques camarades — à se rendre maîtres du château. Prise précaire, puisque les gens de la ville l'attaquaient de l'autre côté. Il n'y avait pas de temps à perdre pour leur prêter secours. Hélas ! on avait oublié les échelles à l'entrée du faubourg. C'est là seule faute qu'avoue d'Aubigné. Il fallut les renvoyer chercher, et quand il les vit paraître, il eut un « cri que Dieu châtia : Je suis Roi de Blaye ! » Trop tard ! Les occupants du château n'avaient pu tenir jusque-là, et ils se jetaient dans le fossé pour ne pas être pris par les habitants qui y pénétraient. Tout était perdu. « Ce fut à retirer les morts et les blessés », conclut mélancoliquement d'Aubigné[1].

Il retourna assez confus à Montaigu.

L'écho de cet échec parvint jusqu'à Nérac, et d'Aubigné apprit qu'on l'y calomniait. C'est Usson, gouverneur de Pons, un des participants de son expédition, qui, suivant en Gascogne les renforts menés par le comte de la Rochefoucauld, conta « le faict de Blaye au desavantage de l'entrepreneur ». D'Aubigné, informé, n'hésita pas à faire les 80 lieues qui séparaient Montaigu de Nérac pour venir se disculper. Il demanda à être confronté avec Usson, et l'obligea à avouer mot pour mot le récit qu'il fit de son aventure. On dressa procès-verbal de l'incident, et d'Aubigné le conserva comme un titre d'honneur[2].

Ce voyage lui procura une autre satisfaction d'amour-propre, celle de donner une leçon de vaillance aux Huguenots de Gascogne en qui il avait trouvé « une épidémie de peur[3] ». L'occasion ce fut la bravade que le maréchal de Biron vint

1. *Histoire*, t. VI, p. 40 à 41 et *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 40-41). Voir aussi au t. XIII des Archives historiques de la Gironde, une lettre du maire de la juridiction de Blaye à Duvergier, datée du 8 juillet 1589, pour lui apprendre que leur ville a failli être surprise, mais qu'ils l'ont bien gardée (Documents, t. I, p. 468-469.)

2. Cf. *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 41).

3. *Ibid.* C'est peut-être aussi pendant ce voyage que d'Aubigné rencontra à Aramboère et Fontenay, à plusieurs lieues de son château, nommé par son oncle Duvergier, et « l'entrée duquy se monstroit avec une est bien fait (*Histoire*, t. VI, p. 179-et vu t. [illegible] comme cela se passait le 8 juillet. C'est qu'il serait venu à Nérac plus tôt que je ne le pense, et y serait resté plus longtemps.

faire devant Nérac, et cette circonstance va nous permettre de déterminer avec exactitude le moment de la venue de d'Aubigné en Gascogne.

Le Roi de Navarre, après la brillante fusée qui l'avait auréolé de gloire au début de la guerre, je veux dire le coup d'éclat de la prise de Cahors (28-31 mai), n'avait pu tenir longtemps la campagne contre les forces supérieures du maréchal de Biron, et il avait dû se borner à mettre son armée en garnisons, et à défendre les places. Le Maréchal les conquérait l'une après l'autre, d'abord le long de la Garonne, puis plus tard il pénétra jusqu'au cœur de l'Armagnac. Marguerite, alarmée de cette situation, et navrée d'une guerre qu'elle avait déconseillée et désapprouvée — quoi qu'on en ait dit — faisait entendre cette lamentation, dès le début de juillet, dans une lettre à sa « Sibille », la vieille duchesse d'Uzès :

« ... Je ne vous diray point combien de douleurs et d'afflictions je supporte ; mais je vous discourray l'estat des affaires de ce païs et par là vous jugerez quelle je puis estre. Depuis la prise de Cahors que vous avez sceue, le Roy mon mary est revenu en ses quartiers où, depuis huict ou dix jours, M. de Biron s'est mis aux champs pour assiéger Bazas... Jugez, je vous supplie, en quelle peine je puis estre, ma Sibille; si vous plaignez ma douleur, je l'en estimeray moindre. Je vous supplie, parlant à la Royne ma mère, faictes luy souvenir de ce que je luy suis et qu'elle ne me veuille rendre si misérable, m'ayant mise au monde, que j'y demeure privée de sa bonne grâce et de sa protection. Si l'on faisait valoir le pouvoir de mon frère, nous aurions la paix : car c'en est le seul moyen[1]. »

Tout ce qu'obtint Marguerite, c'est que Nérac, sa résidence, serait neutralisée à trois lieues à la ronde tant que son mari ne s'y trouverait pas. Pendant la seconde quinzaine d'août il y séjourna constamment[2]. Mais à ce moment les opérations chômaient, le Maréchal ayant été contraint de licencier temporairement son armée à cause d'une épidémie « que l'on appelle Michelle, qui est comme la coqueluche, mais plus véhémente[3] ».

C'est pendant cette période que d'Aubigné dut arriver, puisqu'il assista à

1. Bibliothèque Nationale, Fonds Béthune, vol. 8890, fol. 56, lettre publiée par Guessard à la suite des *Mémoires de Marguerite* (S. H. F.), p. 211, et citée par Lauzun, *Itinéraire de Marguerite*, p. 146-147.

2. Cf. le Tableau de ses séjours et itinéraires à la fin du t. II des *Lettres missives*, à la page 564.

3. Lettre du maréchal de Biron au Roi du 3 août 1580 (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 166) citée par Lauzun, p. 147 de l'*Itinéraire*.

l'*Escarmouche de Nérac*, qui est du début de septembre. A peine, en effet, le Maréchal avait-il rassemblé son armée et enlevé quelques bicoques à l'est d'Agen, que brusquement il traversait la Garonne, et, après une feinte dans une autre direction pour donner le change, il marchait sur Nérac en apprenant que le Roi de Navarre y était revenu pour trois jours, « estant son naturel de se plaire parmi les dames », comme dit sa femme[1]. Biron était donc dans son droit, mais il eût mieux fait de n'en pas user, car Marguerite ne lui pardonna pas cette démonstration militaire qu'elle considéra comme un affront personnel, et ce fut l'origine de la disgrâce du Maréchal.

Ce matin-là précisément — peut-être était-ce le 12 septembre? — le Roi de Navarre était sorti au point du jour pour aller à un passage de rivière barrer la route au sénéchal de Toulouse, M. de Cornusson, qui amenait un contingent de troupes à Biron. Mais Cornusson était déjà passé. Ne l'ayant pas rencontré, le Roi rentrait à Nérac « par une porte tandis que le Maréchal se mettait en bataille devant l'autre[2] ». Il avait, nous dit d'Aubigné, quatre mille hommes de pied, six cents chevaux et deux couleuvrines, avec lesquels il vint « prendre place de bataille sur le haut des vignes de Nérac, et se logea en croissant dans un champ fort incommode, pource que, de la ville, on alloit par rideaux de cent pas en cent pas jusques au pied de ceste cavallerie. Mais cet avantage ne fut point pris pour je ne sçai quelle épidémie de crainte, qui partout afflige les armées quelquesfois. *Quelque gentilhomme* [lui] *qui estoit venu de Montaign*, où la maladie estoit au rebours, rallia quelque quarante soldats. Ceux là, ayans receu l'armée de plus loin que du restan, furent réduits à force d'infanterie à un des rideaux que nous avons dit, et l'opiniastrerent deux heures durant. Au bout desquelles le mareschal, ayant fait tirer sa volée dans la ville, desmarcha pour aller prendre logis à Mezin. La reine de Navarre, Madame, et les filles de la cour, estans venues dans des guerrées

1. Cf. *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. Guessard (S. H. F.), p. 168.

2. Cf. *Itinéraire de Marguerite de Valois*, publié par Ph. Lauzun, p. 151 et note 2. *Le Journal du chanoine Syrueilh* (1568-1586) semble placer cette affaire au 6 ou 7 septembre, mais la description qu'il en donne ne correspond pas du tout à la relation de d'Aubigné (Cf. *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 325-326).

3. *Mémoires de Marguerite* (S. H. F.), p. 168-169. D'après Ph. Lauzun (*Itinéraire*, p. 151-153), c'était devant la porte de Marcadieu, à l'ouest de la ville, que se tenait Biron.

pour avoir le plaisir d'une escarmouche, s'en allèrent mal édifiées et de la froideur de leurs gens, et d'un coup de canon qui avoit donné demi-brasse à la muraille, sous les pieds de cette roine[1]. »

Elles n'étaient venues sur le rempart que par curiosité, sachant bien qu'elles n'assisteraient pas à une vraie bataille, car il tombait une pluie torrentielle, et le Roi de Navarre n'avait ni l'envie d'engager une action sérieuse par ce temps de chien, ni les forces suffisantes sous la main pour risquer la partie. Il avait seulement jeté quelques soldats dans les vignes pour empêcher l'ennemi d'avancer[2].

Se comportèrent-ils mollement, comme le dit d'Aubigné ? Je ne sais, en tout cas, si son intervention fut très goûtée. Il laisse entendre le contraire dans ses *Mémoires*. « Il ramassa quelques vieilles cognoissances de Castel-Jaloux, et fit l'honneur de la maison, qui parut plus qu'il ne méritoit aux yeux des Princesses et des gens qui n'estoyent pas lors en bon humeur[3] » — y compris sans doute le Roi de Navarre, car il gourmanda assez rudement Sully, qui se vante aussi, comme on avait défendu à la cavalerie de sortir, d'être allé faire le coup d'arquebuse au milieu des simples soldats et « aux lieux les plus hasardeux[4] ». Ces actes de gentil courage avaient seulement le défaut d'être ostentatoires — et d'ailleurs inutiles.

Quand d'Aubigné rentra à Montaigu après des incidents de retour héroïcomiques[5] *le siège était proche*, le comte du Lude, gouverneur du Poitou, ayant reçu du Roi mission de « resserrer ces malfaisans[6] ».

Il rassembla son armée à Pouzauges[7] dans la seconde quinzaine de septembre ;

1. *Histoire*, t. VI, p. 45-46.

2. *Mémoires de Marguerite, loc. cit.*

3. Aubigné, *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 41).

4. *Œconomies royales*, chap. XIII. Voir aussi le récit de Brantôme (*Dames illustres*, éd. Lalanne, t. VIII, p. 78-79).

5. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 41-42).

6. *Histoire*, t. VI, p. 72, — par une lettre du 31 juillet : cf. *Arch. hist. du Poitou*, t. XIV, p. 146. — Il y avait déjà devant la place Landreau qui faisait de son mieux pour protéger le pays contre les sorties des gens de Montaigu. On l'avait renforcé en juin, afin de les empêcher de faire la moisson au dehors et d'engranger des provisions. Mais il disposait encore de trop peu de monde. Cf. Lettre de Henri III au comte du Lude des 12 et 18 juin. *Archives hist. du Poitou*, t. XIV, p. 140 et 142.

7. Pouzauges, arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée), sur la route de Bressuire à la Roche-sur-Yon. Les lettres du comte du Lude au Roi (25 septembre) et le *Journal* de Michel le Riche (p. 333) confirment ce détail et la date donnée par d'Aubigné, *Histoire*, t. VI, p. 75.

et, de là, par Saint-Fulgent, marcha sur Montaigu où devaient le rejoindre des contingents de Bretagne, amenés par le lieutenant du Roi dans la province, La Hunaudaye. Tous ces préparatifs et ces mouvements de troupes jetèrent l'alarme parmi les garnisons des petites places conquises par ceux de Montaigu. Il fallut les rappeler et évacuer ces postes. Beaucoup de leurs soldats se dérobèrent, « il n'en arriva pas le tiers dans la ville » et ils y apportèrent l'effroi. La perspective d'un siège refroidissait les courages. Quand il y avait du profit à faire, on était accouru ; maintenant que l'heure du danger et des épreuves avait sonné, l'enthousiasme était moindre. Les capitaines eurent alors recours à un remède et à une proclamation originale pour guérir les timorés : « A tous poltrons, à qui le siège faict mal au cœur, qu'ils ayent à vuider et on leur donnera passeport pour s'en aller à tous les diables [1]. » Malheureusement il y en eut trop qui furent insensibles à l'amour-propre et qui profitèrent de la permission. De quinze cents hommes la garnison fut réduite à trois cent cinquante arquebusiers et quarante-cinq salades. Du moins ceux-là étaient des cœurs éprouvés. La noblesse fut partagée en trois escouades « pour avoir, tousjours un corps d'hommes armez au secours de ce qui seroit attaqué [2] ». C'était le reste des trois brigades qui avaient fait la grande course, quand la campagne était libre devant eux ; leurs chefs étaient les mêmes, La Boulaye gouverneur, Saint-Étienne et d'Aubigné, qui fut en outre nommé lieutenant-colonel des compagnies de gens de pied.

L'ordre ainsi réglé dans la place, on attendit l'ennemi, mais non sans faire encore des sorties pour en surveiller et en gêner l'approche. C'est ainsi que d'Aubigné était parti en reconnaissance dans la direction d'Aggers quand le comte du Lude arriva avec son armée. Il avait prolongé son absence sur la foi d'un renseignement donné par un prisonnier, un capitaine du régiment breton, Des Bruères, dont il avait défait la compagnie ; on ne les attendait au siège que huit jours plus tard. Il avait donc voulu profiter de ce répit. Mais il prétend que le comte du Lude fut informé que « la troupe la plus redoutée de Montaigu en estoit dehors [3] », et que c'est pour cela qu'il précipita sa venue et l'investissement (dernier samedi de

1. *Histoire*, t. VI, p. 77.
2. *Histoire*, t. VI, p. 78.
3. *Histoire*, t. VI, p. 79.

septembre, c'est-à-dire 24 septembre). Il y a peut-être là un peu de forfanterie. Le dessein aurait donc été de lui fermer le retour. On verrait bien.

C'est pendant cette excursion lointaine qu'un soir, au campement, il lui arriva une singulière aventure « qui sera attestée, nous dit-il, par six ou sept hommes d'honneur encore vivant ». Il aurait eu *un avertissement prémonitoire* de la mort de son cadet, qui était avec lui à Montaigu et portait dignement l'honneur du nom. C'était son demi-frère, né du second mariage de Jean d'Aubigné avec Anne de Limur. Or voici l'étrange histoire qu'il nous raconte, où il n'y a peut-être rien de mystérieux que l'anonymat et l'habileté d'un mauvais plaisant. D'Aubigné est assez crédule, voire superstitieux, nous l'avons déjà constaté. Ce cœur fort n'est pas un esprit fort. Donc « estant couché sur la paillasse entre Beauvois de Chastelleraudois et Les Ouches de Melle, il fit la prière selon leur mode, en achevant laquelle, sur ces mots : *ne nous indui point en tentation*, il receut trois coups d'une main large, comme il en jugeoit au sentiment ; ces trois coups bien distinguez, si résonnans que toute la compagnie, à la lueur d'un grand feu, eut les yeux fichez sur lui dès le premier coup. Les Ouches, encore en vie quand j'escris, le pria de recommencer la prière, ce qu'il fit ; et, sur les mesmes mots, il receut trois autres coups plus grands que les premiers, aux yeux de tous, et quelques-uns s'estant approchez pour voir le prodige. J'eusse supprimé cet accident s'il eust esté sans témoins. J'en garderai les diverses interprétations pour les familières instructions de ma maison, estant la vérité que, le mesme soir, le capitaine Aubigné, mon cadet, venoit d'estre tué comme nous vous dirons [1] ».

Son frère était enseigne d'une compagnie de gens de pied. Il s'était déjà signalé avant son départ en mettant en fuite le premier détachement breton qui avait paru, l'escorte même du lieutenant-gouverneur La Hunaudaye [2]. Alors d'Aubigné, reconnaissant avec fierté son sang généreux, mais un peu inquiet de cette témérité, dont il lui avait donné trop souvent l'exemple, chercha à le modérer : « Tu as gaigné réputation de soldat, ne sois pas avare de ta vie, mais mesnager. — La response fut : j'aurai bien tost le plaisir d'estre honoré ou celui de n'estre point [3] ».

1. *Histoire*, t. VI, p. 78-79.

2. Mandé au siège de Montaigu en même temps que le comte du Lude : cf. la lettre de Henri III à ce dernier du 31 juillet 1580. *Archives hist. du Poitou*, t. XIV, p. 146.

3. *Histoire*, t. VI, p. 82.

Belle réponse qui porte bien la marque de la maison : la vaillance relevée d'une pointe de vanité et même de jactance. Le jeune homme ne tint que trop bien parole. Il se fit tuer un peu follement dans les premiers combats pour disputer aux assiégeants les abords immédiats de la place, après un exploit magnifique, venant de dégager Saint-Étienne et vingt-cinq gentilshommes qui étaient entourés, mais refusant de se replier assez vite devant une charge de cavalerie : « Ce ne sont que des bestes de plus », avait-il dit dédaigneusement. C'était le lundi 26 septembre [1].

C'est à Chemillé [2], à une cinquantaine de kilomètres de Montaigu, que d'Aubigné apprit par des prisonniers que le siège était commencé. Il se hâta de revenir et s'arrangea pour arriver « à veue de la ville sur la minuict [3] ». Le cercle des feux de bivouac le guida pour se diriger au bon endroit ; il bouscula un corps de garde et réussit à faire rentrer tout son monde, y compris les valets et les prisonniers, avant que l'alarme donnée n'ait pu rassembler assez d'hommes pour l'arrêter. Le premier mot qu'il reçut de la sentinelle, à bout portant, fut la nouvelle de la mort de son frère.

Le dimanche suivant (2 octobre) le comte du Lude fit la montre générale de son infanterie dans le champ de la Barillère. L'occasion était trop bonne pour la perdre. D'Aubigné avec une troupe d'élite alla provoquer toute cette armée, et eut bientôt attiré un flot d'assaillants, d'où lui et les siens ne se démêlèrent que pas à pas, faisant plus de mal encore qu'ils n'en reçurent. Ici la témérité paraît avoir été calculée et eut l'effet recherché :

« Les assiégeans, ayans recognu l'opiniastreté et vendeur de leurs ennemis et voyans qu'ils ne pouvoyent avoir que quatre mil hommes, changèrent le dessein du siège en blocus seulement et refusèrent le canon qu'on leur préparoit à Nantes, ne pensans peut-estre pas avoir affaire à si peu de gens [4] ».

Cette absence d'artillerie fit le jeu de la défense. Elle fut pratiquée par la bonne méthode, par l'offensive, qui convenait au tempérament de d'Aubigné et de

1. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 80-81.
2. Maine-et-Loire, sur la route de Cholet à Angers.
3. *Histoire*, t. VI, p. 82.
4. *Histoire*, t. VI, p. 84. Ce que dit d'Aubigné est peut-être exact, mais dans la suite l'armée assiégeante se fatigua de [illegible], et le comte du Lude réclama de l'artillerie. Henri III le renvoyait pour cela au printemps. Cf. sa lettre au Comte du 5 décembre 1580. *Archives hist. du Poitou*, t. XIV, p. 157.

ses intrépides compagnons. La garnison fut constamment tenue en haleine, et l'ennemi en alerte par des sorties et des coups de main. En quatre mois de blocus il y eut bien cinquante escarmouches. D'Aubigné n'en raconte que quatre, par une discrétion dont il faut le louer. La seconde est la capture d'un convoi de munitions ; il n'est pas probable qu'il y ait pris part. Dans la troisième il se dissimule au milieu de « dix hommes de commandement [1] ». Mais il est obligé de se montrer dans les deux autres où il joua le rôle principal. La première affaire n'est qu'une rispote à une provocation ; il n'hésite pas à passer la rivière pour y répondre au risque de se faire couper de la place [2]. Mais c'est surtout dans la quatrième affaire qu'il rapporte qu'il dut avoir du plaisir. C'est l'histoire du trompeur trompé. Il « débusqua » une embuscade dressée dans un bois, et vers laquelle devaient être attirés les Protestants : on l'avait aperçue du haut d'une tour de la ville [3].

On faisait même encore des équipées assez loin, malgré le blocus [4]. Il ne paraît pas y avoir eu dans l'armée assiégeante plus de pionniers que d'artilleurs. Pas de tranchées donc, ni de travaux d'approche pour arrêter les Réformés. Aussi ne se gênaient-ils pas pour forcer la ligne d'investissement. L'audace et la ruse reprenaient ici tous leurs droits et contre-balançaient le nombre. On pouvait s'en donner à cœur joie de ces *gentils exercices de guerre* qu'affectionnait d'Aubigné.

Tant de vaillance trouva sa récompense. Non seulement l'ennemi ne vint pas à bout de leur résistance, mais ils prirent si bien l'ascendant sur lui qu'ils conquirent son estime. Les inimitiés se détendaient. On savait d'ailleurs que la paix se négociait. A mesure que le siège s'avançait, les défis aux combats prenaient l'allure de *cartels*, comme dans les tournois, si bien que d'Aubigné finit par commettre l'imprudence dont il s'accuse, car elle était contraire aux lois de la guerre, de se rendre à une assignation avec neuf des siens, en plein camp ennemi, où, après cinq heures d'attente, on lui apporta une lettre d'excuse de ses adversaires. Ce sont là pratiques de chevalerie plutôt que mœurs guerrières [5].

Au fond, cette démarche n'était peut-être pas aussi téméraire qu'il le prétend,

1. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 86.
2. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 85.
3. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 87.
4. Cf. un exemple, t. VI, p. 87.
5. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 88.

car ce curieux incident dut se passer pendant une période d'armistice, entre la cessation des hostilités et la publication de la paix. Il nous dit, en effet, que dès ce moment était venu à Montaigu le *bruit certain de la paix* et il ajoute : « Aussi fut elle receue par le comte du Lude le lendemain, et, comme on disputoit à qui la feroit publier le premier, le comte fit cet honneur à un capitaine des assiégez d'en vouloir prendre son advis [1]. » Ce capitaine est d'Aubigné, on s'en doute, et il le dit expressément dans ses *Mémoires* [2]. Il y avait là une question d'amour propre, de point d'honneur. Il semblait à chaque parti que prendre l'initiative de la publication, c'était rendre le premier les armes et en quelque sorte s'avouer vaincu. La consultation que le comte du Lude voulut avoir à ce sujet avec d'Aubigné prouve en quelle estime il le tenait. Finalement il se laissa convaincre qu'il appartenait au représentant du Roi d'annoncer la paix à ses sujets, et il en fit faire la proclamation sous les murs de la place le 21 janvier 1581 [3]. Mais depuis la signature de la paix (26 novembre 1580) il y avait suspension d'armes, en attendant la ratification royale [4]. D'Aubigné ne risquait donc pas grand'chose à aller se confier à la loyauté des ennemis... de la veille. Il ne courait que les risques d'un duel normal. Tout est bien qui finit bien, puisque le duel n'eut pas lieu.

C'est au château de Fleix [5] *que la paix avait été conclue*, sous les auspices de la Reine Marguerite, qui y résidait et qui servit d'intermédiaire habile entre son mari et son frère le duc d'Anjou, chargé par Henri III de traiter avec les Protestants. Lui-même s'y était offert, et il s'y employa de son mieux, non seulement par ambition de jouer un rôle, mais par intérêt. Toutes ses visées, en effet, étaient maintenant tournées vers les Pays-Bas. Il venait de signer avec les représentants des États (19 septembre 1580) le traité de Plessis-les-Tours, qui lui ouvrait la per-

1. *Histoire*, t. VI, p. 89.

2. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 43.

3. Cf. le texte de cette proclamation et la mention du jour dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XIV, p. 162.

4. Le duc d'Anjou avait signé avec les députés du Roi de Navarre, le 27 novembre 1580, une trêve de 12 jours, qui fut renouvelée pour 10 jours le 8 décembre (cf. *Histoire universelle*, t. VI, p. 145, note 2). Ensuite elle fut prorogée sans terme (voir lettre du duc d'Anjou au comte du Lude en date du 17 décembre dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XIV, p. 159).

5. Le château de ou du Fleix (Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de la Force), remontait au XIVe siècle, avec adjonctions du XVIe. Il appartenait alors à Germain-Gaston de Foix, comte de Gurson et de Foix, marquis de Trans, ancien ambassadeur de Henri II auprès de la reine Élisabeth.

spective d'une souveraineté prochaine. Il est vrai que le siège de Cambrai par les Espagnols gênait un peu cette perspective. La ville s'était donnée à lui[1] ; il en était devenu le Seigneur ; c'était sa première étape vers la conquête des Flandres, vers la gloire ; il ne pouvait pas laisser l'ennemi s'y réinstaller et lui barrer la route. Mais pour la délivrer, et puis poursuivre ses projets, il lui fallait une armée ; le recrutement n'en était possible, et le Roi ne l'autoriserait que si la guerre intérieure avait pris fin. Cambrai pouvait tenir six mois ; il avait donc le temps de s'attacher à cette besogne pie de la réconciliation nationale, qu'il compléterait en formant son armée d'éléments catholiques et protestants. L'entreprise de Flandre faisant diversion aux divisions intérieures, c'était la politique de Coligny, reprise pour son compte et pour son intérêt particulier par un prince médiocre et brouillon. Il était assisté pour les négociations avec les Protestants de deux excellents conseillers royaux, Bellièvre et Villeroy ; et il s'était fait accompagner d'une suite de brillants seigneurs. C'est une véritable petite cour qui s'installa avec lui à Coutras, à la fin d'octobre 1580.

Le Roi de Navarre, lui, était à St-Foy[2], à 5 kilomètres au sud de Fleix, avec ses collaborateurs protestants. Chacun chez soi, comme l'on voit, jusqu'à l'entente. Il avait mandé les représentants des Églises, car l'organisation républicaine du Parti ne lui permettait pas de l'engager sans son assentiment. Mais en fait ceux seulement des provinces voisines purent arriver à temps. Aussi lui reprocha-t-on d'avoir fait acte d'autorité despotique en traitant trop vite. Il s'en justifia dans une lettre à Théodore de Bèze, le « Pape » de la Réforme, où il invoque surtout des considérations morales et déclare que la paix était nécessaire « par les divisions, désobéissances, rapines et désordres qui estoient parmi la pluspart de nous. Dont il advenoit que la guerre apportoit plus de mal à nos églises que de conservation. Toute religion et piété se perdoit, le peuple comme en désespoir commençoit à se mutiner ; et n'y avoit reigle ny discipline aulcune que l'on voulust observer[3] ».

Ces aveux sont à retenir, et la garnison de Montaigu pouvait prendre sa part de ces remontrances. Mais le Roi de Navarre ne dit pas tout. Il n'y avait pas que

1. Convention du 25 octobre 1579.
2. Sainte-Foy-la-Grande, sur la Dordogne (Gironde).
3. *Lettres-Missives d'Henri IV*, t. I, p. 330.

des raisons morales qui imposaient la paix aux dirigeants du Parti ; il y avait des raisons militaires. Je ne dis pas d'ailleurs que les deux ordres de choses ne soient pas liés dans une certaine mesure, et que le fléchissement moral n'ait pu être en partie cause de l'affaiblissement de la résistance. Une minorité n'est forte que si elle est unie, et si le dévouement à la Cause prime tout. Les divisions et les mobiles égoïstes que signale le Roi de Navarre étaient donc des obstacles au succès des armes. Ce qu'il y a de certain, c'est que la situation était partout fort compromise : en Guyenne, où Biron, nous le savons, avait nettement le dessous ; en Dauphiné où Mayenne réussissait contre Lesdiguières, paralysé par des querelles locales, et lui enlevait la Mure[1] après un siège acharné (30 septembre-5 novembre 1580). Les Réformés du Languedoc, qui se donneront le droit de critiquer la paix, et soutiendront les récriminations de Condé — retour d'Allemagne[2] — contre le Roi de Navarre, avaient mal soutenu Châtillon. Turenne dans le Haut Languedoc avait obtenu quelques petits avantages, mais sans conséquence[3]. Dans le Poitou la désunion produisait les mêmes effets : la Rochelle abandonnait à leur sort Saint-Jean-d'Angély et Montaigu, îlots de défense isolés. Enfin dans le Nord, la Fère, dont le Prince de Condé s'était saisi par surprise, bien avant la guerre officielle (dès le 29 novembre 1579), pour affirmer ses droits sur son gouvernement nominal de Picardie, la Fère, assiégée par Matignon depuis la fin de juillet, venait de capituler (12 septembre 1580).

Dans ces conditions le Parti devait s'estimer heureux de se voir confirmer à Fleix tous les avantages du traité de Bergerac et des accords de Nérac. Rien de moins, mais rien de plus. Les quinze villes supplémentaires, causes du conflit, devraient être restituées[4]. Les conquêtes faites par les Protestants seraient également rendues, en particulier Mende — surprise avant la rupture — Cahors et Montaigu. Ce n'était vraiment pas la peine de faire la guerre pour aboutir à ce résultat, et c'en est la condamnation.

1. La Mure (Isère, arrondissement de Grenoble).

2. Il y avait négocié avec le Palatin Casimir le secours d'une armée allemande pour le printemps suivant.

3. Cf. les *Mémoires de Turenne* (S. H. F.), p. 150 à 159.

4. Finalement, sur les quinze ils en conservèrent deux : Figeac et Puymirol, par substitution à deux des villes de sûreté proprement dites : La Réole et Périgueux. Pour compenser la perte au change, on ajoute Montségur à Figeac d'une part, en remplacement de La Réole, et, pour Périgueux, une indemnité de 50.000 francs.

« Il falut donc rendre Montaigu » constate mélancoliquement d'Aubigné[1]. Et même c'est lui qui eut la charge d'en faire la remise aux autorités royales. Calice d'amertume ! Aussitôt le blocus levé[2], il avait été présenter au Roi de Navarre le rapport de la place et prendre ses instructions. Il trouva, nous dit-il, la Cour de Navarre à Cadillac[3], où effectivement elle passa plus de deux mois (24 janvier au 15 mars) en venant de Coutras et après arrêt à Bordeaux[4]. Monsieur était du voyage, car, une fois la paix signée, la réunion des deux petites cours s'était faite auprès de lui, à Coutras, pour la plus grande joie du frère et de la sœur, mais pas pour leur seul plaisir. La tâche des négociateurs n'était pas terminée, en effet, avec la conclusion du traité ; il restait à le faire exécuter, ce qui n'est pas toujours le plus aisé, et ce qui allait nécessiter un long travail de patience, surtout à cause des lenteurs opposées par les Protestants à la reddition des villes. Le duc d'Anjou finira même par se lasser et par repartir à la fin d'avril, laissant à Bellièvre le soin d'achever. Mais jusque-là il ne quittera pas sa sœur.

Marguerite ne s'en plaignait pas ; elle aurait voulu le retenir indéfiniment, un peu ou beaucoup par amitié pour lui, mais aussi parce qu'il lui avait rapporté, avec son entourage d'élégants cavaliers, un parfum de Cour auquel elle n'était plus habituée, et qui la grisa. Les aventures romanesques l'entraînèrent de nouveau. Il était dans la destinée de son frère de lui offrir, sans le vouloir sans doute, des tentations irrésistibles. Bussy était mort, mais il avait un successeur, le grand écuyer du Prince : Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon, qu'on appelait le beau Chanvallon. Elle s'éprit de lui. Cette intrigue, qui devait avoir pour elle dans l'avenir de graves conséquences, fut remarquée par d'Aubigné lors de sa venue

1. *Histoire*, t. VI, p. 157.

2. Le 21 janvier en principe, mais peut-être en fait un peu plus tard, car le 2 février l'armée assiégeante n'était pas encore licenciée. Le Roi de Navarre s'en était plaint au duc d'Anjou qui écrit ce jour-là au comte du Lude de presser la dislocation (*Arch. hist. du Poitou*, t. XIV, p. 163).

3. *Histoire*, t. VI, p. 158.

4. Cf. *Itinéraire de Marguerite de Valois*, par Ph. Lauzun, p. 159-170. Marguerite et sa suite sont arrivées à Coutras le 29 novembre au soir. On y reste tout le mois de décembre. Le 9 janvier départ pour Bordeaux, où l'on séjourne du jeudi 12 janvier jusqu'au 24. Le soir même on s'installait à Cadillac, où le Roi de Navarre les rejoignit après avoir visité de petites places le long du fleuve. Il n'alla pas à Bordeaux (cf. le Tableau de ses déplacements, *Lettres-Missives*, t. II, p. 565). On trouve des détails sur le séjour à Bordeaux dans le *Journal du chanoine Syrueilh*, au t. XIII des *Archives historiques de la Gironde*, p. 333 à 336.

à Cadillac. Fut-il plus fin observateur que les autres, ou fut-elle plus négligente à se cacher de lui ? En tout cas dès ce moment on en parla, et elle pensa qu'il était l'auteur de l'indiscrétion. Il ne nous dit ni oui, ni non[1]. Ce grief n'était pas fait pour le mettre dans ses bonnes grâces, qu'il n'avait du reste jamais recherchées.

C'est au même *séjour de d'Aubigné à Cadillac* que se rattache une anecdote plus innocente et plus plaisante. Le château de Cadillac, où logeaient les Princes, appartenait à la puissante famille de Foix-Candalle. Les châtelaines étaient alors deux jeunes filles orphelines, dont l'aînée, Marguerite, n'avait que quatorze ans[2]. C'étaient les nièces de l'évêque d'Aire, le célèbre mathématicien François de Candalle, et c'est lui qui fit à ses hôtes les honneurs de la maison. Or, un jour, raconte d'Aubigné, « le Roy de Navarre... pria le grand François de Candalle, assez cognu par ce nom, de lui faire voir son excellent Cabinet ; ce qui fut accepté à la charge qu'il n'i entreroit point de morgueurs. *Non, mon oncle*, dit le Roy, *je n'i menerai aucun qui ne soit plus capable de le voir que moy*. Estant donc entré avec les sieurs de Clervaut, du Plessis, Sainct-Aldegonde, Constant, Pellisson et moy, cependant que la troupe s'amusa à faire lever la pesanteur d'un canon par une machine entre les mains d'un enfant de six ans, Aubigné gagnant le devant, s'arresta à un marbre noir de sept pieds en carré, qui servoit de tablettes à ce bon homme. Là, ayant trouvé les pinceaux, et ce qu'il falloit, Aubigné en prit un, et oyant qu'ils disputoyent des fardeaux, escrivit :

> Non isthaec, Princeps, Regem tractare doceto :
> Sed docta Regni pondera ferre manu[3].

« Cela fait, il tira le rideau, et puis se mesla dans la troupe, qui estant arrivée à la table de marbre, M. de Candalle dit au Roy : *Voici mes tablettes*, mais les ayant descouvertes, et leu le distique, il s'escria par deux fois : *O, il y a ici un homme !* Le Roy ayant répliqué : *Tenez vous le reste pour des bestes !* pria son

1. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 159.

2. Elle devait épouser en 1587 Jean-Louis de Nogaret, premier duc d'Epernon, et lui apporter en dot le château de Cadillac, qu'il fit reconstruire magnifiquement sous sa forme actuelle.

3. « Apprends, Prince, que ce n'est pas l'affaire d'un Roi de manier les fardeaux, mais de porter d'une main habile la charge du pouvoir. »

oncle de choisir à la mine celuy qui auroit faict le coup : sur qouy il y eut d'assés plaisants propos, auxquels je m'amuserois trop[1] ».

C'est seulement dans le courant de mars, après bien des atermoiements, dont s'irritait le gouvernement royal[2], que fut effectuée *la restitution de Montaigu*. On lit dans une lettre de Catherine de Médicis au comte du Lude, datée du 17 mars :

« Je viens présentement d'être averty par mon fils le Duc d'Anjou que le Roy de Navarre dépeschait de sa part le sieur de Montmartin, et luy *ung nommé Aubygny*[3], vers La Boullaye et ceulx de Montagu pour faire remettre la place, ainsy qu'elle doibt estre suivant les derniers articles arrêtés en la conférence de Fleix, affin qu'elle soyt desmantellée et ruinée, ayant asseuré le dit roy de Navarre qu'il y sera satisfaict à ce coup sans remettre plus la chose en aucune longueur ny difficulté[4]. »

C'était cette ordonnance de démantèlement qui avait provoqué des difficultés et causé le retard. D'une part, la Dame de la Trémoille ne voulait pas voir raser son château, et mettait en œuvre toutes sortes d'influences pour l'empêcher ; puis les Huguenots, qui avaient apprécié la valeur de la place et qui espéraient bien la reprendre un jour, agissaient dans le même sens. Mais les gens du pays, au contraire, insistaient pour la démolition. Ils avaient trop souffert pendant l'occupation protestante[5] pour tolérer le maintien de cette menace. D'Aubigné s'irrite de leur courte vue, au lieu de faire son *meâ culpâ*. On avait beau leur remontrer que cette ville forte était une protection contre les incursions venant de Bretagne, et qu'ils en regretteraient la ruine, « ils ne répondaient autre chose sinon : rasons cela[6] ».

C'est dans ces conditions, et au milieu de ces discussions, que d'Aubigné dut

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 45-46).

2. Voir en particulier une lettre de Henri III au comte du Lude en date du 12 mars : « Il me déplaist infiniment de ceste longueur qui se retrouve en l'exécution de la reddition de Montagu, laquelle je juge bien n'avoir esté retardée que à mauvaise intention. »

3. C'est évidemment l'inverse : d'Aubigné représente le Roi de Navarre.

4. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 367-368.

5. C'est ce que rappelait Henri III en commentant la « commission » qu'il avait envoyée au comte du Lude pour procéder au démantèlement : « Je désire que le dit desmantellement soit si bien faict que nous ne soyons jamais plus en peine de ceste place qui a tant porté de préjudice à mes affaires et services et est cause de tant de mal à mes pauvres subjects. » (Lettre du 4 février 1581, *Archives hist. du Poitou*, t. XIV, p. 164-165.) Le comte du Lude devait opérer d'accord avec le gouverneur d'Anjou, le comte de Tilly, mandaté par Monsieur (lettre du 27 janvier publiée par Marchegay, *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*, 1857, p. 235-236).

6. *Histoire universelle*, t. VI, p. 156.

se résigner à exécuter son mandat. Mais il chercha à ménager l'avenir et une rentrée possible à son Parti, si l'occasion s'en présentait assez tôt — avant la destruction des fortifications — et il usa d'une ruse, qui n'était pas tout à fait loyale, préparant une mine dans l'épaisseur du rempart avec l'amorce entre deux tuiles bien scellées, pour pouvoir s'ouvrir une brèche au besoin. Incorrigible batailleur qui, à peine la paix conclue, songe déjà à une nouvelle guerre ! Malheureusement la mèche... de sa mine, si bien recouverte qu'elle fût, devait être éventée, et le secret trahi pour cent écus par le fils de « l'excellent maçon » qu'il avait employé à cette besogne[1].

A son retour de Montaigu, d'Aubigné retrouva l'assemblée provinciale à Libourne, revenant de Cadillac « hormis le Roi de Navarre qui, dès lors, s'attachait aux amours de la comtesse de Guiche, veuve de Grand Mont[2] ». Il avait été, en effet, faire un tour en Béarn[3] et devait rejoindre à Coutras, où l'on allait faire un nouveau séjour[4]. D'Aubigné prétend qu'en l'absence de son mari, la Reine Marguerite pour se venger de l'avertissement qu'il aurait donné à Cadillac sur « ses privautés avec Champ-Vallon[5] » essaya de lui jouer un mauvais tour, et de lui jeter comme il dit pittoresquement « *un dangereux chat par les pattes*[6] ».

Un chat portugais, car il s'agissait des affaires du Portugal, qui étaient alors au premier plan de l'actualité, une suite d'événements extraordinaires ayant fait tomber ce petit royaume pour ainsi dire en déshérence, et le Roi d'Espagne Philippe II en ayant profité pour mettre la main dessus, en vertu d'un droit de succession discutable. La question intéressait tous les adversaires de la puissance espagnole : l'unification de la péninsule ne ferait qu'accroître cette puissance et la rendre plus redoutable. En revanche, comme l'occupation soi-disant légitime du

1. Cf. *Histoire universelle*, t. VI, p. 157.
2. *Ibid.*, p. 158-159.
3. Cf. Itinéraire de ses séjours et déplacements, *Lettres-Mussives*, t. II, p. 566.
4. On sait par un journal local, le *Journal du chanoine Syrueilh*, déjà mentionné, que Marguerite arriva à Libourne le 23 mars au soir (cf. *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 337). Ses livres de comptes nous la montrent d'autre part à Coutras à partir du 3 avril (cf. Ph. Lauzun, *Itinéraire de Marguerite de Valois*, p. 170-171). C'est donc dans l'intervalle de ces deux dates que d'Aubigné revint de Montaigu.
5. *Histoire*, t. VI, p. 159.
6. *Histoire*, t. VI, p. 162.

Portugal n'allait pas sans résistance, si cette résistance était durable et entretenue du dehors, elle pouvait mettre au flanc de l'Espagne une plaie vive qui paralyserait ses mouvements ailleurs, et la nouvelle conquête, depuis si longtemps rêvée, deviendrait en fait une source d'affaiblissement. On comprend donc qu'en France on suivait de près les événements de Portugal. Philippe II avait pour lui l'appui des Jésuites, la vertu de son or, la force de ses armées. Mais si tous ces prestiges lui avaient gagné trop de complicités dans le pays, les patriotes portugais avaient su y résister ; et, pour échapper à la domination étrangère, ils s'étaient groupés autour d'un bâtard de leur Maison Royale, Dom Antonio, prieur de Crato. C'était un des survivants de la fameuse bataille des trois Rois, où avait succombé, dans une croisade au Maroc, un prince magnanime mais téméraire, le jeune Roi Dom Sébastien, avec presque toute son armée (4 août 1578). Sa disparition avait ouvert la voie aux prétentions de Philippe II. Le destin du Portugal s'était joué dans cette journée fatale. Le récit qu'en a donné d'Aubigné [1] est digne d'attention, car il a été renseigné directement par un des héros de la journée, le comte de Vimioso, devenu connétable de Dom Antonio. Or c'est précisément à Libourne qu'il l'a rencontré, et c'est à son sujet que Marguerite lui aurait dressé un ingénieux traquenard pour le compromettre et le discréditer auprès du Roi de Navarre [2].

Le Comte était en France pour solliciter des secours en faveur de son maître, battu par le duc d'Albe à Alcantara (25 août 1580). Connnaissant l'ambition du duc d'Anjou et sa politique antiespagnole, c'est vers lui qu'il était venu d'abord. Ses projets de Flandre, il est vrai, pouvaient être un obstacle à cette nouvelle entreprise, mais aussi dans une certaine mesure elle était susceptible de les faciliter, si elle avait pour effet d'immobiliser au Portugal les troupes espagnoles. Monsieur fût-il tenté par cette combinaison hardie ? Malgré la faiblesse des moyens dont il disposait, c'est bien possible. Il n'en était pas à une chimère près. D'Aubigné

1. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 109 à 121. A rapprocher de la longue relation de de Thou (t. VII, p. 594-637) très circonstanciée, mais diffuse. On sent par comparaison qu'il y a chez d'Aubigné le reflet de choses vues, rapportées par Dom Vimioso. De même l'inspiration est différente : le récit de de Thou est très sévère, même malveillant à l'égard de Dom Sébastien, qu'il taxe de fol orgueil. Celui de d'Aubigné est l'écho de l'admiration du Comte pour son jeune Roi. Montaigne, dans son commentaire (*Essais*, livre II, chap. XXI) réserve, comme de Thou, toute son admiration pour le roi Maure, Mulei-Méluc, qui était mourant avant la bataille et qui fut jusqu'au bout un prodige d'énergie.

2. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 159 à 167.

donne à croire qu'il y songea puisqu'il le montre chambrant le Connétable et faisant bonne garde autour de lui, sous prétexte de le protéger contre les assassins stipendiés par Philippe II, mais en réalité pour l'empêcher d'entrer en relations avec les Protestants et de leur proposer l'affaire. C'est alors que la Reine Marguerite intervient en affectant de prendre les intérêts de son mari absent, et invite d'Aubigné à s'aboucher discrètement avec le Connétable et à supplanter son frère qu'elle qualifiait de « dangereux brouillon ».

Cette invitation lui parut suspecte. Il fut étonné de la voir ainsi épouser la cause de son mari contre son frère ; il le fut davantage encore de la confiance qu'elle lui témoignait en s'adressant à lui pour cette mission délicate. Il savait qu'elle ne l'aimait pas, et c'était bien réciproque. Elle devait donc avoir quelque mauvaise intention. Il chercha et il trouva. On trouve toujours, quand on se mêle des gens, quelque explication défavorable de leur conduite. Peut-être après tout n'avait-elle d'autre arrière-pensée que d'offrir à l'activité des Protestants une diversion au dehors, analogue à celle de Flandre. Ce seraient deux issues, au nord et au sud, pour le trop-plein dans bouillonnements intérieurs. Mais ce n'est pas cela qu'il supposa. Il considéra la chose à un point de vue plus personnel. Elle voulait, pensa-t-il, lui faire faire un pas de clerc, en lui suggérant une initiative qui risquait d'amener une brouille entre Monsieur et le Roi de Navarre. Ainsi c'est lui qui en portait la responsabilité. Ou bien s'il se dérobait et se refusait à cette démarche dangereuse, elle l'accuserait de fronderie pour le service de son maître. Quoi qu'il fît donc, elle trouverait moyen de le tourner en mal. Voilà quel était son calcul, il n'en doutait pas ; et dès lors, à tromperie tromperie et demi, il s'arrangea pour le déjouer en lui donnant le change, se tenant en apparence, mais pour agir à l'insu de la Reine et comme il l'entendrait, de façon à préparer simplement les voies au Roi de Navarre, et à lui laisser toute la décision.

Son parti arrêté, son plan conçu, il s'introduisit dans la demeure du Connétable sous le déguisement d'un valet, se cacha dans un poulailler et épia le moment de l'aborder. Il put ainsi s'entretenir avec lui sans témoins gênants, et .. en espagnol, car nous apprenons ici que d'Aubigné savait l'espagnol ; je n'en juge pas seulement par deux phrases en cette langue échangées au début de la conversation, le reste étant rapporté en français, mais il servira de « truchement », c'est-à-dire

d'interprète entre le Roi de Navarre et le Connétable, dans l'entrevue qu'il leur aura ménagée. Donc il n'y a pas de doute, et c'est peut-être bien la vraie raison, l'unique raison pour laquelle la Reine Marguerite avait eu recours à lui en cette circonstance. Il fut même capable de composer, sans doute à loisir, et de prononcer dans cette langue un vrai discours en deux parties de six points chacune, pour remontrer au Comte qu'en s'appuyant sur le duc d'Anjou, son Roi s'appuierait sur une planche pourrie, alors qu'il trouverait dans l'alliance avec le Roi de Navarre, fidélite, force réelle et communauté d'intérêts et de passion. Il s'offrit donc à le faire venir, avouant que, pour l'instant, il agissait de son chef et sans mandat, « revenant devers Loire » (c'est-à-dire de Montaigu) et n'ayant pas revu son maître.

Il fut convenu que d'Aubigné lui dépêcherait un messager, et « *sur le deslogement qu'il devoit faire de Libourne à Coutras, le comte prit assignation dans la Garenne du lieu* ». Le Roi de Navarre accourut en poste, passa par Bordeaux sans se faire reconnaître [1], et se trouva au rendez-vous où l'on traita « des moyens pour descoudre avec Monsieur et nouer ensemble, le tout inutilement ». Y eut-il plusieurs entrevues ? C'est possible, le Roi de Navarre ayant séjourné à Coutras une partie du mois d'avril [2]. D'Aubigné en tout cas semble avoir eu, pendant son séjour, des relations assez suivies et familières avec le Connétable, puisqu'ils firent ensemble des promenades — ce qui prouve que la surveillance s'était relâchée autour du personnage — et même, au cours de l'une d'elles, sur les bords de la Dronne, il se laissa aller à des confidences sentimentales. Il y a à ce propos un bien joli épisode rapporté dans les *Mémoires*, où l'on voit ce galant méridional, exilé de sa Dame, chanter son désespoir d'amour en un sixain latin, et le confier

1. D'Aubigné donne sur ce retour — incognito — et ce passage à Bordeaux des détails curieux, t. VI, p. 166-167, qui se trouveraient confirmés, d'après Ruble (note 7 de la p. 166) par les Mémoires de Gaufreteau (*Chronique bordelaise de Jean de Gaufreteau*, Bordeaux, imprimerie Gouinouilhou, 1876, t. I, p. 220). Je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse du même voyage, car la chronique place le fait en 1580, non au printemps de 1581, et le Roi de Navarre se rend à la Rochelle — alors qu'au contraire il va maintenant redescendre à Montauban.

2. L'Itinéraire des déplacements du Roi de Navarre, publié à la fin du t. II des *Lettres missives*, ne mentionne pas ce séjour à Coutras. Mais c'est qu'il est muet sur l'emploi du temps d'avril. La correspondance de Bellièvre avec Catherine de Médicis ne laisse pas de doutes sur la présence du Roi de Navarre à Coutras en 1581 (cf. le t. VII des *Lettres de Catherine de Médicis*, Appendice, Lettres de Bellièvre datées de Libourne, 27 mars et 3 avril, et de Coutras, 10 avril, p. 468 à 471.) La Reine Marguerite, elle, y séjourna sans interruption du 3 au 27 avril, date du départ de son frère (cf. Lauzun, *Itinéraire*, p. 171-173.)

sur une écorce au fleuve, pour qu'il le porte à travers l'Océan vers les eaux espagnoles. Mais d'Aubigné, l'arrêtant, a pris le temps d'y ajouter un sonnet impromptu qui en est la traduction libre [1].

La réunion de Coutras se disloqua à la fin d'avril, le duc d'Anjou ayant hâte d'aller au secours de Cambrai, où il estimait son honneur engagé, et tout l'avenir de ses projets de Flandre. La Reine-mère qui était hostile à ces projets, par crainte de complications avec l'Espagne [2], s'était félicitée au fond de la lenteur du règlement de la paix, qui le retenait dans le Midi. Bellièvre et Villeroy, stylés par elle, combinaient leurs efforts avec les siens pour convaincre le Prince, en flattant son amour-propre, que sa présence et son autorité étaient indispensables à l'achèvement de l'œuvre commencée. Mais Marnix de Saint-Aldegonde, l'envoyé des Pays-Bas, qui le suivait depuis Tours, contre-balançait leur influence. Tant que la mauvaise saison dura, le duc d'Anjou céda aux instances de sa mère et de ses conseillers français, peut-être surtout au charme de la compagnie de sa sœur et de ses demoiselles d'honneur [3]. Mais quand arriva, avec le printemps, l'époque favorable aux opérations militaires, il pensa qu'il était temps de faire le soldat, et il n'y eut plus moyen de le retenir davantage. Catherine déplora amèrement qu'il eût « abandonné l'exécution de la paix... devant [avant] l'entière perfection d'icelle pour s'embarquer au secours de Cambrai [4] ».

Il avait pris définitivement congé de sa sœur, le 27 avril, à Coutras [5], non sans mélancolie de part et d'autre.

Marguerite rentra à Nérac, et le Roi de Navarre se rendit à l'*Assemblée protestante de Montauban* (mai 1581) qui ratifia le traité de Fleix, mais non sans manifester, par un nouveau Règlement politique, quelque impatience de l'autorité du « Protecteur », et de la rapidité avec laquelle il avait conclu la paix sans l'assenti-

1. Cf. *Mémoires*, t. I, p. 43-44 de l'édition Réaume.

2. Voir la longue lettre qu'elle lui écrit de Blois le 23 décembre 1580, où elle parle un langage [illegible] et lui fait [illegible] raux du Royaume. *Lettres de Catherine*, t. VII, p. 304 à 309.

3. Marguerite nous apprend dans ses *Mémoires* (S. H. F.), p. 174 (voir aussi Ph. Lauzun, *Itinéraire*, p. 171) [illegible] Il finit par y renoncer par amitié pour Marguerite et pour ne pas lui attirer d'ennuis avec son mari.

4. Lettre à Bellièvre du 29 avril, t. VII, p. 373-374 (*Lettres de Catherine de Médicis*).

5. Cf. *Itinéraire*, de Ph. Lauzun, p. 172-173.

ment préalable des Églises : c'était bien plutôt le signe de leur déception devant les résultats négatifs d'une guerre insuffisamment justifiée, et qui par suite avait été faite sans ensemble, et pour ainsi dire en ordre dispersé [1].

1, C'est sans doute peu après la paix que d'Aubigné et Frontenac démasquèrent un traître espagnol (Loto ou Loro) qui, sous prétexte de proposer au Roi de Navarre les moyens (d'ailleurs perfides et inhumains) de s'emparer de Fontarabie, était venu en fait à Nérac pour l'assassiner. Les deux écuyers réglèrent les deux entrevues de telle façon qu'il ne put pas s'approcher de leur maître : une première fois dans un petit couloir de la tour du château, où ils s'étaient placés le dos au mur, les jambes appuyées sur la paroi d'en face, tête bêche, pour former une barrière, une seconde fois dans la campagne, à cheval, séparant le Roi de Navarre de l'Espagnol avec leurs deux bêtes. Finalement il fut arrêté, fit des aveux et fut exécuté (cf. *Histoire*, t. VI, p. 182-187, et *Mémoires*, Réaume, t. I, p. 44).

CHAPITRE VI

QUELQUES ANNÉES DE PAIX (1581-1584)
AGRIPPA D'AUBIGNÉ SE MARIE
LA QUERELLE DES COURS DE FRANCE ET DE NAVARRE

---

§. — Le voyage de la Reine Marguerite en Cour et les Conférences de la Mothe-Sainte-Héraye (28-30 mars 1582).

Ce n'est pas seulement à Montaigu que l'exécution de la paix avait été laborieuse. La restitution de Mende traîna bien davantage. Il est vrai que la ville était occupée par le capitaine Merle, quasi indépendant du Roi de Navarre. Cependant c'est lui qu'on rendait responsable de ce retard, et on en profitait pour se dispenser de lui remettre « ses maisons » — quelques châteaux forts qui lui avaient été enlevés pendant la guerre. Il s'en plaignait avec acrimonie [1]. La surprise de Périgueux par les Catholiques, survenant par là-dessus (26 juillet 1581), calluma les défiances et risquait de ranimer les hostilités. C'était une des places de sûreté concédées au Parti par la paix de Beaulieu (1576), et elle avait toujours

1. [illegible] — [illegible] pour appuyer les réclamations de son mari, citée par Lausus, *Itinéraire*, p. 181.

été confirmée depuis. Le cas était donc grave, et aggravé encore par les cruautés qui y avaient été commises [1].

Heureusement un fait nouveau vint amener une détente ; ce fut le rappel du maréchal de Biron, lieutenant-gouverneur de Guyenne, qui avait réussi à se rendre également insupportable au Roi et à la Reine de Navarre. Bellièvre, pendant sa mission pacifique, avait bien des fois averti la Reine-mère de l'instance qu'ils faisaient d'en être débarrassés [2], et avait conseillé de leur donner satisfaction. Mais le temps passait, et il continuait à gouverner le pays, sans rien changer ni atténuer de ses méthodes autoritaires [3]. Ce n'est que le 26 novembre 1581 — anniversaire du traité de Fleix — qu'il fut remplacé et que le maréchal de Matignon, qui avait été adjoint à Bellievre pour collaborer à l'exécution de la paix [4], vit sa mission temporaire transformée en nomination et en charge de gouverneur. C'était, dit Brantôme, un « très fin et trinquat normand, et qui battoit froid d'autant que l'autre battoit chaud ; et c'est ce qu'on disoit à la Court qu'il fallait un tel homme au roy de Navarre et au pays de Guienne, car cervelles chaudes les unes avecques les autres ne font jamais bonne soupe [5] ».

Tout de suite il fit preuve de tact en témoignant au Roi de Navarre les égards dus au gouverneur en titre, et en lui communiquant le « commission royale » qui le nommait. Le Béarnais, sensible à ce bon procédé, lui répondit aimablement :

« Mon Cousin, J'ay veu le pouvoir que le Roy mon seigneur vous a renvoyé, lequel j'ay trouvé bon; et quand il seroit encores plus ample et plus à vostre advantaige, j'en serois fort ayse pour le bien que je vous désire, et pour la bonne affection que vous avez à l'establissement de la paix. Je vous le renvoye donc, afin que vous le présentiés à la court de parlement [6], vous remerciant bien affectionneement de la communication que m'en avez faicte [7]... »

1. Cf. de Thou, t. VIII, p. 554.

2. Cf. en particulier sa lettre du 27 mars 1581 à l'Appendice du t. VII des *Lettres de Catherine de Médicis*, p. 469, col. 1.

3. Voir les plaintes du Roi de Navarre à Bellièvre dans sa lettre du 6 juillet 1581 (*Lettres-Missives*, t. I, p. 383) et à Henri III un peu plus tard (t. I, p. 408).

4. Cf. *Lettres-Missives*, t. I, p. 412 (à Henri III et à la Reine-mère).

5. Vies des Capitaines illustres au t. V des *Œuvres de Brantôme*, dans l'édition de la Société d'Histoire de France, p. 159.

6. De Bordeaux.

7. *Lettres-Missives*, t. I, p. 421 du 1er décembre 1581.

Les rapports s'engageaient bien. C'était de bon augure. La question de Périgueux fut réglée par un compromis, qui y substitua Puymirol, une des villes de la Convention de Nérac, que les Protestants devaient restituer, et qu'ils conservèrent avec en plus une indemnité de 50.000 francs pour compenser la perte au change [1]. Il est vrai qu'il ne leur fut pas facile de se faire payer par un gouvernement toujours obéré comme celui d'Henri III [2].

Mais la bonne volonté du maréchal de Matignon paraissait évidente. C'était de la nouveauté. La petite Cour du Roi de Navarre pouvait respirer plus à l'aise. Elle n'avait plus l'impression de résider en pays occupé, entourée et comme investie par les garnisons royales du voisinage.

Ce changement d'attitude n'était pas seulement affaire de caractère chez le Maréchal. Il obéissait à des instructions. Le vent soufflait à la conciliation. C'est que Catherine avait conçu un projet hardi pour compléter et couronner la paix, c'était d'obtenir le retour du Roi de Navarre à la Cour de France, tout au moins une visite. Cette démarche serait comprise par tous, ce serait le signe de la confiance revenue. On comprend qu'elle l'ait souhaitée. Ce qu'elle ne disait pas, c'est qu'elle espérait le retenir par les avantages offerts. Il était pauvre et ambitieux ; c'étaient deux points par où on pouvait le prendre. Et si on réussissait à le conquérir, par son entremise on contiendrait les Huguenots. A moins qu'on ne parvînt à le détacher d'eux, à décapiter le Parti. Et au fond c'était bien le rêve qu'elle faisait. Mais les Protestants sentirent le danger, et ils vont mettre tout en œuvre pour empêcher ce voyage, d'Aubigné en tête.

Déjà pendant les négociations de la paix à Fleix, Bellièvre avait pressenti le Roi de Navarre à ce sujet. Il en est souvent question dans ses lettres à la Reine-mère. Il ne lui cachait d'ailleurs pas les difficultés de l'entreprise à cause des défiances invétérées du Prince et de son entourage. « A la vérité, Madame, quelque chose que nous sachions faire, il sera bien difficile de luy nettoyer le cerveau de tant de soupçons dont il est remply par ce mauvais air de guerres civiles [3] »

1. Voir la même lettre et deux autres un peu [illegible] à Henri III et à Catherine (*Lettres-Missives*, t. I, p. 412).

2. En mai 1583, une partie de la somme restait [illegible] dans cette lettre à Henri III du 10 mai, t. I, p. 655 et à Matignon du 26, t. I, p. 663).

3. *Lettres de Catherine*, appendice du t. VII, p. 471, col. 1.

(10 avril 1581). Il a été très flatté de l'invitation du Roi, mais il ne voit pas « les affaires de la paix assez asseurées [1] » pour s'absenter (1er juin 1581). Un moment il a paru presque gagné, mais ce ne fut qu'une velléité, et chez Bellièvre une lueur d'espoir vite dissipée. « La Reine de Navarre avoit une fois presque disposé le roy de Navarre de s'acheminer en Court avec elle ; toutefois il a considéré que la paix n'est pas encore assez exécutée [2]. » (10 novembre.)

Bref il se dérobait. Alors, pour ne pas le heurter, on cessa de le presser directement, et on n'insista plus que sur la venue de sa femme, avec l'idée qu'une fois en Cour, elle arriverait à l'y attirer :

« A quoy pour parvenir, le Roy me fit écrire par la Royne ma mère qu'elle désiroit me voir : que c'estoit trop d'avoir esté cinq ou six ans esloingnée d'elle [elle exagère], qu'il étoit temps que je fisse un voyage à la Cour ; que cela serviroit aux affaires du Roy mon mary et de moy ; qu'elle cognoissoit que le Roy estoit désireux de me voir ; que si je n'avois de commoditez pour faire ce voyage, que le Roy m'en faroit bailler [3]. »

Elle hésitait, si on l'en croit, par crainte de se retrouver dans un milieu d'intrigues où elle avait eu à souffrir, par peur surtout de la malveillance du Roi son frère, en qui elle n'osait se fier. Mais d'autre part des tristesses domestiques, des mésintelligences conjugales l'inclinaient à partir. Fosseuse, devenue la maîtresse de son mari, l'avait desservie auprès de lui. Peut-être même fit-elle le rêve de la supplanter, quand elle se vit enceinte. Marguerite dut se prêter à des complaisances humiliantes pour tâcher — bien inutilement — de cacher au monde la faute de la jeune fille, qu'elle eut la générosité d'assister dans son accouchement. Le Béarnais ne lui savait pas gré de son abnégation, qu'il ne jugeait jamais assez complète. Cette indélicatesse morale la blessa au cœur [4]. Et dès lors elle fut plus accessible aux sollicitations qu'elle recevait de la Cour. Les invitations se renouvelèrent. Le Roi lui-même écrivit, et il lui fit porter par son maître d'hôtel Maniquet 15.000 écus, viatique respectable pour se mettre en route. Comment refuser après cela ?

1. Lettre citée par Ph. Lauzun, *Itinéraire*, p. 175.
2. Cf. *Lettres de Catherine*, t. VII, appendice, p. 473, col. 1.
3. *Mémoires de Marguerite* (S. H. F.), p. 180.
4. Cf. tout ce récit un peu répugnant dans ses *Mémoires*, édit. Guessard (S. H. F.), p. 174 à 180. Voir aussi Ph. Lauzun, *Itinéraire*, p. 173-179 et p. 186-188.

Enfin la duchesse d'Uzès, sa vieille amie, en qui elle avait toute confiance pour sa sagesse et son expérience du monde, lui garantit qu'elle serait bien reçue. Alors quel soupir de soulagement[1] qui révèle qu'au fond elle était enchantée de cette diversion à son exil provincial, même si elle la redoutait un peu :

« Ma Sibille, vostre lettre me sera comme Saint Elme aux mariniers, me promettant, sous vos asseurances, autant de contentement à mon retour, qu'en mesme milieu j'y ay aultrefois esprouvé du contraire. Vous m'aimez trop pour me vouloir tromper, ma Sibille ; je ne douteray jamais de vos paroles. Il est aisé de tromper qui se fie, mais je n'attendray jamais cette recompense de l'affection que je vous ay vouée ; je croiray donc vostre conseil et advanceray mon partement, autant qu'il me sera possible[1] ».

Le Roi de Navarre ne faisait pas d'objections. Il était un peu confus de sa conduite, et ne tenait pas à lui déplaire davantage. Une seule chose le chagrinait, c'est qu'elle emmenait avec elles « ses filles » (d'honneur) et parmi elles « sa fille » à lui, l'osseuse. Mais il se résigna. Il avait de quoi se consoler ailleurs. Le règne de la comtesse de Guiche était commencé.

Même, comme la Reine-mère avait annoncé qu'elle viendrait au-devant de Marguerite et qu'elle serait heureuse de le voir, il résolut de faire escorte à sa femme jusqu'en Poitou, et convoqua des gentilshommes au départ et sur le chemin pour leur faire un imposant cortège. *D'Aubigné était du voyage.*

On quitta Nérac le lundi 29 janvier 1582, et, à petites journées, le long de la Garonne d'abord, en repassant par Cadillac et par Coutras, deux endroits qui rappelaient à Marguerite de si bons souvenirs de l'année précédente, on gagna la Saintonge. A Saint-Jean-d'Angély long arrêt chez le Prince de Condé (1re quinzaine de mars)[2], dont l'hospitalité courtoise, mais un peu froide, marqua ou laissa transparaître la survivance des dissentiments de la dernière guerre entre les deux cousins[3]. Le 6 mars, de Saint-Jean, le Roi de Navarre ajoutait de sa main ce P. S. dans une lettre à Théodore de Bèze : « J'espère que nous verrons dans dix jours la

1. Dans l'édition des *Mémoires* de Guessard, p. 215.
2. Du 1er au 11. Cf. Ph. Lauzun, *Itinéraire*, p. 199 et sq.
3. Cf. [illegible] *Histoire des Princes de Condé*, t. II, p. [illegible] à 137 dans l'éd. Calmann-Lévy (1885-1896), 8° en 8 vol.

Reyne ; ce que j'ay pensé estre nécessaire pour le bien de la paix et le repos de nos églises. Ce ne sera plus loin que de cinq ou six lieues d'icy. Je vous prie, Monsr de Bèze, asseurer tout le monde que je ne feray rien qui nous porte préjudice[1]. »

Ces précautions et ces assurances prouvent assez que les Réformés voyaient d'un mauvais œil cette prochaine rencontre avec la Reine-mère, dont ils redoutaient toujours les artifices et l'habileté quasi diabolique. Aussi, pour ne pas les alarmer davantage, le Béarnais était-il bien décidé à ne pas se laisser entraîner trop loin vers elle. Elle aurait voulu qu'il montât jusqu'à Champigny-sur-Veude en Touraine, chez le duc de Montpensier. Mais ce Bourbon catholique avait une mauvaise presse dans le Parti protestant. Il refusa donc, et s'arrêta à *Saint-Maixent*, en attendant que Catherine approchât.

Un journal local, *le Journal de Michel le Riche*, avocat général à Saint-Maixent[2], nous donne de curieux détails sur ce séjour du ménage de Navarre et de son train dans cette ville. L'entrée s'y fit en grande pompe le mercredi 14 mars, « et fut faite la harangue pour tous par M. le Bascle, tant au Roi qu'à la Reine. Et fut porté le poêle de taffetas blanc franzé de soie blanche sur la dite reine de Navarre, jusqu'à leur logis des Trois Rois[3] » — la meilleure hôtellerie de la ville.

Les jours suivants, des distractions agréables leur furent offertes : chasses dans les forêts du voisinage, abondamment pourvues de gibier, parties de campagnes à l'Hort-Poitiers, résidence d'été du vicomte de la Guierche, avec festins et courses de bagues, auxquelles assistèrent jusqu'à deux mille personnes. Mais, au milieu de ces plaisirs, les jeunes gentilshommes perdaient un peu la tête et se laissaient aller parfois à des querelles ou à des plaisanteries de mauvais goût. L'honnête avocat général en fut sans doute quelque peu scandalisé, car il relate plusieurs de ces inconvenances dans son *Journal*.

D'Aubigné en avoue une — ou presque ; mais, sous le voile d'un mot italien, ce qu'il en rapporte dans ses *Mémoires* pourrait paraître d'abord assez anodin :

« La Cour, dit-il, vint conduire le Royne de Navarre jusques à Saint-Maixent

1. *Lettres-Missives*, t. I, p. 443.

2. *Journal de Guillaume et Michel Le Riche*, père et fils (de 1534 à 1547, puis de 1559 à 1586), publié par la Fontenelle de Vaudoré, Saint-Maixent, 1846.

3. *Journal de Michel Le Riche*, p. 354.

pour aller en Cour, elle qui depuis Liboume[1] faisoit toujours de mauvais traicts à Aubigné, l'ayant soupçonné d'une *sfrisata* faicte à Madame de Duras, ou au moins de l'avoir conseillée à Clermont d'Amboise fit joindre la Royne mere à sa demande, se jetta à genoux devant le Roy son mari pour le prier que, pour l'amour d'elle, il ne vist jamais Aubigné, ce qu'il luy promit[2]. »

Qu'est-ce que donc que cette mystérieuse *sfrisata* dont la victime fut la favorite de la Reine Marguerite, et qui provoqua chez elle une si grande indignation ?

D'Aubigné y fait allusion encore ailleurs dans un chapitre de la *Confession de Sancy*[3], et cette fois il parle en français de la « frizarde de Sainct Messant sur la joue de Madame de Duras ».

Voilà qui est plus précis, et l'on comprend qu'on lui frisa, c'est-à-dire qu'on lui effleura la joue d'un léger coup. Avec quoi ? Du bout des doigts sans doute ? Fi ! le vilain geste. Ce serait déjà grave, et d'un tel méfait on n'eût jamais été absous chez les Précieuses. Eh bien ! ce n'est pas cela ; ce fut bien pis, comme nous l'apprend le *Journal de Michel le Riche :*

« Le Mardi 27 [Mars] Madame de Duras, retournant sur le soir de la maison des dicts roi et reine de Navarre, fut offensée par quelques-uns, qui, après avoir fait estendre son flambeau, lui jeterent contre le visage *une fiole pleine d'ordure* dont elle fut grandement offensée, au grand regret de la reine, qui soudain se leva du lit, et ayant pris son seul estillet, en fit plainte au Roy, et lui requis en faire faire justice, ce qu'il promit faire[4]. »

Basse vengeance, ou folie de jeunes gens en goguettes ? Mais le Carnaval était passé, et ils n'avaient pas d'excuse. La colère de la Reine n'était que trop légitime. C'est le lendemain que devait se faire la réunion avec sa mère. On ne s'étonne pas que, sous le coup de l'émotion de la nuit, dont elle n'était pas encore remise, elle l'ait priée de joindre ses instances aux siennes pour obtenir réparation

1. Sous ce nom de lieu, vrai nom collectif, d'Aubigné désigne ici comme dans l'*Histoire* (t. VI, p. 166 et 167) les réunions de l'année précédente, en compagnie de Monsieur, à Cadillac, Liboume et Coutras.

2. *Mémoires* (Reaume, t. I, p. 46).

3. Chapitre vii du second livre, *in fine*, éd. Reaume, t. III, p. 334.

4. *Journal de Michel Le Riche*, p. 361-362.

de l'affront et punition des coupables. Aussi d'Aubigné fut-il obligé de se cacher les jours suivants :

« Luy donc, feignant d'avoir quitté le Cour, passoit les nuicts en la chambre de son Maistre, et par cette fausse alarme fit preuve de ses faux amis [1]. »

C'est-à dire qu'il ne vint pas à *la Mothe-Sainte-Héraye* — où se tint la Conférence, dans le château appartenant au surintendant des finances de Catherine, Louis de Saint Gelais de Lusignan, seigneur de Lansac [2]. Le Roi de Navarre continuait de résider à Saint-Maixent et y rentrait le soir ; c'est là qu'il retrouvait d'Aubigné. Il en partait le matin au petit jour ou même avant : il a toujours été un réveille-matin, ce fut une de ses grandes forces. Les négociations durèrent trois jours. La première entrevue, le 28 mars, ne fut guère qu'une prise de contact, agréable d'ailleurs, autour d'une table bien servie. Cela a toujours été un bon moyen de préparer les esprits à la conciliation dans la satisfaction des estomacs. Le « bonhomme » Lansac, comme l'appelle Brantôme, devait être un fin psychologue. En tous cas c'était un aimable amphitryon.

« M. de Lansac, relate ce jour-là Michel le Riche, donna à dîner au roi de Navarre, à M. le Cardinal de Bourbon, à M. de Rohan ses oncles, à M. de Matignon en son château de la Mothe, et à plusieurs autres seigneurs. Et l'après-dîner, la reine-mère, le roi de Navarre et le dit sieur de Rohan furent en un coin de la salle séparés des autres, où ils parlementèrent par l'espace de deux à trois heures ensemble ; et s'en retournèrent le roi et M. de Rohan, au soir ici [à Saint-Maixent] où ils arrivèrent environ 6 à 7 heures [3]. »

Le travail sérieux ne commença que le lendemain matin, autour du tapis de la Conférence cette fois. Quelles questions y traita-t-on ? On en est un peu réduit aux hypothèses [4]. Le *Journal de Michel le Riche* fournit cependant une indication sommaire mais précieuse :

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 46).

2. Il l'avait acheté en 1576, et y avait fait faire d'importants travaux de restauration. Sa petite-fille le vendra en 1603 à Jean de Baudéan de Parabère qui le reconstruira, et y recevra, en 1620, le roi Louis XIII.

3. *Journal de Michel Le Riche*, p. 362.

4. Cf. le travail d'un érudit local, qui en reconnaît lui-même l'insuffisance, M. Ch. Sauzé, dans sa brochure *les Conférences de la Mothe Saint-Héray, entre Henri de Navarre et Catherine de Médicis* (1582), Paris, librairie historique des Provinces, Émile Lechevalier, 1895, 8°, 63 pages.

« On dit que le roi se plaignoit qu'en son gouvernement de Guienne il n'estoit obéi. A quoi lui fut repondu que tenant le parti contraire du roi de France, il ne pouvoit avoir ce qu'il demandoit, qui ne lui seroit refusé s'il se rejoignoit, selon le desir et affection de dit roi de France, et qu'il y avoit incompatibilité d'estre pour et contre la dite Majesté ; ce qui fut ce dont on parla principalement [1]. »

« Se rejoindre », qu'est-ce autre chose que de venir se joindre au Roi, c'est-à-dire se tenir à ses côtés comme un féal parent et serviteur ? On retrouve la l'idée chère de Catherine ; et si c'est de cela qu'on parla principalement, c'est qu'en effet c'était l'objet essentiel de sa venue. C'est pour lui livrer un nouvel assaut qu'elle n'avait pas reculé devant les fatigues d'un déplacement dans la mauvaise saison « en son aage et indisposition », comme lui-même le fera ressortir dans ses Lettres circulaires après la Conférence, en se disant très satisfait du résultat [2]. Mais il s'en tient prudemment à des formules vagues : « démonstrances d'amitié et bienveillance », « asseurance de la bonne volonté et intention du Roy à l'establissement de la paix ». Tout cela n'engage pas à grand'chose, et confirme en somme l'impression qu'on retire de la note de Michel le Riche. Elle lui avait mis en quelque sorte le marché à la main, ou du moins laissé entendre clairement que s'il voulait recevoir des satisfactions positives pour lui-même, il devait donner des gages et ne pas continuer à se tenir à l'écart et à bouder la Cour.

Et elle avait plus d'un appât à lui présenter, car il ne réclamait pas seulement un pouvoir effectif en Guyenne, ainsi que le dit Michel le Riche, mais toutes sortes d'autres avantages d'honneur ou d'argent, comme on le voit par un Mémoire de cette époque qui figure dans les papiers de Duplessis-Mornay et qui est intitulé : *Justification des actions du Roi de Navarre depuis l'an 1580* [3]. C'est un exposé de tout ce qu'il avait fait loyalement pour l'exécution de la paix, et des titres qu'il avait à la faveur, ou tout au moins à la justice du Roi. Au lieu de quoi on continue à lui faire une condition humiliante dans son gouvernement nominal de Guyenne, on lui retient toujours sa pension de 18 000 livres due à sa

1. *Journal de Le Riche*, p. 362-363.

2. Cf. *Lettres-Mémoires*, t. I, p. 446, deux lettres à M. de la Bourlie et à M. de Scorbiac, du 2 et 4 avril, et au Supplément, t. VIII, p. 223 la lettre du 4 avril à MM. les gens de la Court de Parlement de Paris, tenans la Chambre de la Justice establie en Guyenne.

3. Cf. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. II, p. 344-356.

maison pour la perte de la Navarre au service de la France, on ne lui paye pas ses gardes et on ne lui entretient pas la compagnie d'ordonnance à laquelle il a droit. Enfin l'on a repoussé son offre de conduire une expédition contre le Roi d'Espagne, pendant que le duc d'Anjou l'inquiétait aux Pays-Bas. Le Mémoire contient encore l'énumération des griefs du Parti sur la façon dont le traité était appliqué du côté catholique, notamment pour les places à désarmer ou à restituer de part et d'autre. Il est donc permis de penser qu'on trouve là la matière des réclamations générales et particulières que le Roi de Navarre fit valoir auprès de la Reine-mère à la Mothe-Sainte-Héraye.

A quoi elle répliquait : Venez en conférer avec le Roi, tout s'arrangera plus facilement. Il ne refusait pas formellement de se prêter à une entrevue, mais à la condition que cela ne le mènerait pas jusqu'en Cour. Elle sentait que la résistance venait surtout de son entourage. De dépit elle disait aux gentilshommes huguenots qui étaient venus la saluer au moment de son départ (31 mars 1582) : « Vous perdez le roi de Navarre, mon fils, votre maître et vous-mêmes [1]. »

§ 2. — Le mariage d'Agrippa d'Aubigné.

D'Aubigné ne devait pas être dans le groupe interpellé, puisqu'il était censé en disgrâce et congédié. Il n'y avait plus de raison de maintenir ces apparences après l'éloignement des Reines ; mais peut-être le Roi de Navarre eut-il la charité de prolonger un peu cette situation, et de ne pas l'emmener à la Rochelle où il se rendait [2], afin de ne pas séparer... deux amoureux. D'Aubigné avait, en effet, usé de sa liberté en allant faire sa cour à Suzanne de Lezay. Je ne pense pas du reste qu'il ait attendu pour cela l'incident avec Mme de Duras, et les loisirs qu'il lui valut. Le château de Bougouin, où habitait Suzanne, chez son oncle René de Vivonne, n'était qu'à quelques kilomètres de Saint-Maixent [3], et il dut profiter tout de suite de cette proximité :

1. *Journal de M. Le Riche*, p. 364.

2. Il s'y trouva du 14 au 21 avril 1582. Cf. L'Itinéraire des déplacements à la fin du t. II des *Lettres-Missives*, p. 569.

3. Il était situé, comme je l'ai dit plus haut, dans la paroisse de Chavagné entre Niort et Saint-Maixent.

« Il prit ce temps, raconte-t-il, pour aller faire l'amour ; durant lequel le Roy escrivoit des lettres à sa maistresse [1], lesquelles estans tenues pour contrefaites par les rivaux et par quelques parents, le Roy vint luy mesme, et avec masarades, et course de bagues, honora la recherche de son domestique. C'est amour mit en liesse tout le Poictou pour les balets, combats à la barrière, carrouzels et tournois, qu'entreprit l'amoureux, et à quelques-uns se trouvoyent le Prince de Condé, le Conte de la Rochefocaud et autres Grands et en grand nombre. Cela ne faisoit que doubler l'envie et blasphémer le pais contre un courtisan qui, au lieu de plaire aux yeux des rusticques, les esblouissoit seulement [2]. »

Ainsi les fêtes données en l'honneur de Suzanne eurent autant d'éclat que celles offertes au Roi et à la Reine de Navarre pendant leur séjour à Saint-Maixent, et réunirent souvent la même illustre compagnie. D'Aubigné avait paru là avec tous ses avantages et avait dû, sous les yeux de sa belle, faire merveille dans ces jeux brillants qu'il avait cultivés à la Cour des Valois. On comprend la jalousie des rivaux qui avaient avant lui des vues sur Suzanne. Mais ses prétentions sur cette riche héritière rencontraient des résistances au sein même de la famille.

Et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Il est certain qu'il y avait disproportion de conditions. Malgré l'appui officiel prêté par le Roi de Navarre aux projets de son écuyer, il n'était encore qu'un soldat de fortune, qui n'apportait guère en mariage que son mérite et ses ambitions. Un tuteur prudent pouvait estimer que c'était insuffisant. Il y avait un point surtout sur lequel les Vivonne n'étaient pas disposés à transiger, c'était la noblesse. Or de méchantes langues insinuaient que celle d'Agrippa d'Aubigné était douteuse ou récente, de ce revendrai pas sur cette question que j'ai traitée longuement au premier chapitre de cet ouvrage. J'ai dit alors que, grâce à des titres opportunément retrouvés au château d'Archiac [3], où ils avaient été mis en garde par son curateur, juge du lieu, il put faire ses preuves de noblesse devant un conseil de famille. Mais je n'ai pas expliqué la cause

1. Une billette, ayant [illegible] dans sa famille, est [illegible] (actuel au château de Mareuil, propriété de Suzanne du Lucay, par Ch. [illegible] au Philippe de Valois, petit-fils d'Aubigné, et conservée par elle à Mme de Maintenon. [illegible] d'Aubigné, Niort, 1890.

2. *Mémoires* (Résumé), t. I, p. 47.

3. Archiac, Charente-Inférieure, S.-E. de Pons, où d'Aubigné passa ses premières années d'enfance. Cf. mon chapitre I, § 1, p. 26 et § 2, p. 31.

d'amour » — bien innocente — qu'il employa pour provoquer lui-même cette épreuve, une fois qu'il fut muni de ses parchemins, et lier d'avance le consentement du tuteur.

Son ami Tifardière lui sert de compère, va trouver le châtelain de Bougouin, avec qui il avait eu quelques démêlés, et, sous couleur de réconciliation, lui suggère un bon moyen de se débarrasser de la poursuite de d'Aubigné. C'est de lui laisser entendre qu'il en est très flatté, le tenant pour « *très accompli Gentilhomme et de bonne part ; mais, comme il advient aux estrangers, ses rivaux font courir des bruits contraires qu'ils n'osent maintenir devant luy;... et tout cela estant venu aux cognoissances de Madame d'Ampierre, de la Duchesse de Rets, de Madame d'Estissac, de la Contesse de la Rochefocaud, et autres parents de telle estoffe, il désiroit monstrer qu'il n'y avoit pas procédé légèrement. Il seroit besoing de faire un compromis, par lequel les parents s'obligeroyent de signer le contract, ayant esté mis par devers eux quelques tiltres de noblesse et d'antiquité : avec promesse aussi, cela n'estant point, de s'en despartir. Je sçay très bien*, dit Tifardière, *qu'il ne sauroit fournir de telles pièces*[1] ».

Le malin savait mieux que personne qu'elles existaient et c'est ainsi que le sire de Bougouin donna avec empressement dans « la fourbe » que d'Aubigné lui avait « dressée », et, croyant le prendre au dépourvu, se trouva pris lui-même dans le compromis fait. Il ne lui restait plus qu'à s'acquitter, et à accorder sa pupille. L'amour était vainqueur, sans fausses armes !

Le mariage n'eut lieu que l'année suivante. Le contrat fut passé et signé le 6 juin 1583, par devant Me Vallé, notaire à Bougouin, paroisse de Chavagné.

Voici ce Contrat :

6 juin 1583. Contrat de mariage d'Agrippa d'Aubigné et de Suzanne de Lezay[2].

« Sachent tous que on [au] traicté et prolocution de mariage, quy au plaisir de Dieu s'accomplira des personnes cy dessoubz nommez, ont été présent personnelement

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 47-48).

2. Deux-Sèvres.

3. Copie extraite du *Cabinet d'Hozier*, vol. 17. Bibliothèque Nationale, Fonds français, n° 30898. D'Hozier a mis en marge cette attestation : « *J'ai vu l'original* de ce contract en bonne forme ». Le contrat se trouve également reproduit dans le *Nouveau d'Hozier*, vol. 15. Fonds français n° 31240.

establis, et soubmis en droict, en la Cour du seel royal estably aux Contractz à Saint-Maixent, et à Aubigné et Faye pour Monsieur desdiz lieux, Théodore Agrippa d'Aubigné, escuyer, sieur des Landes-Giryemer et du Chaillou, escuyer d'escurie du Roy de Navarre, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, fils de defunctz Jean d'Aubigné, escuyer seigneur de Brye, et de Damoiselle Catherine de Lestang, demeurant à la suite dudit sieur Roi de Navarre *d'une part* —, et Damoiselle Suzanne de Lezay, fille de defunct noble et puissant Ambroise de Lezay, sieur de Surimeau, et de Damoiselle Renée de Vivonne, demeurant au chastel de Bougouin, parroisse de Chavagné *d'autre part*, lesquels dictz d'Aubigné et de Lezay, par le bon advis et consentement de hault et puissant messire René de Vivonne, chevallier de l'ordre du Roy, sieur de Bougouin, et de Jacques de Gascongnolles, escuyer, sieur de la Taillée, proches parens de ladicte de Lezay, et icy devant ses curateurs, et Josias de Lezay, escuyer, sieur de Surimeau, frère de ladicte de Lezay, de noble et puissant François de Lezay, chevallier, sieur de Saint-Estienne, aussy son proche parent, à ce près [présent?], et de Damoiselle Adrienne de Vallée, vefve de feu François de Vivonne, quant vivoit Escuyer, sieur de Monsay, aussy d'icelle dicte de Lezay, et de Bertrand Raymond, escuyer, sieur de la Micheffilière, et Damoiselle Gabrielle de Vivonne sa femme, tante maternelle d'icelle dite de Lezay, absens, porté lesdict consentement par leurs procurations pour ce spécifiées, l'une passée aux contractz à Champdenier, le cinquiesme jour des présent mois et an, signée Bertrand Raymond, G. de Vivonne, Guillard et Mauzeau, notaires audit Champdenier, et l'autre receue par Brisset et Esserteau notaires royaux à Niort, d'eux signée et A. de Vallée, en date du douziesme desdiz présent mois et an, représentées par hault et puissant messire Louis de Saint-Gellais, chevallier, sieur desdit lieu et de Chevreux, porteur des dittes procuratiques et pareillement par Ludvic Dodet sieur de Saint-Gelais à ce présent, ce sont promis et promettent prendre à homme et mary, espoux en face de Saincte Eglise sy quand l'un par l'autre en sera requis, les solemnitez sur ce gardées et observées ; et ce, avecq tous et chacuns leurs droictz Mobiliaires et Immobiliaires, et pour demeurer en communauté de tous biens meubles et choses mobiles et réputées meubles, présens et futurs quelconques, dès leur benédiction nuptialle et d'icelluy et d'icelle conjoincte immédiatement qu'ilz auront et tiennent durant et constant lesdit futur mariage, selon la coustume de ce pays de Poictou. En faveur et contemplation duquel futur mariage, le dit sieur d'Aubigné a donné et donne par ces présentes à la dicte de Lezay à perpétuité, en cas qu'elle le survivroit sans enfans de lesdit futur mariage et non autrement, le lieu et maison noble du Chaillou parroisse de Chey, avecq toutes et chacunes ses appartenances et dépendances, sans aucune chose en réserver ; et tout le droict principal de fief et de chemarage de ladicte terre, fief et seigneurie du Chaillou et ses dépendances et appartenances, de la sixte partie et une quarté partye en un autre sixte du parsus de

ladite terre et seigneurie du Chaillou, et ses appartenances et despandances quelconques, plus pareilz droictz et portions que dessus au lieu et [illegible] de la petitte Faye parroisse de Sainct Legier près Melle, avecq toutes et chescunes ses appartenances et despendances, et tout ainsy que lesditz lieux et choses ont esté acquises par ledit d'Aubigné de Anthoine de Ravègnes, escuyer, sieur de Lavardon, et damoiselle Anne de Louis, sa femme, par contract du dixneufiesme jour de May dernier, passé et reçeu par Anthoine Sabourin nottaire du Comté de Bénon et Jean de la Van nottaire de la baronnie de Mauzé, sans aucune chose en ecexpter, retenir ne réserve, et comme elles sont contenuës et acquises et compettent et appartiennent audit d'Aubigné par ledit contract. Et en cas de prédécèz dudit d'Aubigné et ayant enfans survivans du futur mariage, jouira la ditte de Lezay sa vie durant, et par forme d'usufruict seulement, desdittes choses et outre, Douaire advenant, aura et prendra la ditte de Lezay son douaire sur les biens d'icelluy, sçellon les coustumes des lieux et pays où ils se trouveront sittuez et assis. Pour tout ce que dessus faire, tenir, garder et accomplir, les dictes partyes, respectivement stipullant et acceptant, ont juré leur foy, obligé et potecqué tous et chescuns leurs biens meubles et immeubles présens et futurs quelzconques ; dont à leurs resquestes elles ont estez jugées et condempnées par nous nottaires, respectivement jurez desdites cours, aux juridictions et cohertions desquelles les dittes partyes se sont supposées et soubzmises, et tous et chacuns leurs biens quand à ce. Et pour insinuer et controoler les présentes es greffes et controoles où il appartiendra, ont les dittes partyes constitué leurs procureurs le porteur ou porteurs des présentes, auquelz ils ont donné pouvoir et mandement de ce faire.

Faict et passé audit chasteau de Bougouin, parroisse dudit Chavagné, le lundy sixiesme jour de juin mil cinq centz quatre vingt et trois avant midy, en présence, du voulloir et consantement des susnommez et soubsignez parens, amys et alliez desdictz futurs conjoinctz, et ainsi signé en la minutte, A. d'Aubigné, de Saint-Gelays, Suzanne de Lezay, R. de Vivonne, Josias de Lezay, Françoise de Volvyre, Loïse de Vivonne, François de Lezay, Gabriel Bellinier, J. de Gascongnolles, René Dentel, Anne de Vivonne, Loïse de Vivonne, M. Dechasseleu, J. de la Place, Jacques Chalmot, de Vallée, Protecolle, Aipeau, Protecolle, et signé en la grosse de Vallée, nottaire et tabellion royal, ayant la minute[1]. »

Suzanne de Lezay, orpheline, apportait en biens propres, ou indivis avec un

1. A la fin de cette expédition du contrat telle qu'elle est reproduite dans d'Hozier, se trouve la mention : « Collationné la présente copie à son original étant en parchemin, sain et entier d'écritures et seings, représenté et vendu par les notaires Royaux à Niort soussignés, le six^e jour d'octobre mil six ans soixante sept.

« Signé : Choureaut et Giet, not^res. »

frère qui resta célibataire[1], plusieurs terres situées dans les environs de Niort : le domaine de Surimeau[2], recueilli dans la succession paternelle avec ses dépendances de l'Herce et de la Berlandière; et le château de Mursay[3], provenant de sa mère. Tout n'était pas en bon état ni intact, mais d'Aubigné saura reconstituer ces propriétés.

Quant à lui, il n'avait possédé jusqu'à son mariage que son petit héritage maternel du Blaisois, les Landes-Guinemer. Mais nous le voyons, dans le contrat, faire des donations à sa femme sur les terres du Chaillou et de la Petite-Faye. C'est que, comme il l'expose dans ses *Mémoires*, « par son mariage, il avoit donné asseurance d'achepter une terre en Poitou, qui fut le Chaillou[4] ». L'acquisition avait été faite quelques jours avant la signature du contrat, le 19 mai. Ainsi les apports réciproques étaient moins disproportionnés. Il allait pouvoir maintenant faire meilleure figure dans le monde et tenir un train digne de lui.

C'est au château de Mursay que le jeune ménage s'installa. D'Aubigné le restaurera complètement. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec détails[5]. La s'édifia un foyer huguenot, embelli et sanctifié par les plus pures vertus familiales. Car Suzanne n'était pas seulement riche de biens matériels, mais aussi... Elle fut pour d'Aubigné une épouse supérieurement intelligente et dévouée, une [illegible] et une force, comme elle fut aussi la meilleure des mères et, hélas ! irremplaçable quand elle fut ravie prématurément à l'affection et aux besoins des siens.

1. Cf. H. Gelis, *Françoise d'Aubigné* (Niort, 1899), p. 35-36.

2. Paroisse de Sainte-Pézenne, entre Niort et Mursay (Deux-Sèvres).

3. Mursay, paroisse d'Échiré, sur une [illegible] de la Sèvre, à [illegible] kilomètres au nord de Niort.

4. Cf. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 32. Le Chaillou était situé sur la paroisse de [illegible], entre Melle et la Mothe-Sainte-Heraye (Deux-Sèvres). Le petit château [illegible] qui fut vendu [illegible] de saint Legré. Chaillou [illegible] qui fut vendu [illegible] hommages. Cf. Cartier de Chassaloup, à la Bibliothèque Nationale, ms. [illegible] de la Collection des manuscrits de Fontette du Saint-Legré, [illegible] p. 302. D'Aubigné [illegible] Aubigné [illegible] (Ibid., p. 305). Le château de Chaillou existe encore et [illegible] M. Bourgouin, ancien préfet.

5. Au chapitre xi, § 1.

§ 3. — La querelle de d'Aubigné avec Ségur à propos du projet de voyage en Cour du Roi de Navarre.

En prenant congé des Reines à Montreuil-Bonnin, jusqu'où il leur avait fait escorte (31 mars 1582), après les conférences de la Mothe-Sainte-Héraye, le Roi de Navarre avait promis à sa femme de ne pas s'éloigner de la Saintonge avant la fin de mai[1], pour laisser à la Reine-mère le temps d'arranger une entrevue avec Henri III. Elle s'était mis en tête, en effet, de faire venir son fils à Blois, espérant que le Roi de Navarre viendrait jusque-là. Au milieu d'avril, elle crut avoir cause gagnée :

« Le Roy m'a mandé, écrivait-elle à Mme de Nevers, que s'en vyent à Bloys, de quoy j'é ay esté bien ayse; car je pense qu'yl se portera myeulx d'estre en un si beau lyeu en sete aysté et peult-aystre que le roy de Navarre le vyendra trouver, que je panse ceroyt un gran bien pour le repos de cet royaume, car cela rassureroyt tous les huguenots[2]. »

Mais finalement Henri III, qui quittait Paris à regret, ne se décida pas à descendre plus bas que Fontainebleau. Et d'ailleurs pendant ces hésitations le Roi de Navarre s'était envolé. Une indisposition qu'il avait eue à la Rochelle avait modifié ses plans. Ce lui fut une raison ou un prétexte de hâter son retour dans le Midi, avec l'intention d'aller faire une saison aux Eaux-Chaudes[3]. Dès le 22 avril il était en route ; Marguerite en fut très contrariée sans oser lui adresser de reproches. Elle gardait l'espoir de le faire revenir.

C'est à Fontainebleau qu'elle rejoignit la Cour, le 28 avril 1582, et l'été se passa en villégiatures, soit là, soit dans les autres châteaux royaux des environs de Paris, où l'on ne rentra définitivement qu'en octobre[4].

La correspondance qu'elle entretint assez régulièrement au début avec son mari prouve qu'elle fut bien reçue par le Roi. Comment en aurait-il été autrement

1. Il était sincère, car il annonçait à un de ses familiers, M. de Scorbiac, le 4 avril, qu'il était « résolu de séjourner en ces cartiers de deçà jusques à la fin du moys prochain, affin d'oster le plus qu'il me sera possible les occasions de deffiance. » *Lettres-Missives*, t. I, p. 446.

2. *Lettres de Catherine*, t. VIII, p. 21, col. 1 (du 14 avrit).

3. Cf. lettre au prince Dauphin du 21 avril (*Lettres-Missives*, t. I, p. 449).

4. Cf. Lauzun, *Itinéraire*, p. 210 à 221

puisqu'il avait besoin d'elle ? Elle accorda volontiers le concours qu'on lui demandait. Elle croyait servir son mari en l'engageant à répondre au désir du Roi, persuadée qu'à la Cour seulement il pouvait faire brillamment sa fortune. Quant aux intérêts de la Cause protestante, elle n'en avait cure. Peu lui importait qu'ils fussent menacés par ce rapprochement des deux rois. Pourtant elle prétendait que, même sur ce point, le voyage serait avantageux et que le Roi de Navarre ferait beaucoup mieux les affaires de son Parti à la Cour qu'à distance. Bref, toutes les raisons commandaient l'acceptation. Il n'y avait aucun péril à redouter, elle s'en portait garante : « Ceux de Guise... n'ont nul crédit ni moyen de vous faire mal ; et du Roy, je mettrai tousjours ma vie en gage que vous n'en recevrez point de luy. Vous regagnerez les serviteurs que vous avez, par la longueur de ces troubles, perdus, et en acquerrez plus en huit jours, estant icy, que vous ne feriez en toute vostre vie, demeurant en Gascongne[1]. » Elle était de bonne foi et ne pouvait guère apprécier la situation autrement du point de vue où elle se plaçait, qui n'était pas du tout celui du Roi de Navarre et des Huguenots. Mais son mari s'irrita de la voir prendre, dès son arrivée en Cour, le parti de sa mère et du Roi. Il lui sembla qu'elle passait dans l'autre camp et qu'elle le trahissait. Il lui montra de la mauvaise humeur, elle se piqua, et ils échangèrent des lettres aigres douces[2]. Puis il se calma et rendit justice à ses bonnes intentions. Elle l'en remercia et... revint à la charge :

« Monsieur, ce m'est un bien grant heur et un extresme contentement qu'il vous ait plu avoir agréable la volonté que *Monsieur de Ségur* vous a tesmoingné que j'ay et auray toute ma vie à vostre service, ce qui m'accroistra le courage d'y continuer, non l'affection qui, pour avoir atteint à sa perfection, ne peut estre plus extresme. Monsieur de Clérevan a eu du Roy la mesme réponse que Mr de Ségur. Bien lui a-t-il commandé, et à moy encore plus expressément, de vous escrire l'envie qu'il avoit que vinssiez, asseurant que vous feriez beaucoup plus aisément vos affaires vous-mesme que par aultrui ; et pource qu'il s'en va aux bains où il ne veult avoir compaignie, il m'a commandé vous escrire que vous trouverez la

1. *Mémoires*, éd. Guessard (S. H. F.), p. 285.
2. Cf. *Ibidem*, p. 288-293.

Royne ma mère et toute la Cour à Sainct Maur. J'espère qu'il sera de retour dans trois sepmaines pour le plus tôt [1]. »

Notons qu'Henri III partit aux eaux de Bourbon-Lancy le 11 août, et que la Cour séjourna à Saint-Maur du 14 août au 7 octobre [2]. On croirait vraiment, à lire cette lettre, qu'on s'attendait chaque jour à l'arrivée du Roi de Navarre. On le savait homme de décisions brusques et de déplacements rapides ; mais il suivait sa fantaisie, et on ne le menait pas où on voulait. On ne le vit pas paraître à Saint-Maur plus qu'ailleurs.

Les intermédiaires n'avaient pas eu de succès. Henri III intervint directement et écrivit lui-même à son beau-frère (23 novembre). Comment éluder une invitation aussi formelle qui, après tant de démonstrations de la volonté royale, ressemblait à un ordre ? Il s'en tira avec habileté grâce à la plume toujours souple de Duplessis-Mornay. Il accepta sans accepter ; il accepta éventuellement, à certaines conditions, que les circonstances se chargeraient de ne pas réaliser. Il partirait quand le Midi serait tout à fait pacifié, quand il pourrait « emporter ce contentement d'avoir esteinct en ceste province toute semence de troubles et altérations, pour n'avoir ce malheur et regret, quand je serais près de Vostre Majesté, qu'il y advint encores quelque folie ». (Lettre du 21 décembre [3].)

Mais le Roi pouvait insister ; il s'offenserait de cette obstination à repousser ses avances. Était-il politique de se l'aliéner, d'attirer sa colère à la fois sur le Roi de Navarre et sur les Huguenots ? Il y avait dans l'entourage du Béarnais des gens qui ne le pensaient pas. Il n'avait pas que des protestants auprès de lui : les gentilshommes catholiques ne voulaient voir que des avantages à un voyage en Cour. Même des protestants se laissaient convaincre. Ségur, le chef du Conseil, était gagné. Le Roi de Navarre était peut-être ébranlé, en tout cas perplexe. Il réunit son Conseil quelques jours après avoir répondu à Henri III. Duplessis rédigea à cette occasion une curieuse consultation, où il exposait les arguments pour et contre le voyage, et qui dut servir de base à la discussion (26 décembre 1582 [4]). Il

1. *Mémoires*, p. 286.
2. Cf. L'Estoile, t. II, p. 75, et Ph. Lauzun, *Itinéraire*, p. 220-221.
3. Cf. *Lettres-Missives*, t. I, p. 484-489.
4. Cf. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. II, p. 170-184.

s'efforçait de garder une certaine impartialité entre les deux thèses en présence, mais son opinion apparaît assez clairement, et ce qui ressort de cet examen, c'est que les risques et les inconvénients de la démarche étaient beaucoup plus grands, pour le Roi de Navarre et pour le Parti, que les avantages problématiques qu'on en pouvait attendre de cette démarche. En admettant qu'il ne courût aucun danger pour sa vie ou pour sa liberté — et encore ce n'était pas évident — il s'exposerait à perdre la confiance des Églises et des souverains protestants qui inquiéteraient ce rapprochement. Car tout le monde se rendait compte que l'objectif de la Cour n'était pas de gagner les Protestants par le Roi de Navarre, mais de détourner le Roi de Navarre du Parti, et de les affaiblir ainsi respectivement en les séparant.

L'avis de Duplessis prévalut. Le Roi de Navarre prit une résolution définitive : **il n'irait pas à la Cour.**

Dès lors la Reine Marguerite eut beau répéter sa chanson de magicienne, essayer de l'ensorceler à distance en faisant appel à l'ambition ou à la volupté, elle en fut pour ses frais de séduction. Elle lui écrivait que le Roi se plaignait des intrigants qui cherchaient à empêcher sa venue, pour ne pas avoir un concurrent dans les faveurs royales « pour ce qu'ils connoissoient bien qu'il estoit disposé à vous aimer et à se servir de vous » ; elle lui traçait un tableau enchanteur des plaisirs de la Cour, où l'approche du Carême (de 1583) redoublait les fêtes, « Le bal et la table ronde se tiennent deux fois la semaine. » On a bien regretté son absence « à une musique qui s'est faite dans le Louvre, qui a duré toute la nuit, et tout le monde aux fenêtres à l'ouir ». Si le Roi de Navarre était honnête homme, « il quitteroit l'agriculture et l'humeur de Timon pour venir vivre parmi les hommes [1] ». Rien n'y fit. Le Béarnais ne se laissa pas tenter : il préféra sa petite cour, moins raffinée peut-être, mais où il était son maître.

La question sera reprise cependant deux ans plus tard, après la mort de Monsieur (10 juin 1584), qui faisait du Roi de Navarre l'héritier présomptif de la Couronne. Henri III lui dépêcha alors le duc d'Epernon pour lui représenter la nécessité de se faire catholique et de venir prendre à la Cour la place qui lui revenait. C'est à ce moment seulement que d'Aubigné signale son intervention personnelle dans le

1 *Mémoires de Marguerite*, Éd. Guessard (S. H. F.), p. 292.

débat. Mais j'ai des raisons de croire qu'il se trompe d'époque, et qu'elle se produisit lors des tentatives précédentes pour attirer le Roi de Navarre à Paris pendant le séjour qu'y fit sa femme. Certains détails de son récit, en effet, ne peuvent s'accorder qu'avec cette hypothèse et s'opposent à sa version. C'est d'ailleurs un curieux épisode qu'il nous raconte, et amusant, où il se montre non seulement passionné comme à son ordinaire, mais très maître de lui dans la passion, et comédien consommé quand il le faut, avec une préférence marquée pour le jeu et la mise en scène dramatiques. Voici le fait :

« Le Duc d'Espernon quelque année après [1584] travailla puissamment à cause de ses affaires pour réconcilier les deux Roys ; et les Papistes qui estoyent près du Roy de Navarre dressèrent plusieurs artifices pour luy donner un caprice d'aller à la Cour ; à quoy Ségur, chef du Conseil, s'opposa vigoureusement, et tousjours par l'industrie d'Aubigné. Les entrepreneurs, cognoissants le naturel de Ségur, trouvèrent moyen de luy faire faire un voyage en Cour ; et là luy préparèrent tant de douceurs, qu'ils emportèrent cest esprit extrême à tout, si bien qu'il promit d'y mener son Maistre, et à son retour n'avoit autre langage, sinon que le Roy [Henri III] estoit un ange et les Ministres [pasteurs] des Diables. Luy donc s'estant rallié de la Contesse de Guiche, laquelle il diffamoit peu auparavant, voilà la Cour de Navarre fort estonnée du voyage que leur Maistre meditoit. Voici le remède qu'i apporta Aubigné qui sur tout cognoissoit bien Ségur ; c'est qu'un jour, comme il passoit par la sale, où la jeunesse de la Cour tiroit des armes, Aubigné eschauffé de cet exercice prit Ségur par la main, le mène à une fenestre qui regardoit sur les Rochers de la Vayse ; et luy montrant ce précipice, luy tint ce langage : *J'ai charge de tous les gens de bien de ceste Cour, de vous faire voir ce saut, qui est vostre passage, le jour que vostre Maistre partira pour aller à la Cour.* Ségur fort estonné dit pourtant : *Qui oserait faire cela? Si je ne puis le faire seul* (dit l'autre), *voilà les compagnons qui y sont résolus.* Ségur ayant retourné la teste vit en mesme temps une disaine des plus redoutables, qui enfoncèrent le chappeau, instruicts à ceste contenance, sans sçavoir la particularité du discours. Cest homme effrayé s'en va trouver le Roy [1]..., etc. »

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 50).

La Vayse c'est la Baise, et la scène se passe donc à Nérac où d'Épernon vint, en effet, et fut reçu magnifiquement à la fin de son voyage (du 4 au 7 août 1584) après avoir eu déjà des entrevues avec le Roi de Navarre à Pamiers et à Pau (en juin et juillet). Cette concordance de lieu semble comme confirmer le temps où d'Aubigné situe l'incident, s'il n'y avait d'autre part une objection capitale, et c'est, si j'ose dire, l'alibi de Ségur. Le chef du Conseil du Roi de Navarre ne pouvait pas se trouver à Nérac à ce moment, car il n'était même pas en France. Il accomplissait une longue mission à l'étranger, auprès des souverains et des États protestants, en Angleterre, Hollande, Allemagne, au Danemark, en Suède, pour les engager à accommoder les différends théologiques des diverses confessions réformées, et à s'unir contre le péril commun de la grande ligue hispano romaine. Il était parti dans l'été de 1583, et il ne revint qu'au mois de mars 1585[1].

Donc pas de doute, d'Aubigné a fait erreur ; son algarade à Ségur n'est pas contemporaine de l'ambassade de d'Épernon et ne fut pas causée par elle. Quand donc se produisit-elle ? Après le retour de Ségur ? Ce serait invraisemblable. Il ne pouvait être question pour le Roi de Navarre de se rendre à la Cour au printemps de 1585, quand les Guises étaient les maîtres de la situation, quand les négociations d'Épernay allaient s'engager entre eux et la Reine mère, et que le gouvernement de Henri III était sur le point de capituler par le traité de Nemours. Il reste donc que la querelle soit antérieure au départ de Ségur, et je ne vois pas de meilleur moment pour la placer que la fin de 1582, lorsque l'insistance répétée de Marguerite et l'invitation directe d'Henri III firent mettre l'affaire en discussion au Conseil du Roi de Navarre.

Une difficulté subsiste cependant dans notre hypothèse. Ségur après les mo-

1 Toutes les lettres l'accréditant sont datées de juillet 1583. Cf. *Lettres-Mémoires*, t. I, p. 530 à 564, *passim*. De même, l'Instruction qui lui fut remise, et qui porte ce titre dans les papiers de Duplessis-Mornay : « Instruction pour traiter avec le Royne d'Angleterre, le Duc d'Allemagne, les Princes et Estats protestans, baillée par le Roy de Navarre au seur de Ségur, s'y allant de ce pays au juillet 1583, dressée et signée par M. Duplessis », t. II des *Mémoires de Duplessis-Mornay*, p. [illegible]. D'après les Tables, t. IX, p. 240, il ne s'est embarqué qu'en août à Rochelle. — La première mention qui nous intéresse de son retour est dans deux lettres du Roi de Navarre écrites en Angleterre, à Élisabeth et à M. de Walsingham, pour [illegible] d'amitié et de bonne volonté que Ségur a rapportées (*Lettres-Mémoires*, t. II, p. 16[illegible]). Deux autres à M. de Walsingham (et Batie, du 12 mars 1585) doivent aussi [illegible] ment écrites en même temps : la matière en est la même.

naces de d'Aubigné, effrayé ou furieux, se serait vengé en allant rapporter au Roi de Navarre les propos injurieux qu'il tenait sur la comtesse de Guiche, en particulier ce qu'il avait dit à Bellièvre, à Mont-de-Marsan. Comme celui-ci s'étonnait de voir la maîtresse royale si mal accompagnée pour aller à la messe un jour de fête, n'ayant avec elle qu'un étrange cortège composé d'un bouffon, une mauresque, un valet, un singe et un barbet, il en demanda la raison à d'Aubigné, et pourquoi les courtisans de Navarre n'étaient pas plus honnêtes : « *C'est*, lui répondit celui-ci, *qu'il y a en ceste Cour une fort généreuse noblesse, mais il n'y a de macquereau, de bouffon, de valet, de singe et de barbet que ce que vous voyés là*[1]. »

Bellièvre vint, à deux reprises, trouver le Roi de Navarre à Mont-de-Marsan, à la fin de 1583 et en janvier 1584. C'était à propos de l'affront que la Reine Marguerite avait reçu d'Henri III à son départ de Paris (en août 1583) et qui amena pendant quelque temps une situation très tendue entre les deux Cours. Nous parlerons de cette affaire tout à l'heure, car d'Aubigné y fut mêlé.

Mais, lors des ambassades de Bellièvre, Ségur était à l'étranger, et il n'a pas pu connaître avant de partir les médisances futures de d'Aubigné sur la comtesse de Guiche. Si donc il en a fait état en allant se plaindre au Roi de Navarre, c'est que la dispute est bien plus tardive que nous ne l'avons supposé, et il faut la reporter non pas au voyage de d'Épernon dans le Midi, comme le dit d'Aubigné, puisque Ségur n'était pas encore rentré, mais après son retour, au début de 1585. Nous retombons dans une autre impossibilité, la question d'un voyage en Cour du Roi de Navarre ne pouvant pas se poser à cette date, comme je l'ai observé plus haut. Et ainsi nous tournons dans un cercle vicieux. Il n'y a qu'un moyen d'en sortir, c'est d'admettre que d'Aubigné a mêlé dans sa mémoire et dans son récit des incidents d'époques différentes.

Que la querelle avec Ségur sur la question du voyage en Cour soit antérieure au départ de celui-ci, et se soit passée pendant le séjour à Paris de la Reine Marguerite, cela me paraît prouvé par une des circonstances du récit. Nous avons vu que les « entrepreneurs », pour gagner Ségur à leurs vues, lui font faire à lui-même un voyage en Cour, d'où il revient converti au projet. Or j'ai cité à dessein précé-

1. Cf. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 51, et *Confession de Sancy*, t. II, p. 353-354.

demment plusieurs passages des lettres de la Reine Marguerite, où elle fait allusion à cette venue de Ségur. Quand il est retourné en Gascogne, elle correspond avec lui, elle invoque son avis dans ses lettres à son mari, pour le décider. Bref, Ségur est dans cette affaire, sinon son agent, du moins son allié. Et voilà ce qui justifie dans une certaine mesure les accusations de d'Aubigné contre lui. La mission de Ségur à Paris n'avait du reste aucun rapport avec la question du voyage. Il était venu proposer à Henri III une intervention armée du roi de Navarre en Espagne[1].

Deux ans après, c'était l'ambassade du duc d'Epernon dans le Midi. Ségur était absent, mais les demandes qu'apportait l'envoyé d'Henri III firent reprendre la discussion sur le voyage en Cour, qui avait fait l'objet de la dispute de Ségur et d'Aubigné. En même temps était soulevée une question beaucoup plus grave, celle de la conversion[2]. Qu'elle se posât ou qu'elle fût posée, dès ce moment, il y avait là de quoi révolter les âmes vraiment huguenotes, qui refusaient de subordonner la foi aux raisons d'Etat. D'Aubigné a dû fulminer plus que jamais et manifester son opinion avec éclat. A distance, il aura confondu dans ses souvenirs ces deux périodes d'indignation, celle de 1582 et celle de 1584.

Quant à ses mots sur la comtesse de Gouche à Mont-de-Marsan, si Ségur les apprit de la bouche de Bellièvre, ce ne put être qu'au retour de son grand voyage à l'étranger, et il est bien possible qu'ayant gardé rancune à d'Aubigné, depuis la scène de Nérac, il soit allé les répéter au Roi de Navarre. D'où grise nouvelle, non seulement avec Ségur, mais dans les rapports de d'Aubigné avec Henri. Et là encore, il a confondu les deux moments, la première et la seconde querelle.

Je pense du reste qu'il exagère la gravité de cette crise. Le Béarnais, furieux,

1. Cf. Duplessis-Mornay, *Mémoires*, t. II, p. 353.

2. C'étaient les deux points, en effet, qu'était venu traiter d'Epernon avec le Roi de Navarre, comme le montre le compte rendu d'une discussion entre trois conseillers du Prince, qui eut lieu dans son cabinet à Pamiers, quatre jours après l'arrivée de d'Epernon (séjour à Pamiers du 20 au 28 juin). On trouve ce compte rendu reproduit dans les *Mémoires de Villeroy*, t. III, p. 1 à 112 de l'édition in-12 d'Amsterdam 1725, sous le titre « *Lettre écrite par M. du Fresne, narrative d'un discours tenu en la présence du Roi de Navarre entre M. de Roquelaure, le ministre Marmet et M. de Ferrier* ». Roquelaure représente le point de vue catholique, Marmet le point de vue huguenot [illegible], et le conseiller Ferrier l'opinion moyenne.

ne parlait de rien de moins que de le faire mourir! Peut-être d'Aubigné, avec son sens dramatique, a-t-il pris la situation un peu au tragique. C'est la faute, il est vrai, de son ami la Boulaye, qui, le voyant revenir d'une « course en Poitou » — auprès de Suzanne sans doute — « le pria à jointes mains de remonter à cheval » et de se sauver. D'Aubigné n'en fit rien. Il connaissait le naturel de son maître et savait que s'il était « ung peu cholère et piquant », comme disait Henri III, « le fonds en était bon [1]. » Il prend seulement la précaution de mettre un poignard à sa ceinture, — il y a de quoi trembler ! — et, sans se faire annoncer, « par les huit segrets » va le surprendre avec la comtesse de Guiche. Tout se passa très bien. Allez seulement « r'habiller l'esprit de Ségur », dit le Roi. D'Aubigné y court, toujours avec son poignard, dont la vue a sur l'esprit de Ségur un effet si merveilleux qu'il va dire au Roi : « *Sire, ce garçon est plus homme de bien que vous et que moy ;* et pour preuve de ceste réconsiliation, luy fit payer deux mille cinq cents escus, qui luy estoyent deus des voyages, et qu'il n'esperoit jamais avoir[2]. »

§ 4. — L'Affaire de la Reine Marguerite et l'échéance des places de sûreté.

Le séjour de la Reine Marguerite à Paris se termina mal ; elle avait raison de le redouter autant qu'elle le désirait. On ne l'avait mandée que dans l'espoir d'obtenir par elle la venue de son mari. Du moment qu'elle avait échoué, Henri III, qui ne l'aimait pas, jugea sa présence moins nécessaire, et le lui fit sentir. Elle aurait dû laisser passer cette mauvaise humeur sans avoir l'air de s'en apercevoir, et en évitant de le mécontenter d'autre façon. Mais, malgré sa finesse, elle était trop personnelle, comme tous les Valois, pour avoir de ces attentions, et elle se complaisait trop dans l'intrigue — sous toutes ses formes — pour ne pas commettre des imprudences et des maladresses. Elle ne cachait pas sa liaison avec Chanvallon. On en jasait. Elle ripostait en raillant l'amitié équivoque du Roi et de ses Mignons. C'était le moment où Henri III offrait le spectacle étrange de dévotions outrées et

1. Voir ce curieux jugement d'Henri III sur le Roi de Navarre, en présence de Duplessis, *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. II, p. 575.

2. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 51-52).

d'exquises voluptés, comme dit d'Aubigné[1]. Il fondait des ordres religieux, menait des processions de Pénitents, tout en se fardant et en s'accoutrant comme une femme. Beau thème pour les mauvaises langues ! Marguerite ne sut pas retenir la sienne, qui était déliée et caustique. Plus d'un favori du jour en éprouva la piqûre, et ils s'unirent pour monter le Roi contre elle. Finalement, dans un accès de colère, il la congédia brutalement, après lui avoir fait un affront public (août 1583).

Le Roi de Navarre, pour son honneur, était obligé d'en demander raison, bien qu'il ne fût pas fâché peut-être, au fond, de cette opportune querelle de famille, qui allait lui permettre de jouer au naturel — et légitimement — l'offensé, au moment où tombait une échéance gênante, celle de la restitution des places de sûreté, accordées pour six ans par le traité de Bergerac de septembre 1577. Pas plus que les villes supplémentaires et temporaires, qui étaient l'objet du litige lors de la Conférence de Nérac, le Parti ne voulait rendre ses places permanentes, ou qu'il s'était habitué à considérer comme telles. Il avait toujours de bons motifs pour en réclamer le maintien, en arguant que les Édits n'étaient pas encore suffisamment observés, ni la sécurité revenue :

« Souvenez-vous, écrivait Catherine à Matignon, lieutenant général du Roi en Guyenne, que voyez le temps de la reddition des villes, et que, quand les dits de la religion veullent faire ou obtenir quelque chose de nouveau, ils montrent tousjours d'avoir des craintes et doubtes[2]. »

Raison de plus pour ne pas leur fournir de prétextes à se dérober. C'était bien l'avis de Catherine. Son fils avait commis un pas de clerc, sous l'empire de son caractère impulsif et de sa haine contre Marguerite, en provoquant ce conflit avec le Roi de Navarre, au moment où l'on avait besoin de sa bonne volonté : « mais c'est à ceste heure le plus malaizé que de pouvoir, après avoir si mal conduict ceci, y pourvoir et donner remède, tel qu'il est nécessaire. Il faudra y bien penser[3] ». La difficulté pour Henri III était de revenir en arrière, la dignité royale semblant s'opposer à l'aveu de ses torts.

1. Cf. d'Aubigné, *Histoire universelle*, t. V, p. 341 et sq., et ci-dessous mon chapitre XI, § 3, sur la composition des *Tragiques* (*Princes*).

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 128, col. 1-2 (25 août).

3. *Ibid.*, p. 138, col. 2 (lettre à Bellièvre du 6 septembre).

Le Roi de Navarre exploita habilement cette situation. Il commença par régler à son avantage une question depuis longtemps en suspens : la ville de Mont-de-Marsan était « du patrimoine de Navarre », elle faisait partie des « maisons et châteaux » qu'il devait recouvrer en vertu du traité de Fleix (de 1580). Mais depuis trois ans on l'amusait, on le bernait par des atermoiements toujours renouvelés, et qui dissimulaient — mal — l'intention arrêtée de ne pas lui remettre une ville de cette importance. Il estima l'occasion bonne pour se faire justice lui-même, puisqu'on ne voulait pas lui rendre son bien ; et, dans la nuit du 20 au 21 novembre, il enleva la ville par un coup de surprise. D'Aubigné prit peut-être part à ce brillant fait d'armes — très risqué — dont il a laissé une relation curieuse et impressionnante [1].

Le maréchal de Matignon ne pouvait pas rester sur cet échec qui portait atteinte à son prestige ; aussi occupa-t-il sans délai des places protestantes, qui étaient dispensées de garnisons royales. Moyens de pression à double fin, et même à trois fins : pour obliger le Roi de Navarre à reprendre sa femme, quoique « toute barbouillée » dans sa réputation par le scandale dont Henri III l'avait éclaboussée ; pour lui faire lâcher Mont-de-Marsan ; enfin pour servir de gage à la restitution des places de sûreté.

Le Béarnais protesta véhémentement contre ces représailles, et Bellièvre, l'ambassadeur d'Henri III, survenant sur ces entrefaites à Mont-de-Marsan (25 novembre) pour lui apporter les explications du Roi sur les incidents qui avaient marqué le départ de Paris de la Reine Marguerite, il refusa de l'entendre jusqu'à ce que Matignon eût rapporté des mesures à ses yeux injustifiées, puisqu'il n'avait fait qu'user de son droit en rentrant dans « sa ville » de Mont-de-Marsan.

Le différend se prolongea plusieurs mois, et pendant ce temps la Princesse, qui en était le prétexte plutôt que la cause, se morfondait dans une condition humiliante, rejetée par le Roi son frère, repoussée par le Roi son mari, et ne sachant trop où fixer sa résidence. J'ai raconté cette affaire ailleurs dans tous ses détails [2] ; je ne m'y attarderai donc pas ici. Je veux seulement rappeler, ou signaler que d'Aubigné y joua un rôle, qu'il fut chargé d'aller demander à Henri III réparation de l'offense faite à la Reine, et qu'il s'acquitta de sa mission avec audace et fierté :

1. *Histoire universelle*, t. VI, p. 188-190.
2. Dans la *Revue du XVIe siècle en 1913*.

Le Roi, raconte-t-il, « ayant donné au messager toutes apparences de terreur, l'ouyt haranguer sur les interests que portoyent les injures des princes, sur ce que cet acte d'infamie avoit esté joué en la plus splendide compagnie et sur l'eschaffaut plus relevé de la chrestienté... Tant y a que, non sur le refus de justice, mais sur le delai qui sentoit le refus, le messager remit entre les mains du roi l'honneur de son (du Roi de Navarre) alliance et retint de son amitié.

« La response du roi fut : Retournez trouver le roi vostre maistre, puisque vous osez l'appeler ainsi, et lui dictes que, s'il prend ce chemin, je lui mettrai un fardeau sur les espaules qui feroit ployer celles du Grand Seigneur. Allez lui dire cela et vous en allez ; il lui faut de telles gens que vous. — Ouy, Sire, dit le repliquant, il a esté nourri et creu en honneur sous le fardeau, duquel vous le menacez. En lui faisant justice, il hommagera sous Vostre Majesté sa vie, ses biens et les personnes qui lui sont acquises, mais son honneur, il ne l'asseurera jamais ni à Vostre Majesté ni à un prince vivant, tant qu'il aura un pied d'espée dans le poing. — Le roi, à ces paroles, mit la main sur un poignard qu'il avoit au coste et puis s'éloigna vers les deux freres de la Valette, qui en avoient autant. Et ainsi sortit du cabinet[1]. »

D'Aubigné ajoute dans ses *Mémoires* qu'il avait pris « l'estrange résolution de tuer à gauche et à droite dans le Cabinet, si on l'eust voulu poignarder[2] ».

On a contesté la véracité de son récit, et même la réalité de sa mission en Cour. J'en ai apporté des preuves, et je l'ai située (au 19 octobre 1583) entre l'intervention de Duplessis-Mornay, qui fut le premier messager du Roi de Navarre en cette affaire (en septembre) et l'ambassade de Bellièvre à Mont-de-Marsan. Cette ambassade se fit en trois temps, à cause des complications politiques qui étaient venues se greffer sur l'affaire de la Reine Marguerite, et qui en rendaient la solution fort malaisée. Il y a trois visites de Bellièvre à Mont-de-Marsan : les deux premières entre le 25 novembre et le 7 décembre 1583, à quelques jours d'intervalle, la troisième en janvier 1584. J'ai distingué ces diverses phases, et démontré que la relation de son ambassade, conservée dans un manuscrit du Fonds Brienne

1. *Histoire universelle*, t. VI, p. 171-172. Cette altercation est rapportée aussi dans le *Sancy*, chap. VII du liv. II (De l'impudence des Huguenots), éd. Reaume, t. II, p. 356.

2. *Mémoires* (Reaume, t. I, p. 42).

(n° 295 [1], s'applique seulement à la troisième étape — celle de janvier — contrairement à ce qu'on avait cru jusqu'alors.

L'entente ne put encore s'établir à ce moment, et le « purgatoire » de la Reine Marguerite, comme elle disait spirituellement et mélancoliquement, continua. Mais tout finit par s'arranger, et le 13 avril 1584 elle rentra au domicile conjugal, à Nérac, lorsque Matignon eut retiré les garnisons voisines dont se plaignait le Roi de Navarre, et qui auraient donné au retour de sa femme près de lui l'apparence d'une contrainte imposée. Mont-de-Marsan lui demeura acquis. Quant à la question des places de sûreté, elle n'était pas encore réglée, mais elle n'allait pas tarder à l'être.

Pendant le conflit, le Roi de Navarre avait pris sur lui (25 décembre 1583) de convoquer pour le 20 mars suivant une Assemblée protestante, dont l'objet ne pouvait être que de discuter la remise des places. Le temps pressait, en effet ; on annonçait la venue prochaine des commissaires royaux chargés de les recevoir. Il s'agissait de parer le coup. Mais cette convocation d'Assemblée, sans autorisation du pouvoir central, était illégale. Il essaya bien de donner à son initiative les couleurs et les prétextes les plus innocents, arguant que son but était de disposer ses coreligionnaires à la reddition ; Henri III refusa d'être dupe de ces explications spécieuses et de ratifier la convocation.

C'était le temps où l'on entrait dans la voie des accommodements pour l'affaire de la Reine Marguerite et des garnisons de Matignon. Le Roi de Navarre jugea plus habile de ne pas résister ouvertement à Henri III, et de reprendre par le commencement la question de l'Assemblée, en essayant de le convaincre, plutôt que de lui présenter la carte forcée à contresigner :

« Monseigneur, écrivait-il le 8 février 1584, J'ay veu par la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté me rescrire le XXIe du passé qu'elle trouve l'assemblée que j'ay convoquée de ceulx de la Religion, non seulement infructueuse, mais préjudiciable et dommageable. Laquelle cependant je n'ay jamais pensé faire, sinon en intention d'affermir la paix et disposer les dicts de la Religion à l'entière obeissance de voz commandemens et à l'observation de vos edicts... [2] ».

1. A la Bibliothèque Nationale.
2. *Lettres-Missives*, t. I, p. 635.

Mais voilà, il y a observance et observance ; et d' « aulcuns », dans le Parti, interprétaient le terme des six ans, au bout duquel les places devaient être restituées d'après les Édits, dans un sens non strict, mais extensible, suivant la tranquillité et la sécurité dont on aurait joui pendant ce temps. Pouvait-on dire qu'elles avaient été assurées ? Le délai avait été coupé par la guerre de 1580, sans compter toutes sortes « d'inexécutions d'icelluy [Édit], de prinses, surprinses, attentats et injustices [1] », même pendant la paix. La conséquence, c'était que le délai devait être prolongé.

Henri III connaissait ces doléances, en partie justifiées, mais un peu exagérées pour les besoins de la cause. Elles revenaient dans tous les Cahiers annuels des Églises, notamment dans ceux que lui avait présentés Clermont pour 1583 [2]. Il y avait répondu avec bienveillance, mais il fit la sourde oreille à la conclusion qu'on prétendait tirer de ces griefs.

Heureusement pour les Protestants les circonstances allaient les servir, et amener peu à peu le Roi à se relâcher de son intransigeance.

Presque en même temps que la lettre du Roi de Navarre du 8 février arriva à Paris le meilleur homme d'État du Parti, Duplessis-Mornay. Il n'y venait pas spécialement pour la question de l'Assemblée ni des places ; mais la mission confidentielle, dont il était chargé auprès d'Henri III, en lui donnant ses grandes et ses petites entrées au Louvre, allait lui procurer des occasions et une autorité particulière pour plaider adroitement et discrètement la cause de ses coreligionnaires. Il fit à Paris un long séjour de plusieurs mois (de février à mai 1584) et eut plusieurs entrevues avec le Roi, la Reine-mère et le secrétaire d'État Villeroy. Les Lettres-Mémoires qu'il écrivit alors au Roi de Navarre sont un vrai journal de sa mission, et du plus haut intérêt [3]. Il venait révéler les dessous d'une vaste conspiration contre la Couronne, dont Madrid était le centre, qui avait gagné le Duc de Savoie et qui, par les Guises et quelques grands seigneurs, poussait ses ramifications

1 *Lettres-Mémoires.*

2 Voir les Cahiers datés du 8 juillet 1583, dans les Mémoires de Duplessis-Mornay, t. II, p. [illegible] à [illegible].

3 Il y a [illegible] lettres du 20 février et du 9 mars (*Mémoires*, t. II, p. [illegible] à [illegible]), du 14 avril, quand le duc d'Anjou est considéré comme perdu (p. 574-578), du 2 mai (p. 594-598).

Voir aussi la curieuse Mémoire présenté au Roi Henri III le 26 avril, Sur la noyse de France (*Mémoires de Mornay*, t. II, p. [illegible] à [illegible]). C'est [illegible] son empreinte de la politique de Richelieu.

dans toutes les parties du Royaume. Les dispositions de Montmorency notamment (le gouverneur du Languedoc) étaient douteuses, et Henri III aurait bien voulu lui retirer son gouvernement et le donner à son favori Joyeuse.

Le Roi de Navarre avait été mis au courant de ces ténébreuses machinations par un capitaine dauphinois, Beauregard, qui avait surpris la confiance et les secrets du Duc de Savoie, et que Duplessis amenait avec lui à Paris. Ce n'étaient pas les premiers renseignements de ce genre que le Roi recevait; mais jamais ils n'avaient été si précis, et il s'en montra fort reconnaissant. On a là une preuve, entre beaucoup d'autres, que le soulèvement ligueur était préparé de longue main et avec soin.

Les mesures de précaution envisagées par le gouvernement royal allaient nécessiter des mouvements de troupes, qui risquaient d'inquiéter les Protestants ignorants de leur objet. Duplessis en profita pour insinuer qu'il serait peut-être bon de les rassurer pour leurs places, et de retirer ainsi aux malintentionnés un moyen d'alarme. La perspective d'une Assemblée les tranquilliserait. Le Roi résista et se plaignit de la convocation anticipée qui avait été faite[1] ; mais déjà la Reine-mère était ébranlée[2], et Villeroy concédait que la question serait mieux traitée sur place dans le Midi, par Bellièvre[3]. C'était déjà un grand pas de fait, car l'esprit de conciliation de celui-ci, pour peu que de Paris on lui laissât quelque liberté, n'était pas douteux. Duplessis n'insista pas davantage pour ne pas avoir l'air de demander le prix du service qu'il était venu rendre par ses révélations.

Dès lors l'affaire était en bonne voie. La Cour désirait que le Roi de Navarre usât de son influence auprès de Montmorency, au besoin même allât le trouver pour le ramener ou le maintenir dans le devoir. Elle avait donc des motifs de lui complaire. D'ailleurs la disparition du duc d'Anjou (10 juin 1584) rapprochait nécessairement Henri III de son héritier présomptif, et créait entre eux un lien de solidarité dynastique. Il lui adressa un ambassadeur de marque, le duc d'Epernon, qui se concerta avec Bellièvre, déjà en Guyenne, et le résultat fut qu'une nou-

1. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. II, p. 539 (audience du mardi 21 février).
2. *Ibid.*, p. 531 et 553.
3. *Ibid.*, p. 549 (conversation du 2 mars).

velle convocation put être lancée [le 24 juin] avec l'autorisation du Roi, pour une Assemblée protestante à tenir le 15 août [1].

Elle se déroula dans le calme (du 15 août au 15 septembre 1584). Bellièvre ne put la faire résoudre à la remise immédiate des places, mais sans doute il ne se faisait guère d'illusions, et il ne soutint la réclamation que pour la forme. Le Roi de Navarre lui prêta son concours, avec moins de conviction encore bien entendu, et se fit, par acquit de conscience, l'avocat du Diable, en plaidant pour l'obéissance et la restitution. Tout cela a l'air d'une mise en scène pour la galerie, c'est-à-dire pour l'opinion catholique, afin de lui donner à croire que le Roi avait résisté autant qu'il avait pu. Les Cahiers lui furent portés par Duplessis et le comte de Laval (d'Andelot, fils de Coligny). Le Roi de Navarre leur remit des lettres pour Henri III et sa mère. Dans la première il rendait hommage à la modération de Bellièvre [2], dans la seconde à celle... des Protestants. Il écrivait, en effet, à Catherine :

« L'assemblée a esté tenue à Montauban, suivant ce qu'il a plen au Roy permettre. Je n'ay point veu compagnie plus disposée à la paix et au bien de l'Estat, et à rendre l'obéissance deue à vos Majestez. Monsr de Bellièvre, qui a peu entendre ce qui s'y est passé, pourra témoigner ma droite intention [3] ... »

Ces précautions oratoires préparaient la demande de prorogation, formulée à la fin des Cahiers — *in cauda venenum* — et fondée sur les mêmes arguments dont le Roi de Navarre s'était servi dans sa lettre du 8 février précédent à Henri III. Avec une différence pourtant, qui marquait un progrès : on n'ergotait plus sur l'interprétation à donner au terme de six ans. On reconnaissait fraîchement qu'il était échu, mais on faisait appel à la bénignité du Roy pour rassurer ses sujets réformés en leur laissant encore quelque temps ces villes de refuge, puisqu'ils ne jouissaient toujours pas de la sécurité matérielle et morale qui leur aurait permis d'y renoncer. Henri III se montra bon prince ; il y était d'ailleurs incité

1. Cf. le texte de cette convocation dans les *Lettres Missives d'Henri IV*, t. I, p. 86, et les instructions remises à la Reyne par le Roi de Navarre (Appendice I). Petit pensé profiter [illegible] de la mort de Monsieur [illegible] (*Mémoires de Mornay*, t. II, p. 60 [illegible]).

2. Cf. *Lettres-Missives*, t. I, p. 683.

3. Ibid., p. 684. Voir aussi les [illegible] aux postulats des Cahiers (*Mémoires de Mornay*, t. II, p. 597 [illegible]). C'est là que le Roi de Navarre dénonce avoir fait tout son possible, pour décider l'Assemblée à rendre les villes.

par les inquiétudes que lui donnait Montmorency en Languedoc. Sa querelle avec Joyeuse s'était aggravée. La prudence commandait d'amadouer les Protestants pour qu'ils ne fissent pas cause commune avec lui [1]. Il accorda donc (le 10 décembre 1584) presque toutes les requêtes des Cahiers [2] et un nouveau délai d'un an ou deux pour la remise des places, se défendant de pouvoir faire davantage à cause des défiances et jalousies que ce privilège des Réformés provoquait chez les Catholiques. Quand on songe à la suite des événements, et à l'imminence de la révolte ligueuse, on est bien obligé de reconnaître que ce n'était pas là une excuse verbale, et qu'Henri III eut un certain mérite à faire cette concession, malgré les résistances d'une bonne partie de l'opinion publique [3]. Grâce à quoi le Parti, qui sentait venir l'orage, eut le temps de fortifier ses places, et de se mettre en mesure de se défendre pour soutenir la lutte suprême dans la dernière guerre de Religion, la Grande Guerre.

1. Voir à ce sujet une conversation de Duplessis avec Henri III à Saint-Germain-en-Laye, racontée dans une lettre de Duplessis au roi de Navarre en date du 14 novembre 1584 (*Mémoires de Mornay*, t. II, p. 680-685). — On trouve d'abondants détails sur le conflit de Montmorency et du Maréchal de Joyeuse dans l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissète, t. XI, liv. XL, p. 701 et sq (éd. Privat, Toulouse).

2. Cf. le texte des Cahiers, avec les réponses royales en italique, article par article, dans les *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. II, p. 606 à 667.

3. C'est un des griefs invoqués dans le Manifeste des Ligueurs du 30 mars 1585 (cf. d'Aubigné, *Histoire universelle*, t. VI, p. 176).

CHAPITRE VII

LA DERNIÈRE GUERRE DE RELIGION
LE POUVOIR ROYAL CONFISQUÉ PAR LA LIGUE
(1585-1588)

---

§ 1. — Le triomphe de la Ligue et la proscription des Réformés. — La temporisation du Roi de Navarre et les impatiences d'Agrippa d'Aubigné. — Les délibérations de Castres (mars 1585) et de Guitres (fin mai). — La malheureuse entreprise d'Angers (octobre).

« Nous trouvons une face nouvelle d'affaires, lorsque le roi se rendit par force ennemi des Bourbons et des réformez, et, se couchant de peur d'estre abattu, se fit chef de ses ennemis pour donner par le dedans le premier branle à leur destruction [1]... »

Ainsi s'exprime d'Aubigné dans son *Attache aux deux premiers tomes de l'Histoire universelle*, pour justifier la coupure qu'il fait à l'année 1585. C'est, en effet, une guerre exceptionnelle qui s'engage, parce que le Royaume ne la fait pas librement, mais contrainte par une faction. Et quand Henri III aura capitulé devant les sommations de la Ligue, et signé avec ses chefs le traité de Nemours (7 juillet 1585), il dira au cardinal de Bourbon, le futur roi fantoche de la Ligue, en allant porter au Parlement son nouvel Edit :

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. VI, p. 367-368.

« Mon oncle, contre ma conscience, mais bien volontiers, je suis ci-devant venu céans faire publier les édits de pacification, pource qu'ils réussissoient au soulagement de mon peuple. Maintenant, je vay faire publier l'édit de révocation d'iceux, selon ma conscience, mais mal volontiers, pourceque de la publication d'icelui dépend la ruine de mon Estat et de mon peuple [1]. »

Il voyait juste, mais c'est un *meâ culpâ*, l'aveu et la condamnation de sa propre faiblesse. Il était sincère, il n'avait pas voulu cette nouvelle guerre qu'on l'obligeait à faire aux Protestants. Malgré sa dévotion bigote, il ne paraît pas avoir eu de fanatisme, sinon par raison d'État mal comprise, au moment de la Saint-Barthélemy. Mais depuis, il avait reconnu l'impossibilité de détruire la Religion réformée par la force ; il avait senti le danger pour l'ordre public et son pouvoir personnel d'armer les citoyens les uns contre les autres ; il avait fait enfin l'expérience de la paix et de ses avantages, depuis 1580 ; il avait constaté qu'on pouvait contenir les Réformés dans le devoir, en les laissant pratiquer leur religion, et en leur assurant quelques garanties. Bref, il était très attaché à cet ordre nouveau, à ce *modus vivendi* acceptable pour tous, et très désireux de maintenir la paix publique, si difficilement rétablie. Sa mollesse naturelle d'ailleurs, son amour de la tranquillité, d'une vie facile, heureuse et intelligente, devaient l'éloigner d'une nouvelle guerre civile. Il est assez évident qu'il ne s'y résigna qu'à contre-cœur, dans l'espoir de sauver sa couronne menacée, quand il vit la Ligue puissamment armée, et qu'il crut qu'il n'y avait plus d'autre alternative que de se soumettre ou de se démettre.

Ce qui a fait le succès de la Ligue de 1585, c'est la disparition du duc d'Anjou (10 juin 1584) et la répugnance qu'éprouvait la France catholique à l'idée de voir sur le trône de saint Louis un roi hérétique. Mais ce sentiment respectable fut exploité par une bande d'ambitieux, qui, profitant des circonstances et de l'impopularité d'Henri III, cherchèrent, sous prétexte de défendre le Catholicisme, à mettre la Royauté en tutelle, et puis à se l'approprier. Les visées et les desseins du duc de Guise allaient loin. Et derrière lui il y avait Philippe II, qui le payait (traité de Joinville, 31 décembre 1584) et qui s'en servait pour bouleverser et affaiblir le

1. L'Estoile, t. II, p. 202.

royaume voisin. A tous points de vue donc le Roi de Navarre représentait la cause nationale.

Henri III le savait. Il aurait voulu le convertir, non l'écarter. Jamais il ne mit en doute ses droits. Avant même la mort du duc d'Anjou, quand son état ne laissait plus d'espoir, il disait devant Duplessis :

« Aujourd'hui je recognois le roy de Navarre pour mon seul et unique héritier. C'est ung prince bien né et de bon naturel. Mon naturel a tousjours esté de l'aimer, et je sçais qu'il m'aime. Il est ung peu chodère et piquant ; mais le fonds en est bon ; je m'asseure que mes humeurs lui plairont, et que nous nous accommoderons bien ensemble [1]. »

Et peu après il lui envoyait d'Epernon (20 juin-7 août 1584) pour l'engager à revenir à la Cour et... à la Religion catholique, afin d'enlever à la Ligue son principal moyen de propagande et d'agitation. Même après son refus il continua à le ménager. La force des choses rapprochait le Roi et son héritier présomptif, dont les intérêts devenaient solidaires, à part le différend de religion. On le comprenait à la Cour de Navarre, du moins le Roi et ceux de ses conseillers qui avaient un véritable esprit politique, comme Duplessis-Mornay. Henri III y trouva des conseils intelligents et dévoués pour sa bonne volonté d'entente ; et s'il y avait persisté, il aurait été soutenu par toutes les forces du Parti dans la lutte nécessaire contre la Ligue des Princes. L'alliance qui se réalisa à Plessis-les-Tours, en 1589, aurait pu se faire beaucoup plus tôt, dès 1585, et empêcher ou écourter beaucoup la guerre. Le Roi de Navarre fit au loyalisme monarchique tous les sacrifices possibles, même un peu celui de la sécurité de son Parti, comme le lui reprochèrent d'Aubigné et les intransigeants, en s'obstinant à ne pas entrer en campagne, malgré les armements et les entreprises de la Ligue, tant qu'on put garder un espoir ou un doute sur l'attitude du Roi — et même après.

Il observait en cela les règles de conduite que Duplessis lui avait fixées dans une lettre écrite de la Cour le 14 avril 1584, peu avant la mort du duc d'Anjou. Toute l'explication de son attitude si modérée, si expectante, dans les mois qui suivirent, jusqu'à ce que la nécessité de la guerre lui fût imposée, se trouve dans cette

1. Cf. Mémoires de Duplessis-Mornay, t. II, p. 475 (Lettre au Roi de Navarre du 14 avril 1584).

admirable lettre où son grand conseiller lui expose ses devoirs d'héritier présomptif. Maintenant, lui dit-il, tout le monde a les yeux fixés sur lui :

« C'est pourquoi vous avés à composer vostre vie et vos actions, en sorte que, s'il est possible, il ne s'y trouve rien à reprendre ; ains que chacung y puisse remarquer ce qui peult plus contenter son affection. J'entends, sire, que le roy y recognoisse une révérence envers luy ; les princes, une fraternité ; les parlemens, un amour de la justice ; la noblesse, une magnanimité ; le peuple, ung soin de son soulagement ; les ecclésiastiques, une modération d'esprit ; vos ennemis, une clémence et facilité ; tous en général, un naturel débonnaire, esloigné de perfidie, dissimulation, animosité, vengeance : vertus, qui, à la vérité, ne vous sont poinct acquises, mais naturelles [1]. »

La Ligue acheva ses préparatifs pendant l'hiver. Le 21 mars 1585, le duc de Guise s'emparait de Châlons-sur-Marne, dont il va faire son quartier général. Le 31, paraissait le *Manifeste de Péronne*. Henri III, averti de ce qui se tramait, n'avait pas attendu qu'éclatât la rébellion pour donner l'alarme à sa noblesse, et avant tous au Roi de Navarre. Il lui dépêcha un courrier porteur de ce billet qui lui parvint à Castres, le 23 mars au soir :

« Mon frère, je vous advise que je n'ai pu empescher, quelque résistance que j'aye faicte, les mauvais desseins du duc de Guise. Il est armé ; tenez-vous sur vos gardes et n'attentés rien. J'ay entendu que vous estiez à Castres pour parlementer avec mon cousin, le duc de Montmorency, dont je suis bien ayse, afin que vous pourvoyez à vos affaires. Je vous envoyeray un gentilhomme à Montauban, qui vous avertira de ma volonté.

Vostre bon frère

HENRY [2]. »

Le Roi de Navarre tenait, en effet, à Castres, avec les chefs du Parti et le maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, un important conseil poli-

1. DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires*, t. II, p. 576-577.

2. Cf. *Mémoires de Gaches* (consul de Castres) sur les guerres de Religion à Castres et dans le Languedoc, publiés par CH. PRADEL. Paris, Fischbacher, 1879, p. 296 et sq. La date du 23 mars pour l'arrivée du courrier royal est donné par Dom VAISSÈTE dans son *Histoire du Languedoc*, liv. XL, t. XI, p. 724 (éd. Édouard Privat, Toulouse).

tique pour examiner la situation et aviser aux mesures à prendre contre la Ligue. Il séjourna à Castres du 14 au 25 mars. Montmorency arriva le 17[1]. Les *Mémoires de Gaches* donnent des détails intéressants sur les réceptions, mais beaucoup plus vagues sur la délibération. Turenne est plus précis : il rapporte les deux discours où s'opposèrent les deux thèses en présence, l'un de Montmorency, l'autre de lui-même. L'objet de la discussion, tel qu'il ressort de son récit, était l'opportunité d'une prise d'armes immédiate « sans attendre que le Roy contraint par M. de Guise nous déclarast la guerre[2] ». Montmorency se prononça pour l'offensive, parce qu'il n'y avait pas de doute que l'accord était déjà fait entre le Roi et Guise ; Turenne pour l'expectative, afin de ne pas mettre l'opinion contre soi, mais en prenant des mesures de précaution. — Version invraisemblable qui ne répond pas à la situation de mars 1585, quand Catherine ne s'est même pas encore abouchée, à Epernay, avec les chefs de la Ligue. Le traité de Nemours (juillet) est loin d'être fait, et Montmorency, à cette date, n'a pas pu en invoquer la certitude, juste au moment où le Roi, obéissant à un sûr instinct de conservation, se tournait vers son beau-frère et paraissait faire appel à lui.

Il semble qu'une confusion se soit produite, dans les souvenirs de Turenne, entre les délibérations de Castres (mars) et celles de Guitres (fin mai), que raconte d'Aubigné[3] comme y ayant pris part, et où il prête à Turenne à peu près le même discours que celui-ci s'attribue à Castres, pour le fond au moins. Les événements avaient marché depuis la réunion de Castres, et les inquiétudes du Parti avaient grandi, non seulement par le fait du soulèvement ligueur, mais par la crainte de voir le Roi y céder. Le personnage annoncé dans le billet de mars était bien venu, très mystérieusement, à Montauban (à la fin du mois)[4], mais s'il avait donné des détails sur les complots des Guises, il n'avait fait que confirmer l'ordre d'attendre, pour agir, des instructions ultérieures[5].

Et ces instructions n'arriveraient pas, malgré les assurances d'absolu dévoue-

1. Cf. *Journal de Faurin*, édit. Ch. Pradel, 1878, p. 124 et sq.
2. *Mémoires de Turenne*, édit. Engrenault de Fontenay (pour la Société d'Histoire de France), p. 178.
3. *Histoire*, t. VI, p. 202 à 212, et *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 53).
4. Le Roi de Navarre s'y trouva du 27 au 31 mars. Cf. Itinéraire, *Lettres Missives*, t. II, p. 584.
5. Cf. *Mémoires de Gaches*, p. 301. D'après Dom Vaissette, c'était d'épurer un milieu. Loc. cit., p. [illegible].

ment que le Roi de Navarre avait fait porter en Cour, au début d'avril, par M. de Salignac, après les communications d'Henri III. Il s'en étonnait avec raison dans les lettres qu'il lui écrivait[1]. D'autant que de mauvais bruits couraient sur les négociations d'Épernay, que la Reine-mère conduisait secrètement avec les chefs de la Ligue, et qui se prolongeaient sans fin. Ces bruits étaient fondés. Depuis le 3 mai on peut dire que le Roi avait capitulé, au moins sur la question religieuse. Le Mémoire qu'il adressa ce jour-là à sa mère, par son médecin Miron[2], sacrifiait les Huguenots et ses Edits de tolérance. Il n'y avait plus à débattre que les avantages et les sûretés réclamés par les Guisards.

Voilà dans quelles conditions, au milieu de quels soupçons, s'ouvrit *la Conférence de Guitres*. Evidemment on n'était pas exactement renseigné, dans l'entourage du Roi de Navarre, sur ce qui se passait à Épernay ; mais on s'en doutait : il n'y a pas de fumée sans feu. En même temps, il est vrai, que ces nouvelles alarmantes, d'étranges conseils venaient de Paris, où il ne faut peut-être pas voir un raffinement de perfidie, mais plutôt le fait de gens bien intentionnés, et qui n'étaient pas au courant des dessous de la situation :

« On leur mandoit de la cour, dit d'Aubigne, que ce seroit une grande prudence à eux de ne s'esmouvoir point dans l'émotion des autres ; que demeurans paisibles ils condamnoyent les armes de la Ligue ; que ce seroit un brave traict s'ils faisoyent couler leurs gens de guerre dans les troupes du roi ; et plustost s'ils faisoyent prendre le nom des compagnies à des catholiques, bien que leurs inférieurs, spécialement à ceux qui avoyent suivi leur parti... Ceste nouveauté se rendit agréable à plusieurs, principalement aux ministres et gens du conseil[3]... »

Fallait-il écouter de pareilles suggestions, même si elles étaient formulées avec sincérité ? Les conseilleurs ne sont pas les payeurs. Le risque était grand à disperser ainsi les forces huguenotes, à les éparpiller parmi les troupes royales. C'était désarmer le Parti, c'était peut-être exposer ses soldats à une Saint-Barthélemy militaire, si le Roi venait à s'entendre avec les Ligueurs. La seconde proposition, de les laisser en corps distincts, mais de leur donner des chefs catholiques, était certes

1. Voir les lettres des 13 et 26 avril, et surtout du 17 mai (*Lettres-Missives*, t. II, p. 38, 45, 62).
2. Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, appendice, p. 465-467.
3. *Histoire universelle*, t. VI, p. 204-205.

moins dangereuse, mais humiliante. Malgré tout, il y avait des Réformés qui n'étaient pas hostiles même à la première solution et, « comme elle passoit de paradoxe en délibération », nous dit d'Aubigné, le Roi de Navarre voulut consulter les chefs du Parti et leur donna rendez-vous à Guitres, près Coutras. Des députés des Églises y vinrent aussi. « L'assemblée fut convoquée un matin en une grand'salle du prieuré, où furent commandez d'assister quelques maistres de camp : si bien que cet amas estoit de soixante testes[1]. »

C'est précis comme indication de lieu, mais vague pour le temps. L'Itinéraire nous montre le Roi de Navarre à Guitres les 29 et 30 mai[2], ce doit être le moment de la réunion. Et voici, en effet, une confirmation : dans une lettre du 10 juin à Ségur, qu'il avait renvoyé à l'étranger dès le début de mai, pour solliciter des secours, il lui dit : « Nous avons esté, monsieur le Prince et moy, trois ou quatre jours ensemble avec mons^r de Rohan, mons^r le comte de la Rochefoucault et bonne compagnie, à Montguyon et à Coutras[3]... »

De Guitres, en effet, il s'était rendu à Montguyon, le 30 mai au soir, et le 1er juin à Coutras[4], où il séjourna jusqu'au 4. Il est donc vraisemblable que l'assemblée dite de Guitres ne se tint pas uniquement à Guitres, et que des entretiens importants se poursuivirent pendant ces déplacements. Mais la délibération officielle, en séance plénière, dut avoir lieu à Guitres, où d'Aubigné la situe, et elle se déroula sans doute, comme il le rapporte, en trois discours successifs. D'abord une courte et grave harangue du Roi de Navarre qui pose ainsi la question :

« Ce qui se présente le premier à traicter est : si nous devons avoir les mains croisées durant le débat de nos ennemis, envoyer tous nos gens de guerre dedans les armées du roi, sans nom et sans authorité, qui est une opinion en la bouche et au cœur de plusieurs ; ou bien si nous devons avec armes séparées secourir le roi et prendre les occasions qui se présenteront pour nostre affermissement. Voilà sur quoi je prie un chascun de cette compagnie vouloir donner son advis sans particulière passion[5]. »

1. *Histoire universelle*, p. 205-206.
2. Cf. Itinéraire, *Lettres-Missives*, t. II, p. 585.
3. *Lettres-Missives d'Henri IV*, t. II, p. 75.
4. Cf. Itinéraire, *loc. cit.* Guitres et Coutras dans la Gironde, Montguyon dans la Charente-Inférieure.
5. *Histoire universelle*, t. VI, p. 206.

C'est le vicomte de Turenne qui prend le premier la parole, et il soutient que la Cause étant fondée sur la justice, ceux qui la défendent doivent faire au besoin le sacrifice de la prudence, pour faire reluire leur bon droit et leur innocence. Son avis est donc d'accepter la proposition d'introduire leurs hommes dans les compagnies royales : « Le roi devra sa délivrance à nostre vertu, et donnera sa haine passée à nostre humilité[1]. » Au contraire, ce serait le rejeter dans les bras des Ligueurs que de l'effrayer par une prise d'armes prématurée : « Si vous vous armez, le roi vous craindra ; s'il vous craint, il vous hayra ; s'il vous hayt, il vous attaquera ; s'il vous attaque, il vous destruira[2]. »

Ce discours emporte l'adhésion des vingt suivants « et toute la compagnie espousoit cette opinion quand *un mestre de camp* commandé à son rang parla ainsi...[3] ».

Cet anonymat, c'est en général la façon discrète dont d'Aubigné se désigne dans l'*Histoire*, pour ne pas parler trop de lui quand il n'a pas de raison particulière de se nommer, comme il nous en avertit lui-même dans l'*Avis de l'Imprimeur au lecteur*[4], de 1616. Nous trouvons au même endroit le décompte de ses états de service, et il en résulte qu'il aurait été mestre de camp depuis 1572, et maréchal de camp à partir de 1584[5]. On peut se demander alors pourquoi il ne se donnerait pas ici son nouveau grade, et cela semble contredire notre hypothèse — faite d'ailleurs par tout le monde[6] — que c'est lui-même qui répond à Turenne. Mais en fait l'objection ne vaut pas, et il a dû arrondir un peu les chiffres dans l'*Avis de l'Imprimeur*, car nous voyons dans les *Mémoires* qu'en 1585 il n'était encore que mestre de camp. Il prévient, en effet, à propos des premières opérations auxquelles il prit part en Poitou, en cette année 1585, que « tout cela est descript

1. *Histoire universelle*, p. 208.
2. *Ibid.*, p. 208.
3. *Ibid.*, p. 208-209.
4. *Histoire*, t. I, p. 19.
5. 44 ans d'ancienneté de grade de mestre de camp en 1616, dit-il, et 32 de maréchal de camp. Le mestre de camp était le colonel d'un régiment de cavalerie ou d'infanterie. Le grade de maréchal de camp équivaut à celui de général de brigade.
6. Cf. Berger de Xivrey dans une note du tome II des *Lettres-Missives d'Henri IV*, p. 67 ; Ludovic Lalanne dans son édition des *Mémoires de d'Aubigné* (1854) à l'appendice, p. 290, note 1 ; Ruble au tome VI de l'*Histoire*, p. 209, note 1.

soubs le titre d'un Maistre de camp[1] ». En revanche, à la bataille de Coutras (20 octobre 1587) il prendra « place avec les Mareschaux de camp[2] »; il avait dû être nommé en 1586[3].

Il n'y a donc pas de doute à garder. C'est bien d'Aubigné qui prononce le troisième discours dans la relation qu'il fait de l'Assemblée de Guitres. Du moins il le donne clairement à entendre, et il veut qu'on le croie. Or voici une étrange aventure : toute sa relation se retrouve presque mot pour mot dans les *Mémoires du Duc de la Force* (Jacques Nompar de Caumont), un des plus fidèles compagnons de Henri IV, celui qui échappa au massacre de la Saint-Barthélemy en contrefaisant le mort[4], et qui vécut ensuite jusqu'à quatre-vingt-treize ans, devint Maréchal de France sous Louis XIII, se signala encore pendant la guerre de Trente ans. Une de témoignage plus sûr que celui de ce brave et éminent soldat. Or, d'après l'éditeur de ses Mémoires, le marquis de la Grange (1843), ce serait à lui-même que le duc de la Force attribuerait le discours que d'Aubigné se prête. Il est, en effet, dans cette édition introduit de cette façon :

« Ce discours [de Turenne] emporta vingt des voix suivantes, et elles allaient être suivies du reste de l'assemblée, lorsque *le mien de la Force* prit ainsi la parole[5]. »

Voilà un curieux cas de contestation posthume et qui mérite d'être examiné d'un peu près. Présentons d'abord l'objet du litige, ce discours qui a deux auteurs. Le texte n'est pas tout à fait identique dans les deux versions, à la différence du discours du Roi de Navarre et de celui de Turenne, qui sont reproduits tels quels dans les *Mémoires de la Force* avec des variantes insignifiantes[6]. Le troisième,

1. *Mémoires*, édit. Réaume, t. I, p. 53.

2. *Mémoires*, p. 60.

3. En novembre 1586 il s'intitule lui-même « *un nouveau maréschal de camp*... » Cf. *Histoire*, t. VII, p. 61.

4. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. III, p. 323.

5. P. 46-47 du tome I (édition en 4 vol. chez Charpentier, Paris, 1843).

6. Une seule est intéressante, dans le discours de Turenne : au lieu du texte inintelligible ou bien négligé de d'Aubigné, au début : « Pource que le succès de toutes les affaires despend de bénédiction ou malédiction de Dieu, la justice ou l'injustice sont, à mon advis, les poincts qui doivent les premiers entrer en considération ; à nous mesmement qui ne distinguons que [?] nostre *droict* d'avec nos adversaires ni par querelles de nation à nation, ni par interest de succession, mais par la dispute de la vérité au mensonge, et de nostre *droict* à leur iniquité » (t. VI, p. 207). La Force écrit : « qui ne distinguons *pas* notre *Dieu* d'avec nos adversaires ni par querelles... ni... », etc. (t. I, p. 45).

au contraire, y est sensiblement abrégé. Je cite le texte de d'Aubigné, j'y mettrai entre crochets les passages qui ont disparu chez la Force, et j'indiquerai en note les simples variantes. De toutes façons ce discours est assez beau pour qu'on ait plaisir à l'étudier :

« Si la fidélité n'estoit ici plus de saison que la discrétion, le respect et l'honneur que je dois à ceux qui ont parlé me fermeroit[1] la bouche. Mais le serment que j'ai à Dieu, à sa cause et à vous, Sire, me l'ouvre, et, aux despens de la bienséance, me fait dire ce qui est de mon sentiment. Ce seroit fouler aux pieds les cendres de nos martyrs et le sang de nos vaillans hommes ; ce seroit planter des potances sur les tombeaux de nos princes et grands capitaines[2] morts, et condamner à pareille ignominie ceux qui encores debout ont voué leurs vies à Dieu, que de mettre ici en doute, et sur le bureau, avec quelle justice ils ont exercé leur magnanimitez. Ce seroit craindre que Dieu mesme ne fust coupable ayant béni leurs armes, par lesquelles ils ont traicté avec les rois selon le droict des gens, arresté les injustes bruslements qui s'exerçoyent de tous costez, et acquis la paix à l'Église et à la France. Mesme cette assemblée[3] seroit criminelle de lèse-Majesté, si nous avions osé convenir en ce lieu sans estre asseurez et pleins de nostre droict. Ce n'est donc plus à nous de regarder en arrière, où nous ne verrons qu'églises, villes, familles et personnes ruinées, en partie par la perfidie des ennemis, partie par ceux qui leur cercheroyent des excuses, pour s'excuser des labeurs et périls ausquels Dieu nous appelle quand il lui plaist. Si vous vous armez, le roi vous craindra, il est vrai ; si le roi[4] vous craint, il vous hayra ; pleust à Dieu que cette hayne feust à commencer ! S'il vous hayt, il vous destruira. Que[5] nous n'eussions point encores essayé[6] le pouvoir de cette haine [mais bien à propos la crainte qui empesche les effects de la haine]. Heureux seront ceux qui, par cette crainte, empescheront leur ruine ; malheureux qui appellera cette ruine par le mespris. Je di donc que nous ne devons point estre seuls désarmez, quand toute la France est en armes, ni per-

1. « Fermeroient » dans la Force.
2. « Grands hommes », *ibid.*
3. « Cette assemblée même », *ibid.*
4. « S'il vous craint », *ibid.*
5. « Plutôt que », *ibid.*
6. « Essuyé », *ibid.*

mettre à nos soldats de prester serment aux capitaines qui l'ont preste de nous exterminer ; [leur faire avoir en reverence les visages sur lesquels ils doivent faire trancher leur coutelas, et de plus les faire marcher sous les drapeaux de la croix blanche, qui leur ont servi et doivent servir encores de quintaines et de blanc. Sçavez-vous aussi les différentes leçons qu'ils apprennent en l'un et en l'autre parti ? Là ils deviennent mercenaires ; ici ils n'ont d'autre loyer que la juste passion ; là ils goustent les délices ; ici ils observent une milice sans repos. Les arts sont esmeus par la gloire, et sur tous ceux de la guerre. Monstrerons nous à nostre jeune noblesse l'ignominie chez nous et l'honneur chez les autres ? Pensez que nous puissions les mettre si bas de courage qu'ils se meslent sous leurs tabets de diverse religion, comment remettrez-vous à leur poinct les cœurs ainsi abattus ?] Que veut-on que deviennent nos princes de sang et les grands seigneurs du parti ? Donneront-ils à leurs haineux leurs hommes et leur créance [1], qu'ils ont achetées [2] par tant de bienfaicts ? [Quand auront-ils monstré leur valeur à des soldats nouveaux ? Feuleront-ils aux pieds leur grandeur naturelle ? car ils les perdront par la soumission, ou l'honneur par l'oisiveté.] Ouy, il faut monstrer notre humilité [3]. Faisons donc que ce soit sans lascheté [4], demeurons capables de servir le roi à son besoin et de nous servir au nostre, et puis, ployer devant lui, quand il sera temps, nos genoux tous armez, lui prester le serment, en tirant la main du gantelet, porter à ses pieds nos victoires et non pas estonnements [5], victoires ausquelles nos soldats ne porteront l'estomach de bonne grâce, estans meslez parmi ceux qui leur font rendre le dos. J'adjouteroi encores ce point de droict [6], c'est que le pretexte sur lequel nos ennemis ont eschappé à leur vit, est pour nous sauter au collet. Il est necessaire que le respect de nos espées les arreste, puisque le sceptre ne le peut. Ostons leur la joie et le proffit de la soudanisation que nous voulons rendre au prince. [Et, quant au conseil par lequel nous avons esté dissipez, soit assez de servir entiers ceux qui nous veulent en pièces et morceaux.] Je conclud ainsi : si

1. La Force : « Donnerons-nous à nos ennemis les hommes et la créance ? »
2. *Ibid.* : « que nous avons achetées. »
3. *Ibid.* : « humilité selon Dieu. »
4. *Ibid.* : « mais que ce soit sans lascheté.
5. *Ibid.* : « et non pas nostre estonnement. »
6. *Ibid.* : « j'adjousteral encore cecl.

nous nous désarmons, le roi nous mesprisera ; nostre mespris le donnera[1] à nos ennemis ; uni avec eux, il nous attaquera et ruinera désarmez[2] ; ou bien, si nous nous armons, le roi nous estimera ; nous estimant[3] il nous appellera ; unis avec lui, nous romprons[4] la teste à nos ennemis[5]. »

De ces deux rédactions, l'une plus longue, l'autre plus courte, quelle est la primitive ? Celle de la Force représente-t-elle un abrégé, ou celle de d'Aubigné un développement de l'autre ? Il suffit de regarder et de comparer pour se rendre compte que cette dernière hypothèse seule est admissible. Je ne m'arrête pas aux variantes de détail, que j'ai relevées dans les notes ; elles sont insignifiantes ou indifférentes[6]. Mais pourquoi la Force aurait-il élagué le texte complet par des coupures aussi arbitraires, et même aussi maladroites, car elles font tomber quelques-unes des plus belles fleurs de cette rhétorique si originale ? Et pour le fond, les passages supprimés n'ont pas moins d'intérêt que les autres.

Laissons la première addition : « mais à propos la *crainte* qui empesche les effects de la haine ». On peut estimer que c'est une incise malheureuse et qu'elle interrompt le mouvement ; on peut juger qu'elle était utile pour préparer la reprise : « Heureux seront ceux qui par cette *crainte*... » et la raccorder à l'idée antérieure de crainte, à laquelle d'autres étaient venues se substituer dans l'intervalle. Mais il n'y a point à discuter sur la valeur des images par lesquelles d'Aubigné développe l'idée : « Nous ne devons point... permettre à nos soldats de prester serment aux capitaines qui l'ont presté de nous exterminer. » Ces images donnent à la pensée un éclat et une vigueur singulière : ces « visages » des chefs catholiques qu'on voudrait leur faire révérer, et qu'il leur conviendrait mieux de trancher avec leurs coutelas ; ces « drapeaux de la croix blenche » qu'on leur propose maintenant pour enseignes, alors qu'ils « leur ont servi et doivent servir encores de quintaines

1. La Force : « Il le donnera » — qui n'a pas de sens, et qui est sans doute une faute de copie ou d'impression.

2. *Ibid.* : « Et nous ruinera nous qui serons désarmez. »

3. *Ibid.* : « Et nous estimant. »

4. *Ibid.* : « Nous casserons. »

5. *Histoire universelle*, t. VI, p. 209-211.

6. Une seulement peut retenir l'attention : « *essayé* le pouvoir de cette haine », au lieu de *essuyé*, changement de verbe qui est amené par l'addition d'un second régime, « mais bien à propos la crainte », qui n'irait pas avec *essuyé*.

et de blanc », c'est-à-dire de cibles. C'est une vision du même ordre, aussi saisissante, que nous suggère plus loin cette fin de phrase, ajoutée à une période déjà si brillante : « victoires ausquelles nos soldats ne porteront l'estomach de bonne grâce, estans meslez parmi ceux qui leur font craindre le dos ».

Voilà pour la forme ; et voici pour le fond. Ou bien d'Aubigné complète l'idée. Ainsi à propos des chefs huguenots. Que deviendraient les grands seigneurs du Parti s'ils donnaient leurs hommes aux Catholiques ? Le texte primitif se bornait à poser la question ; le nouveau considère la situation qui leur serait faite. Deux partis possibles : ou se retirer sous leur tente, ou accepter de servir eux-mêmes en sous-ordre dans les armées royales. Dans les deux cas leur réputation en souffrirait. C'est cette alternative que d'Aubigné exprime beaucoup mieux en disant : « Quand auront-ils monstré leur valeur à des soldats nouveaux ? Fouleront-ils aux pieds leur grandeur naturelle ? Car ils les [ou la] perdront par la soumission, ou l'honneur par l'oisiveté. »

Enfin il y a dans la seconde rédaction des arguments qui ne paraissent pas du tout dans la première. C'est la plus longue addition : « Sçavez-vous aussi les différentes leçons qu'ils apprennent en l'un et en l'autre parti ? etc. », où est envisagé le danger de contamination morale des soldats huguenots parmi les troupes catholiques. Ils y verront d'autres exemples, un autre état d'esprit, le service pour le profit et non plus par devoir, par « juste passion ». Ils risquent de se laisser amollir, séduire, et d'être perdus pour la Cause.

Et, en effet, cela s'est produit ; car le mot d'ordre de ralliement aux armées royales, qui circulait alors dans les quartiers protestants, et que Turenne approuvait, fut suivi par certains, malgré la décision du Conseil de Guitres. Et le résultat, d'Aubigné nous l'apprend au même tome de l'*Histoire*, dans son commentaire de l'Édit de juillet (1585) qui révoqua les Édits de tolérance et proscrivit la Religion réformée. Alors, dit-il, « les gens de guerre, qui s'estoyent meslez dans les bandes catholiques, furent bien contens d'y garder leurs places et faire la guerre à leurs compagnons[1] ».

Quand on rapproche ce passage du couplet introduit dans le discours de

1. *Histoire universelle*, t. VI, p. 365.

Guitres sur la perdition probable des soldats protestants, au cas où ils subiraient le contact des soldats catholiques, on ne peut guère douter qu'ils ont été écrits en même temps ; et ce rapprochement semble nous fournir la clef du remaniement opéré par d'Aubigné. Tout se présente comme s'il avait retouché le discours initial, avant de l'insérer dans son *Histoire*, en profitant de la connaissance qu'il avait alors de la suite des événements, et de la confirmation qu'ils avaient apportée à la thèse qui y était soutenue.

Ce n'est pas la simple hypothèse. Il y a une preuve de cette révision ultérieure ; la main du remanieur se révèle dans la dernière addition que nous trouvons : « Et quant au conseil par lequel nous *avons esté* dissipez, soit assez de servir entiers ceux qui nous veulent en pièces et morceaux ». Si cette phrase avait été prononcée à Guitres, il ne dirait pas : nous *avons esté* dissipez, mais nous *serions* dissipez. Donc cela a été ajouté après coup ; donc le discours a été refait.

Le discours ou *son* discours ? Si c'est le sien, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il n'ait pas poussé le scrupule jusqu'à le reproduire tel quel, et qu'il se soit jugé en droit de le retoucher. Ainsi font, pour leur prose, les orateurs avant l'insertion à l'*Officiel*. Il est vrai que c'est immédiat et que ce texte seul fait foi. Mais les idées étaient plus larges en cette matière au XVIe siècle. On n'avait pas la superstition littérale des paroles prononcées, ni des siennes, ni de celles des autres. Héritage de l'antiquité, où tous les discours historiques sont plus ou moins inventés. Mais il y a loin de là à s'approprier le discours d'autrui, comme l'aurait fait d'Aubigné, avec cette aggravation que l'ayant modifié à sa guise, et en usant vraiment comme de sa chose, il se serait rendu coupable d'une double infidélité. Il y a plus, ou pis. Il ne s'agit pas seulement ici de propriété littéraire, remarquons-le. Ce discours de Guitres fut un acte public, une intervention politique qui eut des conséquences importantes, puisqu'il entraîna la décision de l'Assemblée. En se l'attribuant, d'Aubigné s'attribue en même temps le mérite de l'effet qu'il produisit. S'il nous trompe, il commet, tranchons le mot, un faux témoignage, son *Histoire* étant, comme il l'a voulu et proclamé, une déposition faite au nom du Parti devant la postérité.

Je ne l'en crois pas capable. Son caractère dément pareille hypothèse. Ce qui en augmente l'invraisemblance, c'est que, comme l'a observé avec raison L. La-

Lanne[1], l'*Histoire universelle* a paru du vivant du duc de la Force qui ne mourut qu'en 1652. Il n'aurait pas manqué, semble-t-il, de protester et de crier : Au voleur ! D'Aubigné se serait-il exposé à voir son impudence étalée au grand jour ? Quant à supposer que la Force ait pu ne pas s'apercevoir du larcin, ou qu'on ne le lui ait pas signalé, c'est encore plus invraisemblable. On doit penser qu'il a lu avec soin cette Histoire, écrite à la gloire de la Réforme française, dont lui-même fut un des héros, à plus forte raison les épisodes où il avait joué un rôle personnel. S'il n'a pas relevé l'« erreur » de d'Aubigné dans le compte rendu de l'Assemblée de Guitres, son silence est une présomption en faveur de celui-ci.

Mais il n'en donne pas moins sous son nom le discours contesté ? — Oui, dans l'édition du marquis de la Grange ; mais dans ses propres *Mémoires*, c'est beaucoup moins certain. Je demeure sceptique à cet égard, en raison même des renseignements que fournit l'éditeur, dans sa Préface, sur la facon — et les éléments — dont il a constitué ce recueil. C'est un ouvrage composite, formé d'un corps principal et de pièces rapportées. La base de l'édition, c'est le manuscrit n° 8 des Archives de la Force[2], de 194 pages in folio, qui est une biographie à peu près complète du Maréchal depuis sa naissance jusqu'à sa retraite, à la fin du règne de Louis XIII. C'est ce que le marquis de la Grange appelle *les Grands Mémoires* du Maréchal. Encore n'ont-ils pas été rédigés par lui, comme en témoigne le préambule introductif, mais sous son contrôle, et avec quelques corrections de sa main. Pour certaines périodes il a été substitué au texte de ce manuscrit des relations plus détaillées, provenant également du Maréchal, et offrant les mêmes garanties d'authenticité : ainsi pour la Saint-Barthélemy, pour les combats d'Arques et de Dieppe (en septembre 1589), pour les campagnes qui ont terminé sa carrière militaire sous Louis XIII, en Lorraine, en Franche-Comté, sur le Rhin, dans le Palatinat (de 1633 à 1638). Mais il restait encore des lacunes qui ont été comblées à l'aide d'une Biographie beaucoup plus tardive, écrite au XVIIIe siècle, vers 1710, par un descendant de la Force, lequel a utilisé, outre les Mémoires originaux,

1. Cf. Lalanne, édit. des *Mémoires de d'Aubigné* (1854), appendice, p. 290, note 1.

2. Du moins figurait-il dans les archives de la famille, quand le marquis de la Grange, marié à une demoiselle de la Force, préparait son édition des *Mémoires*. Mais il ne s'y retrouve plus aujourd'hui. M. le duc de la Force m'a signalé qu'il y en avait une copie à la Bibliothèque Nationale (Fonds français, nouvelles acquisitions, n° 881) et c'est cette copie que j'ai consultée.

divers documents des archives familiales, correspondance officielle avec la Cour et les grands personnages du temps, *Lettres et Mémoires d'État*, comme dira d'Aubigné d'un de ses recueils épistolaires, etc., etc. Il y a donc là une source moins sûre que les précédentes, puisque c'est un travail personnel fait loin du Maréchal, sur des matériaux sans doute authentiques, mais interprétés. Or c'est de cette histoire composée au XVIIIe siècle (le manuscrit n° 7) que le marquis de la Grange a tiré précisément, d'après sa propre déclaration[1], *ce qui se rapporte à la Conférence de Guitres*. Car il n'en est pas question dans le manuscrit principal n° 8, qui résume très brièvement le début de la vie et n'en commence vraiment le récit qu'à partir de l'année 1586, avec le siège de Marans. La revendication du troisième discours de Guitres pour le Maréchal est donc une revendication d'héritier ; c'est une revendication posthume, et ce peut être une erreur posthume.

Admettons, jusqu'à preuve du contraire, que d'Aubigné a dit vrai, et que ce discours est bien de lui. Il reste à expliquer pourquoi il se trouve tronqué dans les *Mémoires* dits de la Force. Cela prouve simplement que la relation de l'Assemblée de Guitres, qui y figure, n'a pas été prise dans l'*Histoire* de d'Aubigné lorsqu'elle a paru. Sinon on aurait reproduit le troisième discours intégralement comme les deux autres et tel qu'il le donnait. Comme d'autre part les deux relations sont presque identiques, sauf les additions au troisième discours dans d'Aubigné, c'est qu'il y a eu une source commune. Il n'est pas très difficile de la découvrir, ou au moins de la supposer. Il a dû y avoir pour l'assemblée de Guitres, comme pour toute assemblée, un procès-verbal des délibérations dressé par les secrétaires assistants. D'Aubigné en possédait sans doute un, et le duc de la Force aussi. Mais tandis que d'Aubigné remaniait son discours pour le mettre dans l'*Histoire*, il était naturellement laissé dans les *Mémoires de la Force*, sous sa forme première : c'est donc là qu'il faut aller le chercher tel qu'il fut prononcé.

D'Aubigné put y ajouter ensuite quelques traits ou quelques considérations supplémentaires, mais il avait dit à Guitres tout l'essentiel, et avec une éloquence si entraînante dans le premier jaillissement d'une conviction passionnée, que sa harangue fit sur l'assistance une impression irrésistible et emporta tout le reste

1. Préface, p. CXXIV.

des suffrages : « Je suis à lui ! » s'écria le Roi de Navarre. « Telle estoit alors l'ardeur de ce jeune Prince[1]. » Et tous les autres se rallièrent à son opinion. Il fut donc résolu que les troupes huguenotes conserveraient leur indépendance, prêtes à porter secours au Roi, s'il le voulait, mais constituant avant tout l'armature du Parti. Ce n'était que sagesse alors qu'on était si peu assuré des dispositions d'Henri III, qui était bien près de s'accommoder avec la Ligue.

D'Aubigné dit que tout de suite on dépêcha les commissions aux capitaines pour former leurs régiments, et que lui en reçut une pour aller faire la guerre en Poitou et en Saintonge avec le Prince de Condé[2]. Nous allons bientôt l'y retrouver. Ce fut, en effet, le premier théâtre actif des opérations protestantes, d'abord parce que la menace ennemie y fut plus immédiate, puis parce que le Prince de Condé avait hâte de prendre l'offensive. C'était dans ses idées et dans son tempérament, en quoi il ressemblait à d'Aubigné. C'est sans doute pour cela que celui-ci avait demandé à aller servir sous ses ordres. Il savait qu'en Guyenne le Roi de Navarre était décidé à temporiser le plus longtemps possible, pour mettre tous les torts au compte de l'adversaire, et tout le bon droit de son côté.

Aussi les manifestes se succédèrent pour agir sur l'opinion, et cette année 1585 fut employée par le Roi de Navarre en préparation politique et diplomatique de la guerre autant qu'en préparation militaire. A l'étranger c'est la mission de Ségur. En France paraît d'abord la *Déclaration du 10 juin*, au lendemain de l'Assemblée des Guitres, destinée à rassurer les catholiques sincères, en leur montrant l'héritier présomptif tolérant, conciliant, disposé à se soumettre le jour venu aux décisions d'un Concile libre, mais se refusant à subir aucune contrainte sur sa conscience[3]. Un mois après, le *traité de Nemours* était signé entre le Roi et la Ligue (7 juillet). Le Roi de Navarre l'apprit au château de la Force, chez son ami, Jacques Nompar de Caumont : il en fut si troublé qu'après avoir médité un moment, la tête dans ses mains, quand il la releva la moitié de sa moustache avait blanchi[4].

1. *Histoire universelle*, t. VI, p. 213.
2. *Ibid.*, p. 212-213.
3. Cf. le texte de la Déclaration dans Tresbonne-Monnoy, t. III, p. 88-116. D'Aubigné en donne un résumé excellent et substantiel, t. VI, p. 202-204.
4. Cf. *Mémoires de la Force*, éd. du marquis de la Grange, t. I, p. 50. D'après les comptes de sa dépense, le texte du Roi de Navarre séjourna à Bergerac du 5 au 21 juillet (cf. Desbrières, t. II, des Lettres

Tout de suite il protesta auprès d'Henri III et de sa mère dans des lettres éloquentes, où il faisait ressortir la contradiction entre les assurances apaisantes qu'on lui avait données pour le faire tenir tranquille, pendant que se débattait le sort de la Religion reformée, et puis cette trahison finale qui le sacrifiait lui et son Parti :

« Contre tout cela, j'entends maintenant que Vos Majestés ont traicté une paix avec les auteurs des ligues et conspirations, à condition que vostre edict soit rompu ; une grande partie des subjets de ce Royaulme, et bons François, bannys, et les conspirateurs armés de la force et auctorité du Roy contre eulx et contre moy-mesme, qui ay cest honneur de luy appartenir de si-près, et qui tiens tel degré en ce Royaulme, que je sui tenu de m'opposer à la ruyne de la couronne et maison de France, de tout mon pouvoir, contre ceulx qui la vouldroient entreprendre [1] ».

Il pouvait surtout accuser la Reine mère. C'est elle qui porte la responsabilité principale du honteux traité de Nemours, dont elle fut la négociatrice. Elle se laissa trop facilement effrayer par les préparatifs militaires des Ligueurs, et elle transmit sa peur au Roi [2].

L'Édit de Juillet (18 juillet 1585) rendu en exécution du traité de Nemours, donnait un mois aux pasteurs pour quitter la France, six mois aux fidèles pour abjurer le Protestantisme, ou s'exiler, avec permission de vendre leurs biens. D'Aubigné prétend que le Roi de Navarre tint cet Édit secret pendant deux mois, et que jusqu'en octobre les soldats protestants croyaient se battre seulement contre la Ligue « n'ayans mot général *que Vive le roi*, quelques-uns d'eux portant des croix blanches abouties de fleurs de lis, et appeloient ces marques des *contre-ligues* [3] ». L'erreur où on les laissa aurait eu des conséquences néfastes. Ainsi « fomentez de bonne espérance » s'imaginant qu'ils feraient la guerre « sans les incommodités huguenotes » au service du Roi de France, ils auraient eu un

Missives, p. 586-587). C'est donc le moment où lui-même était au château de la Force, tout à côté. Ce château a été incendié pendant la Révolution. Il n'en reste que des communs (Canton de la Force, Dordogne).

1. *Lettres-Missives*, t. II, p. 98, à la Reine-mère. Le même jour une lettre au Roi, t. II, p. 93. Elles avaient été précédées de deux billets plus courts, probablement de la veille, et que Berger de Xivrey date, au hasard, du 10 juillet (t. II, p. 87-88).

2. Voir notamment ses lettres du 10 juin (t. VIII, p. 315) et du 16 (t. VIII, p. 319) et la lettre du même jour (16) au secrétaire d'État Brûlart (*Ibid.*)

3. D'Aubigné, *Histoire*, t. VI, p. 242-243.

réveil pénible quand ils connurent le vérité, et beaucoup auraient fait défection [1].

Cette façon de présenter les choses révèle un parti pris évident contre le Roi de Navarre, à qui d'Aubigné en voulut de ne pas entrer immédiatement en campagne. Mais si les curieuses démonstrations qu'il nous raconte sont exactes, et si les compagnies protestantes arborèrent des insignes royalistes, il faut peut-être y voir l'effet d'un mot d'ordre, une dernière manifestation de loyalisme monarchique avant d'engager la lutte : *Ave, Caesar, morituri te salutant !* Et cela prouve avec quelle facilité l'union se serait faite contre la Ligue, si Henri III avait suivi ses premières velléités au lieu de s'abandonner lui-même. Mais certainement il n'y eut pas malentendu, dû à l'ignorance de l'Edit et de sa teneur.

Cette ignorance est invraisemblable, non seulement à cause de la publication et de l'enregistrement qui en avaient été faits au Parlement de Paris — la nouvelle dut se répandre vite — mais parce que le Roi de Navarre loin de le tenir caché, se concerta aussitôt avec Montmorency-Damville pour le condamner en commun : ils se rencontrèrent à *Saint-Paul de Cadafoux* [2] et signèrent ensemble un manifeste, daté du 9 août, qui renouait l'alliance des Protestants et des Catholiques unis [3]. Montmorency y ajouta un manifeste particulier, destiné spécialement aux catholiques, pour justifier sa conduite et l'appui qu'il prêtait aux Réformés contre les ennemis de la paix publique, cette paix fondée sur l'Edit de 1577, dont l'abrogation venait d'être arrachée au Roi par la violence [4].

Bientôt les Princes catholiques de la maison de Bourbon joignaient leur protestation à la sienne [5]. Ainsi se constituait *la Contre-Ligue* du bien public, dont les statuts furent définitivement arrêtés *à Bergerac* au mois de novembre suivant [6]. La publication de la Bulle du Pape (9 septembre) déclarant le Roi de Navarre et le

1. *Histoire*, t. VI, p. 365.
2. Près de Lavaur (Tarn).
3. Cf. la liste de cette déclaration dans les *Mémoires de Bouquet-Mesnil* qui en fut le [illegible], t. III, p. 159 à 182.
4. *Ibid.*, p. 186 à 195.
5. Princes de Conti, de Soissons, de Montpensier, de Dombes. Cf. *Mémoires de Mesnil*, t. III, p. 253 à 280.
6. Voir dans Duplessis la Déclaration et le Règlement de cette association de Bergerac, où tout est prévu avec un sens politique très remarquable, t. III, p. 215 à 224.

Prince de Condé déchus de leurs droits à la Couronne pour hérésie, n'avait fait que précipiter ce mouvement de réaction nationale.

Ainsi la politique modérée et patiente du Roi de Navarre recevait sa récompense par les alliés qui lui venaient. Quoi qu'en pense et qu'en dise d'Aubigné, c'est lui qui avait raison. Il note encore avec dépit que, tandis qu'il faisait campagne avec le Prince de Condé, le Roi de Navarre demeurait assez paisiblement en Guyenne, où Matignon et lui se ménageaient. « Le roi de Navarre et le mareschal de Matignon, serviteur du roi, vivoyent avec quelque respect, qui retenoit plusieurs effects de guerre[1]. » Évidemment Matignon obéissait à des ordres de la Cour, ce qui montre les hésitations qu'avait encore Henri III. Comptait-il sur le talent persuasif des missionnaires qu'il continuait à envoyer à son beau-frère[2] pour le presser plus vivement que jamais de céder comme lui au chantage de la Ligue et de se faire catholique ? Calcul puéril. En tout cas, il valut au Roi de Navarre quelque temps de répit ; et, pendant l'été de 1585, il eut presque plus affaire aux troupes de sa femme qu'à celles de Matignon.

Car Marguerite s'était transformée en amazone guerrière. Depuis le mois de mars 1585, il y avait rupture dans le ménage, et cette fois elle fut définitive. On n'en sait pas exactement les causes, mais il est certain que le replâtrage de 1584 était peu solide, et que la comtesse de Guiche s'employa consciencieusement à le disloquer tout à fait. Le Roi de Navarre délaissait complètement sa femme pour elle, et ne faisait plus à Nérac que de rares apparitions. Marguerite avait le droit de se plaindre, mais elle exagère sans doute en accusant la Comtesse d'avoir voulu la faire empoisonner. Pourtant il y a, dans les *Mémoires* de d'Aubigné, une allusion à un projet homicide contre la Reine ; mais lui aussi est assez porté à dramatiser les choses — surtout quand il y tient un beau rôle :

« La Royne de Navarre, raconte-t-il, estant retournée à son mari, se réconsilia avec tous, hormis avec Aubigné ; et toutesfois, luy appelé en un conseil, pour faire mourir ceste Royne, rompit par ses remontrances une telle action, de quoy son Maistre le remercia.[3] »

1. D'Aubigné, *Histoire*, t. VI, p. 243.
2. En juillet Lenoncourt, évêque d'Auxerre et futur cardinal, Brûlart de Sillery, futur chancelier, et M. de Poigny ; en octobre la Vieuville, gouverneur de Mézières.
3. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 52.

Il ne l'aurait peut-être pas remercié s'il avait prévu la suite, et qu'elle lui ferait la guerre. Le 19 mars 1585, sous le pieux prétexte d'aller faire ses dévotions de carême à Agen, où prêchait un Père Jésuite, elle quitta Nérac sans esprit de retour, et alla s'installer dans la capitale de son apanage. D'abord discrètement, sans tambours ni trompettes. Mais bientôt il lui en vint, et de nombreux soldats de tout le pays à la ronde, de quoi former une petite armée de vingt compagnies. Elle faisait travailler aux fortifications et exproprait les maisons gênantes. Tout cela ne va pas sans argent. Le fait est qu'elle était affiliée secrètement à la Ligue, et recevait des subsides du duc de Guise. Mais pas assez régulièrement sans doute, puisqu'elle opprimait la ville par des contributions forcées. Elle y exerça pendant six mois une véritable tyrannie, sous l'inspiration de ses deux mauvais génies, M. et Mme de Duras. Elle avait aussi son généralissime, un gentilhomme d'Auvergne, François de Lignerac, qui menait ses troupes à l'attaque des places protestantes voisines. Les succès furent médiocres, et cette aventure héroï-comique se termina par une double catastrophe : un soulèvement des bourgeois d'Agen qu'elle avait lassés, et, au milieu de ce tumulte, l'explosion de son magasin de poudres et munitions, au couvent des Jacobins, dont elle faisait une citadelle et qui sauta en partie (25 septembre 1585). Elle fut obligée de fuir en assez piteux équipage et de se réfugier en Auvergne[1].

Venons aux *faits d'armes de d'Aubigné*, c'est plus sérieux.

Il était allé se mettre au service du Prince de Condé, à Saint-Jean-d'Angély,

1. Voir pour toute cette aventure de Marguerite à Agen les détails circonstanciés que donne M. Ph. de Lacroix dans son [illegible] de Marguerite de Valois [illegible], p. 339 à 341. Voir aussi la *Correspondance de Catherine de Médicis* qui condamnait absolument la conduite de sa fille, et qui allait jusqu'à écrire à Bellièvre : « Je voy que Dyeu m'a levé cete createure pour la punytyon de mes peché, [illegible] » (Lettre du 14 juin, t. VIII, p. 318-319). Catherine était à Epernay depuis le début d'avril, pour négocier avec les Guises ; Bellièvre est à Villeneuve le [illegible], de Paris, [illegible] Cf. à l'appendice du t. VIII, les lettres de Bellièvre des 3, 5, 7, 15 et 18 avril, p. 431 à 435, et les lettres de Catherine du 8 avril à Villeneuve, p. [illegible], du 22 avril à [illegible], p. 20, des 27 et 28 mai à Bellièvre, p. [illegible], et celle du 18 juin pour [illegible] Marguerite [illegible] pas pénétrée dans la ville [illegible] Lettre de Catherine à Bellièvre du 28 juin, p. [illegible]. M. de Lacroix le [illegible] qu'il ne se prononçait jamais [illegible] qu'elle ne s'adressait pas [illegible] » (Lettre du 14 septembre à Villeneuve, datée de Montravel, p. [illegible]). Elle avait mis tout le monde contre elle, surtout son frère Henri III, qui lui en voulait à mort. Elle fut par ordre [illegible] prisonnière au château d'Usson, en Auvergne.

comme il avait été convenu à Guitres. Pendant qu'il formait son régiment, quelques occasions de bien faire se présentèrent, qu'il ne laissa pas échapper. Un conseiller au siège de Périgueux, La Motte, qui avait l'humeur guerrière et avait relevé sa robe pour faire le capitaine, avait déjà ramassé cinq cents mauvais garçons périgourdins, qui se livraient à des excès sur la population réformée. D'Aubigné et son ami Saint-Gelais résolurent de lui donner une leçon. Ils trouvèrent deux de ses compagnies logées et barricadées à *Saint-Mande* [1], et les enfoncèrent. Mais un de leurs chefs, La Grange, en rallia quarante-cinq dans une maison et se défendit si bien qu'il y fallut mettre le feu. Sur ce, arrive à leur secours La Motte, qui était à Contré, tout près de là, avec le reste de sa troupe, et que des fuyards avaient averti. Ce fut au tour de d'Aubigné d'être assiégé avec quelques soldats dans la maison en feu, pendant que Saint-Gelais ralliait les autres hors du village. « Compagnons, dit-il, il ne faut point douter de mourir, mais il faut que ce soit de bonne grâce. » La proclamation fit son effet ; ils repoussèrent toutes les attaques. On allait respirer à tour de rôle dans une petite courette. Finalement l'ennemi, aussi harassé qu'eux, et qui avait subi de grandes pertes, leur accorda une capitulation honorable : il leur fit place pour se retirer librement en emmenant morts et blessés. Pour une chaude affaire ç'avait été une chaude affaire [2].

A dix jours de là, toujours avec son ami Saint-Gelais et dans la même région, *à Brioux* [3], ils surprirent trois compagnies de gens de pied, qui se rendirent à la première sommation portée par un trompette, en les croyant beaucoup plus nombreux qu'ils n'étaient [4].

Ce n'étaient là que préliminaires et entrée de jeu. La vraie campagne commença seulement quand Condé sortit de Saint-Jean pour aller *au devant de Mercœur*, qui, avec ses Bretons, avait franchi la Loire et était descendu jusqu'à Fontenay-le-Comte (vers le 23 juillet). Selon d'Aubigné, c'est lui qui entraîna Condé hésitant, et qui ne songeait pas à dépasser la Sèvre Niortaise. Il proposa d'aller tâter l'ennemi avec une avant-garde, se porta sur Coulonges [5], et ne rencontrant

1. Saint-Mandé, Est de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
2. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 213-218.
3. Brioux-sur-Boutonne (Deux-Sèvres), entre Saint-Jean et Melle.
4. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 218-219, et *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 53).
5. Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres).

pas de résistance, appela le Prince, qui vint le lendemain présenter la bataille à Mercœur aux portes mêmes de Fontenay. Il suffit de cette attitude résolue pour le faire battre en retraite, vers Nantes, avec une telle précipitation qu'il laissa ses bagages aux mains des poursuivants, et ses drapeaux dans Saint-Philibert-de-Grand-Lieu[1], « bourg enfermé d'eau[2] » (début d'août).

Pendant ce temps, d'Aubigné, avec cinquante chevaux, s'était jeté dans une autre direction, vers l'est, pour harceler le corps de Brissac, gouverneur d'Angers, qui lui aussi avait passé la Loire, mais n'était pas allé loin. Il le trouva vers Beaupréau[3] et lui culbuta quelques hommes. Brissac s'empressa de repasser sur l'autre rive[4].

Ainsi d'Aubigné vérifiait une fois de plus — et même deux — la vérité du proverbe qui pourrait lui servir de devise : *Audentes Fortuna juvat*. Elle est assez bien faite pour la petite guerre. Mais même là, elle trompe quelquefois, comme nous allons le voir.

C'est bien la Fortune, qui offrit au Prince de Condé la tentation de l'*expédition d'Angers*. Il était en train d'assiéger Brouage, que défendait Saint-Luc, l'ancien mignon d'Henri III, brouillé avec son maître depuis l'affaire de la Sarbacane[5]. La flotte de la Rochelle bloquait la côte, l'armée investissait la place par terre. D'Aubigné était posté à l'est, à Saint-Agoant, avec de l'infanterie et de la cavalerie, pour pouvoir surveiller toute la région, et empêcher le ravitaillement des assiégés par les canaux du marais. C'était son pays ; il le connaissait bien, on pouvait se fier à lui. Cependant Saint-Luc faisait quelques sorties pour essayer de se donner de l'air, et il se passait tous les jours « escarmouches assez gaillardes[6] ».

Sur ces entrefaites arriva, le 30 septembre, la nouvelle de la surprise du château d'Angers par le capitaine protestant Rochemorte. Mais sa possession était précaire, et il demandait du secours rapidement. Que faire ? *Le siège de Brouage* était

1. Loire-Inférieure, près du lac de Grand-Lieu.

2. Cf. *Histoire universelle*, t. VI, 223-227. Voir aussi, sur l'expédition de Mercœur, la première partie d'une relation qui est intitulée dans les *Mémoires de la Ligue* (éd. 1758, [illegible]) que le 11 [illegible] 1589 [illegible] *faite. Du siège de Brouage par Myr le Prince de Condé, et de son voiage d'Angers.*

3. Maine-et-Loire, sur l'Evre.

4. *Histoire*, t. VI, p. 227-228.

5. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. VI, p. 73-74.

6. Pour le début du siège de Brouage, voir *Histoire*, t. VI, p. 231-236.

en si bon train! Le succès paraissait probable, certain. Y renoncer pour courir à une autre conquête, n'était-ce pas lâcher la proie pour l'ombre? Mais aussi une place de l'importance d'Angers, et qui assurerait aux Protestants un passage sur la Loire, quel atout ce serait pour eux dans cette guerre ! L'occasion semblait trop bonne pour la laisser échapper. Condé réunit aussitôt son conseil, et il fut décidé qu'on ferait toujours partir d'Aubigné devant, avec une colonne volante de mille hommes, cavaliers et arquebusiers montés. Cela prouve la confiance qu'on avait en lui : c'était remettre entre ses mains le sort de toute l'affaire. Il en était fier comme il convient. Or le lendemain matin tout était changé. On dit que la nuit porte conseil : c'est un mauvais conseil qu'elle avait suggéré au Prince — pas spontanément d'ailleurs. Le soir des jaloux lui avaient fait entendre qu'il ne devait laisser à personne d'autre la première gloire de l'entreprise. Et c'est ainsi que d'Aubigné reçut contre-ordre. Il lui fallut attendre, comme tout le monde, le départ du Prince, qui mit onze jours à faire ses préparatifs et à prendre les mesures utiles à la continuation du siège, qu'il n'avait pas pu se résigner à abandonner. Il y laissait l'infanterie.

Ainsi il allait courir deux lièvres à la fois : c'est toujours risqué. Ce retard, selon d'Aubigné, fut irréparable et la cause initiale de l'échec et de tous les malheurs qui suivirent. Mais il est un peu juge et partie, puisqu'il était vexé qu'on l'ait retenu au dernier moment, et privé de l'honneur qu'il se promettait. Ce dépit le rend peut-être sévère pour Condé, dont il fait ressortir avec complaisance, dans tout le cours de son récit, les erreurs et les fautes. En tout cas il a besoin d'être contrôlé. Nous avons précisément le moyen d'entendre le son de cloche opposé. Il y a, dans les *Mémoires de la Ligue*, une relation de l'entreprise d'Angers [1], qui est écrite dans un esprit tout différent. C'est une apologie, ou au moins une justification de Condé. En comparant, il est assez facile de se faire une opinion juste, et de prendre, si je puis dire, la moyenne entre les deux versions. Cette moyenne ne grandit pas le Prince comme général, il faut l'avouer. Il semble avoir manqué à peu près de toutes les qualités nécessaires à un chef.

1. C'est la troisième partie du Discours cité ci-dessus : *Mémoires de la Ligue*, t. II, 1re pièce. L'entreprise d'Angers est racontée de la p. 15 à la p. 47. Dans l'*Histoire* de d'Aubigné, le récit de l'affaire d'Angers (surprise du château, expédition de Condé retraite et déroute finale) occupe trois chapitres du t. VI de l'édition de Ruble, p. 243 à 272.

Cependant, je ne suis pas convaincu que d'Aubigné aurait réussi à entrer dans le château et à le conserver à son Parti, même s'il avait pris les devants, suivant le premier projet. Certes, il a raison de penser que, dans une affaire de ce genre, la diligence est la première condition du succès. Mais les adversaires ne l'ignoraient pas non plus, et ils ne perdirent pas de temps à prendre leurs dispositions pour isoler le château et barrer la route aux renforts. Or les occupants ne pouvaient y tenir longtemps : ils n'étaient que onze, sans cohésion malgré leur petit nombre, moitié protestants, moitié catholiques, sous deux chefs, le capitaine Rochemorte et le capitaine Le Fresne, qui s'étaient associés pour faire le coup, mais qui avaient chacun leur dessein à part et comptaient bien évincer l'autre. En fait, c'étaient des aventuriers, qui n'étaient pas plus intéressants l'un que l'autre, qui pénétrèrent dans le château grâce aux relations amicales que Le Fresne entretenait avec le commandant, le capitaine Grec, et qui l'assassinèrent froidement, avec une partie du corps de garde. Mœurs barbares, qu'aucune loi de la guerre — même civile! même en ce temps — n'excuse. Une entreprise engagée sous de tels auspices devait être vouée à l'insuccès. Condé fut bien mal inspiré, ou bien mal renseigné pour vouloir s'y embarquer. Les deux meurtriers y laisseront leur vie, et ce sera justice.

Condé avait quitté Bressuire le 8 octobre. Il avait fixé le rassemblement général à Saint-Jean-d'Angély. On n'en partit que le 11. D'Aubigné, lancé en pointe d'avant-garde, prend, en passant, le château de Chiché[1], et y laisse garnison pour assurer la route du retour, de même à l'abbaye de Saint-Maur, sur la Loire. De son côté, La Flèche — un nom prédestiné — a été se saisir d'un *passage sur la Loire*, y compris les bateaux, à Gennes (rive sud) et aux Restiers (rive nord)[2]. C'était le 13 octobre. On peut donc traverser le fleuve. Le fera-t-on de suite ? Les chefs délibèrent. Plusieurs jugeaient imprudent d'aventurer toute l'armée au delà de la Loire avant de connaître la situation exacte à Angers. Condé résiste aux opposants. Cependant il consent à faire vérifier le bruit qui courait que Beaufort, en face, était déjà occupé par Brissac. La Flèche passe la Loire, d'Aubigné le suit (probablement le 16). Le Prince les rejoint, le 17, avec quelques gentilshommes. On pousse une reconnaissance sur Beaufort. D'Aubigné s'en attribue le commande-

1. Deux-Sèvres, c.-c. de Bressuire.
2. Entre Saumur et Angers, à 18 km. en aval de Saumur.

ment, que les *Mémoires de la Ligue* donnent à La Vallière. On trouve Beaufort libre et disposé à ouvrir ses portes.

Alors *toute l'armée est transportée sur la rive nord.* L'opération s'effectue le 18. Le lendemain, c'est la traversée de l'Authion, petite rivière, mais d'accès peu facile au milieu de marais et de bois, et dont le lit profond n'offre de gué en aucune saison, et à plus forte raison dans un temps pluvieux, comme était ce mois d'octobre. On marche sur Beaufort qui capitule. Le dimanche 20, repos à Beaufort, repos bien gagné.

D'Aubigné, trompé par ses souvenirs et par son parti pris contre Condé, dit qu'on y perdit cinq jours ; c'est faux. Dès la nuit suivante (nuit du 20 au 21) les troupes prennent leurs positions de combat aux abords des faubourgs. Condé était au faubourg de Pressigny, d'Aubigné au faubourg de Lisses, sur la route des Ponts-de-Cé. Le 21 on attaque ; on progresse un peu, péniblement. D'Aubigné a refoulé Brissac.

On se heurtait en réalité à des forces très importantes qui couvraient Angers : outre les soldats de Brissac, le gouverneur de la ville, il y avait les compagnies du gouverneur de la province, Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, celles de son frère Anne, de M. de la Châtre, gouverneur du Berry, et bien d'autres. On était venu se jeter imprudemment sur un vrai camp retranché. On s'en apercevait un peu tard. Un conseil de guerre se tient dans la nuit, où l'on examine la situation. On risque de grosses pertes pour un avantage très problématique, puisqu'on ignore si le château est encore aux mains des avertisseurs. Aucun signal n'y apparaît. On peut donc le croire déjà repris. En fait il ne l'était pas encore ; il ne sera rendu que le 23 — rendu, c'est une façon de parler, il faudrait dire vendu, car les occupants se laissèrent acheter, et cher[1]. Bref, dans l'incertitude où l'on est à son sujet, et devant la résistance rencontrée, on décide de renoncer. Ordre est donné d'évacuer les points conquis dans la journée. Tout cet effort pour rien ! Les soldats dorment mal ou pas, car les logements n'avaient pas été préparés à l'avance

1. Cf. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 26-27, et aussi l'Estoile, t. II, p. 214, à la date du 23 octobre. On leur avait permis d'emporter du château tout ce qu'ils voudraient en leur garantissant qu'ils ne seraient pas fouillés. Ils usèrent et abusèrent de cette licence, pillant consciencieusement le comte de Brissac, se bourrant d'objets précieux, de vaisselle d'argent, de bijoux et de pièces de monnaie.

et le train avait été laissé à l'aventure. Et au matin contre-ordre ! On ne part plus ; on réattaque. Désorientés par ces contradictions, démoralisés par l'abandon de leurs gains de la veille, épuisés de fatigue, les soldats se battent mollement. Alors Condé réunit de nouveau le conseil : le duc de Rohan y parle clair et ferme, ne dissimule aucune des fautes imputables au commandement, montre le péril de l'armée, ayant deux rivières à dos, et, en face, un ennemi nombreux, appuyé sur une place forte, et sans doute déjà rentré en possession du château. Sa franchise brutale et militaire convainct le Prince de la nécessité de *la retraite*.

Puisqu'elle s'imposait, il aurait fallu la faire rapidement, et entraverser l'Authion et la Loire avant que les passages ne fussent fermés ou menacés. On n'avait pas seulement à redouter les forces concentrées à Angers : une armée royale, sous les ordres de d'Epernon et de Biron, descendait de Paris par la Beauce ; d'autre part Mayenne, avec des reîtres et des troupes françaises, avait passé la Loire à Orléans, pour s'étendre au sud du fleuve. Ainsi se dessinait une *vaste opération d'enveloppement de l'armée huguenote*, qui ne pouvait trouver de salut que dans la promptitude des décisions et de l'exécution. Or Condé, naturellement hésitant manquant de sang-froid dans le danger : il perd le temps à consulter, ne commence à exécuter que pour s'arrêter et changer de dessein au moindre obstacle imprévu. Si l'expédition contre Angers avait été mal conduite, que dire de la retraite ? Il fut vraiment inférieur aux exigences d'une situation critique, où il laisse dans cette affaire non seulement sa réputation militaire, mais un peu de son honneur, puisqu'en fin de compte il abandonna son armée pour se sauver lui-même.

Dès que ceux d'Angers virent le mouvement de recul des Protestants, ils sortent pour le gêner. D'Aubigné couvrait la retraite, faisant beaucoup de bruit et de démonstrations avec peu de monde, utilisant les cavaliers comme fantassins, après avoir renvoyé les chevaux en arrière, pour donner à croire qu'il disputerait le terrain pas à pas. Même contenance résolue au bourg de Sorges[1], où, le soir, il rassemble sa troupe, on élève ostensiblement des barricades. Mais la nuit venue... on rompt le contact en reprenant les chevaux, et on rejoint le gros à Beaufort.

Condé y perd deux ou trois jours (23 et 24 octobre). L'ennemi profite de cet

1. Sorges, au n.-e. des Ponts-de-Cé.

arrêt et expédie par les Ponts-de-Cé et la rive sud de la Loire un détachement jusqu'à Saumur, pour faire armer d'artillerie deux ou trois bateaux, qui vont essayer d'interdire la traversée du fleuve à l'armée protestante. Cependant Condé avait pris ses mesures pour passer le 25 : le bac de l'Authion avait été saisi, la levée de la Loire occupée en face de l'abbaye de Saint-Maur, où l'on avait laissé une garnison à l'aller. Le jeudi 24, Laval traversa sans encombre avec sa compagnie, pour aller renforcer cette garnison. Tout ce dispositif, quoique tardif, était bon. Le 25 octobre, de grand matin, commence le transport de l'armée de l'autre côté de l'Authion. Mais, vers 9 heures, on entend le canon sur la Loire. Étonnement, inquiétude. Condé envoie aux informations : ce sont les bateaux de Saumur qui viennent d'arriver, et qui ont ouvert le feu sur la garnison de Saint-Maur et les occupants de la berge nord. Le Prince s'affole, suspend le transport des troupes, délibère pendant deux heures avec son conseil, et finalement renonce à poursuivre l'opération commencée. L'on ramène les corps qui avaient déjà traversé l'Authion, et l'on retourne à Beaufort : faute capitale, irréparable, d'où devait sortir le désastre.

La preuve qu'avec un peu d'audace on pouvait passer, c'est que la Boulaye le fit avec son régiment et une partie de celui de d'Aubigné, qui n'avait gardé que quelques hommes : et c'est ainsi que le régiment de d'Aubigné le précédera en Poitou. D'ailleurs, il était possible de tenir les navires en respect par une contre-batterie. D'après les *Mémoires de la Ligue* il eût suffi de deux ou trois fauconneaux pour les transpercer ; mais on avait oublié d'en apporter, bien qu'on en eût parlé !

La nuit suivante (25 au 26) est une nuit de confusion et de désarroi. « Autant d'advis que de testes. » Le parti auquel on se range, c'est d'aller par la Beauce chercher un passage à Blois, Beaugency ou même Sancerre. On ignorait que, par là aussi, les voies étaient fermées.

On se met donc en route le samedi 26 octobre, et on atteint le Loir, qu'on traverse le lendemain au Lude [1]. On continue sans trop de raison à remonter au nord jusqu'à Pruillé-sur-Lucé [2], pour rabattre ensuite sur le Loir, à Lavardin [3], et

1. Sarthe.
2. Pruillé, au-dessous du Grand-Lucé, qui est à 24 km. s.-e. du Mans.
3. Lavardin (Loir-et-Cher), o. de Vendôme.

entrer dans le Vendômois. D'Aubigné avait proposé au Prince d'aller explorer la région de Mer, son pays maternel, et de reconnaître les moyens de se saisir des deux « villettes » de Suèvres et de Saint-Dyé, qui se font vis-à-vis sur la Loire, afin de passer le fleuve à cet endroit. Il quitta l'armée, avec Boidulys et quelques hommes, à Saint-Arnoult[1], emportant l'assurance formelle que le lendemain soir (29 octobre) il trouverait à la Chapelle-Saint-Martin[2] un corps d'élite de cinq cents chevaux pour exécuter son dessein. Mais, après le départ de d'Aubigné, des événements graves surviennent, qui vont déranger tous les plans. L'armée déjà découragée, harassée — en faisant des étapes de 40 à 50 km. par jour — reçoit le coup de grâce par une série de mauvaises nouvelles : on apprend que l'armée royaliste, commandée par d'Épernon et Biron, est déjà arrivée à Bonneval[3], que les troupes de Mayenne sont déjà déployées au sud de la Loire, et que les forces d'Angers « marchent sur les pas des misérables ». Ainsi on était traqué de toutes parts. Rohan déclare qu'il ne veut pas tomber dans le filet et s'éloigne avec les siens vers la Bretagne (28 octobre). Condé, très hésitant, poursuit jusqu'à Selommes[4], et là tient un dernier conseil de guerre, où il se laisse (?) convaincre de mettre sa personne en sûreté, et de la réserver pour de meilleures occasions. On conclut donc à la *dislocation de l'armée*, qui aurait plus de chances de s'échapper en se dispersant. Condé part le 29 à 11 heures du soir, avec La Trémoille, quelques gentilshommes et une suite peu nombreuse. Grâce à quoi il pourra franchir la zone dangereuse, et aller s'embarquer dans la baie du Mont Saint-Michel pour gagner Guernesey et l'Angleterre.

Saint-Gelais « se fit le conducteur de l'affligé troupeau » — les troupes abandonnées par leurs chefs — et les amena à d'Aubigné, au rendez-vous de La Chapelle-Saint-Martin, mais seulement le 30 au matin, avec douze heures de retard sur le programme fixé. D'Aubigné n'y était plus, mais avait laissé l'avis de le rejoindre à Talcy. On se rend dans la forêt de Marchenoir, et là on se consulte. Impossible de traverser la Loire à Saint-Dyé ou aux environs : tous les passages sont maintenant gardés sur la rive sud par les reîtres de Mayenne. A moins de tenter la

1. Loir-et-Cher, un peu au dessous de Lavardin.
2. Loir-et-Cher, à quelques kilomètres n. o. de Mer.
3. Eure-et-Loir, au nord de Châteaudun.
4. Loir-et-Cher, entre Vendôme et Mer.

chose de nuit, et d'enfoncer un de leurs logis ? Il suffit de regarder les soldats de Saint-Gelais pour y renoncer. Ils sont dans un état lamentable de dépression physique et morale ; beaucoup ont déjà jeté leurs armes dans la forêt. Que faire ? L'avant-garde de l'armée royaliste du Nord est déjà signalée. En ce péril on adopte la même solution désespérée que Condé — ce qui est une excuse pour lui — la dispersion, pour tâcher de passer au travers des mailles du filet. Les derniers débris de l'armée de Condé se séparent donc définitivement en plusieurs bandes, qui prennent des directions différentes : ceux qui sont sans armes, d'Aubigné les envoie vers Paris ; étrange destination, semble-t-il, mais le calcul se trouva bon. Il leur a recommandé de marcher la nuit, et de se cacher le jour dans les forêts et les métairies écartées, et puis, au terme du voyage, de se couler le soir dans les faubourgs de la capitale par trois ou quatre à la fois. Il paraît que cette tactique réussit merveilleusement, et que tous ces fugitifs se sauvèrent « sans la perte d'un homme ». On se demande comment d'Aubigné a pu le savoir puisque lui, comme Saint-Gelais, parvint à franchir la Loire. Ils avaient formé deux groupes d'hommes encore convenablement montés. Saint-Gelais fit un long détour, traversa la forêt d'Orléans, et alla passer à Ouzouer, entre Gien et Sully-sur-Loire.

D'Aubigné, lui, s'en tint à sa première idée, d'essayer des facilités que lui donnerait à Saint-Dyé, dans un pays « où il avait du bien », sa connaissance des lieux et des gens. Mais il ne fut pas si aise de se rapprocher du fleuve, l'ennemi s'étant répandu partout. Aussi, pendant dix jours, il dut user du procédé qu'il avait conseillé aux autres, et ne fit que des étapes nocturnes. Enfin ils arrivèrent un beau matin sur la berge, en face de Saint-Dyé. Il laissa ses hommes dissimulés derrière la levée, et s'embarqua seul sur la gabare du passeur, leur disant qu'il leur ferait signe de l'autre rive s'il n'y avait pas de danger. Il tombait tout juste dans un guêpier, une ronde du prévôt des maréchaux de Blois, avec qui il n'était pas en bons termes, et dont l'escorte doublait presque le corps de garde de Saint-Dyé. Heureusement il avait un cheval fringant, que venait de lui donner le Sieur de Talcy, et qui, aussitôt à terre, fit la roue et effraya tout le monde. Il sauta en selle et galopa sous les arquebusades. Ses hommes traversèrent la nuit suivante, et, par le même itinéraire que Saint-Gelais, la Sologne, le Berry, le Limousin, il les ramena en Poitou.

Il pensait retrouver à Brouage « le reste de son régiment », la partie qui n'avait pas pris part à l'expédition [1] ; mais le siège était déjà levé (29 ou 30 octobre), conséquence du désastre d'Angers, que les nouvelles amplifiées en cours de route avaient encore grossi. On disait l'armée complètement détruite. L'effroi avait gagné les assiégeants qui n'avaient pas osé attendre l'approche du maréchal de Matignon, venant au secours de la place [2].

D'Aubigné rentra à Mursay, où on le croyait mort lui aussi. Le désespoir de sa femme, comme la joie de son retour et les précautions qu'il prit pour l'y préparer et ne pas lui causer une émotion trop forte, constituent un des épisodes les plus touchants de leurs relations conjugales, qui nous en montre la tendresse.

« Madame d'Aubigny ayant sçeu par le bruit commun continué trois sepmaines, que son mari estoit mort en un des combats que nous avons déduits, vit arriver en sa basse cour quinze chevaux et sept mulets de son mari, son chapeau, son espée, et pour tel spectacle tomba à la renverse. C'estoit qu'en desmeslant le fauxbourg d'Angers, son équipage avoit suivi le régiment par son commandement, et luy n'avoit gardé qu'une coëffe à mettre soubs le casque, pris une espée fort courte et une pertuisane ; et puis quand il arriva au pais, il partagea la joye de sa venue à sa femme par deux billets, l'un de dix lieues, appréhendant que d'une prompte joie on peut mourir [3]. »

On se rappelle que les compagnies de marche de d'Aubigné avaient échappé à la déroute en passant la Loire, avec la Boulaye, avant le contre-ordre fatal donné par le Prince de Condé. On comprend que leur retour anticipé en Poitou, avec le bagage personnel de leur chef, ait accrédité le bruit de sa disparition.

D'Aubigné dut passer l'hiver à Mursay, espérant, comme il dit, « tirer de son dommage le profit du repos [4] ». La guerre sommeillait. Bien que Mayenne venant de la Loire, et Matignon de la Garonne eussent fait leur jonction sur la Charente à la fin de décembre, ils avaient renoncé à attaquer les places protestantes de Saintonge pendant la mauvaise saison. Somme toute, le bilan des opérations de l'année

1. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 250 et 272.
2. Sur l'échec du siège de Brouage, voir t. VI, p. 272-275.
3. *Mémoires*, éd. Réaume, t. VI, p. 53 et 54.
4. *Ibid.*, p. 54.

était médiocre, d'un côté comme de l'autre ; et si Condé n'avait pas eu l'ambition d'inaugurer trop tôt la campagne par des coups d'éclat, la situation du Parti n'aurait pas été compromise. En Dauphiné même, Lesdiguières avait remporté des succès et pris Montélimar et Embrun.

Dans la Guyenne il ne s'était rien passé d'important ni de grave. Il paraît qu'on s'y gaussa à la cour de Navarre des malheurs de Condé : « Telle estoit la semence de division, que nous avons ci-devant touchée entre les deux princes, cousins-germains, chose estrange en leur affliction et au froid qui resserre les choses étérogénées, que le désastre d'Angers servit de farce à toute la cour de Navarre ; et celui qui pouvoit le mieux se mocquer de la misère de leurs frères estoit mieux venu ; joinct que le roi de Navarre jouait un personnage nouveau, ne parlant plus que de conserver l'Estat et ayant mis les passions huguenottes en crouppe[1]. »

La vérité est qu'il essayait de concilier ses nouveaux devoirs d'héritier présomptif avec la défense de ses coreligionnaires. Les événements donnaient raison à sa prudente temporisation. Il avait ménagé et préparé l'opinion, en même temps que préparé ses forces, au lieu de partir en guerre prématurément. Il attendait les secours étrangers que Ségur était allé demander. La situation générale européenne conviait les Princes protestants à faire un effort. Le Catholicisme semblait triompher en France par la Ligue, dans les Pays-Bas par l'assassinat du Prince d'Orange et les conquêtes du duc de Parme, en Allemagne par la défaite de l'archevêque sécularisé de Cologne, dont la voix électorale dans la Diète ne passerait donc pas au Parti protestant.

« Tout cela, observe d'Aubigné, réduisit ce parti en une si ruineuse consternation que, sans tourner les succès en miracles desquels doit être sobre l'historien, tous les gentils esprits, et qui ont le palais bon pour la lecture, doivent se préparer avec plaisir pour voir remonter les abattus du précipice, refleurir les vertus opprimées et monstrer en l'inconstance de la fortune, ainsi qu'on l'appelle, qu'elle est constante en sa profession[2]. »

1. *Histoire*, t. VI, p. 275-276.
2. *Histoire*, t. VI, p. 366.

§ 2. — 1586 et hiver suivant.

Guerre et négociations. — D'Aubigné se fait « roi d'Oléron » et termine son règne en prison. — Les Conférences de Saint-Brice (décembre) et leur suite.

Le Roi de Navarre arriva à Montauban le 1er janvier 1580. Il y trouva assemblés les députés des Églises. Le jour même, après s'être concerté avec eux, il publia des *Manifestes au Clergé, à la Noblesse et au Tiers-État de France*[1], pour dégager sa responsabilité de la guerre qui lui étoit imposée, et qu'il ne pouvait plus retarder davantage. Il savait, en effet, qu'il allait être attaqué au printemps par les armées de Mayenne et de Matignon réunies. L'heure de l'autan avait sonné. Du moins voulait-il que son droit reluisît au soleil, et que la légitimité de la résistance ne fît de doute pour aucune personne de bonne foi.

« Messieurs, disait-il au Tiers, Je n'ay pas besoing de grand langaige pour vous faire entendre la justice de ma cause. Ressouvenez-vous que, lorsque ces remuemens sont advenus, nous vivions en paix, et de jour en jour allions en mieulx. Ressouvenez-vous, nonobstant qu'ils fussent directement contre moy, que je n'ay pas bougé huict mois durant, que ma patience a passé toute borne[2]. »

C'est qu'il avait « l'horreur d'une guerre civile, et l'appréhension sensible des misères et calamitez qu'elle produict[3] ».

Il plaint le pauvre peuple, qui fera les frais de la guerre, par son sang et par son argent. Il plaint la Noblesse de France, entraînée à offrir des vies généreuses pour une si mauvaise cause. Les Guises n'ont pas de ces scrupules : c'est qu'ils sont princes étrangers. Ils ne ressentent pas, comme les enfants du pays, les malheurs qui l'atteignent. Ainsi c'est au sentiment national avant tout qu'il fait appel dans sa lettre à la Noblesse : les Guises lui font injure et dommage, en essayant de se hisser au-dessus d'elle pour usurper l'État.

Car ils ne recherchent pas autre chose. Et le Roi en avait bien jugé ainsi d'abord,

1. Avec une lettre particulière à la ville de Paris. Cf. *Lettres-Missives*, t. II, p. 165 à 177.
2. *Ibid.*, p. 172.
3. *Ibid.*

puisqu'il avait condamné la Ligue et rallié autour du trône ses défenseurs naturels, catholiques ou protestants indifféremment, pour la combattre. Si maintenant il a changé de volonté, c'est qu'en fait sa volonté n'est plus libre. On ne peut lui obéir contre l'intérêt même de sa couronne. Il faut le sauver, au besoin malgré lui.

On invoque la défense de la religion. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. C'est surtout en s'adressant au Clergé que le Roi de Navarre traite cette question. Il brise hardiment la fiction qui décore d'un noble motif la guerre actuelle. Elle n'est inspirée que par des ambitions particulières, qui ne craignent pas de bouleverser l'État pour arriver à leurs fins. Le Catholicisme n'est pas menacé. Sa modération, dont il a donné tant de preuves, est une garantie. Et d'autre part, l'expérience est faite que la violence ne peut venir à bout des consciences, ni du Protestantisme. La charité chrétienne commande les voies de la douceur ; quels maux on va faire au nom de la religion ! Il avait offert cependant la solution d'un libre Concile pour trancher les points controversés. Comme il avait offert une Assemblée d'États généraux, si on prétendait réformer les abus et l'administration. Comme enfin il avait proposé aux Guises un duel, si c'était une querelle personnelle qu'on lui cherchait.

Tous ces moyens de conciliation ont été repoussés. On n'a accepté ni le Concile, ni les États, ni le cartel. On préfère la guerre, sans se soucier des calamités qu'elle va produire. Que la faute et la peine en retombent sur les coupables !

Le Roi de Navarre avait dit tout ce qu'il avait à dire, et fait tout ce qu'il pouvait faire pour éclairer l'opinion. Malgré les passions soulevées par les agitateurs, ces paroles seront tout de même entendues. C'est de la semence jetée pour l'avenir ; elles finiront par porter fruit. Maintenant il avait le droit d'entrer en campagne, je ne dis pas en se lavant les mains des conséquences, mais avec la tête haute et la conscience pure, comme la paladin d'une juste cause, où l'on se battait à la fois pour la tolérance religieuse et pour la défense du pouvoir royal.

Son intention était de « gagner la teste des affaires [1] » et de venir soutenir la lutte avec les Réformés du Poitou, que les revers de Condé avaient abattus : par la Rochelle et la mer il serait à portée des secours anglais ; par le centre et la haute Loire il pourrait aller donner la main aux auxiliaires allemands qu'on lui préparait.

1. D'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 47.

Dans les deux camps, on comprenait l'importance de cette position de l'Ouest. Aussi les lieutenants du Roi vont-ils essayer de l'en écarter. Matignon, pour le retenir, attaqua de bonne heure les places de la Garonne : dès le 20 février le Roi de Navarre lui faisait lever le siège de Castets. A ce moment il eût pu monter vers le nord sans rencontrer d'obstacles sérieux. Une escapade amoureuse en Béarn, auprès de la comtesse de Guiches, le retarda quelques jours. Il n'avait pas, du reste, compté partir avant le temps de l'Assemblée de Sainte-Foy, convoquée seulement pour le milieu de mars. Il laissa ainsi à Mayenne le temps de venir de la vicomté de Turenne[1], où il avait passé l'hiver à guerroyer sans gloire, et de faire sa jonction avec Matignon, sur la Garonne, pour lui barrer la route.

« Ils m'ont entouré comme le beste, et croyent qu'on me prend aux filets », écrivait-il à M. de Batz[2] son grand ami, son « faucheur », comme il l'appelait familièrement. Mais la bête leur échappa. Avec quelques compagnons d'élite, il forma deux groupes qui passèrent la Garonne à deux endroits différents, et galopa toute la nuit au travers des quartiers ennemis. Il avait laissé la défense de la Guyenne au vicomte de Turenne, qui vint s'établir à Nérac, et qui le remplaça mal[3].

Quand il arriva à Sainte-Foy[4], il put apprendre que, grâce à d'Aubigné, l'activité militaire des Protestants s'était ranimée dans le Poitou, sans attendre sa venue. Tout était à refaire ou à reconquérir. Seules quelques places importantes, la Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Taillebourg, Pons, avaient tenu bon dans la tourmente qui avait secoué la région après le désastre d'Angers. Encore les deux premières étaient-elles resserrées par l'occupation catholique de toutes les places qui les entouraient. La peste et la famine sévissaient. La consternation était générale.

1. Entre Vézère et Dordogne.

2. Gouverneur d'Eauze (Gers). Cf. *Lettres-Missives*, t. II, p. 196-199.

3. Il ne put empêcher Mayenne et Matignon, mortifiés de leur déconvenue à la capture manquée du Roi de Navarre, de prendre leur revanche en s'emparant de plusieurs places huguenotes : Nérac (1er avril), Sainte-Bazeille (nuit du 30 au 31 avril), puis Montagnac, une des villes de sûreté (après la paix de Fleix, qui l'a substitué avec Figeac à la Réole), et Castillon-sur-Dordogne, qui toutes deux se défendirent avec acharnement (la première, du 24 avril au 30 mai ; la seconde, du 10 juillet au 30 août, et ne fut définitivement abandonnée après la capitulation d'ordonnance et enseignes ouvertes). D'Aubigné assure les Rochellois d'avoir, par esprit de bravade, vendu de la poudre aux assiégeants de Castillon contre leurs propres compagnons. Il aurait eu la pensée de se défier personnellement en duel à Bouillac (cf. *Histoire*, t. VII, p. 78). Turenne y rentrera par escalade au printemps suivant (avril 1587).

4. Sainte-Foy sur la Dordogne, arrondissement de Libourne (Gironde).

« Les moins consciencieux, tous mouillez de la dernière tempeste, séchoyent leurs vestemens au lieu de leur habitation, s'ils en avoyent, ou se fourroyent dedans l'armée royale, bien venus sans discrétion[1]. »

D'Aubigne lui-même, nous le savons, se reposait à Mursay. Il avait, dit-il dans son langage imagé, le « dos tout escorché du fardeau qu'on lui avoit laissé à la retraite d'Angers[2] ». Aussi rechigna-t-il un peu quand on lui demanda de « relever l'enseigne d'Israel[3] ». Mais il fallut bien céder aux instances pressantes et flatteuses des pasteurs, des Rochellois, et surtout des grands seigneurs ou amis dont l'estime lui était précieuse, le duc de Rohan, le comte de Laval, Saint-Gelais. Il commença donc par reconstituer son régiment. La Rochelle lui fit présent d'armes et munitions et de mulets pour les porter. Ainsi se forma le premier noyau de la nouvelle armée. Bientôt les succès, comme naguère à Montaigu, seront les meilleurs recruteurs. Il est vrai qu'il n'eut pas affaire au début à des foudres de guerre : Laverdin, attiré dans une embuscade à Saint-Jean-de-Marigny[4], rentra en grand effroi à Niort ; La Magnane, poursuivi de Melle à Couhé-Vérac, recula jusqu'à Mirebeau[5] ; Malicorne lui-même, le gouverneur du Poitou, n'osa tenir la campagne pour protéger Saint-Maixent qu'il croyait menacé, et s'enferma dans Niort. Toutes ces petites opérations se déroulèrent en février[6].

Ainsi sa réputation servait son audace. Nous pouvons penser qu'il bénéficiait d'un effet de surprise. Les soldats catholiques, habitués à la sécurité depuis plusieurs mois, croyaient leurs adversaires hors de combat pour longtemps encore. Ces alertes imprévues leur donnerent l'alarme. Ils se mirent à l'abri derrière les remparts des places. D'Aubigné, dont la troupe avait grossi et passé de douze cents hommes à deux mille, osa dès lors les y attaquer. La première qu'il enleva fut Thors[7]. A cette petite ville se rattachait pour lui un curieux souvenir, et la façon dont il le rapporte témoigne une fois de plus avec quelle facilité son esprit superstitieux accueillait

1. C'est-à-dire sans discernement, sans qu'on fît choix entre eux. *Histoire*, t. VII, p. 10.
2. *Histoire*, t. VII, p. 14.
3. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 54).
4. Entre Saint-Jean-d'Angély et Niort (Deux-Sèvres).
5. Melle, Deux-Sèvres ; Couhé-Vérac et Mirebeau, Vienne. Mirebeau est déjàau nord de Poitiers.
6. Pour les détails, cf. *Histoire*, t. VII, p. 13 à 21.
7. Thors (Charente-Inférienre), au nord de Cognac.

les explications les plus étranges des phénomènes naturels : « Quelques jours après la prise de Tors, le marquis seigneur du lieu, festinant celui qui l'avoit remis en sa maison, lui promit de lui faire voir après souper un spectacle qu'il ne croyoit pas avoir esté jamais remarqué, asçavoir la peste comme elle descendoit de la moyenne région de l'air. L'ayant donc mené dans un jardin un peu avant soleil couché, ils virent descendre sur la bourgade de Beauvais-sur-Mata une nuée ronde, d'une couleur horrible à regarder, pour la couleur de laquelle il me faut user du mot latin *subfusca*. Ceste nuée sembloit un chapeau qui avoit au milieu de soi une ovalle des couleurs d'une gorge de coq d'Inde, que leur spectateur jugea pareille en toute chose au flegmon qu'on lui avoit arraché dans l'apostume de sa peste qu'il avoit eue à Orléans. Ce chapeau, avec sa funeste enseigne, vinst entrer et fondre auprès du clocher, n'ayant point manqué de faire le semblable au matin et au soir tant que dix-huict mois de peste durèrent, comme nous vismes deux jours que nous demeurasmes au lieu. Ayant fait ce present aux physiciens, je m'en retourne à mes soldats, qui font la guerre en Xainctonge [1]. »

Maintenant qu'il avait donné le branle, la confiance renaissait. Le Prince de Condé était revenu d'Angleterre [2]. « Voyant que les siens reprenoient cœur », il jugea le moment venu de réorganiser vraiment les troupes protestantes de l'Ouest, et mit à leur tête le comte de Laval [3]. Il le munit d'artillerie et l'envoya dégager l'embouchure de la Charente, « le chemin des vivres ». D'Aubigné se rangea sous ses ordres, et eut « charge de colonel en l'armée », donc le commandement de toute l'infanterie. Plusieurs petites places des environs de Rochefort tombèrent entre leurs mains [4].

C'était le prélude d'une opération de plus vaste envergure. Elle fut combinée entre le comte de Laval, Plassac, gouverneur de Pons, et d'Aubigné. C'est lui qui paraît en avoir eu l'idée. Il s'agissait de se saisir de l'île d'Oléron, pour attirer à sa reprise l'armée navale du commandeur de Chattes, venue de Normandie, et, avec la flotte de la Rochelle, de surprendre les vaisseaux dégarnis, pendant qu'ils auraient

1. *Histoire*, t. VII, p. 20-21. Beauvais-sur-Matha est au nord-est de Thors.
2. Dès le 1er janvier 1586, d'après le journal de M. Le Riche, p. 429.
3. Fils de d'Andelot, et neveu de Coligny.
4. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 22-23, et de Thou, t. IX, p. 574.

débarqué leurs soldats dans l'île. Seule la première partie de ce projet réussit, la conquête de l'île, qui demeura à d'Aubigné. C'était justice, puisque c'est lui qui la fit. Il n'avait emmené que des volontaires, préférant un petit nombre, mais résolus. D'ailleurs il ne pouvait plus entretenir tout son régiment, et il donna le reste à de jeunes maîtres de camp, nouvellement arrivés avec le Prince de Condé. Chose curieuse, il y avait parmi les volontaires des catholiques, ce qui prouve que, pour beaucoup de soldats, la guerre — même religieuse — n'était qu'un métier.

Il embarqua son monde sur cinq navires. A l'approche de l'île, y voyant des signes de résistance « il deffendit à ses capitaines que nul ne fust si hardi de mettre pied à terre avant luy, et sur ceste vanité print un batteau, et avec soy Monteil de l'Isle, et le capitaine Prou qui ramoit »[1]... Alerte ! C'est un vaisseau de guerre de Brouage qu'ils avaient pris pour un bateau de pêche. Mais le capitaine Prou a l'expérience d'un vieux loup de mer. En piquant sur l'avant, pour « passer soubs le le beaupré du traversier », il esquive presque la mousqueterie. Les transports de d'Aubigné qui suivaient déchargent à leur tour leur volée, et le navire s'éloigne. On débarque. La population de l'île, qui était sur la plage, s'enfuit. C'est une prise de possession facile — mais provisoire (vers le 20 mars, peut-être le 23).

Car il fallut la défendre contre une attaque très vigoureuse de Saint-Luc, le gouverneur de Brouage. Il mit douze jours à organiser son expédition, avec le concours de la flotte du commandeur de Chattes ; il avait près de cinq mille hommes et de l'artillerie. D'Aubigné utilisa ce délai pour se retrancher dans le bourg du Château[2], par plusieurs lignes de barricades « fossoyées devant et derrière ». Le fossé du dedans était une innovation. Trois jours avant l'arrivée de Saint-Luc, une grande ramberge qui venait le rejoindre s'échoua au bord du Coureau sur une pointe de l'île. Les capitaines de marine persuadèrent à d'Aubigné qu'il était aisé de s'en emparer. On l'attaqua à marée basse. Ce fut un combat sanglant et inutile, qui n'était pas encore achevé quand la mer montante vint renflouer le navire. Ceux d'Oléron remportèrent vingt-deux morts et quarante-six blessés graves, qu'on mit dans une grange, avec des soldats éprouvés comme factionnaires « pour empescher

1. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 54).
2. Le Château d'Oléron, un des plus gros bourgs de l'île, où l'on aborde en venant du Chapus.

les plus jeunes d'ouir des discours qui les eussent descouragez ». C'était, en effet, une triste préparation à la grande bataille qui s'annonçait.

Un soir du début d'avril, l'armée de Saint-Luc apparut sur cinquante vaisseaux. Deux chaloupes d'Oleron sortirent par point d'honneur ou forfanterie, et allèrent au milieu de cette flotte puissante enlever deux barques de quarante tonneaux. Elles ne purent en ramener qu'une. Le lendemain, quand le jour vint, les soldats descendirent à terre à marée basse. Saint-Luc forma quatre colonnes d'assaut, de mille hommes chacune, précédées de petites « troupes d'enfans perdus ». D'Aubigné, qui n'avait que huit cent cinquante hommes en tout, retarda l'avance par une série d'escarmouches en avant des barricades. Mais la supériorité numérique de l'ennemi fit qu'il fut bientôt débordé sur les deux ailes. Il fallut rentrer dans les retranchements. Là on pouvait opiniâtrer longtemps la résistance, si un accident malheureux n'était survenu qui fit perdre d'un coup vingt-huit barricades sur quarante-six. Un détachement ennemi avait pénétré par les caves des maisons voisines au pied même des positions.

Cependant la mer montait, ce qui permit de débarquer l'artillerie assez près pour la traîner. Les galères aussi purent pénétrer dans le port. Leur tir prenait de dos les barricades ; une contre-batterie les fit se retirer. Quant au fanon, il ne causa pas grand dommage. Le coup partait de trop près ; et, au lieu de renverser la barricade, la perçait ; c'est là que le fossé intérieur se montra utile, les soldats s'y jetant à plat ventre quand le canon allait tirer. La lutte se poursuivit avec acharnement toute la journée, et la nuit venant, au clair de lune. Les Réformés ne tenaient plus que quatorze barricades et souffraient du manque de médicaments pour les blessés. Mais ils avaient infligé aux assaillants des pertes considérables, si bien qu'au matin Saint-Luc « cela au décourangement de ses capitaines et se rembarqua » quittant ses ennemis qui lui eussent donné de l'argent pour le faire ». Victoire inespérée ! Les habitants, qui croyaient à celle de Saint-Luc, lui avaient préparé quatre charrettes de provisions, où il y avait trois douzaines de fassans. Qu'en faire maintenant ? Un Roger Bontemps de Procureur de l'île ne fut pas embarrassé pour si peu. Il « amena les vivres avec cette harangue : *Hanscoque, il ne faut point desguiser les affaires : c'est pour celuy qui demeurera maistre, que nous avons amassé ce présent* [1] ».

[1] Cf. Mémoires Rétrospectifs, t. I, p. 464. Il y a quelque différence dans [illegible] des [illegible] p. 6

D'Aubigné avait mérité cet hommage. Il avait accompli ce qu'il avait promis à Laval et au delà. Il avait « tenu » en attendant l'intervention de la flotte de la Rochelle, et même il avait vaincu seul. Mais pourquoi n'avait-elle pas paru au moment du combat, suivant le plan concerté? Laval, au premier avis de ce qui se passait, l'avait fait partir en toute hâte. Mais sur sa route elle rencontra un navire fameux de Nantes, le grand Biscain, et comme il s'échoua en manœuvrant, elle le prit à l'abordage. Ce fut alors une émulation parmi les équipages à qui « auroit la gloire de l'emmener à la Rochelle ». Là-dessus une galiotte, s'étant avancée aux écoutes, rapporta qu'on ne tirait plus à Oleron. Sans contrôler autrement ce renseignement, qui mettait tout le monde d'accord, on jugea qu'il était trop tard et « tout retourna dans la ville pour triompher du Biscain [1] ».

Mais Condé, qui était accouru au Chapus dans la nuit, avec quelques cavaliers, n'abandonna pas la partie si vite. Il resta sur les lieux ; et quand l'armée de Saint-Luc fut repassée sur le continent, où la dislocation se fit le samedi 5 avril, veille de Pâques, il épia l'occasion de harceler la retraite d'un de ses corps. Le lendemain il se jeta sur la troupe de Tiercelin, qui rentrait à Saintes. Laval, qui avait rejoint le Prince au dernier moment, la rompit par une charge impétueuse et lui enleva son drapeau-colonel. Mais ses deux frères étaient mortellement blessés ; il venait d'en perdre un autre de maladie. Le chagrin le tua. « Ces quatres frères, dit d'Aubigné, estoyent vrais enfants de Andelot, semblables de visage, mais plus encore en probité, prudence et valeur ». Ainsi la victoire protestante était tristement endeuillée [2].

D'Aubigné lui, grâce à l'abri des retranchements, avait perdu peu de monde. Quant aux prisonniers il put les racheter par échange. Il travailla alors à consolider sa conquête, et fit édifier une citadelle « qui fut en desfence en quinze jours, et en trois mois eut un double fossé, l'un desquels s'emplit d'eau de fontaines, et l'autre d'eau de mer avec poisson de deux eaux [3] ». Il était presque *roi dans son*

fait du combat d'Oléron dans l'*Histoire universelle*, t. VII, p. 23 à 33. De Thou se borne à mentionner au commencement d'avril « la tentative de Saint-Luc sur Oléron, où d'Aubigné et le capitaine la Limaille étoient avec quelques troupes ». C'est tout. T. IX, p. 575.

1. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 31.
2. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 33-36, et de Thou, t. IX, p. 575-576.
3. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 56).

île fortifiée, vice-roi au moins. Cela valait mieux que « la royauté de Bleyé » qu'il avait manquée en 1580. Il avait réalisé son rêve d'avoir un gouvernement à lui. *Le Roi de Navarre vint l'y visiter.* Après l'Assemblée de Sainte-Foy, il était monté dans le Poitou, qu'il ne quitta plus. Le 1er juin il arrivait à la Rochelle ; peu après, il s'embarquait. A son retour, il écrira (le 11 juin) à ses ambassadeurs en Allemagne M. de Ségur et ses collaborateurs : « Depuis vous avoir escrit, je suis venu en ceste ville, où estant arrivé j'ay esté trois ou quatre jours sur mer et aux isles, pour parachever la palissade du port de Brouage, afin de rendre le dict port inutile et mal accessible jusques aux mediocres vaisseaux, comme il l'est à présent[1] ».

Cette *obstruction du port de Brouage*, c'était, en effet, la grande affaire du moment. Les Rochellois y contribuaient de leur côté, non seulement pour leur intérêt militaire, mais par rivalité commerciale contre « le second havre de France ». C'est Saint Gelais, nommé amiral de la Haute, qui dirigeait l'opération. Il avait recueilli toutes sortes de vieux bateaux désarmés pour les couler dans la passe. Sous-Lac, avec une flotte au moins équivalente, défendait les abords du port. Chaque jour du mois de mai avait vu « quelque gentil escarmouche » sur les frégatures n'essuyant pas toujours l'avantage ; cependant le barrage faisait des progrès. Le Roi de Navarre « desjeuné de ces esmoptes [coutes] » à son arrivée à la Rochelle voulut en faire. Dès son voyage sur mer. Je ne sais s'il fit d'abord escale à Oléron. Il est certain que d'Aubigné se trouvait avec lui à Brouage, ce qui demeurait à prouver qu'il l'avait pris au passage. Mais d'Aubigné pouvait y être déjà, car il avait fourni ses vaisseaux à l'armée navale avec trois cent cinquante arquebusiers et lui avait amené lui-même. Le Roi de Navarre s'intéressa beaucoup aux travaux en cours. Il tient à tout voir de près, et s'exposa assez imprudemment :

« Il courut, dit d'Aubigné, plusieurs risques de sa vie pour vouloir être présent à tout ; et, pour se montrer prest à toutes sorties du perilz, avec *les deux vieux esmoyers*[2] et La Limaille[3], se fit tirer force coups d'ors du *serpil* sous couleur de recognoistre les vaisseaux de la place[4] ».

1 *Lettres-Missives*, t. II, p. 329.
2 D'Aubigné et Frontenac, sans doute.
3 Un des capitaines d'Oléron.
4 Voir l'*Histoire*, t. VII, p. 48-50.

A Oléron, il semble avoir été un peu agacé par les airs de souveraineté que se donnait son ecuyer. Naturellement, pour d'Aubigné, ce n'était qu'envie. Il refusa de « voir les soldats de l'isle au soir à leur parade, pour avoir esté adverti par le Conte de la Rochefoucaud, qu'il y avoit deux cents paires de chausses d'escarlatte avec le passement d'argent, ce qu'ils avoyent gagné à la marine. D'ailleurs les magnifiques festins, que Aubigne fit à tous les courtisans, luy acquirent l'envie du Maistre et des serviteurs [1] ».

Il faut avouer aussi que cette ostentation de luxe n'était pas très adroite devant un prince qui souffrait souvent de mal d'argent, et à qui d'Aubigné reprochait sa chicheté. C'etait trop lui faire entendre qu'il pouvait se passer maintenant de ses bienfaits. Cela sent un peu son parvenu. Mais, si on l'en croit, le Roi de Navarre fournit encore d'autres marques de « son envieuse nature » pendant son gouvernement d'Oléron, jusqu'au jour où soi-disant il le lui enleva. C'est ainsi que, à quelque temps de sa visite, il prit fait et cause dans une question de discipline militaire, pour « un enfant de bonne maison de la Rochelle » qui servait dans les compagnies de d'Aubigné. Ce jeune homme avait une tante « qui produisoit une cousine au Roy ». Elle put donc facilement l'interesser à lui. Il manda d'Aubigné devant le Conseil de la Rochelle, où il l'accueillit avec « forces révérences de risée, en disant : *Dieu vous gard, Sertorius, Manlius Torquatus, le vieux Caton, et si l'antiquite a encore quelque plus sévère Capitaine, Dieu vous gard cestuy-là !* » Mais le Conseil donna raison à d'Aubigné, et jugea seulement qu'il avait été trop indulgent, car le cas était grave. D'où dépit du Roi de Navarre [2].

Cet incident eut lieu au début de juillet, au moment où le maréchal de Biron s'acheminait vers le Poitou avec une armée royale, et se préparait à mettre le *siège devant Marans* (10 juillet).

Les avis étaient partagés sur la possibilité de défendre cette mauvaise place. Le Roi de Navarre s'y opiniâtra et il fit bien. Le marais qui l'entourait et sa maigre terre rendaient difficiles à l'assiégeant les travaux d'approche et l'établissement de plates-formes pour l'artillerie. Il suffit de la venue d'une « bonne bastarde » de la Rochelle, dite Maninville, pour tout jeter par terre. Finalement Biron se

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 56).
2. Voir les détails piquants de cette affaire, *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 57-58).

résigna à enregistrer son échec par une convention signée le 5 août 1586. C'était le prodrome des négociations que la Cour désirait engager avec le Roi de Navarre[1].

Pendant le siège de Marans, il était arrivé un malheur à d'Aubigné ; il avait perdu son royaume insulaire : sic transit gloria mundi ! Saint-Luc n'avait pas renoncé à l'espoir de reprendre Oléron. Depuis le grand combat d'avril ses soldats y avaient fait plusieurs descentes, par bandes plus ou moins nombreuses. Ils avaient toujours été repoussés. Cette félicité donna à d'Aubigné une confiance exagérée, et il commit des imprudences. Il envoyait parfois une partie de la garnison en expédition sur le continent. Saint-Luc profita d'une occasion de ce genre : « ayant sçeu que trois cents hommes d'Oléron estoyent passez vers Sainct-Jean pour une entreprise sur Xaintes, il trouva moyen de faire couler près de quatre cents hommes, par les intelligences des habitans, dans les caves et tonnelles des jardins du bourg du chasteau ... »

Cette complicité des habitants — par parenthèse — prouve que le gouvernement de d'Aubigné faisait peser sur eux un joug assez dur, puisqu'ils ne demandaient qu'à s'en débarrasser. Naturellement les bateaux qui avaient amené le détachement de Brouage étaient repartis aussitôt pour ne pas donner l'éveil, sauf un qui s'était ensablé. D'Aubigné estima d'après sa contenance le nombre d'ennemis qui avaient pu débarquer, et jugea qu'il était encore assez fort pour les battre. Aussi quand il vit une attaque se produire au village d'Ors[2], il n'hésita pas à envoyer le capitaine La Limaille avec près de la moitié de ce qui lui restait d'hommes ; et lui-même sortit du château, à peine accompagné, et s'avança pour observer ce qui se passait. Or l'attaque d'Ors n'était qu'une feinte. En se retournant il s'aperçut qu'il était coupé de son fort par deux troupes d'hommes surgis il ne savait d'où. Il en chargea une avec furie, puis s'échappa vers la mer ; mais il tomba sur un autre groupe. Il n'avait plus qu'un soldat avec lui, et pour arme un épieu. Il eut beau se battre et se débattre comme un diable, il fut pris et mené à Brouage où il lia bientôt amitié avec son geôlier Saint-Luc[3].

C'est pendant cette *captivité* qu'il assista, au début d'août, à de curieuses ten-

1. Cf. D'AUBIGNÉ, *Histoire*, t. VII, p. 53-57, et DE THOU, t. IX, p. 583-585.
2. Entre le Château et Saint-Trojan.
3. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 57-58, et *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 56).

tatives pour relever les bateaux coulés par les Protestants à l'entrée du port. « L'artifice » employé par Saint-Luc était ingénieux, mais venait un peu tard. Au bout de deux mois les gros vaisseaux avaient eu le temps de s'envaser et on ne put retirer que les plus légers [1].

Un autre épisode, tout à fait glorieux pour la mémoire de d'Aubigné, marqua ce temps d'épreuves. Il fit comme Régulus. Je ne sais d'ailleurs si ce souvenir antique ne l'abusa pas un peu sur la nécessité d'un héroïsme peut-être inutile. Il me paraît avoir raffiné sur l'honneur, ou sur le point d'honneur. Saint-Luc l'avait autorisé à aller à la Rochelle, mais en restant prisonnier sur parole et avec engagement d'être de retour à jour fixe ! Or, c'est Saint-Luc lui-même qui le délia de sa promesse en le faisant avertir que des vaisseaux de guerre étaient venus de Bordeaux pour le chercher sur l'ordre du Roi, et le conduire à la mort. D'Aubigné n'en considera pas moins qu'il demeurait engagé, parce qu'il n'avait point « sa foi relâchée de la main où il avait touché ». Le scrupule était excessif. Toute la question était de savoir si le messager était digne de créance. Malgré ses amis il revint donc à Brouage « et fut receu de Saint-Luc avec pleurs ». Il ne pouvait plus, en effet, se dispenser de le livrer. D'Aubigné, résigné, eut sa veillée funèbre :

« En l'extrémité de son péril, il fit une prière à Dieu, laquelle le lendemain, se voyant délivré, il tourna en un épigramme que vous verrez entre les siens, et commence : *non te caeca latent* [2] ».

Dieu l'avait entendu, en effet : « la nuict mesme qu'il faloit s'embarquer, ses gens prirent Guiteaux lieutenant de roi aux isles. Et, ayant mandé qu'il couroit fortune en toutes choses, comme leur chef, Sainct-Luc retint son prisonnier, renvoya les vaisseaux, se montrant en secret joyeux de l'accident ».

Et d'Aubigné en tire gravement la leçon religieuse.

« Mes lecteurs, ne me soupçonnez pas d'avoir fait ce compte [conte] pour ma délectation ; j'y perdis trop. C'est pour vous que je l'ai fait. Ne vous arrestez pas

1. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 51.

2. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 57). La prière est en vers, cf. éd. Réaume, t. III, p. 304. C'est un acte de foi et d'obéissance absolue à la volonté de Dieu, où l'intention est plus louable que l'exécution, car on s'étonne que l'esprit, à un pareil moment, ait assez de liberté pour s'adonner à tant de recherche et à un tel jeu d'antithèses. — L'*épigramme* se trouve dans le recueil inédit qui est au volume VI des *manuscrits de Bessinges*.

tant à la louange de la fidélité qu'à l'exemple et à l'espérance du secours en Dieu, duquel vous devez estre certains, quand vous ferez litière de vostre vie pour garder la foi inviolablement [1]. »

Combien de temps d'Aubigné resta-t-il en prison ? La première manifestation de sa liberté que nous rencontrons dans son *Histoire*, c'est une tentative pour enlever à Malicorne, gouverneur du Poitou, en lui tendant une embuscade nocturne, des trophées qu'il portait à la Reine-mère, à Saint-Maixent. C'étaient les drapeaux de deux compagnies protestantes surprises à Maillezais et taillées en pièces. L'embuscade de d'Aubigné manqua son effet. Il s'attaqua à une troupe précédant celle de Malicorne, qui passa après fort tranquillement avec son précieux butin : « Sur ceste bonne bouche, dit d'Aubigné, la reine prit le chemin de Paris [2] ».

Cet incident se placerait donc à la fin du séjour de Catherine en Poitou, où elle était venue (dès novembre 1586) pour conférer avec son gendre, et d'où elle était repartie seulement en mars 1587. Si à cette date d'Aubigné était libre depuis peu de temps, son emprisonnement avait duré de longs mois. Mais en fait il y a erreur. La Reine-mère n'était pas du tout sur le point de regagner Paris au moment où elle reçut les drapeaux de Maillezais. Elle venait au contraire d'arriver en Poitou. L'événement est du mois de novembre 1586, comme le prouve sa Correspondance. Rulde se trompe donc à la suite de d'Aubigné, et en invoquant par surcroît une lettre du Roi de Navarre, quand il recule jusqu'en mars 1587 la défaite des Protestants à Maillezais [3]. La lettre à laquelle il se réfère [4] n'est pas datée ; la date a été mise au hasard par l'éditeur des *Lettres Missives*, M. Berger de Xivrey. Il n'est même pas certain que ce court billet soit de la période qui nous occupe, car Maillezais a été bien des fois disputé entre les deux partis.

Ce qui est sûr en tout cas, c'est que les Protestants, qui venaient de s'en emparer en novembre 1586 [5], en furent chassés presque aussitôt — et non au prin. temps suivant — et que les compagnies de Neufvy et de Sorlu y perdirent effecti-

1. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 58-59.
2. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 67-68.
3. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 66, note 5.
4. *Lettres-Missives*, t. II, p. 278, à Sainte-Colombe.
5. Cf. *Journal de Michel Le Riche*, p. 165.

vement leurs drapeaux. La Reine-mère qui se trouvait à Saint-Maixent, pendant les négociations préliminaires à son entrevue avec le Roi de Navarre, considéra sans doute que la surprise d'une place si près d'elle était une sorte d'affront — bien qu'il n'y eût pas encore de suspension d'armes signée[1] — car elle pressa Malicorne de relever immédiatement le défi (lettre du 18 novembre).

« Monsieur de Malicorne, je viens de recevoir par ce porteur vostre lettre et vous diray que je vous prie : denichez de Maillezais ceulx qui s'en sont saisiz, et leur faictes paroistre que nous ne sommes si foibles que nous nous voullions laisser battre, puisqu'ilz font ainsy les mauvais garsons[2]. »

Le 20, elle approuvait les mesures qu'il avait prises, et dont il venait de lui faire part, pour déloger au plus tôt les Protestants[3]. Elles eurent un plein succès, puisque le soir même elle était informée de l'heureux résultat et en prévenait le secrétaire d'État Villeroy : « Ilz [les gens du roi de Navarre] ont abandonné l'Isle de Maillezais, dont je suis bien aize[4]. »

Le lendemain elle lui donnait des détails qu'elle faisait porter à Paris par le héros de l'affaire, M. de Saint-Pompain, un gentilhomme voisin de Maillezais[5], qui avait guidé les troupes de Malicorne, et grâce auquel elles avaient pu pénétrer dans la place sans être aperçues. A la fin de sa lettre elle parle des drapeaux :

« Le sieur de Saint-Pompain eût volontiers porté les drapeaux de ceulx qui ont esté défaictz au Roy ; mais j'ay esté d'advis qu'on les laissast à Niort[6]. »

L'envoi à Paris eût sans doute comporté quelques risques, en effet, puisque, pour aller seulement jusqu'à Saint-Maixent, ils faillirent tomber aux mains de d'Aubigné.

« *La nuict daprès* [après la reprise de Maillezais par Malicorne], *un nouveau mareschal de camp*, avec quelques choix de chevaux légers, s'alla embusquer à la

1. Elle ne le fut que le 25 novembre.
2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, p. 86, col. 2.
3. Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, p. 87.
4. *Ibid.*, p. 87.
5. La seigneurie de Saint-Pompain, sur l'Authize, était à la limite des départements des Deux-Sèvres et de la Vendée et à quelques kilomètres nord-est de Maillezais.
6. Lettre du 21 novembre, t. IX, p. 88, col. 1-2.

Garenne de Miseré pour guetter ceux qu'on envoyoit à Saint-Maixant porter à la roine les drapeaux[1]. »

Le « nouveau mareschal de camp », c'est évidemment d'Aubigné. C'est une de ses façons, de se désigner — par son grade — sans se nommer. Nous avons vu qu'en 1585, c'était encore « sous le titre d'un maistre de camp[2] » qu'il se dissimulait à demi dans l'*Histoire*. Maintenant il a monté d'un degré.

Si sa chronologie est exacte, et si c'est bien *la nuit d'après* la défaite des compagnies protestantes qu'il épie le passage de Malicorne, ce doit être dans la nuit du 20 au 21 novembre, car il est très vraisemblable que la reprise de Mailleziais eut lieu le 20, le jour même où Catherine l'apprit. Elle était avertie du résultat, elle était à proximité : Malicorne n'a pu manquer de lui annoncer de suite la bonne nouvelle. En revanche je doute un peu qu'il ait pu lui porter les drapeaux le soir même, étant données les hésitations préalables sur leur destination. Je serais volontiers que d'Aubigné se trompe de jour, et que ce fut seulement dans la nuit du 21 au 22 qu'il tendit son embuscade. Malicorne n'aurait donc pas laissé les drapeaux à Niort, conformément aux instructions de la Reine-mère, mais serait venu les lui présenter, à Saint-Maixent ? C'est très admissible. Ce n'était qu'une attention délicate, dont il dut prendre lui-même l'initiative, à défaut de l'hommage impossible au Roi[3].

Catherine d'ailleurs, ni Malicorne, ne conservèrent longtemps ces trophées. Le Roi de Navarre les réclama, ainsi que la libération des prisonniers de Mailleziais, et en fit une condition de son consentement à une entrevue avec la Reine. Elle céda, sur l'avis de ses conseillers, dit-elle, mais elle s'en montre un peu gênée dans la lettre où elle s'en justifie[4].

De tous les rapprochements de textes que nous avons faits, il ressort, comme

1. *Histoire*, t. VII, p. 67.

2. Cf. *Mémoires* (Résumé), t. I, p. 54.

3. On peut faire, il est vrai, une autre hypothèse, c'est que les drapeaux étaient déjà arrivés à Saint-Maixent, quand Catherine écrit à Villeroy sa lettre du 21 novembre, alors l'embuscade serait bien de la nuit précédente — 20 au 21. Mais, dans ce cas, ils eussent été apportés par M. de Saint-Pompain, qu'elle a près d'elle au moment où elle écrit, et non par Malicorne, comme le dit d'Aubigné. Car il semble que si Malicorne était venu en personne trouver Catherine, et lui faire cet hommage, elle le spécifierait dans ce lettre. Puis, si elle *renvoyait* les drapeaux à Niort, dirait-elle qu'elle a été d'avis de les y *laisser* — ce qui semble signifier qu'on les *arrêtera* là au lieu de leur faire continuer le chemin ?

4. Lettre du 27 novembre à Villeroy, t. IX, p. 91-92.

on le voit, avec évidence, que d'Aubigné était en liberté en novembre 1586. Peut-être y était-il déjà depuis un certain temps. *Sa captivité a donc duré au maximum trois mois.*

Il ne reprit pas de suite son service auprès du Roi de Navarre. Il sortait de prison *brouillé* avec lui encore une fois. Ce n'était pas tant à cause de ces « picoteries » qu'ils avaient eues ensemble pendant son gouvernement d'Oléron, mais, — grief bien plus grave — parce que le Roi de Navarre aurait profité de son emprisonnement pour le dépouiller, pour vendre Oléron à ses ennemis, à Saint-Luc. Il a répété à plusieurs reprises cette accusation[1]. Il a donc dû y avoir quelque chose, mais sans doute déforme-t-il par ressentiment un fait réel, qui n'eut pas la signification ou la portée qu'il lui attribue. Remarquons qu'on ne peut pas vendre ce qu'on ne possède plus, pas plus que la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Pour vendre Oléron il eût fallu que le Roi de Navarre fût encore maître d'en disposer. Or il est infiniment probable qu'après la capture de d'Aubigné, l'île retomba aux mains de Saint-Luc, qui avait profité de l'absence de presque toute la garnison pour surprendre le gouverneur. Le Roi de Navarre n'aurait pu la lui conserver qu'en la reconquérant, et c'est sans doute ce qu'il ne voulut pas faire, pour des raisons politiques ou militaires, et ce dont lui en a voulu son écuyer. Alla-t-il plus loin ? Accepta-t-il d'en reconnaître la possession à Saint-Luc, et de renoncer, pour son Parti, donc pour d'Aubigné comme pour les autres, à y prétendre ? Ce n'est pas impossible, quoiqu'on ne voie pas très bien l'intérêt qu'il aurait eu à ce marché, ni la contre-partie de cette renonciation. Il vendit Oléron, dit d'Aubigné, c'est bientôt dit, et c'est un bien grand mot. A quel prix ? contre quoi ? Il est regrettable qu'il ait négligé de nous l'apprendre.

La colère est mauvaise conseillère. Justifiés ou non, ses griefs lui firent quitter son maître pendant près de six mois. Ils « le réduisirent en sa maison », comme il dit. *Il alla s'enfermer à Mursay*, et les y ruminer tout à loisir. Je suppose aussi qu'il y cachait un peu de confusion. Il était mortifié de sa captivité, et se doutait bien que les bons camarades, dans l'entourage du Roi de Navarre, avaient dû rire de sa mésaventure. Lui, qui se targuait de connaître toutes les ruses de guerre,

1. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 58), *Sancy*, t. II, p. 268, *Histoire*, Ruble, t. VII, p. 336-337 et 344.

d'en avoir tant dressé contre ses adversaires et tant éventé qui le menaçaient, il avait fini par s'y laisser prendre tout comme un autre.

Cette blessure d'amour-propre rendait plus sensible la perte qu'il avait faite. C'est sans doute pour cela qu'il était si irrité de ne pouvoir la réparer, car il y jugeait sa réputation intéressée. Toutes ces pensées amères l'aigrirent au point de lui inspirer un étrange projet, qu'il confesse comme une tentation venant du Diable. Il eut l'idée de quitter non seulement son maître, mais le Parti. Il y avait bien un empêchement, c'était sa religion. Le Parti était attaché à la « Religion » et d'Aubigné à elle. Que faire ? aller jusqu'au bout des conséquences logiques de son dessein ? Quitter aussi la Religion réformée ? Il fallait voir. Et *il se mit à étudier les théologiens catholiques*, et à « cercher avidement si en la Romaine il se pourroit trouver une miette de salut ».

Le bruit se répandit qu'il travaillait à sa conversion, les livres affluèrent ; les papistes lui en envoyèrent. C'est que la conquête valait la peine. A Oléron, on n'avait pris que son corps ; si maintenant on gagnait son âme, quelle victoire ! Un huguenot aussi indomptable, le ferme des fermes ! Il y avait de quoi passionner les observateurs de ce débat moral. Tous les gros tomes des apologistes y passèrent. Avec éclectisme et bonne volonté, il se mit à l'école d'un cordelier milanais, Panigarole, d'un jésuite anglais Campian, et du maître des maîtres, le cardinal jésuite Bellarmin. Mais celui-là même ne le satisfit pas. Il admira son talent, il n'y trouva pas ce qu'il cherchait, la démonstration des erreurs protestantes, et la preuve des vérités catholiques. Finalement, au bout de son enquête, « il s'affermit plus que jamais en sa Religion, et respondit à ceux qui s'enquéroyent du fruict de sa lecture et de son dessein, qu'il l'avoit destruict par son labeur, pour ce qu'il mettoit les genoux à terre auparavant [1] ». Il sort donc de cette épreuve mieux muni de raisons pour rendre compte de sa foi. Il s'est équipé pour les controverses théologiques pendant qu'il abandonnait la bataille des armes. Il sera maintenant un aussi rude adversaire dans la discussion que dans le combat. En vérité son labeur n'aura pas été perdu. D'autant que sans doute ces six mois ne furent pas uniquement consacrés à ces études. Il est vraisemblable qu'il ne mit pas tant de temps à

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 58-59). Voir sur ces théologiens catholiques le 6e chapitre du 2e livre de *Sancy* « Examen de quelques livres de ce temps ». (Réaume, t. II, p. 340 et sq.)

s'apercevoir que le fonds de son esprit n'avait pas changé malgré cette crise de mauvaise humeur, et qu'il n'avait pas d'aptitudes pour faire un néophyte catholique. Alors j'imagine que, pour racheter cette velléité d'infidélité à sa religion, il revint avec contrition et joie à sa grande épopée huguenote, à ce poème des *Tragiques* qu'il avait sur le chantier depuis plusieurs années, et qui s'élaborait ou se perfectionnait peu à peu dans ses rares moments de loisir.

C'est pendant qu'il vivait ainsi à l'écart qu'avaient eu lieu *les Conférences entre le Roi de Navarre et la Reine-mère*. Il n'en fut donc pas le témoin, et cela explique en partie, sans les excuser, les erreurs et la confusion du récit qu'il en a fait[1]. Certes, il y donne des détails vrais et intéressants, mais un peu pêle-mêle. Il rejette toutes les négociations au printemps de 1587 — ce qui est le moment de la clôture — et ne distingue pas les *deux phases successives* : d'abord *les entrevues du château de Saint-Brice*[2], *en décembre 1586*, puis *un projet de nouvelle conférence à Fontenay-le-Comte, au début de 1587*, qui traîna, en effet, jusqu'en mars, mais n'aboutit pas. D'Aubigné parle vaguement des *premiers abouchements, dernières conférences, derniers traictez*, mais sans fixer vraiment les étapes, ni faire l'histoire de ces pourparlers laborieux et vains. Ce n'est pas le lieu de les raconter ici[3]. Ils ont d'autant moins d'importance qu'ils étaient con-

1. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 59 à 66.

2. Le château de Saint-Brice est sur la Charente, à 5 kilomètres est de Cognac.

3. Les documents ne manquent pas, ni les relations anciennes ou modernes. Signalons en particulier les pièces insérées dans les *Mémoires de la Ligue*, édition de 1758, Amsterdam (t. II, p. 76, *Lettre d'un gentilhomme français à un sien ami étant à Rome*, p. 189 et 191), dont s'est inspiré de Thou (t. IX, p. 619-622); les *Mémoires du duc de Nevers*, qui accompagnait Catherine (t. II, édit. de 1665, p. 518 et sq.); l'*Histoire de France* de P. Mathieu, Paris, 1631 (t. I, livre VIII, p. 518 et sq.) — et, parmi les études modernes, celle du marquis de Brémond d'Ars, propriétaire du château de Saint-Brice, dans la *Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1884, t. XXVI, p. 496.

Mais nulle part on ne peut suivre aussi bien le détail des négociations que dans la *Correspondance de Catherine de Médicis* (t. IX, à partir du mois d'août 1586, où elle commence à préparer de Blois sa rencontre avec son gendre. A l'appendice du volume, p. 402 à 437, se trouvent toutes les pièces diplomatiques : Instructions que la Reine reçoit de Paris, ou qu'elle remet à ses envoyés vers le Roi de Navarre, Articles de la trève provisoire du 19-22 décembre 1586, etc., etc.)

Il y eut en décembre trois entrevues entre Catherine et le Roi de Navarre : les 13, 14, 17 ou 18. On possède du premier entretien un compte rendu très vivant, presque sténographique, dans une lettre originale conservée à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Il est rapporté en note dans les *Lettres de Catherine*, t. IX, p. 113-114; texte identique chez Pierre Matthieu, sauf des variantes insignifiantes. — On a presque l'équivalent pour la troisième entrevue en rapprochant d'Aubigné (c'est le paragraphe qui com-

damnés d'avance à un échec, étant données les propositions que la Reine-mère apportait. Elle aurait pu s'épargner la fatigue du voyage et tant de peine perdue. Le mot juste, le mot décisif, le Roi de Navarre le lui dit à leur troisième (et dernière) entrevue en décembre :

« Comment, ayant tant d'entendement, estes-vous venue de si loin pour me proposer une chose tant détestée, et de laquelle je ne puis délibérer avec conscience et honneur que par un légitime concile, auquel nous nous soubmettrons moy et les miens ! ? »

Ce quelle était venue lui demander, en effet, c'était tout simplement d'accepter l'*Édit de juillet*, de se convertir, de consentir à l'interdiction de la Religion réformée, et de rendre les places de sûreté. La capitulation totale, quoi ! et sans combat ; le suicide par persuasion ! Quelle singulière puissance d'illusion [illegible], ou quel scepticisme en matière religieuse, pour s'être imaginé qu'il se soumettrait à cela, sans avoir été vaincu, et qu'il serait capable d'y amener son Parti ! Comme il ne s'était pas laissé convaincre, elle avait offert finalement une trêve d'un an sans exercice de la Religion réformée, et en attendant la réunion des États qui trancheraient la question. Sous l'empire de la Ligue, on pouvait prévoir d'avance leur verdict. Et d'ailleurs, comment les Protestants auraient-ils remis leur croyance à l'arbitrage d'une assemblée politique ?

Les conférences de Saint-Brice avaient duré du 13 au 18 décembre [1], et s'étaient terminées sans rupture par la signature d'une courte trêve, afin de permettre la

mence, t. VII, p. 63 : « Quant aux dernières conférences... » jusqu'au haut de la page 65), P. Matthieu et le duc de Nevers. Les divergences ne sont pas grandes.

Quant à la deuxième phase, c'est seulement par la *Correspondance de Catherine* et les documents annexes qu'on peut vraiment la reconstituer. Quelques lettres du Roi de Navarre viennent à l'appui (*Lettres-Missives*, t. II, p. 251, à la Reine-mère ; p. 262, 14 janvier, à M. de Scorbiac ; p. 268, 2 février, au même ; p. 271, 23 février, à Saint-Geniez et à la Reine ; p. 272, à Bellièvre).

1. D'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 64.

2. Cf. *Lettres-Missives*, t. II, p. 254, du 30 décembre, aux Églises d'Armagnac. L'entrevue, leur dit-il, après avoir été longtemps retardée, « a esté à la fin résolue et commencée le XIIIe de ce mois, et finye cinq jours après, sur une déclaration que ladicte dame Royne fist à moy-mesme que la résolution du Roy estoit de ne souffrir en son Royaulme aultre exercice de religion que la sienne : ce que luy ayant déclaré estre impossible, et suffisant neanmoings pour rompre toute negotiation et ouverture de paix, elle a demandé delay jusques au VIe jour de janvier, pour avoir moyen de nous resouldre en cela de la dernière vollonté du Roy. » — Les articles de la trêve (du 19-22 déc.) sont reproduits à l'*appendice* du tome IX des *Lettres de Catherine*, p. 418-420.

reprise de la conversation après la consultation d'Henri III. La Reine-mère, en effet, restait dans le Poitou[1], et ne renonçait pas à l'espoir d'aboutir à quelque chose. Mais comme les réponses du Roi n'apportèrent pas de concession nouvelle, une seconde conférence n'avait pas de raison d'être ; et le Roi de Navarre n'eut l'air d'abord de s'y prêter que pour se donner le temps d'être assuré de son armée étrangère. Le 11 janvier 1587 la convention était définitivement signée entre ses représentants et les Princes allemands[2], et il n'avait plus aucune idée de faire la paix. Après avoir amusé Catherine pendant deux mois par la discussion des conditions d'une nouvelle rencontre, et l'avoir laissée venir à Fontenay-le-Comte, où elle devait avoir lieu, il se déroba au dernier moment, et lui envoya le vicomte de Turenne pour s'excuser. Elle reprit mélancoliquement le chemin de Paris (7 mars).

A vrai dire, ni le Roi de Navarre ni Henri III n'étaient alors libres de conclure un compromis, car l'un et l'autre étaient obligés de tenir compte de l'opinion publique de leur Parti. Certes, ce mot juré applique au Roi de France, qui aurait dû se tenir au-dessus des partis. Mais le fait est qu'Henri III par faiblesse, nonchalance et impopularité méritée, n'avait pas su rallier en temps utile autour du trône la majorité de la nation, qu'il s'était laissé prévenir et déborder par la Ligue, et qu'il avait été contraint de passer sous ses Fourches Caudines. Or la Ligue, constituée sur un programme intransigeant, radical, de défense catholique, ne voulait plus entendre parler des Edits de tolérance. Les Protestants, en revanche, n'admettaient aucune diminution de ces Edits. Entre ces deux prétentions adverses et également résolues, il n'y avait pas de transaction possible ; entre ces deux forces armées en présence le Roi devait choisir. Pour s'affranchir de la tutelle des Guises, il eût fallu qu'il fît alliance avec les Protestants. C'est ce que Turenne avait proposé à la Reine-mère dans sa dernière conversation avec elle :

« J'ay esvité à son despart, écrit le Roi de Navarre aux Églises[3], qu'elle n'eust occasion ne prétexte de se plaindre de nous, luy ayant, sur l'asseurance de

1. A Cognac jusqu'au milieu de janvier, puis à Niort, enfin à Fontenay-le-Comte, où elle arriva le 19 février, croyant à l'entrevue.

2. Traité de Friedelsheim.

3. De Languedoc et de Guyenne, cf. *Lettres-Missives*, t. II, p. 274.

nos estrangers, faict offrir par mon cousin mons^r de Turenne qu'elle avoit envoyé querir d'employer ma personne et tous noz moyens pour establir l'autorité du Roy, aneantie par ceulx de la Ligue, et acquerir un perdurable repos a ses subjects. »

C'est la solution de Plessis-les-Tours qui point (avril 1589), mais Henri III n'y était pas encore prêt ou résigné. Elle répugnait à ses convictions. Pour y venir il lui faudra parcourir encore bien des étapes, les stations d'un vrai calvaire sous la tyrannie des Guises.

Dans cette même lettre aux Eglises, écrite le 15 mars, donc après la rupture définitive, le Roi de Navarre s'excusait presque d'être entré en pourparlers avec la Reine-mère :

« Il s'est passé beaucoup de temps aux traictez d'avec la Royne, sans beaucoup de certitude de fruict qu'on en debvoit attendre, qui m'a faict tousjours resouldre de ne m'attacher poinct si fort à la suite de ceste négociation que le soing de pourvoir en noz affaires en fust amoindry. »

Les négociations, en effet, étaient aussi mal vues dans les deux camps, catholique et protestant — ce qui prouve bien qu'il n'y avait pas alors possibilité d'un accommodement. Le Roi de Navarre serait sans doute venu à Fontenay-le-Comte, ne fut-ce que par déférence pour la Reine-mère, s'il n'avait voulu rassurer les défiances de ses coreligionnaires, alarmés par les premières conférences. Quand elles avaient pris fin, il avait estimé nécessaire d'envoyer des justifications aux Eglises, en même temps qu'il avertissait les Princes allemands de ne pas ralentir leurs préparatifs. La nouvelle d'une trêve, en effet — même provisoire — risquait de leur faire croire à une paix prochaine, et d'incliner leur torpeur naturelle à attendre les événements. On voit[1] à quelles précautions était tenu le Chef des Protestants.

Mais Henri III n'était pas moins gêné par le souci de l'opinion ligueuse. Nous en avons un témoignage curieux parmi les pièces diplomatiques relatives à ces négociations[2]. C'est le compte rendu d'un discours fait par lui au Louvre, le

1. Cf. *Lettres-Missives*, t. II, p. [illegible], lettre du 30 décembre aux Eglises d'Armagnac (lettre circulaire [illegible]), et t. II, p. [illegible], aux Princes allemands. Voir le commentaire et les explications de de Thou sur ces démarches, t. IX, p. 621-622.

2. Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, appendice, p. 430-434.

10 janvier 1587, et qu'il envoya à sa mère, pour son édification personnelle, en vue de la seconde rencontre qu'elle projetait avec son gendre. Rien ne montre mieux les inquiétudes qu'avait fait naître dans les milieux catholiques le voyage de la Reine-mère, et auxquelles le Roi crut devoir répondre dans une circonstance solennelle. Il profita, en effet, d'une tenue de l'ordre du Saint-Esprit, qui amenait à Paris une nombreuse noblesse, pour convoquer, avec les chevaliers de l'Ordre, tous les seigneurs de son Conseil, les présidents et des conseillers du Parlement, de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides, enfin la municipalité et des notables parisiens, et, devant cette assemblée imposante, il s'expliqua sur la mission de la Reine-mère et sur sa politique religieuse. Son discours énergique était de nature à satisfaire les plus intransigeants. Il n'avait eu d'autre idée, disait-il, en priant sa mère d'aller trouver le Roi de Navarre, que de faire une dernière tentative pour le décider à se soumettre à l'Edit de révocation. Il se devait à lui-même, il devait à son peuple, pour lui épargner les maux de la guerre, d'épuiser tous les moyens pacifiques. Mais sa résolution demeurait inébranlable d'en finir avec l'hérésie et de réunir tous ses sujets dans une seule religion. Les Edits de tolérance n'avaient été que des délais accordés aux égarés pour reconnaître leur erreur et en revenir. Le temps ne faisant pas son œuvre à lui seul, il fallait user d'autres remèdes. Si, comme il était probable, les Protestants refusaient encore de s'incliner, la guerre serait poursuivie sans défaillance. Le devoir de chacun était d'aider le Roi à en faire les frais. Le reste de ce discours belliqueux n'était qu'une invite aux contributions bénévoles ou forcées. *In cauda venenum*, remarque L'Estoile [1].

Une des mesures sur lesquelles le Roi s'étend le plus complaisamment — tout en la déclarant insuffisante pour se procurer des ressources, c'était la confiscation des biens protestants. Des ordres sévères et minutieux étaient donnés pour qu'elle fût effectuée partout sans miséricorde. Il demandait à tous ses sujets fortunés d'en acheter. On les vendait à des conditions avantageuses pour rendre l'opération tentante. C'est un appel à la curée. Toute cette partie de la harangue royale est odieuse.

Ainsi Henri III se défendait d'avoir aucune intention conciliante. Le Roi de

1. L'Estoile, *Journal de Henri III*, t. III, p. 2 de l'édition Brunet-Champollion.

Navarre de son côté se sentait surveillé, presque soupçonné dans son Parti, pour avoir accepté de s'entretenir avec la Reine-mère. Chacun se vantait de n'avoir fait ni voulu aucune concession. Dès lors, que pouvait-il sortir de ces négociations, et à quoi bon tout ce « parlement », comme dit d'Aubigné ? En réalité, la Cour visait un but très défini. Elle avait peur de l'armée étrangère et aurait voulu écarter par une trêve le péril de l'invasion. Mais alors il fallait y mettre le prix. On croyait-elle le Roi de Navarre assez naïf pour renoncer à cet atout capital avant de l'avoir joué, et sans compensation ? Ce qu'on lui demandait, c'était de se laisser duper, ou de trahir ses coreligionnaires ; c'était trop exiger de lui, même au nom du devoir monarchique. Et il faut bien conclure que dans l'état des choses et des esprits la force seule semblait pouvoir décider.

§ 3. — La campagne de 1587. — La victoire du Roi de Navarre et la débâcle de son armée étrangère. — D'Aubigné à Coutras (20 oct. 1587) et son récit de la bataille. Son opinion sur le mauvais usage de la victoire.

L'heure était venue pour d'Aubigné de faire à son Parti le sacrifice de ses ressentiments, et d'aller rejoindre son maître. Après cet hiver de négociations inutiles, la saison des opérations arrivait. Les étrangers sont attendus. C'est l'année du grand effort militaire, c'est l'année de Coutras.

Il se fit un peu prier, refusa « le présent d'un bâtard » que le Roi de Navarre voulait lui confier comme gage de réconciliation[1]; mais convié à la reconnaissance de Talmont[2], il céda ; car cette fois c'était service de guerre et il ne pouvait pas se dérober. Mission flatteuse d'ailleurs, puisque sur son rapport et celui de son compagnon Fouquerolles, les Rochellois devaient décider s'ils fourniraient de l'artillerie pour ce siège. « Les reconnaissans ayans rapporté que la place se prendroit en quatre jours, le roi de Navarre y hasarda sa personne par mer, et faillit

1. Cf. *Mémoires* (éd., Réaume, t. I, p. 59). Sans doute était-ce un des deux enfants naturels qu'il eut à la Rochelle, et pour lesquels il sera censuré par l'Assemblée de 1588. Cf. notes de Ruble au t. VII de l'*Histoire universelle*, p. 344, note 5, et 345, note 1.

2. Talmont-sur-Jarre (Vendée), est des Sables-d'Olonne.

s'y perdre. » Néanmoins on réussit, et dans le délai prévu ; la capitulation fut signée dès le troisième jour[1].

Le Roi de Navarre s'était rendu de la Rochelle à Talmont par mer. Il y séjournait encore, en effet. Cette petite expédition n'était qu'un exercice préliminaire avant la véritable entrée en campagne, qui eut lieu fin avril. Il partit, « suivi d'un camp volant et de quelques pièces de canon[2] », pour attaquer des places catholiques. Il est probable que d'Aubigné prit part à ces opérations, qu'il a racontées avec des détails qu'on ne trouve pas dans de Thou : en quelques semaines Chizé[3], Sazay[4], puis de grosses villes comme Saint-Maixent et Fontenay-le-Comte, enfin Maillezais furent enlevées (mai et début de juin)[5].

Mais la Cour s'inquiéta ; le retentissement de ces conquêtes était grand[6]. Les Protestants reprenaient assurance, les Catholiques du Poitou s'apeuraient. Henri III y envoya son beau-frère Joyeuse pour rétablir les affaires. Il arrivait précédé d'une triste célébrité, car il s'était signalé l'année précédente, en Auvergne et Gévaudan, par des exploits sanglants ; sans doute pour paraître catholique aussi bon teint que les Ligueurs. Il soutint dignement sa réputation en Saintonge. Le Roi de Navarre fut contraint de lui laisser le champ libre ; il n'avait pas de forces suffisantes pour le combattre. Sur l'avis de son Conseil, et afin de ne pas compromettre la situation avant la venue des étrangers, il rentra à la Rochelle. Alors la sauvagerie de Joyeuse put se donner carrière ; près de Saint-Maixent il surprit deux compagnies protestantes logées à la Mothe-Sainte-Héraye : cernées de toutes parts, elles firent une défense magnifique pendant deux jours. Pour honorer leur courage, après la capitulation, il fit massacrer de sang-froid tous les prisonniers (deux cents). Cette cruauté se paiera à Coutras : les Protestants, en chargeant les fuyards, crieront *La Mothe !* Cependant d'Aubigné déclare qu'il n'y eut pas de perfidie à proprement parler, car la capitulation était « au terme de la discrétion » du vainqueur, quoi qu'on en ait dit, et ne garantissait pas la vie sauve[7]. Ce souci

1. Cf. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 59) et *Histoire*, t. VII, p. 109.
2. De Thou, t. X, p. 5.
3. Chizé, ouest de Melle (Deux-Sèvres).
4. Sazay, ouest de Niort.
5. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 110-115, et de Thou, *loc. cit.*
6. Cf. L'Estoile, t. III, p. 46.
7. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 120-121.

d'impartialité, cet effort sur lui-même, quand il aurait le droit de céder à l'indignation, méritent d'être relevés. La même barbarie fut exercée peu après à la Croix-Chapeau[1]. Là encore une compagnie protestante se gardait mal en l'absence de son chef, elle fut investie au point du jour : « Leur principal logis fut accablé de fagots, où quelques-uns furent bruslez en se défendant, les autres poignardez de sang-froid et trainez dans le feu avec les blesses. La perte fut de 80 hommes[2]. »

La Croix-Chapeau aussi sera un cri de ralliement protestant à Coutras[3].

Pendant que Joyeuse promenait ainsi la terreur, et reprenait Saint-Maixent, Tonnay-Charente, Maillezais, d'Aubigné n'en continuait pas moins à courir la campagne à la tête de vingt gentilshommes écossais qui étaient venus en France « pour cueillir de l'honneur » et qui, en l'absence de leur chef, en avaient demandé un au Roi de Navarre. Il leur donna d'Aubigné, qui fit avec eux « quelques petits traits hazardeux », si bien que les Albanais de Joyeuse en étaient jaloux, et leur firent porter un cartel. Le rendez-vous était dans un champ, près de Mailleé, mais au dernier moment les appelants voulaient s'en dédire, et Mercœure qui les commandait mena d'Aubigné à Joyeuse pour arranger l'affaire[4]. Ce fut l'occasion d'un entretien émouvant entre eux. Il avait avec ce seigneur « quelque cause de privauté », son ballet de *Circe* ayant été joué aux fêtes de ses noces[5]. Aussi n'hésita-t-il pas à lui faire honte de ses cruautés :

« Estant pressé sur les estranges actes de la Motte et Croix-Chapeau, il confessa d'y avoir consenti en ces termes : Le but de tant que nous sommes, qui voulons avoir part au debris du royaume, est surtout d'estre prescheez par les chaires de Paris et autres notables, dans lesquelles le duc de Guise fait les affaires. Or cet acte que je vous avoue m'avoir fait mal au cœur est plus en goust de nos preschours qu'une bataille gagnée avec beaucoup de peril, où l'on aurait usé de quelque douceur[7]. »

1. 2 lieues s.-e. de la Rochelle.
2. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 123, et de Thou, t. X, p. 6-7.
3. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 153, et de Thou, t. X, p. 16.
4. Charente-Inférieure, a.-c. de Saint-Jean-d'Angely.
5. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 124-125, et *Mémoires* (Roaume, t. I, p. 59-60).
6. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 118.
7. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 125-126.

Cette visite au quartier de Joyeuse permit à d'Aubigné de se rendre compte de l'état de son armée « qui estoit sur le débris », c'est-à-dire avait commencé sa dislocation. Elle était fatiguée de ses exploits, mais surtout de ses marches pendant les chaleurs de l'été. On était en août. Depuis deux mois elle n'arrêtait guère ; elle avait besoin d'aller se rafraîchir au repos. Joyeuse avait décidé de la ramener vers la Loire et d'aller lui-même faire un tour à la Cour, où les absents risquaient d'avoir tort[1]. Le Roi de Navarre avait déjà eu avis de cette résolution, mais un avis incertain. C'est d'Aubigné qui va lui apporter des informations sûres, grâce auxquelles il pourra donner la chasse aux ennemis.

Il venait de publier (14 juillet), avant de ressortir de la Rochelle, un nouveau *Manifeste* pour justifier l'intervention prochaine de ses auxiliaires étrangers. Il savait bien que le pays en était à la fois inquiet et blessé dans son patriotisme, que c'était le point sensible par lequel il était le plus facile d'exciter contre lui l'opinion publique. Aussi s'efforçait-il de lui donner des apaisements, en affirmant que cette armée de secours n'avait d'autre objectif que de secourir le Roi en son besoin, et de le délivrer de la tyrannie des Guises[2].

Sur ce, au premier bruit de *la retraite de Joyeuse*, il se met sur ses erres avec une troupe de cavalerie légère (24 août). Mais à la Chataigneraie[3] il était sur le point de renoncer, par insuffisance de renseignements sans doute, et crainte de n'être pas sur la bonne piste, ou au contraire de tomber sur le gros. Heureusement d'Aubigné, qui courait après lui depuis Fontenay, arrive à temps ,et lui « fait part du profit de ses yeux et de ses oreilles », c'est-à-dire de tout ce qu'il avait appris dans le camp de Joyeuse. Alors il n'est plus question de retourner. On repart, et *d'Aubigné est de la poursuite* évidemment, au moins au début, car bientôt il va être arrêté par sa santé. Le 28 août on atteint, au logis d'Antoigné[4], le 1er régiment de cavalerie ennemie « la cornette blanche ». Elle perd trente gentilshommes et cin-

1. Voir dans les *Mémoires de Duplessis-Mornay* (t. III, p. 512), une curieuse lettre chiffrée qui était adressée de la Cour à Joyeuse, pour le mettre au courant des nouvelles et des intrigues, et qui fut interceptée par les Protestants.

2. Cf. *Lettres-Missives*, t. II, p. 294 et *Mémoires de Duplessis*, t. III, p. 508, « Protestation et Déclaration du roy de Navarre sur la venue de son armée en France ». Le manifeste est contre signé par Condé et Montmorency-Damville.

3. La Châtaigneraie (Vendée) au nord de Fontenay.

4. Antoigné (Maine-et-Loire) à la limite du département, au nord de Thouars.

quante arquebusiers, tués ou prisonniers. Le lendemain c'est la compagnie de gens d'armes qui était surprise au gîte, en pleine nuit, par la Boulaye, qu'avait guidé un gentilhomme du pays. Elle était déjà au delà de la Vienne, au nord de Chinon[1], et se croyait en sûreté. Elle comprenait soixante-dix maîtres, pas un n'échappa; leurs équipages, quelques-uns fort beaux, le drapeau, tout tomba aux mains des survenants.

Animé par cet hallali, le Roi de Navarre s'enhardit à venir présenter la bataille 3 septembre à Leverdin, qui avait abrité l'infanterie catholique (deux mille cinq cents arquebusiers) dans la Haye-Descartes[2]. Mais il évita prudemment de sortir. Il est vrai que la troupe protestante avait grossi: Condé et Turenne lui amenaient des renforts, Condé de Saintonge, Turenne de la Dordogne, six cents bons chevaux et deux mille arquebusiers.

D'Aubigné doit quitter l'armée à la Haye. Il était obligé de rentrer chez lui pour se soigner, car « de ces courses et combats notre homme tomba en une grande *maladie de quatre mois*[3] », qui n'était pas terminée au moment de la bataille de Coutras. Cela ne l'empêchera pas d'y assister. Il note cette maladie dans les *Mémoires* après la mention des défaites infligées aux « deux principales troupes » de Joyeuse, la cornette blanche et la compagnie d'ordonnance. Nous ne risquons donc pas de nous tromper beaucoup en supposant que c'est après qu'il prit congé du Roi de Navarre.

Celui-ci continuait sa marche vers la Loire; il était informé de l'approche du comte de Soissons, son cousin catholique, qui allait franchir ce fleuve, et il voulait lui donner la main pour lui faciliter le passage. Soissons, en effet, après bien des hésitations, s'était décidé comme son frère Conti, en voyant l'empirise guisarde sur l'État augmenter de jour en jour, à venir se ranger du côté du bon droit. Ils apportaient au Roi de Navarre quelques forces, mais surtout un appoint moral considérable, en consacrant par leur adhésion la thèse soutenue dans leurs ses Manifestes qu'il ne faisait pas la guerre au Roi de France, mais aux ennemis de la Cou-

1. A Loudun, dit il ailleurs, à Vouvray dit-on. Plusieurs [illegible] Chinon et Beaugency. Sans [illegible] Il y a deux hypothèses. [illegible] Les [illegible] cette compagnie du Roi de Navarre [illegible] la bataille de Coutras. C'est une sorte de [illegible] pour [illegible] de d'Aubigné [illegible] t. VII, p. [illegible] [illegible] et pourquoi [illegible] le [illegible].

2. Indre-et-Loire, sur la Creuse.

3. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 60).

ronne[1]. Les comptes de sa dépense nous le montrent à Montsoreau, du 13 au 26 septembre[2]. C'est là qu'il attendit Soissons, auquel Mercœur venu de Bretagne, et Joyeuse qui était à Tours, essayaient de barrer l'accès du fleuve. Turenne, lancé au devant de lui sur l'autre rive, lui fit faire place en culbutant une compagnie de lanciers de Mercœur.

Par Soissons on eut des nouvelles fraîches des reîtres allemands, qui sortaient à peine de la Lorraine, après l'avoir mise au pillage, et qui étaient indécis et divisés sur la route à suivre. La question se posa de savoir si on se porterait à leur rencontre. Mais l'incertitude de la direction qu'ils allaient suivre, la crainte, si on traversait la Loire, de renouveler la faute de Condé lors de l'expédition d'Angers, et d'aller se fourrer dans un guêpier au milieu de plusieurs armées ennemies, — entre Mercœur, Joyeuse, Henri III, déployés le long de la Loire, de Saumur à Gien, et Guise qu'on aurait en tête en Champagne — tout cela, bien considéré, fit renoncer à l'idée de tenter à ce moment la jonction avec les auxiliaires étrangers. Le malheur est que l'occasion ne se représentera pas. On se borna à leur dépêcher le sieur de Monglas, pour les avertir de prendre leur chemin vers la haute Loire, qui n'était pas gardée, et où le Roi de Navarre viendrait les joindre[3].

En attendant, il rentra en Saintonge pour s'y préparer et se munir d'artillerie à la Rochelle. Mais Joyeuse le suivit de près, afin de s'opposer à ses desseins, ayant « absolu commandement de le combattre en quelque lieu et à quelque prix que ce fût[4] ». Et comme le Roi se dérobait vers la Gascogne au-devant de nouvelles recrues, il essaya de le gagner de vitesse « aux passages des rivières ». C'est là, entre la Dronne et l'Isle, que s'engagea *la bataille de Coutras*, à laquelle d'Aubigné ne voulut pas manquer, bien qu'il ne fût pas encore rétabli. Quand sonna le ralliement dans toute la région, il ramassa quelques hommes, se démêla de trois embuscades que les Catholiques de Saintes avaient tendues la nuit sur la route, et parvint à rattraper l'armée à la veille de la bataille[5].

1. Voir dans les *Mémoires de Duplessis*, les Lettres et les Manifestes où le Comte de Soissons rendra raison de sa conduite, t. III, p. 523-530 (oct. 1587).

2. Cf. Itinéraire à la fin du t. II des *Lettres-Missives*, à la p. 600.

3. Sur ces délibérations, cf. D'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 132-133 et Duplessis, t. III, p. 540 ; et, sur la mission de Monglas, voir ses Instructions dans Duplessis, t. III, p. 515, et ce qu'en dit de Thou, t. X, p. 37.

4. D'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 133.

5. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 136-137, et *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 60).

Le 19 octobre, l'avant-garde avait occupé Coutras sur la Dronne, et chassé les coureurs de Joyeuse, qui déjà y pénétraient. Toute la nuit l'armée passa la rivière à gué. Le Roi de Navarre avait intérêt à précipiter les choses, car Matignon montait de Guyenne pour se réunir à Joyeuse, et il eût été pris entre deux feux. Il n'hésita donc pas à accepter le combat. Mais l'ardeur juvénile et présomptueuse de son adversaire, qui fit battre aux champs dès 11 heures du soir, lui laissa à peine le temps de placer ses corps et de former sa ligne. Nul mieux que d'Aubigné n'en fait comprendre le dispositif, comme les phases de l'action qui va suivre [1]. Son récit n'est pas seulement d'un témoin, d'un acteur du drame, mais d'un protagoniste, car il « fut cinquième à la disposition de l'armée où le Roy ne refusa point ses advis [2] », et, pendant le combat, il était dans l'escadron royal, à la droite du Roi. Personne ne fut donc mieux placé pour tout voir et pour nous renseigner exactement. Duplessis aussi assistait à la bataille, et le compte rendu qu'il en fait, dans un Journal des opérations de cette campagne [3], offre par cela même de l'intérêt, mais surtout avec le complément et l'éclaircissement qu'y apporte d'Aubigné; car ces notes sommaires ne permettraient pas à elles seules de se représenter les péripéties de cette journée fameuse, qui se réduisit en fait à quelques heures; jamais, en effet, la victoire ne fut plus rapide ni plus nette! Ces deux de sont des hommes de guerre, même Duplessis, dont d'Aubigné disait : « Cet homme de lettres ne laisse pas d'estre capitaine et je l'ai veu faire le soldat [4]. » Quand on compare avec de Thou on sent la différence. Lui écrit dans son cabinet, et ne connaît apparemment rien aux choses militaires. Sa relation de la bataille de Coutras ne l'explique pas du tout, et n'est guère qu'un morceau oratoire, où il se montre surtout préoccupé de fabriquer un discours apocryphe du Roi de Navarre, et d'énumérer complaisamment les gentilshommes de marque qui se trouvaient dans les deux camps. En revanche, il reprend l'avantage pour la peinture de la victoire dans le camp protestant.

1. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 134 à 160.

2. Cf. *Mémoires*, *loc. cit.*

3. Cf. *Documents Mss*, t. III, p. 448 bis. C'est le mémoire que j'ai cité plus haut, p. 372, n° 1, qui va du 24 août 1587 jusqu'à Coutras (20 octobre).

4. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 337.

5. Cf. de Thou, t. X, p. 12 et sq.

D'Aubigné seul[1] raconte les escarmouches préliminaires des deux avant-gardes dans le crépuscule du matin. Il s'y étend même trop, car ces petites actions sont un peu confuses, et semblent participer des demi-ténèbres où elles se déroulèrent. La Trémoille, qui commandait la cavalerie légère protestante, fut refoulé, mais lentement, et donna ainsi au Roi de Navarre le loisir de choisir un emplacement favorable, et d'installer son armée. C'est pendant ces préparatifs que d'Aubigné l'accompagnait partout. Il se loue d'avoir fait réparer une omission au dernier moment, en insistant pour qu'on mît de l'infanterie à l'aile gauche, où il n'y en avait pas, en face d'un bataillon royal, qui sera précisément le premier corps ennemi enfoncé. Sans doute le Roi de Navarre avait négligé de flanquer sa ligne de ce côté par des gens de pied, parce qu'elle s'appuyait à la Dronne. De là elle s'étendait en avant de Coutras, l'infanterie encadrant maintenant la cavalerie, dont le gros était constitué par les trois forts escadrons des Princes du sang : le Roi de Navarre au centre, Soissons à gauche, Condé à droite. Du même côté Turenne avec la cavalerie de Gascogne était en réserve et la Trémoille en pointe avec les chevau-légers. Par une innovation originale on avait bordé les trois escadrons d'arquebusiers à pied « en chaque lieu cinq de front et autant de file; les premiers le ventre à terre, les seconds le genouil, les tiers panchez de ceinture, et les derniers seuls debout; cela résolu à ne tirer que de vingt pas et n'avoit espérance de leur vie qu'en la victoire; ce qui ne fut pas de petit effet [2]».

C'était une formation prise pour soutenir un choc. On était donc décidé à attendre sur place l'assaut de l'armée royale. Tactique prudente, puisqu'elle avait la supériorité du nombre. Il fallait lui laisser d'abord épuiser son effort avant de contre-attaquer. Les deux infanteries s'équilibraient à peu près, environ cinq mille hommes de chaque côté, mais les Catholiques avaient le double de chevaux, deux mille cinq cents disposés également entre deux ailes de gens de pied. Dans l'ensemble c'était deux petites armées, on le voit, qui s'affrontaient. Si celle des Huguenots était un peu plus faible, elle était mieux commandée. Chez leurs adversaires il n'y avait

1. Seul des trois, mais elles ne sont pas non plus détaillées dans le récit des *Mémoires de la Ligue* (t. II, p. 249 et sq.), ni dans les *Mémoires de La Force*, qui joua un rôle brillant à Coutras, et qui avait été en garde toute la nuit, après avoir couvert l'armée pendant le passage de la Dronne (cf. éd. du marquis de la Grange, 1843, t. I, p. 59-60).

2. *Histoire universelle*, t. VII, p. 143.

aucun chef de valeur, sauf le maréchal de Laverdin, mais il était en sous-ordre, à la tête de la cavalerie légère, et souffrant ce jour-là. C'était l'ancien compagnon du Béarnais, qui avait été, quoique catholique, colonel général de son infanterie.

La prière fut dite, dans le camp protestant, par les ministres, devant les différents corps. Dans certains on chanta le psaume 118 : « *La voici l'heureuse journée que Dieu a faite à plein désir...* » Ce sont les paroles que d'Aubigné murmurera, par une touchante réminiscence, à l'heure de sa mort. Les soldats s'étant mis à genoux, En les apercevant dans cette attitude et en entendant monter le chant des psaumes, il y eut des catholiques de la cornette blanche qui tremblèrent : « Par la mort, ils tremblent les poltrons, ils se confessent. » Quelqu'un qui les connaissait mieux répliqua : « Quand les Huguenots font cette mine, ils sont prêts de se bien battre. »

La bataille commença par un duel d'artillerie ; celle des Protestants était mieux placée, sur une éminence, d'où elle pouvait régler son tir ; elle fauchait des rangs entiers. La réponse adverse fut tardive et inefficace, les canonniers ayant leurs vues masquées. Alors Laverdin, voyant cette inégalité, galopa vers Joyeuse : « Monsieur, nous perdons peu attendre, il faut jouer. — La réponse fut : « Monsieur le maréchal dit vrai[2]. »

Et la cavalerie entra en jeu. D'abord les chevau-légers de Laverdin contre ceux de La Trémoille, qui furent rompus. Turenne, venu à la rescousse, est emporté dans le reflux, et tout ce flot, catholiques et protestants mêlés, « vous blanche et cornettes » s'écoule derrière la ligne protestante, jusque dans Castres, portant la panique parmi les gardes des bagages.

Mais les escadrons des Princes étaient demeurés immobiles comme des tours. « On oyoit gronder dans les salades : si n'est ce pas fait, car il faut passer à nous[3]. » Et les Poitevins et Saintongeois, en voyant fuir les Gascons de Turenne — ces soldats du Midi que le Roi de Navarre vantoit à toute occasion — s'écrièrent avec fierté : « Ce ne sont là ni Poictevins ni Xainctongeois[4]. »

1 Vaux, lieutenant de Bellegarde, d'après d'Aubigné (t. VII, p. 148), celui là même qui se toucher [illegible] dans la Lombard. Pierre Matthieu [illegible] (t. I, p. [illegible]), parle de l'épée à Laverdin. *Les Tragiques* font allusion à cet incident (Rezume, t. IV, p. 243).

2 *Histoire*, t. VII, p. 147.

3 *Histoire*, t. VII, p. 154.

4 *Ibid.*

Cependant, à gauche, l'infanterie que d'Aubigné avait fait ajouter, prenait déjà une revanche, et « recognait », perçait le bataillon royal qui lui faisait vis-à-vis et qui s'était avancé contre elle. D'Aubigné regardant cela tout heureux, comme si c'était son œuvre, « toucha de l'espée sur la salade royale, disant : Sire, pardonnez leurs picorées[1] ».

C'est alors que Joyeuse, croyant tenir la victoire, enleva ses lanciers dans une charge magnifique, mais prise de trop loin, et qui les amena essoufflés sur les escadrons des Princes. Le terrain leur avait dissimulé leur formation ; ils durent se scinder en trois groupes pour venir à chacun d'eux. De là un certain flottement dans leur ligne, et des couloirs ouverts dans leur masse, par où l'ennemi pourra s'introduire. En approchant ils essuient le tir des arquebusiers qui flanquaient ces escadrons, et qui jettent le premier désordre dans leurs rangs. Quand ils ne sont plus qu'à quinze pas, les cavaliers protestants s'ébranlent à leur tour, en déchargeant tous ensemble leurs pistolets. Choquée de front, assaillie sur les côtés par les couloirs qui s'étaient formés, la cavalerie catholique « se renversa ». D'Aubigné fut de ceux qui pénétrèrent dans une de ces « clairvoyes ». Là il eut affaire à Vaux, lieutenant de Bellegarde, qui avait rallié deux corneties et essayait de s'opposer à l'infiltration. C'était un de ses adversaires attitrés. Ils s'étaient déjà rencontrés plusieurs fois « en lieux signalez ». D'Aubigné avait la visière levée « pour le reste de sa faiblesse », afin de respirer plus à l'aise. Vaux le reconnaît donc, et vient lui porter un grand coup d'épée, qui heureusement heurta la mentonnière, mais fut assez rude pour le coucher sur la croupe de son cheval. En se relevant il lui passa son épée au défaut de la salade et l'atteignit mortellement dans l'œil droit. Ce fut son exploit de la journée[2]. Tous les chefs étaient venus aux mains, les Princes comme les autres. Le Roi de Navarre fit merveille[3].

La résistance des Royaux épuisés ne fut pas longue. Alors ce fut la déroute. L'infanterie aussi lâcha pied, en voyant la débandade des cavaliers. C'est elle surtout qui paya, ne pouvant fuir. Elle fut taillée en pièces aux cris de *La Mothe !* et *Croix-Chapeau !* Le régiment de Picardie en particulier, qui s'était signalé dans

1. *Histoire*, t. VII, p. 150.
2. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 152-153 et *Mémoires*, t. I (Réaume, p. 60-61).
3. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 152, et du Plessis, *Mémoires* t. III, p. 545.

ces deux tristes affaires, fut massacré sans pitié. Devant ce désastre de son armée, Joyeuse s'écarta seul vers un groupe d'ennemis, et jeta son épée en disant : « Il y a 100,000 écus à gagner ! » Mais un capitaine « le connoissant bien de la Mothe Saint Herai lui donna un coup de pistolet dans la courroye de la salade. De ce coup il tombe mort[1] ».

Pendant ce temps la cavalerie protestante poursuivait les fuyards. Les Princes s'arrêtèrent au bout d'un kilomètre. Mais d'Aubigné ne lâcha que près de la Roche-Chalais[2], à trois lieues de là. Au retour, « dans le champ plein de morts », on célébra l'action de grâces qui fut dite par le ministre d'Amours. Les Huguenots pouvaient remercier le Ciel ; ils étaient vainqueurs presque sans pertes, et ils avaient détruit leurs ennemis. Rarement défaite fut plus meurtrière ; la moitié de l'infanterie catholique, soit deux à trois mille hommes, étaient tombés, et plus de quatre cents gentilshommes. La consternation fut grande à Paris. La Reine-mère disait « qu'en toutes les batailles advenues en France depuis vingt-cinq ans, il n'estoit mort autant de gentilshommes françois qu'en ceste malheureuse journée[3] ».

Le Roi de Navarre fut le premier à le déplorer et à regretter de n'avoir pu « faire différence des bons et naturels François d'avec les partisans et adhérans de la Ligue[4] ». Ce ne sont pas de vaines paroles. Il témoigna ses sentiments par sa conduite. Il y a, dans de Thou, une scène qui produit une impression profonde, sans recherche d'effets, en laissant simplement parler les choses, assez dramatiques par elles-mêmes et si riches en contrastes et en signification morale ! Le Roi de Navarre y apparaît grand, non par l'appareil de victoire qui l'entoure, mais par un geste humain. A son logis, à Coutras, c'est un défilé ininterrompu de personnières de marque qu'on vient lui présenter, ou de drapeaux ennemis qu'on apporte ; et dans la salle du rez-de-chaussée où s'accumulent des étendards, sont exposés, suprêmes trophées, les corps de Joyeuse et de son frère Saint Sauveur, qu'il a fait recueillir. Or, à côté, sa table est servie, festin de fête. Chacun, avant de s'y asseoir,

1. *Histoire*, t. VII, p. 155.
2. Dordogne, sur la Dronne.
3. Cf. L'Estoile, t. III, p. 68.
4. Cf. Lettres du 26 octobre à Matignon (*Lettres-Missives*, t. II, p. 309.

va contempler ces deux cadavres, et pour ainsi dire se repaître de ce spectacle. Lui en a horreur, et fait monter son repas au premier étage[1].

Tous ses actes, à cette heure mémorable de son existence, furent d'accord avec celui-là. Il honora les morts et voulut assister avec ses gentilshommes au service funèbre catholique[2]. Il recommanda la bonté envers les blessés, traita courtoisement les prisonniers et en libéra beaucoup sans rançon « ou pour les privautez du passé, ou pour l'espoir de l'avenir », dit d'Aubigné[3]. C'est le problème de la clémence d'Auguste. Grandeur d'âme ou calcul politique? Mais le Roi de Navarre n'avait pas à faire violence à son caractère, comme Octave, pour devenir magnanime, et la remarque de d'Aubigné est un peu désobligeante. Au fond, ce qui le choque dans ces dispenses de rançons, contre lesquelles protestèrent, paraît-il, des maîtres de camp[4], c'est que la générosité était faite aux dépens des Réformés, qui avaient escompté un profit de leurs prises. La guerre doit payer, voilà sa pensée. Il la fait, sans doute et d'abord, par conviction, mais aussi pour le butin. Ce n'est pas un côté très sympathique de sa nature. Mais quoi! il est de son temps.

Et puis, à vrai dire, il n'y a pas qu'une question d'argent dans la critique qu'il insinue ici à propos de ces libérations sans rançons; il y a une question de sentiment, si paradoxal que cela puisse paraître. En sacrifiant les intérêts des siens pour ménager la noblesse catholique, le Roi de Navarre ne laisse-t-il pas voir que les préoccupations de l'héritier présomptif prédominent maintenant chez lui, et que la Cause passe au second plan? Il y a là un commencement de détachement de ses coreligionnaires pour embrasser tous ses sujets futurs. Nous dirons, nous, que c'était tout naturel, et que cet élargissement de point de vue manifestait simplement chez lui la conscience de ses nouveaux devoirs. Mais pour d'Aubigné, c'est une manière de trahison envers ses fidèles serviteurs, qui l'ont si bien défendu et qui le porteront au trône. Il ne comprend, il n'admet l'accession du Roi de Navarre au pouvoir suprême que comme le triomphe définitif de la Cause. Et cette opinion ne lui est pas personnelle. Beaucoup de Protestants pensent comme lui. Il y

1. Cf. de Thou, t. X, p. 17-18.
2. Cf. la lettre à Matignon du 23 octobre citée ci-dessus.
3. *Histoire universelle*, t. VII, p. 157.
4. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 160 et 344. L'Assemblée de la Rochelle en 1588 aurait pris à son compte ces reproches?

a là un malentendu latent et qui ne fera que grandir entre le Roi de Navarre et son Parti.

D'Aubigné rapporte un trait qui souligne bien cette opposition :

« Quelqu'un lui demanda quelles conditions de paix il voudroit avoir après une telle victoire : Les mesmes, dit-il, que je voudrois avoir après la bataille perdue, qui est l'Edict de 1577. — Parole qui, des uns, fut attribuée à une grande sepanimité ; mais les plus fins dirent qu'il avoit d'autres affaires que celles de son parti, et qu'il vouloit laisser entier l'héritage qu'il espéroit. Lui, sentant telles interprétations, s'expliqua sur ce que la justice de ses armes estoit fondée par la rupture de l'edict [1]. »

Voilà le grand mot, et le grand reproche. Le Roi de Navarre a maintenant « d'autres affaires que celles de son parti ». Mais si ce sont les affaires de la France ? Si c'est à elle qu'il songe, et à sa paix intérieure, par la tolérance mutuelle des deux religions, et le rapprochement des hommes de bonne volonté ? Il y a là une ambition très haute et très noble, c'est elle qu'on aperçoit dans tous ses *Manifestes* depuis qu'il a devant lui la perspective du trône. Il reste fidèle à lui-même et à ses déclarations. Et fidèle à ses coreligionnaires, quoi qu'en dise d'Aubigné. Il n'a aucune idée de les sacrifier, il ne les sacrifiera jamais. Mais il cherche une conciliation entre leurs besoins et les nécessités de l'État, d'un État catholique. Qui dit conciliation, dit concessions réciproques.

L'Édit de 1577, avec ses compléments de Nérac (1579) et de Flaix (1581), représente un compromis qui a fait ses preuves. Il suffit, s'il est appliqué loyalement, à assurer aux Huguenots la liberté religieuse, sans porter atteinte aux droits essentiels du pouvoir royal. Pourquoi donc ne s'en contenteraient-ils pas, après comme avant la victoire ? — À moins qu'ils ne visent à autre chose qu'à cette liberté ? À la domination politique sur des adversaires qui sont la majorité ? Projet chimérique. Sur ce terrain-là le Roi de Navarre ne les suivrait pas. Il ne combat pas la tyrannie de la Ligue pour y substituer celle d'un autre parti. C'est à la Ligue qu'il fait la guerre, et non à la nation catholique. C'est pourquoi, dès le lendemain de Coutras, il dépêcha au Roi le sieur de la Barthe, pour protester à nouveau de son dévouement [2].

1. *Histoire*, t. VII, p. 167.
2. Cf. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. III, p. 548.

Est-ce pour ne pas l'effrayer, et ne pas risquer de le lier par la peur plus étroitement à la Ligue, qu'il ne tira pas tout le parti possible de cette heureuse journée ? D'Aubigné suggère cette explication, et, en veine de malveillance, en ajoute une autre qui serait moins honorable. Vénus aurait vaincu Mars. L'attrait de la comtesse de Grammont lui aurait fait tout quitter, et ainsi il aurait laissé passer le moment favorable pour exploiter à fond sa victoire. C'est une opinion assez accréditée parmi les historiens, et dont d'Aubigné paraît être surtout l'inspirateur.

« Ce fut un grand mescontentement, dit-il, à tous les capitaines refformez, quand le roi de Navarre, n'ayant donné que le lendemain à voir son gain, mesprisant les villes de Xaintonge et de Poictou, qui ne lui pouvoyent manquer, ou, selon le désir de plusieurs, d'aller tendre la main à son armée estrangère, qui dès lors, approchoit la rivière de Loire, il donna toutes ces paroles au vent et sa victoire à l'amour; car, avec une troupe de cavalerie, il perça toute la Gascogne pour aller porter vingt-deux drapeaux d'ordonnance et quelques autres à la comtesse de Grandmont, lors en Béarn. Il avoit bien pour couverture quelques affaires du pays, mais indignes d'estre considérez et trop faibles pour l'excuse et pour arrester ma liberté, en privilège de laquelle je lui fais dire ce que prononça Othon en mourant. C'est qu'il pardonnoit ou remettoit au royaume son dernier accez. Après lui avoir dit les mesmes choses, et reproché le mal que les espérances du royaume, longues et incertaines, aportoyent à sa condition présente et pressante, nous pouvons dire cela mesme au lecteur[1]. »

Qu'y a-t-il de fondé dans cette critique ? Je sais bien que Pascal prétend que si le nez de Cléopâtre eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé. Mais je ne suis pas très porté à croire que les grands événements historiques soient dus à de si petites causes. En tout cas, je demande à y regarder d'un peu près, et si on le fait ici, on s'aperçoit que ni la séduction de la belle Corisande, ni le respect de Henri III ne durent être pour grand'chose dans la décision du Roi de Navarre de laisser un répit à son armée après Coutras.

1. Cf. D'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 161. Voir aussi à la page 344 les reproches qu'on adresse au Roi de Navarre, en 1588, à l'Assemblée de la Rochelle : « On disoit le mesme des despences de ses amours, ausquels, ou aux espérances de l'Estat, il avoit donné les fruicts de la bataille de Coutras et l'abandon des reistres ».

La vérité, c'est qu'il n'était guère le maître de faire autrement. Il ne faut pas assimiler ces armées huguenotes à des armées modernes, qu'on peut garder mobilisées le temps qu'on veut, et employer à toutes opérations. Leur condition n'était même pas égale sous ce rapport à celle des armées royales qu'elles combattaient. Le Roi avait des forces permanentes parce qu'il avait le moyen de les entretenir, et, pour la même raison, il pouvait soudoyer de nombreuses troupes mercenaires — des Suisses en général — et les conserver pendant toute la durée d'une campagne. Le Roi de Navarre, qui manquait d'argent, n'avait pas les mêmes facilités. Les frais de son armée étrangère étaient faits par l'Angleterre et les Princes allemands. Mais il lui fallait suffire, avec les contributions des Églises et les impôts royaux qu'il confisquait, à la dépense de ses troupes françaises. Aussi n'en avait-il que peu de soldées, quelques régiments d'infanterie. Et encore payait-il mal. C'est pourquoi les capitaines comptaient se récupérer de leurs avances par le butin et les rançons des prisonniers. Quant à la cavalerie, elle était composée surtout de gentilshommes qui servaient à leurs frais, et qu'il était impossible de retenir très longtemps. Toujours prêts à répondre à l'appel en cas de besoin, ils n'étaient pas moins pressés de s'en retourner, dès que l'occasion pour laquelle on les avait mandés était passée. C'est précisément ce qui arriva après Coutras. Ceux du Poitou et des provinces de l'Ouest, qui avaient accompagné le Roi de Navarre et Condé jusqu'à la Loire pour donner la chasse à Joyeuse et recueillir le comte de Soissons, pensaient bien, après cela, rentrer chez eux. Et quant aux renforts du Midi, que Turenne avait amenés à la Haye-Descartes, ils ne croyaient même pas monter si haut. Toute cette noblesse avait tenu à honneur de demeurer groupée autour des Princes, quand s'annonça la bataille, mais, une fois le péril écarté, elle demandait à aller faire un tour sur ses terres, et à mettre ses affaires en ordre avant de repartir pour un long voyage à la rencontre des étrangers. *Les Mémoires de Duplessis-Mornay* nous renseignent exactement sur cette situation, et ne laissent pas de doute sur la nécessité qui s'imposait d'une dislocation provisoire.

Il n'était « ni raisonnable, ni possible, expose-t-il, de leur faire prendre de ce pas, sans ung peu respirer, le chemin des Reystres ; ceulx de Xaintonge, Poitou, et Angoumois n'ayans esté requis d'accompagner sa Majesté que pour l'occasion instante jusques à la riviere de l'Isle ; ceulx de là l'Isle n'estans partis de chés

eulx premièrement pour la passer, et ayans toutesfois depuis, avec beaucoup d'incommodités, faict tout ce voyage, les ungs et les autres n'ayant pourveu à leurs affaires que pour peu de jours, et ayans plusieurs hommes blessés, chévaux tués et leur équipages à remettre[1]. »

Je sais bien que du Plessis était, en la circonstance, le porte-parole de son maître, et que ces explications, qui se retrouvent dans plusieurs documents diplomatiques également rédigés par lui et insérés dans ses *Mémoires*[2], représentent un plaidoyer *pro domo*. Mais tout ce qu'il dit est, en fait, confirmé par des détails que rapporte de Thou, et même d'Aubigné, qui se contredit donc sans avoir l'air de s'en apercevoir. Selon de Thou, l'avis de Condé était d'aller se saisir de Saumur, pour avoir un passage assuré sur la Loire, mais « on objecta que les troupes étoient chargées de butin, la Noblesse fatiguée de la guerre, et dépourvuë de tout ce qui étoit nécessaire pour une expédition si éloignée, en sorte qu'elle ne pensoit plus qu'à se retirer, et à aller se refaire dans ses terres[3] ». Il fallut donc renoncer à ce projet. Pourtant, à en croire d'Aubigné, Condé s'obstina à faire quelque chose avec ses propres forces. Son intention était d'entrer dans le Berry, pour prendre le chemin de la Charité au-devant des Allemands. « Mais la pluspart de sa suite lui coupa la queue, et on sceut bientost de mauvaises nouvelles de l'armée qui les attendoit[4]. »

1. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. III, p. 548, dans la relation déjà citée de la campagne du Roi de Navarre depuis le 24 août 1587 jusqu'à Coutras. Voir encore dans le même document deux passages antérieurs qui confirment que la noblesse avait été déjà retenue au delà des prévisions, p. 539 : « Ces forces [de Turenne] n'avoient esté requises que pour s'advancer jusques au devant du roy de Navarre... etc. » et p. 543 : « Cela feut cause que le roy de Navarre, prévoyant que difficilement pouvoit-il passer sans combattre, et pesant l'importance de ce combat, prya monseigneur le prince et toute la noblesse de Xainlonge, Angoumois et Poictou, de l'accompagner jusques à la rivière de l'Isle, laquelle le feit très volontiers, voyant le besoing, et pour participer à ceste occasion, nonobstant que ledict seigneur roy les eust licenciés quelques jours paravant pour redresser leurs équipages, et pourvoir à leurs affaires, soubs promesse de le revenir trouver avec monseigneur le prince dedans trois semaines, à certain lieu assigné, pour aller joindre l'armée estrangère. »

2. Cf. t. IV, p. 39, *Mémoire envoyé par le roy de Navarre en l'armée estrangère au début de novembre 1587* ; t. IV, p. 43 et sq., *Instruction au sieur de Monglat* retournant de la part du Roy de Navarre vers l'armée estrangère (voir la p. 49) ; t. IV, p. 126 et sq. *Instruction au sieur du Fay* allant en Angleterre de la part du Roy de Navarre en janvier 1588 (voir la p. 132). — Dans une lettre à M. de Morlas du même mois de janvier (t. IV, p. 134 et sq.), Duplessis parle pour son compte, et il met encore plus de chaleur dans le plaidoyer, en donnant plus de détails sur les dispositions de la noblesse après Coutras.

3. De Thou, t. X, p. 19.

4. D'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 162-163.

Sa troupe refusa donc de le suivre. N'est-ce pas là meilleure justification du Roi de Navarre, qui avait estimé impossible de se remettre en route immédiatement? Et quant aux mauvaises nouvelles, qui arrivèrent tôt après de l'armée étrangère, elles ne purent pas faire regretter la résolution prise. Quelque diligence, en effet, qu'on eût mise après Contras à se porter à sa rencontre, il était déjà trop tard pour la sauver. Il suffit pour s'en rendre compte de rapprocher certaines dates et certains faits; et l'on constate que dès ce moment son sort était réglé, par sa faute ou par ses fautes. Divisée contre elle-même, les chefs ne s'entendant pas, les divers contingents — allemands et suisses — étant en querelle ouverte, elle avait vagué un peu à l'aventure, et, au lieu de se conformer aux instructions du Roi de Navarre[1] et de remonter vers la haute Loire, seule guéable en cette saison, elle s'était entêtée à tâter le passage en face même de l'armée d'Henri III, déployée de la Charité à Jargeau[2] et cela alors qu'elle avait Guise à dos. C'était folie. Aussi ne réussissant pas à traverser, elle s'était reposée dans la Beauce, attirée par le butin à faire dans ces grosses plaines. Mais ainsi elle tournait le dos au Roi de Navarre et venait s'exposer au milieu des armées ennemies, dans le guêpier que lui-même avait évité, quand il eut fallu le comte de Soissons à Montsoreau. De là les désastres successifs, la surprise des rôtres par Guise à *Vimory* (26 octobre) et à *Auneau* (24 novembre), puis la défection des Suisses (27 novembre), découragés, et qui d'ailleurs avaient cru venir combattre la Ligue et non le Roi de France, allié perpétuel de leur pays; enfin la déroute complète des Allemands,

1. Cf. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. III, p. 285 et 515; t. IV, p. 41, 44-45, 49-50, 153, 158, dans des documents qui pour la plupart ont déjà été mentionnés dans mes notes précédentes, les uns qui sont des instructions à l'armée étrangère, les autres des protestations rétrospectives contre son changement de direction. D'Aubigné, t. VIII, p. 179, et de Thou, t. X, p. 37, confirment cette résistance aux ordres reçus.

2. A la Charité et à Neuvy-sur-Loire, dans la Nièvre, en octobre. Cf. de Thou, t. X, p. 40, et Duplessis, t. IV, p. 101-102 dans une relation de tout ce qui s'était passé à l'armée d'Henri III, et où l'on voit, contrairement aux calomnies répandues par les Guises, le rôle capital que joua le Roi pour empêcher la jonction des Étrangers et des Huguenots de France, donc pour faire échouer tout le plan de campagne protestant. Ce mémoire est intitulé : *Copie de Lettre envoyée par ung gentilhomme de l'armée du roy à ung sien ami* contenant au vrai ce qui s'y est passé depuis le partement de sa Majesté de la ville de Paris jusqu'à la déroute des Reystres, t. IV, p. 95 à 119.

3. Les négociations des Suisses avec le Roi durèrent un mois avant d'aboutir à la convention du 27 [illegible] à M. des Beaux, allant de la part du roy de Navarre vers MM. des Cantons de Suisse, en décembre 1587. Duplessis-Mornay, t. IV, p. 47 et sq.)

pourchassés et tailles en pièces jusque dans le Comté de Montbéliard. Toute cette débâcle après Coutras fut si rapide qu'on ne voit pas quel remède aurait pu y apporter le Roi de Navarre, et il avait le droit de dégager complètement sa responsabilité dans ses communications à ses alliés étrangers[1]. Mais quoiqu'il n'eut pas de part aux fautes commises par l'armée auxiliaire, il en subit les conséquences, et c'est ainsi que le bénéfice de Coutras fut en partie perdu.

Du Dauphiné il avait de bonnes nouvelles. Lesdiguières, chef des Protestants de la Région, y avait renouvelé ses succès de 1585.

Tel est le bilan de l'année 1587. Peu s'en fallut que les Protestants ne remportassent une victoire décisive. Ils avaient du moins prouvé qu'ils pouvaient résister à l'union de la Royauté et de la Ligue. Leur force avait apparu au grand jour, et ils avaient imposé à leurs adversaires le respect. La leçon ne fut pas perdue, surtout pour Henri III, qui rongeait son frein sous la domination ligueuse, et qui avait pu sentir de quel prix serait pour lui le secours protestant le jour où sa couronne serait vraiment menacée. Si les répugnances de son catholicisme l'écartaient encore de cette solution, les événements allaient se charger de l'y conduire malgré lui.

§ 4. — L'année 1588. — Les étapes de la rupture entre la Royauté et la Ligue. — Le Grand Dessein d'Agrippa d'Aubigné et le siège de Beauvoir-sur-Mer (octobre). — D'Aubigné appelé à donner une consultation délicate au Roi de Navarre (11 novembre). — L'Assemblée de la Rochelle (14 novembre-17 décembre 1588) et le récit qu'en fait d'Aubigné. — Le drame de Blois.

Contrairement à la précédente, l'année 1588 est une année d'événements militaires médiocres, mais d'événements politiques de la plus haute importance. Les

1. Voir l'*Instruction au sieur du Fay* (Michel Hurault de l'Hôpital, petit-fils du Chancelier) envoyé en Angleterre en janvier 1588 (Duplessis, t. IV, p. 126 et sq.), où tous les faits de la cause sont admirablement rassemblés pour la conviction ; et dans les *Lettres-Missives d'Henri IV* une lettre à M. de Ségur en Allemagne, t. II, p. 316 (mal datée par Berger de Xivrey : elle ne peut être que de la fin de décembre 1587) et des Lettres-circulaires du 29 décembre à tous les souverains et princes protestants étrangers, t. II, p. 323 et sq.

adversaires ont besoin de respirer après le grand effort qu'ils ont fait, et les coups qu'ils se sont portés. Les divisions des Catholiques suffisent d'ailleurs à les paralyser et donnent du répit aux Huguenots. Le Roi va essayer de secouer le joug de la Ligue, dont les progrès continus dans toutes les classes de la société, et dans toutes les parties du royaume, deviennent inquiétants. Paris est le centre de la propagande, qui étend ses ramifications partout, et qui use de tous les moyens. La défense du catholicisme est toujours le cri de ralliement qui entraîne beaucoup de braves gens. Ils l'entendent pousser par leurs curés en chaire, répéter en sourdine par les Jésuites que Philippe II a mobilisés au service de Guise. Comment ne croiraient-ils pas à la sincérité du motif invoqué ? Et cependant, derrière ce motif honorable qu'on met en avant, que d'ambitions se cachent, et d'intérêts, et de rêves chimériques aussi de retour à de prétendues franchises et libertés moyenâgeuses. Henri III n'est pas dupe, et se rend bien compte que c'est à son autorité qu'en veulent les meneurs. Ne va-t-on pas jusqu'à l'accuser, lui le bigot, de trahir le catholicisme parce qu'il a négrié la retraite des envahisseurs étrangers au lieu de les détruire ? Sans Guise, dit-on, ils s'en retourneraient indemnes ! On oublie que Guise a simplement profité de leur désarroi, quand ils se virent dans l'impossibilité de traverser la Loire barrée par l'armée royale, et que le vrai vainqueur fut donc Henri III, par l'habileté de ses dispositions militaires[1] comme par le succès de sa manœuvre diplomatique pour amener la défection des Suisses. Mais la calomnie travestit tous ses actes, et les acclamations populaires vont au faux triomphateur, qui a l'art de manier les foules et de jouer de leurs passions. Aussi ses sujets loyaux lui échappent peu à peu, gagnés par la contagion. Il sent le terrain miné sous ses pas ; il voudrait se ressaisir ; il a des velléités de résister, de se défendre. Où trouver un appui ?

Une fois encore il se tourne vers le Roi de Navarre, en qui il sent bien l'allié nécessaire, et lui dépêche le sieur de Saints-Colombe, au début de 1588 (février). Mais c'est toujours pour lui prêcher de se faire catholique, et de le tirer ainsi d'embarras. Il lui offrait les avantages les plus séduisants s'il consentait à lâcher son Parti. Étranges illusions de ce roi, qui n'était pourtant pas un naïf. S'imaginait-il donc

1. Il est à remarquer qu'à la suite du Journal de Pierre de l'Estoile (t. IV, p. 96-119) sont les mouvements et opérations de l'armée royale.

que l'annonce de cette conversion forcée suffirait à arrêter les menées ligueuses ? Catherine, avec plus de machiavélisme, avait proposé en janvier, par l'intermédiaire de Montmorency, une trêve, afin de permettre la réunion d'une assemblée indépendante, qui arbitrerait le différend entre les Ligueurs et les Réformés [1]. Tâche facile ! C'eût été vraiment la « chambre introuvable ». Le Roi de Navarre repoussa ces suggestions, et les offres par lesquelles on voulait le tenter, en rappelant ce qu'il avait dit dans toutes ses déclarations antérieures, que la seule solution compatible avec son honneur et avec sa fidélité huguenote, pour trancher la question religieuse, était la convocation d'un libre Concile [2].

En attendant, comme ses adversaires n'étaient pas près de l'accepter, il restait armé et maintenait les siens en haleine par de petites opérations. L'activité militaire reprit sur la Garonne, autour de Nérac et de Montauban, dès le mois de janvier 1588, peu après son retour de Béarn et des Landes, où il était allé, disaient les mauvaises langues comme d'Aubigné, perdre le fruit de sa victoire auprès de la comtesse de Grammont. Le fait le plus saillant de cette nouvelle campagne est une « *furieuse escarmouche* » *devant Nérac* (février) contre les forces réunies du maréchal de Matignon et du grand prieur de Toulouse (frère de Joyeuse). Malgré leur supériorité numérique, ils ne firent rien qui vaille, et, rencontrant une résistance résolue, se retirèrent. Il est probable que cette affaire est la même que raconte d'Aubigné sous l'année 1585, et dont il n'y a trace à cette époque chez aucun historien. L'analogie est grande, en effet, entre son récit [3] et les détails donnés par le Roi de Navarre dans deux lettres-missives [4], l'une à la comtesse de Grammont, du 1er mars 1588, l'autre non datée au Prince de Condé, et qui dut lui parvenir peu avant sa mort (5 mars 1588).

A part cette erreur sur l'année, la précision avec laquelle d'Aubigné décrit ce combat semble révéler un témoin. Était-il à ce moment auprès de son maître ? Nous

1. Voir dans les *Mémoires de Mornay* (t. IV, p. 119-126), les Instructions remises par le Roi de Navarre à Turenne, qu'il envoyait pour cette affaire à Montmorency.

2. La réponse du Roi de Navarre à Henri III « dressée par M. du Plessis» se trouve dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 183-185.

3. Cf. *Histoire*, t. VI, p. 276-278.

4. T. II, p. 195 et 341. Berger de Xivrey suppose que celle adressée au Prince de Condé est de 1586, mais sans aucune raison pour cela. Il suffit de rapprocher les deux textes pour voir que c'est de la même escarmouche que parle le Roi de Navarre.

ne pouvons l'affirmer, mais c'est vraisemblable. Il avait été passer l'hiver chez lui à Mursay, pour y achever sa convalescence interrompue par l'appel irrésistible de la sonnerie de Coutras. La noblesse, recevant congé après la bataille d'aller se reposer sur ses terres, il avait droit d'en profiter plus que personne, puisqu'il était malade et pouvait à peine porter le casque. Il serait donc revenu trouver le Roi de Navarre à Nérac ou à Montauban, et de là l'aurait suivi en Saintonge en mars, quand le Prince y fut rappelé par la mort inopinée de son cousin Condé. Parti de Nérac le 11 mars, le Roi arriva le 18 à la Rochelle, où on le « dejeûna » de la prise de Marans[1].

C'était une perte sensible pour les Réformés de l'Ouest, à cause de l'importance de la place et de sa proximité de la Rochelle. Les rivières et les canaux entouraient le territoire de *Marans* comme une île. Le maréchal de Lavardin, soutenu par un gentilhomme du pays, Saint-Pompain, y avait débarqué de nuit (5-10 mars) avec quatre mille cinq cents hommes de pied. Mais la petite garnison protestante sous les ordres d'un vaillant, Boisdulys, résistait encore dans le château. Malheureusement, il ne valait rien pour la défense, sa basse-cour étant dominée par plusieurs maisons du bourg, d'où l'on pouvait tirer sur les assiégés à découvert. Boisdulys avait pourtant promis de tenir huit jours, bien qu'il n'eût aucunes provisions. Le Roi de Navarre essaya de les sauver. Il n'avait guère que de la cavalerie; il voulut lui-même la profondeur du marais pour voir s'il pouvait passer. Il s'avança donc « cheval, ayant ses deux mains sur les espaules de Fouqueralles et d'un autre capitaine à pied et en l'eau jusques à la ceinture ». On a déjà deviné que l'autre capitaine était d'Aubigné. L'ennemi reconnut le lieu et ouvrit sur lui le feu de deux pièces de campagne, qui le couvrirent de fango par les éclaboussures. Il fit encore quelques pas. Mais ce fut la monsqueterie qui peu. Il s'obstinait à s'approcher en dépit des remontrances de ses compagnons, qui ne tremblaient pas pour eux, mais pour lui, s'offrant « à aller voir tout près qu'il lui plairoit, pourveu qu'il s'en retournast ». S'il céda finalement, ce fut pour ne pas les exposer davantage. N'est-ce pas

1. Cette expression apparaît en bonne date en un passage de la Jonchère adressé de l'Ile-Bouchard, qui a été imprimé deux mille ans (1908) dans le supplément au tome I (t. XII, p. 386, note 1). Il contient de curieux renseignements sur le voyage. En fait le Roi de Navarre avait appris cette mauvaise nouvelle en chemin même, à Taillebourg, dès le 17 mars, comme le prouve une lettre du 21 à la comtesse de Grammont (*Lettres-Missives*, t. II, p. 352).

chante cette réciprocité de sollicitude et d'affection ? C'est une scène héroï-comique, mais qui ne donne pas envie de rire. Il fallut se rendre à l'évidence et reconnaître l'impossibilité de secourir les assiégés en si peu de temps. Ils signèrent le 25 mars une capitulation honorable [1].

Le Roi de Navarre ne devait pas tarder du reste à prendre sa revanche, et à réoccuper Marans à la fin de juin par une attaque brusquée et audacieuse, mais bien combinée. Il pénétra dans l'île de Marans par l'île de Charron, dont il s'était saisi d'abord. La difficulté fut de passer de l'une dans l'autre à travers un canal défendu par plusieurs forts. Le pont qu'on avait préparé se trouva court. Mais l'opération fut d'autre part aidée par une diversion opérée sur les derrières de l'ennemi, grâce à l'initiative d'un lieutenant du Roi, qui avait réussi à franchir ailleurs le canal. Je ne sais pas si d'Aubigné assista à cette importante affaire. Il ne le laisse pas paraître dans son récit [2] circonstancié, mais un peu confus. Je m'étonnerais pourtant qu'ayant pris part à la reconnaissance de Marans, en mars, dans les conditions que l'on a vues, il ait manqué à sa reprise, où furent mis en œuvre tous les moyens d'action dont disposait alors le Roi de Navarre. On possède une relation plus complète et plus claire que celle de d'Aubigné, rédigée par Duplessis-Mornay [3]. Quand on les compare, on s'aperçoit qu'ils sont d'accord, et que d'Aubigné pèche seulement par excès de concision. Peut-être, dans l'hypothèse où il fut présent, son obscurité relative viendrait-elle de ce que, revoyant en imagination sur le terrain ce qui se passa, il ne se rend pas compte que son lecteur aurait besoin pour le suivre de plus de précisions sur la disposition des lieux et des forts.

Ce brillant succès dut être agréable aux Protestants, mais son éclat et sa joie furent bien assombris par les nouvelles de Paris et de Chartres, où Henri III s'était réfugié après *les journées des Barricades* (12-13 mai) et où toutes sortes de délégations parisiennes vinrent le relancer pour le ressaisir. Dans ce duel engagé entre l'autorité royale et la révolution guisarde se jouait encore une fois le sort au moins immédiat du Protestantisme. Aussi le Roi de Navarre, fidèle à la règle de

1. Cf. D'AUBIGNÉ, *Histoire*, t. VII, p. 287-294 et DE THOU, t. X, p. 328-331.

2. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 298-300.

3. Cf. *Mémoires de Mornay*, t. IV, p. 212-213. Cette relation est reproduite dans les *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 378 sq. C'est elle aussi que semble avoir suivie de Thou (t. X, p. 331-335), quoiqu'il y ajoute quelques détails et qu'il ne donne pas les mêmes dates. Il met la reprise de Marans au début de juillet.

loyalisme monarchique qu'il avait adopté depuis la mort du duc d'Anjou, ne laissa-t-il pas échapper cette occasion d'offrir ses services à Henri III, et de mettre « à ses pieds sa vie et ses moyens contre ses ennemis, près de recevoir, avec toutes soubmissions une paix tolérable à tant de povres ames oppressées[1] ». C'était lui tendre la main et le secours dont il avait besoin pour lui donner, avec la volonté, la possibilité de résister aux rebelles. Espérait-il réellement le persuader ? Je le crois volontiers. L'Estoile nous le montre à cette heure, confiant dans son étoile et fier de se sentir le soutien nécessaire du trône : « Aux premières nouvelles... des Barricades de Paris, il ne dit mot, sinon qu'ayant songé un bien peu, estant couché sur son lit vert, il se leva et tout gaiment dit ces mots : Ils ne tiennent pas encores le Béarnois[2]. »

Malheureusement il était loin, et il eut beau multiplier les interventions à Chartres[3], son action à distance ne pouvait contre-balancer la pression que le Roi subissait de son entourage catholique, de ses ministres et surtout de sa mère, qui s'était mis en tête de le réconcilier avec les Ligueurs. Elle était restée à Paris pour cela, afin de servir d'intermédiaire, et de conduire la négociation. Il faut la suivre dans le tome IX de sa Correspondance pour se rendre compte de l'influence qu'elle exerça sur son fils à cette heure décisive par ses conseils de faiblesse et d'abdication. C'était la répétition du rôle qu'elle avait joué dans le traité de Nemours, en 1585. Mais cette fois, c'était pis, après l'humiliation des Barricades. Sans doute elle était convaincue qu'il n'y avait pas d'autre tactique possible que de plier sous l'orage pour se redresser ensuite. Politique timorée, de petits calculs et de petits moyens, politique d'Italienne, et aussi de femme vieillie, qui n'avait plus l'énergie de la lutte et préférait ruser avec les difficultés que de les regarder en face, et d'essayer de les vaincre.

Henri III, étonnement et cédant à la pente naturelle de son caractère, qui le

1. Cf. Duplessis, *Mémoires*, t. IV, p. 150, Mission du sieur de Moulant.

2. L'Estoile, t. III, p. 205.

3. Il y fit notamment porter un « Advis » rédigé par Duplessis (t. IV, p. 230-235), où étaient exposées toutes les raisons qui militaient en faveur d'un rapprochement du Roi avec les Huguenots. Duplessis y faisait [illegible] les troupes d'[illegible] de 100,000 hommes, qui [illegible] des [illegible] allemands dont on négociait la levée. La reine d'Angleterre fut sollicitée de son côté d'offrir « ses moyens au roy contre la Ligue. » (Lettre de Duplessis à M. de Buzanval qui était à Londres, t. IV, p. 205 et sq.)

portait vers le moindre effort, se résigna, la rage au cœur, mais enfin il signa ce honteux *Édit d'Union*, sorte de baiser de Judas échangé par des adversaires au fond irréconciliables. Le jour où il fut enregistré par le Parlement de Paris (21 juillet), L'Estoile note sur ses tablettes :

« Le Roy fist ce second Édit de juillet pour la Ligue, autant contre son cœur que le premier [celui de 1585], et le vid-on pleurer en le signant, regrettant, ce bon prince, son malheur, qui le contraingnoit pour asseurer sa personne, de hazarder son Estat[1]. »

Il le hasardait si bien qu'il le livrait à une franc-maçonnerie catholique, qui recevait ses directions et ses ressources de l'étranger. L'armée, les villes, les charges, toute la puissance publique — ou presque — était remise en gages à Guise et à ses associés. Le Roi était même contraint de sacrifier ses serviteurs les plus dévoués, qui pour cela étaient suspects à la Ligue. Les Royalistes fidèles étaient traités comme des Protestants. On comprend qu'en buvant cette honte il ait avalé ses larmes. Et ce qui marque bien l'aggravation de la situation, depuis Nemours, il consentait à ce qu'il avait refusé obstinément naguère, à porter atteinte aux lois fondamentales de la monarchie en mettant une condition à la succession légitime, et en proscrivant d'avance tout héritier hérétique. Évidemment, dans sa pensée, ce n'était pas une condamnation sans appel du Roi de Navarre, mais une menace pour l'amener à composition, c'est-à-dire à la conversion forcée. Mais s'il résistait ? C'était la prolongation sans fin de la guerre civile. Et d'ailleurs la Ligue, elle, entendait bien l'écarter définitivement, qu'il abjurât ou non.

L'opposition subsistait donc, sur ce point comme sur les autres, entre Guise et le Roi. L'Édit d'Union n'était qu'une façade d'accord, qui cachait une mésintelligence irréductible, accrue de tout le ressentiment d'Henri III pour l'humiliation subie. Il dissimulait simplement, et attendait le moment de se venger. Le renvoi de ses ministres (en septembre), qui avaient négocié sa capitulation, aurait dû être pour Guise un avertissement. Il ne le comprit pas ou le dédaigna. Il était porté par sa Fortune et par toutes les passions qu'il avait soulevées. L'eût-il voulu qu'il n'aurait plus été le maître de s'arrêter : la fatalité était sur lui et le menait à la

1. L'Estoile, t. III, p. 172.

catastrophe de Blois. Les États généraux, dont le traité avait imposé la convocation, marqueront son triomphe et verront sa chute. Alors sonnera l'heure du Roi de Navarre.

Parmi les favoris qu'Henri III avait dû congédier, le plus en vue était d'Epernon, dont la Ligue redoutait l'énergie et les talents militaires. Elle chercha à le faire assassiner dans son château à Angoulême. Il s'y défendit pendant trente heures avec sa femme, petite-fille du connétable de Montmorency, et ses serviteurs. Enfin il fut délivré par des troupes du Roi de Navarre accourues à son secours (11 août). Cette intervention était un signe des temps. Elle montrait à Henri III d'où pouvait venir le salut[1].

Mais avant, les événements devaient suivre leur cours. Il était dominé et obligé de continuer la guerre contre les Huguenots. Trois armées étaient en formation, l'une destinée au Poitou, et que commanderait le duc de Nevers, l'autre pour la Guyenne, la troisième pour le Dauphiné, où un grand général protestant, Lesdiguières, était demeuré jusqu'alors invincible.

Le Roi de Navarre aurait affaire au duc de Nevers. Avant que son adversaire fût prêt à entrer en campagne, il avait un délai. Il résolut d'en profiter et de s'assurer un avantage solide, en exécutant une entreprise dont l'idée première appartenait à d'Aubigné. C'est *le Grand Dessein d'Agrippa d'Aubigné*, qui n'eut pas meilleure fortune que le Grand Dessein d'Henri IV exposé par Sully dans ses *Mémoires*. Pourtant il était moins ambitieux, et moins chimérique. Il ne s'agissait pas de remanier la carte d'Europe, mais d'occuper une position stratégique à la base de la Bretagne, tout le promontoire entre l'embouchure de la Loire et celle de la Vilaine, qui servirait de bastion avancé pour couvrir le Poitou contre les incursions des Ligueurs bretons, et qui permettrait de lever des droits de péage sur la circulation de tous les navires. « Et par là on estimoit qu'il se tireroit, tant des provinces que de la marine, un million d'or tous les ans[2]. » Pour un parti dont les finances étaient précaires et pour un prince toujours à court d'argent, comme le Roi de Navarre, l'opération était tentante.

1. Cf. D'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 308-315, et de Thou, t. X, p. 452-467. Tous deux se sont inspirés d'une relation imprimée dans les *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 512 et sq.

2. Cf. *Histoire*, t. VII, p. 335, dans un chapitre intitulé « Dessein sur l'embouchure de la Loire, siège et prise de Beauvoir », p. 335 à 342.

Cependant il ne s'était pas pressé de la faire ou de l'essayer. Le projet remontait loin, à « quinze ans auparavant », nous dit d'Aubigné dans ses *Mémoires*[1], ce qui nous reporte à 1573. Dans son *Histoire*, il dit même 1570, mais ce n'est guère possible s'il en fut réellement « l'inventeur », comme il le prétend : c'est à peine, en effet, s'il faisait alors ses premières armes. Je croirais plutôt qu'il arrondit déjà le chiffre en mettant quinze ans. Car nous voyons qu'en 1577, quand il quitta, fâché, le Roi de Navarre après la paix de Bergerac, « il alla recognoistre Nantes et y faillit d'être pris[2] ». Cette reconnaissance m'a tout l'air d'être le point de départ de son Grand Dessein. Cela débutait mal. C'était un mauvais présage que la suite des événements ne démentit pas.

La jalousie, les compétitions vinrent, paraît-il, se mettre à la traverse. Les meilleurs capitaines du parti, La Noue, Turenne, auraient brigué l'honneur d'être chargés de cette entreprise. Même « ce dernier mit le genou à terre devant le Roy pour le prier qu'il en fust l'exécuteur, mais ce Prince qui ne vouloit rien adjouster, ni à la gloire de l'un ni à la puissance de l'autre, supprima ce desseing, et puis le voulut faire exécuter par un instrument plus fragile pour le casser quand il reluiroit trop. Il mit donc l'affaire entre les mains du Plaissis-Mornay, et força Aubigné, comme autheur et nécessaire à la besogne, d'y assister[3] ».

Nous savons que d'Aubigné prête volontiers au Roi de Navarre des sentiments d'envie mesquine. Admettons que toutes ces rivalités aient été pour quelque chose dans le retard. Mais il y eut aussi une raison plus simple et plus évidente : c'est qu'Henri avait été occupé ailleurs. Il avait eu assez d'affaires sur les bras pour être excusable d'avoir négligé ou différé celle-là. Dans les intervalles de paix il n'y pouvait songer, cela va sans dire, et, pendant les guerres il devait d'abord se défendre avec son Parti. La Bretagne était une région bien excentrique. Mais après la bataille de Coutras qui lui donnait « ses coudées un peu plus franches[4] », et avant de subir un nouvel assaut, le moment semblait favorable pour tenter l'aventure.

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 61).
2. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 38).
3. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 61).
4. *Ibid.*

Il se peut même qu'il en ait déjà eu l'intention deux ans plus tôt, en 1586. Du moins est-ce l'hypothèse qui vient à l'esprit pour expliquer une singulière confusion de temps que d'Aubigné commet dans son *Histoire*. Il y rapporte un entretien entre son maître et lui avant de partir pour cette expédition, et cet entretien aurait eu lieu à leur première rencontre après sa sortie de prison, à la suite de sa capture à Oléron. On avait profité, raconte-t-il, de sa captivité, pour faire sans lui et en dehors de lui tous les préparatifs à la Rochelle, notamment pour faire fabriquer une courtine démontable en bois, qui était de l'invention de Duplessis, et qui devait figurer un rempart autour de Saint-Nazaire, dont on pensait s'emparer. Le Roi de Navarre lui vanta cet « artifice excellent » qui venait s'ajouter aux vœux et moyens proposés par d'Aubigné pour l'occasion de son Grand Dessein ; il s'excusa d'avoir eu recours à un autre, et il l'invita amicalement à le suivre : « Je marche donc de ce pas à vostre entreprise, à laquelle vous viendrez, si vous voulez donner vostre despit, quoique juste en quelque chose, aux nécessités de vostre maistre et au parti que vous aimez tant. Je sais que vous n'avez aucun esquipage comme sortant de prison ; usez de mon escorte[1] ... »

Donc il n'y a pas de doute : d'Aubigné est libre depuis peu, puisqu'il n'a pas encore eu le temps de se réequiper. A quel moment sommes-nous donc ? Cette conversation est cependant rapportée sous l'année 1588, et ce qui suit confirme cette date. Le Roi de Navarre lui expose son plan : il s'en va assiéger Clisson[2] « qu'il tenoit pour mal gardée », puis il « irait *friander* au siège devant Beauvois-sur-Mer[3] pour se jetter dans ses navires et de là en Bretagne à son exécution[4] ».

Les sièges de Clisson et de Beauvoir-sur-Mer sont du mois d'octobre 1588. On en a une relation dans les *Mémoires de La Lagne*[5] qui a été utilisée par de Thou[6] et par d'Aubigné lui-même. Mais d'Aubigné n'avait pas besoin de guide puisqu'il y assista. Son entretien avec le Roi de Navarre précède de peu ces sièges. On peut presque en fixer le jour. Il nous dit, en effet, qu'ils se rencontrèrent sur la

1. *Histoire*, t. VII, p. 337.
2. Clisson, Loire-Inférieure, sur la Sèvre Nantaise.
3. Beauvoir-sur-Mer, Vendée, en face de Noirmoutiers.
4. *Histoire*, t. VII, p. 337-338.
5. T. II, p. 526-[illegible].
6. De Thou, t. X, p. 419-420.

route de Saint-Jean-d'Angély à Niort. D'après l'Itinéraire des déplacements du Roi [1], ce dut être vers le 10 septembre. Il avait laissé son armée près de Montaigu [2], et venait de faire un tour à la Rochelle. — Ainsi donc, le 10 septembre 1588, ils se revoyaient pour la première fois depuis l'emprisonnement de d'Aubigné en 1586 ? Que signifie ceci ? On croit rêver. N'a-t-il pas fait presque toute la campagne de 1587 avec le Roi de Navarre ? N'a-t-il pas assisté à Coutras ? Et ne vient-il psa encore de l'accompagner à la reconnaissance de Marans au printemps de 1588, peut-être à la reprise en juin ? Il y a beau temps qu'il l'a revu, il y a beau temps qu'il est libre, près de deux ans. Et s'il avait besoin de remonter son équipage, les Protestants ont fait assez de butin à Coutras pour qu'il n'ait eu qu'à choisir.

On se demande où d'Aubigné avait la tête quand il rédigea ce passage de son *Histoire*. Je ne vois qu'une explication plausible. C'est que le Roi de Navarre avait eu réellement une velléité de faire cette expédition de Bretagne à la fin de 1586, et en avait parlé à d'Aubigné. Mais les circonstances, sans doute l'approche des conférences de Saint-Brice, l'avaient détourné de cette idée, et il y revint seulement deux ans plus tard, à l'époque où a lieu l'entretien relaté dans l'*Histoire*. Alors quand d'Aubigné composa ce chapitre, longtemps après, un rapprochement, une confusion s'établirent dans son esprit entre les deux conversations séparées par deux ans d'intervalle, et il mêla au récit de la seconde des détails, des propos, qui ne pouvaient appartenir qu'à la première, sans s'apercevoir des incohérences chronologiques qu'il y mettait ainsi [3].

Le programme des opérations que le Roi de Navarre avait indiqué à d'Aubigné ne put pas être exécuté jusqu'au bout. Des événements imprévus amenèrent des modifications, des retards, et finalement il fallut retrancher la dernière partie, c'est-à-dire tout juste le projet de Bretagne.

N'allons pas croire cependant, parce que le Grand Dessein de d'Aubigné ne fut pas réalisé, qu'il était imaginaire. Il n'y a pas que lui qui en parle ou qui y fasse allusion. De Thou, sans lui en attribuer la paternité, en connaît l'existence.

1. Cf. *Lettres-Missives*, t. II, p. 608.

2. Montaigu, Vendée, sur la rivière de Maine.

3. Le texte est le même dans l'édition princeps (t. III, 1620, p. 129-130), que dans l'édition de 1626 reproduite par Ruble.

Il le mentionne à propos du secours que le Roi de Navarre envoya à d'Epernon à Angoulême (11 août 1588). Cela l'obligea à s'arrêter, précisément quand il était déjà en route pour la Bretagne :

« Pendant ce temps-là, dit-il, le roi de Navarre assemblait son armée, dans le dessein d'aller fortifier à l'embouchure de la Loire Saint-Lazare (Saint-Nazaire ?) dont la situation lui avoit paru avantageuse. Il s'était même déjà mis en marche, lorsqu'il apprit par le bruit public l'accident arrivé au duc d'Epernon. Cette nouvelle lui fit suspendre l'exécution de son dessein[1]. »

Il était sorti de la Rochelle le 9 août. Mais il n'est pas tout à fait exact que de ce pas il allât à son entreprise de Bretagne. C'est un mois plus tard qu'il dira cela à d'Aubigné. De Thou anticipe un peu sur les événements. Il ne lui était pas possible de s'engager au nord de la Loire, sans être tranquille pour le Poitou. Or chaque fois qu'il voudra monter en Bretagne, une menace le retiendra. La Fontaine se joua ainsi du Grand Dessein de d'Aubigné. A ce moment, c'était Mercœur qui venait de franchir la Loire pour s'emparer de Montaigu, et le Roi de Navarre allait à sa rencontre. Montaigu ! Nous connaissons ce nom, c'était l'ancien repaire de d'Aubigné et de ses coureurs pendant l'année 1580. A cette époque c'était une bonne place, qui avait fait parler d'elle, et trop, si bien qu'à la paix les gentilshommes avaient, on se le rappelle, demandé son démantèlement, malgré la prédiction de d'Aubigné qu'ils s'en repentiraient un jour. Ce jour était-il venu ? Il est certain que les fortifications « misérablement ravaustrées » n'auraient pas tenu longtemps devant ce foudre de guerre de Mercœur, s'il s'avait prudemment décampé avant l'arrivée de son artillerie, à la nouvelle de l'approche du Roi de Navarre[2] — pas assez vite cependant pour ne pas « payer de son arrière-garde » qui fut taillée en pièces. D'Aubigné paraît bien avoir pris part à cette affaire[2] (12 août 1588).

Le Poitou nettoyé d'ennemis, le Roi de Navarre put revenir à son entreprise de Bretagne. Il laissa le gros de son armée quelques jours en repos à Saint-Georges, près Montaigu, vint faire un tour à la Rochelle, et il repartait bien accompagné, quand il rencontra d'Aubigné et l'ennemi. Mais en route nouvelle

1. Cf. de Thou, t. X, p. 366.
2. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 428-430, et de Thou, t. X, 417-418.

alerte ! Il apprend, à Secondigny[1], que quatre régiments royaux s'avancent dans le Saumurois pour commencer à former l'armée du duc de Nevers. Il change alors de direction et se porte à grandes traites de ce côté jusqu'à Doué[2], où il sut que les régiments, « l'ayans senti », avaient repassé la Loire. Il reprend donc le chemin de Montaigu, et mène son armée au siège de Clisson, en attendant que la flotte rochelloise fût prête. Mais la place se révéla plus résistante qu'il ne l'avait supposé ; aussi, croyant ses vaisseaux déjà en mer, il renonce à la prendre et gagne le littoral, comme pour faire le siège de Beauvoir. On a vu que, d'après son plan, c'était une simple feinte pour tromper l'ennemi sur ses intentions avant de s'embarquer. Mais voilà bien les jeux du hasard à la guerre ! « Voyant le vent tout contraire à son armée navale, comme du siège de Clisson, qui devoit estre à bon escient, il n'avoit fait qu'une feinte, de Beauvois qui ne devoit estre qu'une feinte, il y fit ses aproches à bon escient[3] ».

Et il s'y obstina si bien qu'après cela il était trop tard pour aller en Bretagne, l'armée du duc de Nevers étant déjà prête à entrer en campagne. C'est ainsi que l'opération accessoire, destinée seulement à masquer la principale, s'y substitua finalement, au grand dépit de d'Aubigné. Il prétend qu'il avait prévu ce résultat, et que c'était un tort que d'avoir « assujetti l'armée de mer au progrès de la terrestre, ce qui debvoit estre au rebours[4] ». Mais il ne semble pas, d'après sa relation même[5], que c'est ce qui se produisit. C'est au contraire l'armée de mer qui retarda tout.

Le siège de Beauvoir dura du 4 au 21 octobre. La cavalerie était logée au bourg voisin de Saint-Gervais[6]. Le Roi de Navarre y arriva le 5. Il est probable que la veille il avait couché à la Garnache, que la duchesse de Rohan[7] avait remise entre ses mains, pour empêcher son fils, le prince de Genevois, avec qui elle était en conflit, de s'en emparer. Et cette soirée fut marquée par un incident curieux

1. Secondigny, Deux-Sèvres, à mi-chemin de Niort à Bressuire.
2. Doué-la-Fontaine, Maine-et-Loire.
3. D'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 339.
4. Cf. *Mémoires*, t. I, p. 61.
5. *Histoire*, t. VII, p. 338-342.
6. Cf. de Thou, t. X, p. 419. Les comptes de la dépense du Roi de Navarre inscrivent la journée du 5 à Saint-Gervais (Cf. *Lettres-Missives*, t. II, p. 609).
7. Françoise de Rohan, épouse divorcée de Jacques de Savoie, duc de Nemours.

et comique, dont le récit fait rire chez d'Aubigné ; mais peut-être lui-même en rit-il jaune sur le moment, car il fut pris en flagrant délit de médisance par l'« ouïe monstrueuse » de son maître. Si encore sa confusion lui avait donné une leçon pour l'avenir, et lui avait appris à tenir sa langue ! Mais bah !

« Le roi estant couché à la Grenache, raconte-t-il[1], en une grande chambre royale, et son lict, outre les rideaux ordinaires, bardé d'un tour de lict de grosse bure, Frontenac et moi à l'autre coin de la chambre, en un lict qui estoit faict de mesme, comme nous drapeons nostre maistre, ayant les lèvres sur son oreille et mesnageant ma voix, lui respondoit souvent : Que, dis-tu ? le roi repartit : Sourd que vous estes, n'entendez-vous pas qu'il dit que je veux faire plusieurs gendres de ma sœur ? — Nous en fusmes quittes pour dire qu'il dormist, et que nous en avions bien d'autres à dire à ses despens. »

De tels épisodes nous peignent au vif la bonhomie spirituelle du Roi de Navarre, et la familiarité des rapports entre le maître et les serviteurs. Il aimait trop lui-même les bons mots pour se formaliser de quelques propos piquants sur son compte, du moment qu'il était sûr des cœurs et des dévouements. Il en eut une nouvelle preuve le lendemain (5 octobre, ou peut-être le 6). Spontanément, d'un mouvement unanime — mais d'Aubigné avait donné l'exemple — trente de ses gentilshommes le couvrirent de leurs corps désarmés, contre une mousqueterie imprévue. C'était « le second jour du siège, le roi de Navarre se voulut promener, en reconnaissant le païs, jusques au port de Bouin[2], accompagné de quelques trente gentilshommes et d'une douzaine de ses gardes, qui venoyent après. Il alloit devant causant avec l'escuier, duquel nous avons parlé. Villeserin[3], ayant reconnu à la façon de la troupe, et notamment aux mandils jaunes, qui c'estoit, prend quarante-cinq de ses meilleurs hommes et se coule dans un petit fossé, pour lors sec, comme estant en basse mer, sachant bien que les destours du marais conduisoyent à trente pas de

1. Au tome VIII de l'*Histoire*, p. 323, dans un portrait du Roi de Navarre, et sans préciser l'époque à laquelle se réfère cette anecdote. Mais la Garnache était sur son chemin en venant à Saint-Gervais et Beauvoir ; et les comptes de sa dépense, laissant en blanc le nom de la localité où il coucha le 4, l'hypothèse que je fais comble la lacune et me paraît très vraisemblable.

2. Un peu au-dessus de Beauvoir, dans la partie de la côte qu'on appelle « l'île de Bouin » parce qu'elle est entourée d'eau aussi du côté de la terre.

3. C'était le défenseur de Beauvoir.

ce fossé et auquel pourtant on ne pouvoit venir sans faire un autre de mille. Donc le roi de Navarre, les mains derrière l'eschine, void lever une bande de mandils orangez qui couchoyent en joue. A ceste veue, son escuier, auquel il parloit, se jette devant lui, qui, ne se voulant pas retirer, fut pris au corps et poussé par force de l'un à l'autre jusques sur le derrière, si bien que la moitié de sa troupe se trouva devant lui aux premières harquebusades, ausquelles cette noblesse en pourpoint ne put que tendre l'estomac[1]... ».

Ce siège de Beauvoir fut pénible à cause du temps exécrable « pluies, vents, gresles, orages et tempestes... toutes les incommoditez du ciel », comme l'écrit le Roi de Navarre à M. de Vivans[2]. On travaillait aux tranchées dans l'eau « jusques aux cuisses[3] ». Mais on rivalisait d'ardeur. C'était à qui avancerait le plus vite. Le Roi lui-même « voulut faire une trenchée à l'envi des Maistres de camp, mais se voyant gagné par eux, il donna sa besogne à Aubigné[4] », qui usa d'un procédé nouveau et plus expeditif, évitant les « retours » et conduisant sa tranchée droit vers la place, par une série de rideaux, faits de mantelets et de gabions, qu'on portait plus avant toutes les nuits, et qu'on reliait le jour. Sa science d' « ingénieur » ou d'officier du génie était déjà reconnue de tous. Nous verrons plus tard quelle réputation elle lui vaudra en Suisse.

Cependant on attendait toujours les canons de la Rochelle. Le 18 octobre, ils n'étaient pas encore arrivés, et Duplessis écrivait à M. de Buzanval, en Angleterre : Nous sommes « jà logés dessus la contrescarpe, ayant vuidé l'eau du fossé pour la pluspart, et n'attendans plus que nos canons par mer pour battre la place. J'espère que Dieu nous en donnera bonne isseue, et à quelque chose de mieulx encore, s'il lui plaist[5] ». Ce souhait mystérieux n'est-il pas une allusion à l'entreprise de Bretagne ?

On le retrouve sous la plume du Roi de Navarre le jour même de la capitulation (21 octobre), qui ne traîna pas une fois le bombardement commencé. « C'est un lieu de grande importance et fort, dit-il à la comtesse de Grammont. Dans mardy

1. *Histoire*, t. VII, p. 339-340.
2. Le 24 octobre, après la reddition. Cf. *Lettres-Missives*, t. II, p. 396.
3. *Histoire*, t. VII, p. 340.
4. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 61).
5. Duplessis, *Mémoires*, t. IV, p. 271.

nous tenirons, ce croy-je, le grand lacet. Celay, dirsy-je comme David, qui m'a donné jusques icy victoire sur mes ennemis, me rendra cest affaire facile. Ainsy soit-il par sa grace ! !... »

Il avait donc bien quelque chose en tête de plus important que la prise de Beauvoir, et il espérait encore le réaliser. Mais Dieu ou la Fortune contraire en avaient décidé autrement. Le Grand Dessein d'Agrippa d'Aubigné devait rester à l'état de projet. On avait perdu trop de temps par la faute des circonstances. L'armée du duc de Nevers venait de franchir la Loire. Un conseil de guerre, tenu à Saint-Gervais, remontra au roi « combien son dessein estoit hors d'apparence (de succès) au nez d'un bon capitaine, trois fois autant de gens qu'il en avoit, et encor autant de toutes sortes que la Bretagne lui verseroit sur les bras, elle estant desjà en armes, avertie par l'infidélité d'un capitaine qui avoit veu les preparatifs à la Rochelle[2]... ».

D'Aubigné eut beau insister par amour propre d'auteur, et surtout parce que, soi-disant, on n'avait pas écouté ses avis. Cela n'amena que des « aigreurs » et le conseil « arresta le retour ».

Est-ce pour mettre un baume sur sa déception que le Roi de Navarre voulut lui donner, à quelques jours de là, un témoignage particulier de confiance en le consultant sur une affaire délicate, affaire de cœur et d'État en même temps ? On s'en revenait à la Rochelle par un assez long détour[3], afin de vérifier l'état des places que pouvait menacer l'approche du duc de Nevers, et de leur répartir le matériel de guerre rassemblé pour l'expédition de Bretagne[4]. A la fin du voyage, en remontant de Saint-Jean-d'Angély à Niort — c'était le 10 novembre — comme le Roi chevauchait entre Turenne et d'Aubigné, il leur conta les perplexités où il estoit pour se marier à la Comtesse de Guiche (née de Gramont) à laquelle il

1. *Lettres Mêlées*, t. II, p. 30[illegible].
2. *Histoire*, t. VII, p. 341-342.
3. Cf. l'Itinéraire de Henri IV, t. II, dans Lettres Missives, p. [illegible] (Itinéraire publié par Berger de Xivrey). Il faut noter Saint-Jean-d'Angély dans le chemin [illegible], l'une des principales étapes.
4. Cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. VII, p. 342, et de Thou, t. X, 420, qui nomment parmi les places ainsi réapprovisionnées, la Garnache, Talmont, Montaigu, Mauléon (aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvres (Deux-Sèvres)) et Fontenay. On constate que sauf Talmont (Vendée), où l'on doit faire un envoi, toutes étaient sur le chemin suivi par le Roi de Navarre ou à proximité immédiate.

avoit donné une promesse absoluë, pria l'un et commanda à l'autre de se tenir près, pour le retour du lendemain, à luy en donner leur advis, comme l'un de bon ami et l'autre de fidèle serviteur[1] ».

Il y avait une nuance, dont Turenne profita. Puisque pour lui ce n'était pas un ordre, il se déroba « appréhendant ce paquet » ; et pendant la nuit qu'on passa à Muron, à mi-chemin entre Saint-Jean et la Rochelle, il fila sur Marans. D'Aubigné, qui n'avait pas la même ressource, médita dans son lit sur la question posée, et le matin il était prêt à affronter l'entretien[2]. Le Roi l'entreprit dès la sortie du bourg ; et, deux heures durant, lui servit des exemples anciens et modernes pour établir que les grandes alliances avaient été souvent « ruineuses » aux princes et à l'Etat, tandis que beaucoup « s'estoyent bien trouvez de s'estre mariez pour leur plaisir à personnes de moindre condition ». Il conclut en disant : « *J'ai à cette fois besoin de vostre rude fidélité.* »

Ainsi autorisé à parler franc, d'Aubigné ne se fit pas prier. Il n'avait jamais eu de sympathie ni d'estime pour la maîtresse royale[3], et le Béarnais le savait bien. Aussi était-ce une étrange idée de le consulter à son sujet. On peut se demander si ce n'était pas simple malice pour le mettre dans l'embarras, et voir comment il se tirerait de ce mauvais pas. D'Aubigné s'en tira fort bien. Son avis fut catégorique, il combattit le projet du Roi, mais uniquement par des considérations politiques, et sans rien laisser paraître de ses sentiments à l'égard de la Comtesse. Même il témoigna à son maître qu'il comprenait son souci. Il avait l'expérience des choses du cœur et savait qu'il n'y faut pas toucher brutalement : « *Or ay je esté trop amoureux pour penser pouvoir, ni vouloir briser vostre cœur par mes raisons.* » Il ne lui demande donc pas de renoncer à une union où il met son bonheur, mais seulement de la retarder jusqu'au jour où il serait vraiment le maître d'agir à sa guise. Car sa situation n'est pas du tout la même que celle des princes qu'il a mentionnés. En quelques mots d'Aubigné dégonfla la spécieuse argumentation du Roi :

1. *Mémoires* (Réaume, t. I, p. 62).

2. Voir dans les *Mémoires* le récit qu'il en fait (Réaume, t. I, p. 62-64).

3. On se rappelle ses méchants mots sur elle à Mont-de-Marsan. Cf. ci-dessus, chap. VI, § 3. (Voir *Mémoires*, Réaume, t. I, p. 51, et *Sancy*, t. II, p. 353-354.) Plus tard, au siège de la Fère, il fera un *sonnet épigrammatique* sur sa jalousie à l'égard de Gabrielle d'Estrée (cf. Réaume, t. IV, p. 340). Voir aussi au t. IV, p. 358, un *sizain* grossier contre elle.

« *Je ne vous soupçonne pas, haïssant la lecture comme vous faictes, d'avoir amassé les mauvais exemples que vous recitez. C'est un labeur infidelle qui debvroit estre le dernier à ceux qui ont pris cette peine pour vous plaire en vous nuisant.* »

Mauvais exemples, en effet, dont il ne peut se faire l'application. Ces princes étaient vraiment souverains et libres de suivre leur caprice sans s'inquiéter du « qu'en dira-t-on ? ». Lui est obligé de tenir compte de l'opinion. Et c'est ici qu'est la hardiesse du discours, mais aussi sa solidité. Il rappelle au Roi de Navarre que sa condition est incertaine, ou mixte en tous cas. Elle est faite d'espérances autant que de réalités. Sa réputation et son prestige sont donc des éléments essentiels de sa Fortune. Même son pouvoir actuel a pour support « la bonne renommée », car il s'appuie sur le Parti qui l'a élu pour chef. Il est le Protecteur des Eglises : c'est le plus beau des titres de noblesse, mais il impose de grands devoirs, « le zèle, l'intégrité, les bonnes actions ». C'était lui rappeler en somme, que le Protestantisme représentait dans le Christianisme une aspiration à une morale plus élevée, sans quoi il n'aurait pas de raison d'être. Les Réformés avaient donc le droit d'attendre de lui qu'il donnât l'exemple des vertus d'un prince, en se consacrant tout entier à sa tâche, et en triomphant des « petits vices domestiques » qui lui faisaient tort.

Avec des atténuations de forme — ou pour la forme — la leçon était assez claire. D'Aubigné termina par un conseil qui n'avait pas de rapport immédiat avec la question du mariage, mais qui lui tenait fort à cœur : « *Monseigneur est sorti, vous n'avez plus qu'un degré à surmonter, puisqu'au dessus, reservez pour au poinct de ma fidelité, que ne faictes point à demy les affaires presentes sur l'esperance cauteuse de l'advenir ; vous avez diminué le soing de l'Estat qui est* [du l'état huguenot] *pour celuy qui sera, Dieu niant* [pour la perspective du royaume]. *Mais si vous avez un pied leve pour monter l'escalier, croyez qu'il faut suivre, comme il advient en tirant des armes, un coup vous portera par terre, s'il vous trouve le pied en l'air.* »

On reconnaît là le thème habituel de ses critiques contre la politique modérée du Roi de Navarre depuis qu'elle n'avait plus pour horizon limité les intérêts exclusifs de la Cause protestante, mais regardait plus loin, vers les avenues du trône.

Remontrances et conseils, le Prince, paraît-il, accepta tout de bonne grâce. Il le remercia même et « luy promit avec serment de faire deux ans trèves de ses pensées avec la Contesse ». C'était un succès. D'ici là le temps coulerait, et d'Aubigné pouvait se dire que le cœur humain est changeant, et que celui du Roi Henri ne faisait pas exception. La belle Gabrielle, en effet, se chargera d'écarter définitivement la Comtesse.

A l'arrivée à la Rochelle, d'Aubigné trouva Turenne déjà au lit, fatigué de sa longue traite et de son détour par Marans. Il était en train de lui rapporter ce qui s'était passé, quand le Roi survint et « conta au Viconte tout le mesme ordre des propos susdits, non comme venus de la bouche d'autruy, mais de ses imaginations ».

Cela prouve au moins qu'ils avaient fait impression sur lui. Mais je doute qu'il ait su si bon gré à d'Aubigné de sa franchise, que lui-même pourtant avait réclamée. La passion n'aime pas à être contrariée. Puis il avait entendu, sur sa situation et ses mœurs, quelques vérités qui, pour être justes, n'en étaient que plus désagréables. Bref, je pense que cet entretien fut plutôt de nature à raviver leurs différends antérieurs qu'à les assoupir, et il y a, ce me semble, des traces de cette mésintelligence renouvelée dans le récit que d'Aubigné fait de l'*Assemblée de la Rochelle*, qui s'ouvrit trois jours après le retour du Roi dans la ville, le 14 novembre 1588.

Elle siégea plus d'un mois, jusqu'au 17 décembre. *C'est le pendant protestant des États généraux de Blois.* Comme ceux-ci arboraient l'Édit d'Union contre les hérétiques, l'Assemblée de la Rochelle renforça la cohésion du Parti, et souda plus fortement ses éléments constitutifs, afin de le rendre plus résistant contre l'assaut qu'il subissait. A cet effet elle élabora *le fameux Règlement de 1588*, qui subsistera presque sans changement jusqu'à l'Édit de Nantes, et qui perfectionna son organisation politique, militaire, financière, judiciaire. C'est un véritable monument législatif[1]. On ne se douterait pas de l'œuvre considérable qu'elle accomplit en lisant la brève relation de d'Aubigné, et on pourrait croire qu'elle passa, ou perdit son temps à faire une opposition stérile au Roi de Navarre, et à récriminer contre tous ses actes. Les incidents que d'Aubigné rapporte ont

1. Cf. Anquez, *Histoire des Assemblées politiques des Réformés*, p. 38-51.

été taxés d'invraisemblance[1]. Il est possible qu'il les ait simplement déformés ou exagérés. Il n'y a pas de fumée sans feu, dit le proverbe ; ici il faut renverser l'ordre des termes : avec un peu de fumée d'Aubigné a fait beaucoup d'éclat. Mais qu'il y ait eu dans certaines parties de l'Assemblée des dispositions hostiles au Roi de Navarre, cela n'est pas niable. Lui-même se plaignait déjà, dans son discours d'inauguration (du 16 novembre), d'être en butte aux injustes critiques. On a le sommaire de ce discours dans les *Mémoires de Duplessis-Mornay*, qui en fut probablement le rédacteur ; il y a plusieurs passages significatifs : « Sur quoi il auroit à bon escient à se plaindre qu'ils [ses services] ne sont pas recogneus de quelques-ungs comme ils devroient ; au contraire, ses actions déguisées, ses intentions mal interprétées, etc., dont il pensoit avoir juste subject de s'ennuier... Il considère d'ailleurs qu'il ne se fault lasser ni impatienter pour des murmures, foyers ordinaires de ceulx bien souvent, qui font et le plus et le mieulx, etc...[2] »

D'Aubigné a refait à sa façon la harangue du Roi et l'a resserrée en quelques phrases pour lui donner plus de nerf et de relief. On ne reconnaît guère sous cette forme la matière qu'analyse Duplessis. Du moins la fin présente-t-elle un raccourci assez exact des passages que nous venons de citer. Le Roi vient d'adjurer les députés d'unir leurs efforts et leurs sacrifices pour la défense commune, et il promet de montrer l'exemple « vous protestant, dit-il, que mon bien y marchera premier avec ma vie ; et, comme j'ai les mains nettes de l'autrui, je serai liberal du mien et chiche du public, à la honte de ceux qui en discourent autrement ». A quoi d'Aubigné ajoute ce commentaire : « Cela dit contre les mescontentemens qui croissoyent tous les jours contre luy, et desquels il donnoit la cause à ses domestiques, qui souffroyent des intolérables pauvretez ; de ceux-là il défendit l'assemblée à quelques-uns que la compagnie requeroit[3] ».

Notons ce renseignement. Je crois qu'il nous fournit la clef du récit de d'Aubigné, et l'explication de la malveillance qu'il y montre pour le Roi de Navarre. Il semble se désigner ici sous ce pluriel décent. Du moins, s'il ne fut pas le seul, il a

1. Cf. Arcère, *Histoire de la Rochelle*, t. II, p. 262 (éd. en deux vol. in-4° : La Rochelle et Paris, 1756-1757).
2. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. IV, p. 273-274.
3. *Histoire*, t. VII, p. 343-344.

dû être du nombre de ces « domestiques » à qui l'entrée de l'Assemblée fut interdite. Il n'était pas député. Il n'aurait donc pu assister aux séances que dans la suite du Roi ou, ce qui aurait été encore plus honorable, parmi ses « délégués » : car le Roi de Navarre usa pour la première fois de ce privilège de nommer des représentants qui avaient voix délibérative. Ne nous étonnons pas que son choix ne se soit pas porté sur d'Aubigné[1]. Il connaissait ses idées et ses griefs ; il aurait eu là un mauvais porte-parole, et il ne se souciait pas d'introduire dans la compagnie un mécontent, qui n'aurait fait qu'attiser le feu couvant déjà par endroits.

Mais alors le compte rendu de d'Aubigné ne serait pas celui d'un observateur qui aurait suivi les débats ; il n'en renverrait qu'un écho indirect, ou peut-être même simplement l'écho des conversations de la porte. Je ne veux pas dire que ce soit le roman chez la portière, mais ce qu'il relate ce sont plutôt des propos tenus hors séance, et pour ainsi dire « les potins de coulisse ». On savait qu'il avait l'oreille disposée à écouter les médisances contre son maître ; on venait donc lui faire confidence d'appréciations désobligeantes, ou même, à l'occasion, d'incidents réels, qui s'étaient produits au cours des débats. Et plus tard, quand il rédigea ce chapitre, il a bien pu encore y mêler du sien, ne distinguant plus nettement dans sa mémoire entre ses propres critiques et celles des autres.

L'analogie est singulière, en effet, entre les remontrances qu'il met dans la bouche des députés, et les opinions et griefs que nous lui connaissons ; il est même directement intéressé dans quelques-unes de ces remontrances :

« Leur absence, raconte-t-il, [celle des exclus comme lui] n'empescha point qu'il [le Roi] n'ouist plusieurs reproches sur les dons qu'il faisoit aux catholiques de sa suite, et les capitaines blessez qui estoyent morts de nécessité. On lui reprocha la vendition d'Oléron à Saint-Luc durant la prise du gouverneur. On disoit le mesmes des despences de ses amours, ausquels, ou aux esperances de l'Estat, il avoit donné les fruicts de la bataille de Coutras et l'abandon des reistres. On lui nomma les maistres de camp ausquels il avoit osté les prisonniers et notamment Sautrai,

1. « Aussy ont été admis en la dite assemblée à la nomination de sa dite Majesté, les sieurs Du Plessis, du Favas, de Marolles, de Fau, Corseille, de Chouppes, de Salignac, de la Roque et de Vérac. » (Procès-verbal de l'Assemblée de la Rochelle, ms. 2604, bibliothèque Mazarine.) D'Aubigné n'en est pas, comme on voit. Et comme, d'autre part, son nom ne figure pas dans la liste des députés officiels, régulièrement mandatés par les provinces, il n'a donc pas assisté à l'Assemblée.

tres riche, tres avare et tres ennemi, qu'il avoit osté à Danjau, esloigné de tous moyens et languissant pres de lui. On lui allegua les benéfices dont il donnoit main levee aux liguez, sur des faveurs qu'il esperoit vainement. Il y a d'autres choses plus aigres, et que les vertus de ce prince condamnent à l'oubli. Il supporta le tout avec merveilleuse patience; fit respondre les confidens, qui produisirent contre les dons immenses les morts misérables de deux de ses maistresses et de deux bastards. Mais ses excuses de miseres accusoyent la dureté du cœur, tant estoit difficile de vivre en roi et en protecteur. Il ouit donc de ses nouvelles par les ministres qu'il n'avoit pu encores civiliser, et entre ceux-là Gardiol, de Montauban, fut le plus sévère Nathan[1]. »

Tous les éléments de ce réquisitoire on les retrouve ailleurs chez d'Aubigné[2], et il aurait été chargé de le dresser qu'il n'y aurait sans doute pas mis autre chose. Cette rencontre n'est peut-être qu'une coïncidence. D'autres pouvaient penser comme lui et reprendre à leur compte les mêmes reproches. Mais il est assez vraisemblable, quoi qu'en dise d'Aubigné, qu'ils les ont fait entendre à la sourdine, plutôt qu'à haute voix. Sinon, du Plessis n'écrirait pas à plusieurs amis, après la clôture, que « l'assemblée s'est passée fort doulcement et honnestement[3] ». Il est vrai que lui avait des raisons particulières pour être satisfait. Il avait été confirmé dans sa charge de surintendant de la maison du Roi de Navarre, dont Ségur voulait le déposséder[4], et il avait été nommé du Conseil de surveillance, que l'Assemblée laissait auprès du Protecteur pour l'assister dans la direction des affaires du Parti[5].

De toute l'œuvre de l'Assemblée, et de tous les articles du nouveau Règle-

1. *Histoire universelle*, t. VII, p. 344-345. Les faits mentionnés dans le texte, seulement d'après le *Sancy* (Résumé, t. II, p. 265-266), Catherine du Luc, d'Agen, et Estelle Imbert, de la Rochelle. Mais celle-ci vivait encore en 1593 et, d'après les comptes de la dépense de la maison du Roi de Navarre, continuait à toucher une forte pension. (Cf. DE LAUNAY, *Henri IV, Vie privée*. Paris, Didot, 1885, p. 281.)

2. Notamment pour Oléron, voir *Mémoires* (Résumé, t. I, p. 58 et sq.) et *Histoire*, t. VII, p. 336-337 et 344. Pour Gontaud et la perte de bénéfices du G. [illegible], cf. *Histoire universelle*, t. VII, p. 343. Pour la [illegible] des prisonniers sans rançon, et le dommage allégué [illegible] quelques moines du temps réformés, *Histoire*, *Ibid.*

3. Cf. *Mémoires de Mornay*, t. IV, p. 294 (à M. de Fayolles), p. 294 (à M. de Dieuzé, p. 297 (à M. de Buzanval).

4. Même lettre à M. de Buzanval, p. 239.

5. *Ibid.*

ment, c'est le seul point auquel d'Aubigné touche, parce qu'il avait été sensible au Roi de Navarre :

« Il trouva plus dur, dit-il, que les provinces travaillèrent devant lui contre ce qu'ils nommayent *la tyrannie protectorale*, en reprenant les vieilles règles et recherchant plusieurs nouvelles cautions. Et là nasquirent en lui des dépits, qui paroistront en leur endroit[1]. »

L'institution du Conseil de surveillance n'était pas en elle-même une innovation. Il avait été établi par l'Assemblée de Montauban en 1581 ; mais il ne se composait que de quatre membres, dont la collaboration était sans doute plus théorique qu'effective, en tous cas trop docile, puisque des protestations s'élevèrent contre le gouvernement despotique du Protecteur. Désormais le Conseil fut porté à onze membres, désignés et appointés par le Parti, et résidant en permanence auprès du Roi. Ainsi s'affirmait et se complétait, en montant jusqu'au dernier échelon de l'autorité, le système de la représentation et du contrôle, qui était dans les tendances et dans les traditions de la « République huguenote ».

Il est certain que le Roi de Navarre vit dans cette mesure un témoignage de défiance, même une sorte d'attentat et de menace contre son pouvoir, et qu'il en garda mauvais souvenir. Un an plus tard, dans une lettre écrite à Duplessis-Mornay peu après son avènement (7 novembre 1589) il en montre encore de l'amertume. Il est vrai que l'Ouest protestant s'agitait alors, et qu'on n'y parlait de rien de moins que de nommer un autre Protecteur, puisque le nouveau roi oubliait ses coreligionnaires et n'avait de ménagements que pour les Catholiques, « comme si je m'estois du tout jeté entre les bras des uns et que j'eusse quitté ou abandonné les aultres ; entre lesquels y a des malcontens qui se servent de tous les artifices qu'ils peuvent pour y attirer nos églises de deçà. Vous sçavés ce que l'on brassoit sous main à la dernière assemblée tenue à la Rochelle[2] ».

Tout n'est donc pas faux dans le récit que fait d'Aubigné de l'Assemblée de la Rochelle, mais ce n'est pas moins en fausser la physionomie que d'y voir seulement des marques d'hostilité contre le Roi de Navarre, en négligeant tout le labeur fécond. N'est-ce pas le Roi lui-même qui reconnut le bon travail accompli, tout en

1. *Histoire*, t. VII, p. 345.
2. Cf. *Lettres-Missives*, t. III, p. 70, et Duplessis-Mornay, *Mémoires*, t. IV, p. 427.

se félicitant d'en voir la fin. Le 22 décembre, il écrivait à la comtesse de Grammont : « Vous me pensiés soulagé pour estre retiré en nos garnisons. Vraiment si il se refaisoit encore une assemblée, je deviendrois fou. Tout est achevé et bien, Dieu mercy[1] ».

Bien, de toutes les façons. Les désaccords s'étaient apaisés et fondus dans une harmonie finale : « Beaucoup de playes et publicques et particulières, s'y sont r'habillées » dit Duplessis[2]. On s'était rendu compte que l'heure n'était pas aux querelles rétrospectives, et que les divisions au sein du Parti, quand il était entouré de tant d'ennemis, l'exposeraient à un péril mortel. Aussi, faisant de nécessité vertu, on avait réuni les mains et sans doute aussi les cœurs. Mais d'Aubigné ne fut pas témoin de cet embrassement final. S'il avait vu la dernière phase de l'Assemblée, qui fut celle de l'unanimité rétablie, il en aurait sans doute parlé autrement.

Il avait quitté la Rochelle, par mer, pour aller conduire des renforts à la Garnache avant l'investissement de la place par l'armée du duc de Nevers (16 décembre). Déjà Mauléon (13 novembre)[3] et Montaigu (18 décembre) avaient succombé. Le Roi de Navarre craignait le même sort pour la Garnache, où cependant les fortifications étaient meilleures, et avaient été renforcées par de « petits espérons faits à la haste ». D'Aubigné se chargea avec Robinière, qui avait amené avec lui les renforts, de la défense d'un de ces éperons, dit « le Fer à cheval », du côté du faubourg Saint-Thomas. Mais il n'assista qu'aux premiers combats et fut rappelé avant la fin du mois par une entreprise sur Niort[4].

Depuis longtemps son ami Saint-Gelais avait l'œil sur cette place, voisine de son château, et il s'entêtait à vouloir la prendre, malgré des échecs répétés. Cette fois l'affaire devait réussir. Elle débuta sous des auspices sanglants : la nouvelle de la tragédie de Blois (23-24 décembre), mais ce n'était pas un mauvais augure pour les Protestants. Le Roi de Navarre la reçut à Saint-Jean-d'Angély, le soir même

1. *Lettres-Missives*, t. II, p. 411.
2. Dans une lettre du 30 décembre à M. de Chandieu, *Mémoires de Mornay*, t. IV, p. 293.
3. Aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvres (Deux-Sèvres).
4. Pour ce début du siège (cf. *Histoire*, t. VII, p. [illegible]), d'Aubigné [illegible] de la Garnache en janvier pour le Roi de Navarre, qui sera [illegible] par la maladie. De Thou confirme la mission de d'Aubigné à la Garnache en décembre (t. X, p. 431-432).

ou en partait l'expédition de Niort. C'est d'Aubigné qui fut le premier informé. Il était resté en arrière pour attendre quelques gentilshommes retardataires, lorsque survint le courrier de Blois, au moment où il montait à cheval :

« Cela fit faire alte pour redemander la volonté du roi de Navarre sur un tel changement. Elle fut d'aller rendre grâces à Dieu par une prière publique et extraordinaire et qu'on essayast l'entreprise, de laquelle il n'espéroit rien. Le porteur de ceste nouvelle trouva la file des entrepreneurs une heure après minuit entre Saincte-Blasine et Niort. Ceste réjouissance, bien que soupçonnée pour feinte des plus vieux, donna une grande allégresse aux compagnons [1]. »

D'Aubigné ne partagea pas cette allégresse qu'il jugea indécente, surtout quand il connut les circonstances de l'odieux attentat où Guise avait succombé. La trahison royale le révolta. C'était une violation du « serment de seureté donné aux Estats, réitéré avec des marques et solennitez plus exquises qu'on ait ouï raconter [2] ». Cela aurait suffi à lui inspirer de la compassion pour les victimes. Mais il s'y ajoutait le souvenir de ses relations de jeunesse avec Guise, à la cour de Valois, et pendant la campagne de Dormans. Il s'était alors établi entre eux, malgré l'inégalité des rangs, une certaine camaraderie dont il avait été flatté, et qu'il ne renia jamais complètement. Aussi n'admet-il pas que les Protestants applaudissent à son assassinat, quel que soit le mal qu'il leur ait fait. Il y voit comme une sorte de

1. *Histoire*, t. VIII, p. 2-3. Votr aussi *Mémoires* (Réaume t. I, p. 65). L'entreprise de Niort se fit dans la nuit du 27 au 28 décembre. (Cf. *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 152 sq.) C'est donc le 27 au soir que serait arrivée la nouvelle. D'après Mme de Mornay dans la Biographie de son mari (t. I des *Mémoires de Duplessis-Mornay*, p. 169), c'est lui qui l'aurait envoyée de la Rochelle, par Frontenac, porteur de deux lettres. Ces deux lettres figurent dans les *Mémoires de Duplessis*. Elles sont datées des 26 et 27 décembre. (Cf. t. IV, p. 277 et 281.) La première se termine par ces mots : « Par M. de Frontenac, je vous dirai le reste. » Ce qui éclaire le renseignement donné par Mme de Mornay : Frontenac ne partit donc que le 27 avec les deux lettres. Il y a 55 km. de la Rochelle à Saint-Jean, c'est une traite ; pour peu qu'il soit parti un peu tard dans la journée, il a fort bien pu arriver à Saint-Jean après le courrier de Blois. — Selon de Thou (t. X, p. 492), c'est par d'Epernon que le Roi de Navarre eut le premier avis. Il dut en recevoir successivement de divers côtés. Mais je ne vois pas de raison suffisante pour mettre en doute le récit de d'Aubigné.

2. *Histoire*, t. VII, p. 384. Ce rappel du serment aurait été fait avant le meurtre, dans le Conseil secret où il fut résolu, le 18 décembre. D'Aubigné tiendrait le renseignement de celui-là même, de celui-là seul qui eut le courage de faire devant Henri III cette opposition de principe, alors que les autres membres ne se plaçaient qu'au point de vue de l'opportunité et des conséquences politiques. Ni L'Estoile (t. III, p. 196-197), ni de Thou (t. X, p. 449-460) qui rapportent cette délibération, ne font mention de cette objection-là.

complicité morale acceptée après coup. Il ne fut d'ailleurs pas le seul, nous dit-il, à protester :

« Quant aux reformez, cette mort, par l'utile, se faisoit trouver honneste au roi de Navarre et à ses conseillers les plus interessez. Le peuple simple, voyant de quoi respirer de ses maux, convertissoit cela en louanges à Dieu, la vengeance duquel ils attribuoyent aux morts sans nombre que les Guisards avoyent exercez par le feu et par l'eau, à quoi ces chefs avoyent esté ameuez. Les cavaliers et gentilshommes de plus de marque et de connoissance, quand la nouvelle en vint à Saint Jean d'Angeli, blasmoyent tout haut cette action sans y espargner les noms de laschete, trahison et de perfidies, telles qu'ils avoyent trouvé en leur roi à leurs despens, eslevoient les vertus du mort et les courtoisies que quelques uns avoyent receues, si bien que le roi de Navarre eut peine à reprimer ces propos et faire percevoir en silence les fruicts de l'utilité[1]. »

Il y a quelque chose de chevaleresque dans ces sentiments pour un ennemi abattu. On les retrouve partout, même quand ils ne sont pas formulés, dans le beau recit que d'Aubigné a fait dans son *Histoire*[2] du meurtre des Guises. Il s'en dégage une pitié communicative, quelque opinion qu'on ait sur le chef de la Ligue. Et cela, sans moyens de rhétorique, par un choix sobre de détails impressionnants et concourant tous au même effet. C'est de l'art et du grand art, où le cœur a sa part.

On peut admirer cette générosité d'âme sans approuver la sévérité de d'Aubigné pour l'entourage du Roi de Navarre, qui ne la méritait pas. Le Roi interdit les feux de joie à la Rochelle[3]. Quant à ses conseillers, leur point de vue apparaît clairement dans la correspondance de Duplessis Mornay, notamment dans deux lettres qu'il écrivit à son maître après l'événement. Il le considère avec sérénité : « rendons grâce à Dieu, dit-il, pour ce secours inespéré, et félicitons-nous de ne pas avoir trempé les mains dans le crime. Mais ne nous faisons pas d'illusions prématurées sur les conséquences immédiates que cet accident providentiel peut avoir :

« Le roy voudra monstrer à son peuple que Mr de Guise ne le faisoit pas

1. *Histoire*, t. VII, p. 398-399.

2. Au chapitre XII du livre XII dans l'édition Réaume, t. VII, p. 395-401. On en trouvera par la même pitié dans les *Tragiques* (Réaume, t. IV, p. 232).

3. Cf. *Vie de Mornay*, par Mme de Mornay, t. I des *Mémoires de Duplessis*, p. 170.

catholique, mais qu'il l'est de soi-mêmes. Et pensés que cela lui importe, pour rapprivoiser ses villes subornées par la Ligue. C'est pourquoi il continuera à vous faire la guerre, et n'oseroit faire aultrement de six mois[1]. »

Donc pas de fléchissement dans les volontés ni dans les préparatifs, en France et à l'étranger. Il faut rester forts et unis pour imposer le respect aux adversaires et le désir de la paix. Alors le Roi pourra plus facilement la faire accepter par son peuple.

Tout cela est le bon sens même et il n'y a vraiment pas matière à critique dans une satisfaction aussi réservée et aussi modérée. D'Aubigné ne peut tout de même pas demander à ses coreligionnaires de déplorer la disparition de ce boute-feu qu'était le duc de Guise. Ils savaient qu'ils n'étaient pas au bout de leurs peines, mais ils commençaient à entrevoir l'aube de temps meilleurs. D'Aubigné note lui-même le changement, sous une forme pittoresque, à propos des dernières séances des États. Le Roi feignait d'être toujours aussi ardent à la destruction de l'hérésie et « remettoit sus les plus violents moyens pour la ruine des huguenots, comme estant le droit de leur chasse. Mais les voix avoyent pris le change, car les plus aspres chiens de la meute n'y estoyent plus, et ceux que le roi animoit à cette besongne sentoyent bien que ce n'estoit que par concession et apparence, sans espoir[2] ».

Dans l'ombre du drame de Blois s'esquissait déjà la rencontre de Plessis-lès-Tours, et la réconciliation des deux Rois.

1. Cf. *Mémoires de Mornay*, t. IV, p. 278. Lettre du 26 décembre. C'est une des deux lettres portées de la Rochelle à Saint-Jean par Frontenac, et dont j'ai parlé dans une note précédente. Celle du lendemain confirme les impressions de la veille. On entend le même son dans toute une série de lettres écrites à ce moment par Duplessis à divers correspondants, notamment à Théodore de Bèze et à La Noue (cf. t. IV, p. 283 à 294).

2. *Histoire*, t. VII, p. 400.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

PRÉFACE I

CHAPITRE PREMIER

LA JEUNESSE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ ET L'APPRENTISSAGE DE LA GUERRE CIVILE

§ 1er. L'origine d'Agrippa d'Aubigné 1
§ 2. Les années d'enfance 31
§ 3. D'Aubigné orphelin. De l'enfance à l'adolescence (1563-1568) 63

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES ARMES D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

La 3e guerre de Religion (23 août 1568-8 août 1570). 73

CHAPITRE III

LE ROMAN D'AMOUR D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ ET LA SAINT-BARTHÉLEMY
(juin 1571 à juillet 1573)

§ 1er. La première phase du roman d'amour, avant la Saint-Barthélemy. 91
§ 2. D'Aubigné et la Saint-Barthélemy 110
§ 3. La seconde phase du roman d'amour, après la Saint-Barthélemy 127

CHAPITRE IV

D'AUBIGNÉ ÉCUYER DU ROI DE NAVARRE; SON SÉJOUR A LA COUR DES VALOIS
(août 1573 au 3 février 1576)

§ 1er. Sous Charles IX. — La guerre de Normandie 142
§ 2. Sous Henri III. — Le voyage dans le Midi et l'expédition de Dormans 160
§ 3. L'évasion et la 5e guerre jusqu'à la paix de Beaulieu (6 mai 1576) 187

CHAPITRE V

LA SUITE DES CAMPAGNES D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ ET LES ÉTAPES DE LA RECONSTITUTION DU PARTI
LA 6e GUERRE ET LA PAIX DE BERGERAC (1577) — LES CONFÉRENCES DE NÉRAC (1579)
LA 7e GUERRE ET LE TRAITÉ DE FLEIX (1580) — LA PREMIÈRE ÉBAUCHE DES TRAGIQUES.

§ 1er. La 6e guerre (1577). — Services de guerre et missions de confiance . . . 195
§ 2. Deux années de brouille avec le Roi de Navarre (octobre 1577 à octobre 1579). — D'Aubigné retiré chez lui compose les *Tragiques*. — Une apparition en Guyenne au moment des Conférences de Nérac (février 1579). — L'affaire de Limoges et la réconciliation 229
§ 3. La guerre de 1580, dite des Amoureux : d'Aubigné à Montauban . . . 243

CHAPITRE VI

QUELQUES ANNÉES DE PAIX (1581-1584)
AGRIPPA D'AUBIGNÉ SE MARIE — LA QUERELLE DES COURS DE FRANCE ET DE NAVARRE

§ 1er. Le voyage de la Reine Marguerite en Cour et les conférences de la Mothe-Sainte-Héraye (28-30 mars 1582) 282
§ 2. Le mariage d'Agrippa d'Aubigné 294
§ 3. La querelle de d'Aubigné avec Sigot à propos du projet de voyage en Cour du Roi de Navarre. 317
§ 4. L'affaire de la Reine Marguerite et l'échéance des places de sûreté. . . . 335

CHAPITRE VII

LA DERNIÈRE GUERRE DE RELIGION
LE POUVOIR ROYAL CONFISQUÉ PAR LA LIGUE (1585-1588)

§ 1er. Le triomphe de la Ligue et la proscription des Réformés. — La [illegible] du Roi de Navarre et les impatiences d'Agrippa d'Aubigné. — Les [illegible] de Castres (mars 1585) et de Guitres (fin mai). — La malheureuse entreprise d'Angers (octobre) 314
§ 2. 1586 et hiver suivant. — Guerre et négociations. — D'Aubigné se fait « roi d'Oléron » et termine son règne en prison. — Les Conférences de Saint-Brice (décembre) et leur suite 346
§ 3. La Campagne de 1587. — La victoire du Roi de Navarre et la défaite de son armée étrangère. — D'Aubigné à Coutras (20 novembre 1587) et son récit de la bataille. Son opinion sur le mauvais usage de la victoire 368
§ 4. L'année 1588. — Les étapes de la rupture entre le Royaume et la Ligue. — Le Grand Dessein d'Agrippa d'Aubigné et le siège de Beauvoir-sur-Mer (octobre). — D'Aubigné appelé à donner une consultation décisive au Roi de Navarre (14 novembre). — L'Assemblée de la Rochelle (14 novembre-17 décembre 1588) et le récit qu'en fait d'Aubigné. — Le drame de Blois 385

6190-28. — TOURS. IMPRIMERIE ARRAULT ET Cie.